



Trajan : bâtisseur et restaurateur de l'idéal impérial

Léo Giraudier

► To cite this version:

Léo Giraudier. Trajan : bâtisseur et restaurateur de l'idéal impérial. Art et histoire de l'art. 2025. <dumas-05520965>

HAL Id: dumas-05520965

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-05520965v1>

Submitted on 20 Feb 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Master Histoire, Civilisations, Patrimoine
Année universitaire 2024-2025

TRAJAN

BÂTISSEUR ET RESTAURATEUR DE
L'IDÉAL IMPÉRIAL



Leo Giraudier

Université Clermont Auvergne
UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines



INSTITUT LETTRES,
LANGUES, SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

Sous la direction de Laurent LAMOINE, maître
de conférences en histoire romaine

Master Histoire, Civilisations, Patrimoine
Année universitaire 2024-2025

TRAJAN

BÂTISSEUR ET RESTAURATEUR DE
L'IDÉAL IMPÉRIAL



Leo Giraudier

Université Clermont Auvergne
UFR Lettres, Cultures et Sciences Humaines



■ Sous la direction de Laurent LAMOINE, maître
de conférences en histoire romaine

Remerciement

Je tiens à remercier, en tout premier lieu, Laurent Lamoine, sans qui ce mémoire n'aurait pu voir le jour sans sa confiance et le suivi attentif qu'il m'a accordés tout au long de ce travail. Il m'a soutenu et orienté vers de nouvelles perspectives, insistant toujours sur l'importance de ne négliger aucune piste, ce qui m'a permis d'explorer de nouveaux horizons. Ses relectures attentives et empreintes de bienveillance, m'ont constamment conduit vers plus de justesse et de rigueur. Il a su renforcer mon intérêt pour l'épigraphie, qui est devenue une véritable passion, ses conseils et son érudition ne pouvant qu'enrichir mon savoir-faire. À bien des égards, ses travaux et ses réflexions ont constitué une source d'inspiration pour ma recherche. Pour tout cela, je ne peux que lui être infiniment reconnaissant.

J'éprouve une gratitude particulière à l'égard de l'École Française de Rome, et tout particulièrement envers sa directrice, Brigitte Marin, ainsi qu'envers Cécile Martini, responsable de sa bibliothèque, pour m'avoir ouvert les portes du palais Farnèse au cours du mois de décembre 2023. Leur bienveillance a été inestimable pour l'avancement de mes recherches.

Que soient aussi remercier Nathan Sardine pour son soutien inestimable au cours de ses deux années. Sans ses encouragements constants et son optimisme, je n'aurais pu mener à terme ce travail considérable. Sa bienveillance s'est également manifestée par la création de la page de couverture, qui contribue à renforcer l'atmosphère de notre analyse.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à mes amis, dont le soutien a été précieux tout au long de cette étude, en particulier à Alexis Degeorge et à Justine Gilbert. Une mention spéciale revient à Gaëlle Perrier, sur qui j'ai pu compter chaque jour pour ses encouragements, son intérêt et sa curiosité. Pour tout cela, je ne pourrai jamais la remercier assez.

Dans le cercle familial, j'ai pu compter sur l'appui indéfectible de mon père, de mon frère et, plus encore, de ma mère, qui s'est montrée une relectrice rigoureuse ; les erreurs qui subsistent ne sont que de mon propre chef.

Enfin, ce mémoire est dédié, avec une profonde émotion, à ma sœur. Bien qu'elle n'ait malheureusement pas pu voir l'aboutissement de ce travail, son esprit de résilience a demeuré omniprésent tout au long de mes recherches.

Sommaire

Remerciement	2
Introduction	5
L'Empire romain à la veille de l'avènement de Trajan	7
La question des sources.....	11
Les défis de l'historiographie contemporaine.....	18
Les objectifs de l'étude	22
<i>Première partie : Les premiers pas de Marcus Ulpius Traianus : l'émergence d'un provincial dans l'ombre de Rome</i>	25
Chapitre I : Une ascendance familiale resplendissante	26
I. Italica, le foyer des <i>Vlpii</i> : l'émergence d'une <i>gens</i> impériale.....	27
II. Marcus Ulpius Traianus, le père : l'ascension d'un <i>homo nouus capax imperii</i>	31
III. Entre honneur et infamie : la lignée maternelle de Trajan	40
Chapitre II : Trajan aux portes de Rome.....	46
I. L'enfance de Trajan : les prémices d'un <i>princeps</i>	46
II. L'Empire de Domitien : l'émergence de Trajan au cœur d'une époque troublée	58
III. Le règne de Nerva, un empereur fragilisé dans un empire divisé.....	66
Conclusion de partie	69
<i>Deuxième partie : De Nerva à Trajan : la résurgence d'une res publica impériale.....</i>	71
Chapitre I : Fils de Mars à <i>pater patriae</i>	72
I. Entre conspiration et menace de guerre civile, l'autorité vacillante d'un empereur démuni.....	73
II. Une décision inattendue, habilement théâtralisée.....	84
III. De César à Empereur, une politique de rupture et de légitimation <i>ad hoc</i>	96
Chapitre II : La <i>concordia universalis</i> exaltée par un souverain absent	111
I. Aux confins de l'Empire, raviver la flamme militaire.....	112
II. La <i>moneta</i> , vecteur d'entente commune et pilier de l'idéologie trajanienne.....	118
III. Un <i>aduentus</i> triomphal sous le signe de la modestie	126
Chapitre III : Le couple impérial : archétype de la <i>frugalitas</i> romaine	139
I. Pompeia Plotina : de Nîmes à Rome, les origines d'une impératrice.....	140
II. Une <i>Augusta</i> exemplaire au côté d'un <i>imperator</i>	146
III. Plotine, entre influence réelle et construction littéraire de la succession impériale.....	154
Chapitre IV : L'idéologie trajanienne, une résurgence des fondements augustéens	162
I. Trajan et la <i>res publica</i> , la pérennité d'un héritage immuable	163
II. L'instauration d'une « monarchie » accomplie	165
III. Une Curie apaisée pour un Sénat conquis	170
Conclusion de partie	178
<i>Troisième partie : Un imperator au service de l'expansion romaine</i>	180
Chapitre I : La soumission du voisin Dace.....	181
I. Les origines d'un conflit inéluctable.....	183
II. La première guerre dacique	187
III. Conduire Rome à la victoire : Trajan et la seconde guerre dacique.....	195
IV. <i>Dacia capta</i> , l'expression du triomphe impérial	202
Chapitre II : Au-delà de l'Euphrate : la guerre parthique de Trajan	209
I. Le royaume nabatéen, un carrefour stratégique aux portes de la Parthie	210
II. Les préparatifs d'une guerre déraisonnable	214
III. Les légions aux confins de la Mésopotamie	220
IV. Une issue désastreuse, le prix de la démesure.....	229
Chapitre III : La guerre de Kitos : l'Orient romain à l'épreuve des révoltes juives	235
I. L'historiographie d'un conflit méconnu	236

II. Le principat de Trajan : l'esquisse d'un <i>modus uiuendi</i> entre Rome et les juifs.....	239
III. Le temps de la révolte	246
Conclusion de partie	255
<i>Quatrième partie : La politique trajanienne : le sens de l'image.....</i>	258
Chapitre I : La singularité des finances sous Trajan	259
I. De l'héritage flavien aux premières mesures financières	260
II. La politique financière et les réformes monétaires	266
III. Vers des monnaies d'apparence républicaine et impériale.....	271
Chapitre II : Les <i>institutiones alimentariae</i> de Trajan, l'expression de la bienfaisance impériale	278
I. L'ébauche d'une institution alimentaire : les initiatives nerviennes	279
II. Finalités et principes d'un système en faveur des enfants italiens.....	284
III. Une assistance publique pour les fils de Rome	289
Chapitre III : Transformer et édifier l'Empire à la mesure de l'<i>Optimus Princeps</i>	295
I. Rome, théâtre privilégié de l'évergésie impériale.....	296
II. L'Italie, vitrine de la politique architecturale de Trajan.....	301
III. Un prince en son Empire : l'embellissement des provinces.....	304
Chapitre IV : Une politique religieuse ancrée dans la tradition	309
I. Trajan l'égal d'Hercule : le mythe au service du pouvoir	310
II. Le protégé de Jupiter et de Sol, une légitimation par le divin	314
III. Une attitude ambiguë face aux chrétiens	317
Conclusion de partie	324
<i>Cinquième partie : Vers un regard éternel de l'Optimus Princeps</i>	326
Chapitre I : Façonner l'image de Trajan dans le temps	327
I. <i>Diuus Traianus Parthicus</i> : la <i>consecratio</i> et l'apothéose d'un <i>Optimus Princeps</i>	328
II. Les représentations statuariques au service d'un discours impérial codifié.....	331
III. La mémoire de Trajan dans l'idéologie impériale de l'Antiquité tardive	336
Chapitre II : La titulature impériale de Trajan	341
I. La puissance tribunitienne.....	342
II. Les salutations impélectorales	350
III. Le consulat	359
IV. Le titre d' <i>Optimus</i>	372
Conclusion de partie	377
Conclusion générale.....	379
Sources	386
Bibliographie.....	388
Table des illustrations.....	406

Introduction

De nos jours, seul le marbre semble encore porter la mémoire de Trajan. À Rome comme en Italie, des vestiges conservent l’empreinte de son règne, désormais réduite à la seule désignation architecturale que perpétuent les monuments hérités de son règne. La colonne Trajane, le forum de Trajan, le port d’Ostie et l’arc de Bénévient par exemple, dessinent les contours d’une mémoire trajanienne inscrite dans le tissu urbain. En revanche, son nom ne semble avoir laissé qu’une trace discrète dans la culture historique contemporaine. Trajan demeure de fait peu connu du grand public, à rebours de l’empreinte notable qu’il laisse à travers les siècles, du Moyen Âge jusqu’à l’Empire napoléonien. La persistance de l’image de Trajan réside dans l’ensemble des faits qui ont conduit à son appellation d’*Optimus Princeps*. Cette postérité positive ne s’éteint nullement après sa mort, au point que Loup de Ferrières, dans une lettre adressée à Charles II le Chauve, érige Trajan et Théodose le Grand en modèles à suivre¹. L’empereur du II^e siècle demeure ainsi le seul empereur païen à jouir d’une telle postérité tout au long de l’époque médiévale, y compris au sein même de l’Église catholique romaine. Sous le pontificat de Grégoire le Grand, de 590 à 604, l’âme de Trajan échappe à l’Enfer, sauvée par les larmes et les prières du pape. Cet épisode est bien connu des différents récits hagiographiques consacrés à Grégoire² : Un jour, alors que le pontife se promenait dans le forum de Trajan, il se remémore l’histoire selon laquelle, au cours d’une campagne militaire, l’empereur aurait interrompu la marche de son armée afin de juger les meurtriers du fils d’une veuve. La piété du prince émeut alors profondément Grégoire qui, de retour au Vatican, verse des larmes si intenses qu’il obtient de Dieu la rédemption de Trajan, à la condition de ne plus jamais solliciter pareille faveur pour un autre païen³. Le salut de l’empereur intervient pourtant en opposition avec l’interdit de prier pour les impies défunts formulé par Grégoire lui-même⁴. Ce fait réside indubitablement dans les vertus et les qualités reconnues à Trajan, qui ont fondé sa gloire à travers les siècles. Sauvé de la damnation éternelle, l’image de Trajan perdure et

¹ **Loup de Ferrière** : *Correspondance. Tome I*, XXXVII, ed. et trad. Levillain L., Paris, Les Belles-Lettres, 1927. ; **Descorps-Declère A. 2020** : De l’Enfer au Paradis : itinéraire médiéval de la postérité de l’empereur Trajan, in : Benoist St., Gautier Al., Hoët-van Cauwenberghe Ch., Poignault R. (dir.), *Mémoires de Trajan, mémoires d’Hadrien*, Villeneuve d’Ascq, Septentrion, p. 279.

² Sur cet aspect, voir l’étude de **Maymo i Capdevila P., Jiménez-Sánchez J. A. 2020** : L’origine d’une légende grégorienne : la rédemption de Trajan, in : Benoist St., Gautier Al., Hoët-van Cauwenberghe Ch., Poignault R. (dir.), *Mémoires de Trajan, mémoires d’Hadrien*, Villeneuve d’Ascq, Septentrion, pp. 233-251.

³ *Ibid.*

⁴ **Descorps-Declère A. 2020** : *Op. Cit.*, p. 287.

inspire de nombreux érudits et souverains, car, selon la formule de Jean de Salisbury, « il a fondé la majesté de son règne sur la seule pratique de la vertu »⁵. Dante, dans sa *Divine Comédie*, fait écho à cette légende grégorienne. Trajan, grâce à sa piété manifestée envers la veuve, est placé dans le Sixième Ciel du Paradis, celui de Jupiter et *ipso facto* celui des justes⁶. En somme, Trajan devient la personnification d'un monde romain dont l'Occident médiéval se veut l'héritier⁷, ainsi que le modèle du souverain idéal. C'est dans cette perspective qu'il conserve toute son importance sous la monarchie absolue, où Trajan devient un modèle antique de référence, que le prince se devait d'égaler⁸. Dans cette lignée, Pietro Santi Bartoli a dédié à Louis XIV une gravure de la colonne Trajane, accompagnée de la dédicace suivante : « Votre Majesté reconnaîtra donc dans ces images le portrait de son augustissime valeur, et comme on peut dire du Meilleur des Princes qu'il fut le Louis des Romains, ainsi aujourd'hui on peut acclamer le Trajan de la France »⁹. La mémoire de Trajan est donc constamment mise au-devant de la scène et ne semble nullement s'estomper avec le temps. La marine, durant la Révolution française et l'Empire, honore également sa mémoire en donnant son nom à deux frégates¹⁰ : la première, basée à Lorient de 1792 à 1797, avant d'être rebaptisée *Le Gaulois* ; la seconde, stationnée à Anvers de 1811 à 1829, année de son démantèlement. Sous le Premier Empire, les réemplois sont nombreux, à l'instar de la portraiture de Napoléon, dont la coiffure rappelle fortement celle de Trajan¹¹. Cet itinéraire de la postérité du prince révèle l'importance que son règne et sa personnalité ont eue, bien au-delà de sa mort. Une singularité qui s'explique par le contexte général dans lequel s'inscrit son principat, et qui conduit naturellement à s'interroger sur la personnalité de l'empereur et sur les particularités du principat trajanien dans l'histoire du pouvoir impérial romain.

⁵ Jean de Salisbury : *Policratique. Livre V, VIII, 3*, ed. et trad. Brucker Ch., Paris, Droz, 2006.

⁶ Dante : *La Divine Comédie*, Chant XX, ed. et trad. Risset J., Paris, La Pléiade, 2021.

⁷ Descorps-Declère A. 2020 : *Op. Cit.*, p. 291.

⁸ Sur ce rapport entre les rois de France et la figure de Trajan, dont l'analyse mériterait d'être approfondie davantage qu'elle ne l'est ici - bien qu'elle demeure suffisante dans le cadre d'une introduction - il convient de rappeler l'article de Martin Galinier. Galinier M. 2016 : Construire la mémoire : portraits de Trajan, de son vivant et après sa mort, in : Gaggadis-Robin V., Picard P., *La sculpture romaine en Occident*, Aix-e,-Provence, Publications du Centre Camille Jullian, pp. 107-118.

⁹ Santi Bartoli P. 1673 : *Colonna Traiana eretta dal senato, e popolo romano all'imperatore Traiano Augusto nel suo foro in Roma*, Rome, 145p. ; Galinier M. 2016 : *Op. Cit.*, p. 111.

¹⁰ Acerra M. 1997 : La symbolique des noms de navires de guerre dans la marine française, in : *Histoire, économie et société*, 1, pp. 45-61.

¹¹ Galinier M. 2016 : *Op. Cit.*, p. 115.

L'Empire romain à la veille de l'avènement de Trajan

Tout au long du I^{er} siècle, les différents *principes*, tout en maintenant les apparences républicaines, ont contribué à consolider un pouvoir impérial devenu progressivement plus centralisé et personnel, marquant ainsi une transition significative dans la nature même de ce pouvoir. La *Lex de imperio Vespasiani* de 69 après J.-C. illustre parfaitement l'évolution continue du pouvoir impérial, votée presque un siècle après l'avènement du principat. Cette loi, promulguée lors de l'accession de Vespasien, témoigne des ajustements et des évolutions institutionnelles survenus au fil du temps pour renforcer l'autorité impériale¹². En réaffirmant et renforçant les prérogatives de l'empereur, elle consolide plus encore le caractère « monarchique » du pouvoir, tout en s'inscrivant dans la continuité des fondations institutionnelles établies au début du I^{er} siècle. À l'approche de l'année 98, l'Empire romain apparaissait déjà solidement consolidé sur le plan institutionnel, fruit des nombreuses réformes entreprises par les divers empereurs du premier siècle. Certains d'entre eux se sont attachés à respecter les institutions de la *res publica* et ses traditions, tandis que d'autres ont puisé leur inspiration dans les modèles monarchiques du monde gréco-oriental¹³. Ainsi, à l'aube du règne de Trajan, l'Empire romain apparaissait comme le résultat d'une évolution complexe, où les traditions républicaines se mêlaient à des influences monarchiques, donnant naissance à un système politique singulier qui caractérisait l'Empire à son apogée. À l'époque de l'accession de Trajan au principat, ce système était traversé par une série de principes idéologiques, incarnés par l'exercice d'un pouvoir presque absolu, conféré à des empereurs perçus comme le *primus inter pares*. Au tournant du I^{er} siècle, l'Empire romain semble avoir atteint un haut degré de maturité institutionnelle et idéologique, prélude à l'équilibre subtil entre autorité impériale et respect des valeurs républicaine que l'idéologie trajanienne souhaite imposer.

Outre cet aspect de la construction et de l'évolution de l'autorité impériale jusqu'à l'avènement de Trajan, l'Empire romain se trouvait confronté à un contexte politique et militaire d'une importance particulière, qui permit au nouvel empereur d'imposer sa lecture novatrice du pouvoir. L'*Imperium Romanum* connaît, au cours de la seconde moitié du I^{er} siècle, de profonds bouleversements, qui voient émerger une nouvelle dynastie : les Flaviens. À cette époque, la situation politique de l'Empire est marquée par un imbroglio majeur, en particulier à la suite de

¹² Hurlet Fr. 1993 : La « Lex de Imperio Vespasiani » et la légitimité Augustéenne, in : *Latomus*, vol. 52, N°2, pp. 261-280.

¹³ Cizek E. 1983 : *L'époque de Trajan. Circonstances politiques et problèmes idéologiques*, Editura Stiintifica si enciclopedica et Les Belles Lettres, Bucarest-Paris, 567 p.

« l'Année des quatre empereurs ». Ce changement dynastique renforce le caractère « monarchique » de l'Empire romain, Vespasien établissant le principe d'une succession héréditaire directe en désignant ses deux fils, Titus et Domitien, comme ses successeurs. Cette dynastie illustre clairement une nouvelle approche du gouvernement impérial, en consolidant son autorité par une monopolisation constante des titres militaires et civils, tels que les acclamations impérioriales et la fonction consulaire. En forgeant leur autorité de cette manière, Vespasien et Titus ont contribué à transformer la nature de la *statio principis*, en renforçant le pouvoir impérial au détriment de l'aristocratie sénatoriale traditionnelle. Tous ces éléments ont été portés à leur paroxysme par le dernier fils de Vespasien, Domitien. Cette atmosphère politique tendue a influencé les premiers pas de son successeur, Nerva, en marquant une rupture relative avec la politique menée par les Flaviens. Ce changement de politique initié par Nerva a jeté les bases d'une approche plus équilibrée du pouvoir impérial, fondée sur la collaboration avec les élites sénatoriales et le respect des institutions républicaines. Ces principes ont exercé une influence déterminante sur la politique intérieure de Trajan, caractérisée par une réelle harmonie entre les différents piliers du pouvoir. Sur le plan économique, Rome et l'ensemble de l'Empire ont connu une prospérité sans précédent au cours du I^{er} siècle apr. J.-C.¹⁴. Fondé sur un système d'échanges entre les provinces, principalement au profit de la capitale, qui fonctionnait comme un véritable ogre urbain en demande constante de ressources pour subvenir aux besoins d'une population toujours croissante, l'équilibre économique de l'Empire reposait sur une logistique bien rodée. Dans ce contexte, l'Annone jouait un rôle essentiel, en donnant aux cultures méditerranéennes l'opportunités de s'étendre vers de nouvelles régions¹⁵, parfois éloignées de leurs terres d'origine. Cette interconnexion commerciale entre les provinces et Rome a largement contribué à la prospérité générale de l'Empire romain au cours du I^{er} siècle apr. J.-C., en favorisant un véritable essor économique. Toutefois, à la différence des provinces florissantes, le cœur de l'Empire, l'Italie, a été confronté à de profondes difficultés durant la seconde moitié du siècle. Un ensemble complexe qui éclaire Trajan dans l'élaboration de l'ensemble de ses mesures sociales et qui oriente somme toute sa politique d'*indulgentia*. L'Empire romain, dans son ensemble, bénéficiait d'une prospérité apparente, mais à la suite du règne considéré comme tyrannique de Domitien, Rome avait besoin d'un prince digne et exemplaire, capable de guider l'*Orbis Romanus* vers une nouvelle ère de prospérité et de relative liberté. En tant que politicien rigoureux, bâtisseur prolifique et général victorieux,

¹⁴ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p.66 ; Briand-Ponsart Cl., Hurlet Fr. 2019: Chapitre 6. L'économie, in Briand-Ponsart Cl., Hurlet Fr, *L'Empire romain d'Auguste à Domitien*, Paris, Armand Colin, p. 149.

¹⁵ Briand-Ponsart Cl., Hurlet Fr. 2019: *Loc. Cit.*

Trajan apporte, selon les sources, un âge de prospérité durable à l'Empire, marquant un véritable tournant dans son histoire. C'est à travers cet ensemble que sa renommée s'est inscrite dans le temps, faisant de lui un modèle absolu pour tous les empereurs qui lui succéderont. Toutefois, malgré ses succès, de nombreuses zones d'ombre entourant son règne et sa personnalité subsistent, révélant un certain désintérêt historiographique à son égard.



Figure 1 : Carte de l'Empire romain à la mort de Trajan en 117¹⁶

¹⁶ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 12.

La question des sources

L'historien qui s'attache à l'étude du monde romain antique se heurte en permanence à la rareté — voire à l'absence — de sources fiables, l'obligeant ainsi à adopter un vocabulaire empreint de prudence dans ses analyses. L'étude de Trajan n'échappe en rien à cette règle, et présente même des difficultés accrues, en comparaison avec d'autres empereurs mieux documentés. Le chercheur doit alors souvent s'appuyer sur des sources postérieures, parfois fragmentaires, parfois biaisées, ce qui complique singulièrement la distinction entre faits établis et interprétations tardives. En conséquence, la reconstruction historique de la personnalité et du règne de Trajan demeure complexe, en raison du manque de sources contemporaines fiables. Aujourd'hui, notre compréhension de ce sujet repose en grande partie sur des hypothèses et sur les rares éléments dont nous disposons. Toutefois, par une analyse rigoureuse des traits et des caractères que l'on peut reconstituer, il devient possible d'entrevoir les motivations ayant guidé les choix politiques du prince, qui gouverne un Empire au fait de sa puissance. Dans la perspective de ce défi posé par les sources littéraires, il convient de s'appuyer sur l'épigraphie et la numismatique, dans le dessein de compléter et d'éclairer notre compréhension de Trajan et de son règne. Ces sources offrent souvent des perspectives précieuses, susceptibles de corroborer ou de nuancer les récits transmis par les auteurs antiques. La rareté des témoignages littéraires consacrés à Trajan a d'ailleurs constitué une source de frustration pour les historiens, comme l'a souligné Ronald Syme¹⁷, car ces textes ne livrent pas toujours les détails ni les points de vue nécessaires à une reconstitution pleinement satisfaisante de son principat.

En effet, après avoir souligné les lacunes des écrits contemporains, il importe d'examiner les différentes sources disponibles sur Trajan, qu'elles soient antiques ou postérieures, afin de mieux saisir les limites et les défis que pose leur interprétation. Comme le souligne Edward Gibbon, rares sont les périodes de l'histoire de Rome qui ont été traitées avec autant de concision par les sources littéraires, reléguant dans l'oubli les hauts faits d'un prince que l'histoire avait pourtant comblé de gloire¹⁸. Toutefois, les sources relatives à Trajan peuvent, selon la classification proposée par Roberto Paribeni¹⁹, être réparties en quatre catégories : les sources contemporaines évoquant explicitement son règne, celles qui n'y font que de brèves allusions, les écrits postérieurs consacrés à l'*Optimus Princeps*, et enfin ceux,

¹⁷ Syme R. 1936 : Nerva and Trajan, *Cambridge Ancient History*, vol. 11, Cambridge, Cambridge University Press, p. 200.

¹⁸ Paribeni R. 1926 : *Optimus princeps. Saggio sulla storia e sui tempi dell'imperatore Traiano*, 2 vol, Messine, Casa Editrice G. Principato, 321p.

¹⁹ *Ibid*, p. 5.

également ultérieurs, qui ne comportent que quelques références éparses à l'empereur. Cette typologie reflète avec justesse la diversité des récits mobilisables autour de notre sujet. C'est pourquoi notre présentation des sources s'inscrit dans cette grille établie par l'historien italien, tout en y ajoutant deux catégories complémentaires qui nous paraissent essentielles : d'une part, les sources émanant directement de la société romaine — comprenant l'épigraphie, la numismatique et la papyrologie — et, d'autre part, l'archéologie.

En ce qui concerne les auteurs contemporains, il convient de mentionner en premier lieu Trajan lui-même, en raison de sa correspondance avec Pline le Jeune²⁰, alors gouverneur de Bithynie. Les lettres échangées et singulièrement les réponses de l'empereur, qu'elles aient été rédigées de la main de Trajan ou par la chancellerie impériale, fournissent un aperçu précieux de la politique provinciale du prince et de l'administration en général. Bien que ces lettres ne fassent pas explicitement mention des grands projets de Trajan, elles offrent des éléments précieux pour appréhender la pensée et la personnalité du *princeps*. Comme toute source historique, les lettres de Trajan à Pline le Jeune doivent être abordées avec un regard critique et une compréhension attentive des contextes dans lesquels elles ont été rédigées. Outre cela, la source contemporaine la plus significative reste le *Panegyrique de Trajan*²¹, rédigé par Pline le Jeune, sénateur et proche de l'empereur. Ce discours de remerciement, appelé *gratiarum actio*, est adressé à l'empereur Trajan à l'occasion de l'accession de Pline au consulat en l'an 100. Dans ce texte, Pline relate de nombreux événements survenus au début du règne de Trajan et propose des perspectives idéologiques précieuses pour analyser en profondeur la personnalité de l'empereur. En adoptant une approche critique, il devient possible de distinguer les faits réels des éloges amplifiés par le panégyriste, ce qui permet de mieux saisir les réalisations, l'idéologie trajanienne, ainsi que sa personnalité. La seconde, et dernière, source contemporaine faisant référence à Trajan est l'œuvre de Dion de Chrysostome, intitulée *Discours sur la Royauté*. Ils ont été prononcés en présence de l'empereur Trajan et portent sur la question de ce qu'est un bon roi. Son œuvre met en lumière une idéologie impériale de nature monarchique à l'époque de Trajan, en opposant la figure du bon roi à celle du tyran, incarnée par Domitien. Ces écrits, en latin comme en grec, bien qu'empreints d'un ton dithyrambique, constituent le point de départ incontournable de toute recherche sur Trajan. Ils permettent de mieux comprendre les événements marquants de son règne, d'en approcher l'idéologie, et d'appréhender divers aspects de la personnalité du prince.

²⁰ **Pline le Jeune** : *Lettres, Livres X. Panégyrique de Trajan*, éd. et trad. DURRY Marcel, Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

²¹ **Paribeni R. 1926** : *Op. Cit.*, p. 5.

D'autres sources contemporaines de Trajan ont existé, bien que nombre d'entre elles aient été perdues au fil du temps. Leur mention dans cette présentation permet toutefois d'offrir un aperçu plus complet du corpus disponible, tout en soulignant la valeur historique que leur disparition représente pour tout chercheur s'intéressant à Trajan. En premier lieu, la source perdue la plus significative semble être les *Dacica*²², commentaires rédigés par l'empereur lui-même sur la guerre des Daces, qui auraient relaté les opérations militaires menées durant ces campagnes, en s'inspirant de l'œuvre de César sur la guerre des Gaules. Composé d'au moins deux livres, cet écrit n'a pas traversé les siècles, ne laissant aux chercheurs que la possibilité d'en imaginer le contenu. Arrien, officier durant la guerre parthique de Trajan et consul sous Hadrien, a rédigé une œuvre majeure consacrée à la campagne contre les Parthes, intitulée *Parthica*. Composée de dix-sept livres, cette œuvre traitait de l'histoire du peuple parthe et de ses nombreux conflits avec Rome, notamment celui opposant Trajan à Osroès Ier, roi des rois de l'Empire parthe. Arrien a également rédigé un traité militaire sur les légions à l'époque du vainqueur des Daces. Malheureusement, ces deux sources sont aujourd'hui perdues, ce qui empêche une compréhension approfondie de l'un des conflits les moins documentés de l'histoire romaine. En évoquant les sources disparues, il convient de mentionner celle de Titus Statilius Crito, médecin personnel de Trajan durant la guerre dacique. Dans son récit, il aurait décrit la campagne de l'empereur, les actions des légions romaines, les structures sociales des Daces, leur religion, les pourparlers de paix, et fourni un compte rendu détaillé du butin de guerre²³. Cet écrit aurait constitué une source de premier plan, mais l'histoire, malheureusement, ne nous a pas permis d'en conserver la trace. Pour conclure sur ces sources manquantes, deux autres peuvent être mentionnées, bien que la datation de la seconde fasse l'objet de débats parmi les historiens. La première est rapportée par Pline le Jeune dans sa lettre IV du Livre VIII, où il mentionne que Caninius Rufus²⁴ avait l'intention d'écrire un livre sur la guerre dacique. Malheureusement, cette œuvre ne nous est pas parvenue, et l'on ignore même si son auteur a réellement eu le temps de la composer. La seconde source, intitulée *De munitionibus castrorum* et attribuée au Pseudo-Hygin, traite de la castramétation et de la fortification des camps romains. Cependant, l'hypothèse d'une publication au début du III^e siècle est aujourd'hui communément admise, notamment en raison du vocabulaire militaire employé. Par souci de rigueur historique, nous avons donc choisi de ne pas retenir cette source,

²² **Burgeon Ch. 2019** : *Trajan, l'empereur soldat*, Paris, Perrin, p. 13 ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 30.

²³ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 33.

²⁴ **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome III : Livres VII-IX*, éd. et trad. Méthy Nicole et Zehnacker Hubert, Paris, Les Belles- Lettres, 2012.

en raison de l'incertitude qui entoure sa datation et du faible intérêt que son contenu présente pour notre sujet. Enfin, trois autres auteurs contemporains de Trajan méritent d'être mentionnés, tant en raison de leur place dans la vie intellectuelle de l'Empire romain que parce qu'ils évoquent, souvent en quelques phrases, l'ère de prospérité qui suit la mort de Domitien. Le premier d'entre eux est Suétone, un haut fonctionnaire romain, célèbre pour avoir écrit la *Vie des douze Césars*, une série de biographies allant de Jules César à Domitien. C'est à la fin de sa dernière biographie que Suétone évoque le renouveau de l'Empire avec l'arrivée de Nerva et de Trajan²⁵. Par la suite, Florus, dans son *Abrégé de l'Histoire romaine*, évoque-lui aussi ce tournant décisif dans l'histoire de l'Empire :

« Depuis César Auguste jusqu'à nos jours, on ne compte pas beaucoup moins de deux cents ans, pendant lesquels l'inertie des Césars l'a en quelque sorte fait vieillir et décroître entièrement. Mais, sous le règne de Trajan, il retrouve ses forces, et, contre toute espérance, ce vieil empire, comme rendu à ta jeunesse, reprend sa vigueur »²⁶.

Pour conclure, Tacite, proche de Pline le Jeune et, par conséquent, de Trajan, adresse des louanges à l'empereur dans son *De vita et moribus Iulii Agricolae*, afin d'illustrer l'époque heureuse dans laquelle il vit²⁷. Par ailleurs, dans le premier livre de ses *Histoires*, Tacite exprime son intention, si la vie ne devait pas lui être ôtée prématurément, d'écrire sur les règnes de Nerva et de Trajan. Cependant, comme il le pressentait lui-même, il n'a probablement pas eu le temps de mener ce projet à bien :

« Que s'il me reste assez de vie, j'ai réservé pour ma vieillesse un sujet plus riche et plus paisible, le règne de Nerva et l'empire de Trajan, rares et heureux temps, où il est permis de penser ce qu'on veut, et de dire ce qu'on pense. »²⁸

Cette exposition met en lumière l'absence frappante de sources contemporaines traitant de l'empereur Trajan, nombre d'œuvres s'interrompant à l'aube de son principat, à l'image de celles de Suétone ou de Florus. En dehors de Pline le Jeune et de Dion de Chrysostome — seuls témoignages contemporains et complets conservés sur Trajan —, certaines sources postérieures, ainsi que des manuscrits chrétiens, peuvent encore fournir des éléments d'information sur son

²⁵ **Suétone** : *Vie de Domitien*, XXIII, ed. et trad. Cabaret-Dupaty M., Paris, Bibliotheca Classica Selecta, 1893.

²⁶ **Florus** : *Œuvres*. Tome I : Livre I, ed. et trad. Paul J., Paris, Les Belles Lettres, 1967.

²⁷ **Tacite** : *Vie d'Agricola*, éd. et trad. De Saint-Denis E., Paris, Les Belles- Lettres, 1942.

²⁸ **Tacite** : *Histoires, Livre I*, éd. et trad. Willeumier P., Paris, Les Belles- Lettres, 1987.

règne. Il convient toutefois de garder à l'esprit les décennies qui les séparent de l'*Optimus Princeps*, ainsi que l'influence potentielle des idéologies et des dogmes en vigueur au moment de leur rédaction. Parmi les œuvres postérieures au règne de Trajan, l'*Histoire Romaine* de Dion Cassius occupe une place prépondérante en tant que première étude historique dédiée à son principat. Rédigée au III^e siècle après J.-C., cette œuvre monumentale, composée de quatre-vingts livres, retrace l'histoire de Rome depuis ses origines jusqu'à l'époque des Sévères, consacrant les livres 68 et 69 au règne de Trajan. L'analyse de l'historien antique se distingue par la richesse des détails fournis et par sa rigueur historique. Il y brosse un portrait complexe et nuancé de Trajan, mettant en lumière à la fois ses qualités de chef militaire et d'administrateur, mais aussi certains traits plus contestables de sa personnalité. Il explore en outre, les événements politiques, militaires et sociaux qui ont marqué son règne, offrant un éclairage précieux sur la politique et l'idéologie sous Trajan. Malheureusement, ces livres, essentiels à notre étude, ne nous sont pas parvenus dans leur intégralité, mais uniquement sous forme d'abrégés rédigés par des compilateurs. Parmi ces épitomés, celui d'un moine byzantin du XI^e siècle, Jean Xiphilin, mandaté par l'empereur Alexis I^{er} Comnène, se distingue tout particulièrement. Ainsi, il convient de souligner que Dion Cassius — et, par extension, Xiphilin — n'ont pas toujours pris soin de distinguer les faits établis des rumeurs ou des exagérations véhiculées par leurs sources. En complément de cette dernière, la biographie de l'empereur rédigée par Aurelius Victor²⁹ joue un rôle essentiel en apportant des informations supplémentaires et en confirmant les récits d'autres historiens antiques. En effet, l'auteur extrait de ces sources certains éléments clés, contribuant ainsi à enrichir notre compréhension de la politique et de l'idéologie trajanienne. Cependant, comme le souligne Eugen Cizek³⁰, les biographies d'Aurelius Victor ne sont pas exemptes d'erreurs. Il demeure donc essentiel de les aborder avec recul et esprit critique, et de privilégier, lorsque cela est possible, l'œuvre de son compilateur, le Pseudo-Aurelius Victor³¹, dont le travail est considéré comme plus fiable. Dès lors, l'étude du règne de Trajan ne saurait être menée à bien sans une analyse approfondie de l'œuvre de Dion Cassius et de la biographie d'Aurelius Victor. Toutefois, il est indispensable d'aborder ces sources avec prudence, en tenant compte de leurs limites et en les confrontant à d'autres documents historiques. Outre ces deux références majeures, d'autres sources méritent également notre attention, qui, bien que souvent succinctes, contribuent à affiner notre compréhension de la personnalité du *princeps*, de ses actions, ainsi que de la manière dont

²⁹ **Aurelius Victor** : *Livre des Césars*, éd. et trad. Dufraigne P., Paris, Les Belles- Lettres, 1975.

³⁰ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 46.

³¹ **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.

celles-ci furent perçues à travers le temps. Eutrope s'impose comme l'un de ces auteurs incontournables pour l'étude de Trajan, notamment à travers son *Abrégé de l'histoire romaine*³² rédigé à l'intention de l'empereur Valens. De manière concise, il dresse le portrait du prince, présenté comme l'un des modèles de son souverain, en glorifiant les conquêtes de Trajan ainsi que ses réalisations sur le plan social. En dehors de cet écrit qui prend ouvertement parti en faveur de Trajan, une autre œuvre se distingue par sa critique à l'égard du principat de Trajan. L'empereur Julien, dans un opuscule consacré aux Césars³³, dresse des portraits satiriques des princes, comme en témoigne celui de Trajan, où il suggère que ce dernier était fasciné pour la gloire d'Alexandre le Grand. De surcroît, il convient de mentionner l'*Histoire Auguste*³⁴ en raison de son importance, bien que son récit débute avec le règne d'Hadrien. Il va de soi que les auteurs de cette œuvre s'attardent sur la figure du père adoptif, relatant quelques-unes de ses actions, ce qui offre l'opportunité de confronter ces éléments à ceux issus de sources plus contemporaines ou plus complètes, enrichissant ainsi notre compréhension de Trajan. En complément de ces écrits, il est pertinent de prendre en compte ceux d'auteurs chrétiens rédigés après l'établissement officiel du christianisme comme unique religion de l'État romain. Deux sources majeures méritent d'être mentionnées. La première est celle d'Eusèbe de Césarée, partisan de Constantin I^{er}, qui rédige son *Histoire ecclésiastique*³⁵ afin de retracer l'histoire des chrétiens depuis la mort de Jésus-Christ jusqu'à son propre temps. Dans le troisième livre, il aborde la politique religieuse de l'empereur, soulignant sa volonté de ne pas persécuter systématiquement les chrétiens, bien que des cas de martyre soient attestés sous son règne. Par ailleurs, dans le quatrième livre, il relate le soulèvement des Juifs, offrant ainsi un témoignage différent, non latin, sur le massacre subi par ce peuple à la suite de sa rébellion.

Outre ces sources littéraires, qu'elles soient contemporaines de Trajan ou postérieures, toutes revêtent une importance cruciale pour l'étude de son règne et de sa personnalité. Bien que certaines puissent se révéler lacunaires ou influencées par une idéologie dominante, la plupart s'accordent avec d'autres sources tout aussi déterminantes, telles que les monnaies, les inscriptions, l'archéologie ou encore les *papyri*. Ces derniers offrent une voie alternative pour explorer le règne de l'empereur, une approche centrée sur les productions de l'État et de la société, destinées à mettre en lumière la figure de leur prince. Ils permettent ainsi une

³² **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

³³ **Julien** : *Les Césars*, éd. et trad. Lacombrade Ch., Paris, Les Belles-Lettres, 1965.

³⁴ **Histoire Auguste** : *Vie d'Hadrien*, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

³⁵ **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique. Tome I*, livre III, éd. et trad. Bardy G., Paris, Édition du Cerf, 2001.

reconstitution plus authentique du règne de l'*Optimus Princeps* et de sa personnalité. Tout d'abord, l'épigraphie permet une étude minutieuse des pratiques de l'époque et offre une compréhension approfondie de l'idéologie impériale ainsi que des actions menées par l'empereur, corroborant ou complétant les témoignages des auteurs antiques. Elle se révèle également essentielle pour appréhender l'appareil administratif et militaire, les mœurs de l'époque, ainsi que certains aspects du caractère de l'empereur. Tout aussi précieuses, les monnaies jouent un rôle déterminant dans l'étude du pouvoir impérial, en véhiculant les valeurs que l'idéologie trajanienne cherchait à inculquer lors de moments clés. Les légendes et les effigies qu'elles portent reflètent les politiques économiques, sociales et militaires, mais aussi la politique de construction. La numismatique constitue ainsi un vecteur privilégié de transmission de l'idéologie impériale, tant dans les provinces qu'au sein des différentes couches de la société romaine. C'est pourquoi ces sources matérielles occupent une place de choix tout au long de notre analyse. Enfin, deux autres témoignages revêtent une importance tout aussi essentielle que les précédents, offrant aux historiens une richesse et une diversité d'informations sur l'époque de Trajan. La papyrologie, en particulier, met à la disposition des chercheurs des documents d'une grande valeur pour éclairer la vie sociale et les problématiques idéologiques propres à la province égyptienne, où la quasi-totalité des *papyri* aujourd'hui connus ont été découverts. Ces documents permettent également de reconstituer les mesures politiques mises en œuvre par l'empereur, comme l'illustrent les *papyri* d'Oxyrhynchus, vaste corpus regroupant de nombreux textes relatifs à la gestion provinciale, ainsi que des œuvres d'ordre plus littéraire. Les derniers documents utiles à notre étude relèvent du domaine archéologique, en particulier à travers les nombreuses constructions édifiées sous le principat de Trajan, ainsi que ses représentations statuaire. Ces vestiges matérialisent la politique alors menée et traduisent l'idéologie qui la sous-tend.

Tout bien considéré, malgré ces lacunes, il est possible de reconstituer dans sa globalité le règne de l'empereur Trajan et de saisir l'évolution de sa personnalité au fil des années, en comblant les manques grâce à l'apport de l'archéologie, entendue ici dans sa globalité, englobant l'épigraphie, la numismatique et la papyrologie. Par ailleurs, les œuvres littéraires, qu'elles soient fragmentaires ou complètes, se voient souvent enrichies par des écrits tardo-antiques ou médiévaux, offrant ainsi à l'historien un champ d'investigation plus vaste.

Les défis de l'historiographie contemporaine

La nature fragmentaire et lacunaire des sources littéraires explique en grande partie le faible nombre de biographies modernes et contemporaines consacrées à Trajan. Pourtant, envisager cet empereur comme marginalisé dans l'historiographie contemporaine révèle une étonnante dualité. D'une part, une analyse rigoureuse de la production scientifique démontre l'erreur d'une telle perception, comme en témoignent les nombreuses recherches consacrées à des aspects précis de son règne. D'autre part, cette impression trouve pourtant un fondement, dès lors que l'on compare l'ampleur des travaux dédiés à Trajan à celle des études portant sur d'autres princes de l'Empire romain, tels Auguste, Néron ou Marc Aurèle, dont l'historiographie s'avère bien plus prolifique. Ainsi, il ne fait aucun doute que Trajan bénéficie d'une reconnaissance certaine au sein de la communauté scientifique. Toutefois, il serait plus juste de constater qu'il pâtit d'un déficit d'études consacrées exclusivement à son règne et à sa personnalité. En effet, la recherche académique consacrée au règne de Trajan et à l'idéologie propre à son principat a donné lieu, au fil des décennies, à une abondante production d'articles, riches de perspectives et d'approches diverses, une profusion qui rendrait inintéressante toute tentative d'en dresser ici une liste exhaustive³⁶. En revanche, les ouvrages monographiques consacrés à cet empereur demeurent rares, la plupart ayant vu le jour au cours des huit dernières années et s'appuyant fréquemment sur les travaux d'historiens antérieurs aux années 2000. Notre démarche s'inscrit ainsi pleinement dans la dynamique inaugurée en 2017, à l'occasion du dix-neuvième centenaire de la mort de Trajan³⁷. Il convient de mentionner, au moment même de la rédaction de notre étude, la parution outre-Pyrénées en 2025 de *Traiano. El mejor emperador*³⁸. Nous avons intégré au mieux les informations qu'il apporte dans le temps qui nous était imparti, bien que l'ouvrage demeure principalement centré sur les aspects militaires du règne. Il s'inscrit ainsi dans la lignée des travaux adoptant une ligne directrice ciblée sur un domaine particulier — en l'occurrence l'armée — tout en demeurant une référence incontournable.

La présentation de ces ouvrages selon un ordre chronologique décroissant s'impose afin de saisir les différents aspects abordés par chacune de ces monographies et de mieux

³⁶ **Waters K. H. 1975** : The Reign of Trajan, and its Place in Contemporary Scholarship (1960-1972), in : *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II. Principat, 2, Berlin – New York, Walter de Gruyter, pp. 381-431.

³⁷ Deux colloques ont eu lieu en 2017 pour marquer cet anniversaire, et trois monographies ont été publiées depuis cette date, révélant que près de 70% des travaux exclusivement consacrés à Trajan (biographie et colloque uniquement) datent de ces huit dernières années.

³⁸ **Soria Molina D. 2025** : *Traiano. El mejor emperador*, Madrid, Desperta Ferro Ediciones, 706p.

comprendre l'orientation scientifique poursuivie par leurs auteurs. L'étude récente de l'historien Nicholas Jackson³⁹ est la seconde analyse consacrée à Trajan dans le monde anglophone et offre une lecture particulièrement intéressante de son principat. L'auteur retrace les origines familiales de l'empereur, en insistant sur ses liens étroits avec sa sœur Marciana et son épouse Plotine. Toutefois, le cœur de l'ouvrage réside dans l'examen approfondi du règne, où Jackson détaille les campagnes militaires et les stratégies qui ont contribué à l'expansion de l'Empire. Il analyse également les réformes administratives menées par le *princeps*, garantes d'une période de stabilité et de prospérité, ainsi que ses réalisations culturelles, depuis l'édification de monuments jusqu'au soutien apporté aux arts. Reconnaisant à la fois les qualités exceptionnelles de Trajan comme chef militaire et administrateur, Jackson met aussi en lumière les tensions et contradictions de son pouvoir. Bien que l'ouvrage comporte certaines lacunes et omette des aspects essentiels du principat, il propose une perspective précieuse sur les défis auxquels l'empereur a été confronté. Dans l'espace francophone, tout comme dans le monde anglophone, l'étude du règne de Trajan demeure un champ encore peu investi, comme en atteste la rareté des monographies qui lui sont consacrées. La plus récente d'entre elles est l'ouvrage de Christophe Burgeon⁴⁰. Dans cette étude, malgré certaines critiques qui peuvent être formulées, Christophe Burgeon présente l'empereur comme une figure aux multiples facettes, à la fois conquérant militaire et dirigeant politique avisé. Il met en lumière les réalisations majeures de Trajan, qu'il s'agisse de l'expansion territoriale sans précédent de l'Empire romain ou des améliorations notables apportées à la société romaine. Toutefois, malgré ses qualités, l'ouvrage tend parfois à manquer de nuance, en présentant d'emblée Trajan comme « le meilleur des princes ». Ainsi, plusieurs aspects de son principat auraient pu faire l'objet d'une analyse plus approfondie, notamment ses rapports avec le Sénat, sa gestion des affaires intérieures de l'Empire, ainsi que les fondements idéologiques et les traits de caractère qui ont façonné sa personnalité. En complément de ces deux biographies, il importe de rappeler trois autres ouvrages majeurs consacrés à l'étude de l'empereur Trajan. Bien que plus anciens, ces travaux ont largement contribué à l'enrichissement et à l'élargissement des connaissances historiques sur ce prince. Premièrement, l'ouvrage incontournable, en raison de son importance, est celui de Julian Bennett⁴¹. Adoptant une démarche méthodique, l'historien anglais s'appuie sur une analyse approfondie et systématique des sources littéraires, épigraphiques et archéologiques afin de dresser un portrait à la fois détaillé et nuancé de l'empereur Trajan. Son

³⁹ **Jackson N. 2022** : *Trajan. Rome's Last Conqueror*, Barnsley, Greenhill Books, 338p.

⁴⁰ **Burgeon Ch. 2019** : *Trajan, l'empereur soldat*, Paris, Perrin, p. 272.

⁴¹ **Bennet J. 1997** : *Trajan Optimus Princeps. A Life and Times*, Londres, Routledge, 312 p.

examen minutieux embrasse l'ensemble des dimensions du principat, depuis les campagnes militaires jusqu'à la politique administrative, en passant par les réalisations architecturales et la gestion économique. L'un des atouts majeurs de cet ouvrage réside dans sa capacité à interroger l'image traditionnelle du prince présenté comme l'empereur idéal. Cependant, la même critique que pour les ouvrages précédents peut être formulée, l'accent étant principalement mis sur les dimensions politiques et militaires du règne de Trajan, au détriment de sa vie privée et des aspects culturels de son époque. Le deuxième ouvrage significatif dans notre recherche est celui d'Eugen Cizek⁴². Dans son analyse exhaustive de toute *L'époque de Trajan*, il embrasse non seulement le règne de l'empereur, mais également les multiples aspects idéologiques qui en émanent. Il propose, en outre, une plongée approfondie dans le contexte historique, mettant en lumière les événements politiques, sociaux et économiques qui ont façonné cette période décisive. Son étude de la politique intérieure et extérieure de Trajan, en soulignant ses réformes administratives et ses conquêtes militaires, éclaire l'expansion territoriale de l'Empire romain. Par ailleurs, Eugen Cizek accorde une place essentielle à la dimension idéologique et culturelle du principat trajanien, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives sur le règne du second des Antonins. Seulement, son ouvrage pâtit de sa datation et ne prend pas en considération les dernières avancées en archéologie et en histoire. Son travail visant à mettre en lumière la personnalité de l'empereur et l'idéologie ayant orienté son règne constitue une contribution précieuse, offrant une contribution inestimable à notre compréhension de cette période historique. En dernier lieu, la biographie de Roberto Paribeni⁴³, bien que rédigée avant la Seconde Guerre mondiale, demeure une référence essentielle et un pilier pour toutes les recherches sur cet empereur romain. Dans son étude approfondie, Paribeni explore avec minutie les multiples facettes de la vie et du règne de Trajan. Il propose une analyse précise de la jeunesse de l'empereur, de ses campagnes militaires en Dacie et en Orient, ainsi que de ses réalisations tant à Rome que dans l'ensemble de l'Empire, sans omettre ses réformes administratives et militaires. L'érudition de Paribeni, renforcée par son expérience de directeur du musée national de Rome, ne fait aucun doute ; son ouvrage se distingue toutefois par une admiration manifeste pour Trajan. Cette partialité, perceptible dans son écriture, où les réalisations et les vertus de l'empereur sont mises en exergue, invite à aborder son travail avec un regard critique. En complément de ces études, qui offrent chacune des apports significatifs

⁴² **Cizek E. 1983** : *L'époque de Trajan. Circonstances politiques et problèmes idéologiques*, Bucarest-Paris, Editura Stiintifica si enciclopedica et Les Belles Lettres, 567 p.

⁴³ **Paribeni R. 1926** : *Optimus princeps. Saggio sulla storia e sui tempi dell'imperatore Traiano*, 2 vol, Messine, Casa Editrice G. Principato, 321p.

tout en révélant certaines limites, deux autres ouvrages, issus de colloques internationaux, méritent une attention particulière. Leur intérêt réside dans la richesse des données nouvelles qu'ils apportent, venant compléter et approfondir les biographies existantes, et contribuant ainsi de manière notable à l'enrichissement de la recherche historique. Ces manifestations scientifiques, organisées pour marquer les mille neuf cents ans de la mort de Trajan, ont été une occasion d'examiner en profondeur certains aspects spécifiques de son règne, tout en offrant un éclairage renouvelé sur sa personnalité et sur les membres de son cercle rapproché. Ces deux colloques se déroulent simultanément dans deux pays distincts, chacun explorant des notions et des thématiques de recherche propres. Le premier, parrainé par l'Université de Lille, se tient du 28 au 30 septembre 2017 en France, réparti entre les villes de Villeneuve-d'Ascq et de Saint-Jans-Cappel. L'ouvrage⁴⁴ est publié sous le titre *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, en l'honneur de Marguerite Yourcenar. Les vingt-quatre contributions de cet ouvrage ont pour objectif principal d'explorer la mémoire collective entourant les deux empereurs après la fin de leur principat. Elles mettent souvent en parallèle Trajan, célébré sous le titre d'*Optimus Princeps*, et Hadrien, fréquemment désigné comme le « prince voyageur ». L'ouvrage examine également l'idéologie qui prévalait au sein de l'Empire romain durant leur règne, ainsi que les fondements qu'ils ont posés pour les décennies à venir. Il propose une analyse approfondie de Trajan en mobilisant des sources antiques autres que les traditionnels textes latins et grecs, mais aussi des témoignages postérieurs à son principat. Par cette approche multidisciplinaire, il offre une perspective riche et variée sur la réputation du *princeps*. Le second colloque crucial pour nos recherches se tient en Italie, à l'*Università degli Studi di Ferrara*, du 29 au 30 septembre 2017. S'appuyant sur quinze contributions rédigées en trois langues différentes (italien, français et espagnol), l'ouvrage⁴⁵ publié en 2019 vise à approfondir notre compréhension des motivations des actions politiques de l'empereur en se penchant ainsi davantage sur l'aspect idéologique de son règne et, *a fortiori*, sur sa personnalité. Cette manifestation scientifique s'attache à explorer la relation de Trajan avec son épouse et sa sœur, tout en mettant en lumière des aspects méconnus de son administration et les vertus qu'il a promues durant son règne. Elle examine également sa politique de construction et sa gestion des provinces, offrant un nouvel éclairage sur l'administration impériale sous son principat.

En définitive, bien que l'historiographie consacrée à Trajan demeure relativement récente et s'appuie sur des bases solides établies avant les années 2000, elle se heurte à des défis

⁴⁴ Poignault R. (dir.), Hoët-van Cauwenberghe Ch., Gautier A., Benoist St. 2020: *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 530 p.

⁴⁵ Zerbin L. (dir.) 2019 : *Traiano. L'Optimus Princeps*, Treviso, Unibrè, 296 p.

notables. La rareté des monographies exclusivement dédiées à cet empereur et l'absence d'une analyse véritablement exhaustive embrassant l'ensemble des facettes de sa personnalité constituent des obstacles majeurs. Néanmoins, en croisant les données issues des sources antiques, les apports des recherches contemporaines et les éclairages offerts par les débats scientifiques des colloques, il devient possible de restituer un portrait plus abouti de Trajan. Une telle entreprise suppose de mettre en relief la complexité de sa personnalité et la richesse de ses relations interpersonnelles, notamment avec son épouse, tout en veillant à ne laisser dans l'ombre aucun aspect — lacune que certaines études récentes ont parfois laissée subsister.

Les objectifs de l'étude

Dans cette introduction, il a été nécessaire de proposer un aperçu général de la situation de l'Empire au moment de la naissance de Trajan et durant son enfance, afin de saisir pleinement l'ampleur des défis auxquels le nouveau *princeps* a été confronté et, par extension, de mieux esquisser les contours de sa personnalité et de son principat. Comme l'indique le titre de notre recherche, nous accordons une importance primordiale à l'étude de l'idéologie, à la genèse de celle-ci et aux défis qu'elle a dû affronter au cours du principat de Trajan. De surcroît, la personnalité de l'empereur traverse chacune des dimensions examinées dans notre analyse, livrant ainsi des clefs essentielles pour comprendre les motivations profondes qui ont inspiré les actions politiques d'un prince résolu à remodeler l'ordre impérial. Eu égard de l'état actuel des recherches et des sources disponibles, qu'elles soient littéraires ou matérielles, notre objectif a été d'offrir une perspective renouvelée sur le principat de Trajan et sur la personnalité de l'empereur. L'étude de ce prince soulève de multiples interrogations, héritières d'une longue tradition le célébrant comme l'artisan d'un âge d'or, vision qui a façonné plusieurs générations de travaux à son sujet. Il est donc légitime d'examiner les actions, les réalisations et le caractère de Trajan, qui lui permirent d'incarner et de promouvoir une idéologie nouvelle, tout en consolidant son autorité par des campagnes militaires, laissant ainsi un héritage durable en tant qu'*Optimus Princeps*. Il est communément admis que, sous le principat de Trajan, l'Empire connaît un renforcement notable de l'absolutisme impérial et de la place prééminente de l'empereur au sein de la société, assorti d'un humanisme d'un nouveau genre qui consacre véritablement Trajan comme le *pater patriae* de l'ensemble des citoyens romains. Par ailleurs, il est essentiel d'apporter un nouvel éclairage sur l'entourage de l'empereur en examinant de

près le rôle de sa femme, Plotine. Elle a joué un rôle crucial dans la politique de Trajan et dans le choix de son successeur, jetant ainsi les bases d'une véritable dynastie dont le lien unificateur n'était pas seulement masculin, mais aussi féminin au sein de la nouvelle famille impériale. Fort d'un entourage stable et uni, Trajan a su rassembler les diverses strates de la société romaine sous une même bannière, prolongeant l'œuvre amorcée par Nerva et poursuivie par ses successeurs. En définitive, notre recherche entend approfondir la compréhension de ce prince et mesurer l'empreinte qu'il a laissé sur la *statio principis*. Le règne de Trajan apparaît en conséquence comme le moment où l'Empire romain sort de la crise de croissance du I^{er} siècle, parvenant à instaurer un équilibre fragile entre toutes les forces politique : l'armée, le Sénat et le pouvoir impérial⁴⁶. Ainsi, Trajan se distingue comme l'artisan de ce compromis, permettant à ces institutions de coexister sous l'autorité d'un seul homme, le *princeps*, dont les pouvoirs se consolidaient discrètement au fil du temps. Doté d'une personnalité à la fois riche et fascinante, il s'impose comme l'une des figures majeures de la *statio principis*. Cette étude entend mener une analyse précise et approfondie afin de réévaluer à la fois son règne et sa personnalité en tant qu'*Optimus Princeps*, tout en cherchant à mettre en lumière des aspects encore méconnus de sa figure.

Afin de répondre de manière concrète aux objectifs préétablis, il a été indispensable d'organiser notre analyse en cinq parties, chacune recouvrant l'ensemble de la vie de Trajan et offrant une exploration complète de son règne, de sa personnalité, ainsi que de l'image que les générations ultérieures ont conservée de lui. Cette démarche conduit à accorder, dans la première partie de notre travail, une attention particulière à l'examen approfondi de l'ascension de Trajan avant son adoption. Ainsi, il apparaît essentiel de plonger au cœur de l'histoire de sa famille, en examinant avec précision la vie et les accomplissements de ses ancêtres, tant paternels que maternels. Par ailleurs, l'analyse des débuts de Trajan dans l'armée et sur la scène politique romaine permet de saisir les fondements d'un parcours considéré comme exceptionnel. La seconde partie de notre analyse est consacrée à l'étude approfondie de l'idéologie instaurée par le nouveau *princeps*. Cet examen se révèle délicat, car il exige de distinguer nettement les ruptures et les continuités par rapport aux règnes antérieurs. Il importe également de souligner le rôle déterminant des mesures héritées de la dynastie flavienne, qui contribuèrent largement à préserver la stabilité de l'État aux débuts du principat de Trajan. Son adoption par Nerva, tout comme les premiers défis liés à la succession, revêt une importance majeure pour la compréhension du nouvel ordre impérial qui s'affirme par la suite. C'est

⁴⁶ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 512.

pourquoi notre attention se porte également sur cet épisode, ainsi que sur l'influence exercée par son épouse, Plotine, qui forma avec lui un couple impérial étroitement uni. Un ensemble qui inscrit son règne dans la continuité de l'ère augustéenne, celle d'une *res publica* impériale, et qui jette ainsi les bases mêmes de ce qui constitue l'idéologie trajanienne. Notre troisième partie se consacre au domaine militaire et aux campagnes menées par Trajan, en accordant une attention particulière à la guerre de Kitos, souvent reléguée au second plan en raison de la rareté des sources fiables. Si cette dimension de son règne a fréquemment retenu l'attention des historiens, notamment pour les campagnes daciques mieux documentées, elle offre néanmoins un éclairage précieux pour appréhender plus finement la personnalité de Trajan. Cette réussite, alliée à une gestion rigoureuse de l'État romain, mais non sans heurts, constitue l'un des aspects fondamentaux de son principat. C'est à l'étude de cette politique interne menée par Trajan qu'est consacrée la quatrième partie. Nous examinons ici les initiatives telles que les *Alimenta* et l'attitude ambivalente à l'égard des chrétiens, tout en abordant les dimensions financières et sociales mises en œuvre tant dans les provinces qu'au cœur même de l'Empire. Cette politique, en définitive, reflète pleinement la personnalité de Trajan, qui inaugure une manière nouvelle d'exercer le pouvoir. Bien que marquée par un certain absolutisme, elle s'orne d'une façade d'inspiration républicaine qui oriente et façonne les vertus du prince. En dernier lieu, la cinquième et ultime partie de cette étude s'attarde sur l'image de l'*Optimus Princeps* telle qu'elle a été construite de son vivant et à sa mort, et qui marque durablement sa postérité dans l'Antiquité tardive. Il a également paru essentiel d'examiner la titulature impériale à travers les sources épigraphiques, afin d'établir avec précision la chronologie de son règne et de saisir les moments décisifs, voire les tournants, du principat de ce premier empereur à qui a été décerné le titre d'*Optimus*.

Première Partie :

Les premiers pas de Marcus Ulpius

Traianus : l'émergence d'un

provincial dans l'ombre de Rome

Chapitre I :

Une ascendance familiale resplendissante

L'Italie, le cœur névralgique de l'Empire romain, a été le berceau de la quasi-totalité des empereurs du I^{er} siècle de notre ère. La seule exception notable à signaler est incarnée par l'empereur Claude. Effectivement, il est né en 10 av. J.-C. à Lugdunum, capitale des Gaules, devenant ainsi le premier *princeps* à voir le jour en dehors de la péninsule italienne. Toutefois, étant le fils d'Antonia Minor, elle-même fille d'Octavie et de Marc Antoine, et de Drusus l'Aîné, fils de Livie, il est inapproprié de le considérer véritablement comme un provincial. *A contrario*, les ancêtres de Trajan proviennent depuis plusieurs générations d'une ville de Bétique nommée Italica⁴⁷, localisée sur la rive droite du fleuve Baetis connu aujourd'hui sous le nom de Guadalquivir. Cependant, sous les Sévères, l'historien grec Dion Cassius a émis une critique sur les origines espagnoles du futur empereur. En effet, l'écrivain né à Nicée en Bithynie, ce qui constitue ironiquement une origine provinciale, n'a pas caché sa réticence envers les ancêtres de Trajan, comme en témoignent ses écrits : « οὐδ' αὖ ὅτι Ἰβηρ ὁ Τραϊανὸς ἀλλ' οὐκ Ἰταλὸς οὐδ' Ἰταλιώτης ἦν [...] »⁴⁸. Par ailleurs, au IV^e siècle, Eutrope mentionne que la famille de l'empereur est *antiqua magis quam clara*⁴⁹, ce qui suggère que la lignée ascendante de Trajan n'a pas occupé de rôles prépondérants au sein de la société romaine, et encore moins à Rome. À première vue, il semble légitime d'accorder du crédit aux observations des deux historiens antiques, compte tenu du manque d'informations disponibles sur les *Ulpii* et, *a fortiori*, sur les liens familiaux de Trajan. Bien que l'historiographie anglaise soit plus développée et offre les premières pistes de compréhension pour examiner la famille de l'empereur hispanique, de nombreuses zones d'ombre restent à élucider. En réalité, à la lumière des textes épigraphiques, les seules et uniques sources fiables dont nous disposons, il est néanmoins possible de dissiper en partie le brouillard qui entoure la famille de Trajan. Toutefois, étant donné les limites inhérentes aux inscriptions, qui peuvent être incomplètes ou lacunaires, nous devons reconnaître que celles-ci ne peuvent pas toujours fournir toutes les informations nécessaires

⁴⁷ Actuellement connue sous le nom de Santiponce, près de Séville, en Andalousie.

⁴⁸ « Bien que Trajan soit un Ibère et non un Italien, ni même issu d'Italien [...] » **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, IV, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁴⁹ « Plus ancienne qu'illustre ». **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, 1, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

pour reconstituer pleinement certains aspects de la famille de l'empereur. En faisant appel à des conjectures, il nous est possible de nous rapprocher de la vérité historique dans le dessein de dresser, le plus fidèlement possible, le portrait familial de Trajan, qui est loin d'être dénué de gloire.

I. Italica, le foyer des *Vlp̄ii* : l'émergence d'une *gens* impériale

Dion Cassius figure parmi les historiens antiques les plus importants pour l'étude de l'histoire romaine et, en particulier, de l'empereur Trajan. Cependant, force est de constater que l'écrivain présente certaines lacunes dans ses recherches, notamment en ignorant *in extenso* les origines familiales de cet empereur. En réalité, en se référant à l'*Epitome de Caesaribus*⁵⁰ du Pseudo-Aurélius Victor, la famille de Trajan est sans équivoque originaire d'Italie et plus précisément de Tuder, l'actuelle municipalité de Todi, située en Ombrie. En effet, en réalisant une étude onomastique de Marcus Ulpius Traianus, il est plausible de corroborer les origines ombriennes de Trajan et de réfuter les affirmations apportées par l'historien de langue grec. Tandis que le *praenomen* Marcus est largement répandu dans l'ensemble de l'Empire romain, le *nomen* Ulpius semble, quant à lui, être spécifique à cette région du centre de l'Italie. Dans les faits, ce nom dérive du terme osco-ombrien *Ulp̄os*⁵¹, signifiant le loup et correspondant au latin de *lupus*, mettant ainsi en lumière les véritables origines de la *gens* *Ulpia*. De surcroît, une inscription découverte à Tuder⁵² donne raison à cette affirmation en attestant la présence des *Ulp̄ii* dans la région avec la mention *Ulpia[e] T(iti) f(iliae)*. Dès lors, les origines ombriennes de la *gens* paternelle de Trajan sont incontestables et revêtent une importance dans la compréhension de son héritage et de son ascendance. En outre, en poursuivant l'étude onomastique, il est envisageable d'affiner davantage l'identification des origines italiennes de Trajan. Aux yeux de nombreux chercheurs, le *cognomen* Traianus est analysé comme une dérivation en *-anus* de Traius, une *gens* plébéienne ayant des racines en Ombrie, notamment à Tuder, ainsi que dans le Samnium. Cette théorie suggère qu'il a été incorporé dans la lignée de Trajan à la suite d'un mariage entre l'un de ses ancêtres et un membre de la *gens* Traia⁵³. Toutefois, une nouvelle hypothèse, différente de la dimension matrimoniale, peut être avancée.

⁵⁰ Pseudo-Aurélius Victor : *Abrégé des Césars*, XIII, éd. et trad. FESTY Michel, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

⁵¹ Bonfante G. 1939 : Le latin VLPIUS et le nom Osco-Ombrien du loup, *Latomus*, vol. 3, n°2, pp. 79-83.

⁵² Cat. Ép. : Tuder, 2.

⁵³ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 21.; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 17.

En effet, dans la société romaine antique, seul le nom de la *gens* des ancêtres issus de la lignée patrilinéaire était traditionnellement pris en compte, contrairement à celui des femmes⁵⁴. La conjecture d'une adoption peut rentrer en ligne de compte dans la mesure où le suffixe *-anus* atteste le plus souvent de cette pratique⁵⁵. Ainsi, il est concevable qu'un individu de la *gens Ulpia* ait choisi d'adopter un membre de la *gens Traia*, intégrant ainsi le *cognomen Traianus*. Cependant, il convient de noter que l'attribution d'un tel *cognomen* ne doit pas nécessairement être interprétée comme une indication d'adoption et pourrait tout aussi bien résulter d'un mariage. Étant donné le manque de preuves définitives pour soutenir l'une ou l'autre hypothèse, il est crucial de reconnaître la possibilité des deux scénarios, même si l'idée de l'adoption est souvent rejetée, à tort, par certains chercheurs. Quoiqu'il en soit, Trajan est vraisemblablement le descendant de la *gens Ulpia* et *Traia*, cette dernière étant attestée à Tuder comme en témoigne une inscription retrouvée dans cette ville d'Ombrie⁵⁶. Cette découverte met en lumière les liens étroits qui ont pu exister entre ces deux familles, suggérant ainsi une possible filiation entre Trajan et les deux *gentes*.

Bien que les origines italiennes du futur empereur soient indiscutables, il convient de noter que sa famille, au moment de sa naissance, résidait depuis plusieurs générations dans la province romaine de Bétique, plus précisément dans la cité d'Italica. Avant toute chose, il est essentiel de présenter brièvement cette ville hispanique fondée à une époque où les deux superpuissances méditerranéennes s'affrontaient pour la deuxième fois. En effet, la colonie d'Italica a été établie en 206 av. J.-C.⁵⁷ durant la Deuxième Guerre punique, sous les ordres de Publius Cornelius Scipio, connu ultérieurement sous le nom de Scipion l'Africain. Fondée pour accueillir les légionnaires blessés, les vétérans et les alliés italiens à la suite de la victoire sur les troupes carthaginoises à Ilipa, cette cité a constitué une étape décisive dans la conquête romaine de l'Hispanie, affirmant de manière tangible la présence de l'*Urbs* dans cette nouvelle province. Le nom de la ville a été choisi par nostalgie et reconnaissance envers la patrie d'origine des soldats. En ce qui concerne les ancêtres de Trajan, il est plausible que le premier *Ulpus*, du fait de la vocation militaire de la colonie, ait élu domicile à Italica après avoir servi Rome au sein des légions de Scipion l'Africain. D'un autre côté, également en tant que militaire,

⁵⁴ **Dondin-Payre M. 2018** : L'anthroponymie de l'empire romain, in : Nadiras S., *Noms de lieux, noms de personnes*, Publications des Archives nationales, en ligne : <https://doi.org/10.4000/books.pan.1004>, consulté le 20 mai 2024.

⁵⁵ **Bernard R. 1998** : Les élites locales et municipales de la colonie de Vienne au Haut-Empire, *l'antiquité classique*, Tome 68, p. 98. ; **Kajanto I. 1965** : *The latin cognomina*, Keskurkirjapaino, Helsinki, pp. 32-35. ; **Robinson B. 2016** : La dénomination des adoptés à la fin de la République romaine, décodification d'une pratique sociale ?, *Dialogue d'histoire ancienne*, vol 42/2, n°2, pp. 85-102.

⁵⁶ Cat. Ép. : Tuder, 1.

⁵⁷ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 22.; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 18.; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 22.

il aurait pu s'y établir après la conquête totale de l'Hispanie, un siècle plus tard⁵⁸. Toutefois, il est tout aussi envisageable qu'un des ancêtres de Trajan ait choisi de s'installer en tant que civil en raison de la prospérité de la Bétique⁵⁹. Cette région était réputée dans tout l'Empire pour son huile d'olive ainsi que pour sa production céréalière. Quoi qu'il en soit, l'immigration des ancêtres de Trajan à Italica ne peut avoir eu lieu qu'avant la fin du I^{er} siècle avant notre ère, étant donné que son père est né dans cette ville suggérant la présence de la gens *Ulpia* en Bétique depuis au moins deux générations. De plus, une inscription⁶⁰ datant de l'ère augustéenne, retrouvée à Italica, atteste de la présence des *Traiani* dans cette ville. Cette découverte révèle également leur engagement dans la vie publique, puisque le membre de la gens mentionné dans l'inscription a assumé la charge de *duumvir* pour la deuxième fois. Le fait que cet individu soit un magistrat local, aspirant à plusieurs reprises à la fonction municipale suprême, confirme incontestablement la présence des *Traiani* depuis plusieurs générations en Bétique. Malheureusement, cette inscription comporte de nombreuses lacunes, notamment dans le nom du deuxième *duumvir* qui est interprété comme Traius par le *Corpus de Inscriptiões Latinas de Andalucia*⁶¹. Si cela s'avère être le cas, l'inscription témoigne également de la présence de la gens *Traia* à Italica, ce qui pourrait indiquer une relation, qu'elle soit proche ou éloignée, avec les *Ulpia Traiani*. Toutefois, plusieurs reconstitutions modernes privilégient le cognomen Titius, écartant ainsi l'hypothèse précédente. De plus, le fait que le Traianus mentionné ne fasse pas partie de la gens *Ulpia* soulève des doutes quant aux liens familiaux entre le *duumvir* et la famille de Trajan. Malgré cela, une autre inscription atteste de la présence de la gens *Traia* dans la région pouvant suggérer par la suite un possible mariage ou une adoption entre les *Ulpia* et les *Traia*. En effet, un pavement en mosaïque⁶² provenant du temple d'Apollon à Italica apporte un éclairage sur la présence de cette gens à la fin de la République. Cependant, la présence d'un «H» dans le cognomen peut susciter des interrogations quant aux liens familiaux, même si la possibilité qu'il s'agisse d'une erreur de la part du graveur demeure probable. Malgré les difficultés rencontrées avec les inscriptions, il est raisonnable de supposer qu'à la fin du premier siècle av. J.-C., les *Ulpia* occupaient une position prépondérante dans la noblesse locale, en basant leur économie sur le commerce florissant de l'huile de Bétique, et en participant activement à la vie publique de la cité⁶³.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Bennett J. 1997: *Loc. Cit.*; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 23.

⁶⁰ Cat. Ép. : *Italica*, 1.

⁶¹ *CILA-02-02*, 00383.

⁶² Cat. Ép. : *Italica*, 2.

⁶³ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 23.

De surcroît, selon Eutrope, le père de Trajan est le seul de la *gens Ulpia* à devenir consul : *Pater eius primum consul fuit*⁶⁴, ce qui suggère qu'il est le premier de sa famille à intégrer l'ordre sénatorial. Toutefois, Julian Bennett⁶⁵ propose une interprétation différente, suggérant que cette phrase implique que le père de Trajan n'est pas le seul à accéder à l'ordre sénatorial, étant donné que lui-même devient consul par la suite. Cette perspective, soutenue par Christophe Burgeon, se confronte néanmoins à l'absence de sources corroborant l'existence d'autres membres de la *gens Ulpia* ayant occupé une magistrature quelconque du *cursus honorum*. Dès lors, il est difficile de donner crédit à l'hypothèse de l'historien anglais, car tout semble indiquer que Marcus Ulpius Traianus était un *homo novus* s'appuyant sur un héritage familial profondément enraciné à Italica, où de nombreux membres ont été des notables locaux. Avant de poursuivre, il est nécessaire de préciser que dans la suite de cette étude, pour des raisons de clarté, le père de Trajan sera désigné par son nom latin Traianus, tandis que son fils sera mentionné sous le nom francisé de Trajan. En revenant aux faits, il nous est difficile de saisir pleinement les rôles politiques des ancêtres de Traianus, ce qui ne permet pas de confirmer ou d'infirmer les diverses hypothèses. Cependant, l'accession au Sénat requérait un ensemble de critères stricts : être ingénu, posséder la citoyenneté romaine, ne pas avoir subi de condamnations graves, jouir d'une bonne santé et détenir au moins un million de sesterces selon les registres de recensement⁶⁶. En résumé, l'accès au Sénat exigeait d'être à la fois riche et influent, et non nécessairement fils de sénateur, ce qui semble correspondre au cas de Traianus, alors héritier des propriétés familiales et bénéficiant du bagage politique locale de ses ancêtres. Par conséquent, nous avançons l'hypothèse que le père de Trajan était le premier à intégrer l'ordre sénatorial, comme le suggère l'ambiguïté de la phrase d'Eutrope. Toujours est-il que la *gens* de Traianus, implanté à Italica depuis le début de notre ère, était une famille aisée comme en témoigne le cens d'un million de sesterces nécessaire pour aspirer à intégrer l'ordre sénatorial, présenté préalablement. Traianus ou ses parents devaient donc avoir accumulé une richesse considérable ainsi qu'un statut social important⁶⁷ pour avoir eu l'honneur d'intégrer la Curie romaine.

⁶⁴ « Son père en fut le premier membre à devenir consul ». Eutrope : *Op. Cit.*

⁶⁵ Bennett J. 1997: *Loc. Cit.*

⁶⁶ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 22.

⁶⁷ *Ibid*, p. 20.

II. Marcus Ulpius Traianus, le père : l'ascension d'un *homo nouus capax imperii*⁶⁸

La Bétique apparaît incontestablement comme l'une des provinces de l'Empire qui a fourni le plus de sénateurs d'origine hispanique ou issus de l'immigration italienne au cours du I^{er} siècle de notre ère, comme le met en lumière de manière éloquentة Françoise des Boscs-Plateaux⁶⁹ dans son ouvrage reconnu. Cette observation soulève une question fondamentale : celle de l'existence d'un potentiel « parti » espagnol qui aurait pu, par des stratégies politiques habiles, influencer le pouvoir à Rome et faciliter l'ascension au pouvoir d'Espagnols⁷⁰. Bien que ce sujet, fort intéressant, ne soit pas directement lié à notre étude, le garder à l'esprit peut néanmoins nous éclairer sur la carrière de Marcus Ulpius Traianus et nous aider à comprendre son ascension fulgurante, en cherchant à dater au plus près de la réalité les événements qui ont marqué sa vie. En effet, en partant du postulat que Traianus ne provenait pas d'une lignée sénatoriale, il est plausible qu'il ait bénéficié du soutien politique de sénateurs originaires de Bétique, voire d'Italica. De plus, il est envisageable que, alors qu'il tentait sa chance à Rome pour obtenir un poste dans le vigintivirat, Traianus ait attiré l'attention et les faveurs de l'empereur Claude⁷¹. Même si cette dernière hypothèse repose sur des bases solides, il est plus probable que Traianus ait bénéficié des faveurs d'un sénateur espagnol qui, par des manœuvres politiques, a facilité le début de la carrière sénatoriale du père de Trajan.

Avant de poursuivre l'étude de sa carrière, il est essentiel de chercher à déterminer avec précision, autant que faire se peut, la date de naissance de Traianus en émettant différentes conjectures reposant exclusivement sur les données épigraphiques disponibles et en supposant une stricte application des *leges annales*⁷² en vigueur sous le principat. Cela dit, aucune inscription ne permet de dater précisément l'année de naissance de Traianus, en fournissant, par exemple, un panorama détaillé de l'ensemble de sa carrière avec une datation correspondante. Cependant, la date de son consulat pourrait nous permettre, par l'application des *leges annales*, d'approcher au plus près de l'année de sa naissance. Malheureusement, la datation précise de

⁶⁸ Tacite : *Histoires, Tome I : Livres I*, éd. et trad. Hellegouarc'h J., Le Bonniec H., Paris, Les Belles-Lettres, 1987.

⁶⁹ Des Boscs-Plateaux F. 2005 : *Un parti hispanique à Rome ? Ascension des élites hispaniques et pouvoir politique d'Auguste à Hadrien (27 av. J.-C. – 138 ap. J.-C.)*, Casa de Velazquez, Madrid, 763p.

⁷⁰ Raepsaet-Charlier M.-Th. 2007 : Françoise Des Boscs-Plateaux, *Un parti hispanique à Rome ? Ascension des élites hispaniques et pouvoir politique d'Auguste à Hadrien (27 av. J.-C. – 138 ap. J.-C.)* [compte-rendue], in : *L'antiquité classique*, Tome 76, pp. 557-559.

⁷¹ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 21.

⁷² Lois concernant l'âge exigé pour chaque magistrature. Morris J. 1964 : *Leges Annales under the principate*, in : *Listy Filologické / Folia Philologica*, vol. 87, n°2, pp. 316-337.

cette magistrature demeure controversée au sein de la communauté scientifique. En effet, trois des monographies que nous utilisons proposent de dater le consulat de Traianus en 70 apr. J.-C.⁷³, tandis que les autres évitent toute tentative de datation. Toutefois, nous souhaitons remettre en question cette conjecture et avancer une nouvelle hypothèse en suivant les traces de Ladislav Vidman⁷⁴, dont l'argumentation est également reprise par Françoise Des Boscs-Plateaux⁷⁵. Tous les historiens s'appuient sur un fragment⁷⁶ des Fastes d'Ostie mentionnant le consulat suffect de Traianus. En raison de son état fragmentaire, ce document ne fournit aucune indication précise concernant la date. L'historien tchèque propose alors une interprétation novatrice de l'inscription en intégrant un fragment découvert en 1969, soit six ans avant son étude, qui concorde parfaitement avec les données du premier fragment mentionnant Traianus. Il se fonde sur les recherches de Fausto Zevi qui a affirmé que les deux fragments proviennent de la même plaque en raison de la nature et de l'épaisseur du marbre utilisé. À la suite d'une analyse méticuleuse, il parvient à la conclusion que les deux fragments mentionnent le nom de Publius Lucilius Gamala, alors magistrat d'Ostie en 71 apr. J.-C., une hypothèse confirmée par Mireille Cébeillac-Gervasoni⁷⁷. Ainsi, la position de ce dernier en haut de la plaque par rapport à Traianus indique clairement que le père de Trajan a été consul suffect en 72, sous le quatrième consulat de l'empereur Vespasien. Cette nouvelle conception remet en question les arguments avancés par Ronald Syme, suivis par les historiens anglais et Christophe Burgeon, en faveur de la datation de 70, arguments qui semblent désormais peu convaincants⁷⁸. Ainsi, l'hypothèse avancée par Ladislav Vidman, corroborée par Fausto Zevi et soutenue par Françoise Des Boscs-Plateaux, apparaît cohérente en fournissant les éléments nécessaires pour affirmer que le consulat de Traianus ne peut avoir eu lieu avant 72. En conséquence, notre étude, à la lumière de cette analyse, rejoint cette conclusion en fixant la date de 72 apr. J.-C. pour l'accession du père de Trajan à la plus haute magistrature romaine.

Grâce à cette datation, il devient possible d'émettre des hypothèses sur l'année de naissance de Traianus. Étant d'origine plébéienne, il n'a pu accéder au consulat, même suffect, qu'après sa quarante-deuxième année⁷⁹, voire au-delà de son quarante-troisième anniversaire⁸⁰.

⁷³ **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 38; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 21; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 33.

⁷⁴ **Vidman L. 1975** : Traianus der altere in : den Fasti Ostienses, in : *Listy Filologické / Folia Philologica*, vol. 98, n°2, pp. 66-71.

⁷⁵ **Des Boscs-Plateaux F. 2005** : *Op. Cit.*, p. 251.

⁷⁶ Cat. Ép. : *Ostia*, I.

⁷⁷ **Cébeillac-Gervasoni M. 1996** : L'élite politique d'Ostie de la République à Néron, in : *Les élites municipales de l'Italie péninsulaire des Gracques à Néron*, Naples, Publication du Centre Jean Bérard, pp. 83-89.

⁷⁸ **Vidman L. 1975** : *Op. Cit.*, p. 70.

⁷⁹ **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 32; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 21.

⁸⁰ **Morris J. 1964** : *Op. cit.*, pp. 334-335.

Un calcul simple nous indique alors qu'il est né au plus tard en 29 apr. J.-C., bien qu'une date antérieure soit plus probable, car il était rare que des sénateurs parviennent à briguer le consulat dès l'âge minimum requis⁸¹. Toujours est-il qu'à l'âge de 18 ans, Traianus quitte sa famille d'Italica pour tenter sa chance à Rome, où il intègre probablement le vigintivirat en tant que *decemvir stlitibus iudicandis*⁸², magistrat chargé de rendre des jugements. Par la suite, vers l'année 49, il prend les armes en tant que tribun laticlave dans l'une des nombreuses légions de l'Empire. Selon Juliann Bennett, Traianus aurait accédé à la fonction de questeur en l'an 50. Cependant, les *leges annales* stipulent que l'âge minimum requis pour cette charge est de 25 ans⁸³, ce qui situerait logiquement sa questure autour de l'année 54. Cette chronologie remet en question l'hypothèse avancée par l'historien anglais et respecte par ailleurs le délai obligatoire de trois ans après l'exercice du tribunat. Il convient de garder à l'esprit que Traianus n'a pas nécessairement respecté les *leges annales* à la lettre, comme en témoignent de nombreux exemples similaires. Nos hypothèses reposent ainsi principalement sur la présomption d'une stricte observance de ces règles. Après la questure, la trajectoire de carrière de Traianus devient plus opaque. En effet, selon Bennett, il aurait cherché à accéder à l'édilité ou au tribunat de la plèbe après avoir occupé la charge de questeur⁸⁴. Toutefois, cette proposition s'oppose au schéma traditionnel du *cursus honorum* tel qu'il était pratiqué au cours du I^{er} siècle de notre ère. Dans notre étude, nous avançons donc l'hypothèse selon laquelle Traianus aurait brigué l'édilité après avoir assumé la questure, respectant également l'intervalle réglementaire de deux années entre deux magistratures, ce qui nous amène à situer cet événement vers l'an 56. Malgré nos efforts pour établir avec précision le déroulement des charges de Traianus, nous constatons que nos conclusions divergent de celles avancées par Julian Bennett et Christophe Burgeon. Cette discordance s'explique par l'adoption, de la part des deux historiens, d'une chronologie plus étendue⁸⁵. Par ailleurs, il convient de souligner qu'en parallèle, nous sommes dans l'incapacité de retracer les actions du père de Traianus au cours de ses différentes magistratures, étant donné l'absence totale de sources à ce sujet. Malgré tout, il importe de souligner que nos hypothèses de datation concordent avec l'ensemble des autres conjectures, ce qui renforce la solidité de notre raisonnement quant à la préture que Traianus aurait pu briguer aux alentours

⁸¹ **Bennett J. 1997:** *Loc. Cit.*

⁸² **Burgeon Ch. 2019 :** *Loc. Cit.* ; **Jackson N. 2022 :** *Op. Cit.*, p. 21.

⁸³ **Morris J. 1964 :** *Op. cit.*, p. 335.; **Daremborg Ch. et Saglio Edm. 1877:** *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*, Paris, Hachette, p. 270.

⁸⁴ **Bennett J. 1997:** *Op. Cit.*, p. 35.

⁸⁵ Julian Bennett situe la naissance de Traianus entre les années 25 et 30 apr. J.-C., une idée reprise par Christophe Burgeon, qui la situe entre 28 et 30 apr. J.-C. **Bennett J. 1997:** *Op. Cit.*, p. 32.; **Burgeon Ch. 2019 :** *Op. Cit.*, p. 21.

de l'an 60⁸⁶. Effectivement, selon notre schéma, le père de Trajan aurait terminé sa charge d'édile vers l'année 57, suivie de deux années d'intervalle obligatoires, nous situant ainsi en l'an 59 et il aurait alors été élu l'année suivante à la préture. En outre, l'année 69 constitue la première date incontestable de sa carrière, lorsqu'il occupait le poste de légat de la légion X Fretensis. À cette époque, il érigea une borne milliaire⁸⁷ près d'Afoula, en Israël, dans l'ancienne Judée, sous l'autorité du nouvel empereur, Vespasien. Effectivement, l'ascension à la préture en 60 lui a octroyé par la suite l'accès aux fonctions de rang prétorien. Parmi celles-ci, il a alors assumé la légation d'une légion pour une période maximale de trois ans, débutant vraisemblablement aux environs de l'an 67 corroborant les écrits de l'historien Julian Bennett⁸⁸. À partir de son accession à la préture, la carrière de Traianus bénéficie d'une documentation plus riche grâce à la découverte d'une architrave provenant de Milet⁸⁹. L'inscription détaille les hautes fonctions occupées par le père de Trajan, offrant un éclairage précieux sur son parcours et son influence sur la carrière de son fils. Cette dernière, révélant la mention *leg(atum) A[ug(usti leg(ionis) X Fretensis bello Iudaico]*, atteste de l'implication de Marcus Ulpius Traianus dans le conflit contre les Juifs, qui éclate véritablement en 67 sous le commandement de Vespasien, envoyé par l'empereur Néron dans le but de réprimer la révolte. Cette collaboration revêt une importance particulière en raison des liens matrimoniaux unissant la famille de Traianus et de Vespasien, dimension que nous étudions par la suite avec l'étude de la mère de Trajan. Outre cela, l'examen du conflit judéen permet d'éclairer les actions entreprises par Traianus à travers l'exploitation des informations cruciales fournies par Flavius Josèphe dans son ouvrage : la *Guerre des Juifs*⁹⁰. Effectivement, dans le livre III, l'historien juif relate que vers le 8 juillet 67⁹¹ — ce qui confirme par ailleurs notre hypothèse de datation — les troupes de Vespasien étaient engagées dans le siège de Jotapa, le principal bastion de résistance de la région, où le général romain décide de rassembler toutes ses légions⁹². À l'annonce de ces événements, un vent de rébellion⁹³ souffle sur plusieurs villes avoisinantes, parmi lesquelles Japha, galvanisée par la résistance des habitants de Jotapa. Continuant le siège de cette dernière, Vespasien dépêche Traianus et sa légion pour encercler la cité voisine de Japha. Dès leur arrivée sur les lieux, la dixième légion et son légat s'engouffrent dans la

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Cat. Ép. : *Afoula*, I.

⁸⁸ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 34.

⁸⁹ Cat. Ép. : *Miletus*, I.

⁹⁰ Flavius Josèphe : *Guerre des Juifs, Tome II : Livres II et III*, éd. et trad. Pelletier André, Paris, Les Belles-Lettres, 2009.

⁹¹ Flavius Josèphe : *Guerre des Juifs, Tome II : Livres III, XXX*, éd. et trad. *Op. Cit.*

⁹² Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 36.

⁹³ *Ibid.*

première enceinte fortifiée, poursuivant les fuyards juifs venus à leur rencontre⁹⁴. Dans cette situation, les déserteurs se retrouvent pris en étau avec les forces romaines les encerclant et leurs compatriotes bloquant la porte de la deuxième enceinte pour empêcher l'entrée des Romains. Certains succombent alors sous les coups des légionnaires, tandis que d'autres choisissent de s'entretuer⁹⁵. À la suite de cet épisode, Traianus estime que la cité est sur le point de se soumettre complètement aux forces romaines et sollicite Vespasien afin d'envoyer Titus pour superviser la dernière phase du siège, estimant que cette responsabilité revient à son commandant en chef⁹⁶. Malgré les interrogations quant à la fiabilité des événements rapportés par l'historien juif, il est incontestable que la ville, qui avait fait défection quelques jours auparavant, tombe le 13 juillet 67 plaçant ainsi la région sous le contrôle effectif de Rome. Bien que le récit de Flavius Josèphe ne mentionne pas explicitement Traianus par la suite, il est plausible de conjecturer sa présence aux côtés des armées de Vespasien ou de Titus lors de la continuation des opérations visant à réprimer toute résistance du peuple juif. Dans ce contexte, il est indéniable que le père de Trajan a gagné les faveurs de Vespasien et de son fils grâce à ses compétences militaires, sa bravoure et sa loyauté démontrées pendant la guerre. Dès lors, ces qualités ont sans conteste contribué à son avancement ultérieur au sein de la carrière sénatoriale. Outre cet épisode du conflit entre Rome et les Juifs, l'architrave de Milet fait également référence au proconsulat de la Bétique que nous pouvons raisonnablement placer antérieurement à sa légation. Cette hypothèse repose sur le fait que la Bétique, en tant que province hispanique, a toujours été une province sénatoriale proprétorienne. En tant qu'ancien préteur, il aurait alors été nommé à ce poste par Néron, potentiellement sous l'influence de Sénèque⁹⁷, précepteur de l'empereur, et lui-même originaire de Bétique. Cette nomination aurait probablement eu lieu avant l'année 65, date de l'implication présumée du philosophe dans la conspiration de Pison. Cependant, l'année précise de son gouvernement demeure incertaine et nous pouvons raisonnablement supposer qu'il a brigué cette fonction entre les années 62 et 65⁹⁸ après avoir effectué l'année de préture vers 60-61. Malgré les incertitudes quant à la datation précise de cette fonction, il semble que Traianus soit l'un des rares sénateurs à avoir été chargé de l'administration de sa province natale, ce qui témoigne de ses compétences qu'il avait fait preuve et peut-être aussi du soutien dont il bénéficiait. En somme, en raison de son rôle dans la campagne contre les Juifs et de sa loyauté envers les Flaviens durant la guerre civile qui a suivi

⁹⁴ **Flavius Josèphe** : *Guerre des Juifs, Tome II : Livres III, XXXI*, éd. et trad. *Op. Cit.*

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 35.; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 24.

⁹⁸ *Ibid.*

le règne de Néron, Traianus a été désigné consul suffect par Vespasien en l'an 72⁹⁹. Cette nomination, très probablement pour les mois de septembre et d'octobre¹⁰⁰, témoigne de la confiance accordée au père de Trajan par le nouvel empereur. Grâce à la reconnaissance accordée par le premier des Flaviens, Traianus a accédé au rang des sénateurs les plus éminents de l'Empire et, désormais, les portes des fonctions consulaires, le pinacle de la carrière sénatoriale, lui sont ouvertes. En outre, en tant que censeur au cours de l'année 73-74, Vespasien a accordé à Traianus le privilège de rejoindre les rangs des patriciens, *inter patricios*¹⁰¹, tout comme il l'a fait pour tous les autres membres de l'ordre sénatorial qui ont fait preuve de fidélité envers les Flaviens. Cet honneur peut également être attribué à sa charge de gouverneur de Syrie de 73 à 77¹⁰², une région stratégique en raison de sa proximité avec les Parthes. Durant cette période, il a démontré des compétences remarquables dès le début de son administration, ce qui a en toute vraisemblance facilité l'ascension de sa famille au rang des patriciens. En regrettant toutefois l'absence de récits détaillant les actions spécifiques de Traianus pendant son mandat en Syrie, il est manifeste, comme en témoigne l'inscription de Milet, qu'il a été honoré des ornements triomphaux à cette époque¹⁰³. Toutefois, la raison précise de cette distinction demeure obscure, laissant ainsi place à diverses interprétations. Selon l'historien anglais Julian Bennett¹⁰⁴, cet honneur aurait été accordé à Traianus en reconnaissance de son habile diplomatie et de sa campagne militaire menée dans les territoires associés aux Parthes, en réponse à l'invasion des Alains dans leur Empire ce qui aurait entraîné le déploiement des forces romaines. Bien que l'attribution précise des honneurs du triomphe demeure incertaine, l'action entreprise par Traianus en Syrie semble avoir été couronnée de succès, comme le souligne Pline le Jeune :

« Non incunabula haec tibi, Caesar, et rudimenta, cum puer admodum Parthica lauro gloriam patris »¹⁰⁵.

Dès lors, Traianus se retire de son rôle de légat d'Auguste avec les honneurs, ouvrant la voie à une possible nomination à un poste similaire dans une province sénatoriale plus

⁹⁹ Cat. Ép. : *Ostia*, 1.

¹⁰⁰ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 38.

¹⁰¹ *Idem*, p. 39 ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 27.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Cat. Ép. : *Miletus*, 1.

¹⁰⁴ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 39.

¹⁰⁵ « De tels exercices, César, n'avait-ils pas été ton berceau, ton école, aux temps où, encore enfant, tes succès parthiques augmentaient la gloire de ton père ». Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, XIV, 1, éd. et trad. Durry Marcel, Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

prestigieuse. C'est ainsi qu'il est élu proconsul d'Asie de 79 à 80. Ce proconsulat a laissé d'abondantes traces dans les inscriptions asiatiques grâce à une politique de construction et de restauration initiée par le père de Trajan au nom de l'empereur. Les données chronologiques que nous avançons reposent sur l'examen minutieux de ces inscriptions, qui mentionnent le septième et le huitième consulat de Titus, datés respectivement de 79¹⁰⁶ et 80¹⁰⁷, ce qui corrobore les dates avancées pour le proconsulat de Traianus. Matériellement, les traces du passage de l'Hispanique en Asie sont particulièrement nombreuses, témoignant des grands projets de construction qu'il a ordonnés. À Smyrne¹⁰⁸, il a supervisé l'élévation d'un aqueduc ; à Milet¹⁰⁹, il a fait construire le Nymphée et à Laodicée¹¹⁰, il a présidé à l'édification du stade et de l'amphithéâtre. De plus, à Éphèse¹¹¹, il a orchestré la restauration de l'enceinte du temple impérial. Tous ces monuments architecturaux illustrent ainsi l'empreinte profonde et durable de son administration en Asie. Ce proconsulat semble constituer l'apogée d'une longue et prestigieuse carrière pour Traianus. Toutefois, une inscription de Milet¹¹² révèle qu'il a continué à exercer des fonctions importantes à Rome en tant que prêtre de la religion romaine. En effet, l'inscription mentionne ses rôles religieux : *XVuir(um) [s(acris) f(aciundis) sod]alem Flavial{l}em*, nous pouvons en déduire que cette inscription énumère ses fonctions dans un ordre chronologique, attestant de son implication continue dans les affaires religieuses de l'Empire, même après son proconsulat. Par conséquent, il est plausible de suggérer que, juste après avoir achevé son proconsulat, le père de Trajan soit coopté dans le collège des *decemviri sacris faciundis* durant la fin de l'année 80 ou au début de l'année 81. Peu après cette intégration, il est élu *sodalis Flavialis*, rejoignant ainsi l'assemblée restreinte des quinze prêtres dédiés au culte de Vespasien, récemment divinisé. Cette élection est probablement réalisée sous l'autorité de Titus¹¹³, ou éventuellement sous celle de Domitien. Cette nomination illustre clairement les liens étroits qui unissaient Traianus à la dynastie flavienne, reflétant la fidélité qu'il leur avait manifestée. En conséquence, il est raisonnable de supposer que sa position centrale dans la politique flavienne pourrait l'avoir conduit à participer au *consilium principis* de Vespasien ou de Titus, surtout lorsqu'il n'exerçait pas de fonctions officielles. Toutefois, cette hypothèse, bien qu'intéressante, ne repose que sur les honneurs conférés par les deux

¹⁰⁶ Cat. Ép. : *Laodicea ad Lycum*, 1.

¹⁰⁷ Cat. Ép. : *Miletus*, 1.

¹⁰⁸ Cat. Ép. : *Smyrna*, 1.

¹⁰⁹ Cat. Ép. : *Miletus*, 1.

¹¹⁰ Cat. Ép. : *Laodicea ad Lycum*, 1.

¹¹¹ Cat. Ép. : *Ephesus*, 1.

¹¹² Cat. Ép. : *Miletus*, 1.

¹¹³ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 40.; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 28.

premiers Flaviens, notamment sa nomination *inter patricios*, qui visaient à reconnaître et à récompenser sa loyauté. Par la suite, la vie de Traianus demeure obscure et aucune donnée ne permet d'éclairer la retraite qu'il a entreprise à ce moment-là. Il est fort probable qu'il ait continué à remplir ses fonctions religieuses à Rome jusqu'à la fin de ses jours. La date exacte du décès de Traianus reste incertaine mais il est évident qu'il est mort avant l'année 100. En effet, Pline le Jeune, dans son Panégyrique, évoque le père de Trajan le contemplant depuis les astres, ce qui suggère qu'il est décédé avant que son fils ne devienne le treizième empereur de Rome. Nous pouvons donc avancer l'année 97 comme une hypothèse plausible, bien qu'une date antérieure soit également envisageable :

« Sed et tu, pater Traiane (nam tu quoque, si non sidera, proximam tamen sideribus obtines sedem), quantum percipis uoluptatem, cum illum tribunum, illum militem tuum tantum imperatorem, tantum principem cernis cumque eo, qui adoptauit, amicissime contendis pulchrius fuerit genuisse talem an elegisse »¹¹⁴.

En définitive, Traianus se distingue comme un membre éminent de la *gens Ulpia*, ayant réussi à intégrer sa famille au sein de l'ordre sénatorial et à la hisser parmi les rangs des patriciens. Par sa *fides* envers Rome et les Flaviens, ainsi que par la *gravitas* qu'il a manifestée tout au long de sa carrière, Traianus se révèle être l'exemple parfait du citoyen romain respectant le *mos maiorum*. Trajan ne peut alors que suivre le sillage laissé par son père, dont les actions ont pavé la voie à son fils pour une carrière impériale toute tracée. Cet *homo nouus*, provincial originaire de Bétique, a su s'élever jusqu'aux plus hautes fonctions de la carrière sénatoriale, y compris le prestigieux proconsulat d'Asie. De surcroît, par ses campagnes en Judée et en Syrie, il a transmis à son fils l'art de la guerre et la *frugalitas* romaine. En menant les légions à la victoire contre les Parthes, ennemis éternels de Rome, Traianus a inévitablement insufflé au jeune Trajan l'ambition de mener une campagne parthique digne de ce nom. Par ailleurs, la carrière prestigieuse de Traianus, notamment dans la seconde partie de sa vie, trouve son explication dans le choix décisif qu'il a fait durant la guerre civile de 69. En continuant avec les Flaviens dans leur conquête du pouvoir impérial, Traianus prit un risque considérable, car une défaite des troupes de Vespasien face à celles de Vitellius aurait pu entraîner la fin de

¹¹⁴ « Mais toi aussi, Trajan père (car toi également tu occupes sinon les astres, du moins la place la plus proche des astres), combien grande est la joie que tu ressens quand tu vois ton tribun, ton soldat devenu un si grand *imperator*, un si grand prince, et que tu disputes en toute amitié avec celui qui l'a adopté pour savoir s'il est plus beau d'avoir engendré un tel fils ou de l'avoir choisi ! ». **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, LXXXIX, 2, éd. et trad. *Op. Cit.*

sa carrière. Malgré tout, Traianus parvint à se hisser parmi les sénateurs les plus importants du principat des Flaviens, ce qui explique la confiance accordée par Domitien au fils de l'un des magistrats les plus influents de l'ère vespasienne. Ainsi, l'héritage de Traianus ne se limite pas à ses succès militaires et à ses honneurs politiques. Il réside surtout dans la transmission d'un idéal romain de *virtus* et de service à l'État, idéal incarné a posteriori par son fils, qui allait devenir l'un des plus grands *princeps* de Rome.

Événement	Date probable (apr. J.-C)
Naissance	29
Vigintivirat (<i>decemvir stlitibus iudicandis</i>)	47
Tribun militaire laticlave	49
Questeur	54
Édile	57
Préteur	60
Proconsul de Bétique	62-65
Légat de la <i>legio X Fretensis</i>	De 67 à 69
Consul suffect	Septembre – octobre 72
Adlecté <i>inter patricos</i>	73-74
Légat d'Auguste propréteur de Syrie	De 73 à 77
Proconsul d'Asie	De 79 à 80
<i>Quindecemvir sacris faciundis</i>	Fin 80 ou début 81
<i>Sodalis Flavialis</i>	81
Mort	97

Figure 2 : Tableau récapitulant les événements clefs et la carrière de Marcus Ulpius Traianus, père de Trajan

III. Entre honneur et infamie : la lignée maternelle de Trajan

La mère de Trajan, contrairement à Traianus, souffre d'un cruel manque de données permettant de reconstituer sa vie, au point qu'aucune source antique ne mentionne son nom. Toutefois, l'anonymat de l'épouse de Traianus ne peut nous satisfaire, et cette étude se doit d'essayer de formuler des conjectures à son sujet afin d'éclairer la lignée maternelle de Trajan. Fort heureusement, en plus de Trajan, elle est également mère d'une fille, reconnue dans les annales sous le nom d'Ulpia Marciana. Par conséquent, il est légitime de déduire que l'épouse de Traianus était issue de la *gens* des *Marcii Bareae*¹¹⁵, une illustre famille de propriétaires terriens du I^{er} siècle, et qu'elle portait probablement le nom de Marcia, appellation que nous gardons pour la suite de notre recherche. Il convient également de souligner que Trajan, lorsqu'il régnait en tant qu'empereur, détenait une propriété nommée les *figlianae Marcienae*¹¹⁶, située non loin d'Ameria, près de Tuder, cité ancestrale des *Ulpii*. Il est plausible que cet héritage lui soit parvenu par lignée maternelle, si l'on accepte l'idée qu'il était issu de la *gens Marcia* par sa mère. Toutefois, il est à noter que cette supposition, bien qu'adoptée par de nombreux chercheurs au cours des dernières décennies, demeure malheureusement dépourvue de confirmation par des témoignages antiques fiables. En dépit de ces incertitudes, à la lumière des données exposées, il apparaît concevable de postuler que Marcia entretenait des liens avec le patriarche de la *gens* à cette époque, Quintus Marcius Barea Soranus¹¹⁷, un consul et gouverneur éminent du deuxième quart du premier siècle¹¹⁸. Si cette hypothèse s'avère exacte, l'union de Marcia représenterait un mariage des plus avantageux pour Traianus l'associant à une famille de consuls et témoignant ainsi du statut social et financier notable hérité par le père de Trajan. À vrai dire, Soranus a occupé la charge de consul en l'an 34, avant de devenir proconsul d'Afrique, l'une des provinces les plus prestigieuses, en 42-43. De plus, il comptait parmi les amis de Vespasien, ce qui pourrait expliquer le rapprochement entre les Flaviens et Traianus. Avant d'aborder cette question plus en détail, il est essentiel de se pencher sur la famille de Marcia en explorant la vie de ses sœurs, afin de tenter de déterminer une date de naissance plausible pour la mère de Trajan. En effet, selon les témoignages historiques, Soranus était père d'au moins deux filles : Marcia Servilia et Marcia Furnilla. Selon les écrits de Tacite, Marcia Servilia, épouse d'Annius Pollio¹¹⁹, était âgée d'à peine vingt ans

¹¹⁵ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 32.; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 22.; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 20.

¹¹⁶ CIL, XV, 302-320 ; Bennett J. 1997: *Loc. Cit.*

¹¹⁷ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 33.

¹¹⁸ Grainger J. D. 2003 : *Nerva and the Roman Succession Crisis of AD 96-99*, Londres, Routledge, p. 138.

¹¹⁹ Tacite : *Annales*, Tome IV, livre XVI, XXX, 4, éd. et trad. Willeumier Pierre, Paris, Les Belles- Lettres, 1924.

lorsqu'éclate la conjuration de Pison en 65-66¹²⁰, ce qui laisse supposer qu'elle est née vers l'an 46. Parallèlement, Furnilla, se marie approximativement en l'an 65 avec Titus, le fils du futur empereur connu sous le nom de Vespasien. De ce lien conjugal naît une fille¹²¹, alors que Furnilla n'avait pas encore atteint ses seize ans¹²², ce qui suggère une année de naissance aux alentours de 49. Concernant Marcia, l'épouse de Traianus, une analyse de son âge lors de sa première maternité peut être effectuée en se basant sur des données historiques relatives à l'âge des mères à leur premier accouchement. Selon les pratiques matrimoniales de l'antiquité romaine, il est couramment admis que les jeunes femmes étaient aptes à concevoir dès l'adolescence, typiquement aux alentours de 15 ans¹²³. Marcia, en donnant naissance à Ulpia Marciana, son premier enfant, aux alentours de l'année 50¹²⁴, semble être elle-même âgée d'environ 16 ans à cette époque, ce qui place son année de naissance vers 34. Cette estimation nous permet de postuler qu'elle est née environ douze ans avant Servilia et quinze ans avant Furnilla¹²⁵. Cependant, selon l'hypothèse avancée, il apparaît clairement que l'épouse de Quintus Marcius Barea Soranus ne peut vraisemblablement pas être la mère des trois filles. En effet, selon les coutumes de l'époque, elle a aux alentours de seize ans lors la naissance de sa fille Marcia, qui survient, douze ans avant celle de Servilia et quinze ans avant celle de Furnilla, portant respectivement l'âge de la mère à vingt-huit ans et à trente-et-un ans. Dans le contexte du Haut-Empire romain, où les risques liés aux accouchements tardifs étaient élevés, il n'est pas exagéré de supposer que Marcia soit née d'une union précédente¹²⁶ et n'est, par conséquent, que la demi-sœur de Servilia et Furnilla. En outre, cette hypothèse est renforcée par le fait que Soranus est né aux alentours de l'an 10 apr. J.-C., ayant atteint le consulat en l'an 52, autour des quarante-deux ans, comme le prescrivent les *leges annales*. Cette étude suggère donc la possibilité d'un premier mariage de Soranus, qui aurait donné naissance à Marcia¹²⁷. Quoiqu'il en soit, à la lumière de ces événements, il nous est désormais possible de comprendre l'étroit lien qui unissait le père de Trajan et Vespasien, ainsi que son fils, étant donné que le beau-père de Traianus était un ami du futur empereur Flavien, et que Servilia, fille de Soranus et demi-sœur de Marcia, était mariée à Titus. Par conséquent, les unions matrimoniales tissées entre les Flaviens et les *Ulpia* à travers les *Marcii Bareae* ont joué un rôle déterminant dans la carrière

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Titus, IV, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

¹²² **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 33; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 23.

¹²³ **Gourevitch D. 2009** : La matrone romaine poussée à la procréation, in : *Topoi. Orient-Occident*. Supplément 10, p. 119.

¹²⁴ **Bennett J. 1997**: *Loc. Cit.*

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 33; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 23.

¹²⁷ *Ibid.*

de Traianus, lui permettant de servir sous les ordres de Vespasien durant la guerre contre les Juifs et au cours de son principat. Le mariage entre le père de Trajan et Marcia a probablement eu lieu peu après le retour de Traianus de son tribunat militaire, autour des années 49-50, et a été suivi neuf mois plus tard par la naissance de leur premier enfant, Ulpia Marciana. En effet, il était courant pour les candidats au *cursus honorum* de se marier à ce stade de leur carrière, lorsque leur avenir politique et financier semblait assuré¹²⁸. Un mariage précoce offrait également davantage d'opportunités pour une ascension rapide grâce aux privilèges conférés par le *ius trium liberorum*¹²⁹, qui favorisait ceux ayant engendré au moins trois enfants.

Malgré les honneurs et la prospérité qui marquaient la *gens Marcia Bareae*, une lignée distinguée avec plusieurs consuls parmi ses membres, elle subit un déclin social après être prétendument impliquée dans la conjuration de Pison, un complot visant à renverser Néron. À la suite de l'incendie de Rome, événement pour lequel l'empereur est largement accusé d'être responsable, une partie de l'aristocratie romaine, menée par Caius Calpurnius Pison — la conspiration est nommée en son nom *a posteriori* —, se révolte contre l'empereur. Cette période est caractérisée par des vagues de dénonciations entraînant de nombreuses exécutions et des suicides forcés parmi les élites. La famille de Marcia n'échappe pas aux répressions qui suivent l'échec du complot, son père Quintus Marcius Barea Soranus est mis en accusation par Ostorius Sabinus, un chevalier romain. Il est reproché à ce dernier d'avoir encouragé des soulèvements dans les cités pendant son mandat de proconsul en Asie¹³⁰. Pour ces faits, il est condamné à la peine capitale, avec toutefois la possibilité de choisir la manière de sa mort¹³¹. La demi-sœur de Marcia, Servilia, n'échappe pas non plus à la répression impitoyable de Néron. Son époux, Annius Pollio, est soupçonné de comploter contre l'empereur, ce qui le mène à l'exil, puis à l'exécution¹³². Quant à Servilia, elle est accusée d'avoir pratiqué des rites magiques et offert des sacrifices pour provoquer la disparition de Néron¹³³, ce qui l'emmène à être condamnée à mort, mais elle se voit accorder, comme son père, l'honneur de choisir la façon de mettre fin à ses jours¹³⁴. En conséquence, par leur participation, réelle ou supposée, à la conspiration, Soranus et Servilia jettent un voile de discrédit sur les *Marcii Bareae*, qui perdure jusqu'à la fin du règne de Néron. Dans cette perspective, et dans le dessein de préserver l'intégrité de sa

¹²⁸ Syme R. 1987 : Marriage ages for roman senators, in: *Historia: Zeitschrift für alte geschichte*, vol. 36, n°3, pp. 318-332.

¹²⁹ *Ibid.* ; Bennett J. 1997: *Loc. Cit.*; Burgeon Ch. 2019 : *Loc. Cit.*

¹³⁰ Salles C. 2019 : *Néron. Empereur des arts*, Paris, Perrin, p. 197.

¹³¹ Tacite : *Annales*, Tome IV, livre XVI, XXXIII, éd. et trad. Wuilleumier Pierre, Paris, Les Belles- Lettres, 1924.

¹³² Tacite : *Annales*, Tome IV, livre XVI, XXX, éd. et trad. *Op. Cit.*

¹³³ Salles C. 2019 : *Lo. Cit.* ; Martin J.-P. 1983: Néron et le pouvoir des astres, in : *Pallas*, n°30, p. 70.

¹³⁴ Tacite : *Loc. Cit.*

famille, Titus divorce de Marcia Furnilla, fille de Soranus¹³⁵. Ce geste stratégique permet à sa *gens* d'échapper, à tout le moins, aux représailles du dernier empereur julio-claudien. *A contrario*, Traianus n'a pas eu à recourir au divorce pour protéger sa *gens* et il est raisonnable de supposer que cela s'explique par sa fonction de proconsul de Bétique qui a lieu, en toute vraisemblance, à cette période, résidant ainsi avec sa famille à Corduba, la capitale de la province.

En tout état de cause, bien que la lignée matrilinéaire de Trajan souffre d'une absence de documentation détaillée, il est possible d'entrevoir le prestige associé à son ascendance maternelle, qui lui a permis, durant son principat, de bénéficier des revenus des *figlinae Marcianae*, une propriété familiale. De plus, la *gens Marcia Bareae* n'est nullement dénuée de prestige, en raison des rôles éminents de certains de ses membres au sein de la Curie romaine et en province. Effectivement, le père de Marcia a exercé la fonction de proconsul d'Asie, l'une des provinces les plus prestigieuses de l'Empire. Malheureusement, nous ne pouvons qu'émettre des conjectures concernant Marcia et, par extension, sa famille. Néanmoins, il apparaît hautement probable, comme cela est admis depuis de nombreuses années, que la mère de Trajan appartenait à la *gens Marcia Bareae*, hypothèse renforcée par le prénom de sa fille, Ulpia Marciana. Malgré la fin tragique de Soranus, la famille demeure imprégnée de ses illustres parcours consulaires et proconsulaires, permettant à Trajan de suivre les traces de son grand-père maternel, au moins jusqu'à la prétendue implication de celui-ci dans la conspiration de Pison. Ainsi, le futur empereur peut s'appuyer sur une ascendance maternelle prestigieuse, digne de la carrière impériale qui l'attend.

Conclusion de chapitre

Au regard des historiens antiques, notamment Dion Cassius, il est admis que la lignée patrilinéaire de Trajan était initialement d'origine hispanique, avant que sa famille n'accède progressivement à la citoyenneté latine puis romaine. Si l'on a tendance à accorder crédit à ces auteurs antiques, en raison de leur habileté à exploiter les sources mises à leur disposition, les preuves disponibles nous conduisent cependant à une conclusion différente. En effet, à l'aune de ce qui précède, il est désormais reconnu que Trajan est originaire du centre de l'Italie, et plus précisément de l'Ombrie, tant du côté paternel que maternel. Tuder et Ameria sont

¹³⁵ Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 25.

respectivement les cités originelles des *Ulpii* et des *Marcii Bareae* avant d'émigrer, en ce qui concerne la *gens Ulpia*, en Bétique soit en accompagnant les armées de Scipion dans un contexte militaire, soit en tant que civils cherchant à tirer profit des abondantes ressources de cette nouvelle province. De surcroît, au vu des diverses interprétations et hypothèses avancées concernant l'ascendance de Trajan, il semble désormais raisonnable de proclamer que ce dernier dispose d'un arbre généalogique à la fois solide et honorable. Cette lignée se distingue non seulement par sa noblesse intrinsèque, mais aussi par son intégration — bien qu'hypothétique — au sein de l'ordre sénatorial, participant activement à la carrière qui y est associée. En effet, tant pour les *Ulpii* que pour les *Marcii Bareae*, les ancêtres de Trajan parviennent au proconsulat d'Asie, sommet d'une carrière sénatoriale sans reproche. Parallèlement, Traianus, grâce à une carrière exemplaire, a propulsé sa famille dans les plus hautes strates de la société romaine. En obtenant le statut de patricien, il a non seulement consolidé sa propre position, mais également ouvert la voie à ses descendants, en premier lieu à son fils, pour bénéficier de privilèges et accéder à des charges exclusivement dévolues aux patriciens. En outre, le rôle prépondérant tenu par Traianus auprès de Vespasien et Titus, tant avant que pendant leurs règnes respectifs, a incontestablement consolidé la trajectoire politique de Trajan sous le règne de Domitien. Ce dernier, conscient des mérites de Traianus, ne pouvait méconnaître la contribution du père de Trajan à l'ascension de sa propre famille. Les entreprises politiques et militaires de Traianus, illustrées notamment par ses campagnes contre les Parthes et ses projets de construction d'envergure en Asie, ont non seulement préfiguré, mais aussi profondément influencé le règne et le caractère de Trajan. En somme, né de parents appartenant tous deux à l'ordre sénatorial, Trajan émerge au sein d'une famille d'éminence, le prédisposant inévitablement à emprunter la voie tracée par son père et ses illustres ancêtres maternels.

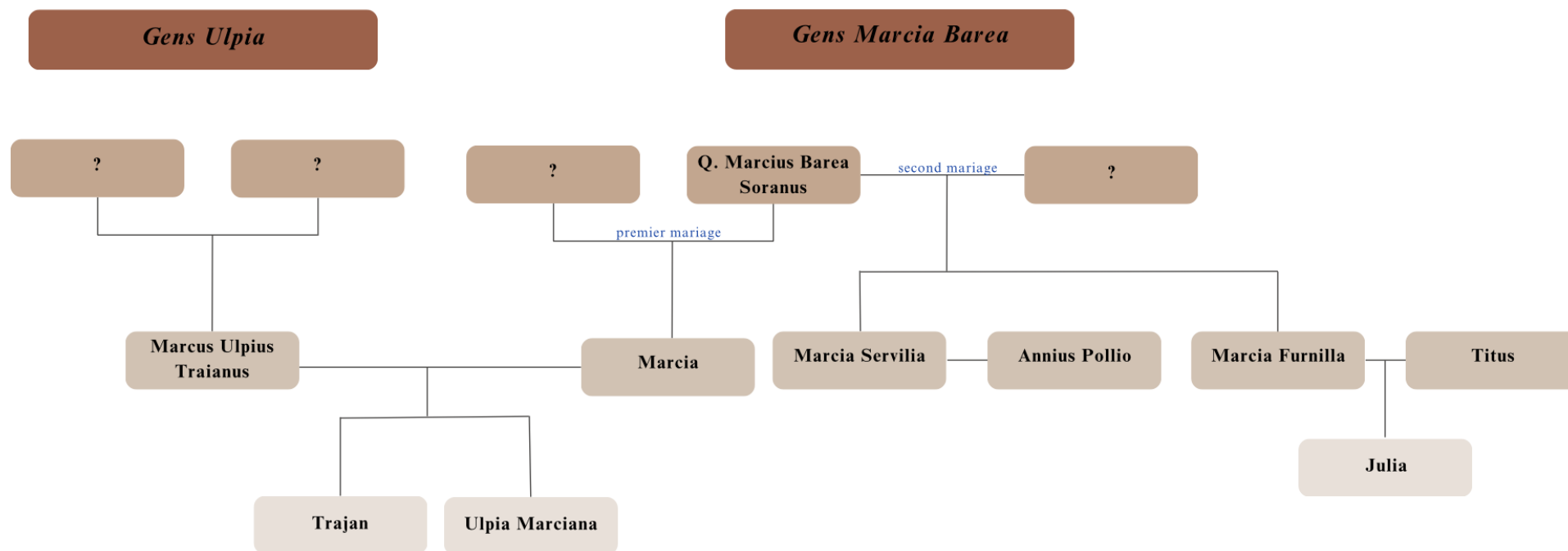


Figure 3 : Arbre généalogique de Trajan

Chapitre II :

Trajan aux portes de Rome

Au même titre de Traianus, dont la carrière a été reconstituée à partir des seules données fragmentaires disponibles, la restitution des premières années de la vie de Trajan constitue également une entreprise complexe et fastidieuse. Fort heureusement, diverses sources anciennes relatent des anecdotes sur Trajan, offrant ainsi des éclairages précieux pour percer les mystères de sa jeunesse et révéler les premiers traits de son caractère et de sa personnalité. Par ailleurs, l'application à Trajan des règles et des mœurs romaines qui régissent l'enfance, marquée notamment par des rites de passage tels que la prise de la toge virile, permet également de tracer le parcours du natif d'Italica à travers les périodes moins connues de sa vie. Cette analyse approfondie de son enfance et de son adolescence, nous semble indispensable afin de saisir pleinement les dimensions politiques, militaires et familiales de son principat. C'est pourquoi notre étude se concentre à ce stade sur cette période de la vie de Trajan, dans le but de mettre en lumière les tenants et les aboutissants de son éducation, de son caractère et de sa carrière, avant de plonger au cœur de sa vie durant les règnes de Domitien et de Nerva. Effectivement, à partir de l'ascension du dernier des Flaviens, la carrière de Trajan est beaucoup mieux documentée, car c'est à ce moment-là que, par ses actions, les portes du pouvoir lui sont progressivement ouvertes. De toute évidence, dès ses premières interventions publiques, Trajan se distingue comme un général romain de premier plan, venant au secours d'un *princeps* dont la légitimité est contestée par l'un de ses gouverneurs. Il s'impose alors véritablement comme le successeur d'un empereur affaibli, désireux de réunifier un empire fracturé.

I. L'enfance de Trajan : les prémices d'un *princeps*

Il est impératif, avant d'approfondir notre recherche, de clarifier le *dies natalis* de Trajan, un événement que nous avons la capacité de déterminer avec une précision au jour près — une particularité remarquable dans l'étude de Trajan qui mérite ainsi d'être soulignée. De plus, cette datation minutieuse est indispensable pour établir avec exactitude la chronologie des

événements ultérieurs dans la carrière du futur empereur. Les *Fasti Philocali*¹³⁶, précieuses chroniques rappelant les événements importants de l'Empire, révèlent que l'anniversaire de l'empereur Trajan se situe au quatorzième jour précédant les calendes d'octobre, correspondant ainsi au 18 septembre. De plus, Pline le Jeune, dans son Panégyrique, indique le jour de naissance de l'empereur, en le reliant également à deux autres événements mémorables, à savoir l'assassinat de Domitien¹³⁷ et, *ipso facto*, l'accession au pouvoir impérial de Nerva :

« Nam, quod eos potissimum mensi attribuisti quem tuus natalis exornat, quam pulchrum nobis, quibus edicto, quibus spectaculo celebrare continget diem illum triplici gaudio laetum »¹³⁸.

Toutefois, si le jour de naissance de Trajan est clairement établi, l'année de sa naissance demeure sujette à controverse, en raison de la divergence des témoignages parmi les sources antiques. Ces dernières, en effet, se contredisent fréquemment, proposant même diverses années pour cet événement. Selon Eutrope, qui fournit des éléments chronologiques essentiels, Trajan serait décédé à l'âge de soixante-trois ans, neuf mois et quatre jours¹³⁹, établissant ainsi sa date de naissance au 7 novembre 53. La différence entre la date de naissance de Trajan selon les *Fasti Philocali* et celle avancée par Eutrope, peut être attribuée à une éventuelle méprise de l'historien antique. Il se peut qu'Eutrope ait confondu le jour de naissance de l'empereur avec celui de la ratification du Sénat acceptant son adoption par Nerva, qui s'est effectivement produite un 7 novembre¹⁴⁰. Malgré cette erreur, l'écrivain du IV^e siècle affirme que Trajan naît en l'an 53 et cette thèse est corroborée par le pseudo-Aurélius Victor, indiquant que l'empereur meurt durant sa soixante-quatrième année¹⁴¹, ce qui confirme sa naissance en l'an 53. Cependant, l'historien Dion Cassius, dont les écrits nous parviennent à travers l'abrégé de Xiphilin, mentionne que Trajan avait atteint l'âge de 42 ans lorsqu'il accède au pouvoir impérial¹⁴², le 28 janvier 98. Ainsi, si cette information est exacte, le fils de Traianus et de Marcia aurait vu le jour en 56 et non en 53.

¹³⁶ *CIL*, I, 1, p. 225, 272 et 329.

¹³⁷ L'empereur Domitien est assassiné le 18 septembre 96. **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, XVII, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles-Lettres, 2011.

¹³⁸ « Quel honneur pour nous que tu nous aies affectés au mois qu'embellit ton anniversaire ! C'est à nous qu'il incombera de célébrer par un édit, de célébrer par des jeux ce jour de liesse triplement joyeux ». **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, XCII, 4, éd. et trad. *Op. Cit.*

¹³⁹ **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

¹⁴⁰ **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 220.

¹⁴¹ **Pseudo-Aurélius Victor** : *Abrégé des Césars*, XIII, éd. et trad. FESTY Michel, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

¹⁴² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, VI, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

À la lumière des diverses sources examinées, laquelle doit être considérée comme la plus digne de confiance ? Il apparaît clairement que le pseudo-Aurélius Victor a consulté le livre d'Eutrope, ce qui est appuyé par la proximité de leurs datations, conférant ainsi une crédibilité notable à cette date. Par ailleurs, bien que Dion Cassius soit reconnu pour la fiabilité de sa chronologie, cela ne s'applique pas à son abrégiateur, dont l'œuvre est entachée de nombreuses inexactitudes¹⁴³. Par conséquent, il convient de fixer l'année de naissance de Trajan en 53, et plus précisément le 18 septembre de cette même année¹⁴⁴. Néanmoins, il convient de signaler que les datations varient également parmi les historiens contemporains, bien qu'un consensus ait été établi depuis des années autour de l'année 53. La plus récente monographie, celle de Nicholas Jackson, soutient la datation de 56¹⁴⁵, suivant les traces de Dion Cassius. Malgré tout, en ce qui nous concerne, nous privilégions la date de 53, qui nous semble plus proche de la réalité que celle proposée par l'écrivain antique de langue grecque. Concernant le lieu de naissance, il ne fait aucun doute que Trajan est né à Italica, comme l'indique Eutrope¹⁴⁶, ce qui explique les critiques de Dion Cassius au sujet de ses origines espagnoles. De surcroît, cela vient conforter notre hypothèse de datation de la carrière de Traianus, selon laquelle l'année 53 correspondrait au moment où il quitte le tribunat pour se présenter à la questure, qu'il obtient l'année suivante. Dès lors, il est plausible que le père de Trajan se trouvait à Italica lors de la naissance de son fils avant de retourner à Rome pour briguer sa questure.

Lors de son *dies natalis*, l'enfant venait au monde deux fois : physiquement et symboliquement. En effet, après l'accouchement, le père prenait l'enfant et, par un geste hautement symbolique, le levait en signe de reconnaissance¹⁴⁷, affirmant ainsi sa *patria potestas*¹⁴⁸. Sans ce geste, le père manifestait son refus de reconnaître l'enfant, le condamnant potentiellement à l'esclavage ou à la mort¹⁴⁹. Le 18 septembre 53, Marcus Ulpius Traianus accomplit ce geste symbolique en levant son fils, Trajan, affirmant ainsi sa reconnaissance paternelle en s'engageant à l'élever et à le nourrir¹⁵⁰. Par cet acte, il assurait la légitimité de son fils et son intégration au sein de la famille. Toutefois, l'*infans* n'est pas encore pleinement individualisé en raison de la forte mortalité infantile. Il ne reçoit son nom que neuf jours plus

¹⁴³ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 34.

¹⁴⁴ *Ibid*, Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 32.

¹⁴⁵ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 22.

¹⁴⁶ Eutrope : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, éd. et trad. *Op. Cit.*

¹⁴⁷ Valette-Cagnac E. 2003 : Être enfant à Rome, in : *Terrain*, vol. 40, pp. 49-64. ; Lett D. 2019 : La perception de l'enfance dans l'antiquité et au Moyen Âge, *Après-demain*, vol. 49, n°1, pp. 5-6.

¹⁴⁸ Ce geste est contesté par certains historiens (Köves-Zulauf Th. 1990 : *Römische Geburtsriten*, Munich, C. H. Beck, vol 1, 419 p.), nous estimons cependant pertinent de conjecturer sur la probabilité de l'événement.

¹⁴⁹ *Ibid*.

¹⁵⁰ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 20.

tard, pour les garçons, lors du *dies lustricus*, le jour de purification¹⁵¹. Durant cette cérémonie, l'enfant se voit attribuer un nom, le même que son père en ce qui concerne Trajan, et reçoit une *bullā*, souvent en or dans les familles aisées, destinée à éloigner les mauvais esprits et à protéger son enfance¹⁵². Pour ce qui est du natif d'Italica, il est fort probable que cet événement ait eu lieu¹⁵³ puisqu'il s'inscrit dans les us et coutumes romaines. Nous pouvons ainsi le situer le 27 septembre, soit neuf jours plus tard. À partir de ce moment, et jusqu'à l'âge de sept ans, seuil auquel débute véritablement l'enseignement scolaire pour tout citoyen romain, l'enfance de Trajan reste plongée dans l'ombre. Malheureusement, aucune hypothèse solide ne peut être formulée en raison de l'absence de rites significatifs qui ponctuent cette période de la vie. Dans cette perspective, il est raisonnable de seulement supposer que Trajan passe les premières années de son enfance à Italica avant de rejoindre son père à Rome lorsqu'il est en âge de recevoir une éducation formelle. Au sein de la Ville Éternelle, l'éducation des enfants commence véritablement vers l'âge de sept ans. À ce moment, l'enfant est confié à un *paedagogus*, littéralement un pédagogue, souvent un esclave instruit d'origine grecque¹⁵⁴. Ce dernier a pour tâche d'accompagner l'enfant chez le *magister ludi*, le maître d'école qui lui enseigne la lecture et l'écriture¹⁵⁵, tout en supervisant ses révisions. Le grec et le latin sont tous deux enseignés, car un Romain de bonne éducation se doit d'être bilingue. Cependant, l'accent est principalement mis sur l'apprentissage du grec, étant donné que le latin est couramment acquis dans le cadre familial¹⁵⁶. Eu égard de son milieu d'origine, Trajan a probablement suivi les mêmes pratiques éducatives et commencé sa « scolarité » vers l'âge de sept ans¹⁵⁷. Entre ses dix et douze ans, il a reçu une instruction plus poussée sous la direction d'un *grammaticus*¹⁵⁸, professeur de grammaire, qui lui a fourni des bases approfondies en littérature. L'enseignement insistait particulièrement sur l'appréciation, la paraphrase et l'analyse critique des textes. Parallèlement, la valeur de l'athlétisme, de la musique et de la géométrie était également reconnue pour assurer une éducation variée¹⁵⁹. Après cela, à l'âge de treize ans, l'enfant se trouvait sous la tutelle d'un dernier professeur, le rhéteur, qui lui enseignait l'art de la rhétorique. Cette discipline était une véritable condition *sine qua non* pour qu'il puisse entamer

¹⁵¹ Valette-Cagnac E. 2003 : *Loc. Cit.*; Plutarque: *Oeuvres morales*, Tome IV, CII, éd. et trad. Boulogne J., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 20.

¹⁵⁴ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 41.

¹⁵⁵ Maurice L. 2017 : *The teacher in ancient Rome*, Londres, Lexington Books, p. 8.

¹⁵⁶ Bennett J. 1997: *Loc. Cit.*

¹⁵⁷ *Ibid.* ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 33.; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 29.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Jackson N. 2022 : *Loc. Cit.*

une carrière politique¹⁶⁰. Dans ces conditions, Trajan apprend à choisir les mots les plus appropriés et à structurer ses phrases avec précision. Son enseignement couvre des disciplines variées, telle l'histoire, le droit, la géométrie et la géographie. Les exercices se concentrent principalement sur la composition et la présentation de discours, formant l'élève à l'art de l'éloquence et de la rhétorique. Cette rigoureuse formation constitue le fondement de son éducation jusqu'à ce qu'il maîtrise pleinement l'art du discours public et, *a fortiori*, la rhétorique¹⁶¹. Néanmoins, il semble que Trajan n'excelle pas dans cet art. Effectivement, Philostrate rapporte une anecdote selon laquelle l'empereur aurait déclaré à Dion de Pruse — également connu sous le nom de Dion Chrysostome — qu'il ne comprenait pas un seul mot de sa rhétorique, bien qu'il le tînt en très haute estime¹⁶². En outre, les qualités oratoires de Trajan sont également critiquées par Dion Cassius et dans l'*Epitome de Caesaribus*, ce qui laisse à penser, d'après les auteurs antiques, que son éducation rhétorique a été pour le moins superficielle¹⁶³ :

« Sans avoir la science parfaite de l'éloquence, il en connaissait les procédés et les mettait en pratique »¹⁶⁴.

« Il aimait principalement le génie dans toute sa simplicité, ou l'érudition dans sa plus vaste étendue, bien qu'il eût lui-même peu de savoir, et qu'il fût d'une éloquence médiocre »¹⁶⁵.

Bien que ces sources formulent des critiques à l'égard de Trajan, il convient de souligner que ce dernier a bénéficié d'une éducation solide, comme en témoignent les nombreuses lettres qu'il a envoyées à son gouverneur de Bithynie, Pline le Jeune. En outre, les chercheurs estiment que la majorité de ces lettres ont été rédigées par Trajan lui-même, ce qui révèle un niveau de compétence littéraire significatif¹⁶⁶. En conséquence, sa correspondance avec Pline atteste non seulement de sa maîtrise de la grammaire latine et grecque, mais également de sa familiarité avec les auteurs classiques. Le style de ses écrits rappelle celui de César, démontrant ainsi une éducation raffinée et une connaissance approfondie de la littérature classique¹⁶⁷. De surcroît,

¹⁶⁰ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 41.

¹⁶¹ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 32.

¹⁶² Philostrate : *Vies de sophistes*, 488, éd. et trad. Bounoure G., Paris, Les Belles-Lettres, 2019.

¹⁶³ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 41.

¹⁶⁴ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, VIII, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁶⁵ Pseudo-Aurélius Victor : *Abrégé des Césars*, XIII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

¹⁶⁶ Bennett J. 1997: *Loc. Cit.*

¹⁶⁷ *Ibid.*

l'empereur est reconnu pour son goût prononcé pour les lettres¹⁶⁸, dont il a largement contribué à leur développement avec les deux bibliothèques Ulpiennes à Rome, l'une dédiée aux ouvrages latins, l'autre aux écrits grecs. Ces bibliothèques, adossées à la basilique du même nom, faisaient partie du complexe monumental du forum de Trajan, reflétant son engagement profond envers la culture et l'éducation. Quoi qu'il en soit, en dépit des critiques, Trajan a respecté les mœurs romaines du I^{er} siècle en recevant une instruction de haut rang auprès de maîtres qualifiés. En définitive, sa jeunesse à Italica et son retour dans cette ville lorsque son père était gouverneur de la province entre 62 et 65 ont permis à Trajan de pratiquer divers sports qu'il affectionnait, tels que la chasse et la natation¹⁶⁹. Ces activités ont contribué à son développement physique et à son goût pour l'effort, comme nous l'étudierons ultérieurement.

La suite de la jeunesse de Trajan peut être reconstituée par le biais d'hypothèse et de l'étude des rites sociétaux importants. Avant tout, comme tous les garçons de son époque, Trajan, vers l'âge de 14 ans, est entré dans la période de l'*adulescentia*, ce qui lui a permis de s'initier au monde des affaires publiques. Effectivement, cette période de sa vie coïncide avec la légation de son père durant la guerre contre les Juifs. Il est plausible de conjecturer que Trajan ait apporté son aide à son père, alors éloigné de Rome, dans la gestion des propriétés et des domaines familiaux. Cette assistance a pu inclure la tenue des comptes, la gestion des esclaves, le suivi des réparations, ainsi que diverses autres tâches administratives¹⁷⁰, allégeant ainsi considérablement les charges de son père, qui n'avait pas d'autre héritier mâle sur qui compter. En parallèle, au sein de l'*Vrbs*, la capitale de l'Empire, de nombreux *collegia iuvenum* existaient. Ces associations d'*adulescentes* permettaient aux jeunes hommes de participer à des entraînements sportifs, à des jeux et à des spectacles, en offrant également une formation militaire et une opportunité de participer au culte impérial¹⁷¹. Il est probable que Trajan ait fréquenté l'un de ces *collegia*¹⁷², comme en témoignent ses penchants pour les entraînements militaires qu'il pratiquait assidûment lorsqu'il était empereur¹⁷³. Cette expérience au sein des *collegia iuvenum* peut expliquer sa compétence et son aisance dans le domaine militaire, qui se reflète dans sa conduite et ses stratégies durant ses campagnes militaires ultérieures. En outre, il est probable que durant son adolescence, Trajan ait exploré sa sexualité naissante, une

¹⁶⁸ **Fraisse A. 2022**: *Les Antonins, de Trajan à Commode*, Paris, Ellipses, p. 15.

¹⁶⁹ *Ibid.* ; **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXXXII, éd. et trad. *Op. Cit.*

¹⁷⁰ *Ibid.* p. 35.

¹⁷¹ **Morel J.-P. 1976** : Sur quelques aspects de la jeunesse à Rome, in : *L'Italie préromaine et la Rome républicaine*, Publication de l'École française de Rome, n°27, p. 669. ; **Kleijwegt M. 1994** : *Iuvenes and roman imperial society*, in : *Acta Classica*, vol. 37, pp. 79-102.

¹⁷² **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 36.

¹⁷³ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XIII, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

dimension de sa vie qui mérite d'être soulignée — une fois n'est pas coutume — car elle constitue une part intégrante de sa personnalité. Il est désormais établi que Trajan avait une prédilection pour les hommes¹⁷⁴, et il convient de rappeler que, avant l'avènement du christianisme, l'homosexualité n'était pas critiquée et était socialement acceptable, à condition que l'acte se produise avec un homme non libre et *ipso facto* de rang social inférieur¹⁷⁵. Ainsi, Trajan a possiblement cherché à établir des relations sexuelles avec les garçons esclaves travaillant sur les propriétés familiales¹⁷⁶, ou bien à en payer certains, étant donné que la prostitution masculine était courante et recherchée à cette époque¹⁷⁷. Quoi qu'il en soit, bien que Trajan ait continué à satisfaire ses désirs au-delà de l'adolescence et malgré son mariage ultérieur, son attirance n'a pas été critiquée par les auteurs antiques, comme l'explique Dion Cassius :

« Je sais bien qu'il avait la passion des jeunes garçons : [...] si ces penchants lui eussent fait faire ou souffrir quelque chose de honteux ou de mauvais, il en eût été blâmé ; mais [...] dans ses amusements, jamais il ne blessa personne »¹⁷⁸.

Par ailleurs, tout en se consacrant aux activités qu'il affectionne, Trajan continue de grandir et de parfaire son éducation jusqu'à l'accomplissement de la plus importante cérémonie publique pour un jeune romain : la prise de la toge virile¹⁷⁹. Ce rite se déroule au cours de la dix-septième année de l'enfant, pendant les *Liberalia*, une fête en l'honneur de *Liber Pater* et de *Libera*, célébrée le 17 mars de chaque année¹⁸⁰. Dans ces circonstances, à l'âge de seize ans, en l'an 70, Trajan abandonne la *toga praetexta* ainsi que la *bullae*, qui est alors dédiée aux dieux Lares et revêt désormais la *toga virilis*. Aux yeux de l'État, il devient alors un citoyen à part entière et un homme capable d'assumer une place dans la société adulte romaine¹⁸¹. Dès lors, pour le jeune Trajan, selon les mots de Florence Dupont, « le temps du jeu est passé, le temps du sérieux est arrivé »¹⁸² et il ne lui est plus permis de simplement imiter, mais il doit désormais agir¹⁸³. Pour marquer la transition définitive de l'enfance et de l'*adulescentia*, une dernière

¹⁷⁴ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 37.

¹⁷⁵ Veyne P. 1982 : L'homosexualité à Rome, in : *Communications*, vol. 35, pp. 26-33.

¹⁷⁶ Jackson N. 2022 : *Loc. Cit.*

¹⁷⁷ Dupont F. 2003 : La matrone, la louve et le soldat : pourquoi des prostitué(e)s « ingénues » à Rome ?, in : *Clio*, pp. 31-33.

¹⁷⁸ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, VIII, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁷⁹ Valette-Cagnac E. 2003 : *Op. Cit.*, p. 63-64.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 34.

¹⁸² Dupont F. 1994 : *Le citoyen romain sous la République (509-27 av. J.-C.)*, Paris, Hachette, p. 272.

¹⁸³ *Ibid.*

cérémonie se déroule aux alentours de la vingtième année, cette fois-ci centrée sur l'aspect physique. En effet, les jeunes hommes ne se rasent pour la première fois qu'après avoir laissé pousser leur première barbe, une attention est également portée sur le pubis et les aisselles¹⁸⁴. Ainsi, lorsque la barbe de Trajan avait atteint un aspect satisfaisant, une cérémonie spécifique, appelée *depositio barbae*¹⁸⁵, était organisée pour son premier rasage¹⁸⁶ et les restes de poils étaient consacrés en l'honneur d'une divinité¹⁸⁷. La croissance de la barbe délimitait ainsi une étape cruciale de l'adolescence, marquant l'entrée pleine et entière dans la vie adulte, où le rasage de près était, du moins durant le I^{er} siècle de notre ère, recommandé. En ce qui concerne Trajan, cette cérémonie se déroule en 73 lorsqu'il atteint les vingt ans et c'est également l'année où le futur empereur intègre pleinement l'élite aristocratique romaine, les patriciens, avec tous les privilèges et l'importance que ce statut conférait¹⁸⁸. En effet, son père avait été adlecté, cette année-là, *inter patricios*¹⁸⁹ par l'empereur Vespasien.

Arrivé à ce stade, Trajan peut véritablement entamer sa carrière sénatoriale, suivant les traces de son père. Ainsi, tout débute à l'âge de 17-18 ans, lorsqu'il est muni du laticlave¹⁹⁰, une large bande pourpre ornant la toge des membres de l'ordre sénatorial. À partir de ce moment, en 71, le natif d'Italica devient donc éligible au vigintivirat, marquant ainsi la première étape de la carrière politique de tout sénateur. Malheureusement, tout comme sa jeunesse, le collège dans lequel Trajan occupa ses premières fonctions politiques demeure inconnu, mais il est possible de formuler une hypothèse concernant l'un d'entre eux. En effet, le vigintivirat se compose de quatre collèges distincts : les *quatuorviri viarum curandarum*, chargés de la surveillance et de l'entretien des rues de Rome ; les *decemviri stlitibus iudicandis*, responsables de l'arbitrage des litiges ; *triumviri capitales*, présidant aux exécutions capitales et les *triumviri monetales*, le collège le plus prestigieux, en charge de la frappe et du contrôle des monnaies¹⁹¹. Deux éléments nous permettent d'envisager que Trajan ait occupé cette dernière fonction. Premièrement, sa carrière militaire ultérieure peut suggérer qu'il a été membre des *triumviri monetales*, car aucun magistrat ayant occupé les autres collèges n'a ensuite accédé à un haut

¹⁸⁴ **King H. 2008** : Barbes, sang et genre : afficher la différence dans le monde antique, in : Wilgaux J. et Dasen V., *Langages et métaphores du corps dans le monde antique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 153-168.

¹⁸⁵ **Juvénal**: *Satire*, VIII, éd. et trad. de Labriolle P., Paris, Les Belles-Lettres, 1921.

¹⁸⁶ **King H. 2008** : *Loc. Cit.*

¹⁸⁷ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 35.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p.39.

¹⁸⁹ Cf. : II. Marcus Ulpius Traianus, le père : l'ascension d'un *homo novus capax imperii*, pp. 31-39.

¹⁹⁰ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 42.; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 36.; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 39.

¹⁹¹ **Martin, J-P. 2019** : Chapitre 5. Les rouages de l'administration, in Martin J-P, Chauvot A. et Cèbeillac-Gervasoni M, *Histoire romaine*, Paris, Armand Colin, pp. 251-269.

commandement dans l'armée¹⁹². Deuxièmement, il est plausible que Trajan ait bénéficié de l'approbation de Vespasien, en raison du rapport étroit que ce dernier entretenait avec Traianus¹⁹³. En somme, au terme de l'année passée à ce poste, Trajan a acquis une connaissance approfondie des monnaies impériales et de l'importance de leur frappe, à la fois comme outil de vecteur idéologique et comme moyen d'autosatisfaction impériale, pratique qu'il utilise pleinement durant son principat. Aux alentours de l'an 73, le moment décisif, pour Trajan, était enfin arrivé, celui de progresser dans sa carrière militaire en accédant à une première fonction au sein des légions romaines. Traianus avait déjà fait preuve de qualités militaires exceptionnelles lors des campagnes en Judée et, à présent, le temps était venu pour son fils de prouver sa propre valeur sur le champ de bataille, en aspirant au minimum à se distinguer comme un commandant compétent. Le futur *princeps* est probablement envoyé dans l'une des légions stationnées en Syrie, en raison du fait que son père est légat d'Auguste de la province et que les tribuns laticlaves se retrouvent souvent sous le commandement d'un membre de leur famille. Leurs fonctions, bien que de seconds rangs, revêtent un caractère essentiellement administratif comme l'illustre le tribunat de Pline le Jeune, qui consacre une grande partie de son temps à l'examen minutieux des comptes des régiments¹⁹⁴. Cependant, un tribun compétent pouvait s'engager dans une multitude d'activités et d'actions spécifiques, dont certaines dépassaient le cadre routinier. Il pouvait, entre autres, transmettre des ordres au nom du *legatus legionis* en cas d'absence, condamner les accusés et infliger des punitions, diriger des manœuvres et des patrouilles expéditionnaires, commander une division en pleine bataille, et, dans des circonstances extrêmement rares, assumer le commandement direct¹⁹⁵. La réputation ultérieure de Trajan en tant qu'officier militaire de grand talent atteste qu'il est rapidement reconnu comme un jeune tribun prometteur et compétent. En effet, son parcours exemplaire révèle qu'il a très tôt démontré des aptitudes remarquables dans l'accomplissement de ses fonctions, consolidant ainsi sa position dès ses premiers engagements militaires¹⁹⁶. Par conséquent, Trajan rejoint la Syrie, à peu près au même moment que son père, pour servir dans l'une des légions stationnées, que ce soit la *legio III Gallica*, la *legio IV Scythica*, la *legio VI Ferrata* ou la *legio XVI Flavia*. Cependant, il est impossible d'identifier avec certitude laquelle de ces légions a accueilli le futur empereur. Malgré cette lacune, il est légitime de conjecturer

¹⁹² Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 42.; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 36.

¹⁹³ Jackson N. 2022 : *Loc. Cit.*

¹⁹⁴ Mignot D. 2008 : Chapitre I. *Cursus honorum de Pline*, in : *Pline le Jeune, le juriste témoin de son temps, d'après sa correspondance*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, pp. 73-112.

¹⁹⁵ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 46.

¹⁹⁶ *Ibid.*

sur les activités et les occupations de Trajan durant ses périodes de repos. En effet, il est raisonnable de supposer que Trajan consommait du vin en quantité notable, compte tenu de la réputation des légionnaires romains pour boire du vin non dilué¹⁹⁷, une pratique courante durant l'Antiquité romaine. L'*Urbs* assurait constamment le ravitaillement en vin pour les légions¹⁹⁸, permettant ainsi à Trajan de partager cette boisson, qu'il appréciait selon Dion Cassius¹⁹⁹, avec ses légionnaires ou lors de réunions d'officiers²⁰⁰. De surcroît, l'environnement exclusivement masculin des légions a probablement permis à Trajan d'assouvir ses désirs sexuels en appréciant la compagnie de soldats ou même de certains officiers²⁰¹. Sans tenir compte de toutes ces possibilités de distraction, le tribunat de Trajan en Syrie, de 73 à 76, s'est avéré être une période productive, lui permettant de s'intégrer avec succès dans la vie militaire de la légion. Qui plus est, selon les mots de Pline le Jeune²⁰², Trajan a participé à la campagne victorieuse de son père contre les Parthes qui lui avait valu les *ornementa triumphalia*. Trajan a, semble-t-il, connu son baptême du feu durant son tribunat en affrontant l'ennemi ancestral de Rome, le même peuple contre lequel il mène une ambitieuse campagne durant les dernières années de son règne. Par conséquent, dans cet environnement aride et sec, Trajan a appris à diriger une légion et à maîtriser les complexités du combat. Toutefois, tout comme pour son père, il est difficile de discerner les détails précis de ce conflit avec les Parthes. Il est néanmoins plausible de considérer cette campagne comme une manœuvre stratégique visant à éloigner les troupes ennemies des frontières de l'Empire, en réponse à la présence des Alains sur le territoire Parthe. Ces derniers auraient également pu déployer une armée en Syrie pour manifester leur mécontentement face au refus de Vespasien de les assister contre ce peuple nomade iranien²⁰³. Quelle qu'en soit la cause, Trajan sort de ce premier tribunat avec de solides connaissances militaires et la renommée d'un premier conflit victorieux. Outre cette expérience, Trajan choisit de prolonger son tribunat, dans le but de parfaire ses qualités militaires, comme le souligne Pline le Jeune dans ses écrits :

« Tribunus uero disiunctissimas terras teneris adhunc annis uiri firmitate lustrasti, iam tunc praemonente fortuna ut diu penitusque perdisceres quae mox praecipere deberes. Neque enim prospexisse castra breuemque militiam quasi transisse contentus, ita egisti

¹⁹⁷ **Le Roux P. 2011** : Chapitre XI. Le ravitaillement des armées romaines sous l'Empire, in : *La toge et les armes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 191-204.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, VIII, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

²⁰⁰ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 47.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXXXIX, 2, éd. et trad. *Op. Cit.*

²⁰³ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 53.

tribunum ut esse dux statim posses nihilque discendum haberes tempore docendi : cognouisti per stipendia decem mores gentium, regionum situs, opportunitates locorum et diuersam aquarum caelique temperiem ut patrios fontes patriumque sidus ferre consuesti »²⁰⁴.

Un autre passage²⁰⁵, déjà mentionné, illustre la mutation de Trajan au sein de l'une des légions du Rhin en Germanie²⁰⁶ aux alentours de l'an 77, coïncidant avec le moment où Traianus quitte ses fonctions de légat d'Auguste en Syrie. Par l'examen minutieux des conflits de cette année-là, nous pouvons déduire que Trajan a été affecté à une légion stationnée en Germanie Inférieure, en raison de la guerre contre les Bructères²⁰⁷, un peuple germanique de l'actuelle Westphalie. Il semble probable que son affectation ait été facilitée par la recommandation de son précédent *legatus legionis*, permettant ainsi au tribun de participer pleinement dans cette campagne militaire qui s'est conclue en 78 par une victoire des forces romaines. L'utilisation des termes *stipendia decem* par Pline le Jeune semble être une exagération, puisque Trajan n'a pas servi dix années et cette expression ne peut être qu'un principe rhétorique mettant en avant la vision républicaine²⁰⁸ qui recommandait un service de dix ans entre la prise de la toge virile et la questure. C'était un moyen pour Pline de présenter le natif d'Italica comme un digne héritier des mœurs républicaines²⁰⁹, mais dans les faits, cela ne correspond pas à la réalité. De plus, sous l'Empire, il était rare que les tribuns exercent leurs fonctions aussi longtemps en raison de l'obligation du vigintivirat avant le tribunat. Néanmoins, il est notable que Trajan ait exercé ses fonctions plus longtemps que la normale²¹⁰. Lors de son retour à Rome en 78, le futur empereur, alors âgé de 25 ans, se trouvait en âge de se marier, et il est raisonnable de supposer qu'il s'est conformé à cette exigence sociale. Par conséquent, il épouse Plotine, une femme originaire de Nîmes et il est possible de supposer, compte tenu des attirances sexuelles de Trajan, que l'intimité du couple ait été rare, voire inexistante, ce qui

²⁰⁴ « Mais en tant que tribun et encore d'un âge tendre, tu as parcouru les terres les plus éloignées avec la vigueur d'un homme ; dès lors la fortune t'avertissait d'étudier longtemps et à fond ce métier où tu devais sous peu passer instructeur. Tu ne t'es pas contenté d'un lointain coup d'œil sur le camp, ni d'une sorte de brève promenade à travers le service militaire ; tu as fait le métier de tribun de façon à pouvoir être aussitôt après général et à n'avoir rien à apprendre le moment venu d'enseigner. Dix années de service t'ont fait connaître les mœurs des peuples, la situation des pays, les avantages du terrain ; tu t'es habitué à supporter toutes les variétés d'eaux et de climats aussi bien que les sources de ton pays, que l'atmosphère de ton pays. » **Pline le Jeune : Panegyrique de Trajan**, XV, 1-3, éd. et trad. *Op. Cit.*

²⁰⁵ **Pline le Jeune : Panegyrique de Trajan**, LXXXIX, 2, éd. et trad. *Op. Cit.*

²⁰⁶ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 44.; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 39.; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 53.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, pp. 44-45.; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 40.

²⁰⁹ *Ibid.*

²¹⁰ *Ibid.*

expliquerait l'absence d'enfant²¹¹. Néanmoins, désormais marié et auréolé de ses succès en tant que tribun laticlave, Trajan pouvait légitimement espérer accéder à la fonction de questeur en 81, une magistrature aux responsabilités principalement bureaucratiques. Compte tenu de son statut patricien et des liens de sa famille avec la dynastie flavienne, il est plausible qu'il ait servi comme l'un des deux questeurs impériaux²¹². Ces *quaestores Caesaris*²¹³, issus habituellement du patriciat, étaient chargés de la lecture des discours impériaux au Sénat, une fonction prestigieuse réservée aux proches du pouvoir. En conséquence, en l'an 81, Trajan entame naturellement *son cursus honorum* par la questure, marquant ainsi son premier pas vers l'accès au Sénat. Parallèlement, cette période coïncide avec l'avènement d'une nouvelle ère dominée par l'empereur Domitien, dont le règne est marqué par des controverses.

À l'aune de nos recherches et des hypothèses formulées, la carrière de Trajan jusqu'à la questure est loin d'être singulière, abstraction faite de son tribunat prolongé au sein de deux légions. Toutefois, notre compréhension de son enfance et de sa formation durant la période cruciale de l'*adulescentia* repose uniquement sur des conjectures qui s'appuient sur les rites sociétaux typiques de la vie d'un jeune citoyen romain. Dans cette perspective, nous nous sommes efforcés à essayer de reconstituer pleinement la jeunesse de celui qui, à première vue, ne semblait pas destiné à accéder au principat. À cette époque, il n'était qu'un jeune homme, captivé par les perspectives militaires que lui offrait l'Empire. Des *collegia iuvenum* jusqu'au tribunat laticlave dans les forêts de Germanie, en passant par le commandement militaire en Syrie, Trajan a bénéficié d'une formation militaire rigoureuse et exhaustive. Il a même participé activement à un conflit contre les Parthes, un fait peu commun pour un tribun, illustrant ainsi l'étendue de son expérience militaire. Cette éducation résolument militaire a profondément façonné sa personnalité, préfigurant l'*imperator*, qu'il est destiné à devenir. Quoiqu'il en soit, le natif d'Italica arrive en 81 avec un certain prestige qui n'est pas entaché par les différentes inclinations, ce qui lui permet de briguer sa questure sans difficulté. Bien que la première partie de sa vie semble habituelle pour un homme de son rang, il connaît une véritable ascension sous le règne du dernier des Flaviens, Domitien.

²¹¹ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 55.

²¹² Toutefois, cette mention n'est pas faite par Mireille Cébeillac-Gervasoni dans son ouvrage important de 1972, l'hypothèse étant plutôt avancée par l'historiographie anglaise. En raison de la publication plutôt ancienne de l'ouvrage sur les *quaestores principis et candidati*, il n'est pas déraisonnable de supposer et d'avancer que Trajan ait été un questeur du prince. Cébeillac-Gervasoni M. 1972 : *Les « Quaestores principis et candidati » aux Ier et IIème siècles de l'Empire*, Milan, Cisalpino-Goliarda, 287 p.

²¹³ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 45.; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 41.

II. L'Empire de Domitien : l'émergence de Trajan au cœur d'une époque troublée

Le 13 septembre 81, l'Empire est ébranlé par le décès soudain et inattendu de l'empereur Titus qui s'éteint à l'âge de 41 ans, à peine deux ans après avoir assumé la plénitude des pouvoirs impériaux. Le jour même, Domitien se fait acclamer *imperator* par la garde prétorienne et sa position est confirmée le lendemain par ratification du Sénat. De la même manière que l'ascension au pouvoir de Vespasien avait été un catalyseur pour la carrière de Traianus ; l'avènement de Domitien inaugure une ère durant laquelle Trajan connaît une progression fulgurante, émergeant comme l'un des généraux prééminents du principat du dernier des Flaviens. Cette période illustre et confirme le rôle des *Ulpii* comme fidèles serviteurs de cette dynastie impériale. Avant de devenir ce général de renom, Trajan, comme il est préétabli, assume la charge de questeur en 81 avant de quitter cette fonction l'année suivante. Ensuite, selon les règles en vigueur, un *quinquennium* obligatoire doit être respecté par les patriciens entre la questure et la préture²¹⁴ dans la mesure où, durant le Haut-Empire, ces derniers ne pouvaient exercer ni l'édilité plébéienne, l'édilité curule n'étant pas obligatoire, ni le tribunat de la plèbe²¹⁵. Toutefois, il demeure inconnu comment Trajan a occupé cette retraite forcée de la politique. Peut-être est-il retourné à Italica, ou bien est-il resté à Rome, mais il nous est impossible de le savoir avec certitude. En fin de compte, durant l'année 86, Trajan est élu à la fonction de préteur, car cette date est attestée par la *Vie d'Hadrien*²¹⁶ de l'*Histoire Auguste* qui rapporte que ce dernier, devenu orphelin, est placé sous la tutelle de Trajan, alors préteur, à l'âge de dix ans. La même source indique la naissance d'Hadrien le 24 janvier sous le septième consulat de Vespasien, c'est-à-dire en 76. Par conséquent, nous pouvons situer sa dixième année, et donc la préture de Trajan, en 86. Durant cette année, en qualité de préteur, constamment accompagné de deux licteurs, symboles de l'autorité et de l'*imperium* qu'il détenait, le natif d'Italica avait pour devoir d'organiser la justice. En outre, Trajan devait également financer, par ses propres deniers, les jeux annuels qui se déroulaient à Rome. Cette tradition avait pour objectif initial de gagner la faveur du peuple en vue d'une future élection au consulat. Après avoir occupé ce poste, Trajan, en tant que patricien, aurait pu légitimement s'attendre à être élu consul. Cependant, il se distingue en aspirant à une fonction proprétorienne,

²¹⁴ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 45.; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 42.; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 58.

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ *Histoire Auguste: Vie d'Hadrien*, I, éd. et trad. de Calli J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

la légation, une ambition rare parmi les patriciens de son temps et il est également l'un des rares membres de cette classe à avoir été ainsi promu par l'empereur Domitien, qui était davantage connu pour favoriser les *noui homines*²¹⁷. Cette nomination peut s'expliquer par le fait que la famille des *Ulpii* n'avait acquis le statut de patricien que sous Vespasien et que Traianus était le premier de la *gens* à atteindre le consulat. Toujours est-il que Trajan retourne dans l'univers militaire, une sphère de prédilection pour un homme intrinsèquement attiré par la vie de la légion. De plus, sa formation militaire et ses expériences de combat direct contre les Parthes et les Bructères font sûrement de lui, à ce moment précis, l'un des rares préteurs à avoir acquis une telle expérience à la guerre. En conséquence, Trajan bénéficie de qualités tactiques et techniques remarquables, acquises grâce à son savoir-faire militaire forgé par la diversité de ses adversaires. En effet, chaque ennemi, ayant ses propres tactiques et méthodes de combat, a contraint les forces romaines à s'adapter en conséquence, perfectionnant ainsi les compétences de Trajan sur le champ de bataille. Grâce à ses qualités, il est nommé en 87 comme *legatus legionis* de la *Legio VII Gemina*, basée à Léon en Hispanie Tarraconaise. Bien que la légion eût combattu pour Vespasien durant la guerre civile, elle a été initialement levée par Galba, puis a pris le parti d'Othon. Elle subit de très lourdes pertes lors de la seconde bataille de Crémone²¹⁸, où les forces de Vespasien ont vaincu celles de Vitellius. Dès lors, la *legio VII Gemina*, qui pâtit d'un pedigree peu glorieux, est une unité récente stationnée loin des fronts actifs, où l'opportunité de gagner gloire et renommée semble rare. Malgré cette réputation, Trajan quitte Rome pour rejoindre le camp de la légion en Hispanie, résolu à remplir pleinement ses fonctions. En tant que légat, le fils de Traianus est investi de la responsabilité exclusive de la formation de ses soldats et de la conduite des opérations militaires. Bien qu'il soit théoriquement subordonné au *princeps*, il doit constamment rendre compte au gouverneur de la province des activités et de l'état de sa légion²¹⁹. Pour exercer au mieux son commandement, Trajan peut s'appuyer sur un solide noyau d'officiers expérimentés. Sans entrer dans une description exhaustive de la structure de la légion romaine, il est néanmoins pertinent de mentionner les tribuns laticlaves et angusticlaves, ainsi que le *praefectus castrorum* et le *primipilus*, le centurion le plus haut gradé²²⁰. Dans ces conditions, Trajan commande la légion pendant les deux années suivantes, maintenant l'ordre parmi ses troupes, jusqu'à ce qu'un événement préoccupant en 89 vienne troubler cette quiétude. En effet, à *Mogontiacum*,

²¹⁷ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 46; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 43; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 59.

²¹⁸ Tacite: *Histoires*, Livres III, XXII, éd. et trad. Hellegouarc'h J., Le Bonniec H., Paris, Les Belles-Lettres, 1921.

²¹⁹ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 68.

²²⁰ Wolff C. 2004 : Primipilus ou Primus Pilus ?, in : *Revue des Études Militaires Anciennes*, n°1, p. 7.

l'actuelle Mayence, le gouverneur de la province de Germanie Supérieure, Lucius Antonius Saturninus, déclenche une insurrection contre Domitien, soutenu par les deux légions stationnées dans la ville. Le 1^{er} janvier de cette même année, Saturninus est proclamé empereur par les soldats de la *legio XIV Gemina* et de la *legio XXI Rapax*. Cependant, aucune autre légion ne se rallie à sa cause, isolant ainsi complètement les insurgés²²¹. Pour accroître ses chances de succès, le gouverneur de Germanie Supérieure sollicite l'aide des Chattes²²², espérant ainsi renforcer son armée. Dès que la nouvelle parvient à Rome, Domitien réagit avec rapidité et prudence, conscient que la majorité des forces romaines est engagée en Dacie, où une guerre fait rage. Cette campagne est alors suspendue pour conserver une force militaire significative en réserve, au cas où la situation en Germanie Supérieure dégénère²²³. En outre, Domitien disposait d'une autre légion, susceptible d'être libérée de ses fonctions actuelles, commandée par un *legatus legionis* en qui il avait confiance et dont la famille avait prouvé sa loyauté envers les Flaviens : la *legio VII Gemina*, dirigée par Trajan. Pline le Jeune, dans son panégyrique, rappelle la demande de Domitien à Trajan de lui venir en aide :

« Nec dubito quin ille qui te inter illa Germaniae bella ab Hispania usque ut ualidissimum praesidium exciuerat »²²⁴.

Dans le dessein d'étouffer la révolte, Trajan reçoit l'ordre de faire marcher sa légion jusqu'en Germanie Supérieure afin de rejoindre les forces armées de Domitien, renforcées par la garde prétorienne, partis de Rome. Le légat et sa légion marchent à un rythme soutenu, arrivant ainsi à *Mogontiacum* fin mars 89, avec une rapidité que Pline encense en louant l'efficacité de Trajan :

« Germaniam Hispaniamque cum plurimae gentes ac prope infinita uastitas interiacentis soli, tum Pyrenaeus, Alpes immensique alii montes, nisi his comparentur, muniunt dirimuntque. Per hoc omne spatium cum legiones duceres seu potius (tanta uelocitas erat) raperes, non uehiculum umquam, non equum respexisti »²²⁵.

²²¹ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 63; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 46; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 72.

²²² Ce peuple germanique, ayant déjà affronté Rome sous le règne de Domitien aux alentours de l'année 82, nourrit probablement un désir de revanche. **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, VI, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

²²³ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 72.

²²⁴ « Certainement l'homme [Domitien] qui, en pleines guerres de Germanie, t'avait appelé du fond de l'Espagne comme le plus puissant renfort ». **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, XIV, 5, éd. et trad. *Op. Cit.*

²²⁵ « La Germanie et l'Espagne sont défendues et déparées par d'innombrables nations, par l'immensité presque sans limite des contrées qui s'étendent entre les deux provinces, mais aussi par les Pyrénées, les Alpes et d'autres montagnes énormes, si on ne les compare pas celle-là. Lorsqu'à travers tout cet espace tu conduisais tes légions,

Toutefois, ni l'intervention de Domitien ni l'aide de Trajan n'a été nécessaire en raison de la victoire du gouverneur de Germanie Inférieure contre les deux légions de Saturninus qui n'ont pu recevoir l'aide des Chattes en raison d'un dégel précoce du Rhin²²⁶. Malgré la chute de Saturninus, Domitien et Trajan poursuivent leur route, et la rapidité avec laquelle le légat conduit sa légion, malgré les obstacles géographiques, vaut au natif d'Italica d'être reconnu par Domitien comme un commandant d'une fiabilité et d'une efficacité exemplaires²²⁷. Après avoir puni ou éliminé tous les insurgés, dont certains voient leurs parties intimes brûlées et leurs mains coupées en punition de leur révolte²²⁸, Domitien ordonne une campagne répressive contre les Chattes afin de leur rappeler la puissance de Rome. La légion de Trajan y participe probablement, témoignant ainsi de la fidélité dont il a fait preuve²²⁹. À la suite de la victoire des forces romaines, un triomphe est célébré à Rome et le gouverneur de Germanie Inférieure, qui a commandé les troupes durant la campagne, se voit attribuer le prestigieux titre de *Germanicus*²³⁰. Enfin, après cette guerre, Trajan ramène la légion en Espagne avec les honneurs et, en raison des qualités qu'il a démontrées, il est très probablement intégré au *consilium* de Domitien²³¹. C'était l'une des deux seules récompenses possibles pour un homme qui, à l'instar de son père, s'était révélé être un partisan de premier plan de la dynastie flavienne. La seconde récompense, et sans doute la plus importante, est le consulat qu'il reçoit en 91 afin d'honorer sa loyauté indéfectible²³². « Tel père, tel fils », une fois de plus, un membre de la *gens Ulpia* démontre une fidélité remarquable envers les Flaviens, contribuant ainsi à leur accession au pouvoir impérial et à la consolidation de leur autorité²³³. En outre, Trajan occupe la fonction de consul aux côtés de Marcus Acilius Glabrio, atteignant ainsi la plus haute magistrature du *cursus honorum*, dix-neuf ans après son père. Cependant, conformément à la tradition du Haut-Empire romain, il cède sa place à un consul suffect²³⁴ quelques mois plus tard. Dorénavant, Trajan peut légitimement aspirer à une fonction proconsulaire, telle que celle de légat d'Auguste propréteur d'une province impériale. Toutefois, aucune source, y compris le Panégyrique de Pline le Jeune, ne mentionne de manière précise la période allant du consulat de Trajan à

ou plutôt (si grande était ta rapidité) tu les enlevais à la course, jamais tu ne t'es soucié de char, ni de cheval ! ». **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, XIV, 2-3, éd. et trad. *Op. Cit.*

²²⁶ **Suétone** : *Vie de Domitien*, VI, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

²²⁷ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 64; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 47; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 73.

²²⁸ **Suétone** : *Vie de Domitien*, X, 7, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

²²⁹ *Ibid.* ; **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, XIV, 5, éd. et trad. *Op. Cit.*

²³⁰ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 64.; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 47.

²³¹ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 74.

²³² **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 65.; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 48.; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 77.

²³³ **Jackson N. 2022** : *Idem.*

²³⁴ **Bennett J. 1997**: *Loc. Cit.*

l'avènement de Nerva le 18 septembre 96, laissant ainsi une lacune significative dans notre compréhension de cette phase de sa vie et de sa carrière. De prime abord, il est justifiable de supposer que Trajan ait été contraint de se retirer de la politique par Domitien, un empereur décrit comme « fainéant et jaloux » par le panégyriste²³⁵, qui plus est, bien qu'admirant grandement les actes de Trajan, redoutait également ses compétences²³⁶. Cependant, si tel avait été le cas, Pline le Jeune aurait certainement pris soin de le relever afin de critiquer la politique de Domitien à l'égard du natif d'Italica²³⁷. Au contraire, il décide de dissimuler la vérité, jugeant sans doute préférable de taire le rôle de Trajan durant cette période où il était probablement l'un des principaux magistrats et généraux de l'empereur Domitien²³⁸. En effet, il est indéniable que le fils de Traianus ait été un *amicus* du prince et un membre éminent du *consilium principis*²³⁹, en raison de ses compétences militaires et de son soutien indéfectible à Domitien, notamment lors de l'insurrection des légions mayençaises. En conséquence, même si l'importance de Trajan était de notoriété publique pour ses contemporains, il était crucial, pour Pline, de dissocier étroitement les liens entre Domitien et Trajan, entre le plus « tyrannique » des princes et le plus « libéral » d'entre eux²⁴⁰. C'est pourquoi il était plus judicieux de mettre l'accent sur la période postérieure à l'assassinat de Domitien, en soulignant le lien entre Nerva et Trajan ainsi que le rôle déterminant joué par ce dernier. Qui plus est, Pline le Jeune tente de l'innocenter en le faisant également passer pour une victime du régime « tyrannique » de Domitien :

« Quam utile est ad usum secundorum per aduersa uenisse ! Vixisti nobiscum, periclitatus es, timuisti, quae tunc erat innocentium uita. Scis et expertus es quanto opere detestentur malos principes, etiam qui malos faciunt. Meministi quae optare nobiscum, quae sis queri solitus »²⁴¹.

Malgré cette lacune non négligeable, il est possible, grâce à quelques indices disséminés dans les sources, de formuler des hypothèses sur la carrière de Trajan entre 91 et 96. Dans un premier temps, il a longtemps été admis que Trajan avait été nommé légat d'Auguste propréteur

²³⁵ « Cum ope earum indifferet ». **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, XIV, 5, éd. et trad. *Op. Cit.*

²³⁶ « Tantam admirationem tui non sine quodam timore conceperit », « [Domitien] conçut pour toi autant d'admiration, un peu mêlée d'alarmes ». **Pline le Jeune** : *Loc. Cit.*

²³⁷ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 65.; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 49.

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 78.

²⁴⁰ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 66.

²⁴¹ « Qu'il soit utile d'avoir atteint le bonheur par l'adversité ! Tu as vécu avec nous, tu as connu nos dangers, nos craintes : le lot alors des vies innocentes. Tu sais par expérience combien les mauvais princes sont détestés de ceux mêmes qui les rendent mauvais. Tu te rappelles quels vœux, quelles plaintes tu avais accoutumé de former avec nous. ». **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, XLIV, 1, éd. et trad. *Op. Cit.*

de la Germanie Supérieure et qu'il était en poste lors de son adoption par Nerva. Cette hypothèse s'appuie sur un passage de l'*Histoire Auguste*²⁴², qui rapporte qu'Hadrien est envoyé auprès de Trajan pour lui apporter les félicitations de l'armée et il est récompensé pour cela par un troisième tribunat dans une légion de Germanie Supérieure²⁴³. De nombreux chercheurs ont alors émis l'hypothèse que Trajan occupait le poste de gouverneur de la province, mais cette nomination ne justifie pas la présence du natif d'Italica dans l'une des deux Germanie²⁴⁴. De plus, cette province, relativement calme depuis la révolte de Saturninus et la campagne répressive contre les Chattes, ne pouvait guère procurer à Trajan l'estime militaire recherchée par Nerva et son conseil pour désigner un successeur digne de ce nom²⁴⁵. En définitive, il semble plus probable que le futur *Caesar* ait exercé un autre mandat de *legatus Augusti propraetore* après son commandement proconsulaire en Germanie Supérieure, et ce, sur un front plus actif. Effectivement, Pline le Jeune²⁴⁶ compare Trajan à des figures illustres de la république telles que Caius Fabricius Luscinus²⁴⁷, Publius Cornelius Scipio Africanus²⁴⁸ et Marcus Furius Camillus²⁴⁹, mais sans une fonction prestigieuse, les parallèles dressés par le panégyriste n'auraient guère été pris au sérieux par ses contemporains²⁵⁰. Trajan a alors brigué une deuxième fonction proconsulaire sur un front plus actif, affrontant des ennemis puissants susceptibles d'ébranler la puissance de Rome, afin de mériter d'être comparés aux sauveurs de la *res publica*. Cela dit, il convient toutefois de revenir un instant sur son poste de gouverneur en Germanie Supérieure, qu'il occupe après son consulat, vraisemblablement entre 92 et 95²⁵¹. À la suite de la réorganisation provinciale entreprise par l'empereur Domitien après la révolte de Saturninus, il était impératif de nommer à la tête de la Germanie Supérieure un homme en qui il avait une confiance absolue, afin de prévenir toute nouvelle tentative d'insurrection. Trajan apparaît alors comme l'homme de la situation, d'autant plus qu'il connaissait bien la région, ayant participé à la guerre contre les Bructères durant son tribunat ainsi qu'à la campagne de répression contre les Chattes²⁵². Après avoir quitté son poste aux alentours de

²⁴² **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, II, éd. et trad. de Calli J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

²⁴³ **Birley A. 1997** : *Hadrian. The restless emperor*, Londres, Routledge, p. 37.

²⁴⁴ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 66.

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, XIII, 4, éd. et trad. *Op. Cit.*

²⁴⁷ Héros de la guerre contre Pyrrhus I^{er} qui a permis de mettre fin au conflit en 275 av. J.-C.

²⁴⁸ Scipion l'Africain, vainqueur de la bataille de Zama ce qui contraint Carthage de mettre fin à la Deuxième Guerre punique.

²⁴⁹ Le sauveur de Rome des premiers temps de la république après le pillage de la ville par les gaulois de Brennus.

²⁵⁰ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 67.

²⁵¹ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 67.; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 62-63.

²⁵² **Jackson N. 2022** : *Idem.*

l'an 95, il est rapidement nommé à un autre commandement proconsulaire, conformément à nos précédentes observations. Cette nomination s'explique par la formation d'une dangereuse coalition ennemie menaçant la frontière danubienne de l'Empire. En effet, les Iazyges²⁵³ et les Suèves avaient forgé une alliance²⁵⁴ susceptible de porter atteinte à l'autorité romaine, tout en étant la continuité des deux guerres antérieures opposant Rome aux peuples d'au-delà du Danube. Il est donc raisonnable de supposer que Trajan ait été nommé légat d'Auguste de la province de Pannonie²⁵⁵ pour assurer la protection des frontières de l'Empire. Ce choix se justifie par les remarquables compétences militaires de Trajan, mais surtout par sa loyauté sans faille envers Domitien qui ne pouvait en effet confier le commandement d'une province aussi cruciale qu'à l'un de ses *amici* les plus proches et dignes de confiance. Effectivement, la Pannonie comptait cinq légions²⁵⁶ ce qui permettait au gouverneur de disposer d'une force considérable pour repousser les peuples hostiles tentant d'envahir la province. Cependant, cette impressionnante concentration de légionnaires présentait également un risque pour l'empereur, car une mobilisation aussi massive pouvait potentiellement se retourner contre lui en cas de soulèvement. Dans cette perspective, il est compréhensible que Domitien ait jugé prudent de nommer un homme de confiance, dépourvu d'ambitions insurrectionnelles, afin de garantir la stabilité et la loyauté de cette province stratégique. De surcroît, il est possible de situer les dates du gouvernorat de Trajan en Pannonie entre 95 et 97, en s'appuyant sur le témoignage de Pline le Jeune. Celui-ci rapporte en effet que des lauriers, symboles de victoire, furent envoyés de cette province à l'occasion de l'adoption de Trajan par l'empereur Nerva²⁵⁷. Ainsi, à travers le panégyrique de Trajan, il nous est possible de proposer l'existence de ce mandat proconsulaire, qui octroie au natif d'Italica une autorité significative en assurant la défense de la frontière danubienne de l'Empire. Durant toute la durée de ses fonctions, Trajan a probablement consacré son temps à renforcer les défenses romaines et à préparer les légions pour un conflit de grande envergure²⁵⁸ contre les Suèves, les Quades, les Marcomans et les Iazyges, des peuples résidant au-delà du Danube, frontière naturelle de la Pannonie. En outre, cette nomination illustre les qualités remarquables de Trajan, qui, en un peu plus de vingt ans, est passé du rang de jeune tribun à celui de général éminent et respecté, devenant ainsi un atout indispensable pour Domitien.

²⁵³ Peuple d'origine scythique, les Iazyges sont proches des Sarmates et des Roxolans, et sont reconnus pour leur maîtrise de l'archerie tout comme pour leur cavalerie extrêmement mobile.

²⁵⁴ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 84-85.

²⁵⁵ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 67.; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 67.

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ Pline le Jeune : *Panégyrique de Trajan*, VIII, 2, éd. et trad. *Op. Cit.*

²⁵⁸ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 86.

Somme toute, le principat du dernier des Flaviens représente incontestablement la période durant laquelle Trajan a pu gravir les échelons et s'affirmer en tant que magistrat de premier plan, bénéficiant des faveurs et de la confiance de Domitien. En réalité, une grande partie de sa vie à cette époque est consacrée à la légion et à l'univers militaire, ce qui lui permet de perfectionner ses qualités de commandant. C'est d'ailleurs par les armes qu'il parvient à intégrer le cercle restreint du *consilium principis*, en menant rapidement sa légion hispanique dans les sombres forêts de Germanie pour écraser les Chattes, qui avaient soutenu Saturninus dans sa tentative de s'emparer du pouvoir. Dès lors, Trajan a constamment fait preuve de *fides* et de *constantia*, respectant les valeurs ancestrales du *mos maiorum* et, fidèle à sa parole donnée, il a servi avec un dévouement exemplaire la dynastie flavienne, dont le dernier représentant l'a honoré en lui confiant deux importantes fonctions proconsulaires. Effectivement, il occupe dans un second temps la fonction de légat d'Auguste propréteur de Pannonie, bénéficiant de la plus grande force militaire de tout l'Empire, ce qui témoigne de la confiance absolue du princeps et explique pourquoi Pline le Jeune omet de mentionner la présence notoire de Trajan aux côtés de celui qui a assombri l'Empire par sa « cruauté »²⁵⁹. Toutefois, en septembre 96, la *Domus Augustana* est plongée dans un complot visant à éliminer l'empereur de Rome. Domitien, depuis quelque temps, menait une politique d'assassinats ciblés contre les sénateurs qui ne respectaient pas les valeurs qu'il imposait, comme Marcus Acilius Glabrio et Titus Flavius Clemens, exécutés pour avoir supposément renié la religion romaine. Quoiqu'il en soit, le prince perd toute légitimité aux yeux de certains magistrats, qui décident de l'assassiner afin d'installer un candidat plus proche du Sénat et cette idée se concrétise le matin du 18 septembre 96. Stephanus, ancien esclave de la veuve de Clemens, attend Domitien dans ses appartements privés et poignarde l'empereur, après avoir sorti une dague de ses faux bandages²⁶⁰. Par la suite, plusieurs conjurés se précipitent sur l'empereur et le poignent à sept reprises²⁶¹, malgré sa résistance, le prince succombe à ses blessures, périssant ainsi le jour du quarantième anniversaire de Trajan. L'extinction de la dynastie des Flaviens, établie par Vespasien en 69 de notre ère, est scellée avec la disparition de Domitien qui n'a pas d'héritiers naturels ou adoptifs. Dès lors, le natif d'Italica, autrefois loyal serviteur de Domitien, se trouve désormais face au défi d'adapter sa fidélité à l'autorité vacillante du nouvel empereur, Nerva, dont la légitimité est profondément instable.

²⁵⁹ **Pline le Jeune** : *Panégryque de Trajan*, XLIX, 2, éd. et trad. *Op. Cit.*

²⁶⁰ **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, XVII, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles-Lettres, 2011.

²⁶¹ *Ibid.*

III. Le règne de Nerva, un empereur fragilisé dans un empire divisé

En ce quarantième anniversaire de Trajan, Rome et l'Empire se trouvent plongés dans un imbroglio substantiel, le *princeps* a été assassiné, vingt-sept ans après Vitellius, replongeant l'*imperium* dans un climat de guerre civile. Néanmoins, le complot visant à renverser Domitien avait été soigneusement planifié, et son successeur était déjà choisi : Marcus Cocceius Nerva. Ce candidat, profondément respectueux du Sénat²⁶², promettait de rompre avec la politique de violences et d'assassinats qui avaient marqué le règne de son prédécesseur. Réunis au sein de la Curie, les sénateurs proclament avec enthousiasme Nerva comme *princeps* de Rome et, dans « la joie »²⁶³, votent la *damnatio memoriae* contre Domitien, effaçant ainsi *de iure* l'image du dernier Flavien de tous documents²⁶⁴. Toutefois, l'enthousiasme sénatorial ne faisait pas l'unanimité parmi le peuple, en raison de la prospérité relative qui avait marqué le règne de Domitien²⁶⁵. De surcroît, l'armée, dont la solde avait été augmentée sous le principat du dernier des Flaviens²⁶⁶, allait jusqu'à réclamer la déification de ce dernier²⁶⁷. Par ailleurs, la garde prétorienne, agitée par l'assassinat de l'un de ses empereurs favoris²⁶⁸, qu'elle avait acclamé quinze ans auparavant, manifestait également son mécontentement. Dans le but de tempérer la colère, ne serait-ce que temporairement, Nerva octroie des sommes considérables aux légionnaires²⁶⁹ et aux soldats de la garde prétorienne, ces derniers recevant pas moins de 1 000 sesterces²⁷⁰. Bien que cette estimation soit hypothétique, elle reflète néanmoins la détermination de Nerva à s'assurer la fidélité des forces militaires romaines. Parallèlement, le nouvel empereur se voit contraint de tenir informés les nombreux gouverneurs de provinces, tous nommés par Domitien, sur la situation à Rome. Parmi eux, Trajan qui commande la plus grande armée de l'Empire et qui préparait ses forces pour le combat final contre les Suèves,

²⁶² Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 94.

²⁶³ Suétone : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, XXIII, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011. ; Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, IV, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

²⁶⁴ *Ibid.*

²⁶⁵ Grainger J. D. 2003 : *Nerva and the Roman Succession Crisis of AD 96-99*, Londres, Routledge, pp. 50-55.

²⁶⁶ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 95.

²⁶⁷ Suétone : *Loc. Cit.*

²⁶⁸ Jackson N. 2022 : *Loc. Cit.*

²⁶⁹ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 99.; Duncan-Jones R. 1994 : *Money and Government in the Roman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 300 p.

²⁷⁰ *Ibid.*

déjà affaiblis par les incursions romaines des mois précédents²⁷¹. Il est impossible de connaître la réaction exacte du natif d'Italica face à l'assassinat de Domitien et aux événements qui s'en suivent, mais il est légitime de supposer que Trajan, fidèle et dévoué à l'empereur, a été profondément affligé par la disparition de celui-ci. Cette hypothèse se justifie à la lumière du rôle éminent joué par son père et lui-même sous les Flaviens, étant devenus des membres éminents du *consilium principis* sous Vespasien puis sous Domitien. Il était également conscient que toute riposte, même à la tête de cinq légions aguerries par les guerres contre les peuples du Danube, aurait déclenché une guerre civile, à l'instar de la précédente qui avait coûté la vie à de nombreux soldats et à trois empereurs en une seule année. Il convient néanmoins de rappeler que cette idée demeure une supposition, sans aucune preuve indiquant que Trajan ait réellement envisagé une réaction militaire à la suite de l'assassinat de Domitien. Quoiqu'il en soit, la transition se déroule sans heurts et sans révoltes militaires. Il est plausible que Trajan ait demandé à ses légions d'acclamer Nerva comme *imperator* et *princeps* de Rome tout en restant focalisé sur le conflit en cours. En outre, il est probable qu'il continue de recevoir des lettres de Nerva, l'informant des nouvelles orientations politiques, ainsi que de Plotine et de Ulpia Marciana, qui le tiennent au courant des événements se déroulant à Rome²⁷². En raison du court règne de Nerva, qui dure précisément un an, quatre mois et neuf jours, il est difficile de reconstituer la carrière de Trajan et la nature de sa relation avec l'empereur avant son adoption, à l'exception de son gouvernement de Pannonie, qui est maintenu. Loin du Danube, au sein de la capitale impériale, la politique de Nerva marque une rupture avec celle de Domitien sur plusieurs points, notamment par son engagement à ne faire exécuter aucun sénateur²⁷³, serment qui est scrupuleusement respecté tout au long de son règne. Nerva autorise le retour à Rome des sénateurs exilés par son prédécesseur, sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux²⁷⁴. Tous les membres de cet ordre se trouvent ainsi favorisés par la politique nervienne et ne courent aucun risque, car il interdit toute accusation de lèse-majesté ou de judaïsme²⁷⁵ — accusations qui avaient conduit à la mort de Glabrio et Clemens sous Domitien. Toutefois, selon les mots de Dion Cassius, la période du principat de Nerva était pire que celle de Domitien en raison de la liberté excessive qui y régnait :

²⁷¹ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 96.

²⁷² Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 97.

²⁷³ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, II, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

²⁷⁴ *Ibid.*

²⁷⁵ *Ibid.*

« Si c'est un malheur d'avoir un prince sous qui il n'est permis à personne de ne rien faire, c'en est un pire encore quand il permet tout à tous »²⁷⁶.

Malgré ce qui est couramment écrit, Nerva, et par la suite Trajan, ne rompent pas entièrement avec la politique de Domitien. En effet, le nouvel empereur décide de maintenir toutes les affaires commencées et conclues sous le règne précédent²⁷⁷, comme en atteste un édit de Nerva

« Nolo existimet quisquam, quod alio principe uel priuatim uel publice consecutus, ideo saltem a me rescindi, ut potius mihi debeat. Sint rata et certa, nec gratulatio ullius instauratis eget precibus, quem fortuna imperii uultu meliore respexit »²⁷⁸.

Présenter ces aspects nous semblait essentiel afin de comprendre les événements à venir et, surtout, de disposer des clés nécessaires pour élucider la politique trajanienne. Comme nous l'avons souligné, la transition du pouvoir entre Domitien et Nerva n'altère en rien la position de Trajan en Pannonie ni la renommée militaire qu'il a acquise durant les années du principat de Domitien. Effectivement, lors de l'assassinat du dernier des Flaviens, le natif d'Italica voit sa position de gouverneur confirmée, lui permettant de poursuivre la guerre contre les Suèves afin de mettre un terme à leurs velléités. Malgré toutes les tentatives de Nerva pour asseoir sa position en tant que *princeps* de Rome, il se trouve fragilisé face aux forces qui s'opposent à lui, ainsi qu'en raison de son âge avancé²⁷⁹, qui renforce les prétentions de certains magistrats. Dès lors, il incombe à Nerva de désigner un successeur bénéficiant du soutien indéfectible des légions, capable d'apaiser le mécontentement de la garde prétorienne, et possédant toutes les vertus requises pour assumer la charge impériale suprême. En somme, un homme *capax imperii*, dont la loyauté et la fidélité envers l'Empire sont inébranlables.

²⁷⁶ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, I, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

²⁷⁷ **Pline le Jeune** : *Lettres*, Livre X, 68, 3, éd. et trad. *Op. Cit.*

²⁷⁸ « Je veux que personne ne croie que les faveurs privées ou publiques qu'il a obtenues d'un autre prince puissent lui être enlevées par moi à seule fin qu'il me les doive. Que ces faveurs soient tenues pour définitivement acquises et que personne ne se croie obligé de renouveler ses instances auprès de celui sur qui la fortune de l'empire a jeté un regard plus indulgent. **Pline le Jeune** : *Lettres*, Livre X, 68, 9, éd. et trad. *Op. Cit.*

²⁷⁹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, III, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

Conclusion de partie

Au terme d'une analyse des origines familiales de Trajan et de sa vie avant son adoption en 96, il est raisonnable de conclure que la *gens* Ulpia, depuis le principat d'Auguste jusqu'à la période des Flaviens, a connu une ascension spectaculaire. Cette progression impressionnante s'est incarnée dans la carrière distinguée de Traianus, dont l'exemple illustre n'a pu qu'inspirer et guider la trajectoire de son fils. Effectivement, au début du I^{er} siècle de notre ère, rien ne prédestinait cette famille, récemment établie en Bétique, à assumer de prestigieuses charges impériales. La véritable montée en puissance de la *gens* Ulpia s'amorce lorsque Traianus, alors subordonné de Vespasien durant la guerre des Juifs, prend la décision audacieuse de soutenir ce dernier pendant la guerre civile de 69. La loyauté indéfectible du père de Trajan, conjuguée à ses compétences militaires et administratives exceptionnelles, ont fait de lui l'un des conseillers les plus influents du premier empereur flavien, ainsi que de son fils Titus. En parallèle, Marcia appartient à une éminente famille italienne, représentée par le patriarche Quintus Marcius Barea Soranus, qui a exercé l'une des plus prestigieuses fonctions proconsulaires, à savoir le gouvernorat de la province d'Asie. Malgré les stigmates laissés par la participation supposée de la famille maternelle à la conjuration de Pison, le mariage entre Traianus et Marcia demeure inébranlable. Cette union leur permet de fonder une famille respectant scrupuleusement les us et coutumes imposés par leur rang nouvellement acquis par l'adlection *inter patricios*. En conséquence, à sa naissance le 18 septembre 53, Trajan hérite d'un patrimoine familial exceptionnel qui façonne profondément sa personnalité, tant par l'instruction scolaire qu'il reçoit que par son goût prononcé pour la vie militaire qui se concrétise par sa participation à de nombreuses campagnes sous le règne de Domitien. Trajan s'est ainsi véritablement élevé par les armes, devenant progressivement un général de premier ordre. Grâce à son esprit de commandement avisé, il conduit les légions romaines avec une maîtrise exemplaire, réaffirmant l'autorité de Rome sur les peuples séditieux au nom du *princeps*. Ainsi, tout comme son père, c'est par sa loyauté indéfectible envers la dynastie flavienne, et plus spécifiquement envers Domitien, que Trajan obtient son premier consulat en 91, à la suite d'une révolte dans la province de Germanie Supérieure. Dans les faits, Traianus s'est affirmé dans le paysage politique romain à la suite de la guerre civile qui suivit la mort de Néron ; son fils, Trajan, pour sa part, s'est élevé et est devenu l'*amicus* de Domitien après l'insurrection de Saturninus. Ce parallèle entre le père et le fils est aussi troublant que fascinant, tous deux sont devenus des

figures politiques de premier plan grâce à la fidélité indéfectible qu'ils ont manifestée envers leurs chefs respectifs durant les périodes tumultueuses de l'Empire. Quoi qu'il en soit, au lendemain de l'avènement de Nerva, Trajan, fort de l'héritage et de la carrière de son père, s'impose comme l'homme le plus influent de l'*Imperium Romanum*. Bien que certaines de ses inclinations aient été en contradiction avec le conformisme de l'époque, aucune n'a entaché son pouvoir croissant, témoignant de la subtilité et de la finesse dont Trajan a fait preuve tout au long de sa carrière politique. En fin de compte, alors que l'autorité de Nerva est gravement menacée par la garde prétorienne et des gouverneurs ambitieux, la désignation d'un candidat capable, par sa seule nomination en tant que *Caesar*, de dissiper toute prétention au pouvoir impérial devient impérative. L'avenir de l'Empire et la stabilité de l'ordre impérial reposent véritablement sur le choix du meilleur, préfigurant le principe d'adoption qui devient une caractéristique centrale de la future dynastie Antonine²⁸⁰. Trajan, Marcus Cornelius Nigrinus, Casperius Aelianus, nombreux sont ceux qui peuvent prétendre au prestigieux titre de César, devenant *de iure* le successeur légitime de Nerva. Ainsi, ce choix revêt une importance stratégique majeure, et il est essentiel, pour l'empereur, de peser le pour et le contre afin d'assurer la continuité politique initiée depuis la chute du dernier des Flaviens.

²⁸⁰ Fraisse A. 2022: *Op. Cit.*, p. 5.

Deuxième Partie :
De Nerva à Trajan : la résurgence
d'une *res publica* impériale

Chapitre I :

Fils de Mars à *pater patriae*

Vingt-huit ans après l'année tumultueuse des quatre empereurs, Rome se trouve de nouveau plongée dans une ère de profondes crises internes. Telle une épée de Damoclès suspendue au-dessus de la capitale impériale, la menace d'une guerre civile imminente se fait toujours plus sentir, projetant un voile sombre et inquiétant sur l'ensemble de l'Empire. Cette tension omniprésente s'infiltré dans toutes les strates de la société, ébranlant les fondements mêmes de l'ordre politique établi et laissant présager son effondrement. Durant l'année 97, la *statio principis* est occupée par un homme âgé et de santé fragile, sans expérience militaire, et cette période se caractérise par une grande instabilité où le pouvoir impérial suprême est ébranlé par les ambitions de généraux romains. À l'aube d'une nouvelle proclamation d'un *imperator* par les légions stationnées en Orient, l'histoire semble suivre un schéma familial, rappelant l'ascension de Vespasien en l'an 69. En effet, une armée *ad orientem*, l'une des plus redoutables et influentes forces militaires de l'*Urbs*, remet en cause l'autorité du *princeps*, exacerbant ainsi une situation déjà périlleuse. Toutefois, ces mécontentements font long feu²⁸¹ et ne requièrent pas une réaction immédiate. Le danger principal émane du cœur de l'Empire, de la capitale même, où la seule force militaire autorisée à l'intérieur du *pomoerium* se montre belliqueuse et, de ce fait, détient le pouvoir de faire et défaire l'empereur en place. Nerva se trouve ainsi contraint de manœuvrer avec prudence parmi les multiples forces hostiles qui remettent en question son *auctoritas*. En conséquence, pour renforcer sa position et stabiliser son règne, il doit impérativement préparer sa succession en désignant un homme capable de dissiper toute prétention insurrectionnelle et de garantir la pérennité de l'État. Dès lors, Rome est suspendue à cette décision capitale pour l'avenir de l'Empire et du nouvel ordre idéologique mise en branle par Nerva. L'adoption d'un successeur digne de ce nom se révèle être la seule solution viable pour calmer les vellétés des chefs d'armée et contrecarrer l'emprise des prétoriens, qui se révéleraient incapables de soutenir leur candidat face à une puissance supérieure²⁸². Bien que la fin des Flaviens et l'arrivée au pouvoir de Nerva se soient déroulées sans incident, l'année 97 reste marquée par une atmosphère de crainte et d'incertitude. Guerre civile, usurpations du

²⁸¹ Faure P., Hurlet Fr. 2022 : *Enquête de pouvoir. De Rome à Lugdunum*, Lyon, Snoeck, p. 104.

²⁸² *Ibid*, p. 105

pouvoir, assassinats et imbroglio politiques menacent aux portes de la Cité Éternelle, contraignant *le pater patriae* à désigner un successeur propre à restaurer l'ordre et d'assurer l'avenir mais également le destin de l'*Imperium Romanum*.

I. Entre conspiration et menace de guerre civile, l'autorité vacillante d'un empereur démuni

L'histoire de Rome est une grande épopée marquée par des convulsions politiques et sociales, où les violences internes ont souvent été le moteur de son développement. Née dans le sang versé, c'est par ce déferlement de brutalité qu'elle s'est élevée et s'est imposée à travers les siècles. Sans conteste, ce sont les guerres civiles, les conspirations et les usurpations qui ont sculpté à la fois la République et l'Empire²⁸³. Ce dernier, en particulier, a pris forme dans le tumulte des luttes intestines, trouvant dans cette fureur le berceau de sa puissance mais également le fondement de sa politique impériale. En l'an 97, quelques mois à peine après la mort de Domitien, le souvenir de la guerre civile de l'année 69 et des nombreux morts qu'elle engendra dans la capitale hante encore les esprits. La crainte d'un nouveau conflit interne demeure vive, pesant lourdement sur l'atmosphère politique de Rome. Dans les faits, Nerva — si nous pouvons le dire ainsi — n'est qu'un candidat éphémère puisqu'âgé de soixante-six ans²⁸⁴ lorsqu'il devient empereur. De surcroît, dépourvu d'un héritier mâle pour garantir la continuité dynastique et affaibli par divers problèmes de santé²⁸⁵, son règne était voué à être de courte durée. Il apparaît donc naturel de considérer que le nouveau *princeps* était un personnage impuissant, dénué de tout véritable pouvoir politique propre. Ce choix répondait clairement à une volonté de réaffirmer l'autorité sénatoriale, après des années de rivalités avec le pouvoir impérial, en plaçant sur la *statio principis* l'un de ses membres les plus éminents²⁸⁶. Toutefois, cette accession à la tête de l'Empire, opérée sans véritable participation du peuple et, surtout, sans l'adhésion des légions, contraint Nerva à mener une politique essentiellement dictée par

²⁸³ Sur les guerres civiles et sociales qui ont façonné Rome : **Appien** : *Les Guerres civiles à Rome*, éd. et trad. Jean-Isaac Combes-Dounous et Philippe Torrens, Paris, Les Belles-Lettres, 1993-2020.

²⁸⁴ L'âge de Nerva à son avènement, et plus encore celui à sa mort, demeure un sujet de réévaluation constante. Nous nous fondons ici sur les analyses de l'historien John Downie Grainger. **Grainger J.-D. 2003** : *Nerva and the Succession Crisis of AD 96-99*, London, Routledge, 256 p.

²⁸⁵ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 1, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867. ; **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

²⁸⁶ **Zerbini L. 2019** : *Nerva e l'adozione di Traiano*, in: Zerbini L. (Dir), *Traiano. L'Optimus Princeps*, Treviso, UNIBRÈ, p. 27.

les compromis, comme en attestent les événements ultérieurs. Sénateur d'un âge avancé et dépourvu de toute expérience militaire, il ne peut gouverner qu'en s'appuyant sur le soutien exclusif du Sénat, tandis que les soldats, toujours profondément attachés à la mémoire de Domitien, restent réfractaires à reconnaître pleinement son autorité. En réalité, le court interrègne de Nerva n'a fait que retarder de quelques mois la question cruciale de la succession de Domitien et la fragilité de la situation politique ne tarde pas à éveiller les ambitions mais aussi les convoitises de nombreux prétendants avides de pouvoir. Au début de l'année 97, cinq mois après la disparition du dernier des Flaviens, l'expérience politique illusoire d'un gouvernement exclusivement sénatorial aboutit à un échec cuisant²⁸⁷. Il devient dès lors évident que la participation active des milieux militaires à la gestion des affaires impériales est non seulement indispensable, mais désormais inévitable pour assurer la stabilité du pouvoir. Par ailleurs, la rumeur grandissante accusant Nerva d'avoir joué un rôle dans l'assassinat de Domitien fait tache d'huile à travers la capitale²⁸⁸, fragilisant encore davantage sa position déjà précaire. Dès lors, l'urgence de désigner un successeur apte à restaurer l'autorité impériale en apaisant les factions adverses et en consolidant le pouvoir devient impérative. Ainsi, les tensions politiques suscitées par la succession de Nerva — qui, comme mentionné précédemment, ne sont qu'une prolongation des troubles successoraux engendrés par la mort de Domitien — trouvent véritablement leur origine au cours de l'année 97 dont l'effervescence est exacerbée par des conspirations audacieuses.

Effectivement, l'autorité impériale représentée par Nerva a été rapidement mise à mal par des initiatives politiques et militaires visant à fragiliser son pouvoir et, si besoin était, à provoquer sa chute. Dans ces perspectives, dès le début de son règne, l'empereur a dû faire face à une conspiration émanant du Sénat, l'organe même qui a façonné sa carrière et entériné sa désignation comme successeur de Domitien. Bien que cette conjuration n'ait jamais atteint sa pleine ampleur, elle a révélé néanmoins la vulnérabilité de l'autorité du *princeps*, mettant en lumière la fragilité du nouvel ordre instauré. Dans les faits, après la vague de réjouissance qui saisit le Sénat à la mort du dernier des Flaviens, un nombre considérable de magistrats, jusque-là silencieux dans leur mécontentement, commencent à s'exprimer ouvertement. Leur opposition se manifeste non seulement dans les débats au sein de la Curie²⁸⁹, mais également par la force, révélant ainsi une fracture grandissante. En outre, la plupart de ces sénateurs occupent des fonctions prestigieuses et de hauts rangs, leur carrière étant redevable à la

²⁸⁷ *Ibid.* p. 28.

²⁸⁸ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 84. ; Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.*, p. 129.

²⁸⁹ Jackson N. 2022 : *idem*.

politique de Domitien. Forts de cette position, ils disposent d'une influence et d'un pouvoir considérables qu'ils utilisent pour s'opposer et exprimer leur insatisfaction à l'égard de Nerva. Le premier complot est orchestré par Gaius Calpurnius Piso Crassus Frugi Licinianus²⁹⁰, dont le nom même témoigne de son illustre ascendance. En effet, il descend à la fois du célèbre *triumvir* Marcus Licinius Crassus²⁹¹ et du consul Lucius Calpurnius Piso Frugi²⁹², deux figures éminentes de l'histoire républicaine. Calpurnius Piso Crassus est consul suffect en 87 en succédant à l'empereur Domitien du 22 janvier jusqu'au mois d'avril de la même année²⁹³. Il figure parmi les nombreux sénateurs dont la carrière, étroitement liée au régime des Flaviens, subit un ralentissement à la suite de l'assassinat de Domitien et de l'accession au pouvoir de Nerva. L'avènement de ce dernier introduit un changement décisif, privant ainsi ces élites de l'influence politique qui avait soutenu leur ascension. Malheureusement, les véritables intentions de Calpurnius Piso Crassus demeurent obscures, car aucune source antique ne nous renseigne en détail sur les tenants et aboutissants de ce complot. Cependant, il est plausible de conjecturer que Crassus nourrissait l'espoir d'obtenir un second consulat²⁹⁴, ambition qui est brutalement anéantie par l'arrivée de Nerva ce qui interrompt ses aspirations politiques. Il est donc envisageable que ce défaut de reconnaissance de la part du nouveau *princeps* ait été un facteur déterminant dans la décision de Calpurnius Piso Crassus de conspirer contre ce dernier. Pour mener à bien son action, il est probable qu'il ait cherché à se rapprocher de la garde prétorienne, une hypothèse avancée par certains historiens²⁹⁵, notamment dans l'historiographie anglo-saxonne. Néanmoins, cette idée soulève des réserves, car il apparaît peu plausible qu'un sénateur, relativement peu influent, il faut le dire, ait pu établir des contacts avec Casperius Aelianus, fraîchement nommé préfet du prétoire par Nerva. De surcroît, le palais impérial, toujours sous le choc de l'assassinat récent de Domitien, devait inévitablement restreindre, ou du moins surveiller, toutes les allées et venues rendant toute action de ce type particulièrement périlleuse. Domitien, pour rappel, est assassiné au cœur même de la *Domus Augustana*, et lorsque Nerva accède à la tête de l'Empire, les stigmates de ce meurtre demeurent encore présents. La crainte d'une répétition des événements tragiques ayant suivi la chute des Julio-Claudiens pèse encore lourdement sur les esprits. Dès lors, l'hypothèse d'un rapprochement

²⁹⁰ *Ibid.* ; Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.* p. 130. ; PIR², C, 259.

²⁹¹ Consul en 70 av. J.-C. puis de nouveau en 55 av. J.-C., Marcus Licinius Crassus est ensuite proconsul de Syrie de 56 av. J.-C. jusqu'à sa mort en 53 av. J.-C., survenue lors de la célèbre bataille de Carrhes.

²⁹² Consul en 133 av. J.-C. puis censeur en 120 av. J.-C.

²⁹³ *CIL*, VI, 2065. ; Gallivan P. 1981 : The Fasti for A. D. 70-96, in: *The Classical Quarterly*, vol. 31, n°1, pp. 186-220.

²⁹⁴ Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.*, p. 131.

²⁹⁵ *Ibid.* ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 84.

avec les prétoriens semble peu vraisemblable dans un climat où la méfiance est véritablement généralisée. Il est indéniable que Crassus, bénéficiant de l'appui de plusieurs sénateurs, comme en témoigne Dion Cassius²⁹⁶, met en lumière l'existence d'un véritable mécontentement au sein d'une partie du Sénat romain. Néanmoins, les conspirateurs se trouvent confrontés à un obstacle de taille : l'empereur lui-même, qui est informé de leurs agissements²⁹⁷. À la manière d'une véritable mise en scène, Nerva convoque publiquement l'ensemble des conspirateurs dans sa loge impériale à l'occasion des *ludi*²⁹⁸, probablement les *Ludi Plebei* comme le suggère Grainger²⁹⁹. Cette hypothèse est renforcée par le fait que ces jeux se déroulent traditionnellement au mois de novembre, coïncidant ainsi avec la date de l'événement en 96. En cet instant solennel, Nerva tend une épée aux conspirateurs, selon la coutume qui invite à inspecter le tranchant de la lame³⁰⁰. Cependant, ce geste dépasse largement cet aspect, c'est un avertissement subtil mais à la fois cinglant. Devant le peuple réuni, l'empereur révèle publiquement leur complot, les mettant même au défi de le tuer s'ils osent³⁰¹. Par ce symbole fort, il expose la conspiration tout en affirmant sa propre autorité, transformant cet instant en une déclaration de pouvoir tout en étant une condamnation silencieuse. Cependant, sans doute pris de court par la position de force de Nerva, Crassus et les autres sénateurs renoncent à prendre l'épée et s'inclinent face au prince. Dès lors, la conspiration a échoué offrant à Nerva l'opportunité de déjouer toute velléité insurrectionnelle émanant du Sénat³⁰² en exilant Crassus à Tarente³⁰³. Bien que certains sénateurs aient réclamé l'exécution des conjurés, Nerva reste fermement attaché à sa politique de clémence, refusant d'ordonner l'exécution d'un sénateur durant son principat³⁰⁴ marquant une rupture nette avec les pratiques répressives de la politique domitienne.

Théoriquement, dans le cadre d'une accession au pouvoir par la force, souvent exacerbé par des complots fomentés par les élites dirigeantes, un nouvel empereur se trouve inévitablement contraint de nommer de nouveaux responsables aux postes stratégiques. Nerva, étant lui-même issu d'un coup d'État, devait donc impérativement entreprendre une réorganisation, partielle ou totale, de l'appareil administratif et politique. Ce réajustement, en plaçant de nouvelles personnes aux postes clefs, vise à garantir l'application rigoureuse de la

²⁹⁶ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 3, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

²⁹⁷ **Grainger J. D. 2003** : *Op. Cit.*, p. 132.

²⁹⁸ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

²⁹⁹ **Grainger J. D. 2003** : *Loc. Cit.*

³⁰⁰ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

³⁰¹ *Ibid.*

³⁰² **Grainger J. D. 2003** : *Op. Cit.*, p. 132.

³⁰³ **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

³⁰⁴ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 2, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

nouvelle ligne politique et à protéger durablement son autorité face aux éventuelles dissidences. Cependant, l'empereur-sénateur — si l'on peut qualifier Nerva ainsi — s'est contenté de maintenir en poste ceux qui exerçaient déjà leurs fonctions au moment de la mort de Domitien, à qui ils devaient tous leur ascension. Ce choix revêt un caractère double, d'une part, il garantit une continuité administrative, symbolisant ainsi que seul l'empereur a changé ; d'autre part, il introduit une certaine fragilité. Manifestement, chaque légion, chaque province, ainsi que la majorité des magistratures restent sous le contrôle d'hommes nommés par Domitien dont aucun d'entre eux n'a été consulté lors du coup d'État³⁰⁵ et pour la plupart, notamment les membres du *consilium principis*, désapprouvaient fermement cette prise de pouvoir. Comme nous l'avons précédemment exposé, le Sénat s'est engagé dans une manœuvre audacieuse à l'encontre de Nerva, une tentative qui s'est soldée par un échec. Seulement, la puissance militaire, pilier indéfectible de Rome, est restée silencieuse, mais n'en reste pas moins prête à élever sa voix. L'avertissement formulé par Calpurnius Piso Crassus n'a fait que mettre en lumière la vulnérabilité croissante de Nerva face aux complots qu'il peut subir. Cette faiblesse pourrait bien attiser les ambitions de l'armée, désormais en position de force pour imposer son propre candidat, ce qui est le prélude d'une nouvelle guerre civile. Les légions demeurent loyales aux Flaviens, et tout particulièrement envers Domitien. Le traumatisme causé par sa mort est encore vif, et des voix s'élèvent déjà pour réclamer vengeance. Avant d'examiner en profondeur les réactions militaires dans les provinces, il est impératif de se pencher sur le rôle central joué par les soldats d'élite de l'*Vrbs*, les prétoriens. Ces derniers incarnent véritablement le cœur battant du pouvoir impérial et depuis l'avènement du principat, leur influence n'a cessé de croître, jusqu'à devenir une force incontournable dans les coulisses du pouvoir romain. Nul ne peut désormais accéder à la pourpre impériale ni prétendre à la conserver sans obtenir leur assentiment. Leur rôle est devenu fondamental, ils sont les maîtres silencieux de Rome³⁰⁶, dont l'Empire tout entier repose sur leur seule volonté. Depuis l'assassinat de Domitien, la garde prétorienne manifeste une véritable attitude rebelle à l'encontre de l'empereur Nerva. Bien que temporairement maîtrisée par l'intervention de ses préfets, Titus Flavius Norbanus et Titus Petronius Secundus, leur inaction au moment du meurtre témoigne d'une complicité tacite dans le complot créant un mécontentement plus grand. Confronté à la nécessité de restaurer l'ordre parmi les rangs prétoriens, Nerva se voit contraint de destituer Narbonus pour nommer à sa place Casperius Aelianus, ancien préfet du prétoire sous Domitien³⁰⁷ où il jouit encore d'une

³⁰⁵ Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.*, p. 133.

³⁰⁶ Jallet-Huant M. 2009 : *La garde prétorienne dans la Rome antique*, Paris, Presses de Valmy, 162 p.

³⁰⁷ *PIR*², C, 462.

grande estime au sein des troupes prétoriennes³⁰⁸. Malgré les efforts de Nerva pour apaiser les tensions avec la garde prétorienne, sa tentative de conciliation reste vaine. Sous la conduite de Casperius Aelianus, la garde se soulève en septembre-octobre 97³⁰⁹, non pas tant en défiance envers l'empereur, mais pour exiger justice contre les auteurs présumés de l'assassinat de Domitien. Au cœur de la *Domus Augustana*, la garde prétorienne exige la tête des meurtriers du dernier des Flaviens et assiège l'empereur dans son propre palais³¹⁰. Confronté à la menace directe pesant sur l'autorité impériale et forcé de se retirer dans ses appartements, Nerva, dans un geste de bravoure, offre symboliquement sa vie aux prétoriens³¹¹, refusant ainsi la contrainte et proposant son propre sacrifice en échange de l'apaisement. Toutefois, qu'elle soit historique ou fictive, cette scène demeure sans effet car les prétoriens, faisant fi de la présence de Nerva, poursuivent leur vengeance avec détermination, traquant et exécutant leurs cibles au sein du palais³¹². Les sources ne relatent que deux victimes de cette répression. Petronius Secundus, préfet du prétoire sous Domitien, est exécuté d'un seul coup de glaive³¹³ sanctionné pour son incapacité à prévenir l'assassinat de l'empereur. Parthénien, son chambellan, quant à lui subit un supplice tout autre, ses organes génitaux sont tranchés puis placés dans sa bouche, avant que ses souffrances ne soient abrégées par son exécution³¹⁴. Si le sang de la vengeance a bien coulé, un désastre plus grand encore s'abat sur le pouvoir impérial, le *princeps*, le *pater patriae*, est humilié et contraint de s'agenouiller devant l'arrogance des prétoriens³¹⁵ dont l'excès de pouvoir menace l'Empire, comme le rapporte Pline le Jeune :

« Magnum quidem illud saeculo dedecus, magnum rei publica uulnus impressum est :
imperator et parens generis humani obsessus, captus, inclusus, ablata mitissimo seni
seruandorum hominum potestas ereptumque principi illud in principatu beatissimum,
quod nihil cogitur »³¹⁶.

³⁰⁸ Zerbini L. 2019 : *Op. Cit.*, p. 32.

³⁰⁹ Cizek E. 1983 : *L'époque de Trajan. Circonstances politiques et problèmes idéologiques*, Bucarest-Paris, Editura Stiintifica si enciclopedica et Les Belles Lettres, p. 111.

³¹⁰ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 42.; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 85.

³¹¹ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 3, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

³¹² Burgeon Ch. 2019 : *Loc. Cit.*

³¹³ Pseudo-Aurelius Victor : *Abrégé des Césars*, XII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.

³¹⁴ *Ibid.*

³¹⁵ Zerbini L. 2019 : *Op. Cit.*, p. 33.

³¹⁶ « Voici sans doute un grand déshonneur imprimé à notre siècle, une grande blessure faites à la république. L'empereur et le père du genre humain assiégé, pris, enfermé ; enlevé au plus doux des vieillards le pouvoir de sauver des hommes ; arraché au prince le plus grand bonheur qui est d'ignorer la contrainte. ». Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, VI, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

Par ailleurs, l'*auctoritas principis* est désormais en lambeau, l'empereur, dépourvu de la puissance nécessaire pour s'opposer aux prétoriens, se voit instrumentalisé au point de les remercier publiquement d'avoir « mis à mort les plus coupables et les plus odieux de tous les hommes »³¹⁷. L'indiscipline des prétoriens met en lumière l'incapacité de Nerva à obtenir un soutien général, révélant aux yeux de tous l'absolue nécessité de désigner un héritier capable de dissiper toute dissidence à son égard. Confronté à ce dilemme, Nerva porte son choix sur deux hommes de même origine, mais que tout oppose.

Comme le soulignent les prémices de cette partie, il est crucial que l'homme destiné à devenir le véritable héritier de Nerva jouisse d'une carrière militaire exceptionnelle afin de gagner la confiance et le soutien non seulement des soldats de l'Empire mais également des prétoriens, tout en s'attirant les faveurs du Sénat de Rome. Ce choix s'avère délicat, car une décision inappropriée peut entraîner mort et destruction tant dans la capitale que dans l'ensemble de l'Empire qui se trouve au bord d'une guerre civile. Au cours de l'année 97, seuls deux gouverneurs, tous deux désignés comme provinciaux — bien que cette terminologie ne reflète pas fidèlement leur origine italienne³¹⁸ —, semblent véritablement répondre aux critères. Originaires de la péninsule Ibérique — l'un d'Italica et l'autre de Liria Edetanorum³¹⁹ —, ces deux figures de premier plan, gouverneurs de la Pannonie et de la Syrie, ont fait leurs preuves sous le règne de Domitien. À la tête de ces provinces d'une importance capitale pour la défense de l'Empire, ils commandent des légions parmi les plus aguerries, ce qui impose une prise de décision mûrement réfléchie. Trajan, le premier des deux protagonistes, dont l'itinéraire et la carrière forment le cœur de notre recherche — si besoin était de le rappeler — ne peut être présenté de manière exhaustive en quelques lignes, entreprise que nous présentons en détail et de manière exhaustive en ces pages. À l'opposé, il est essentiel de dresser un portrait concis mais complet de son rival, Marcus Cornelius Nigrinus Curvatus Maternus³²⁰, afin de mieux éclairer les dynamiques et les forces en jeu. Pour revenir à ses origines, la quasi-totalité des inscriptions honorifiques de Nigrinus a été retrouvée dans la ville de Liria Edetanorum ou dans ses environs immédiats³²¹. Il devient ainsi difficile de contester que cette cité constitue sa patrie d'origine, ce qui permet de conclure aux racines ibériques de sa famille. Il n'est pas surprenant

³¹⁷ **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.

³¹⁸ Au minima pour Trajan : Cf. Italica, le foyer des *Vlpii* : l'émergence d'une *gens* impériale, pp. 27-30.

³¹⁹ Ville actuelle de Llíria située dans la province de Valence.

³²⁰ *PIR*², C, 1407.

³²¹ Cat. Ép. : *Liria Edetanorum*, 1-2. Bien que d'autres dédicaces à Nigrinus existent à Liria Edetanorum, nous les avons exclues de notre étude en raison du peu de données historiques qu'elles fournissent — données que les deux dédicaces principales présentent parfaitement. Pour les autres inscriptions : *CIL*, II, 3783. ; *CIL*, II 6013. ; *AE*, 1973, 283.

de constater une forte présence d'Hispaniques durant cette période de transition, car cela reflète une réalité historique où de nombreux sénateurs originaires de la péninsule Ibérique siègent au sein de la curie — magistrats qui, comme nous le verrons, jouent un rôle important dans la désignation de l'héritier —, tout en occupant également des postes clés au sein de l'Empire³²². En ce qui concerne sa carrière, il est difficile de ne pas être frappé par l'extraordinaire réussite de sa vie militaire, qui l'élève irrémédiablement au rang des plus grands soldats du Haut-Empire³²³ faisant de lui un *vir militaris* d'une importance capitale. Sa carrière est documentée par une inscription retrouvée dans sa ville natale³²⁴, laquelle rapporte qu'il débute en tant que tribun militaire au sein de la *Legio XIII Gemina*, stationnée en Bretagne sous le règne de Néron et durant l'Année des Quatre Empereurs, correspondant vraisemblablement à la période d'activité de Nigrinus³²⁵. Au cours de ces années de troubles, il a su habilement choisir le camp des Flaviens, comme en témoigne son adlection *inter praetorios* par Vespasien et Titus³²⁶. Cette distinction intervient véritablement lors de leur censure conjointe en 73 et 74, comme l'atteste la mention de l'association du père et du fils sur l'inscription. Les adlections sous la censure flavienne ne constituent aucunement un phénomène isolé. En effet, il convient de rappeler que Marcus Ulpius Traianus, le père de Trajan, est lui-même adlecté, non pas *inter praetorios*, mais *inter patricios*³²⁷. Cet exemple illustre parfaitement le processus de récompenses mises en place par les Flaviens pour honorer ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'établissement de leur pouvoir. Après son admission au Sénat, Nigrinus se voit confier trois magistratures de rang prétorien. Si la première demeure inconnue en raison d'une lacune dans l'inscription, il est néanmoins clair qu'il est chargé par l'empereur d'une mission importante, probablement en lien avec la censure exercée par Vespasien et Titus. Bien que cette charge reste non identifiée, il est indéniable que Nigrinus occupe un rôle de premier plan aux côtés de Vespasien et Titus, ce qui témoigne de ses liens étroits avec la dynastie flavienne. Par la suite, Nigrinus est nommé légat d'Auguste à la tête de la *legio VIII Augusta*, stationnée, au moment de sa légation, à Mirebeau-sur-Bèze, en Germanie supérieure. Bien que relativement paisible lors du commandement de Nigrinus, cette région de l'Empire reste marquée par le souvenir du soulèvement des Lingons de 70, réprimé par Petilius Cerialis. C'est dans ce contexte que la légion, sous le commandement

³²² Des Boscs-Plateaux F. 2005 : *Un parti hispanique à Rome ? Ascension des élites hispaniques et pouvoir politique d'Auguste à Hadrien (27 av. J.-C. – 138 ap. J.-C.)*, Casa de Velazquez, Madrid, 763p.

³²³ Zerbini L. 2019 : *Op. Cit.*, p. 29. ; Alföldy G. et Halfmann H. 2017 : M. Cornelius Nigrinus Curiatus Maternus, general Domitians und rivale Trajans, in: *Chiron. Mitteilungen der Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts*, n°3, pp. 331-374.

³²⁴ Cat. Ép. : *Liria Edetanorum*, 1.

³²⁵ Alföldy G. et Halfmann H. 2017 : *Loc. Cit.*, p. 333.

³²⁶ Cat. Ép. : *Liria Edetanorum*, 1. ; Alföldy G. et Halfmann H. 2017 : *Ibid.*

³²⁷ Cf. : II. Marcus Ulpius Traianus, le père : l'ascension d'un *homo novus capax imperii*, pp. 31-39.

du natif de Liria Edetanorum, reçoit la mission de maintenir l'ordre et de surveiller attentivement le territoire³²⁸. Nigrinus conclut sa carrière prétorienne en accédant au poste de légat d'Auguste propréteur de la province d'Aquitaine, qu'il occupe de 79 à 82³²⁹. Peu après, en 83, il atteint le sommet de l'honneur politique en étant désigné consul suffect aux côtés de l'empereur Domitien³³⁰, conférant à cette magistrature un prestige supplémentaire. Cette ascension dans sa carrière est le fruit de sa loyauté indéfectible envers les Flaviens, chaque membre de la dynastie reconnaissant son dévouement par une nomination à des charges de plus en plus élevées. Cette progression atteint son apogée en 83, lorsqu'il est nommé consul suffect aux côtés de l'empereur Domitien, un honneur exceptionnel qui mérite d'être souligné de nouveau. Nigrinus bénéficie alors des faveurs complètes de la dynastie flavienne, consolidant ainsi sa place parmi les plus proches et les plus influents soutiens du pouvoir³³¹. Toutefois, cette carrière, dans son essence, n'a rien de véritablement exceptionnel, car de nombreux autres sénateurs, à commencer par Marcus Ulpius Traianus, se trouvent dans des situations similaires. Ce qui distingue véritablement Nigrinus et marque le sommet de sa carrière, bien au-delà de celle de Trajan, découle des événements qui suivent, élevant son prestige à un niveau rarement atteint. En 85, les Daces, sous la conduite de Décébale, rompent leur traité d'alliance³³² et franchissent le Danube, déferlant sur la province de Mésie. Leurs forces ravagent la région, et l'armée romaine, dépêchée en hâte pour les affronter, subit une défaite écrasante. Dans ce désastre, Oppius Sabinus³³³, gouverneur de Mésie, est tué, et pire encore, les insignes sacrés des légions tombent entre les mains ennemies, plongeant Rome dans une humiliation sans égale. Le sang des légionnaires macule désormais le sol même de l'Empire, tandis que les Daces, sans rencontrer la moindre résistance, ravagent les forteresses romaines de Mésie³³⁴. Face à cette menace et à l'effondrement de ses défenses, l'*Vrbs* se trouve acculée et son prestige militaire bafoué. Le pouvoir impérial, au pied du mur, doit alors réagir, et c'est l'empereur en personne qui se déplace pour reprendre en main la situation, restaurer la paix dans la province et lancer une campagne répressive. C'est dans ce contexte dacique que Nigrinus s'illustre brillamment,

³²⁸ **Février S. et Le-Bohec Y. 1999** : La VIII^e légion Auguste et Langres, in : *Archäologisches Korrespondenzblatt*, n° 29, p. 258.

³²⁹ **Grainger J. D. 2003** : *Op. Cit.*, p. 42. ; *PIR*², C, 1407.

³³⁰ *Ibid.* ; **Des Bosc-Plateaux F. 2005** : *Op. Cit.*, p. 429.

³³¹ **Alföldy G. et Halfmann H. 2017** : *Loc. Cit.*, p. 335.

³³² **Jordanès** : *Histoire des goths*, éd. et trad. Devillers O., Paris, Les Belles-Lettres, 1995. ; **Stefan A. S. 2005** : *Les guerres daciques de Domitien et de Trajan : architecture militaire, topographie, images et histoire*, Rome, Publication de l'École française de Rome, pp. 399-400.

³³³ **Jordanès** : *Ibid.* ; **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, VI, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles-Lettres, 2011.

³³⁴ *Ibid.* ; **Stefan A. S. 2005** : *Loc. Cit.*

participant aux conflits de 84 à 89, où se mêlent victoires et défaites romaines³³⁵ et qui aboutissent à une paix transformant la Dacie en un royaume client de Rome³³⁶. En effet, en réponse au fiasco de l'expédition punitive, Domitien procède à la division de la province de Mésie en deux³³⁷ : la Mésie inférieure et la Mésie supérieure. Cette réorganisation permet d'établir une double structure militaire, avec la présence de deux légats d'Auguste propréteurs, renforçant ainsi le contrôle et la défense des frontières impériales. Nigrinus reçoit le commandement de la Mésie inférieure, province alors considérée comme la plus instable en raison des menaces daciques. Son engagement total dans la guerre lui vaut de multiples distinctions pour sa bravoure³³⁸ : deux couronnes murales, deux couronnes vallaires, deux couronnes rostrales, deux couronnes dorées, huit lances pures et huit étendards. Ce nombre impressionnant de distinctions témoigne de l'importance de Nigrinus au sein de la sphère militaire, où il occupe un rôle de premier plan. À la suite de son rôle décisif dans la guerre dacique de Domitien, le natif de Liria Edetanorum, accède entre 93 et 95, selon l'historienne Françoise Des Boscs-Plateaux³³⁹, au prestigieux poste de gouverneur de Syrie. Cette nomination, à la tête de l'une des provinces les plus influentes de l'Empire, couronne une carrière exceptionnelle et symbolise ainsi l'apogée de sa carrière. Néanmoins, une plus grande précision est rendue possible par la découverte d'un diplôme militaire de Syrie, qui atteste de l'exercice du commandement par Marcus Cornelius Nigrinus le quatrième jour avant les ides d'août, sous le consulat de Sextus Lusianus Proculus et Titus Avidius Quietus : « a(n)te d(iem) IIII Idus August(as) Sex(to) Lusiano Proculo T(ito) Avidio Quiet(o) co(n)s(ulibus) »³⁴⁰. Ce diplôme, pouvant ainsi être daté du 10 août de l'année 93, confirme indubitablement que Nigrinus exerçait déjà son gouvernorat en Syrie à cette date, précisant ainsi la chronologie établie par l'historienne. Nigrinus poursuit alors sa carrière avec des honneurs considérables, devenant l'un des *virī militares* les plus éminents, à un point tel que même Trajan ne peut se prévaloir de succès militaires équivalents. Cette mise en lumière était donc essentielle pour fournir les clés nécessaires à une pleine compréhension des événements de l'année 97, en particulier de la rivalité entre ces deux figures hispaniques.

³³⁵ Stefan A. S. 2009 : Victoires et défaites en Gétie et en Dacie de Burédistas à Décébale, ou de César à Trajan, in: *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, tome 121, n°2, p. 433.

³³⁶ Stefan A. S. 2005 : *Les guerres daciques de Domitien et de Trajan : architecture militaire, topographie, images et histoire*, Rome, Publication de l'École française de Rome, pp. 430-436.

³³⁷ *Ibid.*, p. 406.

³³⁸ Cat. Ép. : *Liria Edetanorum*, 1.

³³⁹ Des Boscs-Plateaux F. 2005 : *Op. Cit.*, p. 297. ; Cat. Ép. : *Liria Edetanorum*, 1-2.

³⁴⁰ Cat. Ép. : *Syrie, provenance inconnue*, 1.

En revenant sur le contexte du règne de Nerva, il est évident que deux hommes jouent un rôle décisif, soit le gouverneur de Pannonie et celui de Syrie. Ces deux commandants, à la tête des plus grandes armées de l'Empire, exerçaient donc une influence prépondérante sur la scène politique, jouant un rôle central dans la stabilité de l'Empire à cette période. Dans un premier temps, l'armée de Pannonie, placée sous le commandement de Trajan, représentait un poids colossal du fait du regroupement de cinq légions appuyées par des contingents auxiliaires³⁴¹, ce qui en faisait la force militaire la plus imposante de l'Empire. Toutefois, malgré cette supériorité, elle se trouve entravée dans ses opérations contre les Suèves et leurs alliés sarmates. En Orient, l'armée de Syrie, bien qu'importante avec ses quatre légions³⁴², dont une stationnée en Judée, se trouvait également confrontée à des contraintes. Sa mobilité dépendait largement du soutien des légions des provinces limitrophes, telles que l'Égypte et la Cappadoce, qui comptaient chacune deux légions³⁴³ et cette dépendance compromettait sa capacité à intervenir. Dans les faits, si le gouverneur de Syrie entreprenait de marcher sur Rome avec ses légions, son succès serait loin d'être assuré. Isolé, il ne pourrait l'emporter sans l'aide des gouverneurs des provinces voisines, dont les armées en Égypte et en Cappadoce pourraient être mobilisées contre lui. En revanche, avec leur accord et leur soutien, le gouverneur de Syrie pouvait rassembler une force colossale et, comme l'a démontré Vespasien en 69, une telle coalition lui permettrait de contrôler une armée immense en regroupant les légions de toute la partie orientale de l'Empire. Fort de cette puissance militaire, il serait alors en mesure de menacer directement Rome³⁴⁴. Dès lors, ces deux hommes apparaissent comme les plus puissants et les plus aptes à succéder à Nerva, principalement en raison de leurs capacités militaires. Nigrinus pouvait se prévaloir de son rôle crucial dans la guerre dacique, renforçant ainsi son prestige militaire. Tandis que Trajan, au début de l'année 97, ne pouvait revendiquer que sa participation à la répression de la révolte de Saturninus en 89, une insurrection déjà pratiquement écrasée avant même son arrivée³⁴⁵. Cependant, une véritable opposition entre Occident et Orient s'affirme, avec Rome et la *statio principis* positionnées au cœur de cette tension entre ces deux pôles de pouvoir. De plus, chacun de ces gouverneurs, s'ils décidaient de marcher sur Rome, pourrait compter sur l'appui d'autres provinces du fait des relations nouées tout au long de leurs carrières. De toute évidence, Trajan pouvait s'assurer le soutien de

³⁴¹ Cf. L'Empire de Domitien : l'émergence de Trajan au cœur d'une époque troublée, pp. 58-65.

³⁴² Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.*, p. 134. ; Le Bohec Y. 2018 : *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, Éditions Picard, p. 49.

³⁴³ Le Bohec Y. 2018 : *Ibid.*

³⁴⁴ Grainger J. D. 2003 : *Loc. Cit.*

³⁴⁵ Cf. L'Empire de Domitien : l'émergence de Trajan au cœur d'une époque troublée, pp. 58-65.

la *Legio VII Gemina* en Hispanie, ainsi que des légions de Germanie, où il avait servi en tant que légat d'Auguste. Ce réseau militaire lui permet de créer un axe stratégique solide reliant l'Ibérie, la Germanie et la Pannonie. *A contrario*, Nigrinus pouvait s'appuyer sur un axe Mésie-Syrie, solidifié par le souvenir encore vif de la guerre dacique. Cette campagne, toujours présente dans les esprits, avait renforcé les liens militaires entre ces deux provinces. Par ailleurs, les légions de Mésie, qui s'étaient révoltées après l'assassinat de Domitien, n'avaient été apaisées que grâce à l'intervention de Dion de Pruse³⁴⁶, renforçant ainsi cet axe en faveur de Nigrinus. Il est manifeste, à la lumière des forces en présence, que le prochain empereur doit impérativement émerger des rangs de l'armée, car une guerre civile peut éclater à tout moment selon le choix de Nerva. Véritable dilemme cornélien, la désignation du meilleur *capax imperii*, lourde de conséquences, peut sceller l'avenir de Rome et déterminer l'avenir du pouvoir impérial.

II. Une décision inattendue, habilement théâtralisée

La fin de l'année 97 se révèle être le moment opportun pour annoncer publiquement l'homme destiné à succéder à Nerva, car, fort des expériences insurrectionnelles passées, ce dernier comprend qu'il est désormais vital de désigner un héritier dans le dessein de consolider son règne. Néanmoins, ce choix crucial, s'il s'avérait mal avisé, pourrait tout aussi bien précipiter la fin de son pouvoir, illustrant le risque immense que comporte cette décision. Un an après son accession à la pourpre impériale, Nerva se voit ainsi contraint de nommer un successeur, sa position désormais plus solide qu'en 96, lui permet enfin de statuer. En outre, en l'espace d'une seule année, trois usurpations ou menaces de guerre civile ont éclaté, faisant de la question de la succession un enjeu brûlant et inéluctable. Ainsi, force est de constater que l'acte d'adoption incombant Nerva, à l'instar de celui de Galba en 69, s'impose comme la réponse directe à une crise majeure ayant ébranlé le pouvoir impérial³⁴⁷. Cette désignation devient une nécessité impérieuse, mais qui doit être choisi ? Qui peut porter le fardeau de la charge suprême ? Aujourd'hui, dans la mémoire collective et dans les textes, le nom de Trajan est inscrit pour l'éternité, car c'est lui, l'homme né à Italica, qui devient le quatorzième *princeps*

³⁴⁶ **Philostrate** : *Vie de Sophiste*, Livre I, VII, éd. et trad. Bounoure Gilles et Serret Blandine, Paris, Les Belles-Lettres, 2019. ; **Alföldy G. et Halfmann H.** 2017 : *Op. Cit.*, p. 353.

³⁴⁷ **Sella J.** 2020 : *Tenir le loup par les oreilles. Prendre le pouvoir et le conserver dans la Rome impériale des premiers siècles*, Paris, Champ Vallon, p. 414.

de Rome en succédant à Nerva. Malheureusement, les informations sur la décision de Nerva et, *a fortiori*, sur le choix de Trajan, restent profondément lacunaires. Pourtant, en s'appuyant sur les rares sources disponibles, il est possible de tracer des conjectures et de se frayer un chemin à travers la complexité et la versatilité des débats historiographiques qui entourent cet épisode de l'histoire impériale. En premier lieu, certains historiens³⁴⁸ suggèrent que Trajan, en 97, n'occupait pas le poste de gouverneur de la Pannonie, comme l'affirme notre étude, mais celui de la Germanie Supérieure, une charge que Nerva lui aurait, selon leurs hypothèses, confiée dès 96. Cette interprétation accroît le mystère entourant la nomination de Trajan, car le front germanique, alors peu actif et faiblement doté en légions à cette époque³⁴⁹, contraste nettement avec d'autres provinces où les gouverneurs pouvaient s'appuyer sur plusieurs armées, un élément décisif dans la décision de Nerva, comme démontré dans le sous-chapitre précédent. *A contrario*, d'autres historiens postulent que Trajan était en Pannonie, occupant encore le poste de gouverneur lorsque survint son adoption³⁵⁰, à une période où ce front était en pleine effervescence au cœur de la guerre Suébo-sarmate. Ce rôle décisif aurait alors conféré au natif d'Italica un prestige sans pareil aux yeux des légionnaires, consolidant sa position et ouvrant la voie à son adoption par Nerva. Notre analyse s'aligne pleinement sur cette théorie, affirmant qu'il est légitime de voir en l'héritier impérial un homme paré de victoires, comme en témoigne la confrontation entre Trajan et Nigrinus — ce dernier s'imposant par ses multiples distinctions militaires. Effectivement, seuls des triomphes récents pouvaient susciter l'allégeance inconditionnelle des sénateurs et gouverneurs, preuve que la décision se portait exclusivement sur le choix du meilleur des prétendants. De surcroît, ainsi que le rapporte Pline le Jeune, des lauriers en provenance de Pannonie sont parvenus jusqu'à Rome, auréolant de gloire l'avènement du futur prince :

« Adlarat erat ex Pannonia laurea id agentibus dis ut inuicti imperatoris exordium uictoriae insigne decoraret »³⁵¹.

³⁴⁸ Thèse rapportée par **Sella J. 2020** : *Op. Cit.*, p. 418, suivant la théorie avancée par **Grainger J. D. 2003** : *Op. Cit.*, p. 36 et **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 115.

³⁴⁹ À la mort de Domitien, la Germanie Supérieure disposait de trois légions. **Le Bohec Y. 2018** : *Op. Cit.*, pp. 49-50 et **Cosme P. 2013** : *L'armée romaine. VIII^e s. av. J.-C. – V^e s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, pp. 110-113.

³⁵⁰ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, pp. 45-46.; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, pp. 50-51. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 67.

³⁵¹ « On avait apporté de Pannonie des lauriers ; ainsi le voulaient les dieux, pour que le symbole de la victoire décorât l'avènement d'un prince invincible. ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, VIII, 2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

Cette phrase ne peut être qu'associée à Trajan et à sa victoire sur les Suèves, du seul fait qu'elle suggère clairement que cette conquête est substantiellement liée à son accession à la *statio principis*. De plus, un empereur romain ne peut qu'incarner la victoire sur le champ de bataille³⁵² et cette gloire obtenue contre les « barbares » préfigure un avenir favorable pour la suite du règne puisque c'est un signe manifeste que son *numen*, sous la bienveillance des dieux, a permis cette victoire éclatante³⁵³. À la lumière de ces arguments, il apparaît vraisemblable que Trajan occupe encore le poste de gouverneur de Pannonie en 97, car c'est précisément sa victoire qui incite Nerva à le désigner comme héritier et successeur. Qui plus est, un autre extrait³⁵⁴ du *Panegyrique de Trajan* met en lumière la position prédominante du natif d'Italica, exaltant son autorité à la tête d'une armée qualifiée de « *fortissimum* » et « *amplissimum* », c'est-à-dire la plus puissante et la plus étendue. Nulle autre armée que celle des légions pannoniennes ne pouvait recevoir un tel éloge, car la guerre contre les Suèves et les Sarmates exigeait une force colossale composée de légionnaires aguerris et rompus aux combats. Ainsi, cet exemple confère également du poids à notre conjecture en rétablissant Trajan comme gouverneur de la Pannonie à la veille de son adoption. Malgré tout, en l'absence de données précises sur le sujet, il demeure impossible de statuer avec certitude sur le gouvernorat exercé par Trajan en 97, à la veille de son adoption. Assurément, il serait imprudent de rejeter catégoriquement l'hypothèse de Trajan en tant que légat d'Auguste propréteur en Germanie Supérieure. Toutefois, au regard des éléments présentés, la conclusion la plus judicieuse reste que Trajan fut véritablement ce sénateur triomphant de la guerre Suébo-sarmate. Cette victoire constitue, comme précédemment étudiée, l'une des raisons du choix de Nerva, mais il serait réducteur de limiter l'adoption à ce seul événement. En effet, il est communément admis³⁵⁵ qu'un réseau influent « pro-Trajan », enraciné au cœur du Sénat et du *consilium principis*, a su habilement orienter la décision de Nerva, comme le rapporte le Pseudo-Aurélius Victor³⁵⁶, en mentionnant notamment l'implication de Lucius Licinius Sura. La mise en branle de ces réseaux à ce moment précis apparaît hautement crédible, s'appuyant sur l'influence stratégique des postes clés détenus par les amis et proches parents de Trajan. En premier lieu, Sura, originaire de Tarraco, est le plus proche allié de Trajan, probablement rencontré à Rome durant leur

³⁵² **Le Roux P. 2022** : Chapitre XI. Les empereurs romains et la guerre, in : Le Roux P., *L'Empire romain. Histoire et modèles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 191-212.

³⁵³ **Le Bohec Y. 2021** : L'empereur et l'armée sous le Principat, in : Le Doze Ph., *Le costume du prince*, Rome, Publications de l'École française de Rome, p. 438.

³⁵⁴ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, IX, 2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

³⁵⁵ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 47. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 55. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 87-90. ; **Sella J. 2020** : *Op. Cit.*, p. 422. ; **Fraisse A. 2022**: *Op. Cit.*, p. 18.

³⁵⁶ **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XIII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.

jeunesse. Ce dernier joue un rôle actif en 97 dans les débats sénatoriaux grâce à son consulat suffect de 93³⁵⁷. Outre ce soutien, Trajan bénéficiait de l'appui de quatre des dix consuls suffects de l'année 97, renforçant le poids de son réseau dans la décision de Nerva. On retrouve ainsi Lucius Neratius Priscus, ami proche de Trajan ; Quintus Glitius Atilius Agricola, *iuridicus* de l'*Hispania Tarraconensis* à l'époque où Trajan commandait la *Legio VII Gemina* ; Marcus Annii Verus, dont la famille a été adlectée *inter patricios* en même temps que les *Ulpii*, établissant une entraide durable entre les deux familles ; et enfin, Cnaeus Arrius Antoninus, ancien collègue du père de Trajan et ex-proconsul d'Asie³⁵⁸. Outre ces magistrats en poste en 97, il convient également de mentionner l'ancien consul suffect Lucius Vibius Sabinus, époux de Matidia, la nièce de Trajan, ainsi que Lucius Iulius Ursus Servianus, marié à Domitia Paulina³⁵⁹, cousine du natif d'Italica et sœur d'Hadrien. Dès lors, il est vraisemblable que ces membres influents de l'ordre sénatorial aient joué un rôle essentiel dans la désignation de Trajan comme héritier, en témoigne leur ascension ultérieure. Cependant, on ne peut exclure entièrement l'hypothèse selon laquelle Nerva aurait pris cette décision seul³⁶⁰, bien que cela apparaisse peu probable compte tenu de l'absence de liens significatifs avec Trajan et sa famille. Quoi qu'il advienne, le sort en est jeté³⁶¹ et l'avenir du pouvoir impérial est désormais scellé, Trajan devient aux yeux de tous le successeur de Nerva, qui, à la suite de l'annonce de la victoire romaine en Pannonie, s'empresse de proclamer cette décision publiquement au Capitole³⁶² en octobre 97. Au sein du temple, Nerva aurait, selon Pline le Jeune, déposé les lauriers de la victoire sur les genoux de Jupiter³⁶³, consacrant ainsi le futur principat de Trajan à la protection du roi des dieux. Toutefois, il est envisageable que cette scène ne soit qu'une représentation symbolique plutôt qu'un événement historique avéré par le fait que, tout au long de son règne, Trajan, en tant qu'*Optimus Princeps*, s'associe à Jupiter *Optimus Maximus*, incarnant ainsi l'idéal divin et impérial³⁶⁴. Les nombreuses monnaies³⁶⁵ associant le *princeps* et le dieu

³⁵⁷ Jackson N. 2022 : *Loc. Cit.*, p. 88.

³⁵⁸ Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 47. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 87-90.

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰ Postulat avancé par Sella J. 2020 : *Op. Cit.*, p. 422.

³⁶¹ Expression empruntée à la célèbre locution de Jules César : *Alea iacta est*. Suétone : *Vie des douze Césars*, Tome I, César, XXXII, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 1981. ; Plutarque : *Vies*, Tome IX, César, XXVII, éd. et trad. Chambry Emile et Flacelière Robert, Les Belles- Lettres, 1975.

³⁶² Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, VIII, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002. ; Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 47. ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 54. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 92-93. ; Fraisse A. 2022 : *Op. Cit.*, p. 18.

³⁶³ Pline le Jeune : *Loc. Cit.*

³⁶⁴ Cat. Num. : *RIC Trajan 249*.

³⁶⁵ *Ibid.* ; Galinier M. 2012 : Guerre et Paix à Rome dans le monnayage de Trajan, l'*Optimus Princeps*, in : Galinier M. et Cadé M., *Images de guerre, Guerre des images, Paix en images*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, pp. 67-96.

témoignent de cette volonté, et Pline ne ferait ici que reprendre cette idéologie en l'intégrant dans son panégyrique. Quoi qu'il en soit, Nerva, que ce soit devant le temple de Jupiter sur le Capitole ou sur les *rostra* du Forum³⁶⁶ — le lieu exact de cette proclamation, si tant est qu'elle ait réellement eu lieu, reste incertain et débattu — s'adresse publiquement au peuple le 28 octobre 97, et ses paroles nous sont rapportées par les écrits de Dion Cassius :

« Puisse la chose être heureuse et favorable pour le sénat et le peuple romain, ainsi que pour moi-même ! J'adopte Marcus Ulpius Nerva Trajan »³⁶⁷.

Trajan, alors en Pannonie et ignorant les événements se déroulant à Rome, devient instantanément l'héritier de Nerva et de ses biens personnels sans toutefois accéder immédiatement au pouvoir impérial, lequel demeure tributaire de l'approbation du Sénat car le principe de l'hérédité reste fondamentalement de « nature monarchique »³⁶⁸. L'accession à la pourpre impériale repose, dans les faits, sur un fragile équilibre entre les trois grands piliers du pouvoir romain³⁶⁹ : l'armée, par l'acclamation ; le Sénat, par le sénatus-consulte ; et la peuple, par la loi comitiale — le *dies comitialis*, choisi par certains empereurs pour le renouvellement de leur puissance tribunitienne. Ainsi, l'émergence d'un *consensus uniuersorum* requiert l'adhésion de plusieurs forces en présence, tout en intégrant la participation cruciale des provinces dans le processus de désignation de l'héritier³⁷⁰. Le plus souvent, ces forces ne font qu'entériner la volonté de l'empereur régnant ; toutefois, en vérité, le futur *Augustus* ne se voit investi de ses pouvoirs qu'à travers un sénatus-consulte car le régime impérial se présente avant tout comme une *res publica restituta*³⁷¹. Pourtant, un pouvoir dynastique s'est peu à peu affirmé, le successeur étant d'abord désigné au sein même de la famille du *princeps*, marquant ainsi l'évolution vers une *res publica* impériale³⁷², où s'entremêlent les valeurs républicaines et la nature héréditaire du pouvoir ; une conception bien éloignée de l'idée traditionnelle – souvent relayée – d'un régime foncièrement « monarchique ».

³⁶⁶ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 47. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 93.

³⁶⁷ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, IV, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

³⁶⁸ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 48.

³⁶⁹ **Hurlet F. 2009** : Comment devenait-on empereur à Rome ?, in : Piel Th., *Figures et expressions du pouvoir dans l'Antiquité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 94-95.

³⁷⁰ **Hurlet F. 2002** : Le *consensus* et la *concordia* en Occident (I^{er}-II^e siècle apr. J.-C.). Réflexions sur la diffusion de l'idéologie impériale, in : Inglebert H., *Idéologies et valeurs civiques dans le monde romain. Hommage à Claude Lepelley*, Paris, Éditions Picard, pp. 163-178.

³⁷¹ **Hurlet F. 2009** : *Loc. Cit.*, pp. 107-108.

³⁷² Expression reprise de l'ouvrage de Jérôme Kennedy. **Kennedy J. 2023** : *Une res publica impériale en mutation. Penser et pratiquer le pouvoir personnel à Rome, de Sylla à Trajan*, Ceyzérieux, Champ Vallon, 383p.

Pour saisir pleinement cette dissimilitude que nous avançons, il apparaît indispensable d'entreprendre un *excursus* sur la pratique adoptée par de nombreux historiens, consistant à présenter le pouvoir impérial romain comme une résurgence de la monarchie. Reconsidérer cette conception de l'Empire romain comme étant monarchique constitue un enjeu essentiel pour l'historiographie contemporaine, car elle ne peut rendre fidèlement compte de la réalité antique, et plus singulièrement de la spécificité romaine. Il va sans dire que nous ne remettons nullement en question l'idée — qui s'impose d'ailleurs comme un fait établi — que l'*Imperium Romanum* constitue, en un sens, une « monarchie » non avouée. En effet, de nombreux éléments permettent de saisir l'essence monarchique du système, parmi lesquels la figure de l'empereur en tant que *pontifex maximus*, titre jadis détenu par les rois³⁷³, se distingue comme un exemple significatif. Paul-Marius Martin le démontre avec une grande habileté dans son ouvrage consacré à la royauté ; l'intention ici n'est donc pas de contester sa thèse, mais de nuancer et de questionner l'usage du terme « monarchie », car, comme le rappelle Tacite, « *non regno tamen neque dictatura, sed principis nomine constitutam rem publicam* »³⁷⁴. Dès lors, le prince n'est jamais désigné sous le titre de « roi », mais ce terme ne constitue-t-il pas, par essence, le fondement même de la royauté ? Car pour qu'il y ait un roi, il faut une monarchie ; et pour qu'il y ait une monarchie, il faut un roi³⁷⁵. Ce jeu subtil de réciprocité met en lumière le paradoxe fondamental du pouvoir romain, qui refuse le titre tout en embrassant ses attributs les plus emblématiques. Néanmoins, jamais l'empereur de Rome ne se présente comme un roi, car il est bien connu que la société romaine reste foncièrement opposée à toute forme de royauté, une notion pourtant largement acceptée³⁷⁶. De surcroît, si l'Empire est de nature monarchique, la République romaine ne l'était-elle pas aussi en un sens ? Le pouvoir personnel exercé par certains, au sein même d'une institution républicaine comme la dictature³⁷⁷, n'était-il pas une forme déguisée de royauté ? Camille, Sylla³⁷⁸, Marius, n'étaient-ils pas des rois, eux qui

³⁷³ **Martin P. M. 1994** : *L'idée de royauté à Rome. Haine de la royauté et séductions monarchiques (du IV^e siècle av. J.-C. au principat augustéen)*, Clermont-Ferrand, ADOSA, p. 418.

³⁷⁴ « Ni la royauté ni la dictature, mais le seul nom de prince avait donné un fondement à l'État ». **Tacite** : *Annales*, Tome I, Livre I, X, 5, éd. et trad. Willeumier Pierre, Paris, Les Belles- Lettres, 1923.

³⁷⁵ Nous établissons ici un rapprochement entre royauté et monarchie dans la mesure où ces deux concepts sont, aujourd'hui, confondus sous le prisme de la Révolution française qui en a gommé la distinction. Ainsi, le terme de monarchie, trop souvent et à tort réduit à celui de royauté, se révèle inadéquat pour désigner l'Empire romain, dont le système de pouvoir incarne une complexité bien plus profonde que la simple acception monarchique. **Brancourt I. 2021** : Monarchie ou royauté ? Royauté ou monarchie ? Question de légitimité politique ou de légitimation du politique, in : Bouscau F., *l'institution monarchique. Passé, permanence et Avenir*, Saint-Agnan-sur-Sarthe, La Légitimité, p. 223-260.

³⁷⁶ Paul Marius Martin mentionne cet aspect dans son ouvrage publié en 1994. **Martin P. M. 1994** : *Loc. Cit.*, pp. 3-11.

³⁷⁷ **Hurlet Fr. 1993** : *La dictature de Sylla : monarchie ou magistrature républicaine ? : essai d'histoire constitutionnelle*, Bruxelles - Rome, Institut historique belge de Rome, 205p.

³⁷⁸ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 48.

occupèrent la plus haute fonction républicaine et firent trembler Rome ? Cicéron décrit Marius comme « *patrem patriae, parentem, inquam, uestrae libertatis atque huiusce rei publicae* »³⁷⁹, cela ne rappelle-t-il pas l'idée même d'un roi ? Toutes ces interrogations révèlent la complexité de qualifier irrémédiablement l'Empire de monarchie, car les Romains eux-mêmes ne désignaient pas ainsi leur pouvoir. En outre, il apparaît également que la notion de « royauté » a autant animé la République que l'Empire, imprégnant l'une comme l'autre d'une ambiguïté complexe entre rejet et fascination³⁸⁰. En conséquence, l'*Imperium Romanum* est *de facto* un pouvoir monarchique, mais demeure *de iure* une *res publica restituta*, en raison du maintien des institutions républicaines. C'est pourquoi, après cette digression, les notions de pouvoir dynastique et de *res publica* impériale apparaissent comme des concepts infiniment plus appropriés et légitimes, aptes à saisir les nuances d'un pouvoir partagé entre l'héritage républicain et les ambitions impériales³⁸¹. Ainsi, le concept repris par Jérôme Kennedy³⁸² — que nous avons également adopté — permet ainsi de formuler une vision nouvelle, plus juste et réaliste, qui correspond à la volonté augustéenne d'instaurer un nouveau régime : le principat.

Outre cette interrogation, en revenant à Trajan, le fait qu'il provienne des rangs de l'armée ne suscite évidemment aucune opposition parmi les légions, sa victoire en Pannonie ne faisant que renforcer sa légitimité, et la Garde prétorienne ne peut qu'adhérer à ce choix. Désormais, il ne reste à Nerva qu'à présenter officiellement Trajan devant la Curie, scellant ainsi sa succession. En ce lieu, devant les sénateurs rassemblés, l'empereur proclame solennellement l'adoption, affirmant sa volonté d'associer le natif d'Italica au pouvoir et de le désigner comme son successeur. Par un sénatus-consulte, Trajan est confirmé comme héritier, tant testamentaire qu'impérial³⁸³, recevant ainsi les titres propres au *princeps*, tels la puissance tribunitienne — confirmée par les comices —, l'*imperium maius*, étant alors acclamé *imperator* pour sa victoire, et également le titre de *Caesar*³⁸⁴. En conséquence, en octobre 97, l'Empire se dote enfin d'un coempereur, établissant *de facto* un successeur à Nerva, à l'image d'Auguste qui, des années auparavant, s'associait à Tibère. Seul le titre de *pontifex maximus* reste à conférer à Trajan, ce dernier demeurant la prérogative exclusive de l'Auguste. Toutefois, cela n'entame

³⁷⁹ « Le père de la patrie, le père de votre liberté et de la république ». **Cicéron** : *Discours*, Tome XVII, Pour C. Rabirius Postumus, X, éd. et trad. Boulanger André, Paris, Les Belles- Lettres, 1949.

³⁸⁰ **Martin P. M. 1994** : *Op. Cit.*

³⁸¹ Claude Nicolet décrit cette idée en évoquant un « empire républicain », désignant ainsi le système de pouvoir issu de la transition du régime républicain vers une forme impériale. **Nicolet C. 1988** : *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 352p.

³⁸² **Kennedy J. 2023** : *Op. Cit.* 383p.

³⁸³ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 48.

³⁸⁴ *Ibid.* ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 93-94. ; **Grainger J. D. 2003** : *Op; Cit.*, p. 179. ; **Fraisie A. 2022**: *Op. Cit.*, p. 19.

en rien les nouveaux pouvoirs du natif d'Italica, désormais élevé au sommet de l'Empire. Une fois l'adoption décidée et entérinée à Rome, vient l'heure de l'annoncer à tous : aux légions, aux gouverneurs, mais surtout à l'intéressé lui-même, Trajan. Ce dernier reçoit alors de Rome une lettre de Nerva accompagné d'une bague en diamant³⁸⁵ frappée du sceau impérial, symbole majestueux par lequel le prince authentifiait ses actes et incarnait, *a fortiori*, son *auctoritas*. Portant avec elle l'insigne du pouvoir, cette lettre écrite de la main même de Nerva est imprégnée d'une solennité singulière, incarnée par ces mots : « *que les Danéens expient mes larmes sous les coups de tes flèches* »³⁸⁶. Ces paroles résonnent alors comme un écho à l'épisode légendaire immortalisé dans l'*Illiade* d'Homère. Effectivement, ce passage évoque l'épisode du prêtre Chrysès, qui, échouant à obtenir de la part d'Agamemnon la libération de sa fille, implore la vengeance d'Apollon : « que les Grecs, frappés de tes flèches, expient les larmes qu'ils m'ont fait répandre ! »³⁸⁷. Par cette référence, Nerva affirme son désir de voir Trajan restaurer l'honneur impérial en effaçant les humiliations infligées par Casperius Aelianus et les prétoriens en 97³⁸⁸, tout en réprimant fermement ceux qui avaient osé défier son autorité. Cette comparaison entre Trajan et Apollon — dieu ici symbolisé par les flèches de l'arc apollinien — n'est nullement aberrante, car Apollon incarne la paix, l'ordre et la prospérité³⁸⁹, des vertus que l'empereur se doit d'incarner, établissant ainsi un lien intrinsèque entre les deux figures. De plus, le laurier, symbole de victoire et emblème des empereurs, s'inscrit parmi les attributs d'Apollon, consolidant ce lien et consacrant ce dieu comme la figure tutélaire du nouveau pouvoir instauré par Auguste lui-même.³⁹⁰ En définitive, Apollon se présente comme le garant de l'harmonie et du consensus sur lesquels repose le pouvoir impérial romain. En 97, cette harmonie et ce consensus se trouvent rompus, et il revient alors au nouvel empereur, sous l'égide d'Apollon, de restaurer l'ordre. De surcroît, la volonté des empereurs de s'inscrire dans l'héritage augustéen et de sa politique apollinienne — symbolisée par la construction d'un temple dédié à Apollon sur le Palatin — renforce davantage l'idée d'une assimilation du futur prince au dieu solaire.

³⁸⁵ **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, III, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992. ; **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 48. ; **Fraisse A. 2022**: *Op. Cit.*, pp. 18-19. ; **Sella J. 2020** : *Op. Cit.*, pp. 424-425.

³⁸⁶ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 3, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

³⁸⁷ **Homère** : *Illiade*, Tome I, Chants I, 37, éd. et trad. Mazon Paul, Paris, Les Belles-Lettres, 1937.

³⁸⁸ **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 48. ; **Fraisse A. 2022**: *Op. Cit.*, p. 19.

³⁸⁹ **Mineo B. 2013** : Tite-Live et la politique apollinienne d'Auguste, in: *Dialogues d'histoire ancienne, Supplément* n°8, pp. 39-64. ; **Chastagnol A. 1956** : Le culte d'Apollon à Rome, in: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 11^e année, n°2, pp. 216-222. ; **Roman D. 1981** : Apollon, Auguste et Nîmes, in: *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 14, pp. 207-214.

³⁹⁰ *Ibid.*

En conséquence, Trajan se retrouve confronté à l'ampleur des responsabilités qui pèsent désormais sur ses épaules, tandis que, parallèlement, le chemin vers la pourpre impériale s'affirme dorénavant comme inéluctable. « Fils de patricien, fils de consulaire »³⁹¹, le natif d'Italica accède au titre de *Caesar* et s'impose comme la seconde figure du pouvoir romain. Il est pleinement légitime de s'interroger sur la réaction de Trajan qui ignorait des intentions de Nerva³⁹² et, il faut le souligner, apprit sa désignation au moment même où il reçut la lettre. Bien que diverses spéculations puissent être avancées, l'absence de sources concernant ce moment précis ne nous permet ni de reconstituer ni d'analyser la réaction immédiate de Trajan, élément qui aurait pourtant pu révéler certains traits de sa personnalité. Bien que les écrits de Pline le Jeune suggèrent une certaine hésitation³⁹³, ou tout au moins une modestie chez le futur prince, il est difficile de prendre cette argumentation pour acquise. En effet, sa *gratiarum actio*, prononcée devant l'empereur, s'inscrit pleinement dans une démarche de légitimation du *princeps*, susceptible de biaiser ses propos. Pourtant, Trajan aurait été prévenu en amont par l'apparition d'une figure énigmatique lors d'un rêve prophétique, si l'on en croit les récits de Dion Cassius :

« Trajan avait eu, avant d'arriver à l'empire, le songe que voici : il lui semblait qu'un homme âgé, revêtu d'un vêtement de pourpre et orné d'une couronne comme on représente le sénat, lui imprimait avec un anneau son cachet au côté gauche du cou, puis sur le côté droit »³⁹⁴.

En somme, l'homme âgé, drapé dans une toge pourpre, ne peut être autre que Nerva³⁹⁵ et le geste qu'il accomplit³⁹⁶ avec sa bague consacre Trajan comme son successeur légitime et

³⁹¹ Citation tirée du *Panegyrique de Trajan* : « posteri patricio et consulari ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, IX, 2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

³⁹² « On trouverait que j'exagère si je disais : « tu n'as pas su que tu serais empereur » : tu étais empereur et tu ne le savais pas. Et quand la nouvelle de ton élévation te parvint, tu aurais préféré sans doute être ce que tu avais été, mais tu n'avais pas le choix ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, IX, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

³⁹³ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, V, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

³⁹⁴ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 5, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

³⁹⁵ La représentation d'un homme âgé, vêtu d'une toge et coiffé d'une couronne, est généralement associée au Sénat, incarnant ainsi le *genius* de la Curie. **Veyne P. 1961** : Ordo et Populus, génies et chefs de file, in: *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 73, p. 253. Toutefois, ce *genius* est ici représenté sous les traits d'un sénateur arborant la toge de couleur pourpre, symbole distinctif des empereurs romains. Par ailleurs, l'anneau rappelle la bague remise par Nerva à Trajan lors de son adoption. Ainsi, l'ensemble de ces éléments nous conduit à interpréter le personnage figuré comme étant Nerva lui-même, élevé à la tête de l'Empire par le Sénat et perçu avant tout comme un sénateur. **Grainger J.-D. 2003** : *Op. Cit.*, 256 p.

³⁹⁶ Il est difficile de déterminer la signification que Dion Cassius voulait attribuer à ce geste accompli avec l'anneau, d'autant qu'il est le seul auteur à rapporter ce songe. La seule correspondance que l'on puisse établir réside dans le rêve d'Hadrien, également relaté par Dion Cassius. **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXIX, 2, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

futur empereur de Rome. Toutefois, il convient d'émettre des réserves à l'égard de ce rêve, car rien ne prouve qu'il ait réellement eu lieu. En outre, Dion Cassius — ou son abrégiateur — demeure l'unique source relatant cet événement, suggérant la fragilité du témoignage. Quoiqu'il en soit, à cet instant précis, au cœur de la province de Pannonie, après une récente victoire contre les Suèves, Trajan apprend son nouveau statut. Dès lors, il lui incombe de se comporter selon les exigences de son titre de *Caesar*, à la hauteur de ce qu'on attend d'un futur *princeps*. Par cette victoire et par l'association de ces deux hommes dans une forme de dyarchie, Nerva et Trajan obtiennent le *cognomen ex virtute* de *Germanicus*, les consacrant ainsi en tant que vainqueurs des Germains. Qui plus est, il est décidé, à la suite de l'adoption, que Trajan prenne le commandement spécial des deux provinces germaniques³⁹⁷ avec un *imperium* total sur les légions, au nombre de trois par province, ainsi que sur les gouverneurs en poste en 97. Ces derniers, Lucius Julius Ursus Servianus en Germanie Supérieure³⁹⁸ et Lucius Licinius Sura en Germanie Inférieure³⁹⁹, deux proches de Trajan, avaient joué un rôle déterminant dans son adoption par Nerva, comme évoqué précédemment. Ces trois hommes se connaissaient très bien, assurant ainsi une coopération sans égale dans cette province. Leur mission première consistait à officialiser le système frontalier instauré par Domitien⁴⁰⁰, visant à réduire le nombre de légions stationnées sur place pour renforcer les rangs de l'armée du Danube⁴⁰¹. En effet, bien que la guerre contre les Daces se soit achevée en 89, une nouvelle expédition restait présente dans tous les esprits, visant à soumettre définitivement la région à l'autorité de Rome. Investi de cette mission, Trajan se rend sur le front germanique, établissant vraisemblablement son quartier général à Colonia Claudia Ara Agrippinensium⁴⁰² — l'actuelle Cologne —, capitale de la Germanie Inférieure. Ce choix reflète la position stratégique de la ville, véritable clé de voûte du *limes* rhénan et pierre angulaire du dispositif défensif romain en Germanie. Simultanément à cette réorganisation militaire, des nouvelles en provenance de Rome affluent vers toutes les provinces, annonçant que l'Empire est sauvé par le fait que Nerva a adopté Trajan, le général victorieux des Suèves. Le contenu exact de ces annonces — qu'elles aient été orales ou écrites — nous échappe, mais il est raisonnable de penser que leur message s'approchait de notre formulation, car c'est ainsi que fut, à l'évidence, perçue l'adoption d'un jeune général victorieux par un empereur vieillissant. Loin de Rome, au cœur de la province de Mésie, un

³⁹⁷ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 94. ; Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 50. ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 59. ; Sella J. 2020 : *Op. Cit.*, p. 421. ; Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 120. ; Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.*, p. 181.

³⁹⁸ *PIR*², I, 417.

³⁹⁹ *PIR*², L, 174.

⁴⁰⁰ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 50. ; Sella J. 2020 : *Op. Cit.*, p. 422.

⁴⁰¹ *Ibid.*

⁴⁰² Bennett J. 1997: *Loc. Cit.*

jeune tribun laticlave de la *legio V Macedonica* reçoit l'une de ces missives annonçant l'adoption de son cousin par l'empereur, un événement qui bouleverse sa carrière, car désormais les *Ulpii* sont liés au principat. Ce jeune homme n'est autre qu'Hadrien et l'armée de Mésie décide de l'envoyer porter les félicitations des légions au nouveau *Caesar*⁴⁰³. À son arrivée au camp de Trajan, les deux hommes ont vraisemblablement échangé sur les nouvelles responsabilités qui incombent désormais au futur tuteur d'Hadrien. Il est alors décidé que ce dernier soit transféré en Germanie Supérieure⁴⁰⁴, sous le commandement direct de Lucius Julius Ursus Servianus, gouverneur de la province, et ainsi placé sous la protection et l'autorité de Trajan. Peu à peu, la nouvelle de l'adoption se répand dans toutes les provinces et force est de constater que ce choix fait l'unanimité. Aucune réaction belliqueuse ne se manifeste, pas même en Syrie, où est en poste pourtant le principal rival de Trajan, Marcus Cornelius Nigrinus Curiatius Maternus. Pline le Jeune insiste d'ailleurs sur l'apaisement général régnant au sein de l'Empire :

« Statim consedit omnis tumultus. Non adoptionis opus istud, sed adoptati fuit ; atque adeo temere fecerat Nerua, si adoptasset alium. [...] Irritamentum istud irarum et fax tumultus fuisset, nisi incidisset in te »⁴⁰⁵.

Trajan apparaît ainsi comme l'homme du consensus⁴⁰⁶ rassemblant sous sa bannière l'ensemble des piliers de l'Empire. Les provinces hispaniques se rallient naturellement à l'homme qui a vu le jour sur leurs terres, et, en raison de l'influence considérable des sénateurs hispaniques au sein de la Curie, le Sénat n'a d'autre choix que d'approuver l'adoption de Trajan. En outre, il incarne le monde provincial romain, symbolisant ainsi l'ascension des nouveaux sénateurs recrutés dans les provinces⁴⁰⁷ ce qui renforce son acceptation en tant que *Caesar* de Rome. Comme nous l'avons évoqué, Trajan a tissé de nombreuses amitiés au sein de l'ordre sénatorial, grâce à ses origines et aux diverses fonctions qu'il a occupées. Les sénateurs pro-flaviens pouvaient également se réjouir⁴⁰⁸, car le natif d'Italica était le fils d'un homme ayant

⁴⁰³ **Histoire Auguste: Vie d'Hadrien**, II, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

⁴⁰⁴ *Ibid.* ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 94. ; **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 50.

⁴⁰⁵ « Aussitôt tout tumulte s'apaisa. Ce ne fut point l'œuvre de l'adoption, mais de celui qui en était l'objet ; bien plus Nerva eût été imprudent s'i en avait choisi un autre. [...] Elle [l'adoption] eût été l'aiguillon des colères et le brandon de la révolte si elle n'était pas tombée sur toi. » **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, VIII, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁴⁰⁶ **Sella J. 2020** : *Op. Cit.*, pp. 423-424. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 116-117. ; **Fraisse A. 2022**: *Op. Cit.*, p. 19.

⁴⁰⁷ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 116.

⁴⁰⁸ **Sella J. 2020** : *Op. Cit.*, pp. 423-424. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 116-117.

consacré toute sa vie au service des Flaviens, faisant preuve d'une loyauté inébranlable. Trajan lui-même avait manifesté cette fidélité envers Domitien, que ce soit par sa participation à la révolte de Saturninus ou par son implication au sein du *consilium principis*. Dès lors, tous les sénateurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs origines, ne peuvent qu'approuver le choix de Trajan. Pour les provinces et les légions, le natif d'Italica apparaît avant tout comme un *vir militaris* accompli et victorieux dont les nombreuses affectations militaires à travers différentes provinces ont consolidé un vaste réseau de relations au sein du commandement des légions⁴⁰⁹. L'armée romaine retrouve ainsi le chef de guerre qu'elle avait perdu depuis Domitien et accueille avec ferveur le choix de Trajan. Ainsi, l'*Imperium Romanum* s'assure un futur *princeps* digne de sa grandeur, capable de rallier toutes les forces politiques de Rome et d'établir une *concordia* totale.

L'adoption de Trajan résulte d'une convergence de phénomènes et d'événements — qu'ils soient réels ou légendaires — qui ont poussé Nerva à choisir cet homme, considéré comme *capax imperii*, seul à même de préserver un Empire en danger⁴¹⁰. Depuis l'assassinat du dernier des Flaviens, l'*Imperium Romanum*, tout comme la *statio principis*, est plongé dans une crise profonde où le mécontentement généralisé venait ébranler les fondements mêmes de l'autorité impériale. Face à l'incapacité de Nerva à contenir les agitations qui se multipliaient, l'adoption devait impérativement réussir afin de mettre un terme à toute velléité de guerre civile ou de complot. L'adoption apparaissait alors comme le dernier rempart contre la guerre civile, un choix crucial nécessitant une profonde réflexion, car la République, ébranlée, avait besoin de se réfugier dans les bras d'un homme capable de la redresser⁴¹¹ et de lui insuffler un nouvel élan. Alors que l'Empire s'écroulait selon Pline le Jeune, l'adoption permit de le relever, et Trajan, accepté de tous, y compris par les partisans des Flaviens, en devient le principal architecte. En outre, un réseau influent, qui a porté la voix du natif d'Italica jusqu'au Sénat et à l'oreille de Nerva, a rendu possible son adoption qui n'avait plus qu'à être annoncée et proclamée. Pour ce faire, une véritable théâtralisation est orchestrée afin de souligner l'importance de cette adoption qui doit être présentée comme une providence pour l'Empire. Trajan s'affirme comme le bâtisseur du consensus universel, forgeant une *concordia* entre toutes les forces de l'Empire, animé par la volonté de réformer la politique flavienne et de raffermir l'autorité impériale avec pour dessein d'apporter à l'Empire une ère de prospérité, en

⁴⁰⁹ *Ibid.*

⁴¹⁰ **Pline le Jeune** : *Panégryque de Trajan*, V, 6, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁴¹¹ **Pline le Jeune** : *Panégryque de Trajan*, VI, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

lui insufflant une vigueur renouvelée et durable⁴¹². En définitive, le pouvoir conféré à Trajan s'affirme immédiatement comme universellement reconnu, comme l'illustre Pline le Jeune qui présente cette adoption comme une victoire éclatante sur l'usurpation⁴¹³. Un règne conjoint s'esquisse alors, posant les bases d'une politique nouvelle qui conjugue la *libertas* au renforcement du pouvoir impérial, habillé d'une façade ornée par l'art de la modération.

III. De César à Empereur, une politique de rupture et de légitimation *ad hoc*

Trajan, désormais titulaire des titres d'*imperator* et de *Caesar*, se distingue comme le choix le plus pertinent en raison de ses compétences militaires démontrées et de son expérience dans les provinces les plus instables de l'Empire qui sont également les plus proches de Rome. La Germanie et la Pannonie sont ces provinces qui ont occupé un rôle crucial tout au long du I^{er} siècle de notre ère, étant donné l'activité presque incessante des conflits à leurs frontières, et Trajan peut se prévaloir des compétences qu'il y a acquises. De surcroît, les provinces germaniques démontrent que l'Empire ne se façonne plus uniquement à Rome, mais aussi dans les territoires septentrionaux. Ces provinces — qu'il s'agisse de la Germanie Supérieure ou de la Germanie Inférieure — ont en effet été le théâtre de cinq révoltes⁴¹⁴ en 14⁴¹⁵, en 68⁴¹⁶, en 69⁴¹⁷, en 70⁴¹⁸ et en 89⁴¹⁹, visant à porter l'un de leurs prétendants sur la *statio principis*. Dès lors, il est possible que, en qualité de César et fort de son expérience, Trajan ait été transféré en Germanie dans le dessein d'éviter toute insurrection de l'armée du Rhin. Néanmoins, cet argument demeure une simple hypothèse, car aucune source ne mentionne explicitement la

⁴¹² **Florus** : *Œuvres*. Tome I : Livre I, éd. et trad. Paul J., Paris, Les Belles Lettres, 1967.

⁴¹³ **Sella J. 2020** : *Op. Cit.*, p. 424.

⁴¹⁴ **Sella J. 2020** : *Op. Cit.*, p. 429.

⁴¹⁵ Année où Germanicus est proclamé *imperator* par les légions de Germanie. **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LVII, 5, éd. et trad. Auberge J., Paris, Les Belles- Lettres, 1995.

⁴¹⁶ Les légions de la Germanie Supérieure se mutinent contre Galba pour l'absence de récompenses honorant leur victoire sur Vindex. **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Galba, XVI, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

⁴¹⁷ Vitellius est proclamé empereur par les légions de Germanie. **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Othon, VIII, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

⁴¹⁸ Année durant laquelle les forces romaines de Germanie, dirigées par Julius Sabinus, autoproclamé descendant de Jules César, sont écrasées. **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVI, 3, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁴¹⁹ Révolte de Lucius Antonius Saturninus contre l'autorité de Domitien. Cf. L'Empire de Domitien : l'émergence de Trajan au cœur d'une époque troublée, pp. 58-65.

nomination du natif d'Italica en tant que légat des deux provinces germaniques pour cette raison. Toutefois, il est impossible de rejeter entièrement l'idée que cette justification ait pu être invoquée par Nerva et son successeur qui devaient avoir en mémoire les événements précédemment évoqués. Quoi qu'il en soit, Trajan profite de son séjour en Germanie pour procéder à un allègement des forces, jugées suréquipées en hommes⁴²⁰ pour une province sans fronts actifs, redéployant notamment la *legio XI Claudia* vers le Danube considéré comme un secteur plus préoccupant, laissant ainsi l'ancien quartier général de Vindonissa sans légions⁴²¹. Renforçant également le *limes* rhénan, Trajan, en conséquence, tire parti de sa position de *Caesar* pour restructurer la province selon sa propre stratégie afin de préparer son futur principat qui, *nolens volens*, approche compte tenu de l'âge avancé et de la santé fragile de Nerva. Sans conteste, la nouvelle carrière de Trajan trouve ses racines en Germanie, et non à Rome, car c'est en ces terres qu'il prend toutes les mesures nécessaires pour renforcer son pouvoir et se légitimer en tant que successeur de Nerva. À ce stade, il convient de clore la carrière de Nigrinus, évoquée plus haut dans notre argumentaire, pour comprendre ce qu'il est advenu de lui après la nomination de Trajan et quel rôle ce dernier y a joué. Pour rappel — essentiel à la bonne compréhension des conjectures proposées —, Marcus Cornelius Nigrinus Curiatius Maternus est gouverneur de la province de Syrie et, selon les écrits de Pline le Jeune, est considéré comme un rival de Trajan. Ce qui est véritablement intrigant, c'est l'interruption brutale de la carrière de Nigrinus et son « oubli » dans les sources. En effet, les inscriptions⁴²² à son sujet s'arrêtent toutes à son gouvernorat en Syrie, et donc à l'année 97, coïncidant avec l'adoption de Trajan. Force est de constater que, dans les deux inscriptions⁴²³ de sa terre natale, aucun dédicataire ni décret de l'*ordo decurionum*⁴²⁴ de Liria Edetanorum n'apparaît pour rendre hommage à celui qui s'était illustré pourtant comme héros des guerres daciques de Domitien⁴²⁵. Ce manque d'hommage officiel ne fait que renforcer l'hypothèse d'un oubli intentionnel de Nigrinus. Il est probable que ces inscriptions n'aient été érigées que par des particuliers, très certainement par sa famille et ses héritiers. D'autre part, il est frappant qu'aucune mention de

⁴²⁰ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 95. ; Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.*, p. 185.

⁴²¹ Parker H. M. D. 1958 : *The Roman legion*, Cambridge, Barnes & Nobles Inc., pp. 157-158. ; Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.*, p. 185.

⁴²² Cat. Ép. : *Liria Edetanorum*, 1-2.

⁴²³ *Ibid.*

⁴²⁴ Cette idée repose sur l'absence de mention qui semble être l'interprétation la plus proche de la réalité. Toutefois, il convient de signaler que l'état fragmentaire de la première inscription (Cat. Ép. : *Liria Edetanorum*, 1) ne permet pas de conclure définitivement sur ce manque de dédicataire, bien qu'une telle présence semble peu plausible, comme le montrent d'autres inscriptions en meilleur état.

⁴²⁵ Alföldy G. et Halfmann H. 2017 : M. Cornelius Nigrinus Curiatus Maternus, general Domitians und rivale Trajans, in: Chiron. *Mitteilungen der Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts*, n°3, pp. 331-374.

ce sénateur ne figure dans la littérature, que ce soit dans le *Panegyrique de Trajan* de Pline le Jeune ou dans les écrits de Dion Cassius. Ce silence, pour le moins étonnant, ne peut s'expliquer que par une rivalité entre Nigrinus et le futur *princeps* qui aurait ainsi souhaité dissimuler toute possible dissidence du gouverneur de Syrie. Au-delà des sources écrites, les hypothèses reposent aussi sur le fait qu'après son gouvernorat en Syrie aucune charge ultérieure n'est mentionnée, qu'il s'agisse d'une légation en Asie ou d'une fonction à Rome⁴²⁶, ce qui aurait pourtant constitué la suite naturelle de sa carrière. Néanmoins, il est difficile d'affirmer, faute de preuves, que cette décision ait été prise par Trajan ou Nerva, et non par Nigrinus lui-même, qui aurait pu choisir une retraite forcée afin de se faire oublier du futur empereur de Rome. Toujours est-il que Nigrinus n'a pas été déclaré ennemi de l'État ni exécuté⁴²⁷, car si tel avait été le cas, les sources littéraires l'auraient certainement mentionné⁴²⁸. Tout porte à croire qu'il s'agit d'une véritable mise en retraite forcée, comme le prouve également son remplacement précipité par Aulus Larcius Priscus en tant que *pro legato consulares provinciae Syriae*⁴²⁹, alors que ce dernier n'avait pas encore accédé au consulat. Toutes ces informations mises en lumière tendent à démontrer la volonté, *a minima*, de Trajan d'effacer Nigrinus des sources afin de faire oublier la rivalité entre *virī militares* de mêmes origines. Dès lors, on ne peut qu'imaginer ce qu'il serait advenu si Nerva avait fait un autre choix, puisqu'en 97 il était possible que le futur prince de Rome soit Nigrinus et non Trajan. Aurait-il, lui aussi, marqué l'histoire en tant qu'*Optimus Princeps* ? Naturellement, nous ne pouvons le savoir, mais il est certain que Marcus Cornelius Nigrinus Curiatius Maternus n'a pas tenté de réaction militaire pour s'emparer du pouvoir, laissant ainsi Trajan, son compatriote, être instauré comme *Caesar* et héritier de Nerva.

Durant les deux derniers mois de l'année 97 — rappelons que l'adoption a lieu le 28 octobre —, Trajan renforce son pouvoir et sa légitimité en écartant l'un de ses rivaux, tout en consolidant la frontière du Rhin, préparant ainsi les fondations de son futur principat. Toutefois, un événement vient perturber l'allégresse qui suit l'adoption et ternir la réputation de la nouvelle famille impériale. En effet, quelques semaines — voire quelques jours — après l'arrivée d'Hadrien en Germanie, Trajan reçoit une lettre de Lucius Julius Ursus Servianus, gouverneur de Germanie Supérieure, décrivant les extravagances de son cousin, qui avait

⁴²⁶ *Ibid.*

⁴²⁷ Cette hypothèse trouve appui dans la déclaration de Trajan qui, dans sa lettre adressée à la Curie romaine, affirme sa volonté de n'exécuter aucun sénateur.

⁴²⁸ Alföldy G. et Halfmann H. 2017 : *Op. Cit.*

⁴²⁹ *Ibid.* ; Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 41. ; *PIR*², L, 60.

contracté d'importantes dettes⁴³⁰ auprès des notables locaux⁴³¹. Si l'on en croit l'*Histoire Auguste*⁴³², Trajan aurait peu toléré les extravagances d'Hadrien, sans doute parce que désormais l'ensemble de la famille Ulpienne était sous l'œil attentif des élites romaines et, en premier lieu, de la Curie. Après son adoption, Trajan a probablement fait part à Hadrien de ses attentes et il est tout à fait plausible qu'il lui ait demandé d'adopter un comportement digne et vertueux⁴³³. Malheureusement, ce n'est pas le cas et le futur *princeps* ne peut compter que sur sa femme, Plotine, et sa sœur, Marciana, qui forment une unité soudée sans extravagance susceptible de ternir l'image des *Ulpii*. Afin de consolider le nouveau pouvoir, Nerva et son héritier, bien qu'éloignés l'un de l'autre, ont établi la liste des consuls pour l'année 98 et ce sont eux qui ouvrent l'année en tant que consuls ordinaires⁴³⁴. Dès lors, Trajan brigue son second consulat, tandis que Nerva, engagé dans son quatrième, cède rapidement sa charge à un consul suffect⁴³⁵ en raison de sa santé déclinante et se retire dans sa villa des *Horti Sallustiani*, les jardins de Salluste. Hélas, ces jardins ne parviennent pas à redonner des forces à Nerva qui, après avoir été mis en colère par un homme nommé Regulus⁴³⁶, est saisi de sueurs et de frissons⁴³⁷ signes d'une forte fièvre qui finit par l'emporter. Le *princeps* s'éteint dans la nuit du 27 au 28 janvier 98⁴³⁸, précisément trois mois jour pour jour après l'adoption de Trajan. Loin de Rome, à plusieurs centaines de kilomètres, dans sa résidence d'hiver de Colonia Claudia Ara Agrippinensium⁴³⁹, Trajan ignore une nouvelle fois qu'il vient de devenir *Augustus*, empereur de Rome. Ainsi, Nerva cède à « Trajan le monde et le monde à Trajan »⁴⁴⁰. La nouvelle de la mort de Nerva se propage à travers tout Rome, conduisant le Sénat à en informer Trajan et, *ipso facto*, l'ensemble de l'Empire. La nouvelle atteint d'abord la Germanie Supérieure, à Mogontiacum, où Hadrien, alors tribun laticlave, décide de porter personnellement

⁴³⁰ **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, II, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

⁴³¹ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 95.

⁴³² **Histoire Auguste**: *Loc. Cit.* ; Bien que cette source soit réputée pour sa faible fiabilité, ce passage conserve une certaine légitimité aux yeux de la communauté scientifique. Toutefois, il importe de considérer cette information avec une certaine réserve, en tenant compte des affabulations caractéristiques de l'*Histoire Auguste*.

⁴³³ **Jackson N. 2022** : *Loc. Cit.*

⁴³⁴ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 95. ; **Grainger J. D. 2003** : *Op. Cit.*, p. 185.

⁴³⁵ *Ibid.*

⁴³⁶ **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

⁴³⁷ *Ibid.*

⁴³⁸ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 96. ; **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 50. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 60. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 120. ; **Grainger J. D. 2003** : *Op. Cit.*, p. 185. ; **Fraisse A. 2022**: *Op. Cit.*, p. 20.

⁴³⁹ **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XIII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

⁴⁴⁰ « Sederet imperium, tibi terras, te terris reliquit ». **Pline le Jeune** : *Panégryrique de Trajan*, X, 6, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

l'information à Trajan dans l'espoir de restaurer sa position auprès de son tuteur⁴⁴¹. Néanmoins, son supérieur hiérarchique, Lucius Julius Ursus Servianus, *legatus Augusti pro praetore* de la province, ordonne que Trajan soit informé par un messenger officiel et donne l'ordre de retarder le départ d'Hadrien, allant jusqu'à faire saboter son attelage⁴⁴². Malgré les obstacles, Hadrien poursuit sa route à pied, parvenant même à devancer le messenger dépêché par Servianus⁴⁴³. Seule l'*Histoire Auguste* mentionne cet événement, ce qui incite à la prudence, car cette source est réputée pour ses nombreuses exagérations. Tout semble indiquer qu'Hadrien ait été le messenger officiel, comme il l'avait été lors de l'adoption de Trajan⁴⁴⁴. Il est délicat de reconstituer la scène et la tension qui l'accompagne au moment de l'annonce, mais il est vraisemblable que Trajan soit demeuré impassible, la mort de Nerva n'ayant rien de surprenant, tant elle était attendue au regard de sa santé déclinante. En outre, il est fort probable que les deux hommes ne se soient jamais rencontrés, leurs relations reposant exclusivement sur la correspondance. Toutefois, à l'annonce de la mort de Nerva, Trajan saisit que la responsabilité de l'Empire repose désormais entièrement sur ses épaules. Il convoque alors, selon toute vraisemblance, une réunion avec ses principaux conseillers présents⁴⁴⁵, ainsi que ses alliés les plus proches, notamment Lucius Julius Ursus Servianus et Lucius Licinius Sura, tous deux gouverneurs des provinces germaniques. Dès lors, le natif d'Italica, ayant passé une partie de son enfance en Bétique, devient, en ce 28 janvier 98, l'homme le plus puissant du monde romain, celui à qui désormais « appartiennent les aigles de Rome »⁴⁴⁶. Trajan, avec le soutien du tout nouveau *consilium principis*, fixe ses premières mesures, visant essentiellement à consolider sa position et à affirmer sa légitimité en tant que successeur de droit de Nerva. Dans un premier temps, Trajan se présente comme le continuateur de la politique mise en œuvre par son père adoptif. Pour ce faire, il adresse une lettre au Sénat, s'engageant à renoncer à toute forme de tyrannie et réaffirmant le principe fondamental selon lequel aucun sénateur ne doit être mis à mort⁴⁴⁷. En second lieu, probablement dans la même missive, il enjoint la Curie d'entamer le processus de déification de l'empereur et de superviser les cérémonies funéraires

⁴⁴¹ **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, II, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 96. ; **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 51. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 60. ; **Grainger J. D. 2003** : *Op. Cit.*, p. 186.

⁴⁴² *Ibid.*

⁴⁴³ **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, II, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

⁴⁴⁴ Postulat avancé par John Grainger. **Grainger J. D. 2003** : *Op. Cit.*, p. 186.

⁴⁴⁵ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 96.

⁴⁴⁶ Expression remaniée et empruntée à la citation latine : « Tuas aquilas magno gradu anteires ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, X, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁴⁴⁷ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 5, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

traditionnelles prévues pour un *princeps* défunt⁴⁴⁸. Trajan, absent de Rome lors du lancement du *funus imperatorum*, ne peut assister aux funérailles ni, *a fortiori*, à la *consecratio*, cérémonie qui élève l'empereur défunt au rang des dieux, lui conférant *de iure* un culte en tant que divinité. Il nous semble pertinent de nous attarder un instant sur le *funus imperatorum* de Nerva afin de mieux saisir, ultérieurement, le déroulement des funérailles de Marciana et, de toute évidence, de celles de Trajan. Tout d'abord, il est essentiel de souligner qu'aucune source disponible ne mentionne les funérailles de Nerva. Dans ces conditions, l'événement ne peut être reconstitué qu'en s'appuyant sur les descriptions des *funera* d'autres empereurs, qu'il s'agisse de ses prédécesseurs ou de ses successeurs. Cette complexité est d'autant plus accentuée par l'écart temporel des sources mises à notre disposition, généralement rédigées aux II^e ou III^e siècles par des auteurs tels que Dion Cassius⁴⁴⁹ et Hérodien⁴⁵⁰. Une troisième source, essentielle, est l'œuvre de Tacite⁴⁵¹, qui relate les funérailles de l'empereur Auguste, bien que rédigée plusieurs années après l'événement. Malgré ces difficultés, il reste possible de reconstituer les funérailles de Nerva en se fondant sur celles des empereurs qui l'ont précédé, le *funus imperatorum* et la cérémonie de *consecratio* demeurant inchangés jusqu'à la mort de Marciana, sœur de Trajan, moment où ces rites commencent à évoluer sous l'impulsion de ce dernier⁴⁵². Par conséquent, les récits tardifs peuvent être écartés en raison de leur vision potentiellement biaisée par la transformation des funérailles sous la dynastie antonine, mais permettent, en revanche, de mettre en évidence le caractère évolutif du *funus imperatorum* en faisant émerger le rite originel. Outre cette mise en contexte, essentielle à la compréhension générale, les funérailles de Nerva représentent un moment majeur pour la cité de Rome où se réunissent les sénateurs, les chevaliers et la plèbe pour honorer la mémoire d'un empereur défunt. Le *funus* débute par une *pompa funebris* qui rallie le forum⁴⁵³, précédée par des musiciens (*tibicines*, *liticines* et *cornicines*) et accompagnée de pleureuses⁴⁵⁴. Selon Dion Cassius, trois cortèges funéraires démarrent simultanément dans l'*Vrbs* : l'un depuis le palais, comprenant la principale procession, où un lit d'ivoire et d'or, décoré de tissus pourpres et d'or, transporte le cadavre caché dans un cercueil sous ce même lit, tandis qu'une *effigies* de cire du *princeps*,

⁴⁴⁸ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XI, 1-5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁴⁴⁹ Sur les funérailles d'Auguste : **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LVI, XXI-XLVII, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1866.

⁴⁵⁰ Concernant le *funus imperatorum* de Septime Sévère : **Hérodien** : *Histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien III*, Livre IV, III, éd. et trad. Roques D., Paris, Les Belles-Lettres, 1990.

⁴⁵¹ **Tacite** : *Annales*, Tome I, Livre I, V-XIV, éd. et trad. Willeumier Pierre, Paris, Les Belles- Lettres, 1923.

⁴⁵² **Benoist S. 2005** : *Rome, le prince et la cité*, Paris, Presse Universitaire de France, p. 108.

⁴⁵³ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LVI, XXXIV, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1866.

⁴⁵⁴ **Benoist S. 2005** : *Op. Cit.*, p. 104.

revêtue de la toge triomphale, est déposée au-dessus⁴⁵⁵ ; un second cortège part du Sénat, portant cette fois une image en or⁴⁵⁶ ; enfin, la troisième procession débute probablement sur la *via sacra*⁴⁵⁷ accompagnée d'un char triomphal⁴⁵⁸. Outre les *effigies* de l'empereur, des *imagines* sont également présentes, évoquant ses ancêtres ainsi que les Romains qui ont fait la gloire de Rome, à commencer par Romulus⁴⁵⁹, le fondateur de la cité. Tous les *pompae* convergent vers le forum, où le lit funèbre est exposé sur les rostres. C'est ici que sont proclamées les *laudationes funebres*⁴⁶⁰, traditionnellement par le successeur de l'empereur. Cependant, dans le cas de Nerva, il est vraisemblable que ce soit le seul consul présent qui ait pris la parole, en raison de l'absence de Trajan, rappelons-le, alors second consul. Bien que le discours ne nous soit pas parvenu, il n'est pas invraisemblable de conjecturer que Cnaeus Domitius Curvius, alors consul suffect, ait prononcé un éloge célébrant le retour de la liberté sous Nerva, après le règne « tyrannique » de Domitien. Quoi qu'il en fût, après la *laudatio*, la *pompa funebris* reprend son parcours en direction du Champ de Mars⁴⁶¹. D'après Dion Cassius⁴⁶², le lit funèbre est porté par des magistrats désignés, tandis que pour Tacite et Suétone⁴⁶³, cette tâche revient aux sénateurs. Le cortège est composé, dans l'ordre, des membres du Sénat, de l'ordre équestre, de leurs épouses, des prétoriens et du peuple⁴⁶⁴. Quant à la garde prétorienne, il est notable de mentionner la présence de leur préfet, Casperius Aelianus, connu pour avoir conspiré contre Nerva un an auparavant. La scène ne peut qu'être grandiose dans la mesure où elle rassemble l'ensemble de la société romaine pour honorer leur *princeps* défunt. Sur le Champ de Mars, le lit funèbre est placé sur un bûcher, à l'emplacement de l'*ustrinum*, lieu consacré à la crémation des corps. Par la suite, une *descursio* se déroule⁴⁶⁵, réunissant prêtres, chevaliers et légionnaires qui tournent autour du bûcher, suivis des prétoriens répétant ce rituel en courant⁴⁶⁶. Le feu est ensuite mis au bûcher, allumé par des centurions selon Dion Cassius⁴⁶⁷. Dans les jours qui suivent, des chevaliers,

⁴⁵⁵ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

⁴⁵⁶ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LVI, XXXIV, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1866.

⁴⁵⁷ **Benoist S. 2005** : *Op. Cit.*, p. 128.

⁴⁵⁸ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

⁴⁵⁹ *Ibid.*

⁴⁶⁰ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.* ; **Benoist S. 2005** : *Op. Cit.*, p. 128.

⁴⁶¹ **Benoist S. 2005** : *Op. Cit.*, p. 128.

⁴⁶² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LVI, XXXIV, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1866.

⁴⁶³ **Tacite** : *Annales*, Tome I, Livre I, VIII, éd. et trad. Willeumier Pierre, Paris, Les Belles- Lettres, 1923. ;

Suétone : *Vie des douze Césars*, Tome I, Auguste, C, éd. et trad. Ailloud H., Paris, Les Belles- Lettres, 1981.

⁴⁶⁴ **Benoist S. 2005** : *Op. Cit.*, p. 128.

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ *Ibid.*

⁴⁶⁷ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

vêtus de tuniques sans ceinture et marchant pieds nus⁴⁶⁸, recueillent les restes de l'empereur, qu'ils déposent dans l'unique niche encore disponible du Mausolée d'Auguste⁴⁶⁹. Après le *funus* vient le temps de la divinisation. Depuis Auguste, le rite impose la présence d'un témoin, le *iurator*, durant la crémation, attestant ensuite devant le Sénat de la *translatio* du défunt dans le monde des dieux⁴⁷⁰. Cette attestation suscite des débats au sein de la Curie qui doit déterminer s'il convient de décréter la *consecratio* ou non. En ce qui concerne Nerva, la consécration a bien eu lieu, faisant de lui un *diuus*, comme l'atteste Pline le Jeune⁴⁷¹ ainsi que les inscriptions mentionnant Trajan, où il est systématiquement désigné comme « *diui Neruae f[▲]* ». Ce passage consacré aux funérailles de Nerva s'avérait être essentiel pour comprendre, d'une part, le souhait de Trajan de diviniser son père adoptif afin de légitimer son pouvoir, et d'autre part, l'évolution du *funus imperatorum* sous son règne.

Une fois le temps des funérailles de Nerva achevé, le Sénat se réunit vraisemblablement pour confirmer Trajan en tant que nouveau *princeps* de Rome. Officiellement reconnu comme tel, il reçoit alors les deux derniers titres majeurs conférés au *princeps*, celui de *Pontifex Maximus* et celui d'*Augustus*. Le premier titre élève Trajan à la tête du collège des pontifes, l'institution religieuse la plus prestigieuse, lui offrant ainsi le dernier pilier indispensable à l'affirmation pleine et entière de son autorité. Le *cognomen* officiel d'*Augustus* lui revient ainsi de droit et il l'adopte dans sa titulature dès le 28 janvier 98, date de son accession à la *statio principis*. Cependant, il reste un dernier titre à attribuer à Trajan, celui de *Pater Patriae*, que ce dernier refuse de porter⁴⁷² dès le début de son règne, témoignant ainsi d'une *moderatio* exemplaire, louée par Pline le Jeune :

« At tu etiam patris patriae recusabas. Quam longa nobis cum modestia tua pugna, quam tarde uicimus ! Nomen illud, quod alii primo statim principatus die, ut imperatoris et Caesaris, receperunt, tu usque co distulisti donc tu quoque, beneficiorum tuorum parcissimus aestimator, iam te mereri fatereris »⁴⁷³.

⁴⁶⁸ Benoist S. 2005 : *Op. Cit.*, p. 129.

⁴⁶⁹ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 97. ; Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 51. ; Benoist S. 2005 : *Op. Cit.*, p. 144. ; Wesch-Klein G. 1993 : *Funus publicum. Eine Studie zur öffentlichen Beisetzung und Gewährung von Ehrengräbern in Rom und den Westprovinzen*, Eurasburg, Franz Steiner Verlag Stuttgart, p. 111.

⁴⁷⁰ Benoist S. 2005 : *Op. Cit.*, p. 129.

⁴⁷¹ Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, X, 1-5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁴⁷² Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 52. ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 66. ; Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.*, p. 187. ; Fraisse A. 2022: *Op. Cit.*, p. 21.

⁴⁷³ « Mais tu refusais même celui de Père de la Patrie. Que notre lutte contre ta modestie a été longue, que tardive notre victoire ! Ce nom que d'autres ont accepté dès le premier jour de leur principat avec ceux d'empereur et de César, toi tu l'as remis pour le temps où toi-même, le plus avare de considération pour tes propres bienfaits, tu t'en es reconnu digne. » Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, XXI, 1-2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

Toutefois, malgré ce que suggère le sénateur, Trajan n'est pas le premier à décliner le titre de *Pater Patriae* dès le début de son règne ; cette attitude est même habituelle chez un nouveau *princeps*. Avant lui, Tibère avait refusé ce titre⁴⁷⁴, de même que Néron⁴⁷⁵ et Vespasien⁴⁷⁶ qui s'étaient également abstenus de l'accepter lors de la première proposition. Trajan n'est donc pas novateur sur ce point et, comme nombre de ses prédécesseurs, il finit par accepter ce titre, l'intégrant dans sa titulature après l'insistance du Sénat⁴⁷⁷. Néanmoins, malgré cet aspect, il est essentiel d'examiner le moment précis de cet événement, afin de déterminer, aussi précisément que possible, la date à laquelle Trajan consent à recevoir ce titre. En examinant les diplômes militaires datés du règne de Trajan, deux d'entre eux, datant des années 98 et 99, peuvent nous fournir des indications sur la possible date d'obtention du titre de *Pater Patriae*. Le premier diplôme, celui de Felsonana⁴⁷⁸ en Pannonie Inférieure, porte la mention « *a(nte) d(iem) X K(alendas) Mart(ias)* », soit le 20 février 98, car Trajan et Sextus Iulius Frontinus sont mentionnés en tant que consuls. Ce document ne fait aucune référence au titre de *Pater Patriae*, confirmant ainsi le refus de Trajan de porter ce titre immédiatement après son accession. *A contrario*, le diplôme de Trimontium⁴⁷⁹, en Thrace, daté du 14 août 99⁴⁸⁰, mentionne explicitement le titre de *Pater Patriae*. Dès lors, le 14 août 99, Trajan porte le titre de *Pater Patriae*, l'ayant alors accepté avant même son retour triomphal dans Rome. Une autre inscription nous permet d'affiner la datation, la pierre retrouvée à Thubursicu Numidarum⁴⁸¹, en Afrique Proconsulaire, évoque le titre de *Pater Patriae* et est associé au troisième consulat désigné de Trajan, ce qui indique que le natif d'Italica avait accepté ce titre avant la fin de l'année 98. À la lumière de ces éléments, il apparaît que Trajan accepte et reçoit le titre lors du renouvellement de sa puissance tribunitienne, le 28 octobre 98, une date qui coïncide également avec son adoption par Nerva. De surcroît, notre hypothèse, à l'aune des sources épigraphiques, corrobore celles d'autres chercheurs⁴⁸². Pour clore la question de l'octroi des titres, le Sénat décide, à ce moment précis, de conférer à Plotine et Marciana le titre d'Augusta. D'après Pline

⁴⁷⁴ Tacite : *Annales*, Tome I, Livre I, LXXII, éd. et trad. Willeumier Pierre, Paris, Les Belles- Lettres, 1923.

⁴⁷⁵ Suétone : *Vie des douze Césars*, Tome II, Néron, VIII, C, éd. et trad. Ailloud H., Paris, Les Belles- Lettres, 1931.

⁴⁷⁶ Suétone : *Vie des douze Césars*, Tome III, Vespasien, XII, C, éd. et trad. Ailloud H., Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

⁴⁷⁷ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 52. ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 66. ; Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.*, p. 187.

⁴⁷⁸ Cat. Ép. : *Falsonana*, 1.

⁴⁷⁹ Cat. Ép. : *Trimontium*, 1.

⁴⁸⁰ « *a(nte) d(iem) XIX K(alendas) Sept(embres) | Q(uito) Fabio Barbaro A(ulo) Caecilio Faustino co(n)s(ulibus)* »

⁴⁸¹ Cat. Ép. : *Thubursicu Numidarum*, 1.

⁴⁸² Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 52. ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 66. ; Grainger J. D. 2003 : *Op. Cit.*, p. 187.

le Jeune⁴⁸³, celles-ci refusent, imitant les vertus de Trajan, mais il paraît plus vraisemblable que ce soit Trajan lui-même qui ait décliné l'idée de leur transmettre cet honneur. Par conséquent, Trajan reçoit et accepte, au cours de l'année 98, l'ensemble des titres conférés à la dignité impériale. À la fin de cette année, sa titulature, dans sa forme longue, se décline ainsi : *Imperator Caesar diui Neruae filius Traianus Augustus Germanicus Pontifex Maximus Tribunicia Potestate III Consul II Pater Patriae*.

Malgré les attentes du peuple⁴⁸⁴, Trajan, nouvellement investi de la dignité impériale, décide de rester sur le *limes* rhénan, résolu à poursuivre la mise en œuvre de sa politique. Parmi ses premières décisions, outre la missive adressée au Sénat, figure la restauration de l'ordre au sein de la garde prétorienne, accusée de lèse-majesté à l'encontre de Nerva. Casperius Aelianus, accompagné des prétoriens ayant pris part à l'insurrection de l'année précédente, est convoqué par le nouvel empereur à Colonia Claudia Ara Agrippinensium⁴⁸⁵. Dès leur arrivée, Trajan ordonne leur exécution⁴⁸⁶, et ainsi, en 98, Casperius Aelianus, préfet de trois empereurs, trouve la mort pour avoir défié l'autorité impériale. Afin de restructurer la garde prétorienne et de lui insuffler un nouvel élan, Sextus Attius Suburanus Aemilianus est nommé préfet du prétoire⁴⁸⁷. En remettant le commandement des prétoriens, symbolisé par la transmission d'une épée, Trajan aurait déclaré à Suburanus : « Prends cette épée, afin de t'en servir pour moi, si je gouverne bien ; contre moi, si je gouverne mal »⁴⁸⁸. Pline le Jeune évoque également cet épisode, révélant ainsi que Trajan, par cet acte, manifestait sa détermination à offrir sa vie si jamais il ne servait plus dignement les intérêts de Rome et de son Empire :

« Quasi pacisceris cum dis ut te, si merueris, seruent, cum scias an merearis neminem magis quam deos scire. None uobis, patres conscripti, haec diebus ac noctibus agitare secum uidetur : « Ego quidem in me, si omnium utilitas ita posceret, etiam praefecti manum armaui. »⁴⁸⁹

⁴⁸³ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXXXIV, 6, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁴⁸⁴ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XX, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁴⁸⁵ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 5, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁴⁸⁶ *Ibid.*

⁴⁸⁷ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

⁴⁸⁸ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 16, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867. ; **Aurélius Victor** : *Livre des Césars*, XIII, éd. et trad. Dufraigne P., Paris, Les Belles-Lettres, 1975.

⁴⁸⁹ « Et avec une grande conscience, César, tu fais ce pacte avec les dieux qu'ils te conservent si tu l'as mérité, sachant que nul ne sait mieux que les dieux si tu le mérites. Ne vous semble-t-il pas, Pères conscript, que voici les réflexions qu'il remue jour et nuit : « Oui contre moi, si l'intérêt public l'exigeait, j'ai armé jusqu'à la main de mon préfet. » **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXVII, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

Il ne fait nul doute que nous ne saurons jamais avec certitude si Trajan a réellement prononcé ces mots à son préfet du prétoire. Toutefois, il est indéniable que, pour une fois, trois sources distinctes⁴⁹⁰ rapportent cet épisode, conférant ainsi une certaine crédibilité à cet événement. Si celui-ci s'est véritablement produit, il devait revêtir une solennité des plus puissantes. Investi de la confiance impériale, Suburanus se voit confier la mission de rétablir l'ordre au sein des prétoriens, dont le prestige s'affaiblit face à l'émergence des *equites singulares Augusti*⁴⁹¹, une nouvelle garde montée formée à partir des rangs de la garde du gouverneur de Germanie Inférieure. Ces derniers établissent leur cantonnement à l'intérieur des murs de Rome⁴⁹², contrairement aux prétoriens, ce qui réduit leurs possibilités de nuire au *princeps*. Dès lors, environ mille cavaliers assurent continuellement la protection du nouvel empereur, permettant à Trajan d'accroître les effectifs de la garnison de l'*Vrbs*, dont le nombre total de soldats en armes est estimé entre treize et vingt mille⁴⁹³. Suburanus bénéficie alors d'une puissance militaire considérable et se voit confier la tâche délicate de concilier les deux unités : la garde prétorienne et les *equites singulares Augusti*, formant ensemble des corps d'élite au service du prince. En outre, l'examen des différents intervenants met en lumière les premiers contours du *consilium principis* qui est structuré autour des plus proches et influents conseillers de Trajan, au premier rang desquels figurent Lucius Licinius Sura et Lucius Iulius Ursus Servianus. Le premier des deux hommes, Sura, est remplacé dans son gouvernorat de Germanie Inférieure, après la mort de Nerva, par Lucius Neratius Priscus⁴⁹⁴. Il est raisonnable de supposer que ce choix, orchestré par Trajan, reflète sa volonté de préparer une inspection des frontières dans les mois à venir — voir *infra* -, libérant ainsi Sura de ses fonctions pour qu'il puisse se consacrer pleinement à cette mission. Cette réorganisation se manifeste également dans le cas de Servianus qui quitte son poste de *legatus Augusti propraetore* en Germanie Supérieure pour assumer des fonctions similaires au sein de la province de Pannonie⁴⁹⁵. Ce remaniement au sein des provinces de Germanie et de Pannonie s'inscrit vraisemblablement dans une logique analogue à celle entourant Sura, visant à préparer l'arrivée du

⁴⁹⁰ Nous ne pouvons négliger la forte probabilité, compte tenu de l'écart temporel entre les auteurs, d'une interconnexion entre ces trois sources. Cependant, la présence de cette citation dans trois écrits antiques mérite notre attention

⁴⁹¹ **Cosme P. 2013** : *L'armée romaine VIII^e s. av. J.-C. - V^e s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, p. 79. ; **Grainger J. D. 2003** : *Op. Cit.*, p. 189. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 99. ; **Speidel M. 1994** : *Riding for Caesar. The Roman Emperors Horse Guards*, Cambridge, Harvard University Press, 223p.

⁴⁹² **Grainger J. D. 2003** : *Op. Cit.*, p. 189. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 99.

⁴⁹³ **Cosme P. 2013** : *Loc. Cit.*

⁴⁹⁴ **PIR**, N, 47. ; **Thomasson B. E. 1984** : *Laterculi praesidum*, volumen I, Göteborg, Bokförlaget Radius Göteborg, p. 56.

⁴⁹⁵ **PIR**², I, 631. ; **Thomasson B. E. 1984** : *Op. Cit.*, p. 102.

nouveau *princeps* dans les provinces frontalières. Cette décision illustre également la position stratégique de ces deux hommes, véritables conseillers de Trajan, qui s'imposent comme des figures centrales du *consilium principis*. Au sein de ce conseil du prince, il convient d'inclure le préfet du prétoire Suburanus, qui bénéficie d'une confiance exceptionnelle de la part de Trajan comme l'illustrent les paroles hypothétiques attribuées au prince à son égard. Enfin, nous pouvons ajouter, à la liste des conseillers, les deux consuls ordinaires pour l'année 99 que Trajan a désignés après avoir renoncé à briguer une troisième fois cette magistrature⁴⁹⁶. Ces deux hommes, Quintus Sosius Senecio et Aulus Cornelius Palma Frontonianus, sénateurs dotés d'une solide expérience militaire, reflètent la volonté de Trajan, dès les premières années de son règne, de réaffirmer l'autorité militaire et de renforcer les frontières de l'Empire. Dès lors, il est possible d'établir un tableau récapitulatif des hommes susceptibles d'avoir entouré Trajan durant la transition de 98 à 99. Bien entendu, ce conseil devait inclure un nombre plus important de membres, mais l'absence de sources exhaustives ne nous permet pas d'en identifier l'intégralité. Nous nous fondons donc sur nos hypothèses et sur les individus dont la présence semble la plus cohérente :

Nom	Fonction
Trajan	Empereur
Lucius Licinius Sura	Ancien légat de Germanie Inférieure
Lucius Iulius Ursus Servianus	Légat de Pannonie
Sextus Attius Suburanus Aemilianus	Préfet du Prétoire
Quintus Sosius Senecio	Consul Ordinaire en 99
Aulus Cornelius Palma Frontonianus	Consul Ordinaire en 99

Figure 4 : Tableau illustrant le consilium principis à la transition des années 98 et 99

En définitive, l'année 98, marquée par l'accession de Trajan à la *statio principis*, constitue une étape décisive qu'il met à profit pour affermir son autorité face aux dissidences du règne précédent tout en posant les fondations de son action à venir. Son règne, ainsi que la politique qu'il entend instaurer, exige une préparation rigoureuse. Son objectif central,

⁴⁹⁶ « Ton principat commençait seulement que déjà, comme rassasié et gorgé d'honneurs, tu as refusé le consulat. »
Plinie le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, LVII, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

la *concordia universalis*, le pousse, en concertation avec son *consilium principis*, à entreprendre une inspection des frontières du Rhin et du Danube, renforçant par ailleurs la présence romaine dans ces régions stratégiques. Trajan s'attache également à marquer une rupture nette avec l'héritage de Domitien, en s'inscrivant dans l'idéologie augustéenne et en adoptant une posture de simplicité, incarnant l'idéal du citoyen ordinaire. Cette volonté s'illustre dans son refus de plusieurs titres honorifiques dès les jours qui suivent la mort de Nerva, en écho à l'exemple donné par Auguste, le premier des *principes*. Un tournant décisif amorcé sous le règne de Nerva se prolonge alors, marquant l'avènement d'une idéologie où le principat parvient à se concilier avec la liberté, longtemps perçue comme incompatible, et ce renouveau se cristallise dans l'idée que « Maintenant seulement la vie revient »⁴⁹⁷.

Conclusion de chapitre

Les contributions de la période de transition amorcée par la mort de Domitien et l'accession de Nerva s'avèrent essentielles pour saisir pleinement l'idéologie émergeant de cet imbroglio politique. Pour la première fois depuis l'année des quatre empereurs, la possibilité d'une guerre civile ressurgit aux portes de Rome, tandis que l'autorité du *princeps* se révèle profondément ébranlée. L'*auctoritas* de Nerva — il est essentiel de le souligner — repose sur des bases profondément fragiles, puisque la Curie de l'*Vrbs*, ce milieu même qui a façonné sa personnalité, n'a pas hésité à initier une conspiration dirigée directement contre lui. Au lendemain de la mort du dernier des Flaviens, les forces politiques de l'Empire laissèrent transparaître un mécontentement : les sénateurs — comme nous venons de le souligner —, mais également les prétoriens. Seule l'armée demeurerait silencieuse, attendant le bon moment pour faire entendre sa voix. Toutefois, nul, pas même Nerva, ne pouvait nier le fait que l'ingérence des légions dans la sphère politique de l'*Imperium Romanum* aurait entraîné inéluctablement son basculement dans la guerre civile. Dans les faits, chaque fois que l'*exercitus Romanus* a tenté d'imposer sa propre vision, Rome a été marquée par une violence extrême liée à cette affirmation du pouvoir militaire, comme en témoignent la guerre civile d'Octave et celle qui a suivi la fin des Julio-Claudiens. L'année 97 menaçait de devenir une *bis repetita* des événements passés, l'Empire tout entier restant suspendu à la décision de Nerva. Le choix d'un successeur s'imposait comme une nécessité cruciale, un choix porteur d'espoir mais également

⁴⁹⁷ Tacite : *Vie d'Agricola*, III, 1, éd. et trad. De Saint-Denis E., Paris, Les Belles- Lettres, 1942.

de risque, rappelant l'adoption infructueuse de Pison par Galba. Cette décision met en lumière le nom de Trajan, un gouverneur incarnant, de toute évidence, l'expression la plus accomplie de la *uirtus*⁴⁹⁸. Néanmoins, ce choix ne se révèle pas aisé, car, selon les sources, Trajan se trouve confronté à Nigrinus, une figure plus puissante dotée d'un passé militaire incontestablement supérieure. Malgré l'influence majeure de ce dernier dans les sphères militaires, lorsque Nerva proclame le nom de Trajan sur le Capitole, aucun des piliers politiques de l'Empire ne laisse transparaître la moindre once de mécontentement. Trajan s'inscrit ainsi dans l'héritage prestigieux de son père, Marcus Ulpius Traianus, sénateur illustre et dévoué serviteur des Flaviens, et, par extension, de Rome. La renommée des deux figures de la *gens Ulpia* apparaît incontestée, tandis que le commandement victorieux de Trajan à la tête des armées pannoniennes achève de légitimer ce choix, dissuadant les forces politiques d'émettre la moindre réserve. Les sources rapportent cette décision comme un événement inattendu, soigneusement présenté comme une manifestation de la providence divine, les dieux eux-mêmes ayant, semble-t-il, désigné le nom de Trajan⁴⁹⁹. Dès lors, cet homme d'Italica, âgé de quarante-quatre ans en 97 — selon la chronologie que nous avons établie⁵⁰⁰ —, s'impose comme le successeur d'un empereur animé par le désir de préserver l'unité de l'ensemble de l'Empire. En portant son choix sur Trajan, Nerva accomplit un véritable coup de maître, rétablissant l'unité et la *concordia*, ouvrant ainsi la voie à une ère de paix et de prospérité. L'année 98 est consacrée à renforcer l'autorité impériale, d'abord partagée entre l'*Augustus* et son *Caesar* jusqu'au 28 janvier, avant que Trajan n'en assume seul l'entière prérogative. Cependant, l'élimination physique ou la mise à l'écart demeurent des pratiques inhérentes à l'Empire romain et le natif d'Italica n'y fait pas exception. Ainsi, il n'hésite pas à ordonner l'exécution d'un préfet du prétoire, accusé de crime de lèse-majesté, dans le but de consolider son autorité et de la rendre *de iure* incontestable. Toutefois, cet assassinat apparaît comme une nécessité impérieuse pour effacer le passé et refonder des bases solides, permettant à la *statio principis* de se reconstruire entre les mains d'un homme incarnant idéalement les valeurs du *mos maiorum*. Comme tout empereur, Trajan, dès son avènement, s'attache à nommer aux postes stratégiques des amis et des conseillers proches, désireux de s'entourer d'hommes compétents et fidèles à sa cause. Cette démarche s'inscrit dans un contexte marqué par un règne bref où conspirations et fragilité de l'équilibre impérial constituaient la norme. Trajan, en raison de son âge, appartient à une génération profondément marquée, non seulement par le souvenir

⁴⁹⁸ Sella J. 2020 : *Op. Cit.*, p. 429.

⁴⁹⁹ Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, V, 2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁰⁰ Cf. L'enfance de Trajan : les prémices d'un *princeps*, pp. 46-57.

de Domitien, mais surtout par l'année 69 et la *bellum Neronis*. Ce conflit, qui a entraîné la chute de nombreux sénateurs et chevaliers coupables de mauvais choix politiques, permit, à l'inverse, à la *gens Ulpia* de se rapprocher du pouvoir et de s'intégrer durablement dans l'entourage des empereurs flaviens. Fort de ces enseignements, Trajan connaît les erreurs à éviter et les vertus à incarner, s'inscrivant dans la lignée du principat augustéen et façonnant peu à peu ce que l'historiographie qualifie d'idéologie trajanienne. Cette volonté se manifeste dès l'accession à la pourpre impériale, mais, avant tout, la priorité pour l'empereur n'est pas Rome, mais les frontières septentrionales, là où la sécurité de l'Empire se trouve menacée.

Chapitre II :

***La concordia universalis* exaltée par un souverain absent**

« Sed di immortales festinauerunt uirtutes tuas ad gubernacula rei publicae, quam suscepas, admouere. Precor ergo ut tibi et per te generi humano prospera omnia, id est digna saeculo tuo, contingant. Fortem te et hilarem, imperator optime, et priuatim et publice opto »⁵⁰¹. Ainsi s'ouvre le livre X des *Lettres* de Pline le Jeune. Cette première missive, adressée au *princeps* pour lui exprimer félicitations et succès dans l'exercice du pouvoir, reflète avec éloquence la vision et les ambitions du nouvel empereur dès les premiers instants de son règne. Bien que le souhait exprimé par Pline fût avant tout un vœu de succès, la politique menée au cours des premières années du règne de Trajan révèle les *uirtutes* dont le nouvel empereur fait preuve pour instaurer un consensus général. Dès lors, le natif d'Italica s'appuie sur des stratagèmes habilement choisis, empruntés à l'expérience de ses prédécesseurs, pour réconcilier un Empire fracturé. Dans un premier temps, à l'image de l'année 69, il apparaît évident que l'empereur peut être proclamé ailleurs qu'à Rome, suivant l'exemple de Vespasien. De même, à l'instar du règne du premier des Flaviens, il devient manifeste que le pouvoir ne réside plus au sein de l'*Vrbs*, mais là où se trouve le *princeps*. En 98-99, le centre de gravité de l'Empire se déplace vers l'Est, plus précisément en Germanie, avant de glisser progressivement vers le Danube, où le souvenir des défaites de la guerre dacique menée sous Domitien continue de hanter les esprits. Dans cette perspective, Trajan projette une vaste tournée, s'étendant du Rhin au Danube, pour prendre la pleine mesure des forces en présence et apprécier la situation héritée des victoires remportées contre les Suèves et les Sarmates. Parallèlement, Trajan initie une vaste campagne d'émissions monétaires à son effigie, ornées de légendes soigneusement choisies pour favoriser la réconciliation des forces politiques et diffuser l'idéologie impériale qu'il entend instaurer. Cette initiative illustre la volonté de l'empereur de promouvoir une politique de consensus général, tout en honorant les traditions ancestrales et en s'inscrivant dans une

⁵⁰¹ « Mais les dieux immortels ont eu hâte d'appeler tes vertus au gouvernail de l'État, qui était déjà confié à tes soins. Je fais donc des prières pour que te soit donnée et par toi au genre humain une entière prospérité, telle que le mérite ton règne. Tant comme homme privé que comme magistrat, je te souhaite, excellent prince, santé et joie. »
Pline le Jeune : *Lettres, Livre X*, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

continuité avec le règne de Nerva. En outre, les premières mesures de son règne s'inscrivent dans le cadre de son retour triomphal à Rome, marqué par une simplicité chargée de symbolisme. Par conséquent, les premiers pas de Trajan, malgré son absence de Rome, révèlent une politique souple et adaptée à l'atmosphère de l'Empire, marquée par une volonté de *concordia* dont l'État romain avait besoin depuis la mort de Domitien, deux ans plus tôt.

I. Aux confins de l'Empire, raviver la flamme militaire⁵⁰²

À la fin de l'année 98, le Sénat et le peuple de Rome attendaient avec impatience le retour, ou plutôt l'arrivée, de leur nouvel empereur afin de lui offrir les honneurs qu'il méritait⁵⁰³. Cependant, Trajan demeure insensible à ces appels, son esprit étant entièrement tourné vers sa volonté de se rendre sur le Danube, une province où la présence du prince apparaît plus essentielle que dans la capitale impériale. Il faut comprendre que ce choix n'est pas dénué de sens. Rappelons que Trajan est avant tout un militaire et que sa carrière préprincipat s'est construite sur cette vocation. Son esprit reste alors marqué par des aspirations belliqueuses — non pas dans le sens où il cherche à faire la guerre, mais parce qu'il cultive une véritable affinité pour le milieu des armes. Dès lors, il est évident que cette tournée d'inspection des frontières constitue un avant-goût des événements à venir. De nombreux historiens⁵⁰⁴ divergent sur cette question, certains estimant que le natif d'Italica n'avait, à ce moment précis, pas encore envisagé une offensive contre les peuples situés au-delà du Danube. Nous demeurons critiques à l'égard de cette hypothèse, car l'Empire reste profondément marqué par les revers subis sous Domitien en Dacie — un aspect que nous examinerons dans une partie ultérieure. Trajan en est pleinement conscient et son intention semble être de préparer le terrain à un conflit majeur contre la puissance dace afin de contenir les velléités de leur roi, Décébale. Il ne fait donc aucun doute que cette campagne visait avant tout à évaluer les forces en présence, sans pour autant déclencher immédiatement, bien évidemment, les hostilités. Néanmoins, la perspective d'un affrontement futur reste perceptible dans chacune des initiatives de l'empereur.

Dans ce contexte, Trajan se rend sur le Danube afin de mener une évaluation rigoureuse de la frontière où, malgré la victoire obtenue contre les Suèves, la situation en Pannonie et en

⁵⁰² **Pline le Jeune** : *Panégryrique de Trajan*, XVIII, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁰³ **Pline le Jeune** : *Panégryrique de Trajan*, XX, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁰⁴ **Christol M., Cosme P., Hurlet Fr., Roddaz J.-M. 2021** : *Histoire Romaine. Tome II, d'Auguste à Constantin*, Paris, Fayard, p. 461.

Mésie demeurait profondément chaotique, conséquence directe de l'ascension du royaume dace, comme nous l'avons précédemment souligné. L'étude minutieuse de cette région imposait une évaluation exhaustive des points stratégiques essentiels, incluant les camps militaires, les agglomérations fortifiées ou non, ainsi que les principales voies de communication⁵⁰⁵. Avant tout, il était impératif que le *princeps* rejoigne les armées mésiennes afin de restaurer leur moral⁵⁰⁶ et, ce faisant, de consolider son *auctoritas*, d'autant plus que ces légions, à la fin du règne de Nerva, se trouvaient aux portes de la révolte⁵⁰⁷. Dès lors, le prince s'emploie à restaurer la discipline dans les armées et, pour y parvenir, il n'hésite pas à prendre part aux activités des soldats, affirmant ainsi son dévouement et son rapprochement avec eux. Pline le Jeune rapporte précisément ces faits, mettant en évidence la restauration de la discipline là où régnait auparavant l'indiscipline :

« Itaque perinde summis atque infimis carus sic imperatorem commilitonemque miscueras ut studium omnium laboremque et tamquam exactor intenderes et tamquam particeps sociusque releuares »⁵⁰⁸.

« Quam speciosum est enim quod disciplinam castrorum lapsam, extinctam refouisti depulso prioris saeculi malo, inertia et contumacia et dedignatione parendi ! »⁵⁰⁹.

Par conséquent, il apparaît évident que Trajan s'est entretenu avec chaque légat de légion ainsi qu'avec les gouverneurs de province⁵¹⁰ afin de prendre connaissance de la situation des légionnaires et des régions, dans le dessein d'améliorer leurs positions et de préparer les forces à un potentiel conflit. La présence de l'empereur a ainsi incité l'ensemble de l'appareil de commandement des légions à donner le meilleur d'eux-mêmes et à prouver que leurs armées étaient prêtes au combat, sans que la simple présence de Trajan en diminue le prestige :

⁵⁰⁵ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 100.

⁵⁰⁶ *Ibid.* ; Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 52.

⁵⁰⁷ Cf. : I. Entre conspiration et menace de guerre civile, l'autorité vacillante d'un empereur démuni, pp. 73-83.

⁵⁰⁸ « Aussi, également cher aux plus grands et plus petits, l'empereur et le compagnon d'armes s'étaient si bien mêlés en toi que non seulement tu intensifiais le zèle et l'activité unanimes en les exigeant, mais que tu les allégeais en y participant et en t'y associant ». Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, XIX, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁰⁹ « Quelle merveille d'avoir ravivé cette flamme tombée, éteinte de la discipline militaire en bannissant les fléaux de l'âge précédent, la paresse, l'esprit de révolte, le mépris de l'obéissance ! ». Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, XVIII, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵¹⁰ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 100. ; Christol M., Cosme P., Hurlet Fr., Roddaz J.-M. 2021 : *Op. Cit.*, p. 461.

« Similiter imperatoris aduentu legatorum dignitas inumbratur. Tu tamen maior quidem omnibus eras, sed sine illius deminutione maior : eandem auctoritatem praesente te quisque quam absente retinebat ; quin etiam plerisque ex eo euerentia accesserat quod tu quoque illos reuerere. [...] Felices illos quorum fides et industria non per internuntios et interpretes, sed ab ipso te, nec auribus tuis sed oculis probabantur ! Consecuti sunt ut absens quoque de absentibus nemini magis quam tibi crederes »⁵¹¹.

Ce remaniement militaire s'avérait impératif, puisque le voisin dace était belliqueux et ne craignait guère Rome. Sa proximité géographique avec le territoire romain en fait une menace prioritaire, car c'est aux Portes de Fer⁵¹² que commence le royaume de Dacie. En effet, ce peuple a su tirer avantage de la paix conclue avec Domitien, au cours de laquelle une assistance technique civile et militaire romaine est envoyée à la cour de Décébale⁵¹³, en complément des importants subsides versés jusqu'en 101 par Trajan⁵¹⁴, c'est-à-dire avant sa première campagne dacique. De fait, les Daces ont exploité ce traité pour accroître leur puissance militaire, affirmant ainsi, aux yeux de Rome, la rigueur de leur organisation et l'ampleur de leur succès militaire. Cette idée peut expliquer l'anecdote selon laquelle Trajan aurait été contraint de faire camper ses légions face à un rassemblement des forces ennemies qui semblaient, en toute apparence, vouloir tirer avantage du Danube gelé⁵¹⁵. Toutefois, cet événement, rapporté uniquement par Pline le Jeune, paraît difficilement crédible, car les forces daces n'avaient aucune raison apparente de se regrouper pour franchir le fleuve et menacer les territoires de Rome, puisqu'à cet instant précis, Décébale restait un état-client de l'Empire et continuait de recevoir les subsides romains. Dès lors, si cet événement a réellement eu lieu, il serait plus judicieux de le situer en Pannonie, où les mouvements ennemis se faisaient encore sentir après la victoire romaine survenue l'année précédente. Quoi qu'il en soit, cet événement démontre avec certitude que ce front et ces provinces suscitaient de réelles préoccupations, rendant la présence de Trajan de facto indispensable. Au-delà de cet aspect, la priorité majeure,

⁵¹¹ « Ainsi l'arrivée de l'empereur éclipse le prestige de ses légats. Mais toi, tu étais plus grand que tous et plus grand sans diminuer personne : chacun conservait en ta présence la même autorité qu'en ton absence ; plus d'un même devait un surcroît de respect au respect que tu lui témoignais. [...] Heureux les chefs dont le dévouement et le zèle n'étaient pas constatés par des intermédiaires, mais par toi-même, non par tes oreilles, mais par tes propres yeux. Ils ont eu cet avantage que jusqu'en ton absence tu n'en croies que toi-même sur le compte des absents. ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XIX, 2, 4, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵¹² Nom attribué à la gorge du Danube qui sépare aujourd'hui la Roumanie de la Serbie, atteignant une largeur de 150 mètres à certains endroits.

⁵¹³ **Stefan A. S. 2005** : *Les guerres daciques de Domitien et de Trajan : architecture militaire topographie, images et histoire*, Rome, Publication de l'École Française de Rome, p. 432.

⁵¹⁴ *Ibid*, p. 433.

⁵¹⁵ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XII, 3, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

en plus de l'état général des légions, réside dans la sécurisation des frontières, notamment celles du Bas-Danube, tout en réaffirmant, *ipso facto*, la *maiestas* de Rome. Nous l'avons mentionné en début de paragraphe, les Portes de Fer constituent le point névralgique de la frontière avec la Dacie. Ce lieu stratégique était également un carrefour d'activité pour les Romains, reliant le haut et le bas Danube⁵¹⁶. Trajan, soucieux de consolider le système défensif dans cette région,⁵¹⁷ entreprit la construction de tours de guet en des emplacements stratégiques, des éléments d'architecture militaire qui, représentés dans la scène I de la colonne Trajane, illustrent sans conteste cet objectif de renforcement des défenses romaines. En complément de ce système militaire, il est probable que, durant son séjour sur le Danube, Trajan ait ordonné la construction d'un chemin de halage aux Portes de Fer ainsi que d'un canal contournant cette proéminence rocheuse⁵¹⁸, facilitant la navigation des navires de la flotte militaire fluviale. Deux inscriptions⁵¹⁹, concernant ces deux constructions, peuvent venir corroborer nos propos. Bien qu'elles soient toutes deux datées de l'année 101, elles montrent assurément que les travaux se sont achevés cette année-là, ce qui nous permet de conjecturer que les constructions ont débuté lors de la présence de Trajan sur le Danube en 99. Toutes ces mesures prises pour sécuriser les Portes de Fer, ainsi que l'ensemble de la frontière avec le royaume dace, étaient indispensables pour permettre l'installation de garnisons et la mise en place d'un système de patrouilles, comme l'illustre la scène 1 de la colonne Trajane mentionnée plus haut. Ainsi, dans les faits, l'inspection frontalière de Trajan s'est indéniablement traduite par une amélioration significative des réseaux de surveillance militaire, des infrastructures défensives et des moyens de transport le long du Danube, dans le but constant de préparer une campagne répressive à venir. Somme toute, au fil de ses déplacements le long de la frontière danubienne, Trajan s'est imprégné des spécificités du terrain, étudiant la géographie et les systèmes défensifs, qu'il s'efforce d'améliorer, tout en renforçant les capacités offensives des forces romaines. Cet aspect met en évidence la volonté du *princeps* de préparer une future campagne, démarche stratégique caractérisée par la préparation des provinces et des forces romaines. Par ailleurs, ce sont ces légions qui, cinq ans plus tard au terme de deux campagnes, achèvent la conquête de la Dacie sous le commandement de cet empereur, artisan du renouveau de la puissance militaire romaine en Mésie.

⁵¹⁶ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 101.

⁵¹⁷ *Ibid.* ; Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 53.

⁵¹⁸ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 101. ; Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 53.

⁵¹⁹ Cat. Ép. : Zanes, 1-2.

Outre cet aspect, qui souligne l'inclination militaire de Trajan et met en évidence une personnalité profondément imprégnée par l'univers militaire, il semble essentiel d'examiner la manière dont le natif d'Italica était représenté et perçu par ses contemporains. À cette fin, nous nous appuyons sur trois bustes - mentionnés *infra* - qui offrent une représentation vraisemblablement plus fidèle de l'apparence physique de Trajan en 99, alors dans sa quarante-sixième année. Malheureusement, tout cela ne reste qu'hypothèse, dans la mesure où il est impossible de connaître avec certitude le physique de Trajan, qui demeure assurément l'un des empereurs du II^e siècle dont l'iconographie est relativement l'une des plus pauvres⁵²⁰. Toutefois, il est possible d'en esquisser une image à travers ses représentations, lesquelles peuvent, bien évidemment, être influencées par les canons artistiques de l'époque. Cela en tête, nous pouvons à présent nous pencher sur ces trois effigies. La première caractéristique notable se trouve dans sa coiffure, de style militaire, avec des cheveux soigneusement peignés en arrière et en avant depuis le sommet de la tête, formant des boucles méticuleusement arrangées⁵²¹. Cette représentation, manifestement mise au service de l'empereur, exalte les vertus du prince, telles que la modestie, la gravité et la sincérité, reflétant ainsi, en définitive, la *maiestas* de Trajan. La tête du prince, aux contours généralement ronds, se distingue par des joues gonflées et par un double menton, révélateur de son âge avancé⁵²². Ce visage repose sur un cou épais et musclé, reflet d'un univers militaire et d'activités physiques qui ont indéniablement contribué à forger la stature de Trajan. Au-delà de la structure générale du visage, le natif d'Italica semble avoir possédé un long nez relié à de petites lèvres par des plis nasogéniens profondément marqués. Enfin, pour conclure, le menton de l'empereur, à la fois saillant et arrondi, venait souligner et renforcer les contours de son visage⁵²³. De surcroît, son expression pensive était accentuée par la distance réduite entre son menton, sa bouche et l'extrémité de son nez⁵²⁴. Dès lors, ces caractéristiques physiques semblent véritablement définir le visage d'un homme aisément reconnaissable parmi tous les empereurs qui l'ont précédé, et encore davantage en contraste avec ceux qui lui succèdent, la barbe s'imposant comme un canon esthétique dès le règne d'Hadrien.

⁵²⁰ Balty J.-Ch. 1977 : Un nouveau portrait de Trajan, in : *Les cahiers de Mariemont*, volume 8-9, p. 45.

⁵²¹ *Ibid.* ; Balty J.-Ch., Cazes D., Rosso E. 2012 : Les portraits romains. Le siècle des Antonins, in : *Sculptures antiques de Chiragan (Martres-Tolosane)*, volume 1, tome 2, pp. 22-23. ; Rosso E. 2006 : *L'image de l'empereur en Gaule romaine : portraits et inscriptions*, Paris, Cths Edition, pp. 451-453.

⁵²² Balty J.-Ch. 1977 : *Op. Cit.* ; Balty J.-Ch., Cazes D., Rosso E. 2012 : *Op. Cit.* ; Rosso E. 2006 : *Op. Cit.* ; Galinier M. 2016 : Construire la mémoire : portraits de Trajan, de son vivant et après sa mort, in : Gaggadis-Robin V., Picard P., *La sculpture romaine en Occident*, Aix-en-Provence, Publications du Centre Camille Jullian, pp. 107-108.

⁵²³ *Ibid.*

⁵²⁴ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 101.



Figure 6 : Buste de Trajan de la villa de Chiragan – Musée Saint-Raymond, Toulouse



Figure 5 : Buste de Trajan – Musée de Saalburg



Figure 7 : Buste de Trajan – Musées du Vatican

II. La *moneta*, vecteur d'entente commune et pilier de l'idéologie trajanienne

La période allant de la mort de Nerva, le 28 janvier 98, à l'entrée triomphale de Trajan dans Rome, à l'automne 99, est entièrement dédiée à la consolidation du pouvoir impérial et à son processus de légitimation. Cette logique, habituelle lors de l'accession d'un nouvel empereur à la *statio principis*, s'imposait avec d'autant plus de nécessité au début du règne de Trajan, en raison des nombreux événements — qu'il n'est pas nécessaire de rappeler — ayant entaché l'*auctoritas* de son prédécesseur. La présence du nouveau prince sur la frontière danubienne s'inscrit pleinement dans cette logique, tout en répondant à d'autres objectifs, et avait pour finalité de consolider le lien indispensable entre le *princeps* et l'*exercitus*, une relation fondamentale⁵²⁵, mais que Nerva, peu enclin aux affaires militaires, avait largement négligée. Outre ce besoin, Trajan devait, par d'autres moyens, affermir sa légitimation et restaurer l'entente entre les forces politiques de Rome, encore profondément divisées depuis la mort de Domitien. Les monnaies représentent un outil essentiel pour affermir son autorité et diffuser une idéologie au sein de l'ensemble de la société, qu'il s'agisse de la plèbe ou des élites. Une politique monétaire *ad hoc* devait alors être mise en œuvre afin de permettre à Trajan, même éloigné de Rome, de toucher l'ensemble de la société et de restaurer, dans la mesure du possible, une entente commune entre les diverses forces de l'Empire. Dès lors, l'examen des émissions monétaires des années 98 et 99 s'impose comme un élément clé pour appréhender les prémices de l'idéologie trajanienne et, plus encore, pour analyser les symboles mis en avant en vue d'instaurer une *concordia* généralisée. Dès lors, les monnaies constituent un enjeu central du début de règne de Trajan, leurs légendes et leurs significations servant la nouvelle idéologie, qui se veut en partie le prolongement de celle instaurée par Nerva.

En examinant les émissions monétaires de 98 et 99, il est possible d'identifier deux types de portraits de Trajan⁵²⁶, couvrant l'intégralité de cette période. Le premier, frappé au début du règne avant d'être rapidement abandonné⁵²⁷, se distingue par une effigie de l'empereur, manifestement calquée sur celle de Nerva. L'objectif recherché est, sans conteste, d'établir un

⁵²⁵ **Le Bohec Y. 2021** : L'empereur et l'armée sous le Principat, in : Le Doze Ph., *Le costume du prince*, Rome, Publications de l'École française de Rome, p. 438. ; **Le Roux P. 2022** : Chapitre XI. Les empereurs romains et la guerre, in : Le Roux P., *L'Empire romain. Histoire et modèles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 191.

⁵²⁶ Trajan est connu pour avoir, en tout, quatre portraits monétaires. **Besombes P.-A. 2008** : *Monnaies de l'Empire romain. Volume IV, Trajan (98-117 après J.-C.)*, Paris, Bibliothèque nationale de France, p. 14. ; **Mattingly H., Sydenham E. A. 1926** : *The Roman Imperial Coinage. Volume II, Vespasian to Hadrian*, Londres, Spink & Son, 568p.

⁵²⁷ *Ibid.*

lien explicite avec l'empereur défunt, affirmant la continuité dynastique et politique, tout en soulignant que Trajan était incontestablement le choix de Nerva. Ce type monétaire se caractérise par une ornementation rare, le buste étant systématiquement représenté de manière peu élaborée⁵²⁸. À l'inverse, le second type de portrait, introduit dès 98 et remplacé à son tour en 104, s'attache à restituer les traits attribués de l'empereur. Le but est de valoriser l'image d'un homme militaire au visage rude⁵²⁹, à l'instar des représentations statuaire — voire *supra*. Dès lors, il est possible de discerner une représentation fortement accentuée des plis nasogéniens, une forme crânienne résolument arrondie, ainsi qu'une coiffure en parfaite concordance avec les représentations statuaire de Trajan, caractérisée par des mèches, ornées de boucles, orientées à la fois vers l'avant et l'arrière. De surcroît, la représentation d'un cou à la fois puissant et musclé traduit la volonté délibérée de valoriser le *vir militaris*. Toutefois, une similarité peut être observée entre les deux types,⁵³⁰ l'effigie de Trajan se limite aux épaules, empêchant ainsi une représentation détaillée des attributs impériaux. Seuls quelques exemplaires présentent une discrète draperie sur l'épaule gauche, sans fournir de véritables indices permettant d'identifier la tenue. L'analyse des différents types de portraits et des monnaies en circulation durant les années 98 et 99 s'avérerait essentielle pour une compréhension approfondie de la représentation de Trajan et, *a fortiori*, de l'affirmation de son pouvoir. Néanmoins, afin d'approfondir la compréhension de l'idéologie et de la volonté de créer un consensus, il convient de se concentrer sur les légendes et les représentations figurant au revers des pièces. Effectivement, l'avvers des monnaies arbore généralement l'effigie de l'empereur accompagnée de la légende *IMP CAES NERVA TRAIAN AUG GERM*, laquelle peut présenter des variations⁵³¹, constituant ainsi les premiers éléments de sa titulature. Par conséquent, à l'inverse, seule la seconde face de la pièce présente un intérêt significatif pour notre étude, mise en lumière ici, car le revers met le plus souvent en avant des divinités, ce qui permet de mieux appréhender les messages que l'empereur souhaitait véhiculer. Avant d'examiner en détail les monnaies elles-mêmes, il est essentiel de souligner que le monnayage romain se décline en plusieurs catégories. Notre catalogue répertorie les dénominations suivantes, classées du métal le plus précieux au moins précieux : *Aureus*, Denier, Quinaire d'argent, Sesterce, *Dupondius* et l'As. Il est évident que les pièces frappées en or et en argent étaient réservées à un monnayage

⁵²⁸ Besombes P.-A. 2008 : *Op. Cit*, p. 18.

⁵²⁹ *Ibid.*, p. 14.

⁵³⁰ Besombes P.-A. 2008 : *Op. Cit*, p. 18.

⁵³¹ Dans certains cas, la légende est complétée par l'ajout de la mention P M, présente sur trente-huit des soixante-douze monnaies analysées.

de prestige, émises exclusivement pour les élites⁵³², lesquelles étaient les seules à pouvoir accéder à ce type de monnaie. Les légendes et les représentations figurant au revers de ces monnaies ont été ainsi soigneusement sélectionnées pour s'adresser à cette population, détentrice du pouvoir à Rome. Les autres monnaies étaient fréquemment frappées en cuivre ou en orichalque, terme légendaire désignant le laiton⁵³³, et destinées, de toute évidence, à une population plus modeste constituant la majeure partie de la société romaine.

À la lumière de ces éléments, il devient possible de mener une analyse approfondie du monnayage trajanien du début de règne afin d'en extraire les composantes essentielles à la compréhension du dogme impérial que Trajan entendait diffuser. Cette démarche implique de différencier les représentations destinées aux élites de celles adressées à la plèbe, de mettre en exergue les divinités exaltées pour évoquer le consensus et d'étudier les monnaies qui contribuent pleinement à l'affirmation du pouvoir du natif d'Italica. Dans cette optique, nous avons élaboré trois tableaux récapitulant les soixante-douze monnaies analysées, issues de la collection de la Bibliothèque nationale de France, afin de mieux illustrer les différents éléments.

Portrait 1			
Dénomination	Nombre	Nombre de type	Légende revers
<i>Aureus</i>	5	3	PONT MAX TR POT COS II
Denier	5	2	TR P COS II P P
Denier	9	5	PONT MAX TR POT COS II
Quinaire d'Argent	3	3	PONT MAX TR POT COS II
Sesterce	11	3	TR POT COS II S C
Dupondius	3	1	TR P COS II P P S C
As	8	2	TR POT COS II S C

Figure 8 : Tableau récapitulant les différentes monnaies associées au portrait 1

⁵³² **Grau D. 2022** : *La mémoire numismatique de l'Empire romain*, Paris, Les Belles Lettres, p. 319.

⁵³³ **Halleux R. 1973** : L'orichalque et le laiton, in : *l'antiquité classique*, Tome 42, fasc. 1, pp. 63-81.

Portrait 2			
Dénomination	Nombre	Nombre de type	Légende revers
<i>Aureus</i>	5	3	P M TR P COS II P P
Denier	11	2	P M TR P COS II P P
Sesterce	4	3	TR POT COS II P P S C
Sesterce	1	1	SPQR OB CIV SER
Sesterce encerclé	1	1	FIDES EXERCIT S C
Dupondius	3	1	TR POT COS II P P S C
As	3	2	TR POT COS II P P S C

Figure 9 : Tableau récapitulant les différentes monnaies associées au portrait 2

Divinité / Représentation	Nombre	Répartition
Trajan	7	1 Sesterce encerclé / 3 Sesterces / 3 Deniers
Paix	17	8 Deniers / 9 Sesterces
Fortune	4	4 <i>Aurei</i>
Germanie	3	3 <i>Aurei</i>
Rome	3	3 <i>Aurei</i>
Abondance	9	3 Deniers / 6 <i>Dupondius</i>
Concorde	8	3 Sesterces / 5 Deniers
Vesta	3	3 Deniers
Victoire	10	3 Deniers / 3 Quinaires d'argent / 4 As
Piété	7	7 As
Couronne de laurier	1	1 Sesterce

Figure 10 : Tableau récapitulant les divinités représentées et leur répartition

En analysant les légendes inscrites au revers des pièces, il apparaît difficile d'en dégager une idéologie ou un message particulier. En effet, comme pour tout empereur, ces légendes se contentent de reproduire la titulature impériale, avec seulement quelques variations dans la disposition des titres. Seuls trois types de légendes des monnaies de Trajan diffèrent de la norme, nous y reviendrons ultérieurement afin d'en tirer de meilleures conclusions. Avant d'aborder ces aspects, il nous paraît primordial de nous intéresser aux symboles frappés, dont le choix résulte d'une intention délibérée plutôt que du hasard. La divinité *Pax* est la plus fréquemment représentée parmi les monnaies des deux premières années de règne, révélant un équilibre quasi égalitaire entre les pièces destinées à une population privilégiée (huit deniers) et celles utilisées par la vaste majorité de la population (neuf sesterces). La personnification de la paix, représentée par une figure féminine debout tenant un rameau d'olivier, un sceptre ou une corne d'abondance⁵³⁴, constitue une image récurrente en début de règne. Pour Trajan, cette iconographie reflète la volonté résolue du nouvel empereur d'instaurer une atmosphère de paix à travers l'ensemble de l'Empire. Cette idée peut être corroborée par le renforcement des frontières orchestré par le *princeps* lors de ses déplacements dans les provinces danubiennes, bien que l'objectif ait également été de préparer une guerre de représailles contre les Daces. Néanmoins, durant les années 98-99, l'heure n'était pas à la guerre et l'ensemble du peuple romain, comme en témoigne la répartition entre deniers et sesterces, exprimait un profond désir de paix stable et durable, après de longues années marquées par les conflits et la menace de guerres civiles. Dans cette dynamique d'une répartition presque équilibrée entre les monnaies destinées aux différentes strates de la société, il apparaît pertinent d'examiner la représentation de l'allégorie de la Victoire⁵³⁵. Cette dernière incarne l'une des divinités tutélaires fondamentales de l'Empire⁵³⁶, car « c'est dans la victoire que l'Empire a été fondé, et c'est par la victoire qu'il s'est perpétué »⁵³⁷. C'est pourquoi de nombreux empereurs ont favorisé un monnayage exaltant la figure de la *Victoria*, bien que, pour Trajan, toute tentative d'interprétation reste délicate. L'allégorie visait-elle à exprimer le pouvoir impérial ou s'inscrivait-elle simplement dans la continuité du monnayage des prédécesseurs ? Bien qu'il soit impossible de trancher avec certitude, il paraît plausible de considérer que la représentation de la Victoire sur les monnaies de Trajan, particulièrement au début de son règne, constitue un

⁵³⁴ Cat. Num. : *RIC Trajan* 6. ; *RIC Trajan* 7. ; *RIC Trajan* 29. ; *RIC Trajan* 30. ; *RIC Trajan* 17. ; *RIC Trajan* 384. ; *RIC Trajan* 390. ; *RIC Trajan* 391. ; *RIC Trajan* 401.

⁵³⁵ Cat. Num. : *RIC Trajan* 22. ; *RIC Trajan* 25. ; *RIC Trajan* 26. ; *RIC Trajan* 395. ; *RIC Trajan* 402.

⁵³⁶ **Rufus Fears J. 1981** : The Theology of Victory at Rome: Approaches and Problem, in : *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt II*, 17, pp. 736-826.

⁵³⁷ **Rufus Fears J. 1981** : *Op. Cit.*, p. 737.

rappel des événements de l'année 97, dont Nerva et son successeur en sont sortis victorieux. Cela pourrait également refléter une volonté, en rendant hommage à la Victoire, de s'assurer succès et prospérité pour la suite du règne, et pour Trajan, de préparer symboliquement la guerre à venir contre les Daces, un conflit qu'il envisageait déjà en 99. Enfin, la présence des divinités *Abundantia*⁵³⁸ et *Concordia*⁵³⁹ revêt une importance particulière, car elles servent l'idéologie trajanienne et participent à la transmission d'un message symbolique. Par ailleurs, il convient de noter que les représentations de l'Abondance se retrouvent légèrement plus fréquemment sur les pièces destinées à une population plus modeste, avec six dupondius, tandis que celles de la Concorde sont davantage présentes sur les monnaies réservées à l'élite romaine, avec cinq deniers. Cet écart peut s'expliquer par la volonté de souligner le retour de l'abondance pour ceux qui en ont le plus besoin, l'empereur cherchant ainsi à se présenter comme un protecteur proche de son peuple, établissant un lien étroit entre ces deux entités. À l'inverse, la présence de la Concorde souligne l'importance du lien entre les élites et le *princeps*, un lien qui avait été profondément altéré sous le règne du dernier des Flaviens⁵⁴⁰. Dans ce contexte, l'empereur manifeste une volonté de rassembler l'ensemble du peuple romain sous son autorité, dans l'objectif de restaurer une entente commune durable. Dès lors, Trajan entend incarner le *pater patriae* de tous, assurant paix, prospérité et concorde à l'ensemble du peuple romain. Cette idée se trouve renforcée par l'inscription de l'abréviation *P P* sur le revers des monnaies, avant de figurer sur l'avers à partir du milieu de son règne⁵⁴¹. Au-delà de ces pièces conçues pour un public large, certaines sont spécifiquement frappées pour s'adresser à une population ciblée, avec des messages adaptés à cette dernière. Tout d'abord, en nous concentrant sur les *aurei*, trois symboles majeurs se distinguent : *Fortuna*⁵⁴², *Germania*⁵⁴³ et *Roma*⁵⁴⁴. Il est difficile de proposer une interprétation précise de ces symboles, mais il apparaît évident qu'ils s'adressent à une élite, qu'elle soit établie à Rome ou dans les provinces. La déesse Roma peut d'ailleurs être destinée à cette partie de l'Empire, témoignant que l'*Vrbs*, sous Trajan, a retrouvé sa stabilité et sa puissance, car elle est représentée assise, tenant parfois une Victoire ailée et un *parazonium*. Dès lors, Rome, sous l'impulsion de Trajan, se destine à la victoire, et cette allégorie de la ville transcende l'ensemble de la haute société romaine qui ne peut que saisir les

⁵³⁸ Cat. Num. : *RIC Trajan 1.* ; *RIC Trajan 11.* ; *RIC Trajan 385.* ; *RIC Trajan 386.* ; *RIC Trajan 398.*

⁵³⁹ Cat. Num. : *RIC Trajan 2.* ; *RIC Trajan 12.* ; *RIC Trajan 399.*

⁵⁴⁰ **Dondin-Payre M. 1994** : Domitien et la vieille aristocratie sénatoriale : ruptures et continuité, in: *Pallas. Les années Domitien*, 40, pp. 271-288.

⁵⁴¹ Cf. Cat. Num.

⁵⁴² Cat. Num. : *RIC Trajan 4.* ; *RIC Trajan 14.*

⁵⁴³ Cat. Num. : *RIC Trajan 5.* ; *RIC Trajan 15.*

⁵⁴⁴ Cat. Num. : *RIC Trajan 8.* ; *RIC Trajan 18.*

symboles et le message véhiculé par la présence de la divinité *Roma*, une interprétation qui nous échappe en grande partie aujourd'hui. Dans cette même perspective, les monnaies représentant les divinités *Fortuna* et *Germania* semblent destinées à une élite capable d'en saisir pleinement le sens. Cependant, la présence de la province peut également évoquer les victoires de Trajan sur les Suèves, illustrées par l'allégorie de *Germania* assise sur un tas de boucliers typiquement germaniques. Le natif d'Italica, ayant restauré la *maiestas* romaine face aux Germains et renforcé le *limes* rhénan, est destiné à accomplir de même pour l'ensemble de l'Empire, un succès assuré par la présence de *Fortuna* — dont le gouvernail symbolise l'État romain — ; tels sont les messages portés à cette élite dominante. Enfin, pour le reste de la population, sept as arborent l'allégorie de la *Pietas*, qui renvoie, selon nous, à la piété romaine inscrite dans le *mos maiorum*, rappelant les devoirs du bon citoyen envers les divinités, sa famille, l'État et, par extension, l'empereur. Toutes les conjectures que nous avons formulées nous sont propres et nous paraissent cohérentes au regard du contexte qui entoure les deux premières années du règne de Trajan. Selon nous, les divinités et allégories frappées ne se limitent pas à de simples reproductions des précédents règnes ni à des motifs dépourvus de sens, mais participent pleinement à l'idéologie et à l'expression du pouvoir, véhiculant des messages précis. Dans le cas de Trajan, elles semblent notamment viser à rétablir une entente commune et, peut-être, à rassurer une partie de la population après le règne fragile de Nerva. Toutefois, il ne s'agit que d'hypothèses, car, comme nous l'avons déjà souligné, l'interprétation des symboles antiques demeure complexe de nos jours, en raison de l'absence des codes d'interprétation qui étaient évidents pour les contemporains de cette époque.

Malgré ces limites, il est essentiel d'examiner quatre monnaies qui illustrent l'idée de concorde et, par la même logique, celle d'une entente commune. La première de ces monnaies⁵⁴⁵, relevant du premier type de portrait de Trajan, porte sur son avers la légende *TR POT COS II P P S C* et présente, sur son revers, une représentation du princeps à cheval, tenant une lance de la main droite, accompagné d'un cavalier et d'un *vexillifer*. En croisant la légende et la représentation, il est possible de situer la frappe de cette pièce à l'automne 98 et elle vient ainsi légitimer la campagne de renforcement militaire menée par Trajan sur le Danube. Ainsi, l'émission de cette pièce témoigne de la volonté du *princeps* de rétablir l'ordre militaire, en s'adressant à la fois à la société dans son ensemble et au milieu martial, comme l'indique sa dénomination de sesterce. Toujours en lien avec l'armée, Trajan manifeste sa volonté de réconcilier le pouvoir impérial avec les légions en faisant frapper des sesterces⁵⁴⁶, destinés ainsi

⁵⁴⁵ Cat. Num. : *RIC Trajan 403*.

⁵⁴⁶ Cat. Num. : *RIC Trajan 439*.

à circuler entre les mains de tous les grades, portant la légende *FIDES EXERCIT*, signifiant « la loyauté des armées ». De plus, la représentation renforce cette conjecture en mettant en scène Trajan serrant la main d'un officier en tenue de combat, accompagné d'un *aquilifer*, symbole des légions, d'un *signifer* prétorien et d'un légionnaire. Dès lors, toute l'armée, des officiers aux légionnaires en passant par les prétoriens, se trouve réunie autour de Trajan, et la scène est magnifiée par le geste symbolique de contact entre l'officier, incarnation du monde militaire, et le *princeps*, représentant du pouvoir impérial. Une réconciliation s'opère alors entre la *statio principis* et l'*exercitus romanus*, établissant un lien intrinsèque et durable entre ces deux forces politiques. Ainsi, dès le début de son règne, une véritable politique de conciliation prend forme⁵⁴⁷, soutenue par une utilisation judicieuse et réfléchie des monnaies. De plus, le nouveau régime impérial cherche à s'ancrer dans la continuité de l'ancien, affirmant une transition logique et légitimée par la décision d'adoption. En effet, trois deniers⁵⁴⁸, que l'on trouve chargés de symbolisme, représentent Trajan recevant un globe de Nerva. Cette pièce illustre la transmission du pouvoir entre Nerva et Trajan, tout en évoquant la domination universelle de Rome, symbolisée par le globe. Nerva, empereur administrateur, se distingue par sa toge et le *uolumen* qu'il tient, tandis que Trajan, empereur militaire, apparaît en tenue de combat, une lance à la main. Ainsi, par cela, l'association et le lien entre ces deux figures impériales sont établis. Qui plus est, l'ensemble est placé sous le signe de la providence, comme le met en évidence la légende qui l'accompagne. Ces pièces, frappées au lendemain de la mort de Nerva, visent à légitimer le pouvoir de Trajan et à garantir l'adhésion de tous, en soulignant non pas une rupture, mais une continuité avec la politique initiée par Nerva. Enfin, le dernier sesterce⁵⁴⁹ que nous souhaitons mettre en lumière se révèle plus complexe à analyser, mais il illustre de manière saisissante le lien unissant l'empereur, le Sénat et l'ensemble des citoyens. En effet, la légende inscrite sur le revers de la pièce, *SPQR OB CIV SERV*, l'intègre dans une perspective d'obédience sénatoriale⁵⁵⁰, à l'image de ce qu'Auguste avait accompli avant lui. Trajan s'inscrit ainsi dans la lignée des valeurs augustéennes du principat, soulignant la continuité avec le fondateur de l'Empire, et c'est par ces mêmes valeurs que l'idéologie trajanienne trouve toute son expression.

En somme, l'ensemble du monnayage trajanien au début de son règne illustre parfaitement la politique de consensus que le nouvel empereur cherche à instaurer à l'échelle

⁵⁴⁷ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 197.

⁵⁴⁸ Cat. Num. : *RIC Trajan* 28.

⁵⁴⁹ Cat. Num. : *RIC Trajan* 421.

⁵⁵⁰ Grau D. 2022 : *Op. Cit.*, p. 93.

de l'Empire. La présence, par exemple, des divinités de la Concorde, de la Paix, de la Fortune et de l'Abondance ne fait que renforcer la politique que Trajan souhaitait *de facto* instaurer. L'objectif étant de concilier toutes les forces politiques de Rome, afin que le nouveau pouvoir s'ouvre sur des bases solides, après une période d'instabilité qui a suivi la mort de Domitien. L'Empire nécessitait un renouveau et c'est Trajan qui se propose de le mettre en œuvre. Les monnaies, à cet égard, jouent un rôle central en rappelant constamment à l'ensemble de la société romaine cette idéologie. En outre, tous ces symboles sont renforcés par les légendes qui véhiculent les concepts fondamentaux de ce début de règne⁵⁵¹, des notions aujourd'hui difficiles à percevoir et à comprendre. Quoi qu'il en soit, il apparaît clairement que cette politique monétaire visait avant tout à affirmer le pouvoir impérial et à préparer la venue du prince à Rome, un retour qui, en automne 99, ne pouvait plus être retardé.

III. Un *aduentus* triomphal sous le signe de la modestie

De fait, le *limes* danubien désormais sécurisé et solidifié, Trajan prend le chemin de Rome, où le peuple aspirait à voir son *princeps* faire son entrée dans la capitale impériale, le cœur vibrant de l'Empire. Le natif d'Italica, après un an et neuf mois sur les frontières septentrionales depuis son avènement, achève une période empreinte de sens mais à la fois longue pour une capitale impatiente de commémorer l'avènement de son empereur⁵⁵². Ainsi, la seconde moitié de l'année 99 marque la décision de Trajan – qu'elle lui ait été imposée ou qu'il l'ait délibérément choisie – de revenir à Rome. En effet, il est impossible de déterminer si cette volonté de retour est le fruit d'une proposition de son conseil, une initiative personnelle de l'empereur ou encore une suggestion émanant d'autres instances, à l'instar du Sénat. Quoi qu'il en soit, la venue de Trajan à Rome s'avérait indispensable pour établir la ligne directrice de sa nouvelle idéologie et répondait avant tout à une volonté populaire⁵⁵³ de voir l'homme qui était à la tête de l'*Imperium Romanum*. Avant toute autre considération, il est essentiel de déterminer à quel moment précis l'empereur et son *consilium principis* quittèrent les provinces mésiennes afin d'entreprendre leur retour vers Rome. L'examen minutieux des lettres de Pline le Jeune permet de situer avec précision l'*aduentus* de Trajan au mois d'octobre de l'année 99⁵⁵⁴. Une

⁵⁵¹ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 197.

⁵⁵² Pline le Jeune : *Panégryque de Trajan*, XX, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁵³ *Ibid. I* ; Martial : *Épigrammes*, Tome II, Livre X, 7, éd. et trad. Izaac H. J., Paris, Les Belles- Lettres, 1934.

⁵⁵⁴ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 103. ; Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 54. ; Benoist S. 2005 : *Rome, le prince et la cité*, Paris, Presse Universitaire de France, p. 67.

première correspondance adressée à l'empereur⁵⁵⁵ témoigne de son absence prolongée de Rome durant une grande partie de cette année, la lettre étant datée de sa seconde moitié. Cette datation se trouve renforcée par une missive de 101, adressée à Caninius Rufus⁵⁵⁶, dans laquelle Pline évoque la retraite et le suicide de Silius Italicus en Campanie, ce dernier en raison de son éloignement en 99 n'a pu assister à la cérémonie célébrant le retour de Trajan. Enfin, un dernier élément vient conforter cette chronologie : la lettre expédiée par l'empereur depuis Antium, cité voisine de Rome, à la communauté de Delphes⁵⁵⁷. Datée des ides de novembre – aux alentours du 13 novembre —, cette missive atteste de la présence de Trajan dans le Latium à cette période, consolidant l'hypothèse situant l'*adventus* en octobre 99. En dépit de toutes ces informations, il ne nous est impossible d'affiner davantage notre datation en établissant une date précise. Néanmoins, il semble plausible de considérer que l'entrée dans la ville s'est effectuée aux alentours du 28 octobre, coïncidant avec le deuxième anniversaire de son adoption par Nerva. Toutefois, cette hypothèse reste incertaine, aucune source ne faisant mention de cet anniversaire que Pline, fidèle à son style, n'aurait certainement pas manqué d'évoquer dans son *gratiarum actio*. Faute de données plus précises, il paraît raisonnable de retenir une datation large, située entre le mois d'octobre 99 et le 13 novembre, jour des ides. À la lumière des sources disponibles et en particulier de la datation suggérée, il semble plausible que Trajan ait quitté la région du Danube à la fin de l'été 99⁵⁵⁸, une hypothèse renforcée par la distance significative de 1 766 kilomètres⁵⁵⁹ qui sépare Rome de cette province. Malheureusement, le parcours exact suivi par Trajan lors de son retour à Rome se révèle énigmatique, Pline le Jeune ne fournissant aucun renseignement sur les étapes précises de ce voyage. Cependant, en croisant les données de la Table de Peutinger⁵⁶⁰ avec les outils numériques développés par l'université de Stanford⁵⁶¹, il

⁵⁵⁵ **Pline le Jeune** : *Lettres. Livre X*, X, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁵⁶ **Pline le Jeune** : *Lettres. Livre III*, VII, 5-6, éd. et trad. Gioanni S., Paris, Les Belles- Lettres, 2010.

⁵⁵⁷ **Plassart A. 1970** : *Fouilles de Delphes. Tome III, Épigraphie. Fasc. IV : Les inscriptions de la terrasse du temple et de la région nord du sanctuaire*, numéro 287-288, Paris, De Boccard, pp. 33-37.

⁵⁵⁸ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 103. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 54.

⁵⁵⁹ Cette distance approximative a été calculée à l'aide du site de l'université de Stanford, qui offre des estimations des distances dans le cadre de l'Empire romain. Nous avons choisi comme point de départ la cité de Novae, en raison de sa position stratégique sur le limes danubien, formulant l'hypothèse que Trajan aurait initié son périple depuis cette ville. Bien qu'aucune preuve tangible ne vienne étayer cette supposition, il reste plausible que, même si l'empereur n'est pas parti précisément de Novae, son voyage ait débuté dans une cité voisine, ce qui aurait pour effet de rallonger ou d'écourter légèrement la distance selon sa localisation exacte. Sur la base de cette hypothèse, la distance entre Novae et Rome est estimée à 1 766 kilomètres, avec une durée de trajet d'environ 58 jours, selon les données fournies par le même site. Ces éléments viennent ainsi conforter notre conjecture, situant le départ de Trajan à la fin du mois d'août pour une arrivée à Rome entre la fin octobre et le début novembre. **Scheidel W., Meeks E. 2013** : *ORBIS: The Stanford Geospatial Network Model of the Roman World*, en ligne : <https://orbis.stanford.edu/>.

⁵⁶⁰ **Webber E. 1976** : *Tabula Peutingeriana, Codex Vindobonensis 324, Kommentar*, Graz, Akademische Druck, 67p.

⁵⁶¹ **Scheidel W., Meeks E. 2013** : *Loc. Cit.*

est possible de reconstituer, avec prudence, un itinéraire plausible, jalonné de villes capables d'accueillir l'imposant appareil impérial qui accompagnait l'empereur en 99. En quittant le *limes* danubien, l'empereur aurait vraisemblablement suivi une route longeant le fleuve, traversant des cités majeures telles que Viminacium et Singidunum, situées en Mésie Inférieure, avant de pénétrer en Pannonie et d'atteindre Sirmium, l'une des plus prestigieuses villes de la région. De là, son parcours l'aurait conduit à Siscia, capitale de la Pannonie, étape indispensable pour entamer sa traversée vers l'Italie. Si cette première portion du trajet repose sur des suppositions, faute de sources explicites, la suite du voyage s'appuie sur un élément permettant de nous aider. Martial⁵⁶² témoigne en effet que Trajan emprunte la *uia Flaminia* pour faire son entrée dans Rome, une voie qui prend son origine à Ariminum. Dès lors, depuis Siscia, l'empereur aurait probablement progressé vers Emona, point de convergence de nombreuses routes, pour ensuite emprunter la *uia Gemina*, menant à Aquilée. Depuis cette cité, il aurait poursuivi son chemin vers Ravenne, puis Ariminum, avant de suivre la *uia Flaminia*, dernière étape menant à la Ville éternelle. Ainsi, chacune de ces villes a vraisemblablement constitué une étape essentielle pour l'empereur durant son voyage de retour, grâce à leurs infrastructures et à leur importance stratégique au sein de leurs provinces respectives. En dehors de cette conjecture, un passage du *Panegyrique de Trajan* évoque ce retour en soulignant le calme et la modestie qui ont caractérisé cette longue marche vers la Ville Éternelle :

« Iter inde placidum ac modestum et plane a pace redeuntis. Nec uero ego in laudibus tuis ponam quod aduentum tuum non pater quisquam, non maritus expauit : adfectata aliis castitas, tibi ingenita et innata interque ea qua imputare non possis. Nullus in exigendis uehiculis tumultus, nullum circa hospitia fastidium ; annona qua ceteris ; ad hoc comitatus accinctus et parens : diceres magnum aliquem ducem ac te potissimum ad exercitus ire ; adeo nihil aut certe parum intererat inter imperatorem factum et futurum »⁵⁶³.

Au-delà du parti pris inhérent à la nature même du panégyrique, il semble difficile de contester la quiétude qui imprègne ce long trajet ainsi que la sérénité qui l'accompagne, contribuant ainsi à magnifier l'image d'un Trajan militaire, insensible tant au choix d'un lieu

⁵⁶² **Martial** : *Épigrammes*, Tome II, Livre X, 7, éd. et trad. Izaac H. J., Paris, Les Belles- Lettres, 1934.

⁵⁶³ « Ton retour fut paisible et modeste, vraiment celui d'un prince qui revenait de la paix. Je ne te ferais pas gloire de n'avoir par ta venue fait trembler ni père, ni mari ; d'autres affectent la pureté des mœurs, chez toi elle est naturelle et innée, elle fait partie des vertus où tu n'as point de mérite. Les voitures étaient réquisitionnées sans fracas ; nul dégoût d'aucun logement ; même ravitaillement que les autres ; de plus un état-major toujours en tenue et discipliné, on eût dit un grand chef, toi par exemple, se rendant aux armées, si inexistante ou du moins insignifiante était la différence entre l'empereur nommé et l'empereur futur ». **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XX, 1-3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

pour la nuit digne de son rang qu'à celui d'une nourriture raffinée⁵⁶⁴. Pourtant, il demeure évident que, par son statut, Trajan devait jouir d'un logement et d'une nourriture distincts de ceux des autres, sans pour autant céder aux excès du luxe. Il reste néanmoins crucial d'adopter une posture critique à l'égard de cette source, d'autant plus que l'événement repose entièrement sur le témoignage de Pline. En outre, après avoir consacré son temps à la consolidation des frontières, l'empereur amorce son retour sous le signe de la modestie et de la simplicité, des mots choisis par Pline le Jeune pour exalter la grandeur du *princeps*, dont le retour affecte même la dignité de ses légats, qu'il éclipse par sa supériorité⁵⁶⁵.

Après de longs mois passés sur le chemin du retour, Trajan, incarnant pleinement les vertus impériales, aperçoit Rome en octobre 99. Dès lors, la cérémonie de l'*adventus* peut commencer : l'empereur se tient enfin aux portes de la Ville. Dans le Livre X des *Épigrammes* de Martial⁵⁶⁶, il est mentionné que Trajan rentre à Rome par la *uia Flaminia*, située au nord de la cité. Cette démarche est tout à fait logique, puisque cette route relie l'*Vrbs* à l'Adriatique, offrant ainsi un itinéraire privilégié pour le retour de l'empereur depuis le Danube. De nombreux historiens⁵⁶⁷ ont à tort prétendu que l'empereur pénétrait dans la cité par la *Porta Flaminia*. En réalité, cette porte n'existait pas en 99, rendant ainsi son passage impossible. Effectivement, La *Porta Flaminia*⁵⁶⁸ constitue une partie intégrante de l'enceinte fortifiée érigée par l'empereur Aurélien au III^e siècle ce qui témoigne de son absence à l'époque de Trajan, révélant ainsi une anachronie. Avant cette période, Rome ne disposait pas de murailles défensives significatives, si ce n'est la muraille Servienne, dont les limites étaient dépassées par l'expansion urbaine. De plus, jusqu'au III^e siècle, la capitale n'éprouvait pas le besoin de renforcer ses fortifications, sa protection reposant sur l'étendue de l'Empire, garantissant ainsi la protection de la capitale⁵⁶⁹. Dès lors, à l'emplacement de cette porte, il est raisonnable de supposer que commençait la partie populaire de la ville, caractérisée par de nombreuses habitations. À cet endroit précis, Trajan choisit, dans une volonté d'affirmer son statut de citoyen avant tout, de poursuivre son chemin à pied plutôt que sur un char attelé de chevaux blancs⁵⁷⁰, marquant ainsi une rupture symbolique avec ses prédécesseurs. Une fois encore, le témoignage peut prêter à discussion, mais sa véracité semble difficile à contester. Prononcé

⁵⁶⁴ **Fraisse A. 2022**: *Op. Cit.*, p. 21.

⁵⁶⁵ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XX, 1-3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002. ; **Benoist S. 2005** : *Op. Cit.*, p. 67.

⁵⁶⁶ **Martial** : *Épigrammes*, Tome II, Livre X, 6, éd. et trad. Izaac H. J., Paris, Les Belles- Lettres, 1934.

⁵⁶⁷ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 103. ; **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 54. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 66.

⁵⁶⁸ **Steinby E. M. 1999** : *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, Volume IV P-S, Rome, Edizioni Quasar, p. 113.

⁵⁶⁹ **Volpe R. 2019** : Tra città e suburbio: il ruolo di limite delle Mura Serviane e Aureliane di Roma, in : Dubbini R., *I confini di Roma*, Pise, Edizione ETS, p. 125.

⁵⁷⁰ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXII, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

devant l'empereur au Sénat, il paraît improbable que Pline ait pu inventer des faits pour magnifier le prince, au risque de ne pas rencontrer l'approbation des sénateurs présents. En outre, Trajan pose pied à terre et poursuit sa route le long de la *uia Flaminia* en direction du Capitole, accompagné, comme l'exigent ses titres, par des licteurs ouvrant la route devant lui⁵⁷¹. Dès l'arrivée du *princeps*, l'ensemble de la population se rassemblait en foule pour apercevoir le premier des citoyens⁵⁷², celui dont ils espéraient le retour depuis si longtemps. Si l'on en croit les sources, les rues, les fenêtres, les toits, les espaces couverts et tous les recoins de la ville⁵⁷³ étaient envahis par une foule dense, venue admirer son prince. La population romaine tout entière, sans distinction d'âge ni de sexe se pressait pour prendre part à cet événement grandiose : hommes et femmes, jeunes et vieillards, bien portants et malades en quête de guérison, matrones et femmes convaincues dès lors de leur fécondité.... Le spectacle de l'*aduentus* de Trajan se présentait ainsi comme l'apothéose d'une vie accomplie tout autant que l'aube d'un renouveau :

« Ergo non aetas quemquam, non ualetudo, non sexus retardauit quo minus oculos insolito spectaculo impleret. Te paruuli noscere, ostentere iuuenes mirari senes : aegri quoque neglecto medentium imperio ad conspectum tui quasi as salutem sanitatemque prorepere. Inde alii se satis uixisse te uiso, te recepto, alii nunc magis esse uiuendum praedicabant. Feminas etiam tunc fecundittis suae maxima uoluptas subiit, cum cernerent cui principi ciues, cui imperatori milites peperissent »⁵⁷⁴.

Trajan poursuit sa route, tentant de se frayer un chemin au milieu d'une foule enthousiaste, révélant ainsi non seulement son accessibilité mais également l'unanimité qu'il suscitait au sein de l'ensemble de la société romaine. Les soldats qui l'accompagnaient, probablement issus de la garde prétorienne et de la nouvelle garde à cheval⁵⁷⁵, se distinguaient par une tenue semblable aux plébéiens, affichant une attitude calme et une discipline exemplaire⁵⁷⁶. L'atmosphère était alors empreinte de sérénité, sans qu'aucune crainte

⁵⁷¹ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXIII, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁷² *Ibid.* ; **Martial** : *Épigrammes*, Tome II, Livre X, 7, éd. et trad. Izaac H. J., Paris, Les Belles- Lettres, 1934.

⁵⁷³ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXII, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁷⁴ « Ni l'âge, ni la santé, ni le sexe n'empêchèrent quiconque de se remplir les yeux de ce spectacle inouï. Les enfants apprenaient à te connaître, les jeunes ne cessaient de te montrer, les vieux t'admiraient ; les malades eux-mêmes, au mépris de l'ordre des médecins, se traînaient vers ton apparition comme vers celle de la santé et de la guérison. Et les uns proclamaient qu'ils avaient assez vécu maintenant qu'ils t'avaient vu et t'avaient reçu, les autres que c'était surtout maintenant qu'il fallait vivre. Les femmes elles, ne furent jamais plus heureuses de leur fécondité qu'en découvrant à quel prince elles avaient donné des sujets, à quel *imperator* des soldats. **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXII, 2-3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁷⁵ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 104.

⁵⁷⁶ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXIII, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

d'assassinat ne se fasse sentir. Le Capitole était la destination de Trajan mais pour y parvenir, il devait passer devant la Curie, située au Forum, puis emprunter le *Clivus Capitolinus* pour gravir les pentes de la colline. Après le bain de foule au cœur du peuple, s'installe le moment solennel où les sénateurs et les chevaliers se rassemblent devant le Sénat pour saluer le prince. Une fois de plus, Trajan étonne par sa simplicité et sa proximité : il embrasse les sénateurs, témoignant d'une familiarité rare, et salue les chevaliers en les appelant par leurs noms, sans recourir à aucun intermédiaire⁵⁷⁷ pour connaître leur nom, renforçant ainsi l'image d'un souverain proche et accessible. Après avoir longuement échangé avec les sénateurs, Trajan reprend sa route et entreprend l'ascension du Capitole, gravissant ses pentes jusqu'à atteindre son sommet, où se dresse alors le temple de Jupiter *Optimus Maximus*. Deux années se sont écoulées depuis l'adoption de Trajan, mais il est probable que tout le peuple rassemblé n'ait en tête⁵⁷⁸ que cet instant où Nerva, devant le temple, proclamait sa décision d'adopter le natif d'Italica. Par conséquent, nous estimons que ce parallèle revêt un symbolisme fort, étayant l'hypothèse selon laquelle l'entrée de Trajan à Rome a été minutieusement orchestrée afin de coïncider avec le 28 octobre, date anniversaire de son adoption. Sur cette colline, la cérémonie de l'*adventus* se poursuit, les acclamations accompagnent l'avancée de Trajan, tandis que de nombreux sacrifices sont offerts en l'honneur du roi des dieux, invoquant la prospérité à venir de son règne⁵⁷⁹. Aucune source ne mentionne la possibilité que Trajan soit entré dans le temple de Jupiter pour contempler la statue du dieu, cet endroit où avaient été déposées les couronnes de victoire venues de Pannonie, éléments clés du processus ayant conduit à son adoption. Quoiqu'il en soit, l'événement devait être grandiose, reflétant toute la majesté du nouvel empereur, et qui ne s'opposait pas à sa volonté de rester modeste et simple. Telle était la personnalité de Trajan à son avènement, un homme dont les vertus essentielles étaient restées intactes malgré son accession à la *statio principis* :

« Non tu ciuium amplexus ad pedes tuos deprimis nes osculum manu reddis : manet imperatori quae prior oris humanitas. Incedebas pedibus, incedis ; laetabaris labore, laetaris ; aedemque illa omnia circa te, nihil in ipso te fortuna mutauit »⁵⁸⁰.

⁵⁷⁷ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXIII, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁷⁸ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXIII, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁷⁹ *Ibid.* ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 104. ; **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 55. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 67.

⁵⁸⁰ « Tu n'abaisses pas à tes pieds les embrassement de tes sujets et tu ne réponds pas au baiser en tendant la main ; chez l'empereur les lèvres ont gardé la même courtoisie qu'auparavant. Tu allais à pied, tu vas à pied ; tu aimais le travail, tu l'aimes ; et cette même fortune qui a tout changé autour de toi, n'a rien changé en toi. ». **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXIV, 2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

Après l'accomplissement des rites sur le Capitole, Trajan reprend son chemin, se dirigeant cette fois vers le palais impérial situé sur le Palatin⁵⁸¹, la *Domus Tiberiana*⁵⁸². Malheureusement, le récit de Pline reste évasif à ce sujet, mais il paraît légitime de supposer que Trajan traverse à nouveau le Forum pour rejoindre le Palais, cette voie étant la seule permettant d'accéder au Palatin. Dès lors, l'empereur, toujours suivi par les sénateurs et les chevaliers, poursuit son chemin à travers une population qui, par sa densité, ralentit son avancée. La foule, alors emplie d'admiration, acclame le *princeps admirabilior et melior*, l'empereur le plus admirable et le plus parfait⁵⁸³. L'entrée de Trajan s'achève dès son arrivée au palais, où il peut désormais initier sa politique et poser les fondements de l'idéologie qu'il entend établir.

L'*aduentus* de Trajan ne constitue nullement une exception et ne peut être considéré comme la seule cérémonie d'entrée à se dérouler dans une telle atmosphère. Il est indispensable de garder en mémoire que cet événement ne représente pas un épisode unique et exceptionnel, où, pour la première fois, la totalité de la population se serait unie dans une ferveur commune. L'examen d'autres sources décrivant ces cérémonies révèle vraisemblablement l'émergence d'un *topos* de l'*aduentus*, caractérisé par des motifs présents dans divers récits d'entrée. Cette récurrence s'explique par l'influence des œuvres d'auteurs anciens, tels que Cicéron⁵⁸⁴ ou Flavius Josèphe, sur les écrivains contemporains de l'événement, à l'instar de Pline le Jeune. Partant de ce postulat, il devient évident de tracer un parallèle entre l'*aduentus* de Vespasien en l'an 70⁵⁸⁵ et celui de Trajan en 99. Ces deux cérémonies se déroulent dans des contextes de crise profonde – l'année des quatre empereurs pour Vespasien, et la mort de Domitien suivie de conspirations sous Nerva pour Trajan – et sont précédées par une longue absence de la capitale,

⁵⁸¹ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXIII, 6, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁸² **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 104. ; **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, p. 55. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 67. Après le règne de Nerva, le palais de Domitien se transforme en un espace public, ouvert à tous. La *Domus Tiberiana* devient alors, sous le règne de Trajan, le siège principal du pouvoir impérial. **Steinby E. M. 1999** : *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, Volume IV P-S, Rome, Edizioni Quasar, p. 31.

⁵⁸³ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXIV, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁵⁸⁴ L'*aduentus* de Cicéron, écrit sous la plume même de ce sénateur, apparaît comme une référence littéraire pour les auteurs suivants, dans la mesure où l'atmosphère qu'ils dépeignent semble se rapprocher, peu ou prou, de l'entrée du célèbre orateur. Dans une lettre adressée à Atticus, Cicéron relate en effet l'enthousiasme qui accompagne son retour en Italie, insistant sur l'ovation populaire qui se manifeste dès son arrivée à Brindes. Selon ses propres termes, l'ensemble de la population, sans distinction de sexe, d'âge ni de condition, s'était rassemblé pour célébrer son retour d'exil. La liesse est telle que la foule avait envahi non seulement le forum dans son intégralité, mais aussi le Capitole et l'ensemble des temples de la ville, qui étaient tous investis par une multitude de citoyens. Ce témoignage rappelle sans équivoque l'*aduentus* de Trajan décrit par Pline le Jeune, tout comme celui de Vespasien, que nous aborderons ultérieurement. En définitive, comme déjà évoqué, les auteurs les plus récents connaissaient le récit de Cicéron, influençant ainsi leurs propres écrits et révélant, *de facto*, une réminiscence cicéronienne. **Cicéron** : *Correspondance*, Tome II, Lettre LXXXVII, éd. et trad. Constans L.-A., Paris, Les Belles- Lettres, 1935.

⁵⁸⁵ **Flavius Josèphe** : *La Guerre des Juifs*, Livre VII, 71-73, éd. et trad. Savinel P., Paris, Les Éditions de Minuit, 1977.

d'environ dix mois pour Vespasien et vingt-et-un mois pour Trajan. Flavius Josèphe, dans sa description de l'entrée du premier des Flaviens, esquisse un élan de liesse comparable à celui du natif d'Italica, cette ferveur animant une population entière impatiente de retrouver son souverain⁵⁸⁶. À cet instant précis, tout comme en l'an 99, femmes et hommes, enfants et vieillards convergeaient en masse pour acclamer l'empereur avec engouement. En 70, la population de Rome n'hésitait pas à quitter l'*Urbs* afin d'accueillir leur souverain avant même son entrée dans la cité. Sous Trajan, en revanche, les festivités se déroulaient au cœur même de la ville, chaque espace urbain étant pleinement mobilisé pour contempler l'avancée du prince⁵⁸⁷. Un ultime exemple illustre parfaitement ce rapprochement, l'auteur souligne que Vespasien ne pouvait se déplacer aisément dans les rues de Rome, tant la foule dense se pressait autour de lui⁵⁸⁸, le prince cherchait alors à incarner la proximité et l'accessibilité. Le parallèle entre ces deux entrées impériales est ainsi frappant. Dans chaque cas, la population, animée d'une ferveur remarquable, converge pour acclamer l'empereur, dans une atmosphère singulière où se conjuguent harmonieusement le pouvoir impérial, le Sénat et le peuple. Ces deux entrées avaient également pour objectif d'inaugurer une nouvelle ère, en cherchant à apaiser les troubles du passé, engendrés dans les deux contextes par l'assassinat d'un souverain perçu comme tyrannique. Ainsi, l'*aduentus* de Trajan s'inscrit dans la continuité des traditions anciennes, tout en se distinguant par un cadre sublimé sous la plume de Pline le Jeune, qui met en lumière non seulement la ferveur populaire, mais aussi les transformations initiées par l'empereur. La renonciation au char, suivie d'une salutation familière envers les sénateurs, illustre qu'en l'an 99, l'*aduentus* a atteint son acmé dans une forme unique.

Avant de poursuivre notre étude, il est opportun de présenter une carte de Rome afin de mieux saisir le parcours de Trajan, tout en mettant en évidence les routes qu'il a empruntées. Toutefois, aucune carte représentant Rome telle qu'elle était en 99 n'est actuellement disponible. Nous devons ainsi fonder notre représentation sur une carte illustrant la ville à son

⁵⁸⁶ *Ibid.*

⁵⁸⁷ Cette omission reste difficilement explicable et en discerner la cause s'avère une tâche délicate, tant plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour justifier cet oubli, qu'il soit délibéré ou non, de la part de Pline le Jeune. Cependant, il paraît peu probable qu'aucune délégation sénatoriale ni qu'aucun groupe de citoyens ne soit allé à la rencontre de Trajan avant son arrivée en Italie, ou même dès son entrée dans la péninsule, afin de l'acclamer, à l'instar des retours de Cicéron et de Vespasien. Pline a peut-être estimé inutile de rapporter cet épisode, soit parce qu'il paraissait évident qu'au fil de la progression de l'empereur, une foule toujours plus dense affluait pour le saluer, soit par souci de conformité à l'idéologie impériale, en construisant l'image d'un prince modeste, détaché de toutes ferveurs populaires à travers l'Italie. En l'absence de témoignages explicites, il est impossible de déterminer avec certitude les raisons de cette négligence, ouvrant même la possibilité que cet événement n'ait jamais eu lieu. Néanmoins, selon nous, il est invraisemblable que le nouvel empereur ait pu parcourir la *vía Flaminia* sans susciter, tout au long de son avancée, l'enthousiasme et l'acclamation de la foule.

⁵⁸⁸ **Flavius Josèphe** : *Loc. Cit.*

apogée au IV^e siècle. Bien qu'anachronique, cette ressource nous ait apparu indispensable pour appréhender la distance parcourue. Pour ce faire, il est indispensable de mettre de côté la mention des monuments inexistants en 99, tels que les thermes de Dioclétien, la muraille d'Aurélien ou encore le forum de Trajan, ainsi que d'autres édifices, dont une liste exhaustive alourdirait inutilement ce paragraphe. Par ailleurs, la solennité de l'*aduentus* de Trajan est amplifiée par la distance qu'il parcourt et rendue d'autant plus significative par la foule dense venue l'accueillir. Cette affluence allonge à la fois la durée du déplacement et le nombre de pas nécessaires à son avancée, renforçant ainsi l'impact cérémonial de son entrée à Rome. En définitive, la carte éclaire non seulement les lieux d'arrêt, mais situe également cet *aduentus* — décrit par Pline comme un moment de joie et de communion⁵⁸⁹ — dans son contexte architectural.

⁵⁸⁹ **Pline le Jeune** : *Panégryque de Trajan*, XXIII, 6, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

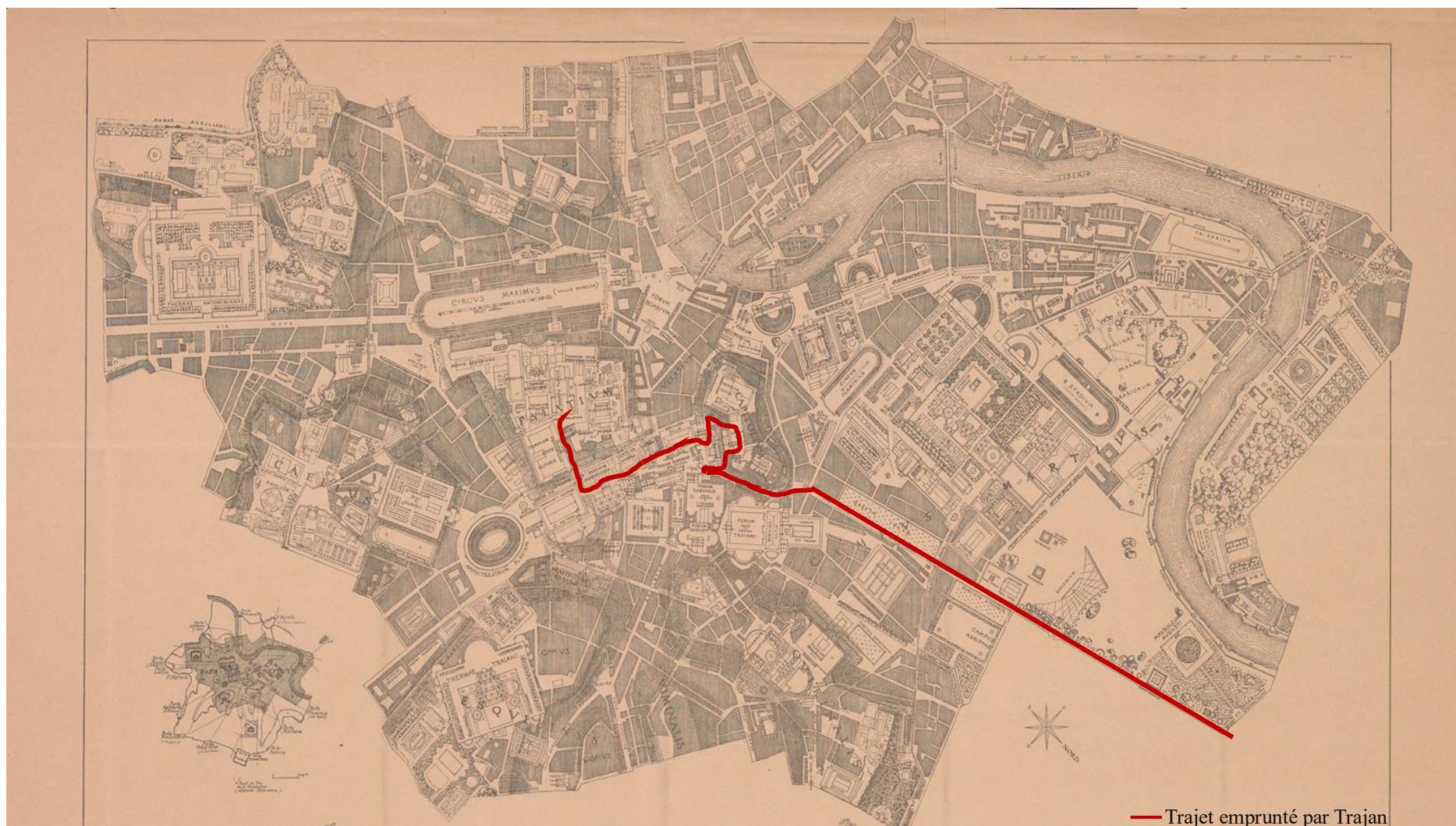


Figure 11 : Carte⁵⁹⁰ montrant le trajet de Trajan durant l'aduentus de 99

⁵⁹⁰ Bigot P. 1942 : *Rome antique au IV^e siècle apr. J.-C.*, Paris, Vincent & Freal, 72p. + 1pl.

La cérémonie s'achève ainsi par l'installation de Trajan dans le palais impérial, la *Domus Tiberiana*, résidence que Nerva avait également choisie⁵⁹¹. Le nouveau prince y pénètre en qualité de simple citoyen, préfigurant ainsi le mode de vie modeste et empreint de vertus qu'il entend instaurer. Il est évident que Trajan ne résidait pas seul au palais impérial, une cour⁵⁹² entière s'organisait autour de sa personne et de son statut, donnant ainsi naissance à ce que l'on appelle l'*aula Caesaris*⁵⁹³. La famille proche, le *consilium principis*, la chancellerie, ainsi que la *familia Caesaris* — composée des esclaves et des affranchis impériaux — sont tous placés sous l'autorité de l'empereur, incarnant *de facto* cette cour impériale *sui generis*. Il n'est pas nécessaire de s'attarder de nouveau sur le *consilium principis*, puisque nous avons déjà examiné ses prérogatives ainsi que les individus qui le composent⁵⁹⁴. Tout d'abord, Trajan est entouré des femmes de sa famille, incluant son épouse Plotine, sa sœur Ulpia Marciana, sa nièce Salonia Matidia, ainsi que les filles de cette dernière, Sabine et Vibia Matidia. À l'exception de Plotine, ces femmes sont célibataires ou veuves, les plaçant sous la responsabilité de Trajan en tant que *pater familias* depuis le décès de son père, survenu probablement avant l'an 100⁵⁹⁵. Au sein de la famille proche de l'empereur, il convient de souligner la présence d'Hadrien qui, par la suite, épouse Sabine durant l'année 100⁵⁹⁶. Ce mariage, soigneusement orchestré et approuvé par Plotine, s'accomplit en dépit des premières réticences de Trajan à accorder son consentement à ces fiançailles⁵⁹⁷. En plus de cette famille proche, qui constitue le cercle restreint de l'empereur, de nombreuses autres personnes gravitent autour de lui, chacune investie de responsabilités précises, à l'image des membres de la chancellerie impériale ou du service domestique. Dès lors, l'empereur possède, à l'instar de tous riches citoyens, des esclaves, mais aussi des clients, dont un grand nombre sont des

⁵⁹¹ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 104. ; Steinby E. M. 1999 : *Op. Cit.*, p. 31.

⁵⁹² Bien qu'elle ne soit pas reconnue juridiquement sous le Haut-Empire, elle constitue néanmoins un phénomène indéniablement réel, fondé sur la proximité avec l'empereur. Hurlet Fr. 2001 : le centre du pouvoir : Rome et la cour impériale aux deux premiers siècles de notre ère, in : Belayche N., *Rome, les Césars et la ville*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 159-183.

⁵⁹³ Winterling A. 2001 : Cour sans « État ». L'*aula Caesaris* aux I^{er} et II^e siècles de notre ère, in : Belayche N., *Rome, les Césars et la ville*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 185-206.

⁵⁹⁴ Cf. De César à Empereur, une politique de rupture et de légitimation *ad hoc*, pp. 96-109.

⁵⁹⁵ La date de la mort du père de Trajan reste complexe à établir, en raison des lacunes des sources antiques. Néanmoins, il semble plus plausible de situer son décès avant l'année 100, ou même avant l'accession de son fils à la *statio principis*, puisque Pline le Jeune l'évoque dans son *gratiarum actio* prononcée en 100 apr. J.-C. Nous conservons cette chronologie malgré la réécriture *a posteriori* entreprise par le sénateur. Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, LXXXIX, 2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁵⁹⁶ Histoire Auguste: *Vie d'Hadrien*, II, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

⁵⁹⁷ Si l'on en croit l'*Histoire Auguste*, Trajan entretenait encore des réserves à l'égard du jeune Hadrien et c'est grâce à l'intervention de Sura que ce dernier parvient à regagner pleinement les faveurs de l'empereur, qui, sous l'impulsion de Plotine, décide en définitive de consentir à l'union d'Hadrien avec Sabine. Histoire Auguste : *Vie d'Hadrien*, II, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

affranchis, participant à l'administration et au bon fonctionnement de l'État. Nous retrouvons ainsi les procureurs qui portent des titres reflétant précisément leurs fonctions, tels que *hereditatium*, *a libellis*, *a rationibus*, *a studiis*, *ab epistulis latinis* ou encore *ab epistulis graecis*⁵⁹⁸. La liste ne peut être exhaustive en raison de la pluralité des fonctions et ne ferait qu'alourdir nos propos, lesquels ne constituent pas, de surcroît, le cœur de l'étude visée ici⁵⁹⁹. En définitive, l'ensemble de ces personnes forme l'*aula Caesaris*, véritable cœur battant du pouvoir romain, réuni autour d'une seule figure : Trajan. Cette digression au sein de l'*aduentus* nous a paru indispensable pour disposer des clés de compréhension nécessaires à la poursuite de l'étude sur la politique trajanienne, notamment afin d'appréhender les nouvelles prérogatives qui incombent à Trajan et de cerner les figures qui l'entourent à Rome. En outre, pour clore cet aparté, il convient de présenter les premières vertus mises en avant par le *princeps*, à travers deux moments majeurs du cérémoniel de la cour.

Conclusion de chapitre

S'identifiant au premier des *princeps*⁶⁰⁰, Trajan mettait ainsi en avant ses vertus et ses valeurs, dont la modération, plutôt que d'imposer sa supériorité par la force, à l'image de certains de ses prédécesseurs⁶⁰¹. Effectivement, tout au long de son panégyrique, Pline le Jeune souligne les valeurs de l'empereur et la modestie dont il fait preuve en déclinant les hommages⁶⁰² qui lui sont rendus, car « le prince n'a donc pas à rechercher une renommée perpétuelle, mais une bonne renommée ; cette pérennité-là ne dépend pas des images, ni des statues, mais de la vertu et des mérites »⁶⁰³. En outre, les cérémonies accompagnant la cour⁶⁰⁴ constituent également des moments propices à mettre en lumière les vertus de l'empereur, dans une atmosphère où règne un esprit de liberté, à l'image de ce qui suit la *salutatio*, cérémonie durant laquelle le prince et les membres les plus influents de sa famille étaient salués,

⁵⁹⁸ **Boulvert G. 1974** : *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain. La condition de l'affranchi et de l'esclave du prince*, Besançon, Presse Universitaire de Franche-Comté, pp. 119-180.

⁵⁹⁹ Pour en savoir plus voir **Boulvert G. 1974** : *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain. La condition de l'affranchi et de l'esclave du prince*, Besançon, Presse Universitaire de Franche-Comté, 384p. ; **Weaver P. R. C. 1972** : « *Familia Caesaris* ». *A social study of the emperor's freedmen and slaves*, Cambridge, At the University Press, 330p.

⁶⁰⁰ **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 58.

⁶⁰¹ **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, LIII, 1-6, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁶⁰² **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, LIV et LV, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁶⁰³ **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, LV, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁶⁰⁴ **Hurlet Fr. 2001** : le centre du pouvoir : Rome et la cour impériale aux deux premiers siècles de notre ère, in : Belayche N., *Rome, les Césars et la ville*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 159-183.

conformément aux usages de clientèle propres à la tradition romaine⁶⁰⁵. Les personnes venues saluer l'empereur conservent toute latitude de s'attarder dans la *domus* et de converser avec Trajan⁶⁰⁶, sans craindre pour leur sécurité ni redouter de se retrouver enfermées dans « la tanière »⁶⁰⁷ du loup. Enfin, le second instant de proximité avec le prince, qui façonne la personnalité de l'empereur, se manifeste lors des repas du soir, les *convivia*⁶⁰⁸, où les membres de l'aristocratie romaine dînaient en toute simplicité aux côtés du prince⁶⁰⁹. Dans ces repas, il est légitime de penser que le vin était servi à profusion, Trajan nourrissant une nette inclination pour cette boisson⁶¹⁰, qu'il pouvait consommer jusqu'à satiété⁶¹¹. Toutefois, en homme prudent, il avait ordonné au préalable de ne pas tenir compte des directives qu'il pourrait prononcer sous l'effet de l'alcool⁶¹². Quoi qu'il en soit, ces premiers instants à Rome et au sein de son palais impérial révèlent pleinement sa personnalité et l'idéologie qu'il entend instaurer, où la *gravitas* et la *frugalitas* s'érigent en principes fondamentaux. Trajan rompt ainsi avec la politique du dernier des Flaviens dans ce domaine, comme le souligne son *adventus*, qui illustre sa proximité avec l'ensemble de la société romaine, qu'il s'agisse du peuple, en entrant à pied dans la ville, ou de l'aristocratie, qu'il salue par une accolade plutôt que par un simple salut de la main. Tout le monde pouvait parler avec l'empereur, exprimer ses doléances ou simplement échanger, car Trajan, malgré son rang de prince, s'affichait avant tout comme un citoyen romain et tenait à le démontrer. Dans les camps militaires, il cultive sa proximité avec ses soldats en prenant part à leurs exercices physiques⁶¹³; à Rome, il manifeste la même simplicité à l'égard du peuple, marchant à sa hauteur et se déplaçant sans crainte au cœur de l'*Vrbs*. De surcroît, toutes les vertus de Trajan se retrouvent également chez son épouse, Plotine, qui, forte de la même modestie et de la même simplicité, se fait la conseillère de son mari et occupe une place de premier plan dans la vie politique, à l'image de la première des *Augustae*, Livie.

⁶⁰⁵ *Ibid.*

⁶⁰⁶ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XLVIII, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁶⁰⁷ *Ibid.*

⁶⁰⁸ **Hurlet Fr. 2001** : *Loc. Cit.*

⁶⁰⁹ « Ce n'est pas toi qui gonflé avant le milieu du jour par un banquet solitaire, spectateur et contrôleur, tu t'apprêtes à tomber sur tes invités, ce n'est pas toi qui, lorsqu'ils sont à jeun, le ventre vide, quand le tien est plein et que tu rotates, leur présentes ou plutôt leur jettes des mets que tu dédaignais de toucher, qui, après avoir supporté avec dégoût cette insultante parodie de repas en commun, retournes de nouveau à tes ripailles clandestines et à tes excès secrets. » **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XLIX, 6, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁶¹⁰ **Aurelius Victor** : *Livre des Césars*, XIII, éd. et trad. Dufraigne P., Paris, Les Belles- Lettres, 1975. ; **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XIII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999. ; **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 7, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁶¹¹ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

⁶¹² **Aurelius Victor** : *Loc. Cit.*

⁶¹³ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXIV, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

Chapitre III :

Le couple impérial : archétype de la *frugalitas* romaine

Retracer la vie des impératrices romaines constitue, par essence, une tâche délicate, car les auteurs antiques restent particulièrement silencieux sur leur implication dans la vie politique, et encore davantage sur les détails de leur jeunesse. L'*Augusta* apparaît le plus souvent dans les sources antiques à partir de son mariage avec le futur *princeps*, limitant fastidieusement le récit de sa vie à ce seul événement fondateur. Toutefois, certaines femmes parviennent à émerger de l'ombre, égalant, presque à l'identique, la renommée de leur époux et, à bien des égards, réussissant à la transcender. En cela, l'Histoire a surtout retenu les noms de Livie, d'Agrippine la Jeune ou encore, à une époque plus tardive, celui de Julia Domna ; Plotine, par sa propre existence, n'est toutefois pas en reste, mais pâtit de la même négligence historiographique que son époux, Trajan. Pourtant, à l'égal de son mari, les sources ne tarissent pas d'éloges à son égard, car elle est précisément cette femme qui, par ses vertus et son importance, a su accroître la gloire de Trajan⁶¹⁴. Cette étude entend donc réhabiliter la position de Plotine aux côtés du natif d'Italica, en s'attachant à comprendre son enfance, son éducation et les multiples rôles qu'elle exerça durant tout le principat du deuxième empereur de la dynastie, que l'historiographie retient sous le nom d'Antonine. Pour tenter de comprendre la femme qu'est Pompeia Plotina, il est nécessaire, avant toute chose, de prendre en considération un élément qui, somme toute, revêt une importance majeure et que nous ne cesserons de souligner, aspect par ailleurs implicite dans le titre de ce chapitre : Plotine n'est pas seulement l'épouse de Trajan, elle a, de toute évidence, joué un rôle de premier plan non seulement au sein de la cour et dans les décisions impériales, mais elle a surtout constitué un modèle exemplaire pour toutes les femmes de l'Empire⁶¹⁵, du moins pour les plus fortunées. Cette potentialité est attestée par tous les supports qui participent à la diffusion de l'idéologie impériale, tels que les inscriptions, les monnaies, et sans oublier le *Panegyrique de Trajan*, où Pline le Jeune consacre une place de

⁶¹⁴ « Plotina indredibile dictu est quanto auxerit gloriam Traiani ». **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XLII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.

⁶¹⁵ **Cenerini Fr. 2019** : Pompeia Plotina e Ulpia Marciana : le donne di Traiano, in : Zerbini L., *Traiano. L'Optimus Princeps*, Treviso, UNIBRE, p. 9.

choix à Plotine comme à Marciana. L'importance qu'elle incarne, tant pour Trajan que pour les autres femmes, s'impose comme la figure de proue de notre analyse, constituant un biais incontournable pour appréhender la vie et la personnalité de Plotine, qui n'en reste pas moins la femme respectée d'un empereur adulé.

I. Pompeia Plotina : de Nîmes à Rome, les origines d'une impératrice

La littérature est d'un maigre secours pour appréhender les origines de Pompeia Plotina, pour laquelle nous ne disposons que d'un nombre restreint de documents, quels qu'en soient la nature et le type. Par conséquent, de nombreuses conjectures, qu'elles soient cohérentes ou extravagantes, ont été avancées à son sujet, nous contraignant à conserver une certaine distance vis-à-vis de certaines d'entre elles que nous estimons exotiques au regard des propos rapportés. Il ne nous semble pas opportun de recenser ici l'ensemble de ces hypothèses formulées à ce jour qui ne feraient qu'alourdir inutilement notre propos. Au vu du maigre nombre d'informations concernant la famille et l'enfance de Plotine, nous jugeons en effet préférable de rester prosaïque sur la reconstitution de sa vie. Néanmoins, certaines phases de son existence peuvent être avancées avec assurance, exemptes d'inexactitudes et de fantaisies. Dans un premier temps, il importe d'examiner la famille de Plotine en se concentrant exclusivement sur son ascendance paternelle, l'identité de sa mère restant inconnue, ce qui rend toute reconstitution impossible. L'historiographie tend aujourd'hui à attribuer à Plotine le nom complet de Pompeia Plotina⁶¹⁶, hypothèse repose sur le fait que certains de ses affranchis portent le nom de *Pompeius*⁶¹⁷. Bien qu'aucune inscription ne mentionne explicitement ce *duo nomina* pour la future impératrice, d'autres sources épigraphiques⁶¹⁸ offrent néanmoins des indices solides permettant d'attribuer à son père le *nomen* et le *cognomen* de Lucius Pompeius. Au-delà de cet élément, certains chercheurs avancent qu'elle aurait des liens de parenté avec

⁶¹⁶ Toute la documentation contemporaine mise à notre disposition évoque ces deux noms et semble unanime à reconnaître en Plotine une descendante de la *gens Pompeia* ; c'est pourquoi nous adoptons également cette interprétation. Sa fiche prosopographique atteste également du nom de *Pompeia* : *PIR*², P, 679.

⁶¹⁷ **Chausson F. 2007** : Variétés généalogiques – IV. Cohésion, collusions, collisions : une autre dynastie antonine, in : G. Bonamente, H. Brandt, *Historiae Augustae Colloquium Bambergense*, EdPuglia, Bari, p. 126. ; **Chantraine H. 1967** : *Freigelassene und Sklaven im Dienst der römischen Kaiser*, Wiesbaden, F. Steiner, 1967, p. 63. ; **Burnand Y. 2005** : *Primores Galliarum : sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au III^e siècle. I. Prosopographies*, Édition Latomus, Bruxelles, pp. 200-201.

⁶¹⁸ *CIL*, VI, 1878 ; *AE*, 1958, 184

plusieurs autres figures notables. Néanmoins, nous nous abstenons d'entrer dans le détail de ces suppositions, puisqu'elles ne sont, de toute évidence, que des hypothèses, et qu'il reste difficile d'y déceler un véritable lien, au regard du manque de preuves suffisamment diversifiées⁶¹⁹. L'une d'entre elles mérite particulièrement notre attention, puisqu'elle présente Trajan comme un cousin germain de Plotine, imposant *de facto* un mariage incestueux, alors pros crit dans la Rome antique, même s'il a parfois été pratiqué⁶²⁰. Effectivement, Giuseppe Camodeca⁶²¹, dans une étude marquante devenue une référence — dont la thèse est reprise par François Chausson⁶²²-, démontre que le père de Trajan aurait eu pour sœur une certaine Vlpia Plotina, dont le nom apparaît sur des tablettes mises au jour à Herculaneum⁶²³. Bien que cette interprétation reste une hypothèse, comme le souligne l'historien italien, elle a recueilli l'adhésion de nombreux chercheurs, qui voient en cette femme une possible tante de Trajan⁶²⁴. En outre, son *cognomen* Plotina suggère également un lien de parenté avec Pompeia Plotine, établissant *ipso facto* un rattachement, plus ou moins direct, entre les *Vlpia* et la famille de Plotine. Cette relation entre Vlpia Plotina et Marcus Vlpus Traianus se révèle d'autant plus pertinente qu'il permettrait d'expliquer *a posteriori* l'union de Plotine et de Trajan, leurs familles étant ainsi étroitement liées bien avant leur mariage. Il ne convient pas de réfuter cette conjecture, à la fois importante et largement reconnue, pas plus qu'il ne serait judicieux de l'ériger en vérité absolue, en raison du manque de sources complémentaires confirmant l'hypothèse. C'est pourquoi nous conservons une certaine réserve vis-à-vis de cette théorie, sans toutefois l'écarter, puisque cette éventualité ne repose pour l'instant que sur la découverte de fragments à Herculaneum, seule mention existante d'une ancienne alliance entre la *gens Vlpia* et la famille *Plotia*. C'est pourquoi nous ne pouvons être pleinement catégoriques quant à cette branche, encore hypothétique, de la famille de Plotine. Toutefois, cette théorie jouit

⁶¹⁹ Parmi toutes ces conjectures, nous pouvons mentionner celle qui, malgré un manque considérable de preuves, apparaît la plus crédible, tout en nous semblant néanmoins encore éloignée de la réalité. En effet, selon François Chausson, Plotine aurait également été apparentée à Plotia Isaurica, pour la seule raison que cette dernière est elle aussi associée à Nîmes, dont on sait qu'elle est la ville natale de Plotine, et que son nom se rapproche de celui de la future impératrice. **Chausson F. 2007**: *Op. Cit.*, p. 146. ; **Chausson F. 2008** : De Domitia Longina aux Antonins : le règne de Nerva, in: *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, n°2002, pp. 202-203. ; **Chausson F. 2000** : Transmissions de patrimoines dans la famille maternelle d'Antonin le Pieux, in : *Cahiers du Centre Glotz*, XI, p. 361-364.

⁶²⁰ **Moreau Ph. 2002** : *Incestus et prohibita nuptiae. L'inceste à Rome*, Paris, Les Belles Lettres, 452 p.

⁶²¹ **Camodeca G. 1993** : Per una riedizione delle *Tabulae Herculaneenses*. I, in : *Cronache Ercolanesi*, n°23, p. 118.

⁶²² **Chausson F. 2007** : Variétés généalogiques – IV. Cohésion, collusions, collisions : une autre dynastie antonine, in : G. Bonamente, H. Brandt, *Historiae Augustae Colloquium Bambergense*, EdPuglia, Bari, p. 129. ; **Chausson F. 2008** : De Domitia Longina aux Antonins : le règne de Nerva, in: *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, n°2002, p. 205.

⁶²³ *AE*, 1991, 477 = *AE*, 1993, 461.

⁶²⁴ **Camodeca G. 1993** : *Op. Cit.*, p. 118. ; **Raepseat-Charlier M.-Th. 1987** : *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial (I^{er}-II^e siècles)*, Peeters, Leuven, p. 646.

indéniablement d'une notoriété significative au sein de la communauté scientifique, ce qui justifie pleinement l'attention que nous lui avons portée. Malgré tout, l'étude des liens familiaux de Plotine s'interrompt à ce stade, ne laissant comme unique hypothèse fiable qu'une filiation paternelle avec un individu portant le *nomen* Pompeius. Bien que nous ne puissions approfondir davantage cet aspect, un autre élément semble rassembler un consensus parmi les chercheurs, malgré l'absence de sources permettant de l'affirmer avec certitude. Au cœur de la province de la Gaule Narbonnaise, une cité réputée fondée par Nemausus, fils d'Hercule⁶²⁵, et ancienne capitale du peuple celte des Volques Arécomiques, se distingue comme le berceau de la future impératrice de Rome. Cette cité, ayant bénéficié du droit latin, connue aujourd'hui sous le nom de Nîmes, constitue donc le lieu de naissance de Plotine⁶²⁶. De plus, cette affirmation se trouve renforcée par l'édification d'un temple dédié à Plotine à Nîmes, entreprise sous l'impulsion d'Hadrien⁶²⁷ et cela constitue, à peu de choses près, l'unique source dont nous disposons sur ce sujet. En effet, il nous est impensable de concevoir qu'Hadrien ait érigé un temple en l'honneur de l'impératrice décédée dans cette cité sans que cela ne renvoie à sa naissance au sein de la même localité. Ainsi, il paraît tout à fait légitime d'affirmer, avec une certaine assurance, que Plotine est originaire de Nîmes. En dehors de sa cité natale, la date exacte de naissance de l'épouse de Trajan reste inconnue et fait l'objet de débats parmi les chercheurs. Sa naissance est ainsi située dans une période chronologique, que nous jugeons par ailleurs trop large, s'étendant de 62 à 72 apr. J.-C.⁶²⁸. Cependant, certains chercheurs ont recentré l'année de naissance autour de 70⁶²⁹, mais, une nouvelle fois, cette estimation reste incertaine. Toutefois, il paraît possible de préciser davantage la datation de la naissance de Plotine en prenant en compte, dans les calculs, l'une des dates les plus marquantes de sa vie. Naturellement, cet

⁶²⁵ **Sartre M. 1997** : Mémoire et identité civique. Les légendes de fondation des cités grecques aux époques hellénistique et impériale, in : Bartoli Langeli A., Chalx G, *La mémoire de la cité. Modèles antiques et réalisations renaissantes*, Naples, E. scientifica Italiana, pp. 9-22.

⁶²⁶ **Chausson F. 2007** : Variétés généalogiques – IV. Cohésion, collusions, collisions : une autre dynastie antonine, in : G. Bonamente, H. Brandt, *Historiae Augustae Colloquium Bambergense*, EdPuglia, Bari, p. 129. ; **Forni P. 2024** : *Les Impératrices romaines. Opprimées, rebelles, émancipées*, Paris, Ellipses, p. 169 ; **Des Boscs-Plateaux F. 2005** : *Un parti hispanique à Rome ? Ascension des élites hispaniques et pouvoir politique d'Auguste à Hadrien (27 av. J.-C. – 138 ap. J.-C.)*, Casa de Velazquez, Madrid, p. 155; **Burnand Y. 2005** : *Op. Cit.* ; **Burnand Y. 2006** : *Primores Galliarum : sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au III^e siècle. II. Prosopographies*, Édition Latomus, Bruxelles, pp. 324-326; PIR², P, 679.

⁶²⁷ **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, XII, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

⁶²⁸ PIR², P, 679.

⁶²⁹ **Hidalgo de la Vega M. J. 2012** : *Las Emperatrices romanas. sueños de púrpura y poder oculto*, Madrid, Salamanca, pp. 99-130 ; **Hidalgo de la Vega M. J. 2000** : Plotina, Sabina, y las dos Faustinas : la funcion de la Augustas en la politica imperial, in : *Studia Historica. Historia antigua*, vol. 18, p. 195. ; **Temporini H. 1978** : *Die Frauen am Hofe Trajans. Ein Beitrag zur Stellung der Augustae im Principat*, Berlin, W. de Gruyter, p. 13.

événement correspond à leur mariage, célébré sans nul doute vers l'année 78⁶³⁰, bien que cette datation reste hypothétique en raison de l'absence de source la confirmant explicitement. En partant de l'hypothèse que Trajan et Plotine se soient mariés en l'an 78, il est possible d'affiner la date de naissance de la Nîmoise en se référant à l'âge moyen des jeunes femmes au moment de leur union matrimoniale durant l'Empire. En effet, les jeunes filles se mariaient généralement autour de leur douzième année⁶³¹ ; dès lors, un calcul simple permet d'estimer la naissance de Plotine aux environs de l'année 66. Cette démarche permet de préciser davantage la datation, mais il convient de rester prudent, car aucune source ne confirme que Plotine se soit réellement mariée à l'âge de douze ans. Toutefois, cette datation ne paraît pas éloignée de la réalité, d'une part parce que les mariages à un âge aussi jeune étaient largement répandus, et d'autre part parce qu'elle pourrait également expliquer pourquoi Plotine a vécu plus longtemps que Trajan. De plus, au moment de son mariage, le futur empereur avait 25 ans, un âge parfaitement en accord avec celui d'un jeune sénateur venant d'achever son tribunat militaire. À la lumière de ces différents éléments, il paraît raisonnable de situer la naissance de Plotine aux environs de l'année 66. En complément de cette analyse sur sa date de naissance, il convient d'examiner l'éducation qui lui a été dispensée ainsi que la construction de sa personnalité, érigée en modèle d'exemplarité, selon la description plinienne :

« Eadem quam modica cultu, quam parca comitatu, quam ciuilis incessu ! Martiti hoc opus, qui ita imbuît, ita instituit ; nam uxori sufficit obsequi gloria »⁶³².

Le sénateur met alors en avant les vertus de l'impératrice, non comme l'héritage de son éducation personnelle, mais comme le fruit de l'influence exercée par son époux à son égard. Cette perception, naturelle pour un citoyen romain, discrédite la femme et les vertus qu'elle pourrait incarner. Il est ainsi légitime de se demander si Plotine affichait une modestie qu'elle ne pratiquait pas vraiment⁶³³ ou si, au contraire, elle incarnait sincèrement les vertus que Trajan entendait promouvoir. Apporter une réponse précise s'avère complexe dans la mesure où nous

⁶³⁰ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 38 ; Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, p. 25 ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 40 ; Forni P. 2024 : *Op. Cit.*, p. 170.

⁶³¹ Durry M. 1955 : Le mariage des filles impubères à Rome, in: *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 99^e année, n° 1, p. 85. ; Morizot P. 1989 : Remarques sur l'âge du mariage des jeunes Romaines en Italie et en Afrique, in: *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 133^e année, n° 3, p. 656. ; Lhuillier-Martinetti D. 2008 : *L'individu dans la famille à Rome au IV^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 25. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 38.

⁶³² « Combien elle est simple dans sa toilette, discrète dans son escorte, modeste dans son allure ! C'est l'œuvre de son époux, qui l'a ainsi façonnée, ainsi formée ; car à une épouse suffit la gloire de l'obéissance ». Plin le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, LXXXIII, 7, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁶³³ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 167.

ignorons encore l'identité exacte des parents de Plotine, un élément qui aurait pourtant pu nous éclairer sur son éducation, et surtout en raison de son probable mariage précoce, sans doute autour de l'âge de douze ans. Si tel a été le cas, il est évident que la poursuite de l'éducation de Plotine, due à son jeune âge, incombe à Trajan, et il semble cohérent que les vertus du futur empereur aient été inculquées à la jeune Nîmoise. Dès lors, il n'est pas erroné de supposer que la modestie et la frugalité soient devenues des vertus de Plotine, bien qu'elle ait, plus tard, influencé certaines décisions de Trajan, à l'instar d'Ulpia Marcianna. D'autre part, bien que nous disposions de peu d'informations sur ses parents, elle a sans doute reçu, avant son mariage, une éducation destinée à la préparer à sa vie de mère et d'épouse exemplaire, conformément aux attentes d'une matrone vertueuse⁶³⁴. Ses vertus la différencient ainsi, selon Pline le Jeune⁶³⁵, d'autres impératrices ayant fait preuve d'un comportement malveillant, nous pouvons peut-être en comprendre implicitement une comparaison avec Messaline ou même Poppée. Cela peut s'expliquer par le fait que Plotine, à la différence de certaines impératrices julio-claudiennes et flavienne comme Domitia Longina, n'a jamais fréquenté la cour impériale ni la très haute aristocratie romaine⁶³⁶, échappant ainsi aux intrigues qui peuvent occuper ces cercles de pouvoir. Tout comme Trajan, elle provenait de familles provinciales qui, peu à peu, constituaient la nouvelle élite en accédant au Sénat grâce à la politique de municipalisation instaurée par l'empereur Claude⁶³⁷, ce qui a irrémédiablement influencé l'éducation de Plotine. Toutefois, elle n'était pas en reste et possédait un patrimoine considérable, incluant des propriétés à Rome⁶³⁸ et des *figlinae*⁶³⁹, témoignant de la fortune que sa famille avait accumulée au fil du temps. Dès lors, Plotine n'est pas une simple provinciale et, à l'instar de Trajan, elle jouit d'une famille, somme toute, respectée et dotée d'une fortune considérable. En conséquence, leur mariage peut résulter de l'essor de ces familles provinciales, réunies à Rome au même moment et dans des circonstances connexes. Dès lors, tous ces éléments montrent que la personnalité de Plotine n'est que la résultante de plusieurs facteurs, que ce soit l'héritage et l'éducation parentale, ainsi que son mariage avec Trajan, qui a façonné son caractère ; c'est

⁶³⁴ Forni P. 2024 : *Op. Cit.*, p. 168. ; Gourevitch D., Raepsaet-Charlier M.-Th. 2001 : *La femme dans la Rome antique*, Paris, Hachette Littératures, 301p.

⁶³⁵ Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, LXXXIV, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁶³⁶ Forni P. 2024 : *Op. Cit.*, p. 168.

⁶³⁷ Hidalgo de la Vega M. J. 2000 : *Op. Cit.*, p. 195.

⁶³⁸ *Ibid.*

⁶³⁹ Des *figlinae Quintinae* en Italie étaient sous la propriété de Plotine, et plusieurs inscriptions attestent de la présence d'offinatoires dans ses ateliers, mentionnant explicitement son nom de *Plotina*. *CIL*, XV, 7305 ; *CIL*, XV, 441– 442 ; Chausson F., Buonopane A. 2010 : Une fonte della ricchezza delle Augustae – Le figlinae urbane, in : Kolb A., *Augustae. Machtbewusste Frauen am römischen Kaiserhof ?*, n°18, p. 102. ; Charles-Laforge M.-O. 2015 : Patrimoines et héritages des femmes à Rome : l'exemple des princesses antonines, in : Courrier C., Chilet Cl., Passet L., *Arcana imperii*, volume I, p. 241.

pourquoi il est difficile de croire en une personnalité qui consisterait à afficher ostensiblement des vertus qu'elle ne possède pas, comme l'écrit Eugen Cizek⁶⁴⁰.

Après le mariage de Trajan et de Plotine vient le temps de la vie commune, où la jeune Nîmoise se familiarise avec la vie mondaine et les cercles du pouvoir, grâce aux différentes magistratures et affectations militaires que son mari a briguées. Lors de la questure de Trajan en 81, Plotine est âgée d'environ quinze ans — en se fondant sur une naissance en 66 apr. J.-C. — et il paraît difficile de croire qu'elle ait, à ce moment précis, joué un rôle significatif, compte tenu de sa jeunesse ; elle devait alors parfaire son éducation auprès de Trajan et des femmes de la famille, telles que Ulpia Marciana. Ses premiers rapports avec la haute aristocratie romaine et le pouvoir impérial ont vraisemblablement commencé lors de la préture de Trajan en 86⁶⁴¹, Plotine étant alors âgée d'une vingtaine d'années. Dès lors, il semble naturel que Plotine ait accompagné Trajan lorsque cela était envisageable où elle pouvait se familiariser avec les enjeux propres aux cercles du pouvoir. Outre cela, il est légitime de s'interroger sur la sexualité conjugale, que les préférences de Trajan⁶⁴² ont vraisemblablement rendue rare, voire inexistante, mais il n'est pas exclu que, dans les premiers temps de leur union, les deux époux aient tenté de concevoir un héritier. Toutefois, tout au long de leur vie commune, le couple n'a jamais réussi, laissant entrevoir une possible stérilité ou l'absence complète de relation charnelle⁶⁴³. En tenant compte de ces hypothèses, il est également possible que Trajan ait continué à satisfaire ses désirs sexuels en dehors de son mariage⁶⁴⁴. Quoiqu'il en soit, à partir de l'année 86, Plotine commence à s'occuper d'un enfant alors âgé de dix ans⁶⁴⁵, confié à la tutelle de Trajan à la suite de la mort de son père, Aelius Hadrianus Afer. Ce jeune garçon se nomme Hadrien et Plotine va véritablement s'attacher à lui, en assumant un rôle de protectrice et de soutien actif durant toute la carrière du successeur de son mari. Pour la suite de la carrière de Trajan, il est fort probable que Plotine l'ait suivi dans ses déplacements, que ce soit lors de sa légation en Espagne ou au cours de ses divers gouvernorats⁶⁴⁶. Il est même vraisemblable qu'elle ait été à ses côtés lorsque, le 28 janvier 98, il accéda au pouvoir à Cologne. Toutefois, aucune source littéraire ou épigraphique ne permet d'établir avec certitude la présence de Plotine aux côtés de Trajan. Il paraît néanmoins logique de supposer qu'elle l'ait accompagné,

⁶⁴⁰ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 167.

⁶⁴¹ Forni P. 2024 : *Op. Cit.*, p. 171.

⁶⁴² Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 7, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867. ; Cf : L'enfance de Trajan : les prémices d'un *princeps*, p. 67.

⁶⁴³ Forni P. 2024 : *Op. Cit.*, p. 172.

⁶⁴⁴ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 108.

⁶⁴⁵ *Histoire Auguste: Vie d'Hadrien*, I, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

⁶⁴⁶ Hidalgo de la Vega M. J. 2000 : *Op. Cit.*, p. 198.

d'autant que rien ne la retenait à Rome, tandis que son époux, stationné aux confins de l'Empire, est éloigné de l'*Vrbs* de l'année 92, au début de son gouvernement en Germanie, jusqu'en 99, année de son *adventus* dans la capitale impériale. Ainsi, Trajan est absent de Rome durant sept années, rendant peu vraisemblable l'hypothèse d'une Plotine restée en Italie tout ce temps. Bien que cette hypothèse ne puisse être confirmée avec certitude, il semble que les deux époux aient poursuivi leur existence loin de Rome, à l'écart du pouvoir et du climat d'insécurité qui pesait sur la Ville Éternelle dans les dernières années du règne de Domitien. Cependant, l'assassinat du dernier des Flaviens et l'accession de Nerva en 96 allaient changer le cours de la vie de Plotine, elle doit désormais se préparer à devenir impératrice de Rome, alors même que, tout comme Trajan, rien ne semblait la destiner à un tel rôle.

II. Une *Augusta* exemplaire au côté d'un *imperator*

Trajan, empereur d'un genre nouveau, affirmant une réminiscence augustéenne du principat⁶⁴⁷ et incarnant ce *princeps anupeuthunos*, « sans avoir de comptes à rendre »⁶⁴⁸, est exalté par ses contemporains comme un parangon, dont le *gratiarum actio* de Pline le Jeune constitue un exemple *sui generis*. L'épouse de Trajan, Plotine, n'est pas en reste, et les vertus que lui attribuent les sources, au premier rang desquelles le *Panegyrique de Trajan*, illustrent une subordination à la fois idéalisée et insistante de la Nîmoise envers son époux⁶⁴⁹, dans la mesure où les qualités du prince se reflètent inévitablement chez les femmes qui l'entourent : « *ideo utraque mores eosdem, quia utraque tuos habet.* »⁶⁵⁰. Cependant, il convient de garder une certaine distance face à ces écrits résolument rhétoriques, dans la mesure où ils contribuent à la diffusion de l'idéologie trajanienne tout en imposant une ligne de pensée politique propre à la maison impériale. Plotine et Marciana devaient ainsi se distinguer des princesses qui les avaient précédées, dont l'influence sur leurs époux avait suscité des réserves⁶⁵¹. Les sources,

⁶⁴⁷ **Gangloff A. 2018** : *Pouvoir impérial et vertus philosophiques. L'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, Leiden, Brill, p. 183.

⁶⁴⁸ **Dion Chrysostome** : *Discours sur la royauté*, III, 43, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

⁶⁴⁹ **Cenerini Fr. 2019** : Pompeia Plotina e Ulpia Marciana : le donne di Traiano, in : Zerbini L., *Traiano. L'Optimus Princeps*, Treviso, UNIBRÉ, p. 10.

⁶⁵⁰ « Elles [Plotine et Marciana] ne pensent qu'à t'imiter, à suivre ton exemple. Aussi toutes deux ont-elles les mêmes mœurs, ayant les mêmes que toi ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXXXIV, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁶⁵¹ Pline le Jeune désapprouvait notamment le rôle joué par Livie dans la succession d'Auguste : « aussi n'as-tu pas été adopté, comme jadis tel et tel, pour satisfaire une épouse », **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, VII, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002. Toutefois, cette perception contraste avec le rôle exercé

mises au service du pouvoir impérial, s'attachaient alors à imposer une nouvelle représentation, celle de femmes entièrement dévouées au *princeps*, incarnant le modèle traditionnel de l'épouse et de la matrone soumise à l'autorité masculine, tel qu'il était imposé dans les premiers temps du principat. Il est alors essentiel, dans la mesure du possible, de ne pas accorder une confiance absolue aux sources, en cherchant à saisir le rôle joué par Plotine, sans pour autant les écarter, puisqu'elles contribuent à éclairer l'idéologie impériale.

Au-delà de cette difficulté, il est possible d'entrevoir la personnalité de Plotine et de saisir toute l'importance de son rôle aux côtés de l'empereur. Les premières vertus attribuées à l'épouse de Trajan, toujours ancrées dans l'idéologie impériale réinterprétant le *mos maiorum* républicain, sont la *frugalitas* et la *modestia*, deux qualités étroitement connexes, manifestées lors de l'*adventus* d'octobre 99. Avant d'analyser les vertus qu'elle incarne, il est essentiel de s'interroger sur la présence de Plotine aux côtés de Trajan lors de son entrée à Rome. Nous avons préalablement supposé que l'impératrice ait accompagné le prince lors de sa tournée d'inspection le long du Danube, mais le couple impérial est-il entré à Rome ensemble, ou, *a contrario*, Plotine a-t-elle précédé Trajan afin de préparer son arrivée à la *domus Augustana*, organisant la cour selon les directives de l'empereur ? À notre sens, le couple impérial atteint Rome au même moment, bien qu'il soit délicat de l'affirmer avec certitude, Plinie le Jeune ne faisant aucune mention de Plotine lors de l'*aduentus* impérial. Toutefois, notre conjecture repose sur l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, qui relate l'entrée de la Nîmoise au palais impérial après celle de Trajan à Rome, impliquant de fait une arrivée à la même date. Conscient de la fragilité de cette possibilité en raison du manque de sources, la présence de Plotine n'est en rien assurée, mais elle reste néanmoins plausible. Quoi qu'il en soit, dès son arrivée devant la porte du palais, après avoir gravi les marches qui y menaient, elle se retourne vers le peuple et aurait prononcé : « Telle j'entre ici, telle je veux en sortir »⁶⁵². L'auteur de langue grecque met ici en lumière la *modestia*, la *moderatio* et la *frugalitas*, des vertus qui dessinent les contours du pouvoir tel que le conçoit Trajan et qui reflètent son propre idéal. À cela s'ajoute le refus de Plotine de porter le titre d'*Augusta*⁶⁵³, pourtant voulu par le Sénat, manifestant une fois de plus sa *moderatio*, à l'image de Trajan lorsqu'il a décliné les honneurs du titre de *pater patriae* ou encore son refus d'un troisième consulat. Dès lors, il apparaît clairement que Plotine est dépeinte à l'image de Trajan, témoignant ainsi d'une dévotion

par Plotine lors de la succession de Trajan, révélant la place privilégiée qu'occupèrent certaines impératrices désireuses d'élever leur protégé à la tête de l'Empire.

⁶⁵² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 5, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁶⁵³ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXXXIV, 6, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

certaine envers son époux. Malheureusement, il est impossible d'affirmer si ces vertus étaient réellement celles de Plotine ni même si elle a véritablement prononcé ces mots. Toutefois, au regard du système idéologique impérial en vigueur, il semble plus plausible que ce soit Trajan lui-même qui ait refusé le titre d'*Augusta* pour son épouse, ainsi que pour sa sœur⁶⁵⁴, afin de rester en accord avec sa politique générale. De surcroît, les sources dépeignent Plotine comme une épouse irréprochable⁶⁵⁵, et l'usage fréquent du superlatif pour qualifier sa *sanctitas*⁶⁵⁶ souligne à l'évidence sa dévotion envers Trajan ainsi que le partage de valeurs qui les unit. En somme, il faut comprendre que les vertus attribuées à Plotine témoignent avant tout de la moralité du *princeps*, *paterfamilias* de toutes les femmes de sa famille⁶⁵⁷. En un sens, elles semblent émaner de lui et portées par l'appareil idéologique qui entend les consacrer tant chez Plotine que chez Marciana. Par ailleurs, cette vision et ces valeurs partagées façonnent le couple impérial et guident sa politique, qu'elle soit familiale ou plus large, tout en influençant profondément l'opinion publique. Effectivement, à l'instar de l'époque augustéenne, le couple impérial se construit autour de la *concordia*, un lien d'unité et de solidarité placé au service du bien public⁶⁵⁸, dans l'objectif de rétablir un consensus universel. C'est ainsi que le peuple romain reconnaissait en Trajan un *pater patriae*, malgré son refus du titre⁶⁵⁹, et percevait en Plotine l'incarnation possible d'une *mater patriae*⁶⁶⁰. Par conséquent, l'acceptation de titres aux connotations à la fois juridiques et religieuses, tels que celui de *pater patriae*, constitue non seulement une nécessité pour asseoir la légitimité du pouvoir, mais est surtout l'affirmation publique de l'idéologie du consensus⁶⁶¹ voulue par Trajan. Dès lors, le couple impérial s'impose comme le socle de l'idéologie trajanienne, érigeant en principe fondateur des valeurs communes — si tant est qu'elles soient sans artifices —, conçues pour ancrer une *concordia universalis*, reflet d'une harmonie que Trajan et Plotine désirent incarner. C'est dans cette perspective qu'Hildegard Temporini⁶⁶², dans une étude faisant encore date à ce jour, conclue que le couple impérial, l'*Augustus* et l'*Augusta*, forme en définitive un duo de *parens patriae*, jouant un rôle essentiel dans la diffusion de l'idéologie de la maison impériale. Bien que Plotine ne porte pas immédiatement le titre d'*Augusta*, à l'instar de Trajan qui n'adopte celui de *pater patriae*

⁶⁵⁴ Bennett J. 1997: *Op. Cit.*, pp. 50-51.

⁶⁵⁵ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 5, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁶⁵⁶ « Plotinam, sanctissimam feminam ». Pline le Jeune : *Lettres*, tome III, livre IX, XXVIII, éd. et trad. Guillemin A.-M., Paris, Les Belles- Lettres, 1928.

⁶⁵⁷ Gangloff A. 2018 : *Op. Cit.*, p. 188.

⁶⁵⁸ Cenerini Fr. 2019 : *Op. Cit.*, p. 11.

⁶⁵⁹ Pline le Jeune : *Panégryque de Trajan*, XXI, 1-2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁶⁶⁰ Hidalgo de la Vega M. J. 2000 : *Op. Cit.*, p. 197.

⁶⁶¹ *Ibid.*

⁶⁶² Temporini H. 1978 : *Die Frauen am Hofe Trajans : ein Beitrag zur Stellung der Augustae im Principat*, Berlin, De Gruyter, pp. 32-35.

qu'après les premiers mois de l'année 98, le Sénat et le peuple les reconnaissent déjà comme les véritables parents de la patrie, garants de l'harmonie et de la stabilité de l'Empire, car, comme le souligne Pline le Jeune, « l'appellation en soi importait peu à la piété publique »⁶⁶³. Il est donc évident que le titre d'*Augusta* constitue le pendant de celui de *pater patriae*⁶⁶⁴ s'inscrivant — il est nécessaire de le souligner — dans une politique sociale impériale toujours plus paternaliste, se concrétisant ultérieurement à travers les *alimenta*. C'est dans cette logique que Plotine finit par accepter le titre d'*Augusta*, que certains chercheurs⁶⁶⁵ situent aux alentours de l'année 100, bien que la première attestation épigraphique⁶⁶⁶ ne remonte, au plus tôt, qu'à l'année 104⁶⁶⁷. Toutefois, il n'est pas absurde d'avancer la date de 100 apr. J.-C. dans la mesure où le couple impérial réside à Rome et que c'est précisément à ce moment que Trajan met en branle l'ensemble de ses politiques sociales et économiques, pouvant trouver leur justification dans le titre d'*Augusta* de Plotine et de son association avec les titres d'*Augustus* et de *pater patriae* de l'empereur. En revanche, il ne faut pas séparer le titre d'*Augusta* de sa signification originelle, qui visait à définir le rôle de la femme en tant que garante de la continuité et de la stabilité dynastique, en lien avec la vertu traditionnelle de la *fecunditas*⁶⁶⁸. Cela explique, *ipso facto*, la multiplication de ce titre au sein de la maison impériale⁶⁶⁹ dans le but de renforcer les perspectives de succession et de créer factuellement une dynastie dans la lignée de Trajan. Il est alors évident que la concorde constitue le principe directeur du couple impérial, animé par la volonté d'instaurer une respectabilité civile⁶⁷⁰ qui s'impose comme un outil essentiel dans la diffusion de l'idéologie trajanienne en début de règne.

Outre cette dimension de la concorde, d'abord et avant tout perceptible au sein de la maison impériale, Plotine a nourri de nombreux débats quant à la portée réelle ou fictive de ses actions dans le domaine politique et à l'influence possible qu'elle aurait exercée sur Trajan. Tout repose sur une source ancienne, rédigée bien après le règne du second des Antonins, qui attribue à Plotine une influence significative sur son époux :

⁶⁶³ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXI, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁶⁶⁴ **Cenerini Fr. 2019** : *Op. Cit.*, p. 15.

⁶⁶⁵ *Ibid.* ; **Bickerman E. J. 1974** : Diva Augusta Marciana, in : *The American Journal of Philology*, vol. 95, n°4, p. 366. ; **Kienast D. 2004** : *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Berlin, Darmstadt, p. 126.

⁶⁶⁶ Cat. Ép. : *Luni Mare*, 1.

⁶⁶⁷ L'inscription mentionne *Plotinae August(ae)* ainsi que la neuvième puissance tribunitienne de Trajan, débutant le 28 octobre 104 et s'achevant le 27 octobre 105, ce qui permet de dater la pierre avec précision dans cet intervalle. Dès lors, la première attestation du titre d'*Augusta* pour Plotine apparaît précisément entre 104 et 105.

⁶⁶⁸ **Cenerini Fr. 2019** : *Op. Cit.*, p. 15.

⁶⁶⁹ La sœur de Trajan, Ulpia Marciana, reçoit le titre d'*Augusta* aux alentours de l'an 100, et à sa mort en 112, cet honneur est donné à sa fille, Salonina Matidia. **Strobel K. 2010** : *Kaiser Traian: Eine Epoche der Weltgeschichte*, Berlin, Friedrich Pustet, p. 53.

⁶⁷⁰ **Cenerini Fr. 2019** : *Loc. Cit.*

« Plotine s'en prit vivement à son époux, et, lui reprochant d'être insensible à sa gloire, elle le rendit tel, que, par la suite, rempli d'horreur pour les levées d'impôt injustes, il comparait le fisc à la rate, qui se gonfle de l'épuisement des autres membres »⁶⁷¹.

À travers la plume du Pseudo-Aurélius Victor, on comprend que Plotine aurait influencé Trajan dans sa politique financière⁶⁷², l'amenant à intervenir contre ses intendants, dont les exactions dans la collecte des impôts nuisaient à sa réputation⁶⁷³. D'autre part, Christophe Burgeon soutient que Trajan, sous l'influence de Plotine, aurait entrepris plusieurs réformes financières⁶⁷⁴, mais, hélas, le chercheur ne fournit ni la preuve ni la moindre source pour étayer ses propos, rendant ainsi son postulat difficile à suivre. De surcroît, il paraît peu concevable que l'impératrice ait pu influencer l'empereur⁶⁷⁵ sur un tel domaine, puisque le détenteur du pouvoir est et demeure l'empereur⁶⁷⁶. Cependant, il est reconnu que Plotine a exercé une influence probable dans plusieurs autres domaines, qu'ils soient sociaux ou culturels. Néanmoins, la seule intervention véritablement avérée semble s'être produite lors de l'accession au pouvoir d'Hadrien, à un moment où Trajan était affaibli par la maladie. Dans un premier temps, il est essentiel d'évoquer la présence de l'impératrice ainsi que de Trajan dans les *Acta Alexandrinorum*⁶⁷⁷, un recueil de *papyri* rédigé par divers auteurs, du principat d'Auguste jusqu'au III^e siècle, relatant les ambassades alexandrines envoyées à la cour impériale pour

⁶⁷¹ **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XLII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.

⁶⁷² L'hypothèse d'une influence de Plotine dans ce domaine est soutenue par certains chercheurs, mais ils n'apportent guère de preuves concluantes ni suffisamment solides pour discerner avec certitude son empreinte dans les décisions financières et fiscales de Trajan. Malgré cette absence, il convenait de mentionner ces théories afin d'éclairer le rôle de Plotine, bien que son intervention dans ce domaine demeure, à première vue, peu probable. Pour les auteurs qui suggèrent une influence sur les affaires financières : **Christol M., Cosme P., Hurlet Fr., Roddaz J.-M. 2021** : *Histoire Romaine. Tome II, d'Auguste à Constantin*, Paris, Fayard, p. 489. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 119. ; **Minaud G. 2012** : *Les vies de 12 femmes d'empereur romain. Devoirs, intrigues et voluptés*, Paris, L'Harmattan, p. 160.

⁶⁷³ **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XLII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999. ; **Minaud G. 2012** : *Op.Cit.*, p. 160.

⁶⁷⁴ **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 119.

⁶⁷⁵ Il est difficile de croire que Plotine ait exercé une influence sur Trajan, d'abord parce que cela irait à l'encontre des sources qui dépeignent l'empereur comme un souverain exemplaire et l'impératrice comme une figure discrète. De plus, seuls les membres du *consilium principis* sont, par nature, en mesure de conseiller le prince et à peser sur ses décisions, rendant peu vraisemblable l'idée que Trajan ait écouté Plotine plutôt que ses conseillers. Enfin, l'unique source mentionnant son rôle dans les affaires financières est celle du Pseudo-Aurélius Victor, rédigée au V^e siècle, soit trois siècles après le règne de Trajan, ce qui soulève inévitablement des doutes quant à la fiabilité de ces informations. Qui plus est, aucun autre auteur connu ne corrobore cette hypothèse, renforçant ainsi notre prudence quant à l'idée d'une influence exercée par Plotine. En définitive, l'éloignement chronologique et l'unicité de cette source tardive ne permettent pas de reconnaître ici un rôle avéré de l'impératrice, dont l'influence, si elle avait existé, n'aurait sans doute pas échappé aux auteurs contemporains de Trajan.

⁶⁷⁶ **Cenerini Fr. 2017** : Le donne di Traiano e la politica, in : Parisi Presicce C., Milella M., Pastor S., *Traiano. Costruire l'Impero, creare l'Europa*, Rome, De Luca Editori d'Arte, p. 107.

⁶⁷⁷ Pour l'ensemble des actes : **Musurillo H. 1954** : *The Acts of Pagan Martyrs*, Londres, Clarendon Press, 304p.

défendre leurs droits et leurs idéaux⁶⁷⁸. Un papyrus, l'*Acta Hermaisci*⁶⁷⁹, mérite une attention particulière, car il évoque explicitement Plotine comme une figure influente, non seulement auprès de son époux, mais également auprès des sénateurs romains. La source fait état de deux ambassades alexandrines, l'une grecque et l'autre juive, venues plaider leur cause devant l'empereur Trajan, alors arbitre de leurs différends :

« L'empereur apprit que les ambassadeurs juifs et alexandrins étaient présents et fixa le jour durant lequel il écouterait les uns et les autres. Et Plotine demande aux sénateurs d'être contre les Alexandrins et de soutenir les Juifs. Et les Juifs, entrant les premiers, saluent l'empereur Trajan : César les salua avec une très grande bienveillance, car lui aussi leur était déjà acquis grâce à Plotine. Après eux les ambassadeurs alexandrins entrent et saluent l'empereur ; ce dernier ne les accueillit pas amicalement, mais dit : « Vous me saluez, comme si vous étiez digne d'être salués, vous qui avez osé ces mauvaises actions contre les Juifs. Mais aller et [...] »⁶⁸⁰.

Bien que l'état fragmentaire ne permette pas de restituer la fin des paroles de Trajan, par ailleurs présenté sous un aspect négatif, contrastant avec l'image du meilleur des princes, il est néanmoins clairement établi que Plotine, à l'instar de Poppée⁶⁸¹, ait exercé une forte influence sur son époux en faveur des Juifs. Ce scénario peut s'expliquer par le fait que ce papyrus a été rédigé par des Alexandrins de culture grecque, dont le désaccord avec la décision impériale a sans doute influencé le ton et l'orientation de leur récit. En réalité, Plotine a sans doute éprouvé une certaine sympathie à l'égard des Juifs. Toutefois, il reste délicat d'affirmer avec certitude qu'une impératrice, malgré son rang, ait pu exercer une influence déterminante, tant sur l'empereur, alors chargé de statuer sur l'affaire, que sur les sénateurs. C'est pourquoi nous adoptons une posture critique à l'égard de cette source, dont le caractère dissident des Alexandrins s'entend par leur opposition à la décision impériale de Trajan. Une fois de plus, l'influence de Plotine sur l'empereur apparaît sujette à caution et peu vraisemblable, tant elle semble difficilement en accord avec les vertus et les valeurs attribuées au *princeps* comme à

⁶⁷⁸ Chris Rodriguez, dans une thèse remarquable soutenue en 2017, offre une étude récente et en français sur les *Acta Alexandrinorum*, dont la richesse réside dans l'édition et la traduction des *papyri*, accompagnées de commentaires à la fois approfondis et actualisés. **Rodriguez Ch. 2017 : *Les Procès des Acta Alexandrinorum : une vision des vaincus sur les relations entre Alexandrie et Rome aux deux premiers siècles de notre ère***, Thèse de doctorat d'Histoire du droit, Université Paris II Panthéon-Assas, 579p.

⁶⁷⁹ CPJ II, 157 = APM VII

⁶⁸⁰ Traduction de **Rodriguez Ch. 2017 : *Op. Cit.***, p. 222.

⁶⁸¹ **Flavius Josèphe** : *Les Antiquités juives*, tome IX, Livre XX, VIII, 11, éd. et trad. Nodet E., Paris, Les Éditions du Cerf, 2022.

l'*Augusta*, ainsi qu'avec l'idéologie impériale de *concordia*. Outre cette implication de Plotine dans les affaires sociales, elle demeure tout aussi présente dans un autre domaine qu'elle érige en tant que paradigme. La culture, en particulier la philosophie, constitue une part essentielle de sa personnalité à travers les liens qu'elle entretient avec les épicuriens⁶⁸², et à ce titre, elle a probablement influencé Trajan dans ses réflexions théoriques et philosophiques⁶⁸³. Un dossier épigraphique bilingue⁶⁸⁴, découvert en 1890 à Athènes près de la tour des Vents et daté de l'année 121, relate une correspondance entre Plotine, Hadrien et Popillius Théotimus, diadoque⁶⁸⁵ de l'école épicurienne, mettant ainsi en lumière les préoccupations philosophiques de l'impératrice et l'intérêt qu'elle porte à cette doctrine. En effet, Plotine sollicite auprès de l'empereur Hadrien le droit, pour les diadoques de l'école épicurienne, de tester en grec et de désigner librement comme successeur un Grec ou un Romain. L'empereur accepte et adresse une lettre, elle aussi gravée, à Théotimus pour lui annoncer cette décision ; Plotine envoie à son tour une missive rédigée en grec, dans laquelle elle exprime sa joie et sa reconnaissance envers Hadrien, qu'elle qualifie alors de bon fils (*τέκνον*) et de bienfaiteur (*εὐεργέτης*), titre que les épicuriens réservaient à Épicure lui-même⁶⁸⁶. Ces lettres illustrent incontestablement l'érudition de Plotine par le vocabulaire choisi et la position privilégiée qu'elle occupait au sein des cercles intellectuels de son temps, dessinant ainsi le portrait d'une impératrice influente, cultivée et soucieuse du bien commun. Les épicuriens, soucieux d'exprimer leur gratitude, ont fait graver l'intégralité de cet échange dans le marbre, ce qui confère aux lettres une dimension supérieure et enlève tout doute quant à l'authenticité de leur contenu. De surcroît, les deux lettres rédigées par Plotine permettent d'accéder directement à ses pensées, alors imprégnées de considérations personnelles, à travers ses propres mots. L'examen de ces lettres met en lumière le rôle essentiel que l'impératrice a exercé dans le domaine culturel sous le règne d'Hadrien et, sans nul doute, tout au long du principat de Trajan. En somme, ce dossier constitue une source essentielle pour appréhender la personnalité de Plotine qui, même quatre ans après la mort de son époux, demeure l'incarnation des valeurs et des vertus promues sous le règne précédent. À l'aune des inscriptions, nous pouvons affirmer que l'idéologie impériale tend à exposer que les vertus de Trajan sont également celles de son épouse, formant à eux deux un

⁶⁸² Gangloff A. 2018 : *Op. Cit.*, p. 251.

⁶⁸³ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 275.

⁶⁸⁴ Cat. Ép. : *Athenae*, 1.; Follet S. 1994 : Lettres d'Hadrien aux Épicuriens d'Athènes (14.2- 14.3.125) : *SEG* III 226 + *IG* II² 1097, in : *Revue des Études Grecques*, tome 107, fasc. 509-510, pp. 158-171. ; Graindor P. 1934 : *Athènes sous Hadrien*, Le Caire, Imprimerie Nationale Boulac, pp. 204-207.

⁶⁸⁵ Pour l'histoire du mot voir Von Kienle W. 1961 : *Die Berichte über die Sukzessionen der Philosophen in der hellenistischen und spätantiken Literatur*, Berlin, Freie Universität Berlin, p. 36.

⁶⁸⁶ Baliello A. 2018 : Plotina agli amici, in : Parisi Presicce C., Milella M., Pastor S., *Traiano. Costruire l'Impero, creare l'Europa*, Rome, De Luca Editori d'Arte, pp. 335-338.

couple exemplaire, véritable archétype de la *frugalitas*, de *moderatio* et de *concordia*.

Les émissions monétaires associent les femmes de la *domus* impériale aux vertus propres à la sphère féminine, tel que les véhicule l'idéologie impériale. L'étude de ce monnayage apparaît dès lors essentielle pour saisir les vertus prêtées à Plotine ainsi que l'importance de son image à travers ses représentations. À la lumière du menu corpus composé d'*aurei* et de *denarii*, l'impératrice est associée aux figures de Vesta⁶⁸⁷, de la *Pudicitia*⁶⁸⁸ et de *Fides*⁶⁸⁹. Ces trois types iconographiques s'ancrent dans l'idéal de modestie et de moralité attaché à l'épouse du *princeps*, réaffirmant les vertus qui lui sont attribuées. La *Pudicitia*, incarnation de la pudeur, constitue une vertu essentielle des matrones romaines, exigeant une intégrité sexuelle totale⁶⁹⁰ afin d'assurer, pour Plotine, la continuité de la lignée impériale après Trajan, et pour toute matrone, une descendance légitime à son époux⁶⁹¹. Cette conception, associée à Vesta, déesse tutélaire de la famille et, par extension, du foyer de la cité et de la *domus* impériale, ainsi qu'à Fides, incarnation de la fidélité et de l'honneur, s'inscrit pleinement dans l'idéal romain de la matrone, dévouée à son époux, comme l'illustre Pline le Jeune : « Tibi uxor in decus et gloriam cedit. Quid enim illa sanctius, quid antiquius ? »⁶⁹². Par conséquent, les vertus du modèle traditionnel de la matrone idéale, fondé sur la modestie et la moralité, sont devenues une caractéristique essentielle de l'*Augusta* et par cela, selon l'idéologie impériale, l'impératrice contribue à assurer la paix et la prospérité de l'Empire⁶⁹³. Plotine est alors érigée en symbole des vertus féminines et exerce une influence décisive sur l'ensemble des femmes romaines, incarnant un modèle exemplaire de conduite, à l'instar de Trajan pour les hommes de l'Empire. Il faut comprendre que le couple impérial forme deux entités complémentaires, dont l'ambition est d'imposer à l'ensemble de la population, hommes comme femmes, des

⁶⁸⁷ Cat. Num. : *RIC Trajan 730*.

⁶⁸⁸ Cat. Num. : *RIC Trajan 733*.; Sur le revers de cette pièce apparaît un autel dédié à la *Pudicitia*, ce qui suggère qu'un autel a été consacré ou restauré sous le règne de Trajan avec probablement la participation de Plotine, la vertu de la pudicité étant étroitement associée aux femmes. L'idéologie impériale a ainsi associé l'impératrice à la déesse *Pudicitia*, afin de diffuser l'image d'une matrone romaine modèle, incarnant les vertus de cette divinité. Pour une analyse approfondie : **Lichocka B. 1979** : L'autel de *Pudicitia* sur les monnaies de Plotine, in : *Actes du IX^e congrès international de numismatique*, Berne, septembre 1979, Louvain-la-Neuve, Tony & Weiller, pp. 385-392.

⁶⁸⁹ Cat. Num. : *RIC Trajan 740*.

⁶⁹⁰ **Greggi C. 2023** : *Pudicitia* et honneur féminin à Rome, in : Badel Ch., Fernoux H., *Honneur et dignité dans le monde antique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 143-144.

⁶⁹¹ Il convient de noter que dans le livre VII des *Métamorphoses* d'Apulée, l'épouse d'un procureur impérial, nommée Plotine, est décrite comme une femme d'un mérite exceptionnel et d'une fidélité irréprochable (*fides*). Bien que les vertus qu'elle partage avec l'impératrice laissent entrevoir un lien possible entre cette figure littéraire et l'épouse de Trajan, aucun élément ne permet de l'établir explicitement. Nous nous devons donc de marquer une distance, tout en soulignant l'importance des similitudes entre ces deux femmes et des rapprochements qui méritent d'être soulignés.

⁶⁹² « Ton épouse sert ton honneur et ta gloire. Qu'y a-t-il de plus saint qu'elle, de plus vertueux ? ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XCIII, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁶⁹³ **Cenerini Fr. 2019** : *Op. Cit.*, p. 21.

vertus et des mœurs communes inspirées directement du *mos maiorum* républicain. En dernière analyse, l'impératrice, comme les autres femmes de la *domus Augustana*, a acquis un mérite public notable⁶⁹⁴ lui permettant de contribuer à l'élaboration d'une idéologie trajanienne imprégnée d'une réminiscence augustéenne des vertus morales.

Au tournant du II^e siècle, le dogme impérial, renforcé par les méthodes de diffusion de l'idéologie, aspire à faire de l'harmonie et de la *concordia* au sein de la famille impériale un idéal à imiter pour l'ensemble de la société. Plotine et Trajan forment *in fine* ce couple de nature paternaliste fondé sur des valeurs philosophiques héritées de la République. L'impératrice, aux côtés de son époux, joue un rôle essentiel dans la diffusion de ces vertus, affirmant ainsi son influence comme en témoignent de nombreuses sources. Elle s'implique pleinement dans la politique impériale, œuvrant avec habileté pour servir les intérêts de l'Empire et porter à la *statio principis* celui qu'elle considère comme son fils : Hadrien.

III. Plotine, entre influence réelle et construction littéraire de la succession impériale

Un voile d'ombre, empreint de mystère, enveloppe la succession de Trajan et le court intervalle, séparant la disparition du prince de l'accession au pouvoir d'Hadrien, se révèle être le théâtre d'intrigues complexes, où Plotine s'emploie à assurer l'accession de son protégé à la tête de l'Empire. De nombreux écrits ont abordé cette question, adoptant presque toujours une perspective critique sur les agissements de l'impératrice. Pourtant, une telle approche mérite d'être nuancée. Il s'avère, de fait, nécessaire de revenir aux faits afin de retracer l'histoire de l'adoption d'Hadrien et *ipso facto* de son accession à la pourpre, sans pour autant négliger le rôle véritable joué par Plotine. Pour ce faire, revenons aux origines en retraçant brièvement l'évolution de la carrière d'Hadrien sous le principat de son cousin et tuteur. Avant d'aborder cet aspect, il convient de porter notre attention sur la lettre grecque⁶⁹⁵ adressée par Plotine au diadoque de l'école épicurienne, précédemment étudiée. Dans cette dernière, elle qualifie Hadrien de « bon fils », en grec *τέκνον*. À première vue, cette appellation semble anodine, tant elle s'accorde avec l'affection sincère que Plotine nourrissait pour ce jeune homme, qu'elle considérait, comme nous le savons, tel le fils qu'elle n'avait jamais eu. Toutefois, il convient de

⁶⁹⁴ *Ibid.* pp. 14-15.

⁶⁹⁵ Cat. Ép. : *Athenae*, I.

s'attarder sur l'étymologie et la portée de ce mot, dont la signification mérite d'être soulignée⁶⁹⁶. Le terme *τέκνον*, qui dérive du verbe *τίκτω*, signifiant « mettre au monde », se substitue ici au terme plus générique *υἱός*, « fils », introduisant ainsi une nuance lexicale indéniable. Ce choix, loin d'être superflu, peut être interprété comme une manière pour Plotine de se présenter, certes symboliquement, comme la mère d'Hadrien. Dès lors, le terme employé par l'impératrice fait écho à l'influence qu'elle a exercée sur l'ensemble de la carrière de son présumé fils. Elle a ainsi agi à la manière d'une mère, veillant à son ascension et œuvrant sans relâche en sa faveur, à l'instar de Livie pour Tibère. Néanmoins, si l'on examine la vie et la carrière d'Hadrien à travers le récit de l'*Histoire Auguste*, la présence de Plotine à ses côtés n'est attestée qu'à deux reprises. La première a lieu lors du mariage avec Sabine, où l'impératrice, par son influence, réussit à persuader Trajan, bien que cette union ne fût guère du goût du prince⁶⁹⁷. Plotine est mentionnée pour la deuxième fois lors de la guerre parthique, où elle joue un rôle déterminant dans la carrière d'Hadrien et, naturellement, dans son adoption, événement qui conduit à son avènement, éléments étudiés ultérieurement. Entre ces deux périodes, aucune source n'indique que l'impératrice ait joué un rôle dans les décisions de Trajan visant à favoriser la carrière de son cousin, il est dès lors probable que ces décisions aient été prises par l'empereur de sa propre initiative et sans influence extérieure. Cependant, la nomination aux différentes magistratures du *cursus honorum* ne témoigne pas nécessairement d'une volonté délibérée de Trajan de le promouvoir à ces postes, mais peut simplement refléter une ascension classique pour un plébéien dans une carrière sénatoriale. Cet état des lieux était essentiel pour saisir la complexité des relations entre Trajan et Hadrien, afin de déterminer si le prince a favorisé, ou non, l'ascension de son pupille. Cette étude se révèle d'autant plus complexe à entreprendre que des recherches récentes⁶⁹⁸ tendent à dépeindre un Trajan indifférent envers Hadrien, s'appuyant pour cela sur les témoignages de Dion Cassius : « Hadrien ne fut pas adopté par Trajan, [...] il ne reçut aucun honneur particulier, et ne fut même pas consul dans les premiers jours de l'année »⁶⁹⁹. L'auteur grec a raison sur deux points : Hadrien ne reçoit aucun honneur véritablement prestigieux, tel qu'une adlection parmi les patriciens, comme le montre sa

⁶⁹⁶ L'étude a été menée selon les définitions fournies par le dictionnaire : **Bailly A. 2000** : *Le Grand Bailly. Dictionnaire Grec-Français*, Paris, Hachette, 2272p.

⁶⁹⁷ **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, II, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992. ; **Hidalgo de la Vega M. J. 2000** : Plotina, Sabina, y las dos Faustinas : la función de la Augustas en la política imperial, in : *Studia Historica. Historia antiqua*, vol. 18, p. 198.

⁶⁹⁸ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 238. ; **Birley A. 2013** : *Hadrian. The restless Emperor*, Londres, Routledge, 418p.

⁶⁹⁹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXIX, 1, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

nomination au tribunat de la plèbe⁷⁰⁰ et il n'est honoré, durant tout le règne de Trajan, que d'un seul consulat, d'autant plus suffect⁷⁰¹. De fait, l'absence de ces deux honneurs n'établit pas une voie privilégiée vers le principat, des distinctions que Trajan, ou son père, avaient reçues au cours de leur carrière. Néanmoins, il convient de souligner qu'Hadrien demeurait toujours aux côtés du prince et, lorsqu'il n'était pas présent, il ne l'a jamais déçu, à l'exception des problèmes d'endettement survenus en début de règne. En 101, lorsque la première guerre dacique éclate, Hadrien brigue la questure⁷⁰² et, malgré ses fonctions, accompagne Trajan dans la guerre⁷⁰³, ce qui témoigne *a fortiori* du lien les unissant, car, en raison de ses responsabilités, le futur prince n'aurait pas dû prendre part à une telle campagne militaire. Lors de la seconde guerre dacique, Trajan nomme Hadrien légat de la *Legio I Minervia*⁷⁰⁴ où il se distingue par sa bravoure et ses qualités militaires. À cette occasion, il reçoit des *dona militaria*⁷⁰⁵ et Trajan lui transmet le diamant qu'il avait lui-même reçu de Nerva⁷⁰⁶. Cet honneur revêt une grande importance et mérite d'être souligné, bien que certains chercheurs semblent dénigrer cette action, car ce diamant représente selon nous la bague que Trajan avait reçue lors de son adoption par Nerva. Dès lors, n'est-ce pas un signe d'adoption ? Hadrien ne l'a-t-il pas perçu comme tel ? Bien que la signification réelle de ce geste ne puisse être connue avec certitude, il semble évident que, à ce moment précis, Trajan éprouvait de l'estime pour son cousin et pupille. Après la guerre, Hadrien est nommé *legatus Augusti propraetore* de la nouvelle province de Pannonie Inférieure⁷⁰⁷, où, selon l'*Histoire Auguste*, il rétablit la discipline⁷⁰⁸ et empêche les Sarmates de dévaster la province⁷⁰⁹. À la lumière de tous ces éléments, il paraît difficile d'adopter la thèse d'un Trajan insensible à Hadrien, compte tenu des fonctions qu'il a brigüées et des honneurs

⁷⁰⁰ *CIL*, III, 550. ; **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, III, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

⁷⁰¹ Dion Cassius évoque ce consulat suffect par l'expression « ne fut même pas consul dans les premiers jours de l'année », indiquant ainsi qu'il ne s'agissait pas d'un consul ordinaire, dit éponyme, en poste dès le premier jour de l'année.

⁷⁰² **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, III, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

⁷⁰³ *Ibid.* ; Il est désigné comme *comes* dans la première guerre dacique : *CIL*, III, 550.

⁷⁰⁴ *CIL*, III, 550. ; **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, III, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

⁷⁰⁵ *CIL*, III, 550.

⁷⁰⁶ **Histoire Auguste**: *Loc. Cit.*

⁷⁰⁷ *Ibid.* ; *CIL*, III, 550.

⁷⁰⁸ Le thème du rétablissement de la discipline dans l'univers militaire semble récurrent et avait déjà été employé par Pline le Jeune pour qualifier l'action de Trajan lors de son inspection sur le Danube. Les auteurs de l'*Histoire Auguste* ont pu réutiliser ce *topos* pour l'appliquer à Hadrien sans fondement avéré, aucune source ne mentionnant une quelconque indiscipline au sein des armées de Pannonie. En revanche, dans le cas de Trajan, une rébellion avait été attestée sous le règne de Nerva, justifiant pleinement la nécessité d'une telle restauration de l'ordre militaire. **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XVIII, 1, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁷⁰⁹ **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, III, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

qu'il a reçus, dont le diamant constitue un exemple frappant. Nous ne pouvons savoir si Plotine a joué un rôle tant les sources restent lacunaires, il est donc difficile d'analyser l'ensemble de la carrière d'Hadrien et de présenter Trajan comme particulièrement soucieux de la carrière de son cousin, ou, à l'inverse, de considérer que ses décisions aient été guidées par des influences extérieures. Toutefois, au regard de l'inscription retrouvée à Athènes et de l'*Histoire Auguste*, il est évident qu'Hadrien a bénéficié de faveurs de la part de Trajan, mais pas de manière systématique. Ce paradoxe est curieux et se trouve renforcé par des écrits imprécis dont il est, de prime abord, difficile d'en tirer une conclusion, mais ces sources sont biaisées par l'interprétation qu'elles offrent. Pour comprendre, il convient d'analyser l'ingérence de l'*Augusta* dans les dernières années du règne de Trajan. Dans un premier temps, Plotine est présentée comme ayant joué un rôle déterminant dans la nomination d'Hadrien au poste de légat lors de la guerre parthique, ainsi que dans sa désignation à un consulat ordinaire en 118⁷¹⁰, laissant ainsi entendre que Trajan n'aurait probablement pas pris cette décision sans son influence. Sa réelle participation est mise en lumière lors de la mort de l'empereur en août 117, où l'impératrice, avec l'aide du préfet du prétoire Publius Acilius Attianus, aurait dissimulé le décès du *princeps* afin de permettre la diffusion dans l'Empire de la décision de Trajan d'adopter Hadrien, avant d'annoncer officiellement la mort de l'empereur. Cet acte d'adoption présente des divergences dans les sources, ce qui laisse supposer une possible construction des faits. Dion Cassius rapporte qu'une lettre, annonçant l'adoption, a été adressée au Sénat et signée par Plotine, qui aurait imité la signature de Trajan⁷¹¹ pour entériner le choix d'Hadrien. L'*Histoire Auguste*, quant à elle, mentionne la présence d'un imposteur prenant la voix de l'empereur — *supposito qui pro Traiano fessa voce loquebatur* — pour informer les témoins, probablement soigneusement choisis, de l'adoption d'Hadrien⁷¹². Les deux sources évoquant cette succession ne rapportent donc pas les mêmes faits, pourtant certaines études⁷¹³ s'appuient sur ces récits sans véritablement les examiner de manière critique, ce qui s'avère regrettable. La description de l'*Histoire Auguste* n'écarte pas totalement la possibilité de l'adoption d'Hadrien par Trajan, mais elle suggère toutefois la participation déterminante de Plotine, sans laquelle Hadrien n'aurait probablement jamais accédé à la pourpre. Néanmoins, comme nous l'avons souligné, Trajan a nommé Hadrien à des postes prestigieux, tels que la légation en

⁷¹⁰ *Ibid.*

⁷¹¹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXIX, 3, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁷¹² **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, III, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

⁷¹³ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 237-238. ; **Bennett J. 1997**: *Op. Cit.*, pp. 205-207. ; et à moindre mesure : **Hidalgo de la Vega M. J. 2000** : *Op. Cit.*, pp. 192-215.

Pannonie Inférieure et celle de Syrie en 117, sans l'intervention de l'impératrice, ces provinces, clés dans la politique militaire du prince, pouvant ainsi présager une adoption future, comme le suggère Alessandro Galimberti⁷¹⁴. De fait, Trajan a incontestablement joué un rôle déterminant dans l'ascension de la carrière d'Hadrien, en le désignant implicitement comme son successeur, sans annonce officielle, à travers le symbole du diamant et les nombreux postes stratégiques au sein de l'Empire qu'Hadrien a successivement occupés. Dès lors, il convient d'éviter de conclure à une participation indéniable de Plotine qui irait à l'encontre de Trajan. Le choix de l'empereur était fait, mais il ne l'avait pas annoncé publiquement, car Hadrien était un membre de sa famille, et Trajan souhaitait peut-être éviter d'évoquer une succession *e domo*, caractéristique de la dynastie Flavienne⁷¹⁵. De plus, la participation de Plotine semble s'inscrire dans un *topos* récurrent dans la description des actions des femmes dans la politique romaine. Le secret entourant la mort de l'empereur, dissimulé par l'impératrice, rappelle l'action de Livie :

« Uixdum ingressus Illyricum Tiberius properis matris litteris accitur ; neque satis compertum est, spirantem adhuc Augustum apud urbem Nolam an exanimem repperit. Acribus namque custodiis domum et uias saepserat Liuia, laetique interdum nuntii uulgabantur, dones prouisis quae tempus monebat simul excessisse Augustum et rerum potiri Tiberium fama eadem tulit »⁷¹⁶.

« Sa mort cependant ne fut pas connue sur-le-champ : Livie, dans la crainte que, Tibère étant encore en Dalmatie, il n'y eût quelque soulèvement, la dissimula jusqu'à son arrivée »⁷¹⁷.

Selon les sources, la première impératrice de Rome aurait également dissimulé la mort de son mari afin de permettre à Tibère d'être présent lors de l'annonce du décès d'Auguste. Le parallèle entre Plotine et Livie est ainsi évident⁷¹⁸, chacune ayant caché la mort du *princeps*. En

⁷¹⁴ Galimberti A. 2007 : *Adriano e l'ideologia del principato*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 220p.

⁷¹⁵ Hypothèse reprise de : Pani M. 1991 : Il principato dai Flavi ad Adriano, in : Momigliano A., Schiavone A., *Storia di Roma*, II, Turin, Giulio Einaudi Editori, pp. 265-285.

⁷¹⁶ « On ne saurait dire si Auguste respirait encore ou n'était déjà plus, lorsqu'il arriva à Nole ; car Livie avait entouré la maison de gardes qui en fermaient soigneusement les avenues. De temps en temps elle faisait publier des nouvelles rassurantes, et, lorsqu'elle eut bien concerté ses mesures, on apprit qu'Auguste était mort et Tibère empereur ». Tacite : *Annales*, Tome I, Livre I, 5, éd. et trad. de Willeumier P., Paris, Les Belles-Lettres, 1923.

⁷¹⁷ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LVI, 31, éd. et trad. de Willeumier P., Paris, Firmin Didot Frères, 1866.

⁷¹⁸ Lapini N. 2020 : Auguste/Tibère et Trajan/Hadrien : la difficulté d'être le successeur de l'*Optimus Princeps*, in : Poignault R. (dir.), Benoist St., Gautier A., Hoët-van Cauwenberghe Ch., *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, p. 38.

outre, ces deux femmes peuvent également être comparées au mythe de Tanaquil⁷¹⁹, épouse du roi Tarquin l'Ancien, dont le récit de Tite-Live présente des similitudes avec ceux de Tacite et Dion Cassius concernant Auguste et Trajan :

« Tarquinius moribundum cum qui circa erant exceperent, [...] Tanaquil inter tumultum claudi regiam iubet, arbitros eiecit [...]. Cum clamor impetusque multitudinis uix sustineri posset, ex superiore parte aedium per fenestras [...] populum Tanaquil adloquitur. Iubet bono animo esse; sopitum fuisse regem subito ictu ; ferrum haud alte in corpus descendisse ; iam ad se redisse ; inspectum uolnus abstergo cuore ; omnia salubria esse ; confidere propediem ipsum eos uisuros ; interim Ser. Tullio iubere populum dicto audientem esse [...]. Itaque per aliquot dies cum iam exspirasset Tarquinius celata morte per speciem alienae fungendae uicis suas opes firmavit ; tum demum palam factum est comploratione in regia orta »⁷²⁰.

La reine étrusque est accusée par Tite-Live d'avoir caché la mort du roi, de manière semblable à Livie et à Plotine des siècles plus tard. Dès lors, il semble évident que nous sommes en présence d'un *topos* littéraire récurrent, destiné à caractériser toute succession illégitime⁷²¹, non souhaitée par le prince, mais favorisée par les machinations d'une impératrice soucieuse de l'avenir de son fils. En effet, les actions attribuées à Plotine suivent un schéma fréquent, caractérisé par la dissimulation de la mort du *princeps* et la légitimation du protégé. À la lumière de ces exemples, il apparaît clairement que l'action attribuée à Plotine reflète les intentions d'une élite sénatoriale hostile à Hadrien⁷²², désireuse de présenter une succession illégitime, non souhaitée par Trajan, l'*Optimus Princeps*. Il est dès lors indéniable que le rôle attribué à la Nîmoise relève d'une mystification s'inspirant des écrits évoquant Livie, et avant elle, la reine Tanaquil, ce qui vise à dépeindre le successeur comme indigne du prince décédé⁷²³. En somme, il convient de ne plus présenter Plotine comme une actrice de la succession, mais plutôt comme

⁷¹⁹ *Ibid.*

⁷²⁰ « Tarquin tombe mourant dans les bras de ceux qui l'entourent [...]. Au milieu du tumulte, Tanaquil donne l'ordre de fermer les portes du palais, et écarte les témoins. [...] D'une fenêtre élevée qui dominait la rue Neuve (car le roi habitait près du temple de Jupiter Stator), Tanaquil harangue le peuple, et l'exhorte à se rassurer : La soudaineté du coup a étourdi le roi, dit-elle, mais la plaie n'est pas profonde ; il a déjà repris ses sens ; sa blessure a été examinée, le sang étanché, et le prince est hors de danger. [...] En attendant, il leur ordonne d'obéir à Servius Tullius. C'est Tullius qui rendra la justice, et remplira les autres fonctions royales. [...] Ainsi, Tarquin, depuis quelques jours, avait cessé de vivre, et Servius, cachant cette mort, affermissait sa puissance, sous prétexte d'exercer celle d'un autre ». **Tite-Live** : *Histoire romaine*, Tome I, Livre I, 1-6, éd. et trad. de Baillet G., Bloch R., Paris, Les Belles-Lettres, 1940.

⁷²¹ **Lapini N. 2020** : *Op. Cit.*, p. 39.

⁷²² **Cenerini Fr. 2019** : *Op. Cit.*, pp. 19-21. ; **Lapini N. 2020** : *Op. Cit.*, p. 42.

⁷²³ *Ibid.*

une impératrice qui pâtit de l'image négative qu'avait le Sénat d'Hadrien, une élite déterminée à mettre en avant une succession illégitime. Cependant, il serait difficile de nier toute forme d'implication de l'impératrice, qui a sans doute contribué à permettre à Hadrien de regagner les faveurs de Trajan lorsque cela s'est avéré nécessaire en début de règne. Toutefois, les fonctions qu'il a briguées et les signes d'estime manifestés par l'empereur envers lui sont indiscutables et illustrent une succession légitime entre les deux natifs d'Italica.

Conclusion de chapitre

Sur la base des éléments analysés dans cette étude, il est possible d'affirmer que Plotine incarne une impératrice de genre nouveau, dont les vertus et la moralité sont mises au service de son époux dans le cadre de l'établissement d'une idéologie en faveur du bien public. Originaire de Nîmes, elle bénéficie d'une éducation conforme aux attentes de l'élite locale, résolument centrée sur les vertus d'une épouse et future matrone. Cette formation, qu'elle approfondit aux côtés de Trajan après leur mariage, survenu dès sa douzième année, façonne sa personnalité et, par conséquent, l'épouse qu'elle devient au cours du règne d'un prince à l'apparence républicaine. Les vertus morales attribuées à l'*Augustus* se retrouvent également chez l'*Augusta*, dont l'union des deux crée une entité unique, élevée en parangon des modèles humains à imiter. Les sources ne manquent pas d'éloges pour décrire Plotine, qui apparaît à l'image du prince, incarnant le plus haut degré d'intégrité et de pureté. Les vertus essentielles du principat révèlent non seulement un prince idéal, mais aussi une impératrice accomplie, dont la concorde constitue la pierre angulaire du couple impérial. L'impératrice est alors présentée comme vertueuse, se distinguant des princesses habituellement perçues comme omniprésentes aux côtés de leur époux. Malgré ce que les sources ont laissé à la postérité, il est évident que Plotine a exercé une influence sur Trajan, et cela repose indéniablement sur une confiance mutuelle. Bien que les *Acta Alexandrinorum*, critiques envers le pouvoir impérial, dépeignent une impératrice manipulatrice et favorable à la cause des Juifs, un thème récurrent dans la littérature antique, Plotine agit avant tout pour son époux et à sa gloire, comme le souligne le Pseudo-Aurélius Victor. Son influence, bien que discrète, pourrait s'être manifestée dans le domaine culturel, en orientant Trajan, grâce à l'éducation philosophique qu'elle possédait. Cette influence a été accentuée par des sources tardives qui, concernant la succession impériale, présentent Plotine comme une figure manipulatrice, œuvrant dans l'ombre pour imposer sont

supposé fils comme successeur, en signant des actes imitant la main de Trajan ou en faisant apparaître un imposteur imitant la voix du *princeps* mourant. Comme nous l'avons montré, cela s'inscrit dans une tradition littéraire ancienne, qui dépeint une femme profitant de la mort de son mari pour placer au pouvoir l'homme qu'elle désire voir, à l'instar de la première impératrice, Livie. Toutefois, une incohérence émerge à la lumière des sources : la relation entre Trajan et Plotine est présentée comme idéale, marquée par une harmonie parfaite et une connivence exaltée. Cependant, ce tableau se modifie profondément lorsque l'ascension d'Hadrien et son accès à la pourpre sont évoqués. Ce changement reflète la politique sénatoriale visant à discréditer Hadrien, en attribuant ses faveurs à Plotine, afin de présenter son accession au pouvoir comme controversée. Néanmoins, notre étude démontre qu'Hadrien jouissait effectivement des faveurs de Trajan et que la succession impériale n'était pas assurée en 117 compte tenu du décès soudain de l'empereur. En définitive, bien que Plotine ait été intelligente et probablement influente, elle a, aux côtés de son époux, contribué à instaurer un nouveau dogme impérial reposant sur des principes idéalisés des premiers temps de l'Empire, dans le but d'établir une conciliation entre principat et *libertas*, en contraste avec les règnes précédents, marqués par une forme de *superbia*.

Chapitre IV :

L'idéologie trajanienne, une résurgence des fondements augustéens

L'assassinat de Domitien, le 18 septembre 96, qui marque la fin d'une dynastie, ouvre la voie à une redéfinition du modèle impérial. Nerva est proclamé par les sénateurs pour succéder à un empereur considéré comme l'anti-modèle, une situation qui impose au nouveau prince de se démarquer de son prédécesseur, ce poids du renouveau se transmet ensuite à Trajan lorsqu'il succède rapidement à son père adoptif. Domitien est perçu, principalement dans le milieu sénatorial, comme un tyran usant de sa *superbia* pour soumettre l'institution républicaine. La démesure régnait alors et, avec ce tyrannicide, la mesure doit retrouver sa place au cœur du pouvoir impérial. Cette renaissance de la *statio principis* entraîne la nécessité de redéfinir non seulement la *persona* du *princeps*, mais aussi les relations que l'empereur entretient avec le Sénat, l'armée et le peuple. C'est pourquoi l'idéologie trajanienne s'appuie sur l'idée d'une prééminence fondée sur les vertus morales du nouveau prince⁷²⁴ et l'idéal de l'*optimus princeps*. Dans le sillage de Nerva, le principat de Trajan inaugure un renouveau de la réflexion intellectuelle sur la figure du bon prince⁷²⁵, *optimus princeps*, qui se distingue de fait du *pessimus princeps*, représentée par Domitien. Trajan fonde sa légitimité impériale sur les qualités morales et sociales qu'il aspire à établir comme modèle, et c'est par son *labor* au service de l'État qu'il réussit à concilier le pouvoir personnel de l'empereur et la *res publica*. Dès lors, il n'y a plus une supériorité absolue du *princeps* sur la *res publica*, mais une supériorité acceptée, reconnue et légitimée par les qualités issues du *mos maiorum*, que le prince partage avec l'élite dominante et, à plus forte raison, avec l'ensemble du peuple. Les cercles de pensée helléniques décrivent le principat de Trajan comme une « monarchie » parfaite, ayant atteint son apogée. La figure du « bon roi », incarnée par l'empereur, se diffuse à travers leurs écrits qui en dessinent les contours en s'inspirant des vertus du prince. Ces textes incarnent l'idéologie

⁷²⁴ Kennedy J. 2023 : *Une res publica impériale en mutation. Penser et pratiquer le pouvoir personnel à Rome, de Sylla à Trajan*, Ceyzérieux, Champ Vallon, p. 303.

⁷²⁵ Gangloff A. 2018 : *Pouvoir impérial et vertus philosophiques. L'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, Leiden, Brill, p. 143.

trajanienne, qui instaure une nouvelle forme de communication⁷²⁶ entre le pouvoir impérial et l'élite, incarnée par le Sénat, désormais réinvesti de sa *libertas*, ce qui marque un retour au début du principat avec une réminiscence augustéenne glorifiée. Dès lors, le prince approuve les sénateurs qui, en retour, l'approuvent⁷²⁷. L'ordre politique et social repose ainsi sur une réciprocité fondée sur le consensus général, à l'instar de ce que l'*exemplum* augustéen a défini.

I. Trajan et la *res publica*, la pérennité d'un héritage immuable

Dans le cas du principat de Trajan, l'expression du pouvoir personnel s'appuie sur l'exaltation du meilleur⁷²⁸ en raison de la place privilégiée accordée aux qualités personnelles de l'empereur. Ce nouvel idéal allie *libertas* et *obsequium*, c'est-à-dire l'obéissance au pouvoir, au service de la *res publica*, dans le dessein de préserver les institutions héritées du passé. Trajan se présente ainsi comme un prince républicain non seulement respectueux des vertus fondatrices de la République, mais les incarnant pleinement à travers son exemple :

« Nec magis distincte definiteque designat, qui Traianum quam qui optimum appellat, ut olim frugalitate Pisones, sapientia Laelii, pietate Metelli monstrabantur ; quae simul omnia uno isto nomine continentur »⁷²⁹.

Dès lors, le prince idéal concentre en lui toutes les vertus héritées du *mos maiorum* et de la République, où prédominent avant tout la *frugalitas*, caractérisée par la *moderatio* et la *modestia*. Par conséquent, à travers les lettres de Pline le Jeune, il devient évident que Trajan s'aligne sur les principes de la Rome des origines⁷³⁰, de la République et du principat augustéen par les vertus qu'il incarne. L'idéologie impériale cherche ainsi à présenter un prince soucieux du passé, devant avant tout être perçu comme un citoyen, un thème qui revient fréquemment dans les écrits, où sa *ciuilitas* est régulièrement évoquée : « *non enim de tyranno, sed de cive,*

⁷²⁶ *Ibid.*, p. 145.

⁷²⁷ Gangloff A. 2018 : *Op. Cit.*, p. 179.

⁷²⁸ Kennedy J. 2023 : *Op. Cit.*, p. 304.

⁷²⁹ « Et l'on n'est pas plus clair, on ne se fait pas mieux comprendre en disant Trajan qu'en disant *Optimus*, de même que jadis on désignait les Pisones par leur frugalité, les *Laelii* par leur sagesse, les *Metelli* par leur piété filiale ; toutes vertus qui sont d'un coup contenu dans ce seul surnom qui est tien » Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, LXXXVIII, 5, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁷³⁰ Le *mos maiorum* est un concept dont l'origine remonte sans doute à la royauté romaine et qui atteint son paroxysme sous la République, notions dont l'Empire hérite pleinement.

non de domino, sed de parente loquimur »⁷³¹. C'est pourquoi, en tant que citoyen romain, l'attitude de Trajan se manifeste dans sa *pietas* et sa *fides*, des vertus qui sont également mises en valeur par le monnayage impérial. Ces notions occupent une place centrale dans l'étude de l'idéologie, car les vertus fondamentales, telles que la *fides* et la *pietas*, accompagnées de la *moderatio* et de la *modestia*, sont des concepts profondément liés à la notion de citoyen⁷³². Cet ensemble de vertus se manifeste dans chacune des actions publiques du prince, qu'il s'agisse de son rejet des honneurs⁷³³ ou de son attachement à la piété et à la fidélité envers les traditions. En somme, l'ensemble de ces vertus constitue les concepts fondateurs de l'idéologie impériale, essentiels à l'équilibre de l'ordre établi⁷³⁴ et au consensus forgé par la politique de Trajan. L'empereur, en tant que modèle de vertu, se doit de respecter les lois et les traditions, car *non est princeps super leges, sed leges super principiam*, « ce n'est pas l'empereur qui est au-dessus des lois, mais les lois au-dessus de l'empereur »⁷³⁵. Étant donné sa nature, le prince partage ces vertus issues de la tradition républicaine avec les sénateurs dévoués à la *res publica*⁷³⁶, ce qui renforce le lien entre la *statio principis* et la *Curia*. À la lumière du *Panegyrique de Trajan*, les vertus essentielles du prince, comme nous l'avons souligné, sont la mesure (*moderatio* et *modestia*), auxquelles s'ajoutent l'accessibilité (*simplicitas*), la bonté (*humanitas*) et la générosité (*liberalitas*). Cet ensemble de vertus forme le socle du pouvoir instauré par Trajan, un pouvoir qui ne concerne pas seulement le prince, mais aussi l'ensemble de la *domus Augustana*⁷³⁷, laquelle se doit de suivre l'exemple de cette tempérance *sui generis*. Pour réformer les mœurs et restaurer les valeurs, le natif d'Italica doit se présenter comme un *exemplum*, à l'instar d'un *paterfamilias* pour sa famille, un thème fréquemment abordé dans la littérature plinienne⁷³⁸. Ce caractère paternel, intrinsèquement lié au titre de *pater patriae*, se traduit naturellement par la quête du bien-être de son peuple⁷³⁹ et ce concept du *princeps* gouvernant pour l'utilité publique et non pour son propre honneur s'inscrit dans une tradition littéraire, essentiellement républicaine⁷⁴⁰. Par ailleurs, le natif d'Italica s'inscrit dans le sillage d'Auguste en revendiquant des vertus également attribuées au premier des princes, comme en

⁷³¹ « Nous ne parlons pas d'un tyran, mais d'un concitoyen ; nous ne parlons pas d'un maître, mais d'un père »
Pline le Jeune : Panegyrique de Trajan, II, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁷³² **Cizek E. 1983 : Op. Cit.**, p. 224.

⁷³³ **Gangloff A. 2018 : Op. Cit.**, p. 188.

⁷³⁴ *Ibid.*, p. 223.

⁷³⁵ **Pline le Jeune : Panegyrique de Trajan**, LXV, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁷³⁶ **Gangloff A. 2018 : Op. Cit.**, p. 188.

⁷³⁷ Conception abordée à travers le rôle de Plotine. Cf. Une *Augusta* exemplaire au côté d'un *imperator*, pp. 146-153.

⁷³⁸ **Pline le Jeune : Panegyrique de Trajan**, II, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁷³⁹ **Gangloff A. 2018 : Loc. Cit.**, p. 198.

⁷⁴⁰ *Ibid.*, **Pline le Jeune : Panegyrique de Trajan**, VI, 1-5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

témoigne le bouclier gravé qu'a reçu le fils adoptif de César, portant les inscriptions *clementia*, *iustitia* et *pietas*⁷⁴¹. La politique impériale de Trajan reflète un profond respect pour les institutions et traditions du passé, comme l'illustre le nombre limité de consulats qu'il a brigüés, distinct de celui des Flaviens, qui monopolisaient la charge suprême, marquant ainsi une rupture avec leurs pratiques. De fait, L'idéologie trajanienne s'équilibre entre le pouvoir personnel de l'empereur et les principes républicains, mais également augustéens, dont l'ensemble peut être présenté sous la notion de *res publica* impériale⁷⁴². Quoi qu'il en soit, c'est par son respect des formes républicaines du pouvoir et par l'incarnation des vertus romaines idéales que Trajan se voit attribuer par le Sénat et le monde romain le titre d'*Optimus*. C'est par une *res publica restituta* et une réminiscence augustéenne du principat que se construit l'idéologie trajanienne, où les vertus du *princeps* jouent un rôle clé dans l'ancrage de cet idéal au sein de la société. Ce système politique, propre au natif d'Italica, a également alimenté une réflexion plus large dans les cercles grecs, qui considèrent le principat de Trajan comme une « monarchie » accomplie, guidée par les qualités d'un bon roi.

II. L'instauration d'une « monarchie » accomplie

La réflexion intellectuelle autour de la notion d'une « monarchie » considérée comme juste⁷⁴³ a été développée par Dion de Pruse durant le règne de Trajan et elle a exercé une influence significative sur les cercles intellectuels contemporains, en particulier dans les provinces orientales de l'Empire. Quatre discours sur la royauté⁷⁴⁴ ont été rédigés par cet intellectuel d'origine bithynienne dans le but d'adapter les théories politiques grecques à la figure de l'empereur et à l'exercice de son pouvoir. De nombreux débats ont eu lieu pour déterminer quelles représentations impériales sont dépeintes dans ces discours, et c'est seulement le premier, de manière unanime, qui est considéré comme une représentation de

⁷⁴¹ **Hoët-Van Cauwenberghe** Ch. 2020 : Auguste, les figures d'un prince à prendre pour modèle ?, in : *Cahiers de la Méditerranée*, 101, pp. 13-36. ; **Lyasse E.** 2008 : *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, Bruxelles, Latomus, 388p.

⁷⁴² Pour l'étude de cette notion et de son application dans le système politique romain des Ier siècles av. J.-C. et Ier apr. J.-C. : **Kennedy J.** 2023 : *Une res publica impériale en mutation. Penser et pratiquer le pouvoir personnel à Rome, de Sylla à Trajan*, Ceyzérieux, Champ Vallon, 383p.

⁷⁴³ **Valdenberg V.** 1927 : La théorie monarchique de Dion Chrysostome, in : *Revue des Études Grecques*, tome 40, fasc. 184-188, pp. 142-162.

⁷⁴⁴ **Dion Chrysostome** : *Discours sur la royauté*, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

Trajan⁷⁴⁵. Cette difficulté s'explique par le fait que les *Discours sur la royauté* ne sont pas rédigés pour une occasion spécifique, à l'instar du *Panegyrique de Trajan*, et ne constituent pas non plus des traités de théorie politique⁷⁴⁶. De plus, seul le premier discours apparaît comme une adaptation réussie à la figure du natif d'Italica, dans la mesure où le deuxième et le quatrième prennent la forme d'un dialogue entre Philippe de Macédoine et Alexandre le Grand, en adoptant un ton critique à l'égard du roi belliqueux⁷⁴⁷. Le troisième discours partage la même dimension que le premier, en dressant le portrait du « bon roi », mais reste trop énigmatique pour être véritablement adapté à un prince en particulier⁷⁴⁸. C'est pourquoi notre étude se consacre exclusivement au premier discours, proposant ainsi une analyse approfondie de l'image du « bon roi » et du principat conçu comme une « monarchie » qui s'apparente à une royauté divine.

Avant toute chose, il est essentiel de s'interroger sur la datation de ce discours prononcé devant le *princeps*. Il est évident que la rencontre entre Trajan et le philosophe a eu lieu au début du règne, dans la mesure où ce discours contribue *in extenso* à façonner l'idéologie trajanienne et à élaborer une forme de gouvernement fondée sur l'incarnation des vertus qui caractérisent le prince idéal. Si l'audience a eu lieu à Rome, elle n'a pu se dérouler avant octobre 99, date de l'*adventus* de Trajan. De surcroît, les connexions qui peuvent être établies entre le *Panegyrique de Trajan* et le premier *Discours sur la royauté* suggèrent que ce dernier a pu être prononcé devant le prince à une date relativement proche. En effet, plusieurs similitudes, comme le montre par la suite notre étude, nous conduisent à penser que Dion de Pruse se trouvait à Rome autour de l'an 100⁷⁴⁹ et que c'est à cette époque qu'il a rencontré le prince. Ce premier discours se présente comme un miroir de l'empereur, adapté à la *persona* de Trajan, mêlant avec habileté conseils et éloges⁷⁵⁰ selon une structuration générale répondant à cette intention. Le discours s'ouvre sur un exorde évoquant l'échange entre le musicien Timothéos et Alexandre le Grand⁷⁵¹, établissant ainsi un parallèle évident entre Dion de Pruse et Trajan. Le discours se structure ensuite en trois grandes parties : la première est dédiée aux vertus et à l'état d'esprit du « bon roi » ; la seconde explore le rôle de Zeus et le modèle de gouvernement divin, qui sert de référence à la royauté humaine ; enfin, la troisième partie se concentre sur le mythe d'Héraclès

⁷⁴⁵ Gangloff A. 2018 : *Op. Cit.*, p. 209.

⁷⁴⁶ Desideri P. 2015 : L'immagine dell'imperatore nei discorsi "Sulla regalità" di Dione di prusa, in : Ferrary J. L., Scheid J., *Il princeps romano : autocrate o magistrato ? Fattori giuridici e fattori sociali del potere imperial da Augusto a Commodo*, Pavie, IUSS Press, p. 298.

⁷⁴⁷ Gangloff A. 2018 : *Loc Cit.*

⁷⁴⁸ *Ibid.*

⁷⁴⁹ Gangloff A. 2009 : Le sophiste Dion de Pruse, le bon roi et l'empereur, in : *Revue Historique*, n°649, pp. 8-9.

⁷⁵⁰ Gangloff A. 2018 : *Op. Cit.*, p. 214.

⁷⁵¹ Gangloff A. 2009 : *Loc. Cit.*, p. 8.

à la croisée des chemins, permettant à Dion de Pruse de tisser des liens entre le monde des dieux et celui des hommes⁷⁵².

Le cœur du discours réside dans la conception du « bon roi », opposé au tyran, avec des vertus qui lui sont propres et qui l'élèvent en modèle pour tous. À la lecture de Dion de Pruse, quatre vertus essentielles se détachent et structurent l'ensemble du discours : la justice, la sagesse, la tempérance et le courage. Elles sont déclinées tout au long du discours afin d'esquisser l'image exemplaire du « bon roi »⁷⁵³ dont le règne est orienté vers le bien commun :

« Il ne saurait tirer de satisfaction du nom de « maître », pas même en ce qui concerne ses esclaves, et encore moins à l'égard de ses sujets libres, car il ne se considère pas comme roi pour son propre intérêt, mais pour le bien de tous »⁷⁵⁴.

Cette dimension du *pater* est d'autant plus significative qu'elle se retrouve également chez Pline le Jeune. Elle vient légitimer le pouvoir de Trajan ainsi que son programme idéologique, dans lequel la conception du « père » s'intègre pleinement à l'image officielle de l'empereur, notamment à travers le titre de *pater patriae*. Comme l'illustre Dion de Pruse, ces vertus permettent au « bon roi » de régner pour le bien de tous, incarnant ainsi l'idéologie impériale du consensus qui repose pleinement sur la bienveillance du prince envers ses sujets et conduit *in fine* à sa reconnaissance tant par l'élite politique que par le peuple, car « le roi bon et bienfaisant est non seulement aimé, mais adoré par son peuple »⁷⁵⁵. De surcroît, le prince idéal n'a pas à chercher les honneurs⁷⁵⁶, une conception qui rejoint pleinement la vision décrite par Pline le Jeune. Dès lors, le *princeps* incarne le modèle de tempérance, s'abstenant de toute démesure, et le discours repose une fois de plus sur l'anti-modèle du tyran. En effet, ce dernier est incapable de limiter ses désirs, tandis que le prince idéal doit s'y contraindre, ce qui montre que la question du « gouvernement du bon » s'inscrit dans une réflexion éthique⁷⁵⁷. En somme, les vertus idéales du prince, à savoir la piété, la philanthropie et la justice, se caractérisent par l'idée, formulée par le philosophe bithynien, que le roi doit être sage, juste, tempérant et philanthrope⁷⁵⁸. L'apparence du prince repose ainsi sur l'équilibre parfaite entre *simplicitas* et

⁷⁵² Visa-Ondarçuhu V. 2008 : « Héraclès à la croisée des chemins » : de l'usage du mythe chez Dion de Pruse, in : *Pallas*, 78, pp. 335-350. ; Gangloff A. 2018 : *Loc. Cit.*, pp. 216-217.

⁷⁵³ Gangloff A. 2018 : *Loc. Cit.*, pp. 228-229.

⁷⁵⁴ Dion Chrysostome : *Discours sur la royauté*, I, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

⁷⁵⁵ Dion Chrysostome : *Discours sur la royauté*, I, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

⁷⁵⁶ *Ibid.*

⁷⁵⁷ Gangloff A. 2018 : *Op. Cit.*, p. 228.

⁷⁵⁸ *Ibid.*, p. 230

maiestas, évoquant inévitablement le *mos maiorum* qui constitue la colonne vertébrale de l'idéologie et du pouvoir impérial sous le principat de Trajan. En conséquence, Dion Chrysostome dépeint le monarque idéal comme celui qui refuse de se considérer comme maître⁷⁵⁹, inspire le respect sans susciter la crainte⁷⁶⁰ et manifeste une affection sincère envers ses soldats tout en leur imposant une discipline rigoureuse⁷⁶¹. Lorsque le prince incarne pleinement toutes ces vertus, il devient alors *σωτηρ και φύλαξ*, « un sauveur et un gardien » comparable au soleil⁷⁶². Dion Chrysostome insiste également dans son discours sur l'importance déterminante de la *παιδεία*, c'est-à-dire l'éducation du roi, une responsabilité qui revient naturellement au philosophe⁷⁶³. Toutefois, le sage doit transmettre au souverain les vertus fondamentales exposées précédemment, plutôt qu'une philosophie complexe, puisque le « bon roi » n'a ni le besoin ni le temps de recevoir une éducation approfondie en rhétorique et en philosophie⁷⁶⁴, ce qui peut expliquer les difficultés rencontrées par Trajan dans ce domaine⁷⁶⁵. Parallèlement, le prince doit maîtriser une culture imprégnée d'une conception homérique, ce qui lui permet de saisir pleinement le lien étroit qui l'unit à Zeus/Jupiter. En effet, le « bon roi » doit tisser une relation privilégiée avec Zeus en s'inspirant de la royauté divine, puisque c'est ce dieu qui accorde la souveraineté et guide le monarque⁷⁶⁶ :

« Ainsi donc parmi les rois, puisque selon moi c'est de Zeus qu'ils tiennent leur pouvoir et leur droit d'arbitrage, celui qui gouverne et commande de manière juste et honorable en regardant la loi et la coutume de Zeus obtient une bonne destinée et une fin heureuse »⁷⁶⁷.

À travers cette conception, le principat de Trajan bénéficie de la protection de Zeus/Jupiter aussi longtemps que le natif d'Italica incarne pleinement l'idéal du véritable roi

⁷⁵⁹ Le philosophe souligne également que « ni les hommes libres, ni les esclaves ne doivent s'adresser à lui avec un pareil titre ». **Dion Chrysostome** : *Discours sur la royauté*, I, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

⁷⁶⁰ « Ceux qui entrent en sa présence et le contemplant n'éprouvent ni effroi ni crainte, mais un profond respect s'insinue en eux, sentiment bien plus fort et puissant que la peur ». **Dion Chrysostome** : *Discours sur la royauté*, I, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

⁷⁶¹ **Dion Chrysostome** : *Discours sur la royauté*, I, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

⁷⁶² *Ibid.*

⁷⁶³ **Gangloff A. 2018** : *Op. Cit.*, p. 224.

⁷⁶⁴ *Ibid.* ; **Dion Chrysostome** : *Discours sur la royauté*, I, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

⁷⁶⁵ **Philostrate** : *Vies de sophistes*, 488, éd. et trad. Bounoure G., Paris, Les Belles-Lettres, 2019.

⁷⁶⁶ **Gangloff A. 2018** : *Op. Cit.*, p. 231.

⁷⁶⁷ **Dion Chrysostome** : *Discours sur la royauté*, I, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

défini par Dion de Pruse. Cette idée se retrouve dans le monnayage impérial où Trajan a à cœur de se montrer au côté du dieu pour se placer sous sa protection. La notion d'*imitatio dei* définit la relation entre le roi et les dieux, car Dion de Pruse inscrit la royauté dans l'ordre divin, affirmant que ce sont les lois des dieux, non celles des hommes, qui restreignent l'exercice de la souveraineté⁷⁶⁸. De fait, le bon roi reflète l'image de Jupiter à travers les vertus qu'il incarne, et c'est dans cette perspective qu'« Homère qualifie les véritables rois de « nourris par Zeus » et de « semblables à Zeus par le conseil » »⁷⁶⁹. En dernier lieu, le premier Discours sur la royauté évoque le mythe d'Héraclès à la croisée des chemins qui illustre les liens entre le monde des dieux et celui des hommes en ce qui concerne la royauté. Effectivement, pour mettre à l'épreuve son fils Héraclès, Zeus lui envoie Hermès qui le conduit vers une montagne à deux sommets : l'un, sommet royal, incarne la royauté et ses vertus, tandis que l'autre, sommet de la tyrannie, est habité par la figure de Tyrannique et ses vices ; le choix d'Héraclès se porte sur la royauté⁷⁷⁰. Cette référence éclaire les propos de Dion Chrysostome, selon lesquels le « bon roi » est fils de Zeus et, par conséquent, l'empereur a pour mission de lutter contre la tyrannie et ses vices, incarnant ainsi l'idéal du souverain juste et vertueux⁷⁷¹. À l'égal de Jupiter, Héraclès est largement représenté dans le monnayage impérial, et peut renvoyer à ce mythe en symbolisant que le héros protège l'empereur tant que ce dernier reste fidèle à la représentation d'une « monarchie » accomplie. Le *princeps* construit ainsi son idéologie autour du thème du « bon roi », tel Hercule, symbole d'un souverain vertueux ayant triomphé de ses passions. Par extension, l'association de Trajan et d'Hercule sur les monnaies rappelle les vertus de l'empereur, soucieux de la bonne direction à suivre pour la *statio principis* et l'*Imperium romanum*.

En définitive, le premier *Discours sur la royauté* de Dion de Pruse, dans la lignée du *Panegyrique de Trajan*, s'inscrit dans les communications symboliques qui contribuent à façonner l'idéologie impériale, en présentant un idéal fondé sur la philosophie grecque⁷⁷². Dans ce modèle, le roi des hommes doit suivre le gouvernement juste du roi des dieux, et c'est là l'originalité de Dion, qui a su adapter l'idéal grec de royauté à la notion du principat romain. L'idéologie impériale s'empare pleinement de ces notions développées par le philosophe pour illustrer le règne de renouveau qui plane sur l'Empire après les troubles du

⁷⁶⁸ Gangloff A. 2009 : Le sophiste Dion de Pruse, le bon roi et l'empereur, in : *Revue Historique*, n°649, p. 29.

⁷⁶⁹ Dion Chrysostome : *Discours sur la royauté*, I, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

⁷⁷⁰ Dion Chrysostome : *Discours sur la royauté*, I, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985. ; Gangloff A. 2009 : *Op. Cit.*, p. 5. ; Gangloff A. 2018 : *Op. Cit.*, p. 231. ; Visa-Ondarçuhu V. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 335-350.

⁷⁷¹ Gangloff A. 2018 : *Op. Cit.*, p. 217.

⁷⁷² *Ibid.*, p. 238.

règne de Domitien. Trajan s'approprie pleinement les vertus du bon prince, ce qui lui permet de cultiver une image favorable de sa personne et de son règne, représentation qui traverse les âges comme le montre Eutrope, où au IV^e siècle les sénateurs exprimaient le vœu que le nouvel empereur soit « plus heureux qu'Auguste et meilleur que Trajan »⁷⁷³.

III. Une Curie apaisée pour un Sénat conquis

Le Sénat romain a été l'institution centrale de la République et a contribué à son apogée en établissant progressivement un régime politique solide, dont la puissance militaire lui a permis d'étendre son autorité au-delà des murs de Rome et de dominer l'ensemble du pourtour méditerranéen. Le Sénat a ainsi joué un rôle déterminant dans l'établissement du régime républicain, mais il a sans aucun doute contribué à son effondrement en ouvrant la voie au principat, système caractérisé par la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul homme. L'instauration de l'autorité impériale a transféré au *princeps* un pouvoir considérable⁷⁷⁴ aux dépens des sénateurs, dont les prérogatives se trouvent alors réduites au profit d'un homme qui gouverne sans nécessairement recueillir leur assentiment, et qui peut désormais, par l'exercice de son autorité, intégrer au Sénat les hommes de son choix grâce au principe de l'adlection. Bien évidemment, la redéfinition du pouvoir du Sénat ne s'est pas produite immédiatement après la chute de la République, mais s'est étendue sur une longue période, marquée par des réformes impériales de plus en plus restrictives, atteignant leur paroxysme sous le règne de Domitien. Avant toute chose, notre étude n'entend pas dresser une histoire complète du Sénat sous l'Empire⁷⁷⁵, mais se propose plutôt d'examiner les relations entre cette institution et Trajan — tâche particulièrement délicate en raison de la rareté des sources anciennes — dans un contexte politique marqué par la sévérité du règne de Domitien et la brève période d'apaisement incarnée par Nerva. Le natif d'Italica, lorsqu'il devient empereur de Rome, se voit contraint de rétablir les liens avec une institution négligée et fragilisée depuis le règne du dernier des Flaviens, période marquée par la grande méfiance manifestée par l'empereur à l'égard du Sénat. Les multiples condamnations pour lèse-majesté ont favorisé la multiplication des complots,

⁷⁷³ « *felicior Augusto, melior Traiano* ». **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, 1, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

⁷⁷⁴ **Chastagnol A. 1992** : *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris, Les Belles-Lettres, p. 9.

⁷⁷⁵ Pour l'évolution de l'influence et du rôle du Sénat sous l'Empire, voir l'étude d'André Chastagnol, qui reste une référence incontournable dans ce domaine : **Chastagnol A. 1992** : *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris, Les Belles-Lettres, 491p.

jusqu'à conduire à l'assassinat de l'empereur qui est suivi d'une *damnatio memoriae*, événement qui révèle la fracture qui sépare désormais le pouvoir impérial de la *Curia*. Désireux de rompre avec ce passé, les sénateurs acclament Nerva empereur, retrouvant ainsi une participation active à la politique impériale, ce qui a pour effet immédiat de fragiliser le pouvoir même du prince. L'autorité du *princeps* se trouve alors affaiblie, provoquant le mécontentement des prétoriens qui, à leur tour, se soulèvent et Nerva ne parvient à rétablir l'ordre qu'en accédant à leurs exigences. À la mort du premier des Antonins, le pouvoir impérial se trouve à la croisée des chemins : entre le manque de considérations du Sénat et l'ingérence quasi permanente de l'armée. En somme, à l'avènement de Trajan, une collaboration étroite entre la Curie et l'empereur devait s'instaurer et cela ne peut reposer que sur une conciliation entre les deux entités. C'est pourquoi l'empereur tient à garantir la liberté du Sénat, en préservant, pour un temps, l'autorité de cette assemblée, à laquelle il restitue certaines compétences, notamment dans la conduite des affaires publiques.

La première initiative du prince en faveur du Sénat consiste à reconduire la volonté de Nerva de ne faire périr aucun sénateur⁷⁷⁶, là où les accusations de lèse-majesté avaient constitué l'arme principale de Domitien. Cette annonce, rédigée de la main même du *princeps*, est envoyée à Rome dès le lendemain de son adoption, ce qui renforce la portée du message et explique l'enthousiasme du Sénat à l'égard d'un prince novateur en rupture avec l'idéologie domitienne. Cette ferveur sénatoriale s'intensifie avec la modestie du prince qui est exprimée par son refus répété des honneurs qui lui sont offerts et par l'abandon de l'accaparement de la chaise curule⁷⁷⁷, désormais rendue accessible à un plus large cercle de sénateurs. La considération de Trajan pour la Curie s'accroît lors de son *adventus* où il prend soin d'embrasser chacun des sénateurs et, par ce geste amical, il exprime la proximité du pouvoir impérial avec l'institution républicaine⁷⁷⁸. Dès les débuts du règne, la volonté affichée est de témoigner d'un profond respect de la *statio principis* envers le Sénat et d'insister sur une collaboration qui ne saurait exister sans un retour aux libertés des sénateurs :

« Inluserat primus consulatus tui dies, quo tu curiam ingressus nunc singulos, nunc universos adhortatus es resumere libertatem, capessere quasi communis imperii curas, inuigilare publicis utilitatibus et insurgere »⁷⁷⁹.

⁷⁷⁶ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 5, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁷⁷⁷ **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 93. ; **Fraisse A. 2022** : *Op. Cit.*, p. 30.

⁷⁷⁸ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 202.

⁷⁷⁹ « À peine avait lieu le premier jour de ton consulat qu'entré dans la curie tu nous as exhortés tantôt un à un, tantôt tous ensemble à reprendre la liberté, à assumer les charges d'un pouvoir pour ainsi dire partagé entre toi et nous, à veiller aux intérêts publics, à nous redresser ». c

Trajan témoigne ainsi de sa déférence envers la Curie et montre sa volonté de gouverner l'Empire en étroite collaboration avec elle, il s'en remet même aux décisions du Sénat, sans jamais les contester, car *aedem Caesar quae senatus probat imbrobatque*, « César a les mêmes sujets d'approbation et de désapprobation que le Sénat »⁷⁸⁰. L'empereur rend à la *Curia Iulia* une part de son autorité et certaines prérogatives redeviennent l'apanage exclusif du Sénat. En outre, certaines lois restrictives, bien que non abrogées, ne sont pas mises en œuvre par le prince. En effet, durant l'ensemble de son règne, Trajan s'abstient de recourir au *ius relationis*⁷⁸¹ et au *ius intercessionis*⁷⁸² afin d'éviter toute intrusion du pouvoir impérial dans les décisions du Sénat⁷⁸³. Il ne faut pas y voir, pour autant, une volonté de Trajan de rééquilibrer les pouvoirs, mais bien un geste de bienveillance à l'égard du Sénat, destiné à lui témoigner davantage de considérations. Dans les faits, le natif d'Italica conserve le droit de recommandation — auquel les sénateurs ne peuvent opposer de refus — ainsi que celui de l'adlection, lui assurant un contrôle constant sur la composition de l'institution. Quoiqu'il en soit, l'institution sénatoriale voit ses prérogatives se renforcer⁷⁸⁴ dans la mesure où le prince s'abstient d'interférer dans ses décisions, trois attributions mises en évidence par les écrits de Pline le Jeune permettent d'en mesurer la portée.

La première réside dans l'élection des candidats, désormais assurée par le Sénat⁷⁸⁵ — à l'exception du consulat, dont la désignation relève encore de l'empereur — comme en témoignent les lettres de Pline qui adresse ses recommandations à ses collègues sénateurs⁷⁸⁶. Toutefois, le Sénat peine à désigner des citoyens soucieux de l'intérêt de l'État, nombre d'entre eux accèdent à la Curie par faveur, par amitié ou par paiement⁷⁸⁷, plutôt que par mérite⁷⁸⁸. Pour

⁷⁸⁰ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXII, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁷⁸¹ Principe selon lequel les propositions émanant de l'empereur, quel qu'en soit le nombre, sont prioritaires au Sénat. Sur ce sujet voir : **Nicolet Cl. 1988** : La *Tabula Siarensis*, la *lex de imperio Vespasiani*, et le *jus relationis* de l'empereur au Sénat, in : *Mélange de l'École française de Rome. Antiquité*, tome 100, n°2, pp. 827-866.

⁷⁸² Droit de veto, prérogative issue de la puissance tribunitienne dont l'empereur est investi.

⁷⁸³ **Gsell S. 1888** : Étude sur le rôle politique du Sénat romain à l'époque de Trajan, in : *Mélange de l'École française de Rome. Antiquité*, tome 7, p. 343. Bien que cette étude soit ancienne, elle reste d'une importance capitale, car elle demeure la seule référence dans ce domaine.

⁷⁸⁴ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 203.

⁷⁸⁵ *Idem.* ; **Fraisse A. 2022** : *Op. Cit.*, p. 31.

⁷⁸⁶ Par exemple dans la lettre IX du livre II des *Lettres*, Pline demande à son collègue sénateur Apollinaire de soutenir la candidature de Sextus Erucius à la charge de tribun, soulignant que « c'est un jeune homme d'une probité, d'une sagesse et d'un savoir exceptionnels, et de qui l'on ne saurait trop dire de bien, tout comme de sa famille dans son entier ». **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome I*, Livre II, IX, éd. et trad. Zehnacker H., Paris, Les Belles-Lettres, 2009.

⁷⁸⁷ « Il [le Sénat] défend à ceux qui demandent des charges de donner des repas, d'envoyer des présents, de consigner de l'argent ». **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome II*, Livre VI, XIX, éd. et trad. Méthy N., Paris, Les Belles-Lettres, 2009.

⁷⁸⁸ **Gsell S. 1888** : *Op. Cit.*, p. 347.

résoudre ces difficultés, la Curie en vient même à solliciter l'aide de l'empereur, suppliant « les consuls de bien vouloir informer le prince »⁷⁸⁹ au sujet de ces agissements, dans l'espoir qu'il puisse « remédier à ces maux »⁷⁹⁰. La liberté accordée par l'empereur a ainsi conduit à certains excès, comme le souligne Pline le Jeune qui met en évidence l'incapacité du Sénat à assumer pleinement ses fonctions. Cela est d'autant plus visible dans d'autres domaines où l'empereur a accru les responsabilités confiées au Sénat. Dans l'administration des provinces, le Sénat jouissait d'une indépendance totale, sans avoir réellement à rendre compte à l'empereur⁷⁹¹, mais ses membres se révélèrent incapables de gouverner comme en témoigne le nombre d'excès commis par les proconsuls. Effectivement, Pline le Jeune est envoyé en Bithynie, une province sénatoriale, afin d'y remplacer des proconsuls, car les finances « ont été malmenées »⁷⁹², et surtout, car « beaucoup d'abus y étaient à réformer »⁷⁹³. À l'aune de la correspondance de Pline, il est indéniable que les proconsuls, gouverneurs des provinces sénatoriales, se sont trouvés à maintes reprises en difficulté dans leur administration, ce qui peut expliquer la reprise progressive en main de ces provinces par l'empereur au fil de son règne. En effet, Pline le Jeune est envoyé en Bithynie en qualité de *legat(us) pro pr(aetore) provinciae Pon[ti et Bithyniae]*⁷⁹⁴, c'est-à-dire en tant que légat d'Auguste propréteur — titre normalement réservé aux gouverneurs des provinces impériales — alors même que la province de Pont et Bithynie relève de l'autorité sénatoriale. Dès lors, il est nommé par le prince pour réorganiser la province, le Sénat n'étant plus pleinement en mesure de l'administrer⁷⁹⁵, cette intervention ne se fait toutefois pas sans l'accord des sénateurs qui sollicitent une nouvelle fois l'aide de l'empereur : *in eam prouinciam e[x s(enatus) c(onsulto)]*⁷⁹⁶. Enfin, la dernière liberté accordée au Sénat concernait ses attributions judiciaires, en particulier le droit de juger les litiges opposant les proconsuls et les provinciaux⁷⁹⁷. De nombreux cas témoignent de provinciaux se présentant devant le Sénat pour accuser leurs anciens proconsuls, à l'exemple des habitants de Bétique qui, accompagnés de leur avocat Pline le Jeune, ont porté plainte contre leur ancien gouverneur Classicus⁷⁹⁸, bien qu'il fût mort. Par ailleurs, c'est uniquement pour cette raison que Pline a

⁷⁸⁹ **Pline le Jeune** : *Loc. Cit.*

⁷⁹⁰ *Ibid.*

⁷⁹¹ **Fraisse A. 2022** : *Op. Cit.*, p. 31. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 203.

⁷⁹² **Pline le Jeune** : *Lettres. Livre X*, XVIII, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁷⁹³ **Pline le Jeune** : *Lettres. Livre X*, XXXII, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

⁷⁹⁴ *CIL*, V, 5262

⁷⁹⁵ La présence d'un gouverneur directement lié à l'empereur peut également être interprétée comme le signe de la préparation des provinces orientales en vue de la campagne parthique que Trajan devait, sans nul doute, avoir à l'esprit, afin de garantir une base arrière stable non sujette à des crises internes.

⁷⁹⁶ *Ibid.*

⁷⁹⁷ **Fraisse A. 2022** : *Op. Cit.*, p. 31. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 203.

⁷⁹⁸ **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome I*, Livre III, IV, éd. et trad. Zehnacker H., Paris, Les Belles- Lettres, 2009.

accepté d'être leur avocat, car « il n'avait pas à craindre ce qu'il y a de plus affligeant dans ces affaires, le péril auquel on expose un sénateur »⁷⁹⁹. Par cette phrase, l'auteur souligne la partialité des sénateurs, réticents à condamner l'un de leurs collègues, parfois même un ami⁸⁰⁰. À la lumière de ces exemples, il apparaît clairement que le Sénat a reçu une liberté accrue dans la gestion de certaines fonctions, mais il a du mal à exercer ces droits accordés par l'empereur, au point de solliciter son aide en lui déléguant de nouveau certaines prérogatives. Dès lors, une ingérence réelle de l'empereur avait lieu, mais à l'initiative du Sénat : ce n'est pas le prince qui choisit d'intervenir, ce sont les sénateurs eux-mêmes qui sollicitent son action. Le *princeps* agit à la demande de la Curie et se pose en garant du bon fonctionnement des institutions comme de la bonne gestion de l'Empire. *De iure*, le Sénat voit ses prérogatives renforcées et sa liberté garantie, mais *de facto*, l'empereur demeure le véritable maître de l'Empire, dont seules les décisions font foi. Le pouvoir impérial devient progressivement omniprésent et conduit le Sénat à remettre ses droits entre les mains du prince, l'institution sénatoriale n'étant plus en mesure d'administrer les domaines qui lui sont confiés. Nous pouvons y voir un renforcement de l'absolutisme⁸⁰¹ et de l'autorité impériale, marquée par la mainmise d'un seul homme sur le gouvernement de l'Empire :

« Sunt quidem cuncta sub unius arbitrio, qui pro utilitate communi solus omnium curas laboresque suscepit; quidam tamen salubri temperamento ad nos quoque velut rivi ex illo benignissimo fonte decurrunt »⁸⁰².

Le règne de Trajan illustre ainsi l'évolution du principat, caractérisée par la prééminence de l'autorité impériale sur toute autre institution. Ainsi, ce que Domitien avait tenté d'imposer par la force, le natif d'Italica l'accomplit avec le consentement du Sénat qui est contraint de reconnaître son incapacité à exercer pleinement ses propres droits. L'Empire est désormais dirigé par l'empereur seul, qui s'impose comme un « maître » absolu. Toutefois, la *res publica*, notion essentielle dans l'idéologie trajanienne, ne peut subsister que si le Sénat assume

⁷⁹⁹ *Ibid.*

⁸⁰⁰ La lettre IX du livre III met en lumière ce manque d'impartialité, où les sénateurs préfèrent acquitter l'un des leurs plutôt que de devoir le condamner. **Plinie le Jeune** : *Lettres. Tome I*, Livre III, IX, éd. et trad. Zehnacker H., Paris, Les Belles- Lettres, 2009.

⁸⁰¹ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 208.

⁸⁰² « L'empire dépend de la volonté d'un seul qui, en vue de l'intérêt public, se charge des soins et des travaux de tous. Cependant, par une mesure salubre, de cette source bienfaisante découlent jusqu'à nous quelques ruisseaux où nous pouvons puiser ». **Plinie le Jeune** : *Lettres. Tome I*, Livre III, XX, éd. et trad. Zehnacker H., Paris, Les Belles- Lettres, 2009.

pleinement sa fonction première, sinon, à défaut, cette notion relèverait de la fiction⁸⁰³. Pline le Jeune insiste sur l'importance d'une collaboration étroite avec le Sénat, le prince doit être à l'écoute de la *Curia Iulia*, trop souvent négligée par des princes qui ne la convoquaient, ne l'écoutaient et ne la présidaient qu'exceptionnellement⁸⁰⁴. Le *princeps* devait trouver sa place au sein de la *res publica* et instaurer un *modus vivendi* avec le Sénat, afin que son pouvoir soit perçu comme légitime et non tyrannique. En fin de compte, l'idéal sénatorial sous l'Empire réside dans une collaboration étroite entre le prince et la Curie⁸⁰⁵, fondée sur un consensus autour des pouvoirs propres à chacun. Pour ce faire, Trajan a eu à cœur de rendre sa liberté au Sénat — bien que celui-ci ne soit plus en mesure de l'exercer pleinement — mais surtout, il lui a permis de retrouver sa fonction de *consilium rei publicae*⁸⁰⁶ en l'associant activement à la conduite de la politique impériale. Dès lors, tout au long de son règne, le natif d'Italica exprime sans relâche son désir de collaborer avec le Sénat et ne cesse de manifester sa proximité avec les sénateurs, comme en témoignent les félicitations qu'il adresse à ceux récemment nommés à une magistrature :

« Iam quo adsensu senatus, quo gaudio exceptum est, cum candidatis ut quemque nominaueras, osculo occurreres, deusus quidem in planum et quasi unus ex gratulantibus ! [...] Contigit ergo oculis nostris insolita ante facies principis aequati candidatis et simul stantis intueri parem accipientibus qui dabat nonorem »⁸⁰⁷.

La relation entre Trajan et le Sénat repose ainsi sur une confiance et un respect mutuel, ce qui mène *in fine* à une collaboration étroite. De cette manière, le Sénat se transforme en un véritable partenaire pour l'empereur, et non en une institution à contrôler dans le but d'accroître son pouvoir. En somme, l'omnipotence du prince ne pouvait se concevoir sans l'adhésion

⁸⁰³ **Le Doze Ph. 2021** : Le prince et le *Senatus Populusque Romanus* sous le Haut-Empire, in : Le Doze Ph. (dir.), *Le costume de prince : Vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, Rome, École Française de Rome, p. 35.

⁸⁰⁴ « Il ne suffit pas que tu viennes au Sénat, si tu ne le convoques pas, que tu assistes aux séances, si tu ne le présides, que tu écoutes les avis, si tu ne les recueilles ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LX, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁸⁰⁵ **Le Doze Ph. 2021** : *Loc. Cit.*, p. 40.

⁸⁰⁶ **Roddaz J.-M. 2021** : Conclusion. Habiller le Prince, in : Le Doze Ph. (dir.), *Le costume de prince : Vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, Rome, École Française de Rome, p. 560.

⁸⁰⁷ « Ensuite avec quels applaudissements, avec quelle joie les sénateurs ont accueilli le baiser que tu donnais à chaque candidat après l'avoir nommé, te mettant de plain-pied avec eux et te conduisant comme l'un de ceux qui apportaient leurs félicitations. [...] Nos yeux ont donc eu le spectacle jusqu'ici inconnu du prince que le même pied que les candidats et debout en même temps qu'eux ; ils ont pu voir celui qui donnait l'honneur l'égal de ceux qui le recevaient ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXXI, 1, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

sénatoriale, dans la mesure où l'institution républicaine est profondément ancrée dans la société romaine et que l'empereur ne pouvait s'en affranchir⁸⁰⁸. C'est à ce niveau que nous retrouvons une réminiscence augustéenne sous le principat de Trajan, marquée par une déférence constante du prince envers les sénateurs. Le pouvoir impérial sous le natif d'Italica repose ainsi sur ce principe qui rompt avec la politique antisénatoriale amorcée après la mort de Claude, dont l'apogée apparaît sous Domitien, lequel utilise à plusieurs reprises *la lex maiestatis* pour juger les sénateurs et imposer, *ipso facto*, son autorité. Victime de cette politique, la *Curia Iulia* est incapable d'exercer les fonctions qui étaient autrefois les siennes, celles-ci étant désormais reprises par le *princeps*, ce qui engendre inévitablement un renforcement de l'autorité impériale et ouvre la voie vers un pouvoir absolu qui se concrétise dans les crises du troisième siècle et, *a fortiori*, sous le règne de Dioclétien où l'empereur ne se définit plus comme *princeps*, mais comme exclusivement *dominus*. Malgré la faiblesse légitime du Sénat, Trajan renforce sa liberté et son pouvoir et permet à l'institution de retrouver une place de choix après le règne de Domitien, ce qui a contribué à instaurer l'image d'un prince républicain, respectueux de la *res publica*.

Conclusion de chapitre

À la mort de Nerva, le 28 janvier 98, la *statio principis* se trouve à un tournant décisif de son histoire : en l'espace de seulement deux ans, le Sénat s'est rebellé contre le pouvoir répressif du dernier des Flaviens, tandis que, sous le premier des Antonins, la garde prétorienne, en humiliant l'autorité impériale, contraint le *princeps* à satisfaire leurs exigences. À son avènement, Trajan se devait de résoudre les maux de l'Empire en instaurant un modèle idéalisé, opposé au *pessimus princeps* incarné par la figure de Domitien. Pour se présenter comme le restaurateur de l'Empire, le natif d'Italica s'est appuyé sur le fondement même du principat, tel qu'établi par Auguste, où se mélangent *res publica* et pouvoir concentré entre les mains d'un seul. Les vertus attribuées au *princeps* s'inspirent de l'antique République, avec un *mos maiorum* porté à son paroxysme, et l'image vertueuse de l'empereur se diffuse dans la société à travers des œuvres majeures, telles que l'éloge dithyrambique de Pline le Jeune. Ainsi, dès le début de son règne, l'idéologie trajanienne est établie et se fonde sur l'éducation du prince à travers des discours qui instaurent l'archétype de l'*Optimus Princeps* et du « bon roi », tel que

⁸⁰⁸ Le Doze Ph. 2021 : *Op. Cit.*, p. 51.

présenté dans les discours de Dion de Pruse. Ces discours n'ont pas pour seul but de légitimer l'empereur, mais de le conduire vers l'excellence morale⁸⁰⁹ dans le but d'établir un règne à la fois juste et vertueux. Pour ce faire, les vertus essentielles de la *moderatio* et de la *modestia* sont mises en avant, non comme une opposition au pouvoir et à la *maiestas* du prince, mais comme des qualités qui, en équilibrant ces deux concepts, permettent à l'empereur d'incarner l'idéal du souverain juste et vertueux. Le renouveau de l'Empire, qui incombait à Trajan, se reflète également dans sa relation avec le Sénat, toujours en lien avec les vertus qu'il incarne, car il a permis à la Curie de retrouver un semblant de liberté, en sortant les sénateurs d'une « longue servitude »⁸¹⁰. Cependant, ce passé a engendré un manque d'exercice de la part de la Curie qui a été confrontée à son incapacité de gestion, ce qui l'a contrainte à transférer ses pouvoirs à l'empereur, renforçant ainsi son autorité sur la société. Outre cela, la collaboration entre la *Curia Iulia* et la *statio principis* est bien réelle et marque un retour aux premiers temps du principat, fondé sur la notion de *res publica restituta*. En définitive, l'idéologie trajanienne repose sur une réminiscence augustéenne du principat, imprégnée des vertus morales héritées de ce passé, car c'est à travers cet héritage que le Sénat et le peuple de Rome acceptent le gouvernement d'un seul homme. Si Auguste est considéré comme le fondateur du principat, Trajan incarne désormais celui qui a permis ce retour aux origines, ce qui lui a valu sans nul doute le titre d'*Optimus* de la part du Sénat :

« Etenim ut nomine Augusti admonemur eius cui primum dicatum est, ita haec optimi appellatio numquam memoriae hominum sine te recurret »⁸¹¹.

⁸⁰⁹ **Le Doze Ph. 2021** : *Op. Cit.*, p. 42.

⁸¹⁰ *Ibid.*, p. 49. ; **Plinie le Jeune** : *Panégryque de Trajan*, LXXVII, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁸¹¹ « De même que le surnom d'Auguste nous fait toujours penser à qui l'a eu le premier, de même cette appellation d'*Optimus* ne reviendra jamais à la mémoire des hommes sans qu'ils songent à toi ». **Plinie le Jeune** : *Panégryque de Trajan*, LXXXIX, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

Conclusion de partie

La période qui s'étend de l'avènement de Nerva à la consolidation de l'idéologie trajanienne, à la veille des guerres Daciques, révèle la situation complexe dans laquelle se trouve l'*Imperium Romanum*. Le pouvoir impérial nécessitait une refonte complète, le *princeps* ne devait plus asseoir son autorité sur la *res publica* par la contrainte, mais parvenir à un équilibre subtil entre une supériorité reconnue et légitimée, tout en respectant les institutions héritées de la République qui constituent *stricto sensu* le fondement du pouvoir romain. Le processus amorcé dès le principat de Nerva marque une rupture avec le système établi au cours des années écoulées, des derniers Julio-Claudiens aux Flaviens, témoignant d'une volonté manifeste de revenir aux origines. L'Empire se présente comme la continuité de la République et non comme une rupture par le fait qu'il s'inscrit dans un perpétuel *continuum*, ancré dans les principes du discours augustéen, reposant sur la notion de *res publica restituta*⁸¹². En ce sens, l'objectif est de concilier le *princeps*, monarque qui ne dit pas son nom, et les institutions traditionnelles dont le Sénat est le principal représentant. C'est en cela que repose la *res publica* impériale, celui de l'équilibre parfait entre un pouvoir personnel, désormais difficilement contestable, et l'organisation traditionnelle de la *res publica*⁸¹³. Dans cette perspective, Nerva puis Trajan construisent leur idéologie sur le principe augustéen fondé sur un pouvoir personnel fort qui se veut de nature dynastique mais non monarchique⁸¹⁴ car ce système supposerait que : « l'autorité politique réside pleinement ou en partie, mais par représentation, dans une personne physique en vertu d'un droit propre de celle-ci, sans pour autant que le principe même de l'autorité ait un fondement qui tienne à la personne »⁸¹⁵. La notion de *res publica* impériale souligne ainsi que le régime impérial romain constitue le prolongement de la République, tout en révélant une autre réalité fondée sur la conquête et l'impérialisme romain — si tant est qu'elle a existé — qui a profondément transformé la République⁸¹⁶, la rendant incapable d'être gouvernée autrement que par un seul homme. C'est sur l'ensemble de ces réalités que repose

⁸¹² **Benoist S. 2021** : À propos d'une République « impériale » en situation : aperçus historiographiques, méthodologiques et programmatiques, in : *Dialogues d'histoire ancienne*, n°24, p. 26.

⁸¹³ **Kennedy J. 2023** : *Une res publica impériale en mutation. Penser et pratiquer le pouvoir personnel à Rome, de Sylla à Trajan*, Ceyzérieux, Champ Vallon, p. 10.

⁸¹⁴ **Kennedy J. 2021** : « Le corps tout entier est asservi à l'âme ». Une réappropriation sénéquienne du pouvoir personnel à l'orée du *principatus* de Néron, in : *Dialogues d'histoire ancienne*, n°24, p. 227.

⁸¹⁵ *Idem.* ; **Lavaux P. 1996** : Les monarchies, inventaire des types, in : *Pouvoirs*, n°78, p. 23.

⁸¹⁶ **Hurlet Fr. 2021** : Comment les Romains se représentaient leur Empire. L'apport des cursus sénatoriaux (époques républicaine et julio-claudienne), in : *Dialogues d'histoire ancienne*, n°24, pp. 203-204.

notre analyse de cette période clé du règne de Trajan, une approche qui a irrémédiablement orienté le titre de cet ensemble. Effectivement, le principat de Nerva a posé les bases de la politique du natif d'Italica, nourrie par sa volonté de restaurer une ère de *libertas* à travers l'ensemble de l'Empire. Toutefois, l'adoption de Trajan résulte de plusieurs événements dommageables qui ont poussé Nerva à renforcer son pouvoir en désignant un homme fidèle à sa politique, mais capable, dès son accession, de susciter un large consensus. Cet objectif est incarné par l'idéologie impériale durant les premières années du règne de Trajan, avec une politique monétaire active qui participe non seulement à la légitimation du nouvel empereur, mais aussi à l'affirmation d'une nouvelle orientation politique, centrée sur des vertus caractéristiques d'un prince républicain. Dans les faits, le bon prince, maître de ses vertus, est à la fois l'âme et le sang qui irriguent l'*Imperium Romanum*⁸¹⁷ puisqu'il se doit d'être le *pater* dont l'ensemble de la société romaine a besoin. Dès lors, à l'orée du principat de Trajan, gouverner l'Empire devient une affaire de vertus, où le pouvoir ne trouve sa légitimité que dans des qualités personnelles⁸¹⁸ dignes d'un *optimus princeps*, qui doit se garder de sombrer dans la tyrannie et s'abstenir de suivre l'exemple des *pessimi principes*. En somme, les premières années du règne de Trajan s'appuient sur une politique souple, prudente et, avant tout, en parfaite adéquation avec l'atmosphère de l'Empire, où l'objectif est d'incarner un prince empli de vertus, dont rien ne saurait être reproché. Les membres de la *Domus Augustana*, à l'instar du prince, incarnent les mêmes vertus, participant ainsi à la création d'un idéal type qui permet d'imposer un consensus parmi toutes les forces politiques de Rome. Les marques d'affection du prince envers le Sénat sont multiples et permettent à l'institution de récupérer ses prérogatives, tout en entraînant un renforcement des pouvoirs de la *statio principis*, dans la mesure où la Curie n'a pas la capacité d'exercer pleinement ses droits. Le peuple, quant à lui, est guidé par un homme dont les vertus, héritées du *mos maiorum*, l'imposent en modèle à suivre, cas également présent pour le couple impérial. Enfin, l'armée, dernier pilier du pouvoir impérial, n'est pas en reste, compte tenu de la forte affinité du natif d'Italica pour le milieu militaire, une inclination qui apparaît pleinement dans les guerres qu'il mène durant son règne, où les frontières de l'Empire sont repoussées au-delà des *limes* établis depuis Auguste.

⁸¹⁷ Kennedy J. 2021 : *Op. Cit.*, p. 240. ; Sénèque : *De Clementia*, II, 2, éd. et trad. Chaumartin F.-R., Paris, Les Belles-Lettres, 2005.

⁸¹⁸ Benoist S. 2021 : *Op. Cit.*, p. 36.

Troisième Partie :
Un *imperator* au service de
l'expansion romaine

Chapitre I :

La soumission du voisin Dace

*Ma[rti] Vltori | Imp(erator) [Cae]sar diui | Nerua[e f(i)lius]
Nerua | [Tr]aianus [Aug(ustus) Germ(anicus) | Dac]icus
p[ont(ifex)] ma[x(imus) | trib(unicia) potes]t(ate) XIII |
[imp(erator) VI co(n)s(ul)] V p(ater) p(atriciae) [deuicto exer]citu
D[acorum et | Sarmata]rum [tropaeum consecrauit]⁸¹⁹*

Cette inscription dédicatoire du *tropaeum Traiani*, ou trophée de Trajan, d'Adamclisi, élevé sur ordre de Trajan, commémore l'une des principales batailles de la première guerre dacique et exprime la volonté des légions de venger l'humiliation subie par Rome quelques années auparavant. *Mars Vltor*, Mars vengeur, guide les pas des légionnaires en terre dace dans le dessein de refermer les cicatrices laissées par les guerres daciques menées sous Domitien. Au lendemain de son accession, Trajan a exprimé sa volonté de renforcer le *limes* danubien étant donné les agissements hostiles du voisin dace, raffermi par ses récentes victoires sur les légions qui a entraîné un recul inexorable de la puissance romaine dans les territoires limitrophes. Ce préparatif était nécessaire, tout comme le retour à Rome qui s'imposait, Trajan devait y affirmer sa nouvelle ligne directrice et, comme nous l'avons étudié, rétablir un pouvoir fort après les années de trouble ayant suivi la chute des Flaviens. Malheureusement, le front danubien exigeait une intervention impériale urgente, compte tenu du renforcement militaire significatif du royaume dace. Cependant, ce dernier s'est heurté à un Empire qui, sous Trajan, était au faîte de sa puissance militaire⁸²⁰, ce qui a entraîné *in fine* la conquête totale de la Dacie. Toutefois, malgré un rapport de force en faveur de Rome, il a fallu deux campagnes militaires et des stratégies audacieuses de la part de Trajan pour mettre un terme à la résistance dace. C'est en ce sens que s'articule notre étude, elle ne prétend pas offrir une analyse exhaustive des guerres daciques, ni une immersion détaillée dans les batailles, mais bien une réflexion sur le

⁸¹⁹ « À Mars vengeur ; l'empereur César Nerva Trajan Auguste, fils du divin Nerva, vainqueur des Germains, vainqueur des Daces, grand pontife, investi de la puissance tribunitienne pour la 13^e fois, acclamé *imperator* pour la 6^e fois, consul pour la 5^e fois, père de la patrie, ayant vaincu l'armée des Daces et des Sarmates, a consacré ce *tropaeum* ». Cat. Ép. : *Adamclisi*, I.

⁸²⁰ **Simon Stefan A. 2005** : *Les guerres daciques de Domitien et de Trajan. Architecture militaire, topographie, images et histoire*, Rome, École Française de Rome, p. 1.

rôle de Trajan dans le conflit et sur le renforcement du pouvoir impérial lié à la victoire finale. Bien évidemment, cette étude ne saurait se faire sans un éclairage préalable sur le conflit, les différents affrontements et les forces en présence. C'est pourquoi ces éléments ont été intégrés à nos recherches, de manière synthétique dans la mesure où les guerres daciques sont des événements connus et bien documentés par l'historiographie⁸²¹, en dépit du manque de sources littéraires — les *Commentaires sur la guerre dacique* rédigés par Trajan ayant été perdus⁸²² — une lacune qui, par ailleurs, s'étend à l'ensemble du règne du natif d'Italica. Le conflit qui a opposé Rome à la Dacie a constitué pour Trajan un moyen de poursuivre sa politique de consensus tout en légitimant son pouvoir par les armes, un domaine qu'il maîtrisait pleinement du fait de sa carrière. La victoire finale de Trajan a consolidé sa position et a démontré, en intégrant la Dacie dans le giron romain, qu'il était un général à la hauteur de ses illustres prédécesseurs républicains⁸²³, accomplissant ainsi la dernière grande conquête en Europe occidentale de l'*Imperium Romanum*.

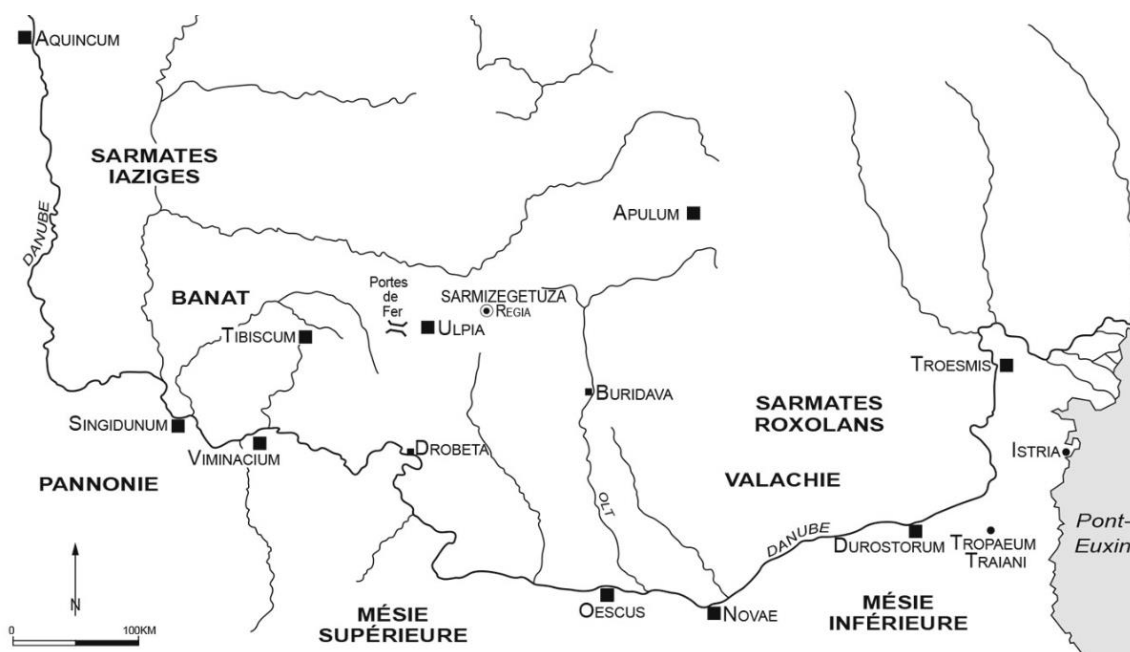


Figure 12 : Carte⁸²⁴ du royaume de Dacie à la veille des guerres daciques

⁸²¹ L'ouvrage de référence le plus important reste celui d'Alexandre Simon Stefan, qui, en s'appuyant sur une bibliographie abondante, a su traiter avec finesse les guerres daciques et a contribué à lever nombre de zones d'ombre qui entouraient ce conflit. **Simon Stefan A. 2005 : *Les guerres daciques de Domitien et de Trajan. Architecture militaire, topographie, images et histoire***, Rome, École Française de Rome, 811p. Plus récemment, la guerre dacique a fait l'objet d'un renouveau historiographique, notamment outre-Pyrénées, grâce aux travaux de David Soria Molina : **Soria Molina D. 2016 : *Bellum Dacicus. Geopolítica, estrategia y conflicto en el Danubio bajo Domiciano y Trajano***, Madrid, Signifer Libros, 661p. ; **Soria Molina D. 2017 : *Strategy and naval warfare in the Danube area during Trajan's Dacian wars***, in : Zerbini L., *Traian and the Danubian Provinces. The political, economic and religious life in the Danubian Provinces*, Zagreb, FF Press, pp. 255-264.

⁸²² Cf. Introduction. La question des sources, pp. 11-17.

⁸²³ **Plinie le Jeune : *Panégryque de Trajan***, XIII, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁸²⁴ **Christol M., Cosme P., Hurlet Fr., Roddaz J.-M. 2021 : *Histoire romaine. Tome II : D'Auguste à Constantin***, Paris, Fayard, p. 471.

I. Les origines d'un conflit inéluctable

Les fondements du conflit dacique durant le règne de Trajan reposent sur un équilibre délicat entre la volonté de laver l'affront subi par Rome lors de la guerre menée par Domitien et le désir profond d'imposer durablement l'autorité romaine dans la région. La guerre s'imposait alors comme une nécessité, mais les véritables motifs qui ont incité Trajan à engager les hostilités en Dacie nous échappent et seules quelques hypothèses peuvent être proposées afin de mieux comprendre les raisons probables qui ont conduit les légions de Rome à franchir le Danube. Les sources littéraires⁸²⁵, favorables à Trajan et critiques envers Domitien, ont constamment interprété les guerres daciques du natif d'Italica comme une volonté d'effacer l'humiliation subie par Rome après la conclusion d'un traité perçu comme déshonorant. Afin de comprendre cette hostilité envers la politique domitienne durant le conflit dacique, il convient d'examiner succinctement les clauses du traité ainsi que les événements ayant conduit à sa ratification.

La guerre dacique sous le règne de Domitien, qui se déroule entre les années 84 et 89, est marquée par d'importantes défaites militaires où, durant des batailles rangées, la machine de guerre romaine s'enraille face aux forces daces, rappelant le désastre de la bataille de Teutobourg⁸²⁶ en 9 apr. J.-C. Le conflit éclate en 84 lorsque les armées daces envahissent la Mésie et infligent une lourde défaite aux légions romaines, bataille au cours de laquelle Caius Oppius Sabinus, légat de la province, trouve la mort⁸²⁷. La situation se rétablit grâce à l'intervention de l'empereur et de Cornelius Nigrinus Curiatius Maternus⁸²⁸, alors nommé gouverneur de Mésie, dont l'action décisive est récompensée par des décorations. Parallèlement, la réaction romaine ne se fait pas attendre et la première expédition est lancée sous la conduite du préfet du prétoire⁸²⁹, Cornelius Fuscus, mais cette tentative se termine par un échec cuisant, marqué par une défaite écrasante au cours de laquelle de nombreux légionnaires, ainsi que leur commandant, trouvent la mort⁸³⁰. Pire encore, les armes

⁸²⁵ Pline le Jeune évoque la capacité des Daces de relancer des incursions en territoire romain des suites d'un traité qui ne les réfrène pas. Dion Cassius, quant à lui, rappelle sans équivoque les termes d'un accord qui enrichit l'ennemi tout en affaiblissant Rome par l'instauration d'un tribut annuel. **Pline le Jeune** : *Panégryrique de Trajan*, XII, 1-4, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002. ; **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 6, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁸²⁶ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 405.

⁸²⁷ **Jordanès** : *Getica*, XIII, éd. et trad. Grillone A., Paris, Les Belles- Lettres, 2017. ; **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, VI, éd. et trad. Ailloud H., Paris, Les Belles- Lettres, 2011. ; *PIR*², O, 122.

⁸²⁸ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 402. ; *PIR*², C, 1407.

⁸²⁹ **Suétone** : *Loc. Cit.* ; *PIR*², C, 1365.

⁸³⁰ *Ibid.* ; **Jordanès** : *Op. Cit.*

abandonnées sur le champ de bataille ainsi que l'étendard des légions sont pillées par les Daces⁸³¹, transformant cette première expédition en une humiliation pour Rome dont la puissance militaire s'est heurtée au peuple dace. La voie est désormais libre, les troupes ennemies étant aux portes de la Mésie, mais, une fois de plus, leur avance est stoppée grâce à l'intervention de Cornelius Nigrinus, dont l'action lui vaut de nouveaux *dona militaria*⁸³². Domitien ne pouvait laisser le royaume dace impuni et, après une année de préparation, il lance en 89 une campagne punitive confiée à Lucius Tettius Iulianus qui parvient à vaincre les armées daces, les forçant à se replier dans leur capitale, Sarmizegetusa Regia⁸³³. Malheureusement, la campagne est brusquement stoppée, car l'Empire est bouleversé par l'insurrection d'Antoninus Saturninus et des légions de Germanie Supérieure, mais aussi par le déclenchement d'un conflit en Pannonie avec les Marcomans et les Quades⁸³⁴, ce qui oblige un retrait des troupes engagées en Dacie. De fait, un traité de paix est conclu entre Rome et la Dacie et prévoit de nombreuses clauses que les auteurs antiques considèrent comme humiliantes⁸³⁵. En effet, le traité stipulait⁸³⁶ l'envoi de personnels romains spécialisés tant dans le domaine civil que militaire, ainsi qu'un tribut annuel que Rome s'engageait à verser à Décébale, et ce, jusqu'aux premières années du règne de Trajan. C'est autour de ces deux clauses que s'articule le rejet, par les auteurs anciens, du traité et la légitimation de la guerre qui présente Trajan comme le libérateur du peuple romain assujettis à ces subsides. Cependant, ce traité n'a rien d'exceptionnel, et encore moins d'humiliant, car ses clauses étaient courantes et fréquemment employées dans le cadre des accords de paix. À titre d'exemple, Néron a envoyé des ouvriers à Tiridate pour la reconstruction d'Artaxata⁸³⁷ et a également versé des subsides⁸³⁸, tout comme Auguste qui a payé un tribut à Maroboduus⁸³⁹, roi des marcomans, ou encore comme l'empereur Claude à l'égard d'Italicus⁸⁴⁰, roi des Chérusque. À la lumière de ces exemples, Domitien se montre fidèle à la politique romaine en matière de paix et n'agit nullement contre les intérêts de Rome, mais il est confronté à l'hostilité des auteurs antiques à son égard et à l'idéologie trajanienne

⁸³¹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 9, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁸³² Cat. Ép. : *Liria Edetanorum*, I.

⁸³³ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, pp. 407-420.

⁸³⁴ *Ibid.* pp. 419-420.

⁸³⁵ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 7-8, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 432.

⁸³⁶ Pour une analyse détaillée des clauses constituant le traité, voir **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, pp. 430-437.

⁸³⁷ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXIII, 6, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁸³⁸ *Ibid.* ; **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome II, Néron, XXX, 4, éd. et trad. Ailloud H., Paris, Les Belles-Lettres, 2011.

⁸³⁹ **Tacite** : *Annales*, Tome I, Livre II, XXVI, éd. et trad. Wuilleumier P., Paris, Les Belles-Lettres, 1923.

⁸⁴⁰ **Tacite** : *Annales*, Tome III, Livre XI, XVI, éd. et trad. Wuilleumier P., Paris, Les Belles-Lettres, 1976.

qui, dans les clauses même, trouve les fondements de la guerre contre les Daces⁸⁴¹. En réalité, ce traité se révèle avantageux pour le pouvoir romain, car il permet d'apaiser les tensions dans cette région de l'Empire et, surtout, offre à Rome l'occasion de renforcer sa présence dans la zone tout en préparant une future campagne contre les Daces⁸⁴². Par ailleurs, Trajan exploite la paix instaurée pour fortifier le *limes* lors de sa présence sur le Danube. Ainsi, il est essentiel de réhabiliter Domitien sur ce point, car il tire parti des victoires romaines remportées par Lucius Tettius Iulianus pour imposer une paix stratégique, visant à déplacer des unités vers des fronts nécessitant une attention particulière. Comme nous l'avons analysé, l'idéologie impériale, à l'orée de la première guerre dacique de Trajan, exploite ce traité pour légitimer le conflit. Toutefois, il paraît peu plausible que le déclenchement de la guerre repose uniquement sur ces éléments, car le natif d'Italica devait sans doute être pleinement conscient de l'intérêt stratégique d'annexer le royaume Dace, or ces raisons ne peuvent être mises en avant, car elles s'opposent à l'idée du *bellum iustum*⁸⁴³ chère aux Romains. Dès lors, l'origine de la guerre, qui peut résider dans le traité de 89, ne doit pas être minimisée et il sert véritablement de prétexte. Cependant, d'autres raisons peuvent être avancées pour tenter d'expliquer les campagnes daciques, bien que les motivations réelles demeurent impossibles à connaître. L'une des causes du conflit réside plausiblement dans le renforcement militaire du royaume Dace. Décébale, tirant parti du traité de 89, a incontestablement renforcé son armée, ses forteresses et construit de nombreuses machines de guerre⁸⁴⁴, avec l'aide des conseillers romains envoyés conformément aux clauses de paix dans le dessein de se préparer à toute offensive romaine. De plus, cette hypothèse semble hautement probable, dans la mesure où, au sud du Danube, les Romains n'ont cessé de renforcer leur position, comme en témoigne la présence de Trajan pendant plus d'un an. Les Daces et leur roi ne pouvaient pas, de toute évidence, ignorer cette présence impériale et y

⁸⁴¹ Le versement de subsides par le pouvoir romain constitue une pratique récurrente dans l'histoire et il convient de souligner que Trajan adopte cette pratique durant les guerres daciques pour établir la paix avec les Roxolans, car l'*Histoire Auguste* évoque leur réduction sous le règne d'Hadrien. Ainsi, tandis qu'il met un terme aux subsides versés à la Dacie, Trajan en instaure auprès d'un autre peuple. Ce paradoxe corrobore l'idée que les guerres daciques engagées par le natif d'Italica trouvent leurs causes au-delà des justifications avancées par l'idéologie impériale. **Histoire Auguste : Vie d'Hadrien**, VI, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 434.; **Birley A. 2013** : *Hadrian. The restless Emperor*, Londres, Routledge, p. 80.

⁸⁴² **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 484.

⁸⁴³ Seule la guerre défensive était conforme au droit, *bellum iustum piumque*, car la *maiestas populi romani* était menacée. **Chemain J.-F. 2022** : *La guerre juste : aux origines de la conception occidentale du Bellum iustum*, Paris, édition des Cimes, 454p. ; **Le Bohec Y. 2014** : Guerre et politique dans le monde romain à l'époque d'Auguste (31-27 avant J.-C. – 14 après J.-C.), in : Baechler J., Holeindre J., *Guerre et Politique*, pp. 181-197. Dans notre cas, Rome était contrainte de verser un tribut à un ennemi ayant ébranlé la puissance romaine, ce qui portait atteinte à la *maiestas* du peuple romain et explique ainsi que les causes invoquées pour la guerre soient les clauses du traité de paix.

⁸⁴⁴ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 286.

voyaient certainement la préparation d'une future campagne militaire, ce qui les amène, parallèlement, à fortifier leur système défensif. L'État Dace émergeait alors comme une puissance régionale en mesure de résister à Rome, et le traité de 89 agissait comme un rappel de cette présence hostile aux frontières. Les raisons du conflit peuvent être de nature politico-militaire, comme nous venons de le démontrer, mais également économique, car le royaume Dace possédait une richesse minière considérable⁸⁴⁵, un facteur qui ne saurait être écarté des causes de ce conflit. Cette richesse pouvait profiter à Rome, et avant tout à Trajan, qui devait déjà envisager les futures constructions monumentales au sein de l'*Urbs*, mais aussi la campagne à venir contre le royaume des Parthes. En effet, la réduction de la Dacie en province romaine permettait non seulement d'acquérir un butin important et de s'approprier ses nombreuses mines, mais aussi de sécuriser un front pour se tourner vers l'Orient, sans craindre de mouvements hostiles le long de la frontière danubienne. C'est dans cet ensemble complexe que résident les causes de la guerre : la conquête totale de la Dacie n'était en réalité qu'une étape vers la guerre contre les Parthes, tandis que Trajan, fidèle à l'idéologie impériale, agissait pour venger Rome des Daces et effacer l'humiliation de 89⁸⁴⁶. En somme, le déclenchement de la guerre repose probablement sur ces éléments, bien qu'ils ne puissent être établis avec certitude, et l'idée de vengeance devait sans doute hanter les esprits romains, sans pour autant constituer la seule cause du conflit.

Parallèlement au processus de légitimation d'une guerre punitive contre les Daces, Trajan devait également préparer l'Empire à un conflit imminent. Pour ce faire, il a passé de nombreux mois sur la frontière du Danube afin de renforcer l'armée et de préparer le terrain à une campagne militaire, comme en témoigne la construction de routes à travers les montagnes⁸⁴⁷ ainsi que celle d'un canal destiné à contourner les cataractes⁸⁴⁸. Le prince a également nommé des personnes de confiance dans les régions limitrophes pour s'assurer d'un soutien total : Quintus Glitius Atilius Agricola est nommé gouverneur de Pannonie⁸⁴⁹, Manius

⁸⁴⁵ *Ibid.*, p. 290. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 532.

⁸⁴⁶ Cet aspect est renforcé par la présence de six crânes et d'un *uexillum* en arrière-plan de la scène XXV de la colonne Trajane qui fait directement référence à la défaite de Cornelius Fuscus en 89. Les armées de Trajan interviennent en Dacie pour effacer cette humiliation et venger leurs camarades tombés au combat. C'est ainsi que se construit le fondement de la guerre dacique, tel qu'il est véhiculé par l'idéologie impériale à travers la colonne Trajane. **Depeyrot G. 2008** : *Légions romaines en campagnes. La colonne Trajane*, Saint-Étienne, Éditions Errance, p. 43. ; **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *La Colonna Traiana. Atlante fotografico del fregio istoriato / Trajan's Column. A Photographic Atlas of the Historiated Frieze*, Rome, Gangemi Editore, pl. 7. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, pp. 534-535.

⁸⁴⁷ Cf. Aux confins de l'Empire, raviver la flamme militaire, pp. 112-117. ; Cat. Ép. : *Zanes*, 1.

⁸⁴⁸ *Ibid.* ; Cat. Ép. : *Zanes*, 2.

⁸⁴⁹ *PIR*², G, 181. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 294. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 95. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 124.

Laberius Maximus pour la Mésie Inférieure⁸⁵⁰ et Caius Cilnius Proculus pour la Mésie Supérieure⁸⁵¹. De surcroît, les forces romaines concentrées en Mésie, à la veille de la campagne, étaient importantes et comprenaient de nombreuses légions déjà présentes dans les provinces danubiennes, qui se trouvent renforcées par trois légions venues de Germanie : *legio X Gemina*, *legio XI Claudia* et *legio I Minervia*⁸⁵², ainsi que par la présence des cohortes prétoriennes, des *equites singulares Augusti* nouvellement constitués, et de nombreuses unités auxiliaires, telles que les cavaliers maures commandés par Lusius Quietus. L'effectif total est difficile à établir, mais il est vraisemblablement compris entre 100 000 et 140 000 hommes⁸⁵³, ce qui constitue une force colossale et qui vient corroborer l'hypothèse d'une volonté d'annexer la Dacie dès la première campagne. En face, l'estimation des forces daces demeure complexe en raison du manque de sources relatives à la composition de leurs armées, ainsi que des commentaires de Trajan qui a très probablement donné des chiffres dans ses écrits. Toutefois, le potentiel militaire dace se trouve accru par la participation de leurs alliés Roxolans — les célèbres cataphractaires —, ainsi que des Bures et des Bastarnes⁸⁵⁴. En définitive, les deux forces se sont préparées au choc en consolidant leurs capacités militaires, l'une dans une perspective défensive, l'autre dans une logique offensive en vue de soumettre pleinement la région ; l'issue finale dépend alors de la stratégie déployée par chaque camp pour atteindre les objectifs souhaités.

II. La première guerre dacique

En propos liminaire, il est propice d'évoquer la date du commencement de la première guerre dacique, non pas en la situant à la traversée du Danube par les forces romaines, mais bien au départ de Trajan de Rome. À cette occasion, les Frères Arvales ont adressé des prières à *Iupiter Optimus Maximus* pour le retour victorieux de Trajan et ont fait graver cette

⁸⁵⁰ *PIR*², L, 9.; *Ibid.*

⁸⁵¹ *PIR*², C, 732.; *Ibid.*

⁸⁵² Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 294. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 125. ; Le Bohec Y. 2017 : *Histoire des guerres romaines, milieu du VIII^e siècles avant J.-C. – 410 après J.-C.*, Paris, Tallandier, p. 423.

⁸⁵³ Les chiffres varient en fonction des sources bibliographiques. Yann Le Bohec évalue les forces romaines à 100 000 hommes, Eugen Cizek à 120 000, et Nicholas Jackson à 140 000. Cette différence peut s'expliquer par la composition des légions participant au conflit : certaines étaient à pleine capacité, d'autres comptaient moins de légionnaires, sans oublier les possibles *vexillationes*. Ainsi, l'écart entre ces chiffres peut être interprété en fonction du nombre d'hommes pris en compte par chaque chercheur.

⁸⁵⁴ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 292. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 128-129.

supplication dans le marbre, à l'instar d'une multitude d'autres prières⁸⁵⁵. Cet *acta*⁸⁵⁶ date le départ de l'empereur de Rome au 25 mars de l'année 101 et marque ainsi le commencement de sa route, par voie terrestre et maritime⁸⁵⁷, vers les provinces danubiennes. L'arrivée du *princeps* au sein de l'armée du Danube annonce la mise en branle de la campagne et, à partir de là, de nombreux moyens importants sont mis en œuvre pour assurer la réussite de la guerre. Le premier de ces préparatifs est naturellement la construction de plusieurs ponts flottants sur le Danube, aux abords de la ville de Lederata⁸⁵⁸, pour permettre le franchissement des légionnaires. La scène IV⁸⁵⁹ de la colonne Trajane permet d'identifier la pompe qui accompagne la traversée : les soldats marchent à l'arrière des étendards sur des ponts de bateaux, accompagnés par la musique, précédés par Trajan et la cavalerie que nous pouvons identifier comme les *equites singulares Augusti*. Dès l'arrivée de l'armée en sol dace, Trajan, en habits de *pontifex maximus*, procède au rituel traditionnel de la *lustratio exercitus* afin de purifier les troupes et d'assurer leur protection par les dieux⁸⁶⁰ dans le dessein de guider les Romains vers la victoire. Devant cette organisation et cette démonstration de puissance de l'armée romaine, les Daces se sont repliés à l'intérieur de leur territoire⁸⁶¹ dans l'objectif de se préparer au mieux à la première bataille — une tactique qu'ils avaient déjà mise en œuvre lors des campagnes menées sous Domitien. À travers les écrits de Dion Cassius, nous comprenons que Décébale a sollicité l'aide de ses alliés afin d'intervenir contre Rome :

« Dans l'expédition de Trajan contre les Daces, [...], on lui apporta un gros champignon, où était écrit en caractères latins que les autres alliés et les Burres engageaient Trajan à retourner en arrière et à conclure la paix »⁸⁶².

Dès le commencement de la campagne, les alliés des Daces ont donc lancé un ultimatum à Trajan, dans lequel il lui est demandé de retourner en Mésie et de conclure la paix sous la menace de leur intervention ; bien que les mots inscrits sur le champignon ne nous soient pas

⁸⁵⁵ Pour une étude complète des inscriptions concernant les *commentarii Fratrum Arvalium*, voir **Scheid J. 2006** : *Commentarii fratrum arvalium qui supersunt. Les copies épigraphiques des protocoles annuels de la confrérie arvale (21 av.-304 ap. J.-C.)*, Rome, École Française de Rome, 428p.

⁸⁵⁶ *CIL*, VI, 32371.

⁸⁵⁷ *Ibid.*

⁸⁵⁸ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 296. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 131. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 550.

⁸⁵⁹ **Depeyrot G. 2008** : *Op. Cit.*, p. 21. ; **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *Op. Cit.*, pl. 4.

⁸⁶⁰ **Depeyrot G. 2008** : *Op. Cit.*, p. 24.

⁸⁶¹ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 297.

⁸⁶² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 8, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

connus, il semble évident que le message qu'il portait allait en ce sens. Cet événement ne peut être remis en cause pour la seule raison que la colonne Trajane, à la scène IX⁸⁶³, atteste de l'émissaire ennemi tenant dans sa main gauche un objet pouvant être identifié comme le gros champignon décrit par Dion Cassius. Quoi qu'il en soit, Trajan ignore les menaces et poursuit son avancée à travers les plaines occidentales de la Dacie, en direction de Berzobis et Aizis, seul itinéraire attesté de la campagne dacique, comme l'indique la seule phrase subsistante des *Dacica* de Trajan : « *inde Berzobim deinde Aizi processimus* »⁸⁶⁴. Compte tenu du recul progressif des armées daces face à l'avancée romaine et du message adressé par leurs alliés, Trajan a opté pour une progression lente et prudente⁸⁶⁵ pour éviter toute attaque surprise. Les armées romaines progressent en direction des Portes de Fer⁸⁶⁶, passage obligé sur la route menant à la capitale dace, puis poursuivent leur marche vers le Nord. Aux alentours de Tapae, les deux armées ennemies se rencontrent en ce même lieu où, en 89, s'était déjà déroulée une première confrontation entre les forces de Lucius Tettius Iulianus et les Daces. La colonne Trajane présente cette bataille de la scène XXIV à XXX⁸⁶⁷, dont la scène XXIV⁸⁶⁸ représente le cœur même des combats alors d'une forte intensité, des auxiliaires portent les têtes tranchées des soldats daces qu'ils viennent de tuer et l'un la tient entre ses dents afin de poursuivre le combat⁸⁶⁹. L'affrontement se déroule de manière conventionnelle du côté romain, les auxiliaires sont déployés en première ligne, suivis par les légionnaires chargés d'engager un ennemi déjà essoufflé⁸⁷⁰. L'issue de la bataille penche en faveur de Trajan, les forces daces sont acculées et se retirent en prenant soin de récupérer leur blessés⁸⁷¹. La bataille de Tapae, la première de Trajan en tant qu'*Augustus*, se solde par une victoire, toutefois modérée, car si les Daces plient et reculent face aux légions, ils le font en ordre ; il ne s'agit donc pas d'une victoire totale. Quoi qu'il en soit, le prince est salué pour la deuxième fois *imperator*⁸⁷², et l'issue favorable de la

⁸⁶³ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 25. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 3.

⁸⁶⁴ Phrase citée dans les *Institutiones grammaticae* de Priscien de Césarée (Priscien de Césarée, *Institutiones grammaticae*, VI, 13), dont l'édition en latin a été assurée par Keil H. 1855 : *Grammatici Latini*, vol. II, Leipzig, Teubneri, p. 205. ; Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, p. 550.

⁸⁶⁵ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 298. Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, p. 552.

⁸⁶⁶ Défilé formé par le Danube qui sépare l'actuel Roumanie au Nord de la Serbie au Sud, à la hauteur de la ville d'Orșova.

⁸⁶⁷ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 38-49. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 1-5.

⁸⁶⁸ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 39-41. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 2.

⁸⁶⁹ *Ibid.*

⁸⁷⁰ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 134.

⁸⁷¹ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 42 ; Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 299. ; Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 93. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 135-136.

⁸⁷² Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 45.

bataille lui ouvre la voie des forteresses daciques présentes dans la région⁸⁷³. En 101, les Romains contrôlaient ainsi les Portes de Fer et les montagnes environnantes de la vallée du Strei, bastion indispensable pour la suite des opérations. Toutefois, le cours de la guerre change radicalement à la suite d'une opération audacieuse menée par les Daces et leurs alliés, au point que Rome se retrouve menacée à l'intérieur même de ses provinces.

Durant l'hiver 101-102, un changement de front s'opère au sud du Danube, plus exactement en Mésie Inférieure. Les forces daces, accompagnées de leurs alliés — notamment des cataphractaires roxolans — surprennent les Romains en traversant à la nage le Danube⁸⁷⁴, une manœuvre qui leur inflige des pertes notables⁸⁷⁵. Toutefois, une large part de l'armée parvient à franchir le fleuve et a ravagé, par la suite, la Mésie Inférieure, s'en prenant aisément à plusieurs places fortes romaines⁸⁷⁶ affaiblies par la réduction des effectifs mobilisés pour la guerre en Dacie. Une intervention des plus urgentes s'imposait, Trajan ne pouvait rester en territoire ennemi plus longtemps et fait route arrière afin de regagner la Mésie Inférieure, laissant derrière lui des troupes en terre conquise pour contenir l'avancée dace. Pour ce faire, l'empereur et son armée embarquent depuis un port majeur du Danube⁸⁷⁷, puis débarquent dans une ville mésienne, probablement la cité de Novae⁸⁷⁸. La situation étant critique pour les Romains, la rencontre entre les deux armées ne se fait vraisemblablement pas attendre et l'issue de cette campagne mésienne ne survient qu'au terme de trois affrontements majeurs. Les premières opérations apparaissent à la scène XXXVII⁸⁷⁹ de la colonne Trajane, où une escarmouche oppose la cavalerie auxiliaire romaine aux cataphractaires roxolans⁸⁸⁰ qui, malgré leur cuirasse imposante, sont mis en déroute par les Romains⁸⁸¹. Trajan profite de cet avantage pour poursuivre sa marche et attaquer, de nuit, des troupes daces endormies⁸⁸², tel que le

⁸⁷³ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 299. ; Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, pp. 557-558.

⁸⁷⁴ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 301. ; Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, p. 558. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 136-137.

⁸⁷⁵ Sur la scène XXXI de la colonne Trajane, des soldats daces sont représentés en train de se noyer tandis que d'autres se raccrochent désespérément à leurs boucliers. Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 52. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 5.

⁸⁷⁶ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 302. ; Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, p. 559. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 136-137. ; Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 54.

⁸⁷⁷ *Ibid.* ; Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 54. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 7. L'importance de la ville se résume aux éléments architecturaux présents dans la scène XXXIII de la colonne Trajane, avec, en particulier, la représentation d'un amphithéâtre.

⁸⁷⁸ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 302. ; Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 59.

⁸⁷⁹ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 63. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 5.

⁸⁸⁰ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 63-64. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 137.

⁸⁸¹ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 302.

⁸⁸² *Ibid.* ; Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, p. 559. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 137.

représente la scène XXXVIII de la colonne Trajane⁸⁸³. Surpris dans leur sommeil, les Daces n'ont pas eu le temps de réagir et sont anéantis par les légions, leur butin est capturé et leur présence en Mésie est compromise. Toutefois, le gros des troupes daces parvient à se replier plus en profondeur dans les terres. Pour célébrer sa victoire, Trajan ordonne, à l'endroit même de la bataille, la construction d'une cité nommée Nicopolis ad Istrum, afin de perpétuer le souvenir de ce succès majeur qui verrouille définitivement l'accès des Daces à la province romaine. Cependant, le danger est loin d'être écarté, et pour y remédier, les Romains rejoignent les forces daces et celles de leur allié à Adamclisi afin d'engager une ultime bataille dont l'issue ne peut que sceller le destin de la guerre. L'affrontement se caractérise par une extrême violence, marqué par de lourdes pertes dans les deux camps et, pour la première fois, la colonne Trajane représente des soldats romains blessés⁸⁸⁴. L'intensité est telle que l'empereur lui-même prend part au combat, n'hésitant pas à déchirer ses propres vêtements pour sauver la vie de ses soldats :

« Il [Trajan] vit un grand nombre des siens blessés [...]; les bandages étant venus à manquer, il n'épargna pas, dit-on, ses propres vêtements, et les coupa en morceaux »⁸⁸⁵.

Les affrontements tournent à l'avantage des Romains, qui emploient à bon escient leur cavalerie pour encercler les Daces, la défaite est alors cuisante pour Décébale et son armée subit de lourdes pertes⁸⁸⁶. La bataille d'Adamclisi constitue une victoire éclatante pour Trajan, mais de nombreux soldats romains sont tombés au combat. Afin d'honorer leur mémoire, l'empereur fait ériger, sur le lieu même de l'affrontement, le *Tropaeum Traiani*, encore visible de nos jours car restauré. La tentative d'invasion de la Mésie constitue un échec pour Décébale, qui se voit de nouveau contraint de livrer bataille sur son propre sol. L'issue favorable de la bataille et le succès des deux affrontements précédents valent à Trajan une troisième salutation impériale⁸⁸⁷ et, pour récompenser la réussite des opérations, il procède à un *donativum* — une récompense financière — afin d'honorer les soldats méritants. L'invasion de la Mésie par les Daces, qui avait mis en péril les opérations de Trajan en Dacie, met à mal les forces romaines

⁸⁸³ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 64-65. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 6.

⁸⁸⁴ Scène XL. Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 68-69. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 7.

⁸⁸⁵ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 8, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁸⁸⁶ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 140-141. ; Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 303. ; Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, pp. 562-568.

⁸⁸⁷ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 73. ; Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, pp. 304-305.

et interrompt, pour un temps, les opérations afin de renforcer les légions. Cependant, la guerre n'était pas achevée et une nouvelle campagne devait être lancée pour espérer faire plier Décébale et les Daces, en tirant parti à la fois de la victoire remportée en Mésie et de l'avancée romaine obtenue lors de la première campagne, après la bataille de Tapae. Trajan effectue une nouvelle fois la traversée du Danube, de Novae à Drobeta⁸⁸⁸, où l'armée romaine emprunte le même pont de bateaux que lors de la première campagne et, dans la même dynamique, l'empereur procède à une *lustratio exercitus*⁸⁸⁹ afin de guider Rome vers la victoire finale. L'itinéraire de l'armée en territoire ennemi suit le même tracé qu'en 101 et, une fois parvenue dans les monts d'Orăștie, Trajan ordonne la prise des forts qui entourent la région, mais cette conquête s'avère difficile étant donné l'avantage des forteresses qui repose sur des défenses naturelles et des systèmes défensifs sophistiqués⁸⁹⁰. Seulement, les forts ne peuvent résister à la poliorcétique romaine et tombent les uns après les autres⁸⁹¹. L'ancienne capitale ennemie, Costești, tombe elle aussi entre les mains de Rome, ici les légionnaires y découvrent des armes, des machines de guerre, des prisonniers⁸⁹², ainsi que les étendards capturés par les Daces lors du désastre de la campagne de Cornélius Fuscus⁸⁹³. L'effondrement du réseau de forteresses ouvre ainsi la voie vers Sarmizegetusa Regia, un avantage stratégique pour les Romains qui est renforcé par la victoire des cavaliers maures de Lusius Quietus dans la vallée du Jiu⁸⁹⁴, attesté sur la colonne Trajane⁸⁹⁵. En somme, la stratégie de Trajan durant l'ultime campagne de la première guerre dacique repose sur la réduction complète du système défensif ennemi, afin de briser la résistance dace et contraindre leur roi à capituler, tout en imposant, en parallèle, l'autorité et la présence romaines par la construction de forts et de routes⁸⁹⁶. Les Daces sont acculés, néanmoins, dans un ultime espoir, ils prennent les armes et vont au-devant des troupes

⁸⁸⁸ **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *Op. Cit.*, pl. 12. ; **Depeyrot G. 2008** : *Op. Cit.*, p. 85.

⁸⁸⁹ **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *Op. Cit.*, pl. 12. ; **Depeyrot G. 2008** : *Op. Cit.*, p. 87.

⁸⁹⁰ **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 87. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, pp. 218-227.

⁸⁹¹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 9, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁸⁹² Dion Cassius mentionne la libération de captifs romains, supposément issus de la campagne de Cornelius Fuscus, lors de la prise d'une forteresse dace, mais cette interprétation paraît peu probable, tant il semble difficile de croire que le traité conclu en 89 n'ait pas prévu la restitution des prisonniers. Les captifs mentionnés sont vraisemblablement des légionnaires faits prisonniers durant la campagne de Trajan, alors que l'empereur était occupé en Mésie. Cette hypothèse peut faire écho à la scène XLV de la colonne Trajane où des Romains sont torturés par des femmes daces au cours de la campagne mésienne. **Depeyrot G. 2008** : *Op. Cit.*, p. 78. ; **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *Op. Cit.*, pl. 11. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 432.

⁸⁹³ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

⁸⁹⁴ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 307.

⁸⁹⁵ **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *Op. Cit.*, pl. 12. ; **Depeyrot G. 2008** : *Op. Cit.*, pp. 100-101.

⁸⁹⁶ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 308. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 572.

romaines⁸⁹⁷, mais étant incapables de résister à l'affrontement, ils s'enfuient en direction d'une forteresse qu'ils s'empressent de consolider avant l'arrivée des Romains⁸⁹⁸. La colonne Trajane représente la prise de ce fort, alors dernier rempart avant la capitale dace, où une multitude de soldats ennemis sont tués et certaines des têtes sont présentées à Trajan ; l'empereur en ressort victorieux et sa stratégie s'est révélée concluante. Dès lors, Décébale est contraint de capituler et de déposer les armes, la scène de reddition se déroule au cours d'une cérémonie majestueuse qui marque *in extenso* la supériorité de Trajan⁸⁹⁹. Le natif d'Italica accepte la demande de paix des Daces dans la mesure où engager un siège — d'autant plus celui de la capitale ennemie — à l'approche de l'hiver, peut s'avérer une entreprise complexe et périlleuse⁹⁰⁰. De surcroît, la première guerre dacique s'est révélée meurtrière pour le camp romain et un désengagement s'imposait afin d'éviter une défaite, d'autant plus que les ressources militaires du royaume dace n'étaient pas totalement épuisées⁹⁰¹. C'est dans ce contexte que s'inscrit la capitulation de Décébale, représentée dans la scène LXXXII de la colonne Trajane⁹⁰² : l'empereur, assis sur une chaise curule, installé sur une estrade, et entouré des légionnaires, des enseignes militaires et de ses généraux, surplombe les Daces agenouillés. Du côté des vaincus, la présence de Décébale n'est pas attestée avec certitude, mais est plausible dans la mesure où c'est le roi des Daces qui se soumet à l'autorité de Rome et reconnaît la supériorité de Trajan, comme le décrit Dion Cassius :

« Après être allé trouver Trajan, s'être précipité à terre, l'avoir adoré et avoir jeté ses armes »⁹⁰³.

La guerre est terminée, les Daces ont déposé les armes et leur avenir repose désormais entre les mains de la *clementia* de Trajan, qui leur impose un traité différent et plus sévère que celui de 89, car à l'issue des campagnes menées par le natif d'Italica, Rome se trouve en position d'imposer ses volontés. Le traité de paix stipulait, selon les dires de Dion Cassius⁹⁰⁴, que Décébale devait se résoudre à restituer les armes, les machines de guerre et les ingénieurs

⁸⁹⁷ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 309. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 14. ; Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 106-107.

⁸⁹⁸ *Ibid.*

⁸⁹⁹ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 310.

⁹⁰⁰ Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, p. 624.

⁹⁰¹ *Ibid.*

⁹⁰² Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 119-120. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 14.

⁹⁰³ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 9, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹⁰⁴ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 9, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

romains ; livrer les déserteurs et s'engager à n'en accueillir aucun à l'avenir ; démanteler ses forteresses ; se retirer des territoires conquis par les Romains ; adopter les ennemis et les alliés de Rome — la Dacie devenant ainsi un État-client de l'Empire — et, enfin, renoncer à recruter des légionnaires romains à son service. En outre, Trajan laisse une garnison au sein de la capitale dace ainsi que dans les territoires conquis⁹⁰⁵ afin de mieux surveiller les agissements de Décébale. Parallèlement à la soumission du roi devant Trajan, une ambassade de nobles daces est envoyée devant le Sénat pour accomplir les mêmes gestes de soumission et signer la paix avec l'institution sénatoriale, témoignage des pouvoirs de la Curie en 102⁹⁰⁶. Au regard des clauses du traité, le royaume dace ne jouit plus d'une indépendance totale, mais se trouve véritablement soumis à l'autorité romaine. Pour cette victoire et la soumission de la Dacie, Trajan est acclamé pour la quatrième fois *imperator* par ses troupes et reçoit le *cognomen* *Dacicus*⁹⁰⁷, confirmé par le Sénat dès son retour à Rome en décembre 102⁹⁰⁸. En nous penchant sur deux diplômes militaires émis à une date proche du retour de Trajan à Rome, il est possible de confirmer cette datation. Le premier⁹⁰⁹ indique que le natif d'Italica ne porte pas encore le surnom de *Dacicus* le 19 novembre 102, tandis que le second⁹¹⁰ atteste de son usage au 19 janvier 103. À la lumière de ces deux témoignages, il apparaît évident que le *princeps* reçoit cet honneur à l'occasion de son triomphe en décembre 102, événement qui marque le début officiel de son emploi sur les inscriptions et les monnaies. Quoi qu'il en soit, le natif d'Italica accepte ce *cognomen ex virtute*, contrairement à Domitien en 89⁹¹¹, et devient le premier empereur à le porter. Trajan célèbre sa victoire avec une pompe grandiose⁹¹² et, à cette occasion, des jeux sont donnés au Colisée et aux théâtres en l'honneur de l'empereur victorieux⁹¹³. En parallèle, l'idéologie impériale s'empare du thème de la victoire en diffusant de nombreux messages sur les monnaies, représentant, par exemple, à l'avvers, Trajan sur un quadrigue triomphale⁹¹⁴, la divinité Victoire⁹¹⁵, ou encore le natif d'Italica en train de se faire couronner par la Victoire⁹¹⁶. Trajan est ainsi célébré comme le héros de la guerre dacique alors que la

⁹⁰⁵ *Ibid.*

⁹⁰⁶ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 202.

⁹⁰⁷ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 10, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹⁰⁸ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 625. ; **Fraschetti A. 2000** : Traiano nei Fasti Ostienses, in : *Trajano, emperador de Roma*, p. 146.

⁹⁰⁹ Cat. Ép. : *Aquincum*, I.

⁹¹⁰ Cat. Ép. : *Malpas*, I.

⁹¹¹ *Ibid.*

⁹¹² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 10, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹¹³ *Ibid.*

⁹¹⁴ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 86.

⁹¹⁵ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 74.

⁹¹⁶ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 69.

victoire n'était pas définitive, les Daces étaient certes soumis à l'autorité de Rome, mais leur menace sur les provinces danubiennes subsistait.

III. Conduire Rome à la victoire : Trajan et la seconde guerre dacique

La capitulation de l'État dace en 102 ainsi que le traité de paix qui en découle avaient pour objectif de préparer une nouvelle campagne militaire visant à anéantir définitivement le royaume de Décébale, une finalité qui n'avait pu être atteinte lors de la première guerre. La défaite des armées daces met ainsi un terme à leurs ambitions territoriales sur le Danube, mais le caractère imparfait de cet échec en vient à jeter les bases de la seconde guerre dacique, dans la mesure où ni la Dacie ni l'Empire romain n'avaient pour ambition de préserver une paix durable. En réalité, le royaume dace avait besoin d'un nouveau conflit pour inverser la tendance, atténuer les clauses du traité et retrouver, somme toute, son indépendance⁹¹⁷. Rome et Trajan, de leur côté, étaient dans la nécessité d'une seconde guerre pour anéantir le royaume ennemi⁹¹⁸, affermir une suprématie romaine encore contestée dans la région et instaurer une paix durable sur le Danube afin de se concentrer sur l'Orient. En somme, la paix de 102 n'était qu'un prétexte pour les deux camps afin de renforcer leurs forces et se lancer dans un nouveau conflit qui marquerait soit la fin du royaume dace, soit l'échec total des légions de Rome au-delà du Danube. Cette potentialité est attestée par la consolidation des positions romaines dans la région du Danube et dans les territoires conquis. Dans un premier temps, il s'est avéré essentiel d'effectuer un renouvellement et une rotation des troupes afin de créer une nouvelle dynamique militaire à la suite des efforts déployés sur le front dacique⁹¹⁹, tout en consolidant les garnisons en Mésie pour prévenir toute invasion ennemie, tel l'hiver 101-102⁹²⁰. Concomitamment, de nombreux chantiers sont menés pour consolider les positions romaines et la fortification de la ligne du Danube⁹²¹ atteste de ces changements, mais l'œuvre la plus importante est la réalisation, par l'architecte Apollodore de Damas, d'un pont en pierre monumental à Drobeta

⁹¹⁷ **Soria Molina D. 2016** : La segunda guerra dáica de Trajano (105-106 d.C.): cambio y continuidad en la geopolítica de la Europa danubiana, in : *Sautola : Revista del Instituto de Prehistoria y Arqueología Sautola*, n°21, p. 156.

⁹¹⁸ *Ibid.*

⁹¹⁹ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 640.

⁹²⁰ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 315.

⁹²¹ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 314. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 642.

afin de conserver toute l'année une voie de communication avec les troupes romaines en campagne :

« Trajan construisit un pont de pierre sur l'Ister, pont à propos duquel je ne sais comment exprimer mon admiration pour ce prince. On a bien de lui d'autres ouvrages magnifiques, mais celui-là les surpasse tous. Il se compose de vingt piles, faites de pierres carrées, hautes de cent cinquante pieds, non compris les fondements, et larges de soixante. Ces piles, qui sont éloignées de cent soixante-dix pieds l'une de l'autre, sont jointes ensemble par des arches. [...] Comment ne pas être étonné de la manière dont chacune d'elles a été construite au milieu d'un grand fleuve, dans une eau pleine de gouffres, sur un sol limoneux, vu qu'il n'y eut pas moyen de détourner le courant ? [...] Trajan, craignant que, lorsque l'Ister est gelé, les Romains qui seraient au-delà ne fussent attaqués, le construisit, afin d'y faire passer aisément des troupes »⁹²².

À travers les dires de Dion Cassius, et par un simple calcul, le pont de Trajan à Drobeta mesurait en longueur environ 1150 mètres et était composé de vingt piles séparées par des arches d'une ouverture de 50 mètres, ce qui est exceptionnel pour l'Antiquité⁹²³. Cette construction est louée par l'idéologie impériale à travers des émissions monétaires représentant, au revers, le pont de Drobeta traversé par un bateau⁹²⁴, mais également à travers la colonne Trajane, à la scène XCIX⁹²⁵. À la lumière de ces exemples, il est manifeste que l'intervalle de trois ans entre les deux conflits a été mis à profit par Rome pour affermir sa présence et consolider ses positions dans la région. Dès lors, il est évident que la volonté de conquête du royaume dace demeurait omniprésente et la seconde guerre dacique avait pour seul but, du côté romain, de réaliser cet objectif qui n'avait pu être accompli lors de la guerre précédente.

Avant de s'interroger sur les événements de la seconde guerre dacique — sujet maintes et maintes fois traité et désormais bien connu —, il convient d'analyser les circonstances ayant conduit au déclenchement du conflit, une fois n'est pas coutume dans la mesure où les études⁹²⁶ tendent trop souvent à fonder leur analyse sur une confiance quasi absolue accordée au récit de Dion Cassius. L'auteur de langue grecque évoque les actions de Décébale, qui enfreint le traité de paix par la fabrication de nouvelles armes, l'accueil de déserteurs romains, la restauration

⁹²² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 13, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹²³ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 315. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 641.

⁹²⁴ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 569.

⁹²⁵ **Depeyrot G. 2008** : *Op. Cit.*, pp. 152-153. ; **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *Op. Cit.*, pl. 18.

⁹²⁶ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 316-318. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 148-149. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, pp. 99-100. ; **Fraisse A. 2022** : *Op. Cit.*, p. 60. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, pp. 155-156.

des forteresses, l'occupation d'une partie des territoires des Iazyges — un allié de Rome —, la concentration des troupes aux abords des territoires conquis par les Romains, et sa tentative d'alliance avec d'autres peuples⁹²⁷. Autant de causes qui auraient amené Trajan et le Sénat à déclarer « Décébale, ennemi de Rome »⁹²⁸, mais il paraît peu concevable que la Dacie, consciente de la supériorité militaire romaine, ait tenté une nouvelle opposition armée après seulement trois ans de paix relative. Cette conjecture corrobore les reliefs de la colonne Trajane qui ne représentent l'armée dace qu'après les scènes LXXIX à XCII⁹²⁹, lesquelles évoquent le voyage de Trajan de Brindisium à Apollonia, puis de la cité grecque à la Dacie. Si Décébale avait bien enfreint le traité, comme le stipule Dion Cassius, il est évident que la colonne Trajane, miroir de l'idéologie trajanienne, se serait emparée de cette réalité pour l'intégrer avant le départ de Trajan d'Italie. Seulement, ce n'est pas le cas, c'est pourquoi notre analyse tend à rejeter la participation des Daces dans le déclenchement de la guerre, qui n'est alors que le résultat de l'initiative romaine⁹³⁰ et *ipso facto* de Trajan lui-même. Cette interprétation est renforcée par l'atmosphère de la traversée de Trajan, qui est placée sous le signe de la sérénité, sans réelle inquiétude de la part de l'empereur et de sa suite⁹³¹. Autrement dit, c'est avec l'arrivée de Trajan en Dacie que les Daces se mettent en mouvement, afin de se préparer au conflit imminent que laisse présager la présence de l'empereur à leur frontière. En ce qui concerne la chronologie, la date de départ de l'empereur pour la Mésie nous est connue grâce aux Fastes d'Ostie, qui fixent ce jour au 4 juin 105 : « *pr(idie) non(as) iun(ias) Imp(erator) Nerva Traianus Aug(ustus) in Moesia profectus* »⁹³². L'arrivée de Trajan en Mésie survient vraisemblablement durant l'automne, puisque la colonne Trajane⁹³³ atteste de sa présence avant l'hiver 105-106, et c'est à ce moment précis que la réaction dace a lieu avec deux événements qui marquent l'entrée en guerre des deux camps. Le premier, rapporté par Dion Cassius⁹³⁴, marque la capture du commandant des troupes d'occupations romaines, à savoir Cnaeus Pompeius Longinus. En effet, le général romain est invité par Décébale à Sarmizegetusa Regia afin de négocier la

⁹²⁷ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 10, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹²⁸ *Ibid.*

⁹²⁹ **Depeyrot G. 2008** : *Op. Cit.*, pp. 126-143. ; **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *Op. Cit.*, pl. 16-19.

⁹³⁰ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 648.

⁹³¹ *Ibid.*, p. 649. ; **Depeyrot G. 2008** : *Op. Cit.*, pp. 126-143. ; **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *Op. Cit.*, pl. 16.

⁹³² « La veille des nones de juin, l'empereur Nerva Trajan Auguste partit pour la Mésie ». **Vidman L. 1982** : *Fasti Ostienses*, Prague, Academiae Scientiarum Bohemoslovacae, p.18.

⁹³³ **Depeyrot G. 2008** : *Op. Cit.*, p. 150. ; **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *Op. Cit.*, pl. 17.

⁹³⁴ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 12, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

reddition dace et ainsi éviter une guerre particulièrement sanglante⁹³⁵. Longinus accepte de rencontrer le roi dans la mesure où il ne pouvait que se sentir en sécurité avec la présence d'une garnison romaine au sein de la capitale dace et par le fait qu'il est accompagné par sa garde rapprochée⁹³⁶. Cependant, il est trompé et se fait capturer en même temps que tous les soldats romains de la ville ; Décébale pense ainsi désormais avoir les moyens de faire pression avec Trajan. La valeur du commandant et le nombre de légionnaires capturés expliquent les volontés de Décébale qui demande à l'empereur de Rome le retrait total des légions jusqu'au sud du Danube et le remboursement des frais de la guerre qu'il a engagée⁹³⁷. Bien qu'il soit impossible de connaître précisément la réaction de Trajan à la réception de la missive, il est certain qu'une importante confusion, accompagnée d'hésitations, a envahi l'empereur ainsi que son état-major. Le choix qui s'offre à eux est alors cornélien : accepter et renoncer à la conquête, ou alors refuser au risque de perdre un commandant romain et son armée. La réponse est apportée par Longinus lui-même lorsqu'il prend la décision de se suicider, entraînant ainsi dans la mort l'ensemble des légionnaires capturés⁹³⁸. En somme, le début des hostilités se solde par une lourde défaite pour Rome qui, sans même livrer bataille, perd ainsi l'un de ses généraux et une grande partie de l'armée stationnée en territoire dace. Le désastre de l'année 105 s'inscrit parmi les plus importants revers militaires de l'Empire romain, au même rang que la défaite de Cornelius Fuscus sous Domitien. L'acte de Cnaeus Pompeius Longinus peut être interprété comme l'aveu d'échec d'un commandant ayant manqué à sa mission, dupé par un roi ennemi et responsable de la perte de son armée⁹³⁹, il peut toutefois aussi refléter une décision mûrement pensée, visant à épargner à Trajan toute forme de concession à l'égard de Décébale. Toujours est-il que la perte d'une armée et de son commandant est cachée par l'idéologie trajanienne — la colonne Trajane passant sous silence cette défaite⁹⁴⁰ — en raison du système de justification du conflit fondé sur les humiliations infligées aux Romains lors des campagnes menées sous le règne du dernier des Flaviens. En conséquence, rien ne justifiait de reconnaître que, tout comme Domitien avant lui, Trajan avait connu en Dacie son propre Fuscus⁹⁴¹ où un grand nombre de soldats romains ont trouvé la mort. Par la suite, Décébale met à profit cet événement pour faire progresser son armée et reconquérir les territoires cédés à Rome à l'issue de la première guerre,

⁹³⁵ *Ibid.*

⁹³⁶ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 651.

⁹³⁷ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 12, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹³⁸ *Ibid.*

⁹³⁹ Sur le suicide des militaires romains, voir **Voisin L. 2000** : L'éthique militaire et mort volontaire sous le Haut-Empire : le soldat peut-il se tuer ?, in : Le Bohec Y., Wolff C., *Légions de Rome sous le Haut-Empire*, Lyon, De Boccard, pp. 727-732.

⁹⁴⁰ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, pp. 653-654.

⁹⁴¹ *Ibid.*

s'emparant de plusieurs forts tenus par les troupes romaines, comme en témoigne la scène XCIV de la colonne Trajane⁹⁴². Dans les derniers mois de l'année 105, le dispositif défensif romain mis en place dans les territoires conquis s'effondre, permettant aux Daces d'en reprendre progressivement le contrôle⁹⁴³, de même que les régions occupées par les Iazyges⁹⁴⁴. En tout point, l'armée dace progresse et reconquiert les territoires perdus en 102 ; pour la première fois sous le règne de Trajan, les légions se retrouvent acculées et la gravité de la situation exige une intervention immédiate de l'empereur, alors présent en Dacie. L'arrêt de l'offensive dace est représenté sur la scène XCVII de la colonne Trajane⁹⁴⁵, rendue possible par l'arrivée de l'empereur lui-même à la tête d'une armée de secours⁹⁴⁶. La réaction dace a ainsi été particulièrement violente, elle inaugure une série de défaites pour Rome et révèle les capacités militaires du royaume dace, alors capable, malgré une guerre précédente, de mener un conflit sur deux fronts en repoussant à la fois les Iazyges et les légions romaines. En conséquence, la campagne de 105 se résume à l'intervention rapide de Trajan face à l'avancée dace, avec pour objectif de contenir leur progression avant de reprendre les hostilités avec une force plus importante dès 106. La seconde guerre dacique relève somme toute de la volonté de Trajan, mais ce sont bel et bien les Daces qui prennent l'initiative des premières opérations qui se soldent par un recul des forces romaines.

La campagne militaire de l'année 106 s'ouvre par les cérémonies traditionnelles : une *lustratio exercitus* suivie d'une *adlocutio*⁹⁴⁷ sont effectuées afin de guider les légions. Celles-ci avancent ensuite lentement⁹⁴⁸, réparties en deux colonnes, à travers les territoires déjà conquis, progressant jusqu'à atteindre la première forteresse dace⁹⁴⁹ qui constitue le début de la ceinture défensive avant la capitale. Malheureusement, les événements survenus entre le départ de Trajan et son arrivée devant les premières forteresses daciques nous sont inconnus. Il apparaît toutefois évident que les Romains reprennent progressivement le contrôle des territoires perdus en 105, ce qui leur permet d'atteindre la capitale du royaume dace. Ainsi, après la victoire remportée lors du premier affrontement, l'armée de Trajan arrive devant

⁹⁴² Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 146-147. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 20.

⁹⁴³ Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, p. 655. ; Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 318.

⁹⁴⁴ *Ibid.*, p. 654. ; Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 10, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹⁴⁵ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 148-150. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 18.

⁹⁴⁶ Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, p. 655.

⁹⁴⁷ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 160-161. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 21-22.

⁹⁴⁸ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 14, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹⁴⁹ Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, pp. 659-660.

Sarmizegetusa Regia, où elle établit le siège comme en témoignent les machines de guerre confectionnées *ad hoc*⁹⁵⁰. Le blocus de la capitale occupe une section importante de la colonne Trajane, s'étendant des scènes CIX à CXXV⁹⁵¹, ces reliefs illustrent les techniques de poliorcétique mises en œuvre par les Romains, tout en soulignant la présence de Trajan qui inspecte le siège en compagnie de son état-major⁹⁵². Face à l'armée romaine, la capitale ennemie ne tient plus qu'à un fil, mais elle parvient à résister aux assauts répétés des légionnaires, en dépit des lourdes pertes subies dans les rangs daces. L'affrontement entre les deux armées se révèle d'une extrême violence, entraînant de lourdes pertes tant dans les rangs romains que daces, et Décébale sait pertinemment qu'une défaite scellerait la chute de son royaume. Les Daces parviennent à repousser deux assauts grâce au renfort d'une armée venue au secours des assiégés. Toutefois, la troisième tentative des Romains se conclut par une victoire décisive, Sarmizegetusa Regia tombe ainsi aux mains de Rome. La capitale est abandonnée puis livrée aux flammes par les Daces eux-mêmes, dont certains préfèrent s'empoisonner, tandis que d'autres prennent la fuite dans l'espoir de poursuivre la résistance⁹⁵³. Dans la scène CXXIII⁹⁵⁴, les derniers assiégés se présentent devant l'empereur et s'agenouillent en signe de reddition et de soumission à Rome, tandis que les soldats romains se livrent simultanément au pillage de la ville et de ses trésors. Trajan remporte une victoire décisive, la capitale dace est tombée, lui valant ainsi une sixième acclamation impériale⁹⁵⁵. Toutefois, la guerre est loin d'être achevée, Décébale s'est replié à l'intérieur des terres et poursuit la résistance en menant des actions contre les Romains, la victoire finale suppose dès lors l'anéantissement total des dernières forces daces. Dans un ultime baroud d'honneur, les dernières troupes daces lancent un assaut contre Apulum⁹⁵⁶, mais affaiblies, elles ne peuvent résister au choc et plient face aux légions, la défaite est alors totale et nombre de soldats daces trouvent la mort en tentant de fuir. Pour la seconde fois, Décébale échappe à la capture et parvient à fuir, mais il lui est désormais impossible de poursuivre la lutte, car son armée, alors décimée, n'est plus en mesure de

⁹⁵⁰ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 177. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 21.

⁹⁵¹ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 172-195. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 21-28.

⁹⁵² Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 176-177. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 21.

⁹⁵³ Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, pp. 660-661. ; Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, pp. 325-326. ; Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 190-191. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 26.

⁹⁵⁴ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 192-193. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 27.

⁹⁵⁵ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 195. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 28.

⁹⁵⁶ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, pp. 200-204. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 27-29.

s'opposer à Trajan. À la suite de la défaite finale, un petit nombre des compagnons d'armes de Décébale choisissent de se donner la mort plutôt que de se soumettre à l'occupant, tandis qu'un autre groupe se rend auprès de Trajan pour implorer sa clémence⁹⁵⁷ et afin de satisfaire l'empereur, ils trahissent leur roi en livrant aux Romains l'emplacement précis de Décébale. Trajan ordonne à sa cavalerie de poursuivre le roi dace et de le capturer⁹⁵⁸, rattrapé dans sa fuite, Décébale choisit, à l'instar de nombreux des siens, de mettre fin à ses jours, préférant la mort à l'humiliation⁹⁵⁹. Le cadavre du roi est décapité, et sa tête est présentée au *princeps*, alors installé à Ranisstorum, comme l'atteste la scène CXLVII de la colonne Trajane⁹⁶⁰ où, malgré quelques épaufrures, l'on distingue deux soldats portant la tête de Décébale déposée sur un objet circulaire, plausiblement un bouclier. Grâce à l'épigraphie, nous connaissons aujourd'hui le nom du soldat ayant retrouvé et décapité Décébale, il s'agit de Tiberius Claudius Maximus, qui a été promu décurion par Trajan en récompense de cet acte⁹⁶¹. Parallèlement aux opérations de conquête et de soumission du territoire, le trésor du roi dace, dissimulé dans le lit d'une rivière préalablement détournée à cet effet⁹⁶², est découvert par les troupes romaines grâce à la trahison de Bacilis⁹⁶³, l'un des plus proches compagnons de Décébale. En conséquence, une quantité considérable d'or et d'argent est saisie par les légionnaires et la scène CXXXVII montre des chevaux lourdement chargés d'objets issus du trésor, l'ensemble de ce butin étant ensuite acheminé à Rome pour contribuer à la politique de construction menée par Trajan.

En définitive, la campagne de 106 se solde par la victoire totale de Trajan, mais non sans heurts, car de nombreux légionnaires ont trouvé la mort. Ce sacrifice met en lumière la puissance militaire des Daces qui, à plusieurs reprises, opposent une résistance acharnée, allant jusqu'à ébranler le pouvoir romain dans la région danubienne. Trajan est victorieux, mais ses guerres daciennes se révèlent particulièrement coûteuses en vie, comme le souligne le *Tropaeum*

⁹⁵⁷ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 210. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 32.

⁹⁵⁸ Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, pp. 663-665. ; Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, pp. 327-329.

⁹⁵⁹ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 14, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹⁶⁰ Depeyrot G. 2008 : *Op. Cit.*, p. 219. ; Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022 : *Op. Cit.*, pl. 32.

⁹⁶¹ « Tiberius Claudius Maximus, vétéran, a fait ériger (ce monument) de son vivant ; il a servi comme cavalier dans la *legio VII Claudia Pia Fidelis*, a été fait questeur de la cavalerie, garde du commandant de cette même légion et *vexillarius* de la cavalerie. Il a également reçu, durant la guerre dacie, des *dona militaria* pour sa bravoure par l'empereur Domitien, il a été fait *uplicarius* par le divin Trajan dans la seconde aile des Pannoniens, lequel l'a également fait éclaireur lors de la guerre contre les Daces et lui a décerné à deux reprises des *dona militaria* pour sa bravoure dans les guerres daciennes et parthiques. Par ce même (empereur), il a été fait décurion dans cette même aile de cavalerie pour avoir capturé Décébale et avoir fait parvenir sa tête à Ranisstorum. Il a été envoyé en congé honorable par Terentius Scaurianus, commandant de l'armée avec rang consulaire, puis a servi en tant que volontaire dans la nouvelle province de Mésopotamie ». Cat. Ép. : *Colonia Augusta Iulia Philippensis*, 1.

⁹⁶² Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 14, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹⁶³ *Ibid.*

d'Adamclissi ; à l'instar de Domitien, il perd un général ainsi que plusieurs légions, bien que l'issue finale lui soit favorable. Le suicide de Décébale marque la fin de la résistance dace et *ipso facto* celle des guerres opposant Rome à la Dacie, le reste des opérations ne relève dès lors que de l'annexion et du contrôle des territoires conquis. En 106, Rome, sous le règne de l'empereur Trajan, met un terme à la puissance dace et accomplit la dernière conquête en Occident. Désormais, l'attention des empereurs se porte sur la frontière orientale face aux Arsacides, marquant ainsi un basculement des opérations militaires de l'Occident vers l'Orient. L'ancienne capitale dace, réduite à un champ de ruines, est remplacée par une nouvelle ville romaine⁹⁶⁴, construite *ex nihilo*, portant le nom d'Ulpia Traiana Sarmizegetusa et, par cette entreprise, les Romains s'approprient progressivement l'ancien royaume dace, entièrement placé sous l'autorité de Rome. Trajan reste dans la nouvelle province de Dacie pour superviser les dernières opérations, certainement dans le but d'en assurer la défense, jusqu'au printemps 107⁹⁶⁵, date de son retour à Rome. L'idéologie impériale s'empare de la victoire pour proclamer, à travers de multiples systèmes de diffusion, la supériorité de Trajan, dont l'expression la plus aboutie est exprimée dans le forum qui porte son nom, édifié en l'honneur des triomphes remportés sur les Daces.

IV. *Dacia capta*, l'expression du triomphe impérial

La victoire finale sur les Daces, accompagnée de l'annexion de leur royaume, confère à Trajan le droit de célébrer un second triomphe dacique, nécessairement grandiose au regard de l'importance du butin rapporté. La *pompa triumphalis* du natif d'Italica, à son retour à Rome au printemps 107, reste difficile à reconstituer en raison du manque de sources. Toutefois, il est possible d'en entrevoir certains aspects à travers les témoignages du *Panégryrique de Trajan* et des reliefs de l'arc de Bénévent. En ce qui concerne l'œuvre de Pline le Jeune, nous sommes à même de nous demander si le passage suivant reflète la réalité du triomphe, dans la mesure où le texte a été remanié par la suite, possiblement après l'année 107 :

« Videor iam cernere non spoliis prouinciarum et extorto sociis auro sed hostilibus armis captorumque regum catenis triumphum grauem uideor ingentia ducum nomina indecora

⁹⁶⁴ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 14, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹⁶⁵ **Vidman L. 1982** : *Fasti Ostienses*, Prague, Academiae Scientiarum Bohemoslovacae, p.19. ; **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 666.

nominibus corpora noscitare uidcor intueri immanibus ausis barbarorum onusta fercula
et sua quemque facta uinctis manibus sequentem, mox ipsum te sublimem instantenque
curru domitarum gentium tergo ante currum autem clipeos quos ipse perfoderis. [...] Non ideo uicisse uidearis ut triumphares, sed triumphare quia uiceris »⁹⁶⁶.

De surcroît, ce passage corrobore les représentations de la victoire figurant sur les bas-reliefs du forum de Trajan, notamment par la présence des amas d'armes saisis à l'ennemi⁹⁶⁷. C'est pourquoi nous pouvons voir dans ce passage du panégyrique un aperçu du triomphe de Trajan en 107, ou, à l'inverse, considérer cette citation comme le fruit de l'imagination de Pline, visualisant la future *pompa triumphalis* fondée, de toute évidence, sur les modèles des triomphes antérieurs. Cela étant, la cérémonie triomphale de Trajan peut être analysée à travers la frise de l'arc de Bénévent, érigé en 114 sur décision du Sénat, laquelle met véritablement en scène le retour de l'empereur à Rome. La procession se déploie tout autour de l'édifice sur plus de 41 mètres⁹⁶⁸ de long, mettant en scène près de deux cents personnages. Réalisés sept ans après les faits, les reliefs de la frise de Bénévent préservent assurément le reflet des éléments les plus significatifs, dont l'absence aurait été, sans nul doute, inconcevable pour le pouvoir impérial⁹⁶⁹. Le bas-relief met en scène le char triomphal attelé de quatre chevaux, dans lequel prend place Trajan accompagné d'une Victoire ailée. Bien évidemment, la mise en pierre du triomphe de Trajan obéit à des codes précis et ne restitue pas nécessairement l'atmosphère réelle de la procession. Cependant, il est raisonnable d'admettre que la *pompa triumphalis* de 107 s'est déroulée dans des conditions comparables à celles de l'*aduentus* de 99, avec une foule en liesse venue admirer⁹⁷⁰ non pas simplement l'arrivée de son empereur, mais le retour triomphal

⁹⁶⁶ « Je crois contempler déjà un triomphe que chargent non les dépouilles de nos provinces et l'or extorqué à nos alliés, mais les armes ennemies et les chaînes des rois prisonniers ; je me vois cherchant à reconnaître ces chefs aux noms interminables et aux statures dignes de ces noms ; je crois voir les brancards lourds des atrocités qu'ont osées les barbares, chaque prisonnier suivre, les mains liées, l'image de ses forfaits, puis toi-même qui, debout, du haut de ton char, presses par derrière les nations domptées, et devant ce char les boucliers que tu as transpercés de ta main. [...] On ne voit pas en toi un prince qui a vaincu pour triompher, mais qui triomphe parce qu'il a vaincu ». **Pline le Jeune : Panégyrique de Trajan**, XVII, 1-4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

⁹⁶⁷ **Galinier M. 2007** : *La Colonne Trajane et les Forums impériaux*, Rome, Publication de l'École Française de Rome, pp. 167-227.

⁹⁶⁸ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 668.

⁹⁶⁹ *Ibid.*

⁹⁷⁰ L'étude du triomphe de Vespasien et de Titus en 71, à travers le récit de Flavius Josèphe, permet de mieux saisir l'atmosphère qui a pu régner lors de la cérémonie triomphale de Trajan en 107. Lors de l'entrée des empereurs, aucune personne ne reste chez elles, car tous se précipitent à l'extérieur pour occuper les moindres emplacements permettant d'assister au passage du cortège. Celui-ci, composé de soldats, de captifs, d'animaux exotiques tenus par des hommes richement parés de pourpre et d'or, cherche à se frayer un chemin au sein d'une foule dense et enthousiaste. La procession est également accompagnée du butin pris à l'ennemi, ainsi que d'échafaudages drapés d'étoffes d'or, ornés de bas-reliefs représentant les épisodes de la guerre : batailles, sièges et victoire finale, offrant ainsi à tous le spectacle de la conquête sans avoir eu à y prendre part. À l'aune de ces quelques exemples, il est possible d'esquisser les contours du triomphe de Trajan, ou tout du moins de restituer l'atmosphère générale lors

d'un *princeps* victorieux. Le char traverse la ville de Rome depuis la *porta Triumphalis* jusqu'au temple de Jupiter Stator, situé sur le Champ de Mars, comme l'indiquent les deux monuments figurés sur la frise⁹⁷¹. Trajan est suivi par un groupe de soldats arborant des couronnes murales, ainsi que par de nombreux captifs daces répartis en deux cortèges distincts. Le premier groupe est mis en scène à pied, les mains entravées, guidé par les Romains, tandis que le second montre des Daces assis sur une charrette attelée de bœufs. Ces prisonniers semblent appartenir à un rang éminent, comme le laisse supposer leur présence sur un char et ils peuvent être, en toute vraisemblance, issus de la famille royale⁹⁷². Le cortège précède les porteurs de *fercula*, chargés d'objets précieux minutieusement choisis pour prendre part au triomphe et évoquer la richesse du peuple dace, désormais en possession de l'Empire. En outre, un *ferculum*, placé directement derrière Trajan, porte une effigie figurant une femme allongée, que l'on peut interpréter comme une allégorie de la Dacie, désormais soumise à l'autorité de Rome⁹⁷³, contrée récemment conquise par un Trajan victorieux représenté en amont. Enfin, la présence de porteurs de torches sur l'arc de Bénévent suggère que la cérémonie, s'est prolongée jusque dans la nuit⁹⁷⁴. Telle est la représentation du triomphe dacique de Trajan sur l'arc de Bénévent, qui s'inscrit naturellement dans le *topos* traditionnel de la *pompa triumphalis* sous l'Empire. À travers cette cérémonie, le natif d'Italica affirme son autorité militaire et met en scène sa victoire au sein même de la capitale impériale, conférant à son triomphe une portée à la fois politique et symbolique. Après la cérémonie, le prince reçoit de nombreuses ambassades de peuples étrangers⁹⁷⁵, telles celles des Indiens, venues implorer la clémence de l'empereur afin d'éviter de connaître le même sort que la Dacie⁹⁷⁶. De surcroît, pour célébrer sa victoire, il offre au peuple cent vingt-trois jours de jeux⁹⁷⁷ au cours desquels, selon Dion Cassius⁹⁷⁸, 10 000 animaux sauvages et domestiques ont trouvé la mort, et où 10 000 gladiateurs se sont affrontés dans l'arène. L'expression de la victoire se trouve, somme toute, incarnée dans le triomphe et les événements qui l'ont suivi, mais la célébration véritable s'inscrit dans les constructions monumentales que Trajan ordonne d'ériger à Rome.

de la progression de l'empereur dans les rues de Rome. **Flavius Josèphe** : *Guerre des juifs*, livre VII, V, éd. et trad. Harmand R., Paris, Ernest Leroux, 1982.

⁹⁷¹ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 668.

⁹⁷² **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 669.

⁹⁷³ *Ibid.*, p. 671.

⁹⁷⁴ *Ibid.*, p. 672.

⁹⁷⁵ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 15, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

⁹⁷⁶ **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 105.

⁹⁷⁷ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

⁹⁷⁸ *Ibid.*

En effet, le forum de Trajan incarne l'exaltation de la victoire dans l'une des expressions les plus achevées de l'art impérial. Cet ensemble architectural ne cesse de rappeler, à quiconque le contemple, l'œuvre militaire de Trajan⁹⁷⁹ et la victoire totale sur la Dacie, désormais intégrée au territoire de l'Empire. Les personnes se trouvant sur l'esplanade du forum, pavée de marbre blanc⁹⁸⁰, ne pouvaient qu'admirer les décors élevés à la gloire des légions ayant combattu en Dacie. La place était entourée sur trois côtés par des portiques ornés de colonnes corinthiennes en marbre blanc, soutenant une attique décorée d'*imagines clipeatae* — portraits représentés sur des boucliers — encadrées de statues de prisonniers daces⁹⁸¹, témoignant d'une volonté de représenter une Dacie vaincue⁹⁸². L'ensemble est surmonté par l'inscription des noms des unités engagées dans les guerres daciques, accompagnée de la mention *ex manubiis*⁹⁸³ destinée à souligner que l'œuvre a été intégralement financée par le butin dace rapporté par l'empereur⁹⁸⁴. Enfin, le haut du portique est orné des enseignes militaires, avec, au premier plan, l'*aquila*, emblème par excellence des légions romaines.

⁹⁷⁹ Lors de son *adventus* à Rome, Constance II semble profondément impressionné par l'architecture monumentale et les représentations figurées du forum de Trajan : « Mais quand il [l'empereur Constance] arriva au Forum de Trajan, monument unique sous tous les cieux, il demeura confondu : il portait son attention autour de lui, à travers ces constructions gigantesques qui défient la description et que les hommes ne chercheront plus à reproduire. Aussi, renonçant à tout espoir de tenter une œuvre semblable, il déclara que l'imitation du cheval de Trajan, dressé au milieu de la cour d'entrée et monté par le prince en personne, était seule dans ses intentions et ses possibilités ». **Ammien Marcellin** : *Histoire*, XVI, 15, éd. et trad. Galletier E., Paris, Les Belles-Lettres, 1968.

⁹⁸⁰ **Galinier M. 2007** : *Op. Cit.*, pp. 167-227.

⁹⁸¹ **Galinier M. 2007** : *Op. Cit.*, pp. 167-227.

⁹⁸² **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 688.

⁹⁸³ « Au faite du forum de Trajan sont placées de tous côtés des représentations dorées de chevaux et d'enseignes militaires, et il est écrit en-dessous *ex manubiis* ». **Aulu-Gelle** : *Les Nuits Attiques*, tome III, livre XIII, 25, éd. et trad. Marache R., Paris, Les Belles-Lettres, 1989.

⁹⁸⁴ **Simon Stefan A. 2005** : *Op. Cit.*, p. 675.

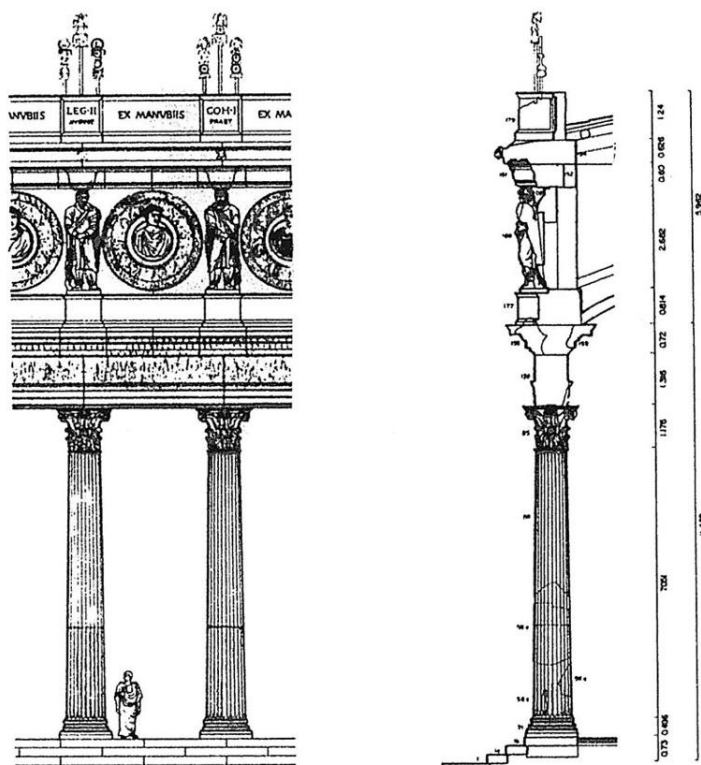


Figure 13 : Reconstitution⁹⁸⁵ des portiques du forum de Trajan

Sur le dernier côté de la place s'élève la façade de la basilique *Vlpia*, édifée dans le même style architectural que les portiques, mais en lieu et place des *imagines clipeatae* figurent des panneaux rectangulaires représentant les armes prises à l'ennemi⁹⁸⁶. Derrière la basilique, les Romains pouvaient distinguer le sommet de la colonne Trajane, surmontée d'une statue en bronze représentant Trajan tenant un globe, symbole de la victoire et de la domination universelle de Rome, qui venait alors d'intégrer la Dacie en tant que nouvelle province de l'Empire. Il ne semble pas indispensable de revenir sur la colonne Trajane, laquelle illustre également le triomphe des Romains sur les Daces à travers le déroulement des campagnes, dans la mesure où son analyse englobe déjà l'ensemble de notre étude. En dernier lieu, au centre de la place du forum, les passants pouvaient admirer la statue équestre en bronze de Trajan qui, selon les données archéologiques⁹⁸⁷, atteignait près de douze mètres de hauteur, soit environ le double de la statue de Marc Aurèle aujourd'hui conservée au musée du Capitole. Sur son cheval, Trajan tenait dans la main gauche une Victoire, et de sa main droite une lance pointée vers le

⁹⁸⁵ Galinier M. 2007 : *Op. Cit.*, pp. 167-227.

⁹⁸⁶ *Ibid.*

⁹⁸⁷ Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, p. 675. ; Galinier M. 2007 : *Op. Cit.*, pp. 167-227.

sol⁹⁸⁸, en signe de la cessation des guerres opposant Rome à la Dacie. En somme, l'ensemble du forum incarne pleinement l'idéologie impériale, qui vise à imposer la suprématie de Rome et de Trajan sur les Daces à travers la représentation omniprésente des guerres daciques et de la victoire finale d'un *princeps* au faîte de sa puissance militaire qui instaure une paix armée et durable.

Outre l'architecture, le système monétaire exploite également le thème de la victoire, comme tout autre événement servant à la légitimation du prince, en frappant sur le revers des pièces des représentations de Trajan à cheval, terrassant un Dace⁹⁸⁹ ; debout avec le pied sur la tête d'un ennemi⁹⁹⁰ ; sur un quadriges⁹⁹¹ ; présentant un dace agenouillé au Sénat⁹⁹² ou encore couronné par Victoire⁹⁹³. De fait, toutes ces représentations mettent en avant un Trajan victorieux, contribuant ainsi à l'édification de l'image du natif d'Italica⁹⁹⁴. Par ailleurs, de nombreuses autres pièces portent au revers la mention *Dac(ia) Cap(ta)*, ce qui met en évidence la détermination romaine, et plus spécifiquement celle de Trajan, à conquérir le territoire dace dès le début des hostilités. La part réservée aux émissions monétaires liées à la victoire dacique est considérable, représentant près d'un tiers des monnaies retrouvées⁹⁹⁵, ce qui souligne l'importance de ce système de diffusion dans l'idéologie impériale. En conséquence, les guerres daciques représentent l'accomplissement le plus marquant du règne de Trajan, car leur issue consacre l'intégration d'une nouvelle province à l'Empire, une région qui, tout au long du I^{er} siècle après J.-C., avait su résister aux légions romaines. La propagande impériale s'appuie alors sur cette conquête, la dernière en Occident, pour représenter et légitimer le *princeps*, contribuant ainsi, peu à peu, à affermir l'image de l'*Optimus Princeps* qu'incarne Trajan.

Conclusion de chapitre

Les guerres daciques représentent assurément l'œuvre militaire la plus accomplie et la plus concrète du règne de Trajan, ce dernier étant le plus souvent dépeint par les études contemporaines comme le « dernier conquérant de Rome ». La volonté manifeste de conquérir

⁹⁸⁸ Galinier M. 2007 : *Op. Cit.*, pp. 167-227.

⁹⁸⁹ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 208.

⁹⁹⁰ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 211.

⁹⁹¹ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 139.

⁹⁹² Cat. Num. : *RIC II Trajan* 215.

⁹⁹³ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 212.

⁹⁹⁴ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 333.

⁹⁹⁵ Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, p. 690.

la Dacie, dès la première campagne, est loin de refléter les objectifs réels du natif d'Italica, dont le regard s'est toujours tourné vers l'Orient, cet Empire parthe auquel il avait déjà été confronté aux côtés de son père⁹⁹⁶. La Dacie était somme toute la première étape avant une campagne plus importante, plus ambitieuse, qui allait faire basculer le centre de gravité militaire de Rome vers les menaces *in orientem*. Les campagnes militaires menées par Trajan contre les Daces ont également participé au renforcement de sa légitimation dans le domaine des armes ainsi que sur le plan politique et idéologique avec des infrastructures construites à la gloire du vainqueur. L'adoption radicale de la conquête d'un royaume client qui, respectant de prime abord ses devoirs, n'était pas moins un danger aux portes de l'Empire, s'inscrit dans un plan stratégique plus large mis en forme par Trajan dès les premières années de son règne. À la lumière de notre analyse, les deux guerres daciques ont une issue très différente, mais participent au même dessein, soit l'annexion définitive de la Dacie. Ces campagnes s'ancrent dans une idéologie élaborée autour d'un souvenir inventé de l'humiliation subie par Domitien en 89. En réalité, les causes du conflit sont multiples et reposent à la fois sur la volonté d'instaurer une ère de paix durable sur le Danube — région en perpétuel conflit depuis César⁹⁹⁷ —, sur le renforcement du prestige de Trajan et de son état-major, sur la prise de contrôle des richesses aurifères et du trésor dacique, ainsi que sur l'élimination complète des tensions au sein de l'armée à la suite de l'assassinat de Domitien⁹⁹⁸. Les objectifs des guerres daciques étaient sans équivoque le point de départ pour les campagnes à venir dans le dessein de s'assurer une base solide pour offrir toutes les chances à une victoire finale face à l'ennemi parthe. En dehors de cet ensemble, les guerres daciques représentent le dernier épisode des conquêtes romaines en Europe, un fait qui résonne tout particulièrement dans l'*Vrbs*, où l'art impérial atteint l'apogée de ses expressions. En exemple, la colonne historiée de Trajan marque durablement ses contemporains — la colonne de Marc Aurèle s'inspire par ailleurs de ce modèle — et incarne pleinement la figure du *princeps* victorieux dans toute sa majesté.

⁹⁹⁶ Cf. : II. Marcus Ulpius Traianus, le père : l'ascension d'un *homo novus capax imperii*, pp. 31-39.

⁹⁹⁷ Simon Stefan A. 2005 : *Op. Cit.*, pp. 382-693.

⁹⁹⁸ Cf. Aux confins de l'Empire, raviver la flamme militaire, pp. 112-117.

Chapitre II :

Au-delà de l'Euphrate : la guerre parthique de Trajan

Au sein de la province de Syrie, entre les années 73 à 77, Trajan, jeune tribun militaire, se trouve pour la première fois confronté aux Parthes, l'un des premiers ennemis de l'Empire⁹⁹⁹. Au côté de son père, alors gouverneur de la province, il prend part de toute évidence à une campagne qui vaut à Marcus Ulpius Traianus des *ornamenta triumphalia*¹⁰⁰⁰, ce premier contact apparaît ainsi comme les prémices de sa campagne parthique. Au regard de sa carrière, l'Orient a toujours constitué la volonté de Trajan, et son accession à la pourpre concrétise cette ambition, désormais en mesure de se réaliser. Par conséquent, la guerre contre les Parthes a constamment occupé l'esprit de Trajan tout au long de son règne et l'ensemble de ses actions tendait sans nul doute vers l'unique but du conflit en Orient. Dion Cassius¹⁰⁰¹ renforce cette conception, car pour l'écrivain bithynien le natif d'Italica part en guerre contre les Parthes pour sa gloire personnelle. Cette image du *princeps* en quête de renommée se distingue pleinement du refus des honneurs que Trajan avait imposé au début de son règne, cette inflexion se reflète également dans l'acceptation du titre *Dacicus*, ainsi que dans l'ensemble de l'œuvre triomphale des guerres daciques étudié préalablement. Néanmoins, il convient de prendre du recul à l'égard du témoignage de Dion Cassius, car si l'ambition de Trajan est indéniablement réelle, les causes profondes du conflit ne sauraient se réduire à la seule quête de gloire de l'empereur. Cette interrogation globale s'inscrit au cœur même de notre analyse de la guerre parthique, l'objectif premier est de saisir non seulement l'ambition et la personnalité de Trajan à travers ce conflit, mais de discerner le rôle et l'impact de l'empereur au cours de ces trois années d'affrontements. La guerre contre les Parthes représente la dernière grande entreprise de Trajan, si elle a permis,

⁹⁹⁹ À la fondation du Principat, Auguste engage une vaste politique militaire en Orient et, grâce à ses actions tant diplomatiques que militaires, il parvient à retrouver les enseignes perdues lors du désastre de Crassus. Par la suite, de nombreux empereurs ont été confrontés à la menace parthe, nécessitant parfois l'intervention directe du *princeps*. De ce fait, l'Empire parthe demeure l'un des premiers adversaires l'Empire romain, et sans conteste le plus important. **Debecq J. 1951** : Les Parthes et Rome, in : *Latomus*, tome 10, fasc. 4, pp. 459-469. ; **Le Bohec Y. 2017** : *Histoire des guerres romaines, milieu du VIII^e siècles avant J.-C. – 410 après J.-C.*, Paris, Tallandier, pp. 386-389. ; **Verstanding A. 2017** : *Histoire de l'Empire Parthe (-250 – 227)*, Bruxelles, Le Cri, 362p.

¹⁰⁰⁰ Cf. L'enfance de Trajan : les prémices d'un *princeps*, pp. 46-57.

¹⁰⁰¹ « Ensuite, il entreprit une expédition contre les Arméniens et les Parthes, [...] pour satisfaire son désir de gloire ». **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 17, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

pour un temps, l'expansion des frontières de l'Empire, elle se termine toutefois par une issue désastreuse. Dès lors, c'est dans cette dynamique complexe que s'inscrit notre recherche qui, à travers l'étude du conflit en tant que tel, cherche à examiner le système idéologique s'appropriant l'événement dans le dessein d'élever *in fine* Trajan vainqueur des Parthes – *Parthicus* - sans que cela ne reflète la vérité.

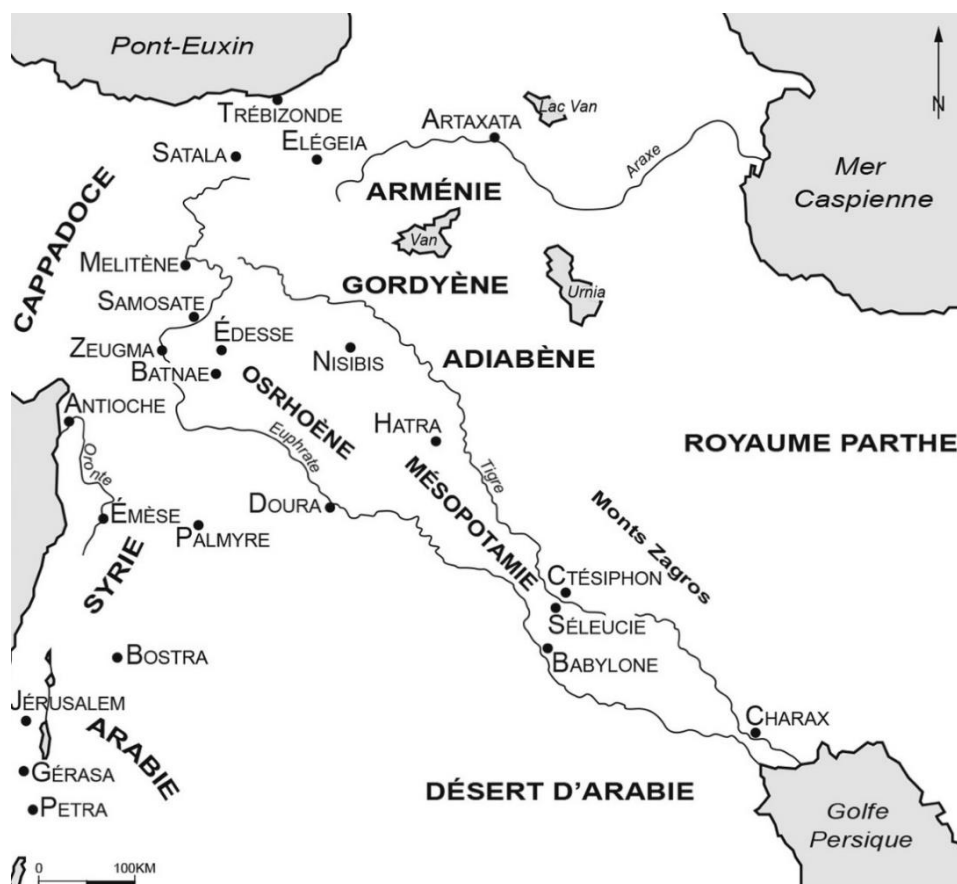


Figure 14 : Carte¹⁰⁰² du royaume de Dacie à la veille des guerres daces

I. Le royaume nabatéen, un carrefour stratégique aux portes de la Parthie

La préparation de la guerre en Parthie débute simultanément à la seconde guerre dace, par une action décisive visant à soumettre le dernier royaume de culture hellénique encore indépendant dans la péninsule Arabique. Le royaume nabatéen est progressivement devenu un État client et un allié fidèle de Rome, allant jusqu'à participer aux côtés de Vespasien

¹⁰⁰² Christol M., Cosme P., Hurlet Fr., Roddaz J.-M. 2021 : *Op. Cit.*, p. 498.

et de Titus à la guerre contre les Juifs¹⁰⁰³. En effet, l'accession à la pourpre de la dynastie flavienne marque un tournant dans la politique impériale à l'égard des royaumes clients indépendants situés autour de la province de Syrie, lesquels sont alors absorbés par Rome. Le premier de ces royaumes est naturellement la Judée, définitivement placée sous l'autorité d'un *legatus Augusti pro praetore* à l'issue de la première guerre judéo-romaine. Dans le prolongement de cette politique, la Commagène, ainsi que la cité-État d'Émèse, sont à leur tour intégrées à la province de Syrie aux alentours de 78 après J.-C. Enfin, les derniers territoires d'Hérode Agrippa II – à savoir le Hauran, la Trachonitide et le Chalcis – sont annexés par Domitien entre les années 92 et 94¹⁰⁰⁴, puis rattachés soit à la province de Judée, soit à celle de Syrie, en fonction de la population juive présente dans les différentes régions. Dès lors, au sud de la Syrie, seul le royaume nabatéen subsistait et il représentait le dernier obstacle à la poursuite de la politique de provincialisation de l'Orient initiée par Vespasien, tout en constituant un objectif stratégique de premier plan dans la perspective du conflit opposant Rome aux Parthes. Depuis l'année 70, le royaume est gouverné par le roi Rabbel II, mais à la mort de ce dernier en 106, le trône revient à son fils et successeur désigné, Obodas, qui devait dès lors recevoir la confirmation de son intronisation de la part de l'empereur Trajan¹⁰⁰⁵, mais cette reconnaissance n'est jamais arrivée. En somme, telle est la situation politico-militaire du royaume nabatéen à la veille de son intégration au sein de l'Empire romain. En outre, les Nabatéens étaient un peuple de riches commerçants, en raison du contrôle qu'ils exerçaient sur les routes caravanières reliant les territoires romains aux marchandises en provenance de l'Extrême-Orient, transitant par la mer Rouge. C'est dans l'ensemble de ce contexte que résident les causes de l'intervention romaine. De fait, en 106¹⁰⁰⁶, Trajan ordonne à Aulus Cornelius Palma Frontonianus, gouverneur de Syrie, d'intervenir afin de réduire en province le dernier royaume indépendant d'Arabie et cette décision s'inscrit dans la continuité de la politique orientale amorcée par les Flaviens, mais répond avant tout à la nécessité stratégique d'établir une base à la fois défensive et offensive face aux Arsacides, tout en assurant le contrôle de la route menant vers l'Inde. Ces motifs constituent, sans nul doute, des prétextes pour Trajan afin de ne pas avaliser l'intronisation d'Obodas. La mort de Rabbel II apparaît somme toute comme un prétexte idéal pour l'intervention militaire romaine. Parallèlement à l'étude des causes du conflit, il convient

¹⁰⁰³ **Soria Molina D. 2015** : *Arabia Petraea*, de reino cliente a provincia romana (63 a. c.-106 d. C.), in : Bravo G., Gonzalez Salinero R., *Poder central y poder local. Dos realidades paralelas en la orbita politica romana*, Madrid, Signifer Libros, p. 321.

¹⁰⁰⁴ **Mimouni S. Cl. 2012** : *Le judaïsme ancien du VI^e siècle avant notre ère au III^e siècle de notre ère : des prêtres aux rabbins*, Paris, PUF, p. 411. ; **Soria Molina D. 2015** : *Loc. Cit.*

¹⁰⁰⁵ **Soria Molina D. 2015** : *Op. Cit.*, p. 322.

¹⁰⁰⁶ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 14, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

d'analyser le déroulement de l'intervention militaire que l'historiographie récente s'accorde de plus en plus à considérer comme non pacifique, soutenant l'idée qu'une véritable « guerre nabatéenne » eut bel et bien lieu¹⁰⁰⁷. La thèse d'une annexion pacifique a été alimentée par les émissions monétaires célébrant l'annexion du royaume nabatéen, celles-ci arborent systématiquement la légende *Arab(ia) adquis(ita)*, et non *cap(ta)*, à la différence de ce qui a été produit pour la Dacie. Toutefois, les sources disponibles ne viennent pas corroborer cette conception dans la mesure où ni Ammien Marcellin¹⁰⁰⁸ ni Dion Cassius¹⁰⁰⁹ ne suggèrent l'idée d'une intervention pacifique, mais attestent *a contrario* d'une action militaire violente, ayant donné lieu à de réels affrontements armés. De surcroît, une dédicace érigée en l'honneur de Cornelius Palma témoigne de l'attribution des *ornamenta triumphalia* pour sa campagne menée en Arabie¹⁰¹⁰, un honneur qui ne peut en aucun cas être associé à une opération pacifique sans avoir eu recours à la force. C'est pourquoi les recherches récentes mettent en lumière l'existence d'une véritable guerre entre Rome et les Nabatéens, également visible dans le déploiement de deux légions¹⁰¹¹ par Cornelius Palma pour assurer la conquête du royaume nabatéen, ce qui révèle par ailleurs que l'État-Major romain anticipait une résistance de la part des Nabatéens, sans quoi l'engagement de deux légions n'aurait pas été justifié. En effet, la *legio VI Ferrata*, commandée directement par Cornelius Palma, mène l'offensive par le nord du royaume nabatéen, tandis que la *legio III Cyrenaica*, venue d'Égypte, progresse simultanément par le sud, et cette stratégie permet *in fine* l'annexion du territoire. En conséquence, la conquête de l'Arabie ne s'est pas accomplie sans heurts et la diffusion d'une image pacifique de cette annexion, véhiculée par l'idéologie impériale, repose assurément sur l'absence de fondements réels justifiant l'annexion d'un royaume client, hormis la préparation de la guerre parthique, ce qui explique l'emploi du terme *adquisita* plutôt que *capta*. Effectivement, l'idéologie impériale n'avait aucunement intérêt à mettre en lumière le caractère expansionniste de Trajan à travers

¹⁰⁰⁷ Soria Molina D. 2015 : *Loc. Cit.* ; Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 179. ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, pp. 179-180.

¹⁰⁰⁸ « Hanc provinciae inposito nomine rectoreque adtributo obtemperare legibus nostris Traianus compulit imperator incolarum tumore saepe contunso cum glorioso marte Mediam urgeret et Parthos ». Ammien Marcellin : *Histoire*, Tome I, Livre XIV, VIII, 13, éd. et trad. Galletier E., Fontaine J., Paris, Les Belles-Lettres, 1968. Le terme *compulit* — que nous pouvons traduire en français par « réduire », « pousser » ou « forcer » — ne peut désigner qu'une action empreinte de violence, relevant *de facto* d'une intervention militaire, et non une réduction en province opérée sans résistance.

¹⁰⁰⁹ « Vers ce même temps aussi, Palma, gouverneur de Syrie, soumit la partie de l'Arabie qui environne Pétra, et la réduisit sous l'obéissance des Romains ». Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 14, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867. La notion de soumission employée par Dion Cassius — en grec *ἐχειρώσατο*, issu du verbe *χειρώω* — implique nécessairement une intervention dans laquelle la violence a été essentielle pour soumettre le royaume nabatéen.

¹⁰¹⁰ *ILS*, I, 1023.

¹⁰¹¹ Soria Molina D. 2015 : *Loc. Cit.*

la conquête d'un royaume allié de Rome qui respectait pourtant l'ensemble des clauses le liant à l'*Urbs*, l'emploi d'un terme à connotation pacifique permettait ainsi de dissimuler la réalité des faits tout en opérant un coup de force militaire sans précédent. Quoiqu'il en soit, l'intervention de Cornelius Palma, préméditée et planifiée, est menée avec rapidité, la *legio III Cyrenaica* occupant la région et engageant des opérations de construction dès le 26 mars 107. Cette datation a été rendue possible par la découverte, en 1931, d'un *papyrus*¹⁰¹² rédigé par un légionnaire du nom d'Apollinarios à l'intention de son père, dans lequel il fait mention des travaux de construction en cours dans la nouvelle province d'Arabie Pétrée. À l'aune de cette source, bien qu'une résistance ait été opposée par les Nabatéens, ceux-ci ne pouvaient résister à la machine de guerre romaine, le territoire a donc rapidement été intégré à l'Empire en tant que province, puis pacifié comme en témoignent les travaux de construction déjà en cours bien avant le 26 mars 107. De plus, une légion est stationnée de manière permanente au sein de la nouvelle province d'Arabie Pétrée afin d'en assurer la défense et de poursuivre sa militarisation sous l'autorité du gouverneur Caius Claudius Severus, comme l'attestent à la fois le *papyrus* et une inscription¹⁰¹³ retrouvée à Arindela, dans l'actuelle Jordanie.

L'aménagement du nouveau territoire occupe une place centrale dans l'histoire de la province entre 107 et 114, c'est-à-dire à la veille du déclenchement de la guerre parthique. Durant cette période, le pouvoir romain s'efforce de consolider la présence militaire, car l'Arabie Pétrée représente l'une des principales portes d'entrée vers la Parthie et, inversement, un point d'accès stratégique pour les Parthes vers l'Empire romain. Le réseau routier constitue l'une des principales initiatives de Trajan, visant non seulement à assurer le transport rapide des troupes à travers l'ensemble du *limes*, mais aussi à faciliter le commerce étant donné l'importance du réseau caravanier dans la région. Cette voie, la *uia noua Traiana*, traverse la province du nord au sud, reliant Bosra – nouvelle capitale de la province en raison de sa proximité avec la Syrie et l'Empire parthe – à Aila, port stratégique sur la mer Rouge, aujourd'hui Aqaba. Grâce à une borne milliaire¹⁰¹⁴, nous savons que cette route était en usage durant la quinzième puissance tribunitienne de Trajan, soit entre le 28 octobre 110 et le 27 octobre 111. De fait, environ quatre ans après la réduction en province du royaume nabatéen, une route traverse l'ensemble du *limes Arabicus* de la province d'Arabie Pétrée, facilitant l'acheminement rapide des troupes venues d'Égypte et constituant de fait l'épine dorsale du

¹⁰¹² Winter J. G., Youtie H. 1951 : *Michigan Papyri*, vol. VIII, Ann Arbor, Library P., n°465. ; Préaux Cl. 1953 : Une source nouvelle sur l'annexion de l'Arabie par Trajan : les papyrus de Michigan 465 et 466, in : *Mélanges Joseph Hombert*, Bruxelles, Phoibos, pp. 123-139.

¹⁰¹³ Cat. Ép. : *Arindela*, I.

¹⁰¹⁴ Cat. Ép. : *Arindela*, I.

système défensif romain. Concomitamment, d'anciennes places fortes nabatéennes sont occupées et réaménagées afin de les intégrer dans un réseau de fortifications plus vaste, toujours dans l'objectif de servir de base arrière pour la guerre parthique et d'empêcher toute incursion des Parthes dans cette région¹⁰¹⁵. La province est ainsi véritablement militarisée, mettant en évidence la volonté manifeste de se préparer à une future campagne militaire. Cette conjecture est renforcée par la création d'une flotte romaine dans la mer Rouge¹⁰¹⁶ et bien qu'Eutrope évoque son utilité pour attaquer l'Inde, il semble plus plausible que cette force ait été conçue pour frapper la Parthie par la mer, ou, de façon plus réaliste, pour ouvrir une nouvelle voie commerciale vers l'Inde en réponse à la fermeture plausible des routes terrestres par les Parthes pendant la guerre. Il est difficile de privilégier une raison plutôt qu'une autre concernant la création de la flotte et la militarisation de la province, mais il apparaît évident que la conquête de l'Arabie s'inscrit dans un plan stratégique plus vaste destiné à faciliter l'intervention romaine en Parthie. En conséquence, l'annexion du royaume nabatéen s'inscrit à la fois dans des considérations stratégiques et commerciales, ce qui témoigne naturellement d'une politique militaire ciblée menée par Trajan en préparation de la guerre contre les Parthes.

II. Les préparatifs d'une guerre déraisonnable¹⁰¹⁷

En introduction de notre analyse, nous avons mis en évidence le désir de Trajan de mener une campagne contre les Parthes et, par conséquent, une politique de préparation s'est progressivement instaurée tout au long de son règne. Ces préparatifs reposent avant tout sur la consolidation des frontières afin de prévenir d'autres conflits parallèles à celui contre les Parthes. L'une des premières opérations de consolidation, comme étudiées précédemment, consiste en la conquête de la Dacie et la sécurisation de la frontière danubienne, suivies de l'annexion et de la militarisation de la province d'*Arabia Petraea*. Cependant, ces deux régions ne représentent pas les seules opérations visant à sécuriser l'ensemble des frontières, car Trajan a également eu recours à des actions diplomatiques pour atteindre ses objectifs. De nombreuses ambassades de peuples frontaliers ont certainement été envoyées à Rome entre la fin de la seconde guerre dacique et le déclenchement de la campagne contre les Parthes, la présence

¹⁰¹⁵ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 406.

¹⁰¹⁶ « Il [Trajan] a créé une flotte dans la mer Érythrée, afin de ravager les confins de l'Inde ». **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, 1, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

¹⁰¹⁷ Le terme de « déraisonnable » renvoie à l'issue du conflit, marqué par l'échec de la conquête et la mort de l'empereur.

d'une délégation indienne¹⁰¹⁸ suggère *a fortiori* des pourparlers relatifs aux opérations à venir. Le royaume des Cimmériens envoie également plusieurs émissaires auprès de l'empereur de Rome et établit un premier contact avec Pline le Jeune¹⁰¹⁹, alors gouverneur de Bithynie et Pont, au cours de l'année 112¹⁰²⁰. Le contenu des échanges ne peut être connu, mais il est probable que les préparatifs de la guerre contre les Parthes aient été évoqués, les Cimmériens, alliés de Rome, étant certainement appelés à jouer un rôle important dans le conflit à venir, tant sur le plan militaire que commercial, notamment par l'importation de blé destiné à constituer des réserves en vue de la guerre¹⁰²¹. Par conséquent, les alliés de Rome, tout comme ses royaumes clients, prennent part à la préparation du conflit et sont appelés à prendre les armes aux côtés de Trajan. L'exemple le plus frappant est la participation d'Amazap I, roi d'Ibérie¹⁰²², dans la guerre contre les Arsacides, au cours de laquelle il trouve la mort lors d'une bataille en 116 ou en 117¹⁰²³. L'ensemble de ces ambassades illustre avec force le mécanisme diplomatique mis en mouvement dès les premiers signes annonciateurs de la guerre, et, par conséquent, rappelle que la préparation de tout conflit armé repose avant tout sur une diplomatie subtile, destinée non seulement à consolider les frontières, mais également à assurer le bon déroulement des opérations, en recourant, si nécessaire, à des soldats fournis par les États clients. Les autres indices d'une guerre imminente résident dans le remplacement des gouverneurs des provinces frontalières, une stratégie que Trajan avait déjà employée lors des guerres daciques. Hadrien, archontes d'Athènes en 112, est promu gouverneur de Syrie en 114¹⁰²⁴, et le fait que Tacite accède au proconsulat d'Asie en 112 ou en 113¹⁰²⁵ ne semble pas relever du hasard, mais s'inscrit vraisemblablement dans cette politique visant à placer à la tête des provinces stratégiques des gouverneurs en qui Trajan avait pleinement confiance. Bien évidemment, la

¹⁰¹⁸ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 15, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰¹⁹ Trois lettres – les numéros 63, 64 et 67 – de Pline font mention des courriers envoyés à Trajan par le roi Sauromatès, roi des Cimmériens. **Pline le Jeune** : *Lettres*, livre X, LXII, LXIII, LXVII, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁰²⁰ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 411.

¹⁰²¹ Thèse rapportée par Eugen Cizek qui trouve son origine dans l'étude, certes ancienne mais fondatrice pour l'histoire de la guerre parthique, menée par Julien Guey. **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 411. ; **Guey J. 1937** : *Essai sur la guerre Parthique de Trajan (114-117)*, Bucarest, Istro, 160p.

¹⁰²² Le royaume d'Ibérie ne doit pas être confondu avec la péninsule Ibérique car, bien que les deux appellations soient apparentées linguistiquement, le terme « Ibérie » renvoie à deux entités géographiques distinctes et considérablement éloignées. Le royaume des Ibères du Caucase se situait au nord du royaume d'Arménie, enclavé entre la Colchide et l'Albanie du Caucase, et correspond peu ou prou au territoire de la Géorgie contemporaine. Sur ce sujet, voir **Preud'homme N. J. 2024** : *À la porte des mondes. Histoire de l'Ibérie du Caucase (III^e s. a.C.-VII^e s. p.C.)*, Bordeaux, Ausonius, 564p.

¹⁰²³ **CIG**, IV, 6856. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 412.

¹⁰²⁴ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXIX, 1, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867. ; **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, IV, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

¹⁰²⁵ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 414.

présence de Pline le Jeune en Bithynie ne peut être dissociée des préparatifs de la guerre, sa correspondance¹⁰²⁶ avec l'empereur révèle le rôle du sénateur dans le rétablissement de l'*obsequium* des Bithyniens à l'égard du *princeps*. Les années qui précèdent l'intervention romaine de 114 sont, de toute évidence, mises à profit pour consolider et préparer le terrain en vue de faciliter la conduite des opérations. Par ailleurs, le renforcement du protectorat romain sur la cité-État de Palmyre, de même que la construction de la *uia Traiana* en Italie et la réfection de la *uia Egnatia* — prolongement de la première, reliant l'Italie, par le port d'Apollonia, aux provinces d'Asie Mineure — s'inscrivent dans les préparatifs mentionnés *supra*, dans le dessein d'assurer le transport rapide des troupes vers le front oriental. En somme, les préparatifs s'étendent à l'ensemble du territoire romain, et plus particulièrement, cela va de soi, à sa partie orientale, afin d'établir une base arrière solide et puissante, capable de soutenir de manière continue l'effort de guerre romain. Trajan et l'idéologie impériale ont recourt, comme à l'accoutumée, à la frappe monétaire pour préparer le peuple de l'Empire à une guerre imminente, tel est le dessein des nombreux *aurei*¹⁰²⁷ qui célèbrent, sur leur revers, le départ du *princeps*, représenté à cheval, portant son armure et une lance dans la main droite, accompagné de soldats en ordre de marche. En outre, la divinisation de Marcus Ulpius Traianus, père de Trajan, célébrée par les émissions monétaires¹⁰²⁸, ne semble pas être le fruit du hasard, du seul fait que c'est l'un des rares généraux romains de l'Empire à avoir reçu les *ornamenta triumphalia* pour ses actions menées contre les Parthes¹⁰²⁹. Trajan cherche ainsi à s'inscrire dans la lignée de son père biologique, telle une forme de devoir familial de s'opposer à l'Empire parthe et d'en triompher, un dessein qui vient renforcer l'hypothèse selon laquelle la guerre en Orient semble avoir préoccupé l'esprit de Trajan dès les victoires de son père. Au-delà de ces préparatifs, il est important d'analyser la date de départ de l'empereur ainsi que l'itinéraire qu'il emprunte pour rejoindre le front oriental, ce dernier n'étant pas direct. À regret, la date de la *profectio* de Trajan ne peut être connue avec certitude, la disparition complète des sources, notamment celle des *Parthica* d'Arrien, ayant invisibilisé non seulement le moment du départ de l'empereur, mais également une grande partie des événements du conflit. Cependant, quelques fragments de l'écrivain grec nous sont parvenus, édités par Antoon Gerard Roos chez Teubner¹⁰³⁰, et ils permettent de proposer une datation autour d'octobre-novembre 113, Arrien

¹⁰²⁶ **Pline le Jeune** : *Lettres*, livre X, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁰²⁷ Cat. Num : *RIC II Trajan* 314.

¹⁰²⁸ Cat. Num : *RIC II Trajan* 251, *RIC II Trajan* 762.

¹⁰²⁹ **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 191. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, pp. 186-187.

¹⁰³⁰ **Roos A. G. 1968** : *Flavii Arriani quae exstant omnia II. Scriptura minora et fragmenta*, Leipzig, Teubner, 324p. ; **Lerouge-Cohen Ch. 2017** : L'image des Parthes chez Arrien. Pour une révision de l'édition Teubner des

ayant rapporté que Trajan avait donné un grand spectacle à l'occasion de l'anniversaire de son adoption — soit le 27 octobre — avant de partir en guerre. Malheureusement, seul un fragment peut être considéré comme authentique et contenir des informations fiables, les autres n'étant connus que par l'intermédiaire de la *Souda*, encyclopédie byzantine du X^e siècle, ce qui remet en cause l'authenticité des données transmises¹⁰³¹. Par conséquent, il convient de ne pas imposer cette datation comme une vérité absolue et de proposer, par la force des choses, une chronologie plus large, en prenant pour les bornes extrêmes le 12 mai 113 — date à laquelle les Fastes d'Ostie¹⁰³² attestent de la présence de Trajan pour l'inauguration de la colonne Trajane — et la fin de cette même année, dans la mesure où le *princeps* devait se trouver sur le *limes* oriental à l'ouverture de la période de guerre, habituellement fixée au mois de mars. Nous situons ainsi la *profectio* de Trajan au cours de cette période, l'empereur emprunte sans nul doute la route de Brundisium, en suivant la *uia Appia* puis la nouvelle *uia Traiana*, afin d'entamer son périple maritime¹⁰³³. Le trajet n'est pas direct et des haltes sont régulièrement effectuées tout au long du parcours, compte tenu de la dureté des traversées maritimes dans l'Antiquité, et la première escale a lieu à Athènes comme le rapporte Dion Cassius¹⁰³⁴. Il est attesté qu'une ambassade envoyée par le roi Parthe retrouve Trajan dans la cité grecque afin de discuter de la paix et de tenter d'éviter le déclenchement de la guerre. Les Parthes reconnaissent, par la même occasion, le protectorat romain sur l'Arménie en demandant le diadème pour couronner Parthamasiris¹⁰³⁵, une thématique sur laquelle nous reviendrons ultérieurement lors de l'analyse des causes du conflit. Cependant, Trajan ne donne pas de réponse favorable, ce qui met un terme aux négociations et engage les deux plus grands empires à vocation méditerranéenne sur le chemin de la guerre. Après cet épisode, l'empereur reprend sa route vers Éphèse, où il débarque pour traverser à pied la Lycie, afin d'éviter les eaux périlleuses du sud-ouest anatolien¹⁰³⁶, avant de reprendre la mer, probablement depuis Attaleia, pour atteindre Séleucie de Piérie¹⁰³⁷ et, de là, gagner sa destination finale qu'est Antioche¹⁰³⁸. À son arrivée dans la capitale de la province de Syrie, Trajan reçoit une nouvelle ambassade parthe, au cours de laquelle il ne fait que réaffirmer sa décision en repoussant une fois de plus les propositions

Parthika ?, in : Müller S., Wiesehöfer J., *Parthika. Greek and Roman Authors' Views of the Arsacid Empire*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, pp. 279-305.

¹⁰³¹ **Lerouge-Cohen Ch. 2017** : *Op. Cit.*, pp. 279-280.

¹⁰³² **Vidman L. 1982** : *Fasti Ostienses*, Prague, Academiae Scientiarum Bohemoslovacae, p.20.

¹⁰³³ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 426 . ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 192. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 194.

¹⁰³⁴ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 17, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰³⁵ *Ibid.*

¹⁰³⁶ **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 194.

¹⁰³⁷ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 427-428 . ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 193. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 194.

¹⁰³⁸ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 17-8, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

d'Osroès¹⁰³⁹, le roi des Parthes. De plus, une autre délégation, celle d'Abgar, roi d'Osroène, est envoyée devant l'empereur de Rome pour apporter des présents ainsi qu'un message amical afin d'éviter l'invasion de son territoire, et l'absence du roi s'explique par son désir de rester neutre dans la mesure où son royaume constitue une zone tampon entre Rome et les Parthes¹⁰⁴⁰. Trajan reste à Antioche le temps d'accomplir les derniers préparatifs, lesquels passent par l'organisation de l'armée qu'il projette de déployer pour la guerre. L'étude des légions rassemblées en vue des affrontements contre les Parthes est difficile à mener, car peu de sources permettent la reconstitution du dispositif militaire. Toutefois, il est possible d'affirmer, sans crainte, que Trajan ait fait venir, en plus des légions stationnées en Orient, des vexillations ou des légions entières issues du front danubien pour bénéficier des compétences qu'elles ont acquises lors des guerres daciques¹⁰⁴¹, nous pouvons citées en exemple les deux légions créées par l'empereur : la *legio II Traiana Fortis* et la *legio XXX Vlpia Victrix*. L'évaluation exacte du nombre de soldats est plus délicate que pour la guerre contre les Daces, les estimations, alors nombreuses et variables, oscillent entre 80 000 hommes — chiffre qui apparaît au demeurant relativement faible — et 146 000 soldats¹⁰⁴². Malgré cette différence, il est vraisemblable que l'armée engagée en 114 ait compté un effectif peu ou prou équivalent à celui mobilisé lors des guerres daciques, constituant *de facto* une force considérable destinée à faire plier la puissance parthe. À ce stade, il semble opportun d'évoquer les causes qui ont conduit à une telle concentration de forces et *ipso facto* au déplacement du *princeps* en Orient. L'analyse menée jusqu'ici invite à s'interroger sur les différents motifs de la guerre, et il serait absurde d'écarter la volonté de conquête de Trajan, ce « désir de gloire » que mentionne Dion Cassius¹⁰⁴³. Néanmoins, présenter le natif d'Italica comme un homme uniquement belliqueux et avide de gloire irait à l'encontre des portraits que dressent Pline le Jeune ou Dion de Pruse, mais ces derniers ont été réalisés au début du règne, nous conduisant sur la piste d'un changement dans la personnalité de Trajan au cours des guerres daciques¹⁰⁴⁴. Seulement, il ne faut pas oublier que le conflit contre les Parthes ne relève pas d'une décision irréfléchie de la part du natif

¹⁰³⁹ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 428. ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 194. ; Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 194.

¹⁰⁴⁰ Dion Cassius : *Loc. Cit.*

¹⁰⁴¹ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 416.

¹⁰⁴² À l'instar des guerres daciques, le nombre avancé par les historiens dépend des légions qui a été engagées selon eux, de leur effectif, ainsi que du volume des troupes auxiliaires et des vexillations mobilisées. Cet ensemble explique les écarts entre les chiffres proposés, allant de 80 000 hommes selon Christophe Burgeon à 146 000 selon Nicholas Jackson ; Eugen Cizek, quant à lui, évoque une armée dépassant les 100 000 soldats. Notre étude s'inscrit dans la lignée de cet historien, le chiffre avancé par Christophe Burgeon nous paraissant relativement faible au regard de l'envergure de la campagne qui se dessine. Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 416. ; Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 195. ; Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 208.

¹⁰⁴³ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 17-18, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁴⁴ Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, pp. 189-190. ;

d'Italica, mais constitue bien une campagne pensée et préparée dès la jeunesse de Trajan. Bien que l'empereur ait pu nourrir le désir de se rapprocher des exploits d'Alexandre le Grand en Orient¹⁰⁴⁵, il apparaît néanmoins évident que la guerre contre les Parthes constitue l'œuvre de toute une vie pour Trajan, façonné dès son tribunat militaire aux côtés de son père. Est-ce alors un désir de gloire ? Une volonté de s'inscrire dans la lignée du héros macédonien ? Ou bien un objectif familial, né d'une ambition acquise dès sa jeunesse ? Il est malheureusement difficile d'apporter une réponse fiable et proche de la réalité, tant les motivations, alors complexes, sont délicates à saisir. En outre, la guerre contre les Arsacides constitue un thème récurrent dans l'histoire de Rome avec de nombreux généraux ayant tenté leur chance face aux armées parthes avec des succès plus ou moins satisfaisants : Crassus, Marc-Antoine, Auguste ou encore Corbulon. Dès lors, sans négliger la possible « quête de gloire », celle-ci ne peut constituer à elle seule la cause du conflit, ce qui nous invite à rechercher des motivations dans d'autres aspects. Le domaine économique ne doit pas être écarté, tant les relations commerciales avec l'Inde, voire avec la Chine, étaient importantes¹⁰⁴⁶, or les principaux accès vers ces territoires suivaient les routes caravanières contrôlées par les Arsacides qui pouvaient ainsi bloquer les routes vers l'Extrême-Orient. Contrôler les territoires parthes permettrait à Rome de garantir un commerce sécurisé, à même d'assouvir les besoins d'une aristocratie romaine gourmande en produits orientaux¹⁰⁴⁷, tout en établissant une frontière stable et en contact direct avec le monde indien. La volonté manifeste de Trajan et les aspects économiques constituent sans doute les principales causes du conflit, mais son déclenchement trouve son origine dans la politique d'Osroès Ier, qui offre à Trajan un prétexte pour déclencher les hostilités. En effet, un traité conclu sous le règne de Néron stipule que le roi d'Arménie devait appartenir à la dynastie des Arsacides, tout en étant un État-client de Rome, ce qui impliquait de fait la validation du souverain par l'autorité impériale romaine. Cependant, en 113, le roi des Parthes rompt cet équilibre en déposant Axidarès du trône d'Arménie et en le remplaçant par Parthamasiris, sans l'accord de Trajan¹⁰⁴⁸. L'ingérence du roi des rois en Arménie survient à point nommé et offre

¹⁰⁴⁵ Il est difficile de confirmer l'existence d'une véritable *imitatio Alexandri* dans la conduite de la guerre parthique par Trajan, tant le déroulement du conflit s'est écarté des desseins originaux et est resté inachevé étant donné la maladie du natif d'Italica. En somme, il est préférable d'admettre une émulation plus qu'une imitation, selon les mots de Pierre Briant, puisque l'histoire d'Alexandre le Grand a de toute évidence occupé l'esprit de Trajan, non pour imiter ses campagnes, mais pour égaler ses conquêtes, puisque l'issue finale est bien l'anéantissement du voisin parthe, comme cela l'a été pour la Perse. **Bruhl A. 1930** : Le souvenir de d'Alexandre le Grand et les Romains, in : *Mélanges de l'École Française de Rome*, n°47, pp. 213-214. ; **Briant P. 2016** : *Alexandre. Exégèse des lieux communs*, Paris, Gallimard, pp. 37-38.

¹⁰⁴⁶ *Ibid*, p. 190. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 422.

¹⁰⁴⁷ Sur la question des échanges commerciaux entre l'Inde et Rome : **Whittaker D. 2000** : Le commerce romain avec l'Inde et la prise de décision économique, in : *Topoi. Orient-Occident*, 10-1, pp. 267-288.

¹⁰⁴⁸ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 17, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

à Trajan l'opportunité de déclencher la guerre contre les Parthes ainsi que de mettre en branle le projet qu'il nourrissait depuis son tribunat militaire. La personnalité du natif d'Italica à la veille du conflit apparaît ainsi frappante, son attrait pour l'Orient étant profondément affirmé, tandis que la question arménienne est habilement récupérée *ad hoc*. Il est évident que l'empereur et son *consilium principis* n'auraient pas manqué de créer d'autres prétextes si le problème arménien ne s'était pas présenté. Quoi qu'il en soit, la voie de la guerre est désormais tracée et la volonté de Trajan clairement affirmée : celle de l'anéantissement du voisin parthe.

III. Les légions aux confins de la Mésopotamie

Au printemps de l'année 114, Trajan peut dès lors s'appuyer sur une solide préparation, amorcée dès la chute du royaume de Décébale en 106, et il est désormais en mesure de lancer la campagne militaire qu'il projetait depuis sa jeunesse. Compte tenu du contexte général, l'entrée en guerre ne peut s'effectuer que sur le sol arménien dans le dessein d'asservir l'ensemble du territoire soumis à l'autorité de Parthamasiris. Pour ce faire, Trajan, à la tête de l'armée, prend la route de Satala¹⁰⁴⁹, située dans l'antique royaume du Pont, afin d'atteindre les frontières de l'Arménie. Au cours de sa progression, l'armée romaine aurait, selon le témoignage de Dion Cassius¹⁰⁵⁰, repris la ville de Samosate, ce qui laisse entendre que les Parthes, ou à tout le moins les Arméniens, avaient pénétré sur le territoire romain avant l'intervention de Trajan. Il est difficile de dater et de détailler cette conquête arméno-parthe, il est, toutefois, possible que cet événement se soit produit durant le trajet de Trajan vers l'Orient où, parallèlement à l'envoi des ambassades, Osroès Ier aurait ordonné la prise de la ville afin de contraindre le natif d'Italica à engager des pourparlers. Toutefois, cette idée ne peut demeurer qu'à l'état de conjecture et il n'est pas possible de l'admettre comme une vérité sans l'appui de sources fiables permettant de la corroborer. Toujours est-il que la ville de Satala constitue le point de départ de la campagne contre l'Arménie et que Parthamasiris, comprenant que l'armée romaine est aux portes de son royaume, tente d'engager à plusieurs reprises des actions diplomatiques. Cependant, ses missives restent sans réponse de la part de Trajan, la volonté manifeste du *princeps* n'étant point de parvenir à un accord, mais bien de soumettre l'Arménie par les armes. De là, les légions et le *princeps*, accompagné des cohortes prétoriennes ainsi que

¹⁰⁴⁹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 19, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 428. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 195.

¹⁰⁵⁰ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 19, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

des *equites singulares Augusti*, pénètrent en territoire ennemi et devant cette démonstration de force, inédite depuis la campagne de Corbulon en 58, les satrapes et les rois locaux se rendent auprès de Trajan pour se soumettre à l'autorité de Rome¹⁰⁵¹. Le prince poursuit sa route jusqu'à Élégeia, où Parthamasiris vient à sa rencontre afin d'obtenir l'assentiment de l'empereur. Trajan est assis sur un siège curule élevé sur un tribunal, manifestant ainsi pleinement la supériorité de Rome, ici Parthamasiris se présente devant le natif d'Italica et, après l'avoir salué, dépose son diadème à terre dans l'espoir de le recevoir des mains de l'empereur¹⁰⁵². Cependant, rien ne se produit, Trajan ne se lève pas de son siège, la scène, alors emplie de significations, montre un prince ennemi déposé sans combat et qui s'humilie devant la puissance de Rome¹⁰⁵³; les soldats, témoins de l'événement, ne peuvent contenir leur joie et acclament l'empereur comme à la suite d'une victoire¹⁰⁵⁴. En conséquence, Trajan est en mesure de proclamer l'Arménie province, Parthamasiris est congédié, puis exécuté, selon les sources, sur ordre de l'empereur¹⁰⁵⁵. La guerre en Arménie a été rapide et sans véritable combat pour aboutir à la soumission du royaume, et de nombreux *aurei*¹⁰⁵⁶ frappés à Rome représentent fidèlement la scène d'Élégeia ainsi que la victoire sur Parthamasiris. L'idéologie impériale se saisit ainsi, dès l'annonce de la victoire, de la défaite du roi arménien pour participer à la légitimation du conflit et *ipso facto* à la glorification du *princeps*. Lucius Catilius Severus devient le premier et unique *legatus Augusti pro praetore* de la nouvelle province¹⁰⁵⁷, ce geste permet à Trajan de renforcer l'autorité romaine dans la région en l'intégrant pleinement au territoire de l'Empire. Par la suite, à l'instar de ce qui a été entrepris en Dacie après la victoire de 106, des opérations de contrôle sont menées, visant à anéantir les dernières poches de résistance¹⁰⁵⁸. Concernant la salutation impériale susmentionnée, Eugen Cizek soutient que, malgré les affirmations de Dion Cassius, Trajan refusa de recevoir sa septième acclamation en tant qu'*imperator*, dans la mesure où aucune source non littéraire ne l'atteste avant le 1er septembre 114¹⁰⁵⁹, comme en témoigne le diplôme militaire de Carnuntum¹⁰⁶⁰ et parce qu'il ne s'agissait pas d'une victoire militaire

¹⁰⁵¹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 18, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁵² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 19, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁵³ **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 196. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 430-431. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 196. ; **Fraisse A. 2022** : *Op. Cit.*, p. 66.

¹⁰⁵⁴ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

¹⁰⁵⁵ **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, III, 1, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

¹⁰⁵⁶ Cat. Num. : *RIC II Trajan 309, RIC II Trajan 310*.

¹⁰⁵⁷ Cat. Ép. : *Antium*, 1. ; *PIR*², C, 558. ; Il devient gouverneur de l'Arménie dans le prolongement de son gouvernement de Cappadoce puisque les deux provinces sont limitrophes, ce qui en facilite la gestion conjointe.

¹⁰⁵⁸ **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 196. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 431-432. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 197. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 212-213.

¹⁰⁵⁹ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 436-437.

¹⁰⁶⁰ Cat. Ép. : *Carnuntum*, 1.

stricto sensu, circonstance qui, selon l'historien, ne pouvait justifier une salutation impériale. Toutefois, il nous semble possible de donner du crédit au témoignage de Dion Cassius puisque ce dernier emploie le terme « αὐτοκράτορ »¹⁰⁶¹, l'équivalent grec d'*imperator*, et bien que Xiphilin ait pu commettre des erreurs dans son épitomé, il apparaît évident que la septième salutation impériale eut lieu soit lors de la soumission de Parthamasiris, soit à la suite de l'annexion complète de l'Arménie. En effet, les deux événements peuvent conduire à une salutation et il est probable qu'elle ait eu lieu au moment où Trajan rassemble l'ensemble de ses forces pour entamer sa véritable campagne contre les Parthes, une fois l'Arménie annexée et les opérations de neutralisation achevées. Malgré le manque de sources permettant une datation plus précise, il est indéniable que Trajan bénéficie de la septième acclamation en tant qu'*imperator* au 1^{er} septembre 114¹⁰⁶², ce qui indique de fait une salutation intervenue durant sa présence en Arménie. Après avoir assuré le contrôle de la nouvelle province et installé une garnison, Trajan, accompagné du reste de l'armée, reprend la route et se dirige vers la Mésopotamie, le cœur politique de l'Empire parthe. Parvenu en Adiabène, alors placée sous l'autorité du roi Mébarsapès, les légions de Trajan s'emparent de Nisibe¹⁰⁶³, victoire qui lui vaut, selon Dion Cassius¹⁰⁶⁴, l'*agnomen* d'*Optimus* — dont les faits sont abordés ultérieurement — ainsi que sa huitième salutation impériale¹⁰⁶⁵. Après son avancée en Mésopotamie durant l'automne 114, Trajan se dirige vers Édesse, capitale de l'Osroène, pour établir ses quartiers d'hiver, et parallèlement à cette progression vers l'ouest, les forces de Lusius Quietus s'emparent de la ville de Singara, occupée par le roi Mannos qui était venu au secours de Mébarsapès en Adiabène. L'ensemble de ces conquêtes, incluant l'anéantissement des satrapes d'Osroès Ier, ouvre les portes de l'Empire parthe aux légions de Rome, un Empire qui, en 114, reste muet face aux offensives de Trajan. De ce fait, la première campagne du natif d'Italica en Orient s'achève par une victoire écrasante, en l'espace de quelques mois, d'immenses territoires sont conquis et intégrés au sein de l'Empire romain. En outre, la Mésopotamie est désormais à portée de main et cela, sans que l'armée des Arsacides n'ait opposé de réelle résistance, Osroès Ier étant en proie à une grave crise interne marquée par l'usurpation de Vologèse III¹⁰⁶⁶. Durant l'hiver 114-115, les positions romaines, vastes et nombreuses, témoignent de l'ampleur des conquêtes réalisées, le succès de cette campagne vaut à Trajan une neuvième salutation

¹⁰⁶¹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 19, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁶² Cat. Ép. : *Carnuntum*, 1.

¹⁰⁶³ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 22-23, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁶⁴ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 23, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁶⁵ Cat. Ép. : *Beresgane*, 1.

¹⁰⁶⁶ **Verstanding A. 2017** : *Histoire de l'Empire Parthe (-250 – 227)*, Bruxelles, Le Cri, 362p.

impériale de la part de ses troupes. L'année 114 a été marquée par trois acclamations impériales, fait unique dans l'ensemble du règne de Trajan, et ce phénomène s'explique par le système idéologique mis en place dans le cadre de la politique d'optimisation de l'empereur. La ferveur de l'armée, à l'annonce de la décision du Sénat d'attribuer le titre d'*Optimus* à Trajan, participe pleinement à la légitimation du *princeps* et entraîne une multiplication de salutations impériales, tant au cours de l'année 114 que tout au long de la guerre Parthique. Outre cet événement, lors du séjour de Trajan à Édesse, où résidait le roi Abgar — celui-là même qui avait refusé de rencontrer l'empereur en début d'année —, le natif d'Italica se réconcilie avec le monarque par l'intermédiaire de son fils, Arbandès :

« Alors, cédant aux instances de son fils Arbandès, jeune et beau garçon, qui avait, par ces avantages, gagné l'amitié de Trajan, et aussi redoutant la présence de ce prince, il se rendit au-devant de lui à son arrivée, se justifia et obtint son pardon ; car son fils était une éloquente supplique. A partir de ce moment, Augaros devint l'ami de Trajan et il lui donna un banquet ; pendant le repas, il amena son fils pour danser une danse à la manière des barbares »¹⁰⁶⁷.

Les propos de Dion Cassius suggèrent que Trajan serait tombé sous le charme d'Arbandès¹⁰⁶⁸ et que c'est par l'intermédiaire de cette rencontre que le natif d'Italica consent à pardonner à Abgar son refus de s'engager aux côtés de Rome. Il est complexe d'affirmer avec certitude si une relation entre l'empereur et Arbandès a véritablement existé, mais il est évident que l'écrivain fait référence à l'orientation sexuelle de Trajan et que c'est par cette inclination que l'alliance avec Abgar a pu être conclue. En somme, à la fin de l'hiver 114-115, le natif d'Italica a conquis une grande partie du territoire sous influence parthe en un temps record. La tactique employée s'éloigne ainsi de la prudence observée lors des déplacements durant la guerre dacique, donnant l'impression que les Romains redoutaient davantage les armées daces que celles des Parthes.

La campagne de 115 a pour objectif de mener des opérations de contrôle dans la Mésopotamie septentrionale, afin d'imposer en profondeur l'autorité romaine après une année de conquêtes menées à un rythme effréné. Cela passe par la prise de la cité d'Adenystrae en Adiabène, dernier bastion de la région depuis la conquête de Nisibe¹⁰⁶⁹, événement qui donne

¹⁰⁶⁷ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 21, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁶⁸ **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 199. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 199.

¹⁰⁶⁹ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 439.

lieu à une dixième acclamation impériale. En outre, suivant les conseils de son nouvel allié Abgar, Trajan lance une attaque contre Batnae en Osroène qui est anéantie par les forces romaines, lesquelles acclament pour la onzième fois Trajan *imperator*, s'inscrivant ainsi dans la continuité du système d'optimisation exposé *supra*. L'ensemble de ces opérations menées au cœur des territoires conquis permet au natif d'Italica de garantir un front arrière stable, constituant ainsi un pont stratégique entre les provinces romaines d'Asie Mineure et les territoires parthes situés au-delà du fleuve Tigre. Parallèlement, les troupes romaines s'emparent de l'ensemble des territoires situés au nord de la ligne formée par les cités de Doura-Europos, sur l'Euphrate, et Libbana, sur le Tigre, constituant ainsi les derniers bastions avant la capitale parthe, Ctésiphon. À la suite de ces victoires, Trajan fonde la nouvelle province de Mésopotamie et cette création est largement célébrée à travers l'Empire par les émissions monétaires¹⁰⁷⁰ qui représente non seulement l'assujettissement de la Mésopotamie, mais également celui de l'Arménie. Sur le revers de ces pièces, l'empereur est figuré en armure, triomphant de trois allégories agenouillées à ses pieds qui symbolisent les possessions romaines en 115 : l'Arménie, l'Euphrate et le Tigre. Cette représentation, en plus des nouvelles des victoires du *princeps* en Orient, a vraisemblablement exercé une influence notable sur la décision du Sénat qui lui attribue le *cognomen ex uirtute* de *Parthicus* le 20 février 116¹⁰⁷¹. De surcroît, afin d'honorer Trajan, la Curie ordonne l'organisation de jeux dans le Circus Maximus durant les jours qui précède les calendes de mars¹⁰⁷², le thème de la victoire est alors omniprésent dans Rome et participe *in extenso* à la glorification de Trajan, une thématique qui se trouve renforcée par le poids du système idéologique impérial. La deuxième campagne se solde ainsi par l'affirmation de la puissance romaine dans les territoires occupés, en sus d'une avancée en Mésopotamie qui ouvre la voie à Ctésiphon, capitale parthe, laquelle devient l'objectif de la prochaine campagne. Pour passer l'hiver 115-116, ainsi que pour planifier les prochaines opérations militaires, Trajan se rend à Antioche¹⁰⁷³ et c'est ici qu'a eu lieu un tremblement de terre qui a détruit de nombreuses cités dans la région et qui a causé de nombreuses pertes humaines, une catastrophe naturelle dont le natif d'Italica est sorti néanmoins indemne :

¹⁰⁷⁰ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 642.

¹⁰⁷¹ « X k(alendas) Mart(ias) lauraetae missae ad sen[at]um ab imp(eratore)] Traiano Aug(usto) ob q[u]am causam Par[thicus] appell(atus) ». **Vidman L. 1982** : *Fasti Ostienses*, Prague, Academiae Scientiarum Bohemoslovacae, p.21.

¹⁰⁷² « [et] pro salute eius s(enatus) c(onsultum) f(actus) et supp(licationes) [per omnia delub]ra et ludi facti V IIII pr(idie) K(alendas) M[art]ias --- circ(enses)] miss(us) XXX ». **Vidman L. 1982** : *Op. Cit.*, p.21.

¹⁰⁷³ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 24, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

« D'abord, on entendit tout à coup un grand gémissement ; suivit ensuite une violente secousse ; la terre tout entière bondissait ; les édifices s'élançaient en haut ; les uns, enlevés en l'air, retombaient et se disloquaient ; les autres, ébranlés de çà et de là, tournoyaient comme au milieu des flots agités [...]. Le fracas des bois qui se rompaient et se brisaient, joint à celui des pierres, des tuiles, était tellement effrayant, il se levait une telle poussière, qu'on ne pouvait ni se voir, ni se parler, ni s'entendre. Plusieurs personnes, qui étaient hors de leurs maisons, furent atteintes ; enlevées en l'air et violemment emportées, puis, précipitées comme du haut d'un escarpement, elles retombaient meurtries ; les unes étaient mutilées, les autres mortes. [...] Quant à ceux qui périrent surpris dans leurs maisons, leur nombre est incalculable ; beaucoup, en effet, furent écrasés par le choc des objets qui tombaient ; beaucoup aussi furent étouffés sous des monceaux de terre. Tous ceux qui avaient quelque partie du corps engagé sous les pierres ou les bois, étaient dans un état déplorable, sans pouvoir ni survivre, ni mourir sur-le-champ. [...] Quelques-uns y eurent ou les jambes, ou les épaules, ou la tête mutilée. D'autres vomirent le sang ; parmi eux fut le consul Pédon [...]. En retirant les morts, on n'avait plus de joie d'avoir conservé la vie. Tels furent les malheurs qui accablèrent alors Antioche ; quant à Trajan, il s'échappa par une fenêtre de la maison où il était, guidé par un homme d'une taille au-dessus de la taille ordinaire des hommes, qui s'était approché de lui, en sorte qu'il en fut quitte pour quelques blessures légères »¹⁰⁷⁴.

Si l'on en croit Dion Cassius, le tremblement de terre a détruit entièrement la ville et Trajan a failli mourir au cours de cette catastrophe, mais, grâce à la protection divine, il est parvenu à rejoindre le cirque qui semble constituer un point de rassemblement pour la population¹⁰⁷⁵. Bien que l'écrivain de langue grecque rédige plusieurs siècles après les faits, l'idéologie impériale est mise en valeur à travers cette conception d'un empereur protégé par les dieux¹⁰⁷⁶, et cette idée peut s'expliquer par le recours de Dion Cassius à un récit contemporain des événements. Toutefois, selon nous, la présence de Trajan à Antioche au moment du séisme peut être remise en question, dans la mesure où lorsqu'un prince se déplace son *consilium principis* ainsi que, dans le contexte d'une guerre, son état-major l'accompagne, or, le récit de Dion Cassius ne mentionne aucune perte au sein de cet entourage, hormis celle du consul Marcus Peto Vergilianus, ce qui peut paraître surprenant au regard de la violence du tremblement de terre. Si des pertes avaient été attestées au sein de l'entourage du prince, les

¹⁰⁷⁴ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 24-25, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁷⁵ *Ibid.*

¹⁰⁷⁶ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 440.

sources en auraient assurément fait état et cela aurait sans nul doute entraîné un retard dans le déclenchement de la troisième campagne, ce qui n'est pas le cas. À la lumière de ce qui précède, il apparaît plausible de supposer que Trajan et, par conséquent, les membres de son entourage n'étaient pas présents à Antioche, cette hypothèse peut être confortée par l'absence totale de sources matérielles — qu'il s'agisse de monnaies ou d'inscriptions — susceptibles d'attester de la présence de l'empereur dans une cité que l'on dit pourtant avoir subi un séisme d'une extrême violence. Ainsi, les sources ont potentiellement évoqué la présence de Trajan lors du tremblement de terre afin de véhiculer l'image d'un *princeps* bénéficiant toujours de la protection divine au cours de la longue campagne menée contre les Parthes. De plus, il est légitime de s'interroger sur le choix de la cité d'Antioche, alors éloignée du front mésopotamien, et il est probable qu'une ville plus proche des opérations ait pu être privilégiée, comme cela a été le cas pour Édesse durant l'hiver 114-115, ainsi ce constat peut venir renforcer l'hypothèse exposée. Toutefois, cette idée ne peut dépasser le stade de conjecture en raison du manque de sources, mais elle permet à tout le moins de nuancer les propos de Dion Cassius qui, bien évidemment, peut rapporter un fait véridique en présentant Trajan comme un miraculé du tremblement de terre. Quoi qu'il en soit, l'empereur quitte son quartier d'hiver — peut-être Antioche — au printemps 116 afin de rejoindre le Tigre¹⁰⁷⁷ et de poursuivre la conquête de la Mésopotamie. La troisième campagne se devait de faire écho aux succès de 106, lesquels avaient conduit à l'annexion complète de la Dacie à la suite de la prise de sa capitale, Sarmizegetusa Regia ; dès lors, en 116, l'intervention militaire se résume à la prise de Ctésiphon et à la réduction de l'État parthe au statut de province romaine. Par conséquent, l'armée romaine prend la direction du Tigre afin d'atteindre le cœur de l'Adiabène, région qui restait à annexer dans sa totalité, mais le fleuve constituait un obstacle en raison de la pénurie de bois dans la région¹⁰⁷⁸. Pour ce faire, Trajan ordonne la construction de barques dans l'arrière-pays, dans les environs de Nisibe, lesquelles doivent par la suite être acheminées par chariot jusqu'au lieu de franchissement du fleuve¹⁰⁷⁹. Cependant, la traversée est rendue difficile, car l'ennemi oppose une résistance pugnace qui ralentit de fait la progression romaine, mais la supériorité numérique finit par donner raison aux Romains qui parviennent à franchir le Tigre et à vaincre les Parthes¹⁰⁸⁰. Les légions profitent de la déroute ennemie pour occuper l'ensemble de l'Adiabène

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*, p. 443. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, pp. 200-201. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 201. ; **Fraisie A. 2022** : *Op. Cit.*, p. 66.

¹⁰⁷⁸ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 26, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁷⁹ *Ibid.*

¹⁰⁸⁰ *Ibid.*

qui passe sous autorité romaine et devient une province de l'Empire sous le nom d'Assyrie¹⁰⁸¹, dernière création provinciale de Trajan. Le *princeps* est salué pour la douzième fois *imperator* en réaction à l'annexion des terres entourant la partie supérieure du Tigre¹⁰⁸². Fort de sa victoire, Trajan descend le cours du fleuve avant de rejoindre l'Euphrate, aux abords de la ville de Sippar¹⁰⁸³, puis poursuit son chemin jusqu'à la cité de Babylone que les légions s'emparent sans rencontrer de réelle opposition de la part des Parthes¹⁰⁸⁴. Pour la première fois sous l'Empire, la capitale parthe se trouve à la merci des Romains, les légions assiègent la ville et, à l'instar de Sarmizegetusa Regia, la bataille a dû être importante avec des pertes significatives dans les deux camps. Faute de sources comparables à celles de la colonne Trajane, la reconstitution du siège — qui s'est sans nul doute inscrit dans la durée — demeure impossible, le seul élément assuré réside dans le fait que les forces de Trajan, supérieures en nombre, s'emparent de la ville des mains d'Osroès. Le natif d'Italica est alors au faite de sa gloire, la capitale ennemie est tombée et le trône d'or des Arsacides ainsi que la fille du roi des Parthes sont capturés¹⁰⁸⁵. Le royaume des Parthes se trouve humilié, son cœur politique est occupé par les légions de Rome et le roi des rois ne peut que fuir sa capitale pour gagner l'arrière-pays dans l'espoir de rassembler des forces, en dépit des divisions qui gangrènent son royaume. Aux yeux des Romains, les Parthes sont anéantis et la victoire est assurée¹⁰⁸⁶, Trajan, salué pour la treizième et dernière fois *imperator*, est célébré dans tout l'Empire comme le vainqueur des Parthes, tel est le message véhiculé par les monnaies¹⁰⁸⁷ qui porte au revers la légende de *Parthia cap(ta)*. Néanmoins, les Parthes n'étaient pas pleinement vaincus et Trajan en avait de toute évidence conscience, c'est pourquoi il quitte Ctésiphon pour gagner, plus au sud, le golfe Persique¹⁰⁸⁸, tout en neutralisant les dernières résistances au sein de la Mésopotamie australe. Dans son avancé, le natif d'Italica annexe l'ensemble des territoires s'étendant entre Ctésiphon et le golfe Persique, à l'instar de l'île de Mésène, située sur le Tigre, qui est conquise par les légions¹⁰⁸⁹. La progression et les conquêtes de Trajan ont suscité un enthousiasme considérable à Rome, car, pour la première fois, un empereur atteint les confins du monde connu en Mésopotamie et,

¹⁰⁸¹ **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, 1, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

¹⁰⁸² **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 446. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 201.

¹⁰⁸³ **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 202.

¹⁰⁸⁴ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 447. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 201. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, pp. 201-202. ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 221-222.

¹⁰⁸⁵ **Histoire Auguste**: *Vie d'Hadrien*, XIII, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

¹⁰⁸⁶ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 448.

¹⁰⁸⁷ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 324.

¹⁰⁸⁸ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 28, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁸⁹ *Ibid.*

pour marquer cet exploit, le Sénat lui accorde le droit de triompher « d'un aussi grand nombre de peuples qu'il lui plairait »¹⁰⁹⁰, en plus de l'érection d'un arc de triomphe sur son forum¹⁰⁹¹. En outre, se tenant face au golfe Persique et apercevant un navire, Trajan aurait prononcé : « Je ne manquerais pas d'aller chez les Indiens, si j'étais encore jeune »¹⁰⁹². Ces paroles que lui attribue Dion Cassius renvoient au désir de l'Inde évoqué *supra*, ainsi qu'à cette ambition constante d'égaliser, voire à surpasser Alexandre le Grand car Trajan estime avoir porté les armes plus loin que ne l'avait fait le héros macédonien¹⁰⁹³. Ce désir de se rapprocher d'Alexandre se manifeste également lorsque le natif d'Italica, de retour à Babylone après ses conquêtes au sud, accomplit un sacrifice à l'endroit même où le Macédonien aurait trouvé la mort¹⁰⁹⁴. Ce dessein peut s'expliquer par le fait qu'Alexandre incarne l'archétype du général victorieux et que la présence de Trajan en Orient ne fait que raviver le souvenir des conquêtes macédoniennes, l'objectif, comme il a été explicité précédemment, n'est pas tant d'imiter les exploits d'Alexandre que de les égaler. Telle est l'émulation que traduit Dion Cassius dans la soif de gloire de Trajan.

En définitive, les trois campagnes menées entre 114 et 116 se soldent par des succès majeurs, qui contraignent le royaume parthe à reculer tout en permettant l'intégration de nouveaux territoires sous l'autorité romaine. En effet, les provinces d'Arménie, de Mésopotamie et d'Assyrie sont créées et portent ainsi la frontière orientale de l'Empire aux abords du fleuve Tigre, marquant une expansion sans précédent pour Rome. La perspective d'une victoire totale se propage alors dans l'ensemble de l'*Imperium Romanum* et est aussitôt saisie par l'idéologie impériale qui diffuse des messages à la gloire du *princeps*, en exaltant l'idée de l'anéantissement définitif de l'État parthe. Dans cette perspective, il est possible que Trajan ait envisagé, dès l'année 117, de nouvelles opérations militaires plus à l'est afin d'annihiler la puissance parthe et d'imposer durablement la présence romaine dans une région où, dorénavant, les contacts entre Rome et l'Extrême-Orient sont accrus. Toutefois, cette conception n'est qu'illusion, l'éclatement d'une révolte dans la population juive, tant au sein des provinces que dans les territoires nouvellement soumis à l'autorité de Rome, marque un tournant dans la guerre parthique, car cette insurrection est susceptible d'ébranler l'œuvre de Trajan en Orient. Le natif d'Italica se trouve à Babylone lorsque lui parvient la nouvelle des soulèvements et, en conséquence, l'objectif de l'année 117 n'est plus l'anéantissement total des

¹⁰⁹⁰ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 29, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*

¹⁰⁹² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 29, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁹³ *Ibid.*

¹⁰⁹⁴ *Ibid.*

Parthes, mais bien le rétablissement de l'ordre dans les territoires nouvellement conquis.

IV. Une issue désastreuse, le prix de la démesure

L'insurrection de la population juive — dont les faits font l'objet d'une analyse plus approfondie dans une autre partie — fragilise considérablement les positions romaines ; les Parthes, ayant surmonté leurs divisions à la suite de la prise de Ctésiphon, événement qui avait constitué une véritable onde de choc dans leurs rangs, tirent profit de ces soulèvements, lesquels se généralisent dans la partie orientale de l'Empire¹⁰⁹⁵. Malheureusement, il est ardu de retracer avec précision l'itinéraire emprunté par les troupes arsacides, tant le front s'étend sur un vaste ensemble de territoires. Toutefois, il paraît cohérent de supposer que les Parthes ont traversé la Médie¹⁰⁹⁶ pour frapper le nord de la Mésopotamie dans la mesure où la présence de Trajan à Ctésiphon rendait tout affrontement direct avec l'armée impériale sans doute délicat pour les forces parthes. C'est pourquoi il convient de situer la contre-offensive au nord des positions de Trajan, mais il est difficile d'appréhender avec précision l'ampleur des succès parthes étant donné que les sources susceptibles de documenter l'avancée de leurs armées sont rares et fragmentaires. Cependant, il est évident que les forces des Arsacides ont pénétré en profondeur dans les territoires récemment conquis, au point d'anéantir complètement une armée romaine placée sous le commandement d'Appius Maximus Santra. Un tel revers ne peut résulter que d'un affrontement entre deux forces de puissance comparable, et non d'un combat avec les rebelles tel que le suggère Dion Cassius. En effet, bien que le légat ait pu être envoyé pour neutraliser les rebellions, il ne peut avoir été tué par les insurgés eux-mêmes, tant le déséquilibre des forces entre les troupes romaines et les rebelles rend cette hypothèse peu vraisemblable, ce qui implique ainsi une confrontation directe avec les Parthes. Les revers subis par Trajan à la fin de l'année 116 et au début de l'année 117 révèlent les ressources militaires dont disposait encore le royaume parthe, en dépit de la perte d'une partie de son territoire. Seulement, ces victoires parthes sont de courte durée, la réaction romaine ne se faisant pas attendre avec le déclenchement d'une quatrième campagne, la dernière entreprise militaire de l'empereur Trajan. Durant cette campagne, Lusius Quietus s'impose comme l'homme de la situation, car

¹⁰⁹⁵ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 30, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁹⁶ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 459-460.

il est chargé de réprimer la révolte au Moyen-Orient, tâche qu'il accomplit dans le sang¹⁰⁹⁷, il se voit également confier la mission de reconquérir par la force les territoires perdus. À la lumière du récit de Dion Cassius¹⁰⁹⁸, il semblerait que les légions et leurs commandants, sur ordre de Trajan, se soient livrés à une véritable *vendetta*, tant la violence militaire transparaît dans la destruction quasi systématique des cités qui s'étaient rebellées ou qui avaient ouvert leurs portes aux armées parthes. Cette fureur s'explique sans doute par la situation critique engendrée par la progression des forces arsacides, aggravée par la révolte généralisée des populations juives. Dans ce contexte, Lusius Quietus reprend la cité de Nisibe, en Adiabène, et réduit en cendres Édesse après l'avoir pillée¹⁰⁹⁹. Parallèlement, les légats Sextus Erucius Clarus et Tiberius Julius Alexander prennent d'assaut la cité de Séleucie du Tigre, laquelle est livrée aux flammes par la suite¹¹⁰⁰. En somme, bien qu'une partie de l'Arménie ait dû être cédée à Vologèse¹¹⁰¹, lequel était parvenu à reprendre de nombreux territoires dans la région, Trajan, en raison du contexte général, ne pouvait opposer une réaction efficace, pour autant, la contre-offensive parthe est repoussée et ses armées sont défaites par les forces romaines¹¹⁰². Cependant, Trajan avait conscience que les soulèvements survenus au sein de l'Empire faisaient obstacle à la poursuite du conflit contre les Parthes et qu'il ne pouvait pas, désormais, aller plus loin dans ses entreprises de conquête. Par ailleurs, la contre-offensive parthe s'était révélée efficace et avait contraint les Romains à déployer d'importants efforts pour juguler l'avancée de l'ennemi. L'ensemble de ces aspects rend inévitable l'arrêt total de la guerre parthique, afin de se concentrer sur des fronts jugés plus urgents et c'est donc, vraisemblablement à regret, que Trajan couronne Parthamaspatès comme roi client de Rome¹¹⁰³ :

« Quant à Trajan, [...] arrivé à Ctésiphon, il convoqua dans une grande plaine tous les Romains et les Parthes qui s'y trouvaient ; puis, après être monté sur une haute tribune et avoir parlé en termes magnifiques de ses conquêtes, il proclama roi des Parthes Parthamaspatès, à qui il attacha le diadème »¹¹⁰⁴.

¹⁰⁹⁷ **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique*, tome I, livre IV, II, 5, éd. et trad. Bardy G., Paris, Éditions du Cerf, 1952.

¹⁰⁹⁸ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 30, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁰⁹⁹ *Ibid.*

¹¹⁰⁰ *Ibid.*

¹¹⁰¹ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 462-463. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 205. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, pp. 202-203. ;

¹¹⁰² **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 462.

¹¹⁰³ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 30, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹⁰⁴ *Ibid.*

L'année 117 s'impose ainsi comme celle de l'échec parthique, l'objectif premier était de réitérer les succès de 106, mais l'issue finale ne dépasse guère les résultats obtenus par la tactique employée en 102. Décébale avait été établi comme roi client, dans le cadre d'un traité défavorable aux Daces, lequel n'avait pour finalité que de renforcer et de préparer les forces romaines en prévision d'un nouveau conflit. Ici, en 117, le contexte se révèle plus complexe, car, certes, un roi client est imposé aux Parthes, mais selon une forme de dépendance plus marquée que celle à laquelle était soumis le roi dace¹¹⁰⁵. Bien que l'objectif ait probablement été de préparer et de renforcer l'armée romaine en vue d'un second conflit contre les Parthes, à l'instar des guerres daciques, Trajan devait avant tout anéantir les dernières de résistance dans les territoires non cédés à Parthamaspatès et réprimer la révolte juive. La situation est donc loin d'être satisfaisante et le couronnement rapporté par Dion Cassius marque profondément une régression dans l'intervention militaire de Trajan en Orient. En outre, il revient encore au natif d'Italica d'annoncer la nouvelle au Sénat et, bien qu'il soit impossible de connaître le contenu exact de la missive envoyée par Trajan, de même que la réaction et la réponse des sénateurs, il est concevable que le prince ait présenté les événements sous un angle favorable à Rome, dans la perspective de reprendre ultérieurement la guerre contre les Arsacides. De surcroît, les émissions monétaires¹¹⁰⁶ représentent la scène de Ctésiphon avec le couronnement de Parthamaspatès, accompagnée de la légende *Rex Parthis Datus*, l'idéologie impériale opère alors un renversement symbolique de l'échec parthe en faveur de Trajan, en soulignant que c'est le *princeps* qui fait et défait les rois hostiles à Rome. Toutefois, il va sans dire que le natif d'Italica échoue là où il aspirait à réussir, la guerre parthique s'est révélée particulièrement coûteuse en pertes humaines et en efforts pour les légions, et son issue finale, loin d'être satisfaisante, peut s'expliquer par la progression rapide de Trajan en territoire parthe sans avoir consolidé les positions romaines dans les régions conquises. En conséquence, la réussite des premières campagnes se trouve progressivement ébranlée par le recul progressif en 117, cette régression est visible dans le discours idéologique, dont la nature évolue entre *Parthia capta*, exprimant la soumission et l'anéantissement des Parthes, et *Rex Parthis datus*, qui ne peut qu'illustrer l'échec de Trajan à consolider durablement ses conquêtes là où le royaume parthe aurait dû, en théorie, être *capta*. En outre, après le couronnement de Parthamaspatès à Ctésiphon, Trajan, loin d'abandonner ses conquêtes, entreprend de consolider l'implantation romaine dans les territoires occupés, en assiégeant la cité d'Hatra, alors partisane des

¹¹⁰⁵ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 464.

¹¹⁰⁶ Cat. Num. : *RIC II Trajan 667*.

Parthes¹¹⁰⁷. Cependant, le siège de la cité se solde par un échec total¹¹⁰⁸ en raison de l'environnement désertique qui l'entoure, marqué également par le manque d'eau et de bois¹¹⁰⁹. De plus, la cavalerie romaine, accompagnée de Trajan et de sa garde, essuie une défaite d'une telle ampleur qu'elle est repoussée jusque dans le camp romain¹¹¹⁰. Pire encore, le natif d'Italica a failli perdre la vie, puisqu'à la vue de « la majesté de sa chevelure blanche et la dignité de son visage »¹¹¹¹, les archers ennemis le prennent pour cible et parviennent même à tuer un soldat de son escorte¹¹¹². Trajan sort miraculeusement du combat, mais la déroute est totale, le dernier affrontement de la guerre parthique se solde par un échec retentissant. Le caractère défavorable du siège qui entraîne de nombreuses maladies parmi les rangs romains, en raison des mouches qui contaminent l'eau et les vivres¹¹¹³, incite Trajan à lever les sièges et à rejoindre Antioche, dans la province de Syrie, afin de préparer la suite des événements. Par ailleurs, la maladie évoquée par Dion Cassius pourrait également être à l'origine de l'état de santé de Trajan, qui a conduit à sa mort par un « flux de ventre »¹¹¹⁴, le natif d'Italica a vraisemblablement été contaminé durant le siège d'Hatra, bien que cette cause ne soit pas la seule explication de son décès, comme il est étudié ultérieurement. En définitive, l'expédition de Trajan en Orient aboutit à un échec militaire significatif, mais les sacrifices consentis ne se révèlent pas vains puisque la Parthie se voit désormais dotée d'un roi soumis à Rome et qu'une partie de son territoire est directement placé sous l'autorité de l'administration impériale. Cependant, la présence romaine restait fragile et le royaume parthe disposait de la capacité de contrer l'avancée de Trajan et de récupérer les territoires perdus. L'issue s'avère ainsi désastreuse pour un *princeps* qui, après avoir atteint le golfe Persique et pris la capitale parthe, s'était élevé au rang de paragon de l'*imperator* victorieux que la contre-offensive parthe, alliée à la révolte juive, a suffi pour ébranler les succès. Bien évidemment, il est impossible de dévaloriser entièrement les succès du natif d'Italica contre les Parthes, dont l'ampleur des victoires se mesure à l'aune des sept salutations impératoriales obtenues au cours du conflit.

¹¹⁰⁷ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 31, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹⁰⁸ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 465. ; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 205. ; **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, pp. 203-204. ;

¹¹⁰⁹ **Dion Cassius** : *Loc. Cit.*

¹¹¹⁰ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 31, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹¹¹ *Ibid.*

¹¹¹² *Ibid.*

¹¹¹³ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 31, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹¹⁴ **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, III, 1, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

Conclusion de chapitre

Il est difficile de s'imaginer l'intensité et l'ampleur de la guerre parthique, tant les combats ont été variés et nombreux ; néanmoins, elle a permis de porter l'expansion de l'Empire à son paroxysme, celui-ci s'étendant désormais au-delà de l'Euphrate. Trajan a consacré trois ans de sa vie dans cette œuvre orientale, mobilisant une force militaire significative. La finalité du conflit est loin de transparaître à travers les victoires militaires de Trajan, lesquelles ont permis l'instauration de l'autorité romaine au cœur du royaume parthe. En effet, le succès final apparaît dérisoire au regard de l'objectif initial et de l'ampleur des moyens déployés dès la préparation du conflit. Cependant, la gloire militaire de Trajan en sort amplifiée, car sous son commandement, l'Arabie Pétrée, l'Arménie, la Mésopotamie et l'Assyrie deviennent des provinces romaines, au détriment d'un Empire parthe acculé et affaibli. La première conquête, celle du royaume nabatéen, constitue véritablement une phase préparatoire pour le conflit contre les Arsacides, dans la mesure où elle établit une base arrière solide et militarisée, servant à la fois de tête de pont stratégique pour les opérations futures et pour le commerce avec l'Inde. L'annexion de cette région met ainsi véritablement en branle les préparatifs d'une guerre conçue dès la jeunesse de l'empereur. Désir de gloire ou souci de sécuriser les frontières de l'Empire, les desseins de Trajan s'inscrivent dans une logique d'ensemble qui transcende la simple conception d'un arrivisme impérial. Effectivement, il est indéniable que l'histoire d'Alexandre le Grand a guidé les objectifs du natif d'Italica dans sa guerre contre les Parthes, mais dans le seul dessein de suivre les traces du vainqueur des Perses, c'est donc en cela que réside le véritable rapprochement entre les deux hommes. Cette émulation se manifeste tant dans la stratégie déployée que dans les paroles que lui attribue Dion Cassius, l'objectif était ainsi établi : suivre la voie du macédonien afin de réussir là où tant de généraux romains avaient échoué. Les premiers temps sont marqués par le succès des légions avec la prise de villes et l'asservissement de peuples millénaires, ce qui forge le triomphe de Trajan à Rome. Aux yeux des Romains, l'empereur apparaît désormais capable de soumettre des populations dont le nom n'était connu que par les récits des guerres opposant les Grecs à l'Empire achéménide. Ctésiphon, la capitale parthe, passe même sous contrôle romain, la victoire semble alors totale et assurée, l'image d'une *Parthia capta* se construit ainsi, à l'instar de celle de la Dacie dix ans plus tôt. En 116, le bilan de la guerre est positif, Rome domine dorénavant seule le proche et Moyen-Orient, mais ce constat n'est qu'éphémère. Les Parthes mettent fin à leurs divergences pour chasser l'ennemi romain, leur contre-offensive, puissante et efficace, a fragilisé somme

toute les positions romaines. En outre, la réaction parthe s'accompagne d'un soulèvement des populations juives, lequel s'étend jusque dans les territoires mêmes de l'Empire, contraignant Trajan à diviser ses forces pour affronter à la fois un ennemi constitué, les Parthes, et, surtout, un adversaire disséminé à travers l'ensemble des provinces orientales. Telle est la finalité de la guerre parthique : bien que certaines positions romaines soient maintenues, d'autres sont cédées aux Parthes, qu'il s'agisse d'une portion de l'Arménie remise à Vologèse ou de nombreuses contrées confiées au royaume client de Parthamaspatès. Manifestement, Trajan, compte tenu de sa nature et des tactiques employées en Dacie, ne pouvait se satisfaire d'une guerre inachevée, de territoires partiellement conquis et, surtout, d'un royaume parthe réduit à une relation de clientélisme. Dès lors, le natif d'Italica nourrissait sans nul doute le projet d'engager de nouvelles campagnes contre les Parthes, mais l'aggravation de son état de santé l'a contraint de renoncer à ce dessein. À sa mort, ses succès, fragiles mais néanmoins réels, sont abandonnés par Hadrien, qui rétablit les frontières traditionnelles avec l'Empire parthe qu'il remet entre les mains d'Osroès Ier après avoir écarté Parthamaspatès¹¹¹⁵. Les insurrections qui ont ébranlé l'Empire ainsi que les territoires nouvellement conquis constituent l'une des causes principales de l'échec final de la guerre parthique, la réaction romaine se veut alors d'une extrême violence dans le but de rétablir l'ordre face à une population profondément hostile à Rome. La guerre menée contre les rebelles juifs s'impose dès lors comme une entreprise militaire à part entière du règne de Trajan.

¹¹¹⁵ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 33, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867. ; **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, 1, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999. ; **Histoire Auguste** : *Vie d'Hadrien*, V, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

Chapitre III :

La guerre de Kitos : l'Orient romain à l'épreuve des révoltes juives

Lorsqu'il est question de la dimension militaire du règne de l'empereur Trajan, le soulèvement de la communauté juive ne se trouve que rarement mis en lumière. Ce conflit est sans conteste relégué au second plan, éclipsé par des campagnes militaires plus renommées et mieux documentées du règne du second des Antonins, en l'occurrence les guerres daciques, la guerre contre les Parthes, et l'on peut également y inclure l'annexion du royaume nabatéen qui est un prolongement des opérations menées par Trajan contre les Arsacides. Ainsi, la guerre de Kitos semble constituer l'une des interventions militaires les moins connues et les moins analysées de l'histoire impériale, alors qu'elle représente un élément fondateur dans l'échec de la campagne parthique et, plus encore, une composante essentielle dans la mémoire judaïque. La méconnaissance entourant ce conflit s'explique principalement par la rareté des sources, nécessairement lacunaires, à la différence de la première guerre judéo-romaine, que Flavius Josèphe a abondamment documentée, et cette lacune suffit bien souvent pour jeter le discrédit sur un conflit pourtant *sui generis*. Cependant, bien qu'elle demeure méconnue du grand public, il est impossible de prétendre qu'aucune source ne subsiste, car une telle affirmation irait à l'encontre de la réalité. De ce fait, les écrits de Dion Cassius¹¹¹⁶ et d'Eusèbe de Césarée¹¹¹⁷, ainsi que les données issues de l'archéologie et de la papyrologie, comptent parmi les sources permettant d'éclairer un conflit en apparence obscur. Seulement, d'autres sources entrent en jeu, mais celles-ci se révèlent bien souvent biaisées par des considérations d'ordre religieux, comme en témoigne la littérature rabbinique, en particulier le Talmud de Jérusalem et celui de Babylone¹¹¹⁸. De surcroît, la guerre de Kitos occupe une place significative dans ces sources judaïques dans la mesure où la brutalité de la répression a profondément marqué les diasporas présentes en Orient. Bien que ces sources livrent des éléments importants, ils sont foncièrement

¹¹¹⁶ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 32, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹¹⁷ **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique*, tome I, livre IV, II, éd. et trad. Bardy G., Paris, Éditions du Cerf, 1952.

¹¹¹⁸ **Schwab M. 1885** : *Le Talmud de Jérusalem*, Paris, Maisonneuve et Cie, 356p. ; **Becker H.-J. 1991** : *Synopse zum Talmud Yerushalmi*, Tübingue, Mohr Siebeck, 432p. ; **Chiarini L. 1831** : *Le Talmud de Babylone*, Leipzig, Weigel, 373p.

empreints d'une forte dimension religieuse et d'une hostilité marquée à l'égard de Rome, en raison de la violente réaction des autorités impériales. C'est pourquoi il est nécessaire de s'efforcer de conserver un regard critique à l'égard de ces sources, ce constat reposant sur le fait que leurs auteurs, majoritairement des rabbins, ne poursuivent nullement une ambition historiographique, car les faits historiques s'inscrivent au sein d'un récit à visée apologétique¹¹¹⁹. Dès lors, il convient de prêter une attention particulière aux termes employés et d'éviter – autant que faire se peut – de les transposer à une réalité qui est tout autre, tel est le cas du mot « persécution », dont la définition est forte de sens. En effet, ce terme suggère indéniablement l'idée d'une violence injuste exercée à l'encontre d'une population à un moment donné¹¹²⁰, et cela ne peut être appliqué à la guerre de Kitos, dans la mesure où celle-ci constitue la réponse du pouvoir impérial romain aux soulèvements de la population juive. Une répression qui prend le nom, selon la tradition hébraïque, de guerre de Kitos — *polemos shel Kitos* —, qui résulte d'une déformation évidente du nom de Lusius Quietus¹¹²¹, l'un des généraux envoyés par Trajan pour annihiler les insurrections. À l'aune de ce préambule, nécessaire à l'étude des révoltes juives survenues entre 115 et 117, l'objectif est, ni plus ni moins, d'établir un état des lieux de la recherche avant de plonger au cœur des insurrections afin de saisir les tenants et les aboutissants d'une révolte ayant entraîné une répression d'une extrême violence, laquelle est responsable de l'anéantissement total de la communauté juive dans certaines provinces de l'Empire romain¹¹²².

I. L'historiographie d'un conflit méconnu

Entreprendre l'étude des insurrections juives sous le règne de Trajan s'avère de prime abord ardu, tant les sources littéraires se révèlent rares et ne livrent que des données ténues, guère suffisantes pour permettre une analyse complète du conflit. Seulement, l'apport important de la papyrologie permet de lever partiellement le voile sur ces soulèvements, tout comme les avancées de l'archéologie dans les territoires touchés par la guerre. Toutes ces découvertes, tant

¹¹¹⁹ **Batsch Ch. 2020** : Les « amphores hadriennes ». Mémoires juives des empereurs Trajan et Hadrien, in : Poignault R. (dir.) *et al.*, *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, p. 73.

¹¹²⁰ Définition, reformulée par nos soins, tirée de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, consultable en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9P1686>.

¹¹²¹ **Mélèze-Modrzejewski J. 1991** : *Les juifs d'Égypte : de Ramsès II à Hadrien*, Paris, Errance, p. 287.

¹¹²² *Ibid.*, p. 167. ; **Mimouni S. Cl. 2012** : *Le judaïsme ancien du VI^e siècle avant notre ère au III^e siècle de notre ère*, Paris, PUF, pp. 830-837.

papyrologiques qu'archéologiques, couplées aux œuvres littéraires antiques, ont permis à de nombreux chercheurs de s'engager dans l'étude de la guerre de Kitos, afin d'esquisser les contours des insurrections, tout en s'efforçant de saisir le cœur même de la révolte, laquelle suscite une répression sanglante de la part des autorités romaines. L'histoire des insurrections sous Trajan semble s'ouvrir – sauf erreur de notre part – avec les études pionnières d'Alexander Fuks¹¹²³ dans les années 1950, ce dernier fournit l'ossature documentaire de la guerre de Kitos, en s'appuyant non seulement sur les sources littéraires, mais surtout sur les données issues des *papyri*. Il apporte ainsi la première mise au point sur la révolte juive à travers une démonstration fondatrice qui lui permet de reconstituer avec davantage de précision l'ampleur géographique et quantitative des soulèvements, tout en proposant une datation plus affinée. Ces travaux deviennent ainsi le fer de lance des études consacrées à cet aspect de l'histoire des communautés juives sous l'Empire romain, bien qu'ils doivent, de toute évidence, être complétés au fil du temps par des recherches et des analyses plus récentes. Le dossier est repris, par la suite, dans les années 1970, par deux historiens qui ont contribué à faire progresser la recherche sur ce conflit, bien que le premier, Emil Schürer¹¹²⁴, se limite essentiellement à un état de la documentation, en proposant une riche synthèse plutôt qu'une étude originale, s'inscrivant dans une réflexion globale sur l'histoire du peuple juif. L'analyse la plus importante est celle menée sur trente-huit pages par Edith Mary Smallwood¹¹²⁵, elle s'inscrit dans la lignée des travaux d'Alexander Fuks, en s'efforçant de croiser de manière systématique l'ensemble des sources disponibles afin de replacer la révolte dans son contexte militaire, politique et social, avec une attention particulière portée aux tensions gréco-juives — susceptibles d'avoir constitué l'une des causes des soulèvements — ainsi qu'aux conséquences démographiques de la répression romaine. En conséquence, elle reste une référence incontournable sur la question de la guerre de Kitos, dans la mesure où elle propose une synthèse stimulante, structurée autour de pistes de recherche pertinentes, ouvrant notamment le débat sur le caractère messianique de la révolte. Fort des avancées des recherches antérieures, la première monographie exclusivement consacrée à la révolte juive de 115-117 paraît en 1981 sous la plume de Marina Pucci¹¹²⁶. Le fil directeur, que l'on peut qualifier de novateur, consiste à présenter les soulèvements comme non

¹¹²³ **Fuks A. 1953** : The Jewish Revolt in Egypt (A. D. 115-117) in the light of the papyri, in : *Aegyptus*, 33, n°1, pp. 131-158. ; **Fuks A. 1961** : Aspects of the Jewish Revolt in A.D. 115-117, in : *The Journal of Roman Studies*, vol. 51, pp. 98-104.

¹¹²⁴ **Schürer E. 1973** : *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ (175 B.C.-A.D. 135)*, Edimbourg, T. & T. Clark, pp. 529-534.

¹¹²⁵ **Smallwood E. M.** : *The Jews under Roman rule : from Pompey to Diocletian : a study in political relations*, Leiden, Brill Academic Publishers, 618p.

¹¹²⁶ **Pucci M. 1981** : *La rivolta ebraica al tempo di Traiano*, Pise, Giardini, 161p.

coordonnés et dépourvus de dimension messianique, insurrections qui résulteraient vraisemblablement de facteurs locaux, tels que les tensions avec la communauté grecque, la pression fiscale imposée par l'Empire et le manque de reconnaissance de la part de Rome. L'examen successif des différents foyers insurrectionnels — à savoir la Cyrénaïque, l'Égypte et la Mésopotamie — offre un aperçu d'ensemble de la révolte, ce qui permet d'en saisir les points de convergence et de divergence. En ce qui concerne l'historiographie française, les études qui font encore date à ce jour sont celles de Joseph Meleze-Modrzejewski¹¹²⁷. bien qu'elles se concentrent exclusivement sur l'Égypte, les recherches de cet historien analysent en profondeur les causes possibles du conflit ainsi que le déroulement des révoltes dans les différentes provinces de l'Empire à l'aune des sources papyrologiques, ce qui permet de suivre l'escalade progressive des violences. Dès lors, Joseph Méléze-Modrzejewski est une référence incontournable pour l'étude de la révolte des diasporas sous Trajan, offrant également une analyse approfondie des conséquences démographiques de la répression en Égypte. Comme dernière référence ancienne, nous pouvons citer l'étude de Martin Goodman¹¹²⁸ qui met en lumière l'hostilité du pouvoir impérial à l'égard du peuple juif qui commence, selon lui, sous le règne de Trajan avec la révolte de 115-116, préface du soulèvement de Bar Kokhba sous Hadrien et *ipso facto* de l'anéantissement total des communautés juives dans certaines provinces de l'*Imperium Romanum*. En somme, de nombreuses études ont été publiées sur la guerre de Kitos, ce qui permet de mieux appréhender les tenants et les aboutissants du conflit, bien qu'il ne s'agisse, pour l'essentiel, que d'hypothèses en raison de l'absence d'un historien antique, à l'instar de Flavius Josèphe, qui aurait retranscrit l'entièreté de la guerre et pourrait ainsi aider à la compréhension de l'événement. En outre, toutes les études menées depuis les années 1950 s'accordent sur un point essentiel : il demeure impossible d'écrire l'histoire de la révolte sans les données fournies par les *papyri*, étant donné que ces derniers révèlent des aspects imperceptibles dans d'autres sources, tels que les sentiments d'hommes et de femmes confrontés à la révolte — lesquelles seront exposés ultérieurement — ainsi que des éléments d'ordre juridique. Par conséquent, la guerre de Kitos ne se trouve pas reléguée en marge des recherches consacrées aux guerres de Trajan puisqu'elle est de nos jours bien documentée et étudiée, à l'égal de la guerre nabatéenne. Néanmoins, la méconnaissance du conflit peut résulter de l'issue sanglante de la révolte, qui ne débouche pas sur une conquête *stricto sensu*, mais sur

¹¹²⁷ Méléze-Modrzejewski J. 1991 : *Les juifs d'Égypte : de Ramsès II à Hadrien*, Paris, Errance, pp. 279-307. ; Méléze-Modrzejewski J. 1987 : Trajan et les Juifs : propagande alexandrine et contrepropagande Rabinique, in : *Problèmes d'histoire du christianisme*, 17, pp. 7-31.

¹¹²⁸ Goodman M. 2004 : Trajan and the Origins of Roman Hostility to the Jews, in : *Past & Present*, vol. 182, pp. 3-29.

l'effacement total d'une communauté — des faits qui contredisent l'image même de l'*Optimus Princeps*, modèle de *constantia*, d'*humanitas* et de tempérance

Outre ces premières études fondatrices, de nouvelles perspectives se sont ouvertes grâce à des travaux plus récents, au premier rang desquels figure l'article majeur de Livia Capponi¹¹²⁹ qui s'attache à interroger les causes profondes du conflit qui sont à rechercher dans des aspects d'ordre économique et social ainsi que dans la politique menée par Trajan à l'égard des Juifs. Une révolte qui survient, par ailleurs, après une période de relative tolérance et d'apaisement avec Rome, comme en témoigne les *Acta Alexandrinorum* où transparaît l'image d'un Trajan judéophile. Pour terminer, nous pouvons citer l'article de Christophe Batsch¹¹³⁰, publié dans l'ouvrage *Mémoire de Trajan, mémoire d'Hadrien*, qui analyse la révolte de 115-117 à travers les récits talmudiques, lesquels présentent les autorités romaines comme ayant tenté de briser les chaînes de transmission de l'enseignement rabbinique durant ce qu'ils désignent comme le « temps des persécutions », *be-sha'at ha-shemad*. En définitive, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la guerre de Kitos ne souffre pas d'une historiographie manquante, elle est, au contraire, relativement bien documentée, ce qui permet d'en esquisser les contours, et elle repose sur un corpus de sources variées, bien que peu abondantes. Toutefois, des zones d'ombre subsistent encore, essentiellement dans le domaine militaire en raison de l'absence totale de sources évoquant les affrontements eux-mêmes ainsi que les moyens mis en œuvre pour parvenir à l'anéantissement des diasporas juives. C'est pourquoi il convient d'aborder l'analyse de cette guerre avec la plus grande prudence, il paraît dès lors plus approprié de la considérer comme une révolte – non comme une guerre - ayant suscité une réaction romaine d'une extrême violence, survenue après une période de tolérance relative ; en conséquence, telle est l'ossature des insurrections juives sous le règne de Trajan.

II. Le principat de Trajan : l'esquisse d'un *modus uiuendi* entre Rome et les juifs

La relation entre Rome et les Juifs s'est progressivement détériorée au cours du Haut-Empire romain jusqu'à aboutir à une rupture complète lors de la première guerre judéo-romaine

¹¹²⁹ Capponi L. 2019 : Le cause della rivolta giudaica sotto traiano, in : Capponi L. (dir.), *Tra politica e religione. I Giudei nel mondo greco-romano. Studi in onore di Lucio Troiani*, Milan, Jouvance, pp. 179-203.

¹¹³⁰ Batsch Ch. 2020 : Les « amphores hadriennes ». Mémoires juives des empereurs Trajan et Hadrien, in : Poignault R. (dir.) et al., *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, p. 73.

de 66-74, un conflit qui a instauré un difficile dialogue entre la population juive et le pouvoir impérial. Le *fiscus iudaicus*, impôt spécifique de deux drachmes, prélevé exclusivement auprès des Juifs¹¹³¹, contribue lui aussi à exacerber l'hostilité de ce peuple à l'égard de Rome. Dès lors, la dynastie flavienne marque un tournant décisif dans les relations judéo-romaines, et l'avènement successif de Nerva puis de Trajan peut être interprété par les Juifs comme la promesse d'une réconciliation possible et d'un apaisement des tensions, tant avec Rome qu'avec les Grecs. En effet, depuis l'arrivée des Romains en Égypte, les Juifs bénéficiaient d'une reconnaissance supérieure à celle dont ils jouissaient sous les Lagides et ne se trouvent plus placés dans un rapport de domination avec les Hellènes, ce qui contribue progressivement à nourrir un sentiment antijuif au sein des communautés grecques¹¹³². Dès son accession à la pourpre impériale, le natif d'Italica adresse aux Alexandrins une missive (*P. Oxy. XLII 3022*) afin de manifester de sa bienveillance à l'égard de la cité grecque d'Égypte et de l'ensemble de ses habitants :

« L'empereur César Nerva Trajan Auguste, vainqueur des Germains, grand pontife, investi de la puissance tribunicienne pour la deuxième fois, consul [pour la deuxième fois], [au démos] des Alexandrins, salut.

Reconnaissant le parfait dévouement de votre cité envers les Augustes, me souvenant des bienfaits que mon divin père vous a conférés dès le début de son principat, et éprouvant moi aussi, après vos revendications, une disposition favorable à votre égard, je vous ai recommandés d'abord à moi-même, puis à mon ami et préfet Pompeius Planta, afin qu'il veille avec tout le soin possible au maintien d'une paix durable et au bon approvisionnement, ainsi qu'à la sauvegarde de vos droits collectifs et individuels [...] »¹¹³³.

Cette « paix durable » — εὐσταθοῦς εἰρήνης selon les termes du papyrus — ne peut se rapporter qu'à un conflit ayant opposé les Alexandrins aux Juifs¹¹³⁴, alors établis non seulement au sein de la cité, mais aussi disséminés à travers la *chorâ*. Par cette lettre, Trajan entend établir un consensus — fondement même de sa politique de début de règne —, entre les Grecs, les Juifs ainsi que Rome, ce qui explique la désignation de Caius Pompeius Planta¹¹³⁵, un homme

¹¹³¹ **Flavius Josèphe** : *Guerre des juifs*, livre VII, VI, 6, éd. et trad. de Harmand R., Paris, Ernest Leroux, 1982.

¹¹³² Sur les tensions judéo-grecques, voir **Giovannini A. 1995** : Les origines de l'antijudaïsme dans le monde grec, in : *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, vol. 6, pp. 41-60.

¹¹³³ **Parsons P. J. 1974** : *The Oxyrhynchus Papyri, volume XLII*, Londres, Egypt exploration society, pp. 76-78.

¹¹³⁴ **Mélèze-Modrzejewski J. 1991** : *Op. Cit.*, p. 279. ; **Capponi L. 2020** : Trajan dans les *Acta Alexandrinorum* : un portrait contradictoire, in : Poignault R. (dir.) et al., *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, p. 188.

¹¹³⁵ *PIR*², P, 483.

de confiance pour l'empereur, à la tête de la préfecture d'Égypte. En conséquence, le nouveau prince est perçu par les Juifs comme un bienfaiteur, exempt de toute hostilité à l'égard de leur communauté, s'inscrivant ainsi dans la continuité de la politique initiée sous Nerva, tout en inaugurant une ère nouvelle et instaurant un changement dans les relations judéo-romaines. Cette potentialité est attestée par un graffiti judéo-araméen¹¹³⁶, découvert à Beth Guvrin en Israël, qui témoigne de la ferveur exprimée par le peuple juif à l'égard du prince, en formulant le vœu suivant : לברכה טרו מר דכר, « que la mémoire du roi Trajan soit bénie ». À l'aune de ces deux sources, il est manifeste que le *princeps* s'efforce d'établir un lien étroit avec les communautés juives, en l'occurrence celles d'Égypte, et sans nul doute avec l'ensemble des groupes juifs dispersés dans l'empire, dans le but de rétablir une paix durable entre des communautés restées hostiles depuis la première guerre judéo-romaine. Cette politique marque une rupture avec celles menées par les Flaviens à l'égard des Juifs et s'inscrit pleinement dans l'idéologie de consensus et de concorde que Trajan entend instaurer au cours des premières années de son règne. En outre, cette nouvelle relation entretenue avec le peuple juif se manifeste avant tout à travers les *Acta Alexandrinorum*, au premier rang desquels figurent les *Acta Hermaisci*, qui mettent en scène un empereur, ainsi qu'une impératrice, présentés comme pleinement acquis à la cause hébraïque¹¹³⁷. Bien qu'étudié antérieurement, il convient de se replonger au cœur de ces *acta* afin de mieux appréhender la notion de philosémitisme qui se dégage à travers l'écriture du texte. Effectivement, Trajan, sous l'influence de Plotine, aurait donné raison aux Juifs et formulé des critiques à l'égard de la politique menée par les Grecs d'Alexandrie. Le papyrus mentionne deux ambassades : la première, composée de onze représentants grecs ; la seconde, juive, se distingue par la présence de sept personnes :

« [--- Hermaiscos], Dionysios, plusieurs fois *procurator*, ainsi que Salvius, Julius Salvius, Timagénès, Pastôr le gymnasiarque, Julius Phantias, Philoxénos le gymnasiarque désigné, Sôtiôn le gymnasiarque, Théon, Athénodore, Paulos, originaire de Tyr, avocat volontaire des Alexandrins. Les Juifs ayant appris cela, ils élisent eux aussi des ambassadeurs au sein de leur propre peuple et sont choisis Simon, Glaucôn, Theudès, Onias, Colôn, Iakoumbos et Sôpatros originaire d'Antioche, avocat pour les

¹¹³⁶ Zissu B., Eshel E., Ecker A., Langford B. 2014 : Aramaic and Latin Graffiti in an Underground Complex at Khirbet 'Ara'k Ha'la – North of Bet Guvrin, in : Eshel E., Levin Y., "See, I will bring a scroll recounting what befell me" (Ps 40:8). *Epigraphy and Daily Life from the Bible to the Talmud*, Birkach, Vandenhoeck & Ruprecht, pp. 123-142.

¹¹³⁷ Une analyse consacrée à Plotine a été réalisé antérieurement à partir de ces *Acta Hermaisci*. Cf. Une Augusta exemplaire au côté d'un *imperator*, pp. 146-153.

Juifs. Ils quittent donc leur cité par la mer, chacun (des deux groupes) portant en procession ses propres dieux, les Alexandrins [un buste de Sarapis, les Juifs ---] »¹¹³⁸.

Le document met en exergue la présence de deux avocats, chacun désigné pour représenter l'une des ambassades, Paulos de Tyr pour les Alexandrins et Sôpatros d'Antioche pour les Juifs, ce qui confère de fait à la rencontre avec l'empereur une portée judiciaire¹¹³⁹, la communauté juive y assurant sa défense face à une accusation de la délégation alexandrine. Cette rencontre instaure par la suite une tension entre Trajan et les Grecs, un conflit qui apparaît lié à la question juive et à la politique philo-judaïque adoptée par le *princeps* et son entourage¹¹⁴⁰ :

« L'empereur apprit que les ambassadeurs juifs et alexandrins étaient présent et fixa le jour durant lequel il écouterait les uns et les autres. Et Plotine demande aux sénateurs d'être contre les Alexandrins et de soutenir les Juifs. Et les Juifs, entrant les premiers, saluent l'empereur Trajan : César les salua avec une très grande bienveillance, car lui aussi leur était déjà acquis grâce à Plotine. Après eux les ambassadeurs alexandrins entrent et saluent l'empereur ; ce dernier ne les accueillit pas amicalement, mais dit : « Vous me saluez, comme si vous étiez digne d'être salués, vous qui avez osé ces mauvaises actions contre les Juifs. Mais aller et [...] »¹¹⁴¹.

Sans équivoque, le contenu du papyrus met en lumière l'inclination judéophile de l'empereur, soumis à l'influence de l'impératrice, et recevant avec fermeté la délégation grecque, en raison de l'hostilité des Hellènes ainsi que des nombreux affrontements survenus en Égypte à l'encontre de la population juive. Une sympathie qui déplaît aux yeux des Grecs, et plus encore à Hermaïscos qui exprime sa colère à l'égard de l'empereur en adoptant un ton somme toute insolent, si l'on en juge par la réponse de Trajan :

« – [Trajan] : Tu prends bien soin de tout faire pour mourir, tu méprises la mort en me répondant avec une telle insolence.

¹¹³⁸ **Musurillo H. 1954** : *The Acts of Pagan Martyrs*, Londres, Clarendon Press, pp. 44-48. ; **Rodriguez Ch. 2017** : *Op. Cit.*, pp. 198-255. ; **Rodriguez Ch. 2019** : les Juifs maîtres de Rome ? Les accusations de l'Alexandrin Hermaïscos face à Trajan, in : Nantet E. (dir.), *Juifs et pouvoir politique dans l'Antiquité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 209-228.

¹¹³⁹ **Mélèze-Modrzejewski J. 1991** : *Op. Cit.*, p. 280.

¹¹⁴⁰ **Capponi L. 2020** : *Op. Cit.*, p. 193.

¹¹⁴¹ **Musurillo H. 1954** : *The Acts of Pagan Martyrs*, Londres, Clarendon Press, pp. 44-48. ; **Rodriguez Ch. 2017** : *Op. Cit.*, pp. 198-255. ; **Rodriguez Ch. 2019** : *Op. Cit.*, pp. 209-228.

- Hermaïscos dit : Mais nous sommes affligés à l'idée que ton conseil soit rempli de Juifs impies.
- L'empereur dit : C'est pour une deuxième fois que je te le dis, Hermaïscos ; tu me réponds de façon insolente en faisant confiance à la naissance qui est la tienne.
- Hermaïscos dit : Qu'est-ce que « te répondre de façon insolente », le plus grand des empereurs ? Apprends-le-moi.
- César dit : Tu l'as fait en disant que mon conseil est rempli de Juifs.
- Hermaïscos : Ainsi donc le nom de Juif t'est pénible ? Tu dois donc au contraire soutenir ceux qui te sont dévoués et ne pas plaider la cause des Juifs impies »¹¹⁴².

Bien que les propos aient de toute évidence été retravaillés par la suite, tant il paraît peu vraisemblable qu'un membre d'une ambassade d'une cité de l'Empire ait pu hausser le ton face au prince, ces *Acta Hermaisci* permet de saisir ce que l'on peut nommer, pour reprendre l'expression de l'historien Joseph Mélèze-Modrzejewski, l'« antijudaïsme alexandrin »¹¹⁴³. Le reproche qu'Hermaïscos adresse à Trajan est révélateur de la politique de l'empereur envers les Juifs qui stigmatise l'ambassade alexandrine pour ses agissements et qui fait naître entre ces deux communautés une forte tension. À la lecture du papyrus, il est indéniable que Trajan ait adopté des mesures précises destinées à aider, voire à satisfaire, le peuple juif — au détriment des Alexandrins selon eux — dans l'objectif de réconcilier cette communauté avec le pouvoir impérial¹¹⁴⁴. L'empereur se présente ainsi comme protecteur et allié des Juifs, mais il convient de s'interroger sur la raison pour laquelle Trajan procède à ce changement de politique à l'égard des communautés hébraïques, raison dont les fondements s'enracinent, à ce qu'il semble, dans le conflit l'opposant aux Parthes. Dans le contexte des préparatifs du conflit à venir, Trajan ne pouvait ignorer qu'il lui fallait apaiser les tensions avec le peuple juif, encore profondément meurtri par la récente destruction du Temple¹¹⁴⁵, dans le dessein d'obtenir son assentiment ou, à tout le moins, de prévenir toute velléité d'insurrection contre l'autorité romaine. De plus, la présence juive en Mésopotamie était particulièrement significative, et s'assurer de son soutien pouvait, par la suite, garantir la victoire dans ce conflit. La politique de tolérance que Trajan souhaite instaurer peut être rapprochée de l'épisode chrétien survenu en Bithynie, rapporté par

¹¹⁴² *Ibid.*

¹¹⁴³ Mélèze-Modrzejewski J. 1991 : *Op. Cit.*, p. 284.

¹¹⁴⁴ Capponi L. 2020 : *Op. Cit.*, pp. 200-201.

¹¹⁴⁵ *Ibid.* ; Mélèze-Modrzejewski J. 1991 : *Op. Cit.*, p. 279. ; Mimoumi S. Cl. 2012 : *Op. Cit.*, p. 832.

la correspondance de Pline le Jeune, où l'empereur ordonne l'arrêt des persécutions et des exécutions¹¹⁴⁶. Ces deux événements semblent connexes dans la mesure où l'objectif restait la guerre parthique et, de fait, celui d'assurer une base arrière solide, à l'abri de toute insurrection des communautés traditionnellement en conflit avec les autorités romaines. Toutefois, ce concept n'est qu'une hypothèse et rien ne permet de l'affirmer avec certitude, mais il est manifeste que l'instauration d'une paix, bien que précaire, était profitable au prince et aux opérations à venir contre les Arsacides, sans que ce philosémitisme traduise pour autant une réelle inclination personnelle de Trajan, dont le père, ne l'oublions pas, avait combattu les Juifs aux côtés de Vespasien et de Titus. Malheureusement, cet interlude de paix ne dure guère puisqu'il est rompu par l'éclatement de nombreuses insurrections en 115, alors même que les légions de Rome remportent des victoires significatives contre les Parthes. Les causes ayant conduit à cette rupture sont difficiles à établir, mais certains éléments peuvent être analysés afin de formuler des conjectures susceptibles d'éclairer les véritables fondements du conflit. Dans un premier temps, il est préférable de rechercher les causes dans la dimension sociale de la communauté juive, laquelle subit l'hostilité persistante des Grecs, comme en témoignent les *Acta Pauli et Antonini*¹¹⁴⁷. Ce papyrus atteste des humiliations endurées par les Juifs de la part des Alexandrins et met en lumière les tensions qui opposent les deux communautés, contribuant *de facto* à l'exacerbation des mécontentements au sein des diasporas juives. Tout commence lorsqu'un roi est tourné en dérision dans un mime présenté au cours d'un spectacle, et ce roi ne peut être autre que Trajan — les empereurs étant désignés sous le terme *basileis* dans les *Acta Alexandrinorum*¹¹⁴⁸. Cette moquerie vise à présenter le *princeps* comme un « roi des Juifs » et un protecteur de leur communauté, à l'instar de Claude, qui avait été dépeint, des années auparavant, dans les *Acta Isidori*, comme Σαλώμη[ς] [τῆς] Ἰουδα[ίας] υἱὸς [ἀπό]βλητος, « le fils méprisable de la Juive Salomé »¹¹⁴⁹. Ce mime avait pour but de critiquer la politique impériale tout en humiliant, par le biais du théâtre, la communauté juive, qui avait d'ailleurs vu revenir certains de ses membres, exilés de Judée à la suite de la première guerre judéo-romaine. Or, ce retour a provoqué de profondes perturbations, exacerbant les tensions et les troubles entre les Juifs et les Alexandrins¹¹⁵⁰. Cette violence est perceptible à travers le massacre de nombreux

¹¹⁴⁶ **Pline le Jeune** : *Lettres*, Livre X, XCVII, éd. et trad. Méthy N., Paris, Les Belles- Lettres, 2009.

¹¹⁴⁷ **Musurillo H. 1954** : *The Acts of Pagan Martyrs*, Londres, Clarendon Press, pp. 49-60. ; **Rodriguez Ch. 2017** : *Op. Cit.*, pp. 198-255. ; **Capponi L. 2020** : *Op. Cit.*, pp. 197-200.

¹¹⁴⁸ **Capponi L. 2020** : *Op. Cit.*, p. 198.

¹¹⁴⁹ **Musurillo H. 1954** : *Op. Cit.*, pp. 18-26.

¹¹⁵⁰ **Capponi L. 2020** : *Loc. Cit.*, p. 200. ; **Capponi L. 2019** : Le cause della rivolta giudaica sotto traiano, in : Capponi L. (dir.), *Tra politica e religione. I Giudei nel mondo greco-romano. Studi in onore di Lucio Troiani*, Milan, Jouvance, pp. 197-199.

prisonniers juifs par les Hellènes¹¹⁵¹ et, bien que soixante Grecs aient été punis, cette hostilité persistante engendre un climat de tensions en Égypte et s'impose, sans nul doute, comme l'un des facteurs déterminants de la révolte. En outre, l'avancée des légions romaines en Mésopotamie, les exactions perpétrées par l'armée à l'encontre des communautés juives dans les provinces nouvellement conquises, ainsi que la dureté de la fiscalité romaine — à laquelle s'ajoute le *fiscus Iudaicus* — ont contribué à instaurer une tension profonde entre les Juifs et le pouvoir impérial¹¹⁵², quand bien même certains rapprochements avaient été opérés avant le déclenchement de la guerre contre les Arsacides. Enfin, les Juifs nourrissaient l'espoir, depuis la chute des Flaviens et la nouvelle entente instaurée sous Trajan, de voir le Temple reconstruit¹¹⁵³, comme en témoigne l'épître de Barnabé¹¹⁵⁴, seulement cette reconstruction ne survient jamais et suscite une profonde déception au sein des communautés juives¹¹⁵⁵. En somme, c'est dans l'ensemble de ces éléments que résident les causes du conflit qui, progressivement, engendre une tension croissante entre Rome et les communautés juives, lesquelles se révoltent en 115 dans le dessein de laver les nombreux affronts subis, tant de la part des Grecs que des Romains.

Dans les récits talmudiques, le peuple juif ne se révolte pas, mais se défend face à la violence romaine et à la colère de Plotine, offrant ainsi une image qui contredit celle véhiculée par les *Acta Alexandrinorum*. Cette inversion révèle que la figure du couple impérial est instrumentalisée par les deux partis, chacun la modifiant en fonction du récit qu'il entend construire, sans réelle préoccupation pour la vérité historique :

« Il arriva qu'un fils lui [Trajan] naquit le 9 Ab (le mois d'août) et à ce moment les Israélites jeûnaient (et se lamentaient sur la destruction du Temple), son enfant mourut pendant la fête des Macchabées et les Israélites allumaient précisément les lumières de la réjouissance (la restauration du culte au Temple). La femme du souverain romain trompée par ces apparences fâcheuses envoya à son mari et lui fit dire au lieu de vaincre les barbares viens soumettre les Juifs qui se révoltent contre toi »¹¹⁵⁶.

¹¹⁵¹ Musurillo H. 1954 : *Op. Cit.*, pp. 18-26.

¹¹⁵² Capponi L. 2019 : *Op. Cit.*, pp. 197-199. ; Mimoumi S. Cl. 2012 : *Op. Cit.*, pp. 830-832.

¹¹⁵³ Goodman M. 2003 : Trajan and the origins of the Bar Kokhba war, in : Schäfer P., *The Bar Kokhba war reconsidered*, Tübingen, Mohr Siebeck, pp.26-27.

¹¹⁵⁴ Sheppard A. 2017 : The Letter of Barnabas and the Jerusalem Temple, in : *Journal for the Study of Judaism in the Persian, Hellenistic, and Roman Period*, vol. 48, n° 4/5, pp. 531-550.

¹¹⁵⁵ Goodman M. 2003 : *Loc. Cit.* ; Capponi L. 2019 : *Op. Cit.*, pp. 187-193.

¹¹⁵⁶ Schwab M. 1885 : *Le Talmud de Jérusalem*, Paris, Maisonneuve et Cie, p. 42. ; Becker H.-J. 1991 : *Synopse zum Talmud Yerushalmi*, Tübingue, Mohr Siebeck, 432p.

Selon les sources juives, la naissance et la mort de l'enfant impérial coïncident avec deux fêtes religieuses hébraïques, des circonstances alors interprétées comme une offense par l'impératrice, qui aurait, en conséquence, demandé à Trajan de réprimer la communauté juive. L'anhistoricité du Talmud apparaît ici frappante, non seulement ces récits vont à l'encontre de la personnalité de l'impératrice, mais il n'y a, à vrai dire, jamais eu d'enfant issu du mariage entre Trajan et Plotine, aucune source ne venant attester l'existence d'une telle naissance. En somme, les causes des insurrections juives dans l'Orient romain résident dans des facteurs d'ordre économique, militaire et, avant tout, social, nourris par le traumatisme de la destruction récente du Temple de Jérusalem. À la lumière de cette analyse, l'image d'un Trajan ami et « roi des Juifs » s'efface progressivement au profit de celle d'un « Trajan méchant »¹¹⁵⁷ et destructeur de la diaspora juive¹¹⁵⁸.

III. Le temps de la révolte

L'accalmie qui s'instaure entre Rome et les Juifs, de l'assassinat de Domitien à la veille de la guerre parthique, n'est qu'éphémère et s'inscrit vraisemblablement, en ce qui concerne Trajan, dans un contexte avant tout militaire. Toutefois, ce calme ne retranscrit aucunement la réalité, car, si l'hostilité avec le pouvoir impérial semblait apaisée — du moins en apparence et non dans les mœurs —, les conflits opposant les Grecs aux Juifs, depuis la destruction du Temple, ne cessaient de s'intensifier de jour en jour. Il faut ajouter à cela la déception suscitée par l'espoir placé dans le nouveau prince quant à la reconstruction du Temple, ainsi que la violence de la guerre parthique subie par les communautés juives de Mésopotamie. Cet ensemble de facteurs vient dès lors attiser la haine à l'égard de Rome, un point sur lequel les Parthes ont, sans nul doute, su habilement appuyer afin d'allumer l'étincelle de la révolte dans le cadre de leur contre-offensive¹¹⁵⁹. De plus, il est attesté par une inscription¹¹⁶⁰, gravée sur un arc de triomphe, que la *legio III Cyrenaica* se trouve à Doura-Europos en 115, laissant ainsi les provinces de Cyrénaïque et d'Égypte — premiers foyers des insurrections — dépourvues de véritable présence militaire romaine, bien que des vexillations aient été assurément maintenues

¹¹⁵⁷ « *Trogionos ha-racha* ». Ibid.

¹¹⁵⁸ Méléze-Modrzejewski J. 1991 : *Op. Cit.*, p. 285.

¹¹⁵⁹ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 454. ; Soria Molina D. 2025 : *Trajano. El mejor emperador*, Madrid, Desperta Ferro Ediciones, pp. 606-607.

¹¹⁶⁰ Cat. Ép. : *Doura-Europos*, I.

à l'arrière. Dès lors, les révoltes éclatent dans un premier temps en Cyrénaïque et en Égypte¹¹⁶¹, avant de se propager au reste de l'Empire, gagnant successivement Chypre et la Mésopotamie. À ce stade, il convient de s'interroger sur la datation de la guerre de Kitos, et Eusèbe de Césarée offre une première piste d'interprétation en affirmant qu'« au cours de la dix-huitième année de l'empereur Trajan, un soulèvement a encore éclaté chez les Juifs et conduisit à la destruction d'un grand nombre d'entre eux »¹¹⁶². Cette dix-huitième année s'étend du 28 janvier 115 au 27 janvier 116, date qui correspond aux *dies imperii* de l'empereur, le déclenchement des révoltes se situe donc à l'intérieur de cette borne chronologique relativement large, que l'on peut néanmoins affiner grâce aux *papyri* d'Apollonios, stratège du nome Apollonopolis-Haptakômia en Haute-Égypte. L'un de ces documents est une lettre qu'Aline adresse à son frère Apollonios, dans laquelle elle lui demande de prendre soin de lui durant la guerre contre les Juifs :

« Aline à son frère Apollonios, salut.

Je suis terriblement inquiète pour toi à cause de ce que l'on raconte sur ce qui se passe, et à cause de ton départ soudain. Je ne prends aucun plaisir ni à manger ni à boire, mais je reste éveillée continuellement, nuit et jour, avec une seule inquiétude : ta sécurité. Seuls les soins de mon père me réconfortent et, dans l'espoir de te revoir sain et sauf, je serais restée sans nourriture le jour de l'An si mon père n'était pas venu m'obliger à manger. Je t'en supplie, veille à ta sécurité et ne te mets pas en danger sans être accompagné d'un garde. Fais comme le stratège ici, qui fait peser la charge sur ses officiers [---] mon père [---] Au nom de [---] mon frère a été mentionné [---] Que Dieu le protège.

Alors, mon frère, si tu es libre de tes affaires [---] écris-moi [---] à toi [---] il arrive [---] sécurité [---]

(Au verso) À Apollonios, mon frère »¹¹⁶³.

Cette lettre permet de faire évoluer la datation dans la mesure où le jour de l'an, en Égypte romaine, survient le 30 août¹¹⁶⁴ et il est explicitement mentionné qu'Apollonios était déjà parti à cette date. Par conséquent, les insurrections éclatent en Cyrénaïque et en Égypte

¹¹⁶¹ **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique*, tome I, livre IV, II, éd. et trad. Bardy G., Paris, Éditions du Cerf, 1952. ; **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 32, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹⁶² **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique*, tome I, livre IV, II, éd. et trad. Bardy G., Paris, Éditions du Cerf, 1952.

¹¹⁶³ **Tcherikover V. 1960** : *Corpus Papyrorum Judaicarum*, vol. II, Cambridge, Harvard University Press, pp. 233-235.

¹¹⁶⁴ **Mélèze-Modrzejewski J. 1991** : *Op. Cit.*, p. 286.

dans l'intervalle compris entre le 28 janvier et le mois d'août 115 et nous pouvons formuler l'hypothèse d'un déclenchement autour des mois de mai ou juin, puisque la révolte semble avoir déjà atteint une ampleur significative à la fin du mois d'août, au point que le stratège d'un nome — qui plus est situé en Haute-Égypte — ait été réquisitionné. Les insurrections se déroulent dans trois régions distinctes de l'Empire, à l'exclusion de la Mésopotamie et ce pour la seule raison que l'insurrection mésopotamienne s'inscrit pleinement dans le cadre de l'avancée des troupes parthes. La population juive de Cyrénaïque semble être la première à se soulever contre l'autorité romaine et contre les Grecs, qu'il convient de considérer comme partie prenante dans le déclenchement des insurrections. Leur chef est nommé Loukoua selon Eusèbe de Césarée¹¹⁶⁵, ou Andréas pour Dion Cassius¹¹⁶⁶ ; néanmoins, il demeure impossible de déterminer lequel de ces deux noms est authentique, les deux pouvant également renvoyer à un seul et même individu porteur d'un double nom¹¹⁶⁷. Quoiqu'il en soit, les insurrections font tache d'huile, avec une extrême violence dans l'ensemble de la région, au cours desquelles les Juifs détruisent de nombreux édifices publics — notamment la route reliant Cyrène à son port, le temple d'Asclépios à Balagrae ainsi que celui de Zeus¹¹⁶⁸ — et auraient provoqué la mort d'environ 220 000 Grecs et Romains¹¹⁶⁹. Ce nombre est sans nul doute excessif, et il est difficile de croire que les insurgés aient pu faire périr un aussi grand nombre de personnes, mais il révèle, à tout le moins, l'ampleur du soulèvement qui devient en 116 une véritable guerre — *polemos*, selon les termes d'Appien¹¹⁷⁰. Au cours de cette même année, les Juifs de Cyrénaïque pénètrent en Égypte, où ils se livrent à de nouvelles actions violentes :

« Quand on présenta à Jules César la tête de Pompée, il n'en supporta pas la vue, mais ordonna de l'ensevelir et fit élever autour de la sépulture une enceinte sacrée, à peu de distance de la cité d'Alexandrie, qu'il appela “ sanctuaire de Némésis ”. De nos jours, sous l'empereur Trajan qui extermina les Juifs d'Égypte, ce sanctuaire fut démoli par les Juifs pour les besoins de la guerre »¹¹⁷¹.

¹¹⁶⁵ **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique*, tome I, livre IV, II, éd. et trad. Bardy G., Paris, Éditions du Cerf, 1952.

¹¹⁶⁶ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 32, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹⁶⁷ **Mélèze-Modrzejewski J.** 1991 : *Op. Cit.*, p. 286.

¹¹⁶⁸ L'archéologie permet de confirmer ces nombreuses destructions survenues à Cyrène et dans ses environs. Pour une étude approfondie, voir : **Applebaum S.** 1979 : *Jews and Greeks in Ancient Cyrene*, Leiden, Brill, pp. 261-294.

¹¹⁶⁹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 32, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹⁷⁰ **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique*, tome I, livre IV, II, éd. et trad. Bardy G., Paris, Éditions du Cerf, 1952.

¹¹⁷¹ **Appien** : *Guerres civiles à Rome*, livre II, 90, éd. et trad. Combes-Dounous J.-I., Paris, Les Belles-Lettres, 1994.

L'Égypte est alors mise à feu et à sang¹¹⁷², les Grecs fuient vers Alexandrie et se retranchent derrière les murs de la ville, où ils massacrent tous les Juifs présents afin de les empêcher de rallier les rangs des insurgés¹¹⁷³. Au cœur de la *chorâ*, la situation revêt un caractère différent, ici les Juifs prennent possession des terres et réussissent à infliger des défaites importantes aux forces militaires restées encore sur place :

« Le seul espoir et la seule attente qui restaient étaient l'élan des villageois rassemblés de notre district contre les impies Juifs ; mais c'est désormais le contraire qui s'est produit. Car le 20 [---], nos forces ont combattu et ont été vaincues, et beaucoup d'entre eux ont été tués [---] maintenant, cependant, nous avons reçu des nouveaux hommes venant de [---] qu'une autre légion de Rutilius est arrivée à Memphis le 22 et est attendue »¹¹⁷⁴.

De fait, la situation se révèle particulièrement préoccupante, car de nombreuses atrocités sont perpétrées par les Juifs¹¹⁷⁵ dans les provinces de Cyrénaïque et d'Égypte, où les gouverneurs en place se trouvent dans l'incapacité d'agir efficacement, si bien que Trajan est contraint de renoncer à poursuivre pleinement sa campagne parthique. Malheureusement, les communautés juives de ces deux provinces ne sont pas les seules à se soulever, celles établies à Chypre prennent également les armes, sous la conduite d'un chef du nom d'Artémion¹¹⁷⁶. Au cœur de cette île, à l'instar de la Cyrénaïque, les Juifs mènent de nombreuses destructions¹¹⁷⁷, telles que l'agora ou le gymnase de Salamine, Dion Cassius apporte également la mort de 240 000 Grecs et Romains¹¹⁷⁸ — un chiffre, là encore, vraisemblablement amplifié. Telle est la

¹¹⁷² Soria Molina D. 2025 : *Op. Cit.*, p. 606.

¹¹⁷³ Eusèbe de Césarée : *Histoire ecclésiastique*, tome I, livre IV, II, éd. et trad. Bardy G., Paris, Éditions du Cerf, 1952.

¹¹⁷⁴ Tcherikover V. 1960 : *Op. Cit.*, pp. 236-238.

¹¹⁷⁵ *Ibid.*, pp. 235-236. ; Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 32, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867. ; Eusèbe de Césarée : *Histoire ecclésiastique*, tome I, livre IV, II, éd. et trad. Bardy G., Paris, Éditions du Cerf, 1952. ; Méléze-Modrzejewski J. 1991 : *Op. Cit.*, pp. 288-289. Les sources, qu'il s'agisse de Dion Cassius ou des *papyri* rédigés au moment de la révolte, rapportent que les insurgés juifs auraient brûlé leurs victimes avant de les mangés. Toutefois, il est hautement plausible que ces récits relèvent d'une déformation volontaire des faits, alors opérée par les Grecs. Bien que toute insurrection implique inévitablement une explosion de violences contre l'opresseur, ce type de massacre ne peut correspondre à la réalité, d'autant qu'il va à l'encontre des principes fondamentaux du judaïsme. La violence ne peut cependant être minimisée, dans la mesure où l'archéologie confirme les nombreuses destructions, tant de monuments païens que juifs, survenues à la fois dans le cadre des nécessités militaires et dans une volonté d'affirmation idéologique propre à chaque camp. En outre, comme dans tout affrontement armé, des exactions ont été commises avec une brutalité avérée, mais il apparaît évident que les insurgés juifs n'ont ni pratiqué le cannibalisme, ni procédé à la crémation des corps, ces accusations émanant davantage de la peur des communautés grecques.

¹¹⁷⁶ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 32, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹⁷⁷ Applebaum S. 1979 : *Op. Cit.*, pp. 297-299.

¹¹⁷⁸ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 32, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

situation générale des provinces orientales en 116 alors que Trajan se trouve en Mésopotamie méridionale, non loin du golfe Persique. De surcroît, la communauté juive de Mésopotamie se soulève à son tour, suivant l'élan initié par les insurgés des autres régions de l'Empire, tout en tirant avantage de la progression des Parthes, c'est donc dans ce contexte que des cités de Nisibe ou de Séleucie du Tigre tombent aux mains des rebelles¹¹⁷⁹. En ce qui concerne la Judée, il est difficile de déterminer avec certitude si la province a été directement affectée par des révoltes, tant les sources disponibles se révèlent lacunaires. Toutefois, il apparaît probable que le territoire judéen ait été concerné puisque les récits talmudiques ne font généralement mention que d'événements survenus précisément dans cette région¹¹⁸⁰. De plus, l'*Histoire Auguste* évoque une situation préoccupante en Palestine à l'avènement d'Hadrien¹¹⁸¹, et la nomination de Lusius Quietus au gouvernement de la province¹¹⁸² témoigne, elle aussi, de la nécessité de rétablir l'ordre, cependant aucune source ne rapporte explicitement la nature ni l'intensité des troubles qui auraient pu survenir dans la région. De plus, la population judéenne portait encore dans sa mémoire collective le traumatisme de la répression romaine subie par la génération précédente¹¹⁸³, lors de la première guerre judéo-romaine. Combinée à l'importante militarisation de la région, cette situation expliquerait pourquoi les Judéens ne se sont pas révoltés avec la même intensité que leurs coreligionnaires d'Égypte, de Cyrénaïque ou de Chypre. Cependant, une certaine tension a dû s'instaurer entre les Juifs et les autorités romaines, sans pour autant aboutir à des affrontements directs.

Dans cette perspective insurrectionnelle, Trajan se devait de réagir et d'anéantir les Juifs qui, en prenant les armes contre Rome, se sont rendus coupables de crime de lèse-majesté¹¹⁸⁴, ce qui entraîne inévitablement une réaction violente de la part des autorités romaines, soucieuses de rétablir l'ordre dans le sang. Agir avec modération aurait, en effet, irrémédiablement envoyé un message de faiblesse aux ennemis¹¹⁸⁵, alors même que les légions étaient en pleine guerre contre les Parthes. La réaction romaine se manifeste par l'envoi de deux généraux expérimentés, chargés d'anéantir l'ensemble des forces insurgées : Quintus Marcius Turbo, à la tête de troupes terrestres et navales¹¹⁸⁶, est dépêché en Égypte, en Cyrénaïque et à

¹¹⁷⁹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 30, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹⁸⁰ **Applebaum S. 1979** : *Op. Cit.*, pp. 300-308.

¹¹⁸¹ **Histoire Auguste** : *Vie d'Hadrien*, V, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

¹¹⁸² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 32, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹⁸³ **Rastoin M** : Les conséquences culturelles et religieuses de la « guerre de Quietus » (115-117), in : *Istina*, 51, p. 427.

¹¹⁸⁴ **Mélèze-Modrzejewski J. 1991** : *Op. Cit.*, p. 304.

¹¹⁸⁵ **Soria Molina D. 2025** : *Op. Cit.*, pp. 605-606.

¹¹⁸⁶ **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique*, tome I, livre IV, II, éd. et trad. Bardy G., Paris, Éditions du Cerf, 1952.

Chypre, tandis que Lusius Quietus, accompagné de ses cavaliers maures, est envoyé vers la Mésopotamie¹¹⁸⁷ non seulement pour écraser les révoltés, mais également pour repousser la contre-offensive parthe. Au cœur des territoires nouvellement conquis, la répression se révèle particulièrement sanglante, d'autant plus exacerbée par l'avancée des Parthes. Lusius Quietus reprend par la force les cités insurgées et les livre aux flammes¹¹⁸⁸, afin d'imposer l'autorité de Rome. Le fait que les récits talmudiques désignent le conflit sous le nom de Quietus témoigne de la violence extrême et de la dureté de l'intervention romaine, ainsi que des massacres qu'elle a engendrés. En Égypte, l'arrivée des légions de Quintus Marcius Turbo permet aux forces locales de reconquérir les territoires perdus et de venir progressivement à bout des révoltés :

« Aphrodisios à son très cher Hérakleios, salut.

J'ai appris le nombre d'hommes arrivés aujourd'hui d'Ibion et qu'ils avaient voyagé avec un esclave de notre seigneur Apollonios ; l'esclave venait de Memphis pour annoncer la bonne nouvelle de sa victoire et de son succès. Je t'ai donc envoyé un message spécialement, afin que je sache avec certitude, que je puisse célébrer et rendre les offrandes dues aux dieux. Tu feras donc bien, cher ami, de m'informer rapidement. Deux garçons ont été amenés de l'Oasis à mon maître, dont l'un a quatre ans, l'autre trois [---] le prix [---] à toi afin que tu puisses être [---] Je prie pour ta santé, cher ami.
(au verso) À Hérakleios, intendant d'Apollonios »¹¹⁸⁹.

Bien que de nombreux affrontements aient été nécessaires pour anéantir complètement les Juifs qui s'étaient révoltés¹¹⁹⁰, ces derniers ont été entièrement chassés de Cyrénaïque, d'Égypte et de Chypre, où leur communauté a été réduite à néant, comme le laisse penser Appien : « [l'empereur Trajan] extermina les Juifs d'Égypte »¹¹⁹¹. En effet, l'ensemble de la communauté hébraïque se trouve soumis à la violence de l'intervention romaine, car les Juifs s'étant révoltés contre Rome, la mort apparaît, aux yeux des autorités impériales, comme la seule issue possible¹¹⁹². À ce titre, le Talmud de Jérusalem est particulièrement évocateur : l'ensemble de la société juive dans les provinces de Cyrénaïque, d'Égypte et de Chypre est anéanti par les légions de Trajan :

¹¹⁸⁷ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 32, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹¹⁸⁸ *Ibid.*

¹¹⁸⁹ **Tcherikover V. 1960** : *Op. Cit.*, pp. 239-240.

¹¹⁹⁰ **Eusèbe de Césarée** : *Loc. Cit.*

¹¹⁹¹ **Appien** : *Guerres civiles à Rome*, livre II, 90, éd. et trad. Combes-Dounous J.-I., Paris, Les Belles-Lettres, 1994.

¹¹⁹² **Mélèze-Modrzejewski J. 1991** : *Op. Cit.*, p. 304.

« Trajan dit aux femmes des Juifs : Si vous cédez à mes légions je ne vous tuerai pas. Elles lui dirent : Ce que tu as fait aux plus forts, fais-le aux plus faibles. Alors il mêla leur sang à celui de leurs époux et le sang s’avança dans la mer jusqu’à Chypre »¹¹⁹³.

En outre, l’anéantissement complet de la société juive dans ces provinces est mis en avant à travers les *papyri*, qui attestent de la spoliation des biens appartenant aux Juifs tués durant le conflit. Ces documents font également état de quartiers entiers, autrefois habités par des communautés juives, désormais vidés de leurs habitants, victimes de la répression orchestrée par les autorités romaines :

« Aquillius Pollio, stratège du nome Hérakléopolite, à son cher Apollonios, stratège du nome Oxyrhynchite, salut.

Veuillez avoir l’amabilité de recevoir deux lettres que j’ai écrites, l’une pour vous, et l’autre pour Sabinus, stratège du nome Kynopolite, concernant le registre des biens anciennement détenus par les Juifs, ainsi que le registre lui-même. Conservez votre propre exemplaire et transmettez l’autre au nome Lykopolite...

(au verso) À Apollonios, stratège du nome Oxyrhynchite »¹¹⁹⁴.

« À Hierax, stratège du nome Athribite, de la part de Horos, fils de Psenobasthis, et de Nekpheros, fils de Thaisous, et de... Pet... et des autres... sur les biens provenant de Juifs qui ont été tués et de Grecs sans héritiers, (nous prendrons en bail) dans le district de Tetaphos 24 aroures de terres publiques pour 2 artabes de blé par aroure, avec un supplément de 5 artabes de blé pour l’ensemble, et autour de Psenarsiesis, à l’est du district de Thostian, 1 aroure de terres publiques pour 3 artabes de blé »¹¹⁹⁵.

À l’aune de ces exemples, la répression se révèle d’une extrême violence et conduit à l’anéantissement total des diasporas juives présentes dans les régions frappées par les nombreuses insurrections. De plus, l’annihilation de la culture des insurgés est également exprimée par la destruction des lieux de culte traditionnels du judaïsme, à l’instar de la grande synagogue d’Alexandrie, laquelle aurait été détruite, selon le Talmud de Jérusalem¹¹⁹⁶, par *Trogionos ha-racha*, c’est-à-dire « Trajan le méchant ». En définitive, la guerre de Kitos

¹¹⁹³ Schwab M. 1885 : *Le Talmud de Jérusalem*, Paris, Maisonneuve et Cie, p. 43. ; Becker H.-J. 1991 : *Synopse zum Talmud Yerushalmi*, Tübingue, Mohr Siebeck, 432p.

¹¹⁹⁴ Tcherikover V. 1960 : *Op. Cit.*, pp. 251-252.

¹¹⁹⁵ Tcherikover V. 1960 : *Op. Cit.*, pp. 255-256.

¹¹⁹⁶ Schwab M. 1885 : *Le Talmud de Jérusalem*, Paris, Maisonneuve et Cie, p. 42. ; Becker H.-J. 1991 : *Synopse zum Talmud Yerushalmi*, Tübingue, Mohr Siebeck, 432p.

constitue le prolongement des révoltes des communautés juives éclatées en 115, lesquelles ont dévasté l'arrière-pays de trois provinces de l'Empire, au point de provoquer l'arrêt brutal de la campagne parthique. De fait, la réponse romaine est alors significative, les rebelles juifs devaient être anéantis dans le sang dans le dessein de rétablir l'ordre au plus vite et de garantir une base arrière de nouveau stable en vue de la préparation d'une future campagne contre les Arsacides et cette nécessité stratégique a, de toute évidence, guidé la violence de la répression romaine. Les *papyri* permettent d'apporter des informations prosaïques sur la violence exercée par Rome contre les Juifs et sur les conséquences directes de la guerre, contrastant ainsi avec les récits talmudiques, où les interventions divines sont nombreuses. Ce conflit, par son importance, la violence des insurrections et sa finalité dramatique, s'impose inévitablement comme une seconde guerre judéo-romaine¹¹⁹⁷, laquelle trouve son prolongement quinze ans plus tard dans l'ultime révolte juive contre l'autorité romaine : celle de Bar Kokhba qui aboutit à l'instauration de la colonie d'*Aelia Capitolina* à Jérusalem et à l'éclatement définitif de la diaspora juive.

Conclusion de chapitre

La révolte de la communauté juive survenue entre 115 et 117, également connue sous le nom de guerre de Kitos, constitue la deuxième guerre judéo-romaine en l'espace de plus d'un demi-siècle, et s'impose à la fois comme un prélude aux événements de 132-135, lesquels marquent le glas du judaïsme dans une large partie des provinces orientales, tout en s'inscrivant comme un épilogue aux affrontements opposant Rome aux Juifs. Dès lors, les insurrections survenues sous le règne de Trajan, bien que souvent négligées et méconnues, s'avèrent être des événements majeurs de son principat, au regard des conséquences culturelles, religieuses et démographiques qu'elles entraînent pour la population juive. Ce conflit ne peut être relégué au second plan et, c'est pourquoi, notre étude se devait de lui accorder une place, tant cette révolte, marquée par une répression sanglante, influe durablement sur les mœurs et les écrits hébraïques. La violence de l'intervention romaine trouve sa genèse dans le contexte de l'Empire : Rome est alors en guerre contre les Parthes, ambition de longue haleine pour Trajan, et les nombreuses insurrections mettent en péril la réussite des opérations menées contre les Arsacides. De surcroît, l'imbroglio qui règne en Égypte, marqué par d'importantes destructions et le recul des

¹¹⁹⁷ Soria Molina D. 2025 : *Op. Cit.*, p. 615.

forces locales, compromet non seulement le réapprovisionnement des troupes romaines engagées en Mésopotamie, mais oblige également Trajan à réorganiser son armée afin d'anéantir les soulèvements. La réaction devait ainsi être rapide et puissante dans le dessein d'étouffer l'ensemble des révoltes et de ramener, par le fer et le feu, les Juifs sous l'obéissance romaine. Le Talmud de Jérusalem conserve le souvenir de cette guerre, désignant Trajan comme le destructeur, et même comme le persécuteur de la population juive, laquelle en ressort profondément affaiblie, voire anéantie dans l'arrière-pays de certaines provinces. L'effacement de la communauté hébraïque en Égypte, en Cyrénaïque et à Chypre déplace le centre de gravité du judaïsme vers l'Est, en Babylonie, où réside une importante communauté, entraînant ultérieurement la prééminence du Talmud de Babylone sur celui de Jérusalem¹¹⁹⁸. Par conséquent, le judaïsme s'efface dans les régions mêmes où le christianisme naissant occupe une place de plus en plus importante, c'est par ailleurs à cette période que la Septante est véritablement adoptée par les chrétiens¹¹⁹⁹. En conséquence, la guerre de Kitos s'impose comme l'événement contribuant, en premier lieu, à l'élimination quasi totale du judaïsme dans les provinces orientales de l'Empire, tout en favorisant l'essor du christianisme, lequel devient dès lors la nouvelle diaspora contre laquelle Rome doit désormais lutter. Qui plus est, la révolte de 115-117 acquiert une dimension messianique, renforcée depuis la destruction du Temple en 70, comme en atteste l'acceptation de titres royaux en Cyrénaïque, avec Loukoua, et à Chypre, avec Artémion, ce qui traduit une volonté de revanche de plus en plus affirmée face aux traumatismes de la première guerre judéo-romaine. Toutefois, comme nous l'avons démontré au cours de ce chapitre, de multiples causes, parfois anciennes, sont à l'origine du conflit et ont empêché le prolongement de l'interlude de paix et de tolérance proclamé par Trajan au début de son règne. En définitive, la guerre de Kitos s'impose comme l'un des plus importants conflits judéo-romains, aux conséquences majeures ayant profondément bouleversé la mémoire collective juive et inversé le rapport de force entre christianisme et judaïsme¹²⁰⁰. En ce qui concerne Trajan, le *princeps* sort victorieux de ces révoltes, en réaffirmant l'ordre et l'autorité romaine, mais ces soulèvements scellent irrémédiablement le sort de la guerre parthique, dont l'issue, loin de répondre aux attentes initiales, se solde par un échec qui marque le rétablissement des frontières traditionnelles sous Hadrien.

¹¹⁹⁸ **Rastoin M** : *Op. Cit.*, pp. 428-430.

¹¹⁹⁹ « C'est ainsi que la Bible d'Alexandrie, faite par les Juifs pour les Juifs, sera désormais une Bible uniquement chrétienne ». **Mélèze-Modrzejewski J. 1991** : *Op. Cit.*, p. 311.

¹²⁰⁰ **Barnes T. D. 1989** : Trajan and the Jews, in : *Journal of Jewish Studies*, 40/2, pp. 145-162.

Conclusion de partie

Le domaine militaire occupe une place de premier plan sous le principat du second des Antonins. En effet, Trajan consacre huit des dix-neuf années de son règne à mener la guerre contre les peuples frontaliers de l'Empire, non dans une logique défensive, mais dans le dessein de repousser toujours plus loin les limites du territoire romain ; en ce sens, il dépasse même Auguste, le premier des *principes*. C'est en cela que réside la singularité du règne du natif d'Italica, ses conquêtes font de lui l'archétype de l'empereur victorieux et triomphant, dont la grandeur de l'œuvre militaire se mesure à l'aune des guerres menées, des batailles remportées et de son inclination marquée pour l'univers des armes¹²⁰¹. Dans cette perspective, la réussite de Trajan en matière militaire apparaît frappante, comme en témoigne le nombre d'empereurs ayant souhaité suivre son exemple, à l'instar de Dèce qui s'octroie même le nom de Trajan. En outre, cette inclination s'inscrit au cœur même de la personnalité du *princeps*, lui qui a été élevé dans l'univers militaire et, sans nul doute, éduqué dès l'origine pour suivre cette voie¹²⁰². Fils d'un général reconnu et dévoué aux Flaviens, il parfait son éducation aux côtés de ce dernier en Syrie, et c'est vraisemblablement là que sa carrière militaire et ses ambitions se dessinent. Trajan, soldat avant tout, prend part aux exercices aux côtés de ses légionnaires et s'impose des privations à la hauteur de leur condition de vie¹²⁰³. Bien que cette image soit sans doute amplifiée et ne reflète pas fidèlement la réalité, compte tenu de la dignité impériale, elle retranscrit néanmoins l'image militaire de l'empereur, une image qui paraît indissociable du nom de Trajan. Cependant, bien que Rome ait étendu sa domination sur d'autres peuples sous son règne, cette expansion ne s'est pas accomplie sans épreuves ni sans échecs. Les guerres daciques constituaient un passage obligé en vue des campagnes orientales, car il était nécessaire

¹²⁰¹ Christol M., Cosme P., Hurlet Fr., Roddaz J.-M. 2021 : *Op. Cit.*, pp. 506-507.

¹²⁰² « De tels exercices, César, n'avait-ils pas été ton berceau, ton école, aux temps où, encore enfant, tes succès parthiques augmentaient la gloire de ton père ». Pline le Jeune : *Panégryque de Trajan*, XIV, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹²⁰³ « Telle est la vénération qu'ont pour toi nos ennemis. Dirai-je quelle admiration chez nos soldats, comment tu l'as conquise ? Ils partageaient avec toi les privations, avec toi la soif ; dans les exercices sur le champ de manœuvres tu mêlais aux escadrons des soldats la poussière et la sueur impériales ; sans autre distinction que ta force et ta supériorité, sans aucune étiquette, tantôt tu lançais de loi des traits, tantôt tu recevais ceux qu'on te lançait ; tu te réjouissais et te félicitais de la bravoure de tes hommes chaque fois que ton casque ou ton bouclier était plus durement touché, car tu applaudissais ceux qui faisaient mouche, tu leur recommandais d'oser et ils osaient aussitôt ; spectateur et directeur, tu préparais les armes des braves qui allaient se livrer assaut, tu essayais les traits et si un de tes soldats trouvait trop lourde l'arme qu'il avait reçu, tu l'as lançais toi-même ; que dirai-je encore ? Tu consolais les fatigués, tu soulageais les malades. Il n'était pas dans tes habitudes de pénétrer sous ta tente avant d'avoir passé en revue celles de tes compagnons d'armes, ni de prendre repos si ce n'est le dernier ». Pline le Jeune : *Panégryque de Trajan*, XIII, 1-3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

de sécuriser la frontière danubienne et d'anéantir les vellétés des Daces avant d'engager un conflit contre les Arsacides. Cependant, deux campagnes ont été nécessaires pour parvenir à l'annexion du royaume dace, et d'importantes pertes ont eu lieu lors de l'incursion des armées ennemies au sein de la province de Mésie. Qui plus est, avant la seconde intervention romaine, Décébale réussit un coup de force majeur en remportant une victoire significative sur les légions romaines, poussant même leur commandant, Cnaeus Pompeius Longinus, au suicide. Une défaite majeure pour l'Empire, mais Trajan parvient à inverser le cours des événements en moins de deux ans, en prenant d'assaut Sarmizegetusa Regia et en poursuivant le roi des Daces. La Dacie est alors conquise et la voie vers l'Orient dorénavant ouverte, mais à quel prix, le natif d'Italica a sous-estimé la puissance dace qui a mis à mal les légions. Quoiqu'il en soit, la victoire est célébrée en grande pompe à Rome, et la colonne Trajane immortalise dans le marbre cette conquête, la dernière menée en Occident. Le véritable objectif semble être la Parthie, là même où le jeune Trajan avait connu ses premiers succès aux côtés de son père, Marcus Ulpius Traianus. Comme nous l'avons étudié, de nombreux préparatifs sont menés en vue du succès de la guerre, l'annexion de l'Arabie Pétrée en constitue le fondement stratégique. Tout comme en Dacie, les premiers temps sont marqués par la victoire de Rome, mais l'avancée toujours plus profonde dans les terres affaiblit progressivement les positions romaines, qui se retrouvent confrontées à la contre-offensive parthe, alors ragaillardie par la prise de leur capitale, Ctésiphon. Au même moment, de nombreuses insurrections juives éclatent dans d'anciennes provinces de l'Empire, rendant la situation plus que préoccupante. Les territoires conquis tombent un à un aux mains des forces arsacides, tandis que les Juifs ravagent les bases arrière du front oriental, Trajan ne pouvait alors répondre que par la violence. Les soulèvements des populations hébraïques sont écrasés dans le sang, marquant le déclin durable de leur présence dans certaines provinces, tandis que les armées parthes sont repoussées. Dès lors, la situation retrouve une forme de stabilité, mais, à l'instar de la Dacie, une seconde campagne contre les Parthes s'impose. Cependant, elle ne voit jamais le jour : Trajan décède à Selinus, sur le chemin du retour vers Rome, emportant avec lui son ambition de faire de la *Parthia capta* une réalité. Les succès remportés en Orient demeurent éphémères, mais ils contribuent pleinement à la gloire militaire de Trajan. Soldat et général aguerri, il laisse néanmoins l'Empire dans l'un des contextes militaires les plus complexes que Rome ait connus : la Dacie est exposée aux incursions sarmates¹²⁰⁴, les peuples de la Bretagne repoussent progressivement les légions¹²⁰⁵,

¹²⁰⁴ **Histoire Auguste : Vie d'Hadrien**, V, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

¹²⁰⁵ *Ibid.*

le royaume Parthe reprend des forces et de nombreuses provinces doivent encore être reconstruites après les insurrections juives. En somme, Trajan apparaît comme un soldat accompli, portant l'Empire au fait de sa puissance militaire, mais ces succès sont relatifs, car l'échec en Parthie et les insurrections juives ont encouragé d'autres peuples à entrer à leur tour en guerre. Trajan a certes conduit les légions de Rome plus loin que ne l'avaient fait d'autres généraux avant lui, en menant des guerres ambitieuses, néanmoins c'est véritablement son successeur, Hadrien, qui rétablit la paix dans l'Empire, en restituant les territoires aux Parthes, en repoussant les Sarmates et en consolidant les frontières, à l'instar du mur d'Hadrien en Bretagne. La politique militaire impériale change alors de nature, passant d'un Empire en armes dirigé par des empereurs à la nature belliqueuse à un Empire pacifié, guidé par des princes attachés à la paix et au maintien des frontières. L'héritage militaire de Trajan est somme toute considérable et contribue largement à sa gloire, puisqu'il est perçu comme le « dernier des conquérants ». Cependant, sa prospérité ne réside pas uniquement dans les armes, son œuvre civile et sociale étant tout aussi significative, participant pleinement à la construction d'une image d'un paternalisme trajannien.

Quatrième Partie :
La politique trajanienne : le sens de
l'image

Chapitre I :

La singularité des finances sous Trajan

Le symbolisme de l'aspect financier du principat du natif d'Italica s'intègre en tous points dans l'image que cherche à véhiculer l'idéologie trajanienne, il contribue ainsi à établir la représentation d'un prince soucieux du bien public, à travers les actions qu'il entreprend dans ce domaine. S'engager dans une analyse des finances sous le règne de Trajan demeure de toute évidence une démarche complexe et sujette à des interprétations contemporaines qui ne reflètent guère la réalité de la situation financière, tant au moment de l'avènement du nouveau prince qu'au cours de l'ensemble de son règne. Il est vrai qu'une multitude d'études se fondent sur des sources anciennes, par essence hostiles à Domitien, lesquelles ne font que dresser un tableau sombre des finances à sa mort et qui érigent Nerva ainsi que Trajan en parangon, tout en les présentant comme les sauveurs d'un Empire en proie à une crise financière unique en son genre¹²⁰⁶. Il importe de porter une attention particulière à la situation financière de l'Empire romain durant les dernières années du règne de Domitien et à la politique mise en œuvre par Nerva dans ce domaine afin d'examiner *in extenso* celle de Trajan, dans la perspective de restituer l'état général des finances en 98 dans son contexte global, tout en le replaçant dans une réalité économique distincte de l'image transmise par les auteurs antiques. En outre, il est nécessaire d'étudier avec précaution les textes littéraires antiques, en raison de l'idéologie qu'ils véhiculent, sans pour autant rejeter dans l'ensemble les informations qu'ils transmettent, puisqu'il s'agit communément des seules sources dont nous disposons concernant les finances au tournant du I^{er} siècle. En dehors de cet aspect, l'analyse des finances sous le principat de Trajan passe inévitablement par l'examen des largesses impériales, mais également par l'étude de l'évolution de la situation financière tout au long de son règne, en prenant en compte les réformes touchant au titre et au poids des monnaies, qui peuvent possiblement conduire à une dévaluation. Le natif d'Italica est également renommé pour les nombreux messages véhiculés par les monnaies - une dimension déjà analysée à plusieurs reprises au fil de notre étude -, dont la restitution de certaines d'entre-elles d'inspiration républicaine et impériale permettent

¹²⁰⁶ **Carcopino J. 1934** : Un retour à l'impérialisme de conquête : l'or des Daces, in : Carcopino J., *Points de vue sur l'impérialisme romain*, Paris, Le Divan, pp. 70-86. ; Gsell St. 1893 : *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, Thorin & Fils, p. 334. ; **Paribeni R. 1926** : *Optimus princeps. Saggio sulla storia e sui tempi dell'imperatore Traiano*, Messines, Principato, p. 153.

d'entrevoir inexorablement la politique trajanienne et les vertus attribuées au *princeps*. Les finances s'inscrivent pleinement dans le règne de Trajan – comme dans celui de tout autre empereur –, mais elles se trouvent éminemment confortées par l'image positive que les auteurs anciens donnent à la gestion financière du natif d'Italica, en sus de l'apport considérable du butin dace, lequel vient accroître le trésor en or et en argent de l'Empire sans toutefois influencer sur les réformes monétaires. C'est donc en cela que réside la singularité des finances sous le principat du deuxième des Antonins.

I. De l'héritage flavien aux premières mesures financières

Le fils de Vespasien, Domitien, pâtit d'une image négative que lui attribuent les sources antiques, lesquelles n'ont eu de cesse d'établir une comparaison entre lui, ses prédécesseurs et ses successeurs, opposant ainsi son despotisme à la tolérance caractéristique de la dynastie antonine. Fort heureusement, depuis plusieurs années, se développent des tentatives de réhabilitation de celui que Theodor Mommsen considère comme « l'un des administrateurs les plus soigneux que le pouvoir impérial ait connus »¹²⁰⁷, en particulier grâce à l'initiative du colloque intitulé *Les années Domitien*¹²⁰⁸. En ce qui concerne sa politique financière, celle-ci a souvent été jugée comme dépensière, voire ruineuse. Cependant, rien n'indique qu'à sa mort, Domitien ait laissé un trésor impérial suffisamment délabré pour obliger Nerva à instituer la célèbre commission d'économie. Aucune source antique ne rapporte une telle interprétation, elles tendent, bien au contraire, à décrire une situation financière stable au moment de la mort de Domitien et de l'avènement de Nerva. En outre, Pline le Jeune, dans son *Panegyrique de Trajan*, dont l'hostilité envers Domitien ne saurait être contestée, exprime son inquiétude auprès du natif d'Italica face à ses dépenses, qui contrastent fortement avec l'avarice caractéristique du dernier des Flaviens :

« Feres Caesar curam et sollicitudinem consularem. Nam mihi cogitanti eudem te collationes delatores abegisse uectigalia temperasse interrogandus uideris satisne computaueris imperii redditus. An tantas uires habet frugalitas principis ut tot impendiis tot erogationibus sola sufficiat ? Nam quid est causae cur aliis quidem cum omnia

¹²⁰⁷ Mommsen Th. 1886 : *The provinces of Roman Empire from Caesar to Diocletian*, Londres, Macmillan and co, p. 108.

¹²⁰⁸ Pailler J.-M., Sablayrolles R. (dir.) 1994 : Les années Domitien, in : *Pallas*, 40, 423p.

raperent et rapta retinerent ut si nihil rapuissent nihil retinuissent defuerint omnia tibi cum tam multa largiaris et nihil auferas ut si nihil largiaris et auferas omnia supersint ? »¹²⁰⁹.

Rappelons que la *gratiarum actio* de Pline est prononcée en 100 devant le prince, puis remaniée ultérieurement, mais nécessairement avant les guerres daciques puisque le sénateur n'aurait sans nul doute pas manqué de célébrer les qualités militaires du souverain. À l'aune de cet exemple, les finances à l'avènement de Trajan apparaissent stables, sans difficultés pécuniaires notables, autrement les réductions de recettes n'auraient fait qu'aggraver une situation déjà complexe. Pline le Jeune n'évoque nullement un manque de ressources et, si tel avait été le cas, il aurait assurément eu à cœur de mettre en lumière les difficultés financières engendrées par la politique de Domitien, dans le dessein de magnifier Trajan. Qui plus est, l'auteur latin mentionne également les nombreuses constructions entreprises dès les premiers temps du principat du natif d'Italica, lesquelles nécessitaient inévitablement des ressources financières considérables, ce qui aurait été inconcevable sans un trésor stable, voire abondant¹²¹⁰ :

« At quam magnificus in publicum es ! Hinc porticus, inde delubra occulta celeritate properantur ut non consummata sed tantum commutata uideantur. Hinc immensum latus circi templorum pulchritudinem prouocat »¹²¹¹.

Tout semble ainsi indiquer que les finances, au moment de la mort de Domitien, se trouvent dans un état convenable, une situation que l'on peut attribuer à la politique du dernier des Flaviens ainsi qu'à une personnalité qui, dans les dernières années de son règne, se distingue par la cruauté et la cupidité¹²¹². Les dernières années du règne de Domitien témoignent donc

¹²⁰⁹ « Tu excuseras, César, mes préoccupations et mes inquiétudes de consul : quand je pense que tu as à la fois refusé les contributions volontaires, accordé le *donatium*, distribué le congiaire, chassé les délateurs, adouci les impôts, il faut, me semble-t-il, te demander si tu as suffisamment tenu compte des recettes de l'État. L'effet de l'économie du prince est-il assez fort pour suffire à compenser tant de frais, tant de dépenses ? Comment se fait-il que les autres, ravissant tout et gardant leurs rapines, aient manqué de tout comme s'ils n'avaient rien ravi ni rien gardé, et que toi fais mainte largesse et ne dérobes rien, tes richesses surabondent comme si tu ne faisais nulle largesse et dérobaient tout ». **Pline le Jeune** : *Panégryrique de Trajan*, XLI, 1-2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹²¹⁰ **Syme R. 1930** : The Imperial Finances under Domitian, Nerva and Trajan, in : *The Journal of Roman Studies*, vol. 20, pp. 57-58.

¹²¹¹ « Mais combien au contraire tu vois grand pour les ouvrages publics ! Ici un portique, là des sanctuaires s'élèvent comme par enchantement, si bien qu'ils semblent non des constructions entièrement nouvelles mais des restaurations. Ailleurs le pourtour immense du Cirque rivalise avec la beauté des temples ». **Pline le Jeune** : *Panégryrique de Trajan*, LI, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹²¹² **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, X, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

d'une augmentation des ressources financières de l'Empire, un accroissement qui trouve son origine dans le conflit qui l'oppose au Sénat, notamment par la confiscation des biens de sénateurs accusés de crime de lèse-majesté. Cette action n'a pas pour finalité de renflouer les caisses de l'État, mais bien de sanctionner les sénateurs, dans la mesure où frapper cette aristocratie à leurs argents s'avère plus redoutable que de s'en prendre à son prestige¹²¹³. Dès lors, dans son affrontement avec le Sénat, sa cupidité – pour ne pas dire sa rapacité – constitue une arme et non un motif de son action¹²¹⁴. De surcroît, le prince ne confisquait pas « pour lui-même, mais pour que nul autre n'en profitât »¹²¹⁵, tous les biens saisis étaient dès lors conservés et non dépensés. Outre cet aspect, Domitien fait porter la solde des légionnaires de 225 à 300 deniers¹²¹⁶, ce qui vient renforcer la thèse d'une gestion maîtrisée de la part de l'empereur. De plus, la fin du principat de Domitien est marquée par une paix relative sans conflit majeur et le dernier congiaire attesté eut lieu en 93, ceci permet au trésor d'augmenter ses fonds en raison de dépenses réduites et de recettes significatives, renforcées par la politique de confiscations¹²¹⁷. Par ailleurs, Domitien maintient la pureté de l'argent des deniers à un niveau jamais atteint ni avant ni après lui, à savoir 93 %¹²¹⁸. En somme, à la lumière de tous ces exemples, il apparaît indéniable qu'aucune crise financière n'avait eu lieu dans les dernières années du règne de Domitien et que les finances de l'Empire se maintenaient dans un état relativement stable. Si des difficultés financières ont effectivement bien eu lieu, leur genèse ne réside pas dans la politique de Domitien, mais bien dans sa disparition et l'avènement de Nerva, un moment où le contexte général impose des dépenses exceptionnelles. Le peuple accueille l'assassinat de Domitien sans remous¹²¹⁹, car l'avènement d'un nouvel empereur annonçait traditionnellement un *congiarium*¹²²⁰, ce dernier arrive sous Nerva, qui accorde, selon *le Chronographe de 354*¹²²¹, un versement de 75 deniers par tête. En ce qui concerne les légionnaires, le contexte s'avère

¹²¹³ **Syme R. 1930** : *Op. Cit.*, pp. 66-67.

¹²¹⁴ *Ibid.*

¹²¹⁵ **Plin le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, X, 2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹²¹⁶ **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, VII, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011. ; **Cosme P. 2021** : *L'armée romaine VIII^e s. av. J.-C. – V^e s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, p. 125.

¹²¹⁷ **Syme R. 1930** : *Op. Cit.*, p. 69.

¹²¹⁸ **Carradice I. 1983** : *Coinage and finances in the reign of Domitian : a.d. 81-96*, Oxfords, British Archaeological Reports, 216p. ; **Syme R. 1930** : *Op. Cit.*, pp. 69-70.

¹²¹⁹ **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, XXIII, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

¹²²⁰ Le *congiarium* est devenu par essence une largesse impériale depuis qu'Auguste a eu recours à ce rituel afin de renforcer le lien qui l'unit au peuple. Par la suite, le *congiare* est distribué à chaque avènement ainsi qu'à l'occasion d'événements majeurs pour l'Empire, telles que les victoires militaires. **Spinola G. 1990** : *Il congiarium in età imperiale. Aspetti iconografici e topografici*, Rome, Bretschneider, 68p. ; **Beckmann M. 2015** : The function of the attribute of liberalitas and its use in the *Congiarium*, in : *American Journal of Numismatics*, 27, pp. 189-198.

¹²²¹ **Mommsen Th. 1892** : *Chronica Minora*, vol. 1, Berlin, Berolini, p. 146.

tout autre, ils étaient loyaux et sincèrement attachés à Domitien, son assassinat n'a fait que créer un mécontentement général au sein des légions. L'empereur choisi à Rome et désigné par le Sénat avait de quoi susciter l'hostilité des soldats¹²²², un *donatium* s'avérait dès lors nécessaire et, bien qu'aucune source ne l'atteste, tout porte à croire qu'il a été versé. Cette logique peut être transposée aux prétoriens, qui se sont sentis trahis par l'assassinat de l'empereur perpétré avec la complicité de leurs deux préfets, leur mécontentement devait être apaisé sans délai et un *donatium* spécial a vraisemblablement été accordé¹²²³. À regret, aucune source ne permet de confirmer ces deux versements d'argent, mais il est manifeste qu'ils ont eu lieu et ce pour deux raisons essentielles. En premier lieu, le souvenir de Galba, réputé pour son avarice¹²²⁴, doit être occuper l'esprit de Nerva, car la chute du successeur de Néron tient pour l'essentiel à son refus d'accorder un congiaire et un *donatium*. Nerva ne pouvait faire de même au risque de tout perdre et c'est précisément pour cette raison qu'il procède à la distribution d'un *congiarium* et d'un *donatium*. Dans un second temps, les prétoriens se révoltent en 97, non pas pour réclamer une somme d'argent — ce qu'ils n'auraient assurément pas manqué de faire si aucun versement n'avait eu lieu -, mais pour réclamer la tête des meurtriers de Domitien ; cette réaction vient dès lors corroborer la thèse d'une libéralité accordée tant aux légions qu'aux prétoriens. À ces versements s'ajoute le *funeraticium* — que l'on peut interpréter comme une allocation funéraire distribué à la plèbe — d'un montant de 62 deniers par tête¹²²⁵. Le peuple de Rome reçoit, en l'espace d'une seule année, près de 135 deniers, là où Domitien, en quinze années de règne, n'en distribue que 225¹²²⁶. En ajoutant à cette somme les *donatiua*, les dépenses engagées au début du principat de Nerva s'avèrent considérables ; c'est précisément en cela que réside la création de la commission d'économies, non pour combler un trésor prétendument vidé par Domitien, mais bien pour faire face aux dépenses excessives de Nerva lui-même¹²²⁷. En somme, telle est la situation financière au 28 janvier 98, date de l'avènement de Trajan : il ne semble pas, de toute évidence, qu'il y est un manque d'argent malgré les dépenses extraordinaires engagées par Nerva, qui ont pu être partiellement compensées par la fonte des nombreuses statues en or et en argent de Domitien, ce qui a permis par ailleurs de récupérer des sommes considérables¹²²⁸.

¹²²² Syme R. 1930 : *Op. Cit.*, p. 64.

¹²²³ *Ibid.*, pp. 64-65.

¹²²⁴ Suétone : *Vie des douze Césars*, Tome III, Galba, XII, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

¹²²⁵ Mommsen Th. 1892 : *Op. Cit.*, p. 146

¹²²⁶ *Ibid.*

¹²²⁷ Syme R. 1930 : *Op. Cit.*, pp. 63-65.

¹²²⁸ Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 1, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

La conception, longtemps tenace, d'un état délabré des finances au moment de l'accession de Trajan à la pourpre impériale n'est qu'une illusion et ne correspond pas à la réalité des faits. Le natif d'Italica bénéficie ainsi de finances stables, lui permettant d'assurer le versement des inévitables *congiaria* et *donatiua*, lesquelles constituent, d'une certaine manière, les premiers actes politiques incontournables pour tout nouveau prince. Les premiers à bénéficier d'une largesse impériale sont les soldats¹²²⁹, bien qu'ils ne reçoivent toutefois que la moitié de la somme attendue¹²³⁰. Cette mesure peut s'expliquer tant par la proximité chronologique entre le *donatium* de Nerva et celui de Trajan, que par la présence prolongée du natif d'Italica aux côtés des soldats pendant plus d'un an, son objectif premier résidait alors dans la réconciliation entre les légions et la *statio principis*. Le *congiarium* intervient dans un second temps, versé quant à lui dans son intégralité, le montant précis, en revanche, demeure difficile à déterminer. *Le Chronographe de 354* rapporte que le *congiarium* accordé par Trajan s'élevait à 650 deniers par tête¹²³¹. Toutefois, les émissions monétaires attestent l'existence de trois *congiaria* sous son règne¹²³² et la somme rapportée pourrait dès lors refléter l'addition de ces trois distributions, soit un peu plus de 215 deniers par *congiarium*. À moins que le natif d'Italica, s'inscrivant dans la continuité de Nerva, n'ait versé, lors du premier *congiarium*, qu'une somme de 75 deniers. Cette dernière hypothèse semble la plus probable, étant donné que les deux autres *congiaria* interviennent à l'occasion des triomphes célébrant les victoires sur les Daces, en particulier celui de 107, dont le butin considérable pourrait expliquer le versement d'une somme plus importante à cette occasion. Bien qu'il soit impossible de déterminer avec certitude si *Le Chronographe de 354* fait référence aux trois *congiaria* ou à un seul, il paraît plus juste de considérer que les trois largesses ont été réunies en une seule mention avec un premier versement, en 99, avoisinant les 75 deniers. Une monnaie¹²³³ célèbre ce premier *congiarium*, représentant au revers l'image de Trajan siégeant sur un tribunal et observant un fonctionnaire en train de remettre la largesse impériale à un citoyen qui se sert de sa toge comme réceptacle, cette scène est accompagnée de la légende *cong(iarium) P(opulo) R(omano)*, « un *congiarium* pour le peuple de Rome ». L'empereur veille ainsi à la bonne exécution du *congiarium*, la libéralité impériale atteint ici son paroxysme et rappelle les propos de Pline le Jeune :

¹²²⁹ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXV, 2-3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹²³⁰ *Ibid.*

¹²³¹ **Mommsen Th. 1892** : *Op. Cit.*, p. 146

¹²³² Cat. Num. : *RIC Trajan II* 469.

¹²³³ Cat. Num. : *RIC Trajan II* 381.

« Enimuero qua benignitate diuisum est quantaque tibi curae fuit ne quis expers liberatitatis tuae fieret ! Datum est his qui post edictum tuum in locum erasorum subditi fuerant aequatque sunt ceteris illi etiam quibus non erat promissum. Negotiis aliquis uoletudine alius hic mari ille fluminibus disinebatur : expectatus est pouisumque ne quis aeger ne quis occupatus ne quis denique longe fuisset : ueniret quisque cum uellet ueniret quisque cum posset »¹²³⁴.

L'idéologie impériale se manifeste ici sans équivoque, les vertus du prince sont mises en scène tant par les émissions monétaires que par le témoignage de Pline, le prince se présentant comme le *pater* de l'ensemble du peuple romain, sans distinction ni exclusion. Les premiers actes, alors attendus de tous, se déroulent au cours des années 98-99 et n'ont d'autre objectif que de légitimer le nouveau prince aux yeux du peuple et de l'armée. Une autre mesure prise par Trajan concerne la répression des *delatores fisci*¹²³⁵, ces délateurs qui signalent au *fiscus* et à l'*aerarium* les biens qui reviennent à ces trésors¹²³⁶. Pline le Jeune rapporte, dans un long chapitre, la punition et l'exil auquel ces individus sont alors contraints :

« Vidimus delatorum inductum quasi grassatorum quasi latronum. Non solitudinem illi non iter sed templum sed forum insederant ; nulla iam testamenta secreta nullus status certus non orbitas non liberi proderant. [...] Congesti sunt it nauigia raptim conquisita ac tempestatibus dediti : abirent fugerent uastatas delationibus terras ac si quem fluctus ac procellae scopulis reseruassent hic nuda saxa et inhospitale litus incoheret ageret duram et anxiam uitam relictique post tergum totius generis humani securitate maereret »¹²³⁷.

¹²³⁴ « Ah quelles attentions ont présidés à la répartition ! Quelle peine tu t'es donnée pour que personne ne fût exclu de tes libéralités ! Ont participé à la distribution ceux qui, postérieurement à ton édit, avaient pris la place des noms rayés, et on a mis sur le même pied que les autres même, ces gens à qui on n'avait rien promis. L'un était retenu par ses affaires, un autre par sa santé, celui-ci par la mer ou par des fleuves : on les a attendus et on a veillé à ce que personne n'ait été malade, personne occupé, personne enfin éloigné : qu'on vînt quand on voulait, qu'on vînt quand on pouvait ». **Pline le Jeune : Panégyrique de Trajan**, XXV, 3-4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹²³⁵ L'étude qui fait encore date de nos jours sur les délateurs est et demeure celle de Yann Rivière, qui a conduit une analyse approfondie tant sur l'histoire de ce groupe que sur leur les différentes catégories sociales. **Rivière Y. 2002 : Les délateurs sous l'Empire romain**, Rome, École Française de Rome, p.37.

¹²³⁶ Définition reprise de **Rivière Y. 2002 : Op. Cit.**, p.37.

¹²³⁷ « Nous avons vu les délateurs poussés dans l'amphithéâtre comme des rôdeurs, comme des brigands. Mais les délateurs, ce n'était pas un lieu désert, un chemin, c'était un temple, le Forum où ils s'étaient postés ; dès lors plus de testament intangible, plus de situation sûre ; n'avoir pas d'enfants, en avoir n'était d'aucune utilité. [...] On les a entassés sur des bateaux réunis en hâte et livrés aux tempêtes : ils n'avaient qu'à partir, à fuir des terres dévastées par leurs délations ; et s'il en était une que les flots et les bourrasques eussent laissé sauf sur les récifs, qu'il habitât des roches nues, un rivage inhospitalier, pour y mener une vie affreuse et anxieuse, et y souffrir d'avoir laissé derrière eux tout le genre humain en sécurité ». **Pline le Jeune : Panégyrique de Trajan**, XXXIV, 2, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

Cette mesure s'inscrit dans la continuité des précédentes et participe pleinement à la légitimation du *princeps*, tout en s'intégrant à la politique générale du début de règne, marquée également par des réductions d'impôts et par la renonciation à l'*aurum coronarium*¹²³⁸. À l'instar de Nerva, Trajan réduit les recettes tout en augmentant les dépenses, ce qui corrobore l'état des finances au moment de son avènement, une situation qui permet ainsi au natif d'Italica de mettre en œuvre l'ensemble des mesures attendues par le peuple et l'armée, à travers les *congiaria* et *donatiua*. Cette libéralité s'inscrit dans l'ensemble du principat, porté par des réformes guidées par la volonté de satisfaire le peuple.

II. La politique financière et les réformes monétaires

Trajan, à la lumière des exemples précédemment mentionnés, hérite d'un trésor relativement important, ce qui lui permet de mettre en œuvre un programme financier ambitieux et adapté aux ressources dont il dispose, des moyens qui résultent directement de la politique mise en place par Domitien. De fait, le natif d'Italica s'inscrit pleinement dans la continuité politique de Nerva en rompant avec l'avarice de l'État, une rupture qui constitue *in fine* pour le nouveau *princeps* un instrument de légitimation. Certaines de ces mesures ont été évoquées précédemment, telles que la volonté d'alléger la pression fiscale, le refus des dons adressés au fisc impérial ou encore la restitution à l'Empire de l'or coronaire¹²³⁹. Il décide également de maintenir la charge de *praetor fiscalis*¹²⁴⁰, instituée par Nerva¹²⁴¹, ceux-ci ayant pour mission de juger l'ensemble des affaires fiscales opposant le fisc aux particuliers, dans le but de rétablir une certaine équité dans le système d'imposition. Toujours dans cette perspective de réduction du fardeau fiscal, Trajan engage une réforme de l'impôt sur les successions, la *uicesima hereditatium*, en élargissant la liste des individus qui en sont libérées. Ce *uectigal*, instauré par Auguste en 6 apr. J.-C., a pour finalité de financer l'*aerarium militare*, instauré la même année,

¹²³⁸ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XLI, 1-2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹²³⁹ L'*aurum coronarium*, expression latine que l'on peut traduire par « or coronaire », est une contribution offerte par les cités de l'Empire lors d'événements importants marquant la vie d'un empereur, tels que son accession au pouvoir ou ses succès militaires. L'étude menée par Marianne Coudry permet d'appréhender les fondements de cette pratique, en retraçant son évolution depuis ses origines jusqu'au règne de Théodose I. **Coudry M. 2009** : Les origines républicaines de l'or coronaire, in : Coudry M., Humm M., *Praeda. Butin de guerre et société dans la Rome républicaine / Kriegsbeute und Gesellschaft im republikanischen Rom*, Stuttgart, Steiner, pp. 153-185.

¹²⁴⁰ **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 126.

¹²⁴¹ **Lécrivain Charles M. 1886** : La juridiction fiscale d'Auguste à Dioclétien, in : *Mélanges de l'école française de Rome*, vol. 6, pp. 95-96.

afin de garantir le versement régulier de la solde aux soldats des légions ainsi qu'à ceux de la garde prétorienne¹²⁴². À l'origine, seuls les héritiers directs au premier degré de parenté, c'est-à-dire les enfants ou les parents du défunt, étaient exemptés de l'impôt ; les autres héritiers devaient, quant à eux, s'acquitter d'une somme équivalente à 5 % de la succession, quel qu'en fût le montant¹²⁴³. Toutefois, seuls les anciens citoyens romains pouvaient bénéficier de cette exonération, car ceux qui venaient d'acquérir le droit de cité, s'ils n'avaient pas reçu le *ius cognationis* — à savoir le droit de parenté —, restaient assujettis à cet impôt :

« Haec mansuetudo legis ueteribus ciuibus seruabatur : noui, seu per Latium in ciuitatem seu beneficio principis uenissent, nisi simul cognationis iura impetrassent, alienissimi habebantur quibus coniunctissimi fuerant »¹²⁴⁴.

La libéralité de Trajan s'inscrit également dans la continuité de la politique nervienne, puisque le successeur de Domitien apparaît, de toute évidence, comme le premier à avoir modifié la *uicesima hereditatium*. Nerva abolit l'obligation liée au *ius cognationis*, tout en maintenant celle de la citoyenneté romaine, permettant ainsi que les legs d'une mère à ses enfants ou des enfants à leur mère, soient exemptés de l'impôt, de même que ceux d'un père à son fils, à la condition que ce dernier soit sous sa *potestas*¹²⁴⁵. Le natif d'Italica, quant à lui, poursuit l'élargissement de la liste des personnes exonérées, dans la mesure où, sous son principat, les pères héritant de leur fils sont dispensés du paiement de la *uicesima hereditatium*, tout comme les fils qui n'étaient plus soumis à la puissance paternelle¹²⁴⁶. Outre cette première mesure, l'empereur décide d'exempter de l'impôt l'ensemble des héritiers relevant du premier et du second degré de parenté, à savoir les enfants, les parents, les grands-parents et les petits-enfants. De surcroît, le frère, la sœur, ainsi que l'ensemble des citoyens romains, qu'ils aient récemment acquis le droit de cité ou non, sont inscrits parmi les personnes exonérées du *uectigal* sur les successions :

« Nec uero contentus primum cognationis gradum abstulisse uicesimae, secundum quoque exemit cauitque ut in sororis bonis frater et contra in fratris soror, utque auus et

¹²⁴² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LV, 25-26, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1865.

¹²⁴³ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXXVII, 1-2, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹²⁴⁴ « Cette faveur de la loi était réservée aux citoyens de longue date : les nouveaux, qu'ils fussent devenus citoyens par le droit latin ou la faveur du prince, à moins qu'ils n'eussent obtenu en même temps les droits de cognation, étaient tenus pour absolument distinct de ceux auxquels ils avaient été le plus étroitement unis ». **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXXVII, 3, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹²⁴⁵ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXXVIII, 6, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹²⁴⁶ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXXVIII, 7, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

auia in neptis nepotisque et inuicem illi seruarentur immunes. His quoque quibus per Latium ciuitas Romana patuisset [...]. Ac ne remotioris quidem iamque deficientis adfinitatis gradus a qualibet quantitate uicesimam ut prius inferre cogentur. Statuit enim communis omnium parens summam, quae publicanum pati posset »¹²⁴⁷.

Sous le règne de Trajan, la *uicesima hereditatium* évolue dans sa nature, puisque l'exonération fondée sur les liens de parenté est élargie, tandis que la notion de montant hérité devient également un critère, si bien qu'en deçà d'une certaine somme, la succession n'est plus assujettie à l'impôt. Bien que Pline le Jeune ne fournisse aucune indication quant au montant minimal d'imposition¹²⁴⁸, la réduction du nombre de personnes assujetties à l'impôt corrobore la thèse d'un état plus que satisfaisant des finances à l'avènement de Trajan, sans lequel de telles mesures n'auraient pu être entreprises. En effet, il convient de rappeler que la *uicesima hereditatium* est un impôt destiné à alimenter l'*aerarium militare* et, par conséquent, à assurer la solde des légionnaires ; dès lors, réduire le nombre de personnes assujetties revient *de facto* à diminuer les ressources financières affectées à ce fonds. Dans le contexte de 98, une année marquée par des tensions au sein des légions et par les préparatifs des campagnes militaires à venir, réformer ce *uectigal* constitue un risque et ce uniquement si le trésor public ne dispose pas des ressources suffisantes pour compenser les pertes dues à la diminution des impôts. À l'aune de ce constat, les largesses consenties entre l'année 98 et 106 — soit avant la prise du butin dace — n'ont été rendues possibles que dans des conditions d'une importante disponibilité financière, permettant à la fois leur mise en œuvre et de couvrir l'ensemble des dépenses publiques. En conséquence, les dépenses engagées par l'empereur sont considérables et les finances de l'Empire ne peuvent soutenir l'ensemble des largesses impériales durant l'intégralité du principat — Pline le Jeune manifeste d'ailleurs son inquiétude à ce propos¹²⁴⁹

¹²⁴⁷ « Non content d'avoir dispensé du 5% le premier degré de parenté, il y a soustrait aussi le second et il a fait échapper à l'impôt sur les biens de la sœur le frère, sur ceux du frère inversement la sœur, le grand-père et la grand-mère sur ceux d'une petite-fille et d'un petit-fils, et réciproquement. Aux citoyens aussi à qui le droit latin avait ouvert l'accès de la cité romaine [...]. Et même à un degré de parenté éloignée, qui s'éteint, n'importe quel capital ne paiera pas forcément comme avant le 5% : notre commun père a fixé la somme qui pourrait être soumise au publicain ». **Pline le Jeune : Panégyrique de Trajan**, XXXIX, 1-2, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹²⁴⁸ Le seuil minimal imposable a longtemps été l'objet de débats au sein de la communauté scientifique avec diverses propositions, allant de montants modestes jusqu'à des sommes plus importantes, comprises entre 20 000 et 200 000 sesterces. Toutefois, à l'heure actuelle, les chercheurs paraissent s'accorder autour d'un montant inférieur ou égal à 100 000 sesterces. **Gilliam J. F. 1952** : The minimum subject to the *vicesima hereditatium*, in : *The American Journal of Philology*, vol. 73, n°4, pp. 397-405.

¹²⁴⁹ « Tu excuseras, César, mes préoccupations et mes inquiétudes de consul : quand je pense que tu as à la fois refusé les contributions volontaires, accordé le *donatium*, distribué le congiaire, chassé les délateurs, adouci les impôts, il faut, me semble-t-il, te demander si tu as suffisamment tenu compte des recettes de l'État. L'effet de l'économie du prince est-il assez fort pour suffire à compenser tant de frais, tant de dépenses ? Comment se fait-il que les autres, ravissant tout et gardant leurs rapines, aient manqué de tout comme s'ils n'avaient rien ravi ni rien

— mais l'arrivée du butin dace permet de prolonger la politique financière de Trajan. Nous retrouvons ici l'une des causes possibles des guerres daciques, déjà évoquée précédemment, à savoir la volonté de s'emparer d'un butin de guerre conséquent, non seulement afin de couvrir les dépenses impériales engagées, mais également pour garantir les moyens nécessaires à la conduite des campagnes militaires à venir. Jean le Lydien¹²⁵⁰ nous transmet des informations précieuses sur ce fameux butin dace, tout particulièrement sur les quantités d'or et d'argent désormais sous contrôle romain. D'après l'auteur byzantin, qui s'appuie sur le témoignage de Criton d'Héraclée, médecin durant les guerres daciques, Trajan aurait ramené avec lui un butin composé de cinq millions de livres d'or et de dix millions de livres d'argent. Cependant, les historiens s'accordent aujourd'hui à reconnaître que ces chiffres ont vraisemblablement été multipliés par dix par Jean le Lydien, très probablement en raison d'une erreur de transcription¹²⁵¹. Dès lors, les nouvelles données permettent d'aboutir à la conclusion de 500 000 livres d'or et d'un million de livres d'argent¹²⁵², ce qui représente, malgré la réduction des chiffres initiaux, un butin considérable, qui accroît sensiblement les ressources du trésor. Cette rentrée d'argent permet à Trajan de poursuivre ses largesses, notamment par la distribution de congiales, dont le troisième est survenu à l'issue de la seconde guerre dacique, se distingue par un montant vraisemblablement plus élevé en raison du butin saisi. Toutefois, la libéralité de l'empereur entraîne naturellement des réformes monétaires adaptées, qui visent à augmenter la frappe monétaire afin de subvenir aux dépenses exigées par Trajan. Les deux types de monnaies concernés sont les *aurei* et les deniers, leur poids ainsi que leur teneur en métal précieux constituent des données sur lesquelles le *princeps* peut intervenir pour optimiser le rendement de production, puisque la diminution du poids et du titre permet d'accroître le nombre de pièces frappées. Tout d'abord, l'*aureus* conserve une très grande pureté tout au long du règne de Trajan, passant de 99,9 % d'or en 98 à 99,3 % en 117, soit une diminution de seulement 0,6 %¹²⁵³. Cette stabilité s'explique notamment par l'importance du butin dace, ainsi que par les revenus tirés des mines d'or situées dans la région, désormais placées sous le contrôle de Rome. Ainsi, le titre reste inchangé, mais, *a contrario*, le poids de l'*aureus* connaît

gardé, et que toi fais mainte largesse et ne dérobes rien, tes richesses surabondent comme si tu ne faisais nulle largesse et dérobaient tout ». **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XLI, 1-2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹²⁵⁰ **Jean le Lydien** : *Des Magistratures de l'État romain*, tome II, livre II, 28, éd. et trad. Schamp J., Paris, Les Belles-Lettres, 2006.

¹²⁵¹ Le premier à avoir formulé cette thèse est **Carcopino J. 1934** : *Points de vue sur l'impérialisme romain*, Paris, Le Divan, pp. 80-84.

¹²⁵² **Bennett J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 103. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 365-366.

¹²⁵³ **Woytek B. 2009** : Trajan dans les collections de la BNF, in : *Revue Numismatique*, 165, p. 431. ; **Besombes P.-A. 2008** : *Monnaies de l'Empire romain. Volume IV, Trajan (98-117 après J.-C.)*, Paris, Bibliothèque nationale de France, p. 30.

une dépréciation, en passant de 7,46 grammes en 98 à 7,15 grammes en 114, avant de remonter légèrement à 7,17 grammes en 117. Cette évolution correspond à une baisse d'environ 4,16 % jusqu'à la veille de la guerre parthique, suivie d'une hausse de 0,28 % au cours de l'année de la mort de Trajan. Cette diminution peut s'expliquer par les événements majeurs qui marquent le règne du natif d'Italica, tels les congiaires, les *donatiua*, les multiples préparatifs en vue des campagnes militaires ou encore la diminution des revenus due à l'allègement fiscal. Comme susmentionné, la réduction du poids de l'*aureus* permet d'en augmenter le nombre frappé à partir d'une même quantité de métal : ainsi, en 98, il était possible de fabriquer 43 *aurei* à partir d'une livre d'or¹²⁵⁴, tandis qu'en 114, ce chiffre s'élève à 45 par livre¹²⁵⁵, chaque *aureus* pesant alors environ 7,15 grammes. Afin de faciliter la compréhension, il a semblé opportun de rassembler l'ensemble de ces données dans le tableau suivant, de manière à faire apparaître les liens existants entre la diminution du poids de l'*aureus* et les principaux événements du règne de Trajan :

Date	Poids de l' <i>aureus</i> (en grammes)	Événements
98	7,46	-
98-99	7,26	Premier congiaire et <i>donatium</i>
100	7,21	Politique fiscale de l'empereur
101-111	7,16	Les guerres daciques
112-114	7,15	Préparatifs pour la guerre contre les Parthes
114-116	7,18	Succès et avancée en territoire ennemi
116-117	7,17	Recul progressif des légions face aux Parthes

Figure 15 : Évolution du poids des aurei en fonction des années

En ce qui concerne les deniers, l'étude révèle une évolution inverse : le poids demeure relativement stable, aux alentours de 3,20 grammes, tandis que le titre subit une baisse significative, passant d'environ 90 % à 80 % dès les premières années du règne de Trajan¹²⁵⁶. Cette diminution ne peut s'expliquer que par l'ampleur des largesses impériales et par la politique de constructions engagée par Trajan, lesquelles exigeaient un volume considérable de deniers et abaisser le titre permettait dès lors d'en décupler la quantité frappée. À la lumière de cette menue étude, la politique financière de Trajan conduit inexorablement à une dépréciation de la monnaie, rendue nécessaire pour assurer une production suffisante afin de satisfaire les

¹²⁵⁴ Woytek B. 2009 : Trajan dans les collections de la BNF, in : *Revue Numismatique*, 165, pp. 435-457.

¹²⁵⁵ *Ibid.*

¹²⁵⁶ Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 130.

exigences qu'impose la libéralité du prince. Les congiaires, les *donatiua* et la politique fiscale de Trajan ont ainsi un prix : celui de la dépréciation progressive de la monnaie, une perte de valeur que le butin dace peine, à lui seul, à compenser. Cet exemple permet, une nouvelle fois, de corroborer le bon état des finances au moment de l'assassinat du dernier des Flaviens, lequel avait permis le maintien d'un titre de denier particulièrement élevé, que la politique trajanienne a par la suite notablement réduit. Dès lors, ces nombreuses initiatives engendrent de toute évidence un processus inflationniste, dans la mesure où la quantité de monnaie en circulation devient supérieure à la production de biens¹²⁵⁷. En somme, les doutes exprimés par Pline le Jeune s'avèrent fondés et il apparaît légitime que les réformes monétaires engagées sous Trajan ne soient pas mentionnées par le sénateur dans un discours dont la finalité est de célébrer la *persona* du *princeps*. La politique financière du natif d'Italica incarne pleinement l'image de générosité, de *leuitas* et d'*humanitas* que le prince entend renvoyer, bien que ces mesures impliquent inévitablement des réformes monétaires accompagnées d'une dévalorisation de la monnaie. Il convient toutefois de comprendre que la générosité de Trajan n'a rien de nouveau, elle s'inscrit dans un contexte particulier, succédant à l'exercice du pouvoir par les Flaviens, largement reconnus pour avoir été économes. C'est précisément dans cette perspective que Pline le Jeune exalte la politique de Trajan, dans le seul dessein de l'opposer aux pratiques de ses prédécesseurs. Trajan, par ses mesures financières, cherche de toute évidence à affirmer son autorité en imposant une certaine générosité et, pour poursuivre dans cette logique, il n'hésite pas à recourir aux symboles du passé républicain ou à ceux des empereurs qui l'ont précédé, non seulement pour exalter sa propre politique, mais également pour inscrire son pouvoir dans un *continuum* reliant la République à l'Empire.

III. Vers des monnaies d'apparence républicaine et impériale

En règle générale, sous le principat, les monnaies de restitution ont pour dessein de mettre en valeur la représentation d'un passé glorieux, constitutif de l'identité romaine, afin de manifester la volonté de l'empereur de s'inscrire dans la continuité d'une longue histoire de Rome, dont il se présente à la fois comme l'héritier et l'accomplissement¹²⁵⁸. Restituer les monnaies en leur conférant une apparence républicaine ou impériale — par la représentation

¹²⁵⁷ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, pp. 244-253.

¹²⁵⁸ Grau D. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 305-308.

d'empereurs antérieurs — constitue un instrument de légitimation destiné à affirmer, aux yeux de tous, que le règne s'inscrit dans l'héritage du passé, dans une continuité et non dans une rupture. Ce système permet de véhiculer les vertus et les représentations que l'idéologie impériale entend promouvoir, en s'appuyant sur la référence de figures reconnues pour leurs actions, puisées dans un passé historique commun. Normalement limité à l'*as* — c'est-à-dire la monnaie d'usage quotidien pour une grande partie de la population de l'Empire —, le monnayage de restitution, sous Trajan, se concentre exclusivement sur les deniers et les *aurei*, soit précisément les pièces concernées par les réformes monétaires mises en œuvre par l'empereur¹²⁵⁹. De toute évidence, ces séries de restitutions ont été frappées en métaux précieux, signifiant un monnayage de prestige et de célébration exclusivement destinée aux élites, seules à même d'y avoir accès. Cette logique s'explique par la politique trajanienne qui vise à restaurer un consensus entre la *statio principis* et l'élite gouvernante de l'Empire, rappeler l'histoire de Rome à l'aristocratie constitue en somme un moyen substantiel d'affirmer la légitimité politique et le pouvoir de Trajan. À travers l'étude de ces types de monnaies, il en ressort une politique clairement établie dès le choix de la pièce : le denier, monnaie privilégiée durant la République, est exclusivement employé pour les restitutions *ad hoc*, tandis que l'*aureus*, intrinsèquement lié au Principat, est réservé aux restitutions impériales. Le point de recoupement entre ces deux systèmes politiques s'observe dans les pièces frappées à la gloire de César, figurant aussi bien sur des deniers que sur des *aurei*, dans la mesure où le dictateur incarne la transition entre la *Res publica* et l'*Imperium Romanum*. La continuité apparaît ici de manière explicite, l'Empire se présentant alors comme une *res publica restituta*. La république impériale, telle qu'explicitée auparavant, trouve ici son paroxysme ; Trajan exprime le souhait de relier l'histoire du Principat à celle de la République, dont son règne constitue l'aboutissement d'un long processus de mutations politiques.

Le monnayage de restitution de type républicain relève essentiellement de la représentation de portraits empruntés à l'histoire-mythologie romaine, aux grands généraux ainsi qu'aux familles ancestrales de Rome. Le souvenir de la République, transmis par le biais du monnayage de restitution, offre à l'Empire l'opportunité de s'affirmer pleinement¹²⁶⁰, en tant que l'aboutissement d'un passé républicain. Dans cette perspective, des pièces restituées sont frappées à la gloire de Publius Decius Mus¹²⁶¹, consul au cours de la troisième guerre samnite

¹²⁵⁹ Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 132. ; Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 15, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹²⁶⁰ Grau D. 2022 : *Op. Cit.*, p. 321. ; Gallia A. B. 2012 : *Remembering the Roman Republic : Culture, Politics and History under the Principate*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 217-244.

¹²⁶¹ Cat. Num. : *RIC II Trajan 766*.

qui s'est dévoué à la bataille de Sentinum¹²⁶², et d'Horatius Cocles¹²⁶³, héros romain ayant défendu le pont Sublicius face aux armées étrusques du roi Porsenna¹²⁶⁴. Dans les faits, ces figures tutélaires de guerriers et de grande bravoure au service de Rome – déesse figurée sur l'avvers - trouvent ici leur écho dans le principat d'un général, celui du conquérant de la Dacie comme le souligne la légende figurant au revers des pièces. Il est possible d'ajouter dans ce contexte, la pièce frappée à la gloire de Marcus Claudius Marcellus¹²⁶⁵, vainqueur de Viridomaros à Clastidium¹²⁶⁶ et d'Hannibal à Nola, ainsi que celle honorant Quintus Caecilius Metellus Pius Scipio Nasica¹²⁶⁷, allié indéfectible de Pompée qui lui valut la mort à Thapsus¹²⁶⁸. Le but n'est pas de rappeler contre qui ils se sont battus, mais ce pour quoi ils ont pris les armes : les principes qu'ils défendaient, les idéaux qu'ils incarnaient ou encore pour la fidélité et la loyauté qu'ils vouaient à Rome ; une image que l'idéologie trajanienne entend instaurer à travers la figure du natif d'Italica. Cet ensemble révèle, de toute évidence, une réécriture de l'histoire opérée par Trajan, laquelle doit refléter la politique que l'empereur entend faire prévaloir au cours de l'année durant laquelle le monnayage de restitution est émis¹²⁶⁹. De fait, au moment où l'empereur est engagé dans des conflits contre les Daces et les Parthes, l'évocation de ces héros républicains s'avère ici particulièrement pertinente : il s'agit pour lui de s'inscrire dans la lignée des plus grands généraux de l'histoire de Rome. En effet, le monnayage de restitution sous Trajan se caractérise par la volonté de rétablir une continuité idéologique entre le passé républicain et le présent impérial, en prenant soin d'effacer là où la ligne a été interrompue¹²⁷⁰, à l'instar de la figure de Marc Antoine qui est sous-entendu par le monnayage de restitution célébrant la gloire d'Auguste¹²⁷¹. En effet, la pièce restituée présente à l'avvers la représentation du divin Auguste et, au revers, trois enseignes militaires, directement empruntées au monnayage de Marc Antoine, soulignant ainsi de manière implicite la réminiscence antonienne. Outre cette imagerie guerrière, le panthéon républicain est

¹²⁶² Guittard Ch. 1988 : Naissance et développement d'une légende : les *Decii*, in : *Mélanges Henri Le Bonniec*, Bruxelles, Latomus, pp. 256-266.

¹²⁶³ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 767.

¹²⁶⁴ Dumézil G. 1986 : *Mythes et Épopée I*, Paris, Gallimard, pp. 451-456. ; Dumézil G. 1986 : *Mythes et Épopée III*, Paris, Gallimard, pp. 1346-1353.

¹²⁶⁵ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 809.

¹²⁶⁶ Victoire qui lui permet de déposer les dépouilles opimes. Dumézil G. 1987 : *La religion romaine archaïque*, Paris, Payot, pp. 178-179.

¹²⁶⁷ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 802.

¹²⁶⁸ Dès l'instauration du principat par Auguste, Pompée le Grand est réhabilité par l'idéologie impériale. Hurlet Fr. 2006 : Auguste et Pompée, in : *Athenaeum*, 94/2, pp. 467-485.

¹²⁶⁹ Grau D. 2022 : *Op. Cit.*, p. 322.

¹²⁷⁰ *Ibid*, p. 325.

¹²⁷¹ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 820.

principalement mis en valeur à travers la représentation de figures divines ou héroïques¹²⁷², telles que Rome¹²⁷³, Hercule¹²⁷⁴, la Liberté¹²⁷⁵, Jupiter *Optimus Maximus*¹²⁷⁶, la Concorde¹²⁷⁷, Romulus¹²⁷⁸ ou encore la Victoire¹²⁷⁹. En définitive, en ordonnant la frappe de ces restitutions, Trajan entend rattacher son règne aux vertus ainsi mises en avant, la monnaie se trouve dès lors pleinement mobilisée au service de l'idéologie impériale. Au terme des restitutions républicaines, il convient de mentionner les monnaies restituées à la gloire de Jules César¹²⁸⁰, qui érigent la figure du dictateur perpétuel en précurseur du principat, dans la mesure où la légende monétaire adopte une forme proche de la titulature impériale, en réunissant *praenomen*, *nomen* et *cognomen* : *C(aius) Iulius Caes(ar) imp(erator) co(n)sul III*. L'emploi du terme *imperator* permet ici d'exploiter sa double signification : d'une part, celle de général en chef dans le cadre républicain ; d'autre part, celle qui renvoie à la personne qui concentre entre ses mains tous les pouvoirs, à savoir l'empereur¹²⁸¹. L'usage de ce titre fait ainsi écho aux mêmes trois lettres gravées au revers, lesquelles symbolisent le pouvoir impérial de Trajan. Par cette association, César est présenté comme le premier des *principes*, affirmant ainsi la continuité dynastique et idéologique entre le dictateur et l'empereur. À la lumière de ces exemples, la mise en valeur du passé guerrier républicain et le processus d'impérialisation de César s'inscrivent dans une stratégie destinée à reconstruire les bases du pouvoir, à un moment où celui-ci change de nature à la suite de l'assassinat du dernier des Flaviens¹²⁸².

Les restitutions impériales se distinguent par l'usage de l'*aureus*, comme cela a été évoqué dans notre propos liminaire, mais surtout par le choix des empereurs restitués, lesquels incarnaient des vertus spécifiques que Trajan entend associer à son propre règne. À l'instar des restitutions républicaines, les empereurs ayant rompu la continuité entre Auguste et Trajan ne sont pas repris : Caligula, Néron, Othon, Vitellius et Domitien figurent parmi ces *principes* délibérément écartés du monnayage de restitutions. Sur certaines monnaies, la représentation figurant au revers ne renvoie pas explicitement à l'empereur restitué, cela suggère la volonté

¹²⁷² Donatien Grau propose, aux pages 325 et 326 de son ouvrage, une liste détaillée de ces représentations ; nous avons ici fait le choix de retenir uniquement les figures faisant explicitement référence à l'idéologie trajanienne.

Grau D. 2022 : Op. Cit., pp. 325-326.

¹²⁷³ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 771.

¹²⁷⁴ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 773.

¹²⁷⁵ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 775.

¹²⁷⁶ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 777.

¹²⁷⁷ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 788.

¹²⁷⁸ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 799.

¹²⁷⁹ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 783.

¹²⁸⁰ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 806.

¹²⁸¹ **Grau D. 2022 : Op. Cit.**, pp. 322-323.

¹²⁸² **Grau D. 2022 : Op. Cit.**, p. 323.

d'associer la politique trajanienne à certaines figures impériales du passé, dans une perspective de légitimation, sans pour autant refléter la réalité historique¹²⁸³. La réécriture de l'histoire de Rome s'inscrit ici dans un processus continu, dont la finalité première est de légitimer et d'imposer l'autorité de Trajan, en transférant les vertus du natif d'Italica à d'autres figures impériales du passé. En outre, chaque restitution des empereurs défunts, accompagnée de leurs titres impériaux, est doublée d'une restitution sous leur forme de *diuus*. Les figures impériales sont, dans une certaine mesure, des références pour le natif d'Italica, et leur divinisation offre également un modèle pour Trajan, lui aussi destiné à être divinisé¹²⁸⁴. Le premier d'entre eux est naturellement Auguste, évoqué plus haut à travers les étendards militaires, mais également par la représentation du crocodile¹²⁸⁵ afin de rappeler l'intégration de l'Égypte dans l'Empire¹²⁸⁶. Tibère est associé à la justice impériale¹²⁸⁷, Claude à *Concordia*¹²⁸⁸, symbole du rétablissement du consensus politique à la suite du règne de Caligula. L'empereur Galba est également présent, accompagné de la représentation de *Libertas*¹²⁸⁹ afin de célébrer son rôle dans la chute du pouvoir jugé tyrannique de Néron ; à l'instar de Nerva, puis de Trajan, qui restaurent la *libertas* après Domitien. Vespasien est restitué avec les représentations de Mercure et de Jupiter¹²⁹⁰, symboles de son bon gouvernement, ainsi qu'au moyen de trophées militaires¹²⁹¹ destinés à rappeler ses guerres victorieuses contre les Juifs ; une iconographie guerrière également reprise pour Titus¹²⁹². Nerva est lui aussi représenté avec *Concordia*¹²⁹³, incarnée par l'image de mains jointes, afin de rappeler son action politique, qui inspire les premières mesures de Trajan. En somme, l'idéologie trajanienne associe l'ensemble des thématiques du règne du natif d'Italica aux figures de ses prédécesseurs, afin d'affirmer une continuité impériale, et plus encore, une légitimité dynastique pleinement assumée. Cette perspective met en lumière la complexité de la dynastie, qui ne saurait se réduire à une stricte filiation linéaire, mais peut s'imposer de manière plurielle¹²⁹⁴, comme en témoigne également

¹²⁸³ Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 133.

¹²⁸⁴ Grau D. 2022 : *Op. Cit.*, p. 326.

¹²⁸⁵ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 819.

¹²⁸⁶ Cette référence au crocodile peut également rappeler la colonie de Nîmes, ville natale de Plotine. Toutefois, la représentation est différente, dans la mesure où cette pièce de restitution ne montre pas un crocodile enchaîné à un palmier, symbole de cette cité de Gaule Narbonnaise. C'est pourquoi il apparaît préférable de retenir l'hypothèse d'une référence à l'Égypte sans avec Nîmes, car elle souligne le caractère militaire du règne d'Auguste et met en avant l'expansion territoriale de l'Empire sous son principat.

¹²⁸⁷ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 821.

¹²⁸⁸ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 823.

¹²⁸⁹ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 824.

¹²⁹⁰ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 828.

¹²⁹¹ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 827.

¹²⁹² Cat. Num. : *RIC II Trajan* 831.

¹²⁹³ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 836.

¹²⁹⁴ Grau D. 2022 : *Op. Cit.*, p. 327.

l'émission de monnaies à la gloire du père de Trajan¹²⁹⁵. L'idéologie impériale se saisit ainsi des restitutions pour transmettre la politique trajanienne, qu'elle légitime par le recours à des exemples du passé romain, soigneusement remodelés afin de s'adapter au règne de Trajan. Elle inscrit ce discours dans un *continuum* idéologique dont les origines remontent aux premiers temps de la République et dont l'aboutissement se concrétise dans le principat du natif d'Italica.

Conclusion de chapitre

Il est vrai que le règne de Trajan constitue une période singulière sur les plans financier et monétaire, lesquels sont régis par une idéologie omniprésente, n'ayant pour seul dessein que de légitimer le pouvoir du natif d'Italica. Sous son règne, les dépenses annuelles de l'Empire sont colossales, compte tenu des campagnes militaires menées, de la politique d'allègements fiscaux mise en œuvre, et des vastes chantiers de construction entrepris. Pour compenser ces frais, des mesures financières ponctuelles sont réalisées afin de permettre la frappe d'une plus grande quantité de liquidités, en jouant sur le titre et le poids des monnaies. Ces réformes n'ont nullement pour objectif de renflouer les caisses de l'État, prétendument affaibli à la mort de Domitien, mais bien de compenser la libéralité exercée successivement par Nerva, puis par Trajan. L'or dace s'inscrit également dans ce champ d'action, le dessein recherché, au-delà des considérations politico-militaires, est de s'emparer d'un butin substantiel afin de consolider les finances de l'Empire et de poursuivre une politique fondée sur la multiplication des largesses impériales. En conséquence, la politique financière de Trajan ne constitue pas un modèle à suivre pour ses successeurs, dans la mesure où elle repose essentiellement sur une dévalorisation progressive de la monnaie, destinée à permettre la réalisation de l'ensemble des entreprises de l'empereur. En effet, les auteurs antiques sont peu volubiles sur la gestion financière du prince, sinon pour le louer d'avoir accordé au peuple d'importants allègements fiscaux, ce silence s'expliquant par l'omniprésence des sources destinées à glorifier Trajan, au premier rang desquelles se trouve le *Panegyrique* de Pline le Jeune. En outre, la politique financière du natif d'Italica se construit dans une logique avec la poursuite des mesures engagées par le premier des Antonins. Cette perspective se manifeste également à travers le monnayage de restitution, dont l'objectif consiste à inscrire le principat de Trajan dans l'histoire de Rome, en s'appuyant sur des considérations à la fois structurelles et conjoncturelles¹²⁹⁶. Le

¹²⁹⁵ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 762.

¹²⁹⁶ Grau D. 2022 : *Op. Cit.*, p. 328.

monnayage de restitution contribue ainsi à l'ancrage du pouvoir trajanien dans son passé historique, tant républicain qu'impérial, dans le but de légitimer les grands thèmes mis en valeur par le principat au moment de l'émission des monnaies. Ces pièces traduisent sans nul doute une conception holistique de l'histoire romaine¹²⁹⁷, et plus encore du principat, envisagé comme un ensemble indivisible d'événements dont l'origine remonte à l'époque républicaine, afin *in fine* d'expliquer et d'insérer le principat de Trajan dans une continuité politique ininterrompue. C'est à partir de l'ensemble de ces réalités que se forme la politique financière de Trajan, rendue possible par l'avarice attestée de Domitien au cours des dernières années de son règne. Cette situation a permis au natif d'Italica non seulement d'alléger le poids de la fiscalité, mais également de mettre en œuvre une politique sociale ambitieuse et un vaste programme de constructions publiques.

¹²⁹⁷ **Grau D. 2022** : *Op. Cit.*, p. 321.

Chapitre II :

Les *institutiones alimentariae* de Trajan, l'expression de la bienfaisance impériale

Les *alimenta* figurent parmi les réalisations sociales les plus connues instituées par le pouvoir impérial sous le Haut-Empire, mais force est de constater qu'ils restent paradoxalement l'une des moins documentées, ce qui laisse subsister des zones d'ombres quant à leur objectif premier. De prime abord, il convient d'opérer une distinction entre les *alimenta* romains et les *alimenta* italiens, ces derniers constituant des dispositifs autonomes l'un vis-à-vis de l'autre¹²⁹⁸. Les premiers, exclusivement destinés aux enfants de la ville de Rome, ne sont connus qu'à travers la seule source littéraire du *Panégyrique de Trajan*, tandis que les *alimenta* italiens, destinés quant à eux aux enfants de la péninsule, ne nous sont parvenus qu'au travers de deux inscriptions célèbres : celles de Véléia et des *Ligures Baebiani*. Ces deux institutions alimentaires ont fait l'objet de nombreuses études scientifiques, permettant de mieux comprendre leur fonctionnement ainsi que les enfants concernés. Toutefois, il reste nécessaire de reconnaître que ces interprétations restent à l'état d'hypothèses dues au manque de sources essentielles, comme une inscription ou un texte officiel provenant de la chancellerie impériale, qui aurait pu préciser la mise en œuvre de ces fondations. De nombreux débats portent sur ces *institutiones alimentariae*, avec des conclusions souvent divergentes quant à leurs objectifs réels. Jérôme Carcopino¹²⁹⁹ évoque une crise agricole à laquelle le gouvernement aurait voulu remédier grâce aux *alimenta*, à l'instar d'Elio Lo Cascio¹³⁰⁰ qui avance analogiquement que ces fondations visaient à promouvoir la culture des céréales en Italie. Paul Veyne¹³⁰¹ envisage ce système dans une perspective sociale, en y intégrant les dimensions démographique et militaire, tout comme Robert Duncan-Jones¹³⁰² qui considère la croissance démographique et la hausse

¹²⁹⁸ **Lamotte H. 2007** : L'œuvre de Trajan en faveur des enfants de la plèbe romaine : un essai de politique nataliste ? in : *Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité*, tome 119, n°1, pp. 191-192.

¹²⁹⁹ **Carcopino J. 1921** : La table de Véléia et son importance historique, in : *Revue des Études Anciennes*, 23-4, pp. 287-304.

¹³⁰⁰ **Lo Cascio E. 1978** : Gli alimenta, l'agricoltura italica e l'approvvigionamento di Roma, in : *Rendiconti dell'Accademia dei lincei*, pp. 311-351. ; **Lo Cascio E. 2000** : L'Italia e gli Alimenta, in : Lo Cascio E., *Il princeps e il suo impero*, Bari, Edipuglia, pp. 223-312.

¹³⁰¹ **Veyne P. 1965** : Les « alimenta » de Trajan, in : Piganiol A., Terrasse H., *Les Empereurs romains d'Espagne*, Paris, Édition du Centre National de la Recherche Scientifique, pp. 163-177.

¹³⁰² **Duncan-Jones R. 1974** : *The economy of the Roman Empire, quantitative studies*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 295-341.

de la natalité comme les objectifs principaux des *alimenta*. Enfin, d'autres, au premier rang desquels figure Frank Carl Bourne¹³⁰³, soutiennent que l'œuvre sociale de Trajan fonctionnait comme une forme de crédit agricole, destinée à répondre aux éventuelles difficultés économiques¹³⁰⁴. Dès lors, le mystère qui enveloppe les *alimenta* reste profondément lié à la question de leur finalité, tant il est complexe de comprendre les intentions réelles de Trajan au moment de l'instauration de cette politique sociale. En conséquence, la présente étude se propose d'analyser le fonctionnement des *institutiones alimentariae*, tant à Rome qu'en Italie, en les inscrivant dans la continuité des pratiques de générosité impériale développées sous les règnes précédents, afin de mieux saisir les intentions probables de Trajan et de son administration dans l'élaboration de cet acte évergétique.

I. L'ébauche d'une institution alimentaire : les initiatives nerviennes

Le règne de Nerva s'inscrit dans l'histoire du Haut-Empire comme un pont entre les dynasties Flavienne et Antonine. Malgré de véritables ruptures avec ses prédécesseurs, il convient de reconnaître le rôle de transition joué par le principat nervien, dans la mesure où il ne rejette pas entièrement la politique menée par les Flaviens. De surcroît, tout au long de notre recherche, nous insistons sur l'existence d'un *continuum* impérial et, à de nombreuses reprises, nos conclusions ont corroboré la continuité entre la politique nervienne et celle de Trajan. Dans cette perspective, il est légitime de se demander si les *alimenta* ne trouvent pas leur origine sous le règne de Nerva, ou, à tout le moins, une institution comparable, que Trajan aurait ensuite modifiée et perfectionnée pour en faire l'œuvre sociale emblématique de son principat. Seulement, eu égard aux sources disponibles, force est de reconnaître le caractère insuffisant des indices relatifs à la politique sociale de Nerva¹³⁰⁵, ce qui ne permet pas *in fine* de déterminer avec certitude la part qui lui revient dans l'instauration des *alimenta*. Fort heureusement, quelques témoignages ont résisté au temps et nous permettent de spéculer sur la conception, voire à la mise en place, de l'institution alimentaire par le premier des Antonins. Le Pseudo-

¹³⁰³ **Bourne F. C. 1960** : The Roman alimentary program and Italian agriculture, in : *Transactions of the American Philological Association*, pp. 47-75.

¹³⁰⁴ Sur ce sujet, voir également **Martin R. 1967** : Pline le Jeune et les problèmes économiques de son temps, in : *Revue des Études Anciennes*, 69-1, pp. 62-97.

¹³⁰⁵ **Pagé M.-M. 2009** : La politique socio-agraire de l'empereur Nerva (96-98), in : *Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité*, 121-1, p. 210.

Aurélius Victor, dans son *Epitomé*, avance que Nerva « décida de nourrir aux frais de l'État, dans les villes de l'Italie, les jeunes filles et les jeunes gens nés de parents pauvres »¹³⁰⁶. À l'aune de cet exemple, il est légitime de s'interroger sur le rôle réel de cet empereur dans la création des *alimenta*, même si l'auteur tardif ne précise ni les modalités ni les détails de cette institution alimentaire. Pour approfondir la question, il convient naturellement de se tourner vers les autres sources littéraires et épigraphiques, en écartant la numismatique, pour la simple raison qu'aucune pièce retrouvée à ce jour n'évoque le système des *alimenta* sous le règne de Nerva¹³⁰⁷. L'établissement des *institutiones alimentariae* par le successeur de Domitien n'est mentionné que par le Pseudo-Aurélius Victor : Dion Cassius¹³⁰⁸ place les *alimenta* dans la partie consacrée à Trajan, l'*Histoire Auguste*¹³⁰⁹ les associe exclusivement au prédécesseur d'Hadrien et Pline le Jeune¹³¹⁰ remercie uniquement le natif d'Italica pour sa politique en faveur des enfants romains. En conséquence, il est légitime de s'interroger sur d'éventuelles erreurs de transcription chez le Pseudo-Aurélius Victor, qui ne reflèteraient donc pas la réalité historique. Néanmoins, les autres auteurs antiques, précédemment mentionnés, n'abordent pas l'origine de l'institution alimentaire, mais se concentrent sur son application et son extension dans les cités italiennes ou à Rome, un domaine attribué exclusivement à Trajan. Ainsi, Nerva ne serait-il pas l'initiateur et le concepteur des *alimenta*, dont la brièveté de son règne n'aurait pas permis l'extension à l'ensemble de la péninsule¹³¹¹ ? L'épigraphie offre une première piste d'interprétation. La table alimentaire de Véléia¹³¹² expose les modalités des *alimenta* et montre que les propriétaires fonciers, qui recevaient un prêt de l'administration impériale, mettaient en garantie des terres d'une valeur correspondant à celle du prêt¹³¹³. Ce système, appelé *obligatio*

¹³⁰⁶ « *puellas puerosque natos parentibus egestosis sumptu publico per Italiae oppida ali iussit* ». **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.

¹³⁰⁷ Certains historiens s'appuient sur une monnaie qui montre l'empereur entouré de deux enfants et d'une femme, avec la légende *TVTELA ITALIAE*. Cependant, aujourd'hui, les chercheurs tendent à contester cette monnaie, qu'ils considèrent comme fausse et sans valeur historique. **Bourne F. C. 1960** : *Op. Cit.*, pp. 54-56. ; **Duncan-Jones R. 1974** : *Op. Cit.*, pp. 291-292. ; **Pagé M.-M. 2009** : *Op. Cit.*, p. 212.

¹³⁰⁸ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 5, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹³⁰⁹ **Histoire Auguste** : *Vie d'Hadrien*, VII, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

¹³¹⁰ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXV-XXVI, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹³¹¹ **Pagé M.-M. 2009** : *Op. Cit.*, pp. 211-212.

¹³¹² *CIL*, XI, 1147. Pour une étude de ces tables selon une approche cadastrale ou dans le cadre d'une analyse plus approfondie, voir notamment : **Dall'Aglia P. L., Franceschelli C., Maganzani L. 2013** : Attorno a Veleia romana : la Tabula Alimentaria altri questioni, in : Dall'Aglia P. L., Franceschelli C., Maganzani L., *Atti del IV Convegno Internazionale di Studi Veleiati*, Bologne, Ante Quem, pp. 19-26. ; **Dall'Aglia P. L., Marchetti G. 2013** : La Tabula Alimentaria veleiate e la sua rilevanza nel campo fisico-territoriale di uso del suolo, in : Dall'Aglia P. L., Franceschelli C., Maganzani L., *Atti del IV Convegno Internazionale di Studi Veleiati*, Bologne, Ante Quem, pp. 145-155. ; **Pagé M.-M. 2004** : Politique sociale impériale et évergétisme local : les *alimenta* de Trajan et le rapport centre-périphérie, in : *Cahiers des études anciennes*, XLI, pp. 112-124.

¹³¹³ **Pagé M.-M. 2009** : *Op. Cit.*, p. 216. ; **Veyne P. 1965** : *Op. Cit.*, p. 163.

praediorum, est explicitement mentionné dans l'inscription, laquelle en révèle deux¹³¹⁴ : le premier, de 98 à 102, désigné comme *obligatio praediorum facta per Cornelium Gallicanum*, et le second, de 102 à 113, qui demeure le plus important avec quarante-six propriétaires souscripteurs, contre cinq pour celui supervisé par Gaius Cornelius Gallicanus¹³¹⁵. Toutefois, la table alimentaire de Véléia indique que deux propriétaires fonciers ont souscrit à une première *obligatio praediorum* supervisée par Titus Pomponius Bassus¹³¹⁶, survenue avant leur engagement dans les deux autres phases mentionnées¹³¹⁷. Les deux principales phases s'étendant de 98 à 113, le système encadré par Titus Pomponius Bassus ne peut, en conséquence, avoir été instauré qu'avant 98, soit durant le règne de Nerva. Qui plus est, les modalités de cette phase diffèrent sensiblement de celles mises en place par Trajan dans la mesure où, sous la supervision de Titus Pomponius Bassus, les biens immeubles pouvaient être hypothéqués, alors qu'ensuite seules les terres furent admises comme garanties. De plus, le ratio entre la valeur des biens engagés et le prêt impérial se révèle plus élevé lors de la première phase que durant les deux suivantes, puisque le prêt représentait 25 % des biens engagés par le propriétaire, pourcentage qui diminue à 10 % sous Gaius Cornelius Gallicanus, puis à environ 8 % au cours de la dernière phase¹³¹⁸. Pour illustrer notre propos, il convient de prendre un exemple issu de la table alimentaire de Véléia. Ainsi, Caius Coelius Verus engage, lors de la troisième phase, des biens d'une valeur de 843 879 sesterces et reçoit un prêt de 67 850 sesterces, soit un peu plus de 8 % de la valeur des biens hypothéqués¹³¹⁹. S'il avait engagé les mêmes biens durant la deuxième phase — lors de l'*obligatio praediorum* supervisée par Gaius Cornelius Gallicanus — il aurait obtenu un prêt d'environ 84 383 sesterces, correspondant à 10 % de la valeur totale. Enfin, si ce même propriétaire foncier avait engagé la même somme sous Titus Pomponius Bassus, il aurait perçu un prêt d'environ 210 969 sesterces, soit 25 % de la valeur des biens. Ces précisions montrent que le système de la première phase, c'est-à-dire à l'époque de Nerva, se présente sous une forme encore primitive, car la nature des biens hypothéqués ainsi que la valeur des prêts évoluent profondément sous Trajan. En effet, le fait que le début du règne de Trajan ait conduit à l'instauration de deux séries d'engagements, dont le ratio entre la valeur des biens et le prêt impérial diffère nettement de celui appliqué sous Titus Pomponius Bassus, témoigne sans conteste du perfectionnement progressif des *alimenta*

¹³¹⁴ Pagé M.-M. 2009 : *Op. Cit.*, pp. 216-223.

¹³¹⁵ *PIR*², C, 1367.

¹³¹⁶ *PIR*², P, 705.

¹³¹⁷ *CIL*, XI, 1147. ; Pagé M.-M. 2009 : *Loc. Cit.*

¹³¹⁸ Pagé M.-M. 2009 : *Op. Cit.*, pp. 219-220.

¹³¹⁹ *CIL*, XI, 1147.

à travers ces trois phases¹³²⁰, institution alimentaire qui culminent lors de la troisième avec quarante-six propriétaires ayant souscrit. Seulement, rien ne permet d'affirmer avec certitude que l'*obligatio praediorum* supervisée par Titus Pomponius Bassus s'est véritablement tenue sous le règne de Nerva ; elle aurait tout aussi bien pu être instaurée au cours de l'année 98, puis abandonnée faute de souscripteurs, avant d'être relancée la même année avec des modalités révisées¹³²¹. De fait, l'épigraphie laisse entrevoir un possible lien entre les *alimenta* et le règne de Nerva, sans pour autant ériger en vérité absolue l'hypothèse fondée sur la table de Véléia. Afin de compléter cet apport grâce aux inscriptions, il importe de s'intéresser à la politique sociale de Nerva, dont les sources ne mentionnent que des distributions de terres au bénéfice des plus défavorisés :

« Il [Nerva] assigna aux citoyens pauvres de Rome des terres pour le prix d'environ quinze cent mille drachmes, dont il confia l'acquisition et la distribution à des sénateurs »¹³²².

« Notre cher Corellius chargé de l'achat et du partage de terres qu'on doit à la libéralité de l'empereur Nerva »¹³²³.

Cette mesure relève fondamentalement d'une politique agraire, puisqu'elle prévoyait la distribution de terres¹³²⁴ ; il s'agit d'une œuvre sociale qui traduit, par ailleurs, une réminiscence républicaine, compte tenu de l'implication du Sénat¹³²⁵. Cette décision de Nerva souligne le rôle de l'empereur dans l'assistance aux plus pauvres, un véritable *pater patriae* au service des plus démunis. Par ses objectifs et ses orientations, cette mesure rappelle l'esprit des *alimenta*, ce qui permet d'envisager la fondation des *institutiones alimentariae* comme le prolongement de la politique socio-agraire mise en œuvre par Nerva. Cependant, la politique sociale nervienne

¹³²⁰ Pagé M.-M. 2009 : *Loc. Cit.*

¹³²¹ Il est même possible de soumettre l'idée que les premières fondations alimentaires ont été instituées par Domitien dans les dernières années de son règne, compte tenu des éléments de datation disponibles et de la brièveté du règne de Nerva. Cette question de chronologie se pose également à propos de la création des curatelles de cités, que certains attribuent à Domitien, reconnu pour ses qualités d'administrateur, tandis que d'autres en font l'initiative de Nerva, voire de Trajan. Cette difficulté met en lumière, avant tout, le caractère transitoire entre la dynastie flavienne et la dynastie antonine, et non une rupture nette de politique. Nerva et Trajan reprennent en grande partie des mesures déjà préexistantes, ce qui pourrait être le cas tant pour les *alimenta* que pour les curatelles de cités. Sur les curateurs, voir Jacques Fr. 1984 : *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, Publications de l'École Française de Rome, 867p.

¹³²² Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 2, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹³²³ Pline le Jeune : *Lettres. Tome III*, livre VII, 31, éd. et trad. Méthy N., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹³²⁴ Pagé M.-M. 2009 : *Op. Cit.*, p. 231.

¹³²⁵ Pagé M.-M. 2009 : *Op. Cit.*, p. 224.

ne permet pas véritablement d'attribuer au père adoptif de Trajan un rôle d'instigateur, bien qu'elle corrobore cette hypothèse. Le dernier élément mobilisable afin de donner du crédit à cette hypothèse réside dans les évergésies privées menées durant le règne de Nerva, au premier rang desquelles figure celle de Pline le Jeune dédiée à sa ville natale de Côme. Le sénateur expose dans ses *Lettres*¹³²⁶ les détails de son œuvre, laquelle nous pouvons dater de 97¹³²⁷, soit sous le principat de Nerva :

« nam pro quingentis milibus nummum, quae in alimenta ingenuorum ingenuarumque promiseram, agrum ex meis longe pluris actori publico mancipavi; eundem uctigali imposito recepi, tricena milia annua daturus »¹³²⁸.

Cette fondation de Pline le Jeune semble être de nature proche des *alimenta* impériaux du règne de Trajan, étant donné qu'elle implique la mise en relation d'une terre, ce qui permet sans équivoque un rapprochement avec l'institution alimentaire trajanienne. Ce rapprochement entre les fondations alimentaires privées et impériales s'explique de toute évidence par la volonté des évergètes des ordres majeurs d'imiter l'empereur, afin de s'associer au projet impérial¹³²⁹. Par conséquent, Pline le Jeune s'est sans nul doute inspiré d'un projet déjà existant mis en place par Nerva, compte tenu de la datation, afin de prolonger l'œuvre impériale et de s'intégrer *in extenso* dans la politique du prince, ce qui représente également un moyen de s'attirer les bonnes grâces impériales. Une évergésie calquée sur le modèle impérial nervien que peut laisser entendre un passage d'une lettre de Pline adressée à Trajan :

« Cum diuus pater tuus, domine, et oratione pulcherrima et honestissimo exemplo omnes ciues ad munificentiam esset cohortatus »¹³³⁰.

¹³²⁶ **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome I*, livre I, 8, éd. et trad. Zehnacker H., Paris, Les Belles-Lettres, 2002. ; **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome III*, livre VII, 18, éd. et trad. Méthy N., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹³²⁷ **Duncan-Jones R. 1974** : *Op. Cit.*, pp. 298-300. ; **Sherwin-White A. N. 1985** : *The letters of Pliny : historical and social commentary*, Oxford, Oxford University Press, pp. 422-424. ; **Pagé M.-M. 2009** : *Op. Cit.*, p. 214.

¹³²⁸ « J'avais promis cinq cent mille sesterces à assigner à une fondation alimentaire pour des garçons et des filles de naissance libre, j'ai fait à l'agent des finances municipales une vente fictive par mancipation d'une de mes terres, valant beaucoup plus que ma donation, puis je l'ai reprise grevée d'une redevance consistant en une rente annuelle de trente mille sesterces ». **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome III*, livre VII, 18, éd. et trad. Méthy N., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹³²⁹ **Pagé M.-M. 2009** : *Op. Cit.*, p. 214.

¹³³⁰ « Maître, ton divin père avait encouragé tous les citoyens à la magnificence publique par un très beau discours et en donnant lui-même un exemple qui lui faisait grand honneur ». **Pline le Jeune** : *Lettres*, livre X, 8, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

Le sénateur met en lumière le caractère évergétique du règne de Nerva ainsi que l'appel impérial à la munificence privée ; dès lors, la fondation de Pline ne serait-elle pas une réponse à cette sollicitation et le témoignage de l'origine des *alimenta*, alors instaurés par Nerva ? Tout semble le confirmer, tant l'œuvre de Pline le Jeune ne saurait relever du seul hasard¹³³¹ et cette concordance entre les deux fondations laisse entrevoir l'application, ou à tout le moins la genèse, du système des *alimenta* sous Nerva, qui aurait ainsi servi de modèle au sénateur Comasque. À la lumière de cette étude, il apparaît possible de reconnaître l'action de Nerva en faveur des enfants pauvres d'Italie par l'instauration d'un premier dispositif qui n'est alors que la préface des *alimenta* trajaniens. Cependant, il convient de rappeler qu'aucune source, qu'elle soit littéraire, épigraphique ou numismatique, ne permet à elle seule de confirmer le rôle de Nerva dans la création des *alimenta*. Certaines apportent des éléments favorables à cette hypothèse, sans toutefois la démontrer de façon irréfutable, car aucune ne relie explicitement les *institutiones alimentariae* à Nerva. Malgré cela, en reconsidérant les sources, il apparaît possible d'attribuer au premier des Antonins un rôle, minime soit-il, dans l'élaboration des *alimenta* que Trajan implante de manière durable dans la péninsule italienne.

II. Finalités et principes d'un système en faveur des enfants italiens

Les *institutiones alimentariae*, héritières ou non d'un système déjà mis en place sous Nerva, constituent l'une des mesures devenues emblématiques du règne de Trajan, qui traduisent pleinement la générosité du prince. Les *alimenta* s'affirment comme un instrument politique de premier plan, au service de l'idéologie impériale, où la bienfaisance et l'*indulgentia* de l'empereur se confondent avec la volonté d'affirmer son pouvoir et de consolider l'*auctoritas* du *princeps*. Depuis les débuts de l'Empire, l'évergétisme impérial se destinait exclusivement à la plèbe romaine et l'ensemble des libéralités du prince, tels que les congiaires, témoigne de l'importance de cette pratique pour la Ville éternelle. Avec les *alimenta*, la bienfaisance impériale franchit les limites du *pomoerium* pour s'étendre aux cités italiennes, là où généralement seule l'élite locale exerçait l'évergétisme¹³³². Le pouvoir du prince, par ses largesses et sa munificence, s'étend désormais à l'ensemble de la péninsule italienne, un cap

¹³³¹ Pagé M.-M. 2009 : *Op. Cit.*, p. 216.

¹³³² Bossu C. 1989 : L'objectif de l'institution alimentaire : essai d'évaluation, in : *Latomus*, 48-2, p. 382.

est ainsi franchi dans la conception traditionnelle paternaliste de l'autorité impériale, donnant au titre de *pater patriae* tout son sens. L'épigraphie fournit des exemples remarquables de ces *alimenta* et a permis de mieux saisir le fonctionnement de ce système ainsi que son application dans les cités italiennes. Avant de se pencher sur les tables alimentaires, aujourd'hui bien connues, il convient d'exposer le fonctionnement des *alimenta*, déjà évoqué brièvement plus haut. Cette œuvre sociale de Trajan repose sur le principe de l'*obligatio praediorum*, par lequel les propriétaires terriens peuvent, s'ils le souhaitent, souscrire à une obligation en hypothéquant des biens. En fonction de leur valeur, le fisc impérial leur accorde un prêt équivalant à environ 8 % de la somme engagée, sur lequel le propriétaire s'acquitte d'un intérêt de 5 %, intérêt qui sert *in fine* à soutenir les enfants pauvres de la région¹³³³. Pour mieux saisir ces modalités, reprenons l'exemple déjà évoqué à partir de la table de Véléia : Caius Coelius Verus hypothèque des biens d'une valeur de 843 879 sesterces ; de ce fait, il reçoit un prêt de 67 850 sesterces, soit un peu plus de 8 % de la valeur des biens, et il doit s'acquitter annuellement des intérêts à hauteur de 3 393 sesterces, ce qui correspond à 5 % du montant versé par le fisc impérial¹³³⁴. Les intérêts permettent ainsi d'accorder aux enfants une pension de 16 sesterces pour les garçons, de 12 sesterces pour les garçons illégitimes, ainsi que de 12 sesterces pour les filles et de 10 sesterces pour les filles illégitimes¹³³⁵. En réalité, les tables montrent que les *institutiones alimentariae* visaient avant tout les futurs citoyens, c'est-à-dire les garçons issus d'un père et d'une mère relevant de la citoyenneté, puisque la table de Véléia fait apparaître 264 garçons, dont un seul illégitime, et 36 filles, parmi lesquelles une illégitime, ayant bénéficié de ce dispositif¹³³⁶. Par conséquent, les deux tables alimentaires découvertes dans les cités antiques de Véléia et des *Ligures Baebiani*¹³³⁷ sont d'une importance capitale pour comprendre le système instauré par Trajan. Ces deux inscriptions mentionnent une première série d'engagements : *obligatio praediorum facta per Cornelium Gallicanum*, avec six souscripteurs pour la première, et *obligatio VIII*, avec trois souscripteurs pour la seconde. Ces données apportent un éclairage précieux sur les négociations qui ont pu se tenir entre les propriétaires terriens et les représentants de l'empereur, possiblement des *quaestores* et *curatores*

¹³³³ Carcopino J., Julian C. 1921 : La table de Veleia et son importance historique, in : *Revue des Études Anciennes*, 23-4, pp. 287-304. ; Bourne F. C. 1960 : *Op. Cit.*, pp. 47-75. ; Lo Cascio E. 1978 : *Op. Cit.*, pp. 311-351. ; Lo Cascio E. 2000 : *Op. Cit.*, pp. 223-312. ; Veyne P. 1957 : La table des Ligures Baebiani et l'institution alimentaire de Trajan, in : *Mélanges de l'école française de Rome*, 69, pp. 81-135. ; Veyne P. 1965 : *Op. Cit.*, pp. 163-177.

¹³³⁴ *CIL*, XI, 1147.

¹³³⁵ Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 82. ; Veyne P. 1965 : *Op. Cit.*, pp. 168-169.

¹³³⁶ *CIL*, XI, 1147. ; Veyne P. 1965 : *Op. Cit.*, pp. 168-169.

¹³³⁷ Pour le contexte de découverte ainsi que l'étude cadastrale des terres engagées, voir : Carcopino J., Julian C. 1921 : *Op. Cit.*, pp. 287-304. ; Veyne P. 1957 : *Op. Cit.*, pp. 81-135.

*alimentorium*¹³³⁸, quant au pourcentage du prêt, qui influe *de facto* sur le montant total des intérêts. Plus le versement impérial est élevé, plus les intérêts le sont également ; et si ces conditions ne conviennent pas aux propriétaires terriens, peu d'entre eux souscrivent à l'*obligatio praediorum*, comme l'attestent les premiers essais. Rappelons que, d'après l'inscription de Véléia, le versement impérial s'établissait à 10 % lors de l'*obligatio praediorum facta per Cornelium Gallicanum* (phase 1), et à 8 % durant la phase principale (phase 2), correspondant à l'apogée des *alimenta*. Un tableau, établi sur l'exemple de Caius Coelius Verus, permet de mieux comprendre les variations des intérêts en fonction de la somme prêtée par le fisc impérial :

Phase des <i>alimenta</i>	Valeur des domaines engagés	Pourcentage des prêts relatif à la valeur des biens engagés	Le montant du prêt	Le montant des intérêts
1	843 879 HS	10%	84 388 HS	4 219 HS
2	843 879 HS	8,04%	67 850 HS	3 393 HS

Figure 16 : Évolution des intérêts en fonction du versement impérial

Cette menue étude montre que l'administration impériale ne joue pas sur le taux d'intérêt, mais sur le montant des prêts eux-mêmes, afin d'alléger la somme annuelle que les propriétaires devaient s'acquitter. Cela explique les variations entre les cités : le versement impérial représente en moyenne 8 % de la valeur des biens à Véléia, tandis qu'il atteint environ 7,62 % chez les *Ligures Baebiani*¹³³⁹. De plus, cet écart se manifeste également entre les propriétaires terriens d'une même cité. Ainsi, chez les *Ligures Baebiani*, Neratius Corelius engage des biens d'une valeur de 22 000 sesterces et reçoit un prêt de 2 000 sesterces¹³⁴⁰, soit environ 9,09 %, tandis que Naevius Vitalis engage pour 84 000 sesterces et perçoit du fisc impérial un prêt de 5 340 sesterces¹³⁴¹, soit environ 6,36 %. À l'aune de ces résultats, les modalités des *alimenta* ne paraissent ni clairement définies ni uniformément établies, mais varient selon les régions et les propriétaires terriens. L'objectif recherché restait avant tout de garantir la rente nécessaire pour soutenir les enfants inscrits, au nombre de 110 chez les *Ligures Baebiani* et de 300 à Véléia. Tels sont le fonctionnement des *institutiones alimentariae* instituées par Trajan, qui illustrent une application au cas par cas, les propriétaires attachant davantage d'importance à payer des intérêts réduits qu'à recevoir des versements plus

¹³³⁸ Veyne P. 1965 : *Op. Cit.*, p. 168. ; Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 82.

¹³³⁹ Veyne P. 1957 : *Op. Cit.*, pp. 81-135 ; Veyne P. 1965 : *Op. Cit.*, pp. 173-175.

¹³⁴⁰ *CIL*, IX, 1455.

¹³⁴¹ *Ibid.*

élevés¹³⁴². C'est pourquoi l'on peut constater certaines variations, sans que celles-ci ne remettent en cause le principe même des *alimenta*, dont le dessein reste d'obtenir le nombre suffisant de souscripteurs afin de soutenir les enfants inscrits dans ces institutions. Au-delà de ce fonctionnement, il importe de s'interroger sur les finalités réelles de ces fondations et assurément sur l'objectif à plus long terme grâce à l'aide apportée aux enfants.

Plusieurs chercheurs ont avancé au fil des années diverses hypothèses, concluant que les *institutiones alimentariae* avaient été instaurées en Italie soit pour enrayer un déclin démographique¹³⁴³, soit pour favoriser le recrutement de futurs soldats¹³⁴⁴ — pour la seule raison que les fondations alimentaires bénéficient majoritairement aux garçons —, soit encore pour soutenir l'agriculture de la péninsule¹³⁴⁵. Cependant, ces interprétations sont peu convaincantes¹³⁴⁶. En ce qui concerne la question démographique, le fonctionnement des *alimenta* ne permet pas d'imposer qu'ils ont favorisé la natalité et *ipso facto* d'accroître la population italienne¹³⁴⁷, cette conjecture se trouve ainsi dépourvue de fondements historiques. Pour le recrutement des soldats, il faut rappeler que les légions dépendent de moins en moins du recrutement italien¹³⁴⁸ et la prédominance des garçons parmi les inscrits aux *alimenta* ne traduit pas nécessairement un objectif militaire, mais peut relever d'une logique financière : les garçons percevant une rente mensuelle plus élevée que les filles, les pères de famille ont donc cherché à inscrire en priorité leur descendance masculine. Enfin, nombreux sont ceux qui contestent l'idée d'une crise agricole en Italie¹³⁴⁹, l'état général de la péninsule apparaissant excellent au début du II^e siècle¹³⁵⁰. En somme, les conjectures traditionnellement avancées sur l'objectif réel des *alimenta* apparaissent peu satisfaisantes et il semble plus pertinent de se tourner vers des intentions plus prosaïques, ayant pour colonne vertébrale l'exhibition de la munificence impériale. Le fondement même des *institutiones alimentariae* repose sur leur vocation résolument pro-italienne et c'est sans doute là que se manifeste leur véritable dessein car, dorénavant, les princes étendent à l'ensemble de l'Italie ce qui a été longtemps le privilège

¹³⁴² Veyne P. 1965 : *Op. Cit.*, p. 173.

¹³⁴³ Duncan-Jones R. 1974 : *Op. Cit.*, pp. 295-318 ; Veyne P. 1965 : *Op. Cit.*, pp. 163-177. ; Sirago V. A. 1958 : *L'Italia agraria sotto Traiano*, Louvain, Publications Universitaires, 339p.

¹³⁴⁴ Veyne P. 1965 : *Op. Cit.*, pp. 163-177.

¹³⁴⁵ Carcopino J., Julian C. 1921 : *Op. Cit.*, pp. 287-304. ; Bourne F. C. 1960 : *Op. Cit.*, pp. 47-75. ; Lo Cascio E. 1978 : *Op. Cit.*, pp. 311-351. ; Lo Cascio E. 2000 : *Op. Cit.*, pp. 223-312.

¹³⁴⁶ Pour une étude critique des principales hypothèses avancées sur les *alimenta*, voir : Bossu C. 1989 : L'objectif de l'institution alimentaire : essai d'évaluation, in : *Latomus*, 48-2, p. 382.

¹³⁴⁷ *Ibid.*, p. 373. ; Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, pp. 84-86.

¹³⁴⁸ Cosme P. 2013 : *L'armée romaine VIII^e s. av. J.-C. – V^e s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin, pp. 106-115. ; Le Bohec Y. 2018 : *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, Éditions Picard, pp. 91-110.

¹³⁴⁹ Bossu C. 1989 : *Op. Cit.*, pp. 375-381. ; Veyne P. 1965 : *Op. Cit.*, pp. 163-177.

¹³⁵⁰ Martin R. 1967 : *Op. Cit.*, p. 79.

de Rome, à savoir les différentes formes d'assistance publique. Cette préférence impériale pour le berceau de la civilisation romaine s'est traduite, durant le Haut-Empire, par la distribution gratuite de pains en faveur de la plèbe romaine. De fait, avec Nerva, puis Trajan, la générosité impériale ne se limite plus aux rues de Rome, mais s'étend désormais à l'ensemble de l'Italie. L'instauration des *alimenta* peut être interprétée comme la volonté de l'empereur de réaffirmer et de préserver la prééminence de l'Italie au sein de l'Empire, cette région où, dès les débuts du principat, le droit de cité avait été étendu à tout homme libre¹³⁵¹. L'épigraphie confirme cette image d'un prince protecteur de la péninsule italienne : *ab indulgentissimo Imp(eratore) Caesare Nerva Traiano Augusto Germanico qua aeternitati Italiae suae prospexit secundum liberalitatem eius*¹³⁵². Cet exemple illustre le lien privilégié qui unit l'Italie à la *statio principis*, un lien également perceptible à travers les mesures adoptées par les deux premiers Antonins. Nerva avait instauré une mesure qui prévoyait l'achat par l'État de terres en Italie afin de les redistribuer à des citoyens romains dans le besoin, une initiative de toute évidence pro-italienne et procivique, à l'instar des *alimenta* dont seuls les enfants de citoyens pouvaient en bénéficier. Trajan, quant à lui, a imposé aux sénateurs d'investir en Italie le tiers de leur fortune en biens immobiliers¹³⁵³ et ce pour la bonne raison qu'au II^e siècle la provincialisation de la Curie étaient en bonne voie. Les contraindre à acquérir des biens dans la péninsule visait à éviter qu'ils ne la considèrent *pro hospitio aut stabulo*, « comme un lieu d'hébergement ou une auberge »¹³⁵⁴, mais plutôt « comme une patrie »¹³⁵⁵. Cette mesure rappelle celle adoptée par César, qui avait interdit aux citoyens romains âgés de plus de vingt ans et de moins de soixante de quitter l'Italie plus de trois ans, sauf s'ils étaient engagés sous les enseignes¹³⁵⁶. Toutes ces mesures mettent en lumière la volonté du pouvoir romain d'assurer en permanence la primauté de l'Italie, centre névralgique de l'Empire, sur les autres provinces, et les institutions alimentaires ont assurément participé à cette initiative. En somme, les *alimenta* s'inscrivent pleinement dans une entreprise tardo-républicaine et impériale visant à maintenir la prééminence de l'Italie, tout en s'efforçant de réduire l'inégalité en matière d'assistance publique entre Rome et les cités italiennes¹³⁵⁷, l'ensemble de la péninsule est désormais placé sous la munificence du prince. L'idée du

¹³⁵¹ **Pagé M.-M. 2012** : *Empereurs et aristocrates bienfaiteurs. Autour de l'inauguration des alimenta dans le monde municipal italien, fin I^{er} siècle – début IV^e siècle*, Laval, Presses Universitaire de Laval, p. 53.

¹³⁵² « Par le très bienveillant empereur César Nerva Trajan Auguste, vainqueur des Germains, qui a veillé à l'éternité de l'Italie selon ses libéralités ». CIL, VI, 1492.

¹³⁵³ **Plinie le Jeune** : *Lettres*. Tome II, livre VI, 19, éd. et trad. Guillemin A.-M., Paris, Les Belles-Lettres, 2009.

¹³⁵⁴ *Ibid.*

¹³⁵⁵ *Ibid.*

¹³⁵⁶ **Suétone** : *Vie des douze Césars*. Tome I : *César*, XLII, 1, éd. et trad. Ailloud H., Paris, Les Belles-Lettres, 1981.

¹³⁵⁷ **Pagé M.-M. 2012** : *Op. Cit.*, p. 59.

renforcement de la primauté de l'Italie est perceptible à travers les sources qui encensent les *alimenta* ainsi que la générosité de Trajan. Les pièces de monnaies portent les légendes *Alim(enta) Ital(iae)*¹³⁵⁸ et *rest(itutor) Ital(iae)*¹³⁵⁹, ce qui témoigne de la volonté de l'idéologie impériale de souligner le caractère pro-italien des *alimenta* et d'affirmer cette ambition de restaurer la prééminence de l'Italie. Cette analyse est également attestée par deux bas-reliefs de l'arc de Bénévent, situés sur le pilier est et sur la face nord. Le premier représente Trajan, assisté de deux personnages — peut-être des *quaestores alimentorum* —, distribuant du pain à des enfants accompagnés de leur père et de leur mère. Ce panneau insiste sur la bienfaisance du prince qui est mise en valeur par la place centrale occupée par le pain¹³⁶⁰. Le bas-relief le plus significatif, situé sur le pilier est, met en scène l'empereur Trajan au centre, entouré de la déesse *Italia*¹³⁶¹ et du dieu Mars, avec des enfants agenouillés à ses pieds. Bien que le geste du prince traduise la protection impériale à l'égard de ces enfants, ceux-ci ne se tournent pas vers lui, mais vers la figure féminine de l'Italie, soulignant ainsi que les *alimenta* sont destinés aux enfants italiens, la dimension pro-italienne est ainsi pleinement exprimée. En définitive, les sources sont unanimes, elles décrivent les *institutiones alimentariae* comme une œuvre pro-italienne destinée aux futurs citoyens, l'Italie étant considérée comme le berceau de la citoyenneté romaine, et elles relèvent exclusivement de la générosité du *princeps*, cette *indulgentia* que les tables alimentaires mettent en avant. Les *alimenta* incarnent l'expression de la bienfaisance impériale, désormais étendue à l'ensemble de la péninsule italienne, tout en affirmant la dimension paternaliste de l'empereur, qui récupère le rôle traditionnel des évergètes locaux afin de consolider sa politique et son autorité.

III. Une assistance publique pour les fils de Rome

L'action de Trajan ne se restreint pas à l'ensemble de l'Italie, le territoire par excellence de la générosité impériale, la cité de Rome, est lui aussi au centre des préoccupations de l'empereur. Les enfants de l'*Vrbs* bénéficient eux aussi d'un dispositif mis en place pour répondre à leurs besoins, qui s'apparente sans nul doute à une extension des *frumentationes*, une structure qui diffère de celle des *alimenta* dans la mesure où il ne prévoit aucun engagement

¹³⁵⁸ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 230.

¹³⁵⁹ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 105.

¹³⁶⁰ Pagé M.-M. 2012 : *Op. Cit.*, pp. 103-104.

¹³⁶¹ *Ibid.*, p. 101.

de terres de la part des propriétaires fonciers. Le *Panegyrique de Trajan*, écrit sous le prisme de la glorification de l'empereur, est la seule source à mentionner cette forme d'assistance en faveur des enfants romains :

« Paulo minus patres conscripti quinque milia ingenuorum fuerunt quae liberalitas principis nostri conquisiuit inuenit adsciuit. Hi subsidium bellorum ornamentum pacis publicis sumptibus aluntur aptriamque non ut patriam tantum uerum ut altricem amare condisunt. Ex his castra ex his tribus replebuntur ex his quandoque nascentur quibus alimentis opus non sit. Dent tibi Caesar aetatem di quam mereris seruentque animus quem dederunt : et quanto maiorem infantium turbam iterum atque iterum iubebis incidi ! Augetur enim cotidie et crescit non quia cariores parentibus liberi sed quia principis ciues. Dabis congiaria si uoles praestabis alimenta si uoles : illi tamen propter te nascuntur »¹³⁶².

« Tu ne rogari quidem sustinuisti et, quamquam laetissimum oculis tuis esset conspectu Romanae sobolis impleri, omnes tamen, antequam te uiderent adirentue, recipi, incidi iussisti, ut iam inde ab infantia parentem publicum munere educationis experirentur, crescerent de tuo qui crescerent tibi, alimentisque tuis ad stipendia tua peruenirent, tantumque omnes uni tibi, quantum parentibus suis quisque deberent. Recte, Caesar, quo spem Romani nominis sumptibus tuis siscipis »¹³⁶³.

Pline le Jeune laisse entendre les modalités de cet élargissement des *frumentationes* aux enfants romains, plus particulièrement aux garçons compte tenu des références quasi constantes à l'univers militaire. Toutefois, comme explicité précédemment, les différentes fondations alimentaires ne peuvent remplir un rôle purement destiné à la conscription et le fait que Pline

¹³⁶² « C'est près de cinq mille enfants libres, Pères conscrits, que la libéralité de notre prince a recherchés, trouvés, admis sur la liste. Soutien de la guerre, ornement de la paix, ils sont nourris aux frais de l'État et ils apprennent vraiment à aimer la patrie, non seulement comme la patrie, mais comme la nourricière. Ils rempliront les camps, les tribus ; ils auront un jour des enfants qui n'auront pas besoin de distributions. Que les dieux, César, te donnent une vie aussi longue que tu le mérites et te conservent les sentiments qu'ils t'ont donné, et comme se multipliera cette foule d'enfants que tu feras inscrire encore et encore ! Elle augmente chaque jour, elle grossit, non que les parents aiment davantage les enfants, mais le prince davantage les citoyens. Tu donneras des congiaries, si tu veux ; tu fourniras des distributions en nature, si tu veux ; toujours est-il que ces enfants seront nés grâce à toi ». **Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, XXVIII, 4-7, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.**

¹³⁶³ « Toi tu n'as pas admis même d'être sollicité et quelque agrément que tu prisses à rassasier ta vue du spectacle de cette nouvelle génération de Romain, tous cependant, avant de t'avoir vu ou de s'être adressés à toi, ont été admis, inscrit par ton ordre ; ainsi élevés à l'aide de tes bienfaits devaient-ils dès le berceau apprendre à connaître le père du peuple, grandir à tes frais puisqu'ils grandissaient pour toi, passer de tes distributions à ta solde, et être tous aussi redevables à toi seul que chacun à ses parents. Tu as raison, César, de prendre à ta charge les espoirs du nom romain. ». **Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, XXVI, 3-4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.**

en fait référence renvoie plutôt à l'idéal républicain du citoyen-soldat¹³⁶⁴, devenu sous l'Empire un *topos* littéraire, permettant au nouveau consul de magnifier l'image d'un *imperator*. L'auteur met également en lumière le caractère procivique de cette institution car, par cette mesure, le prince soutient les fils de Rome et prend en charge « les espoirs du nom romain »¹³⁶⁵, l'objectif est ici clairement défini : la citoyenneté constitue l'essence même de cette fondation et sert également de critère de sélection pour l'inscription des garçons de Rome à la distribution du blé public. Enfin, la générosité du *princeps* imprègne l'ensemble du passage, puisque ce sont les libéralités de Trajan qui garantissent aux enfants de Rome un avenir au service de ce même empereur, l'*indulgentia* apparaît de toute évidence comme la base des différentes mesures impériales. Dès lors, les conclusions tirées des *alimenta* italiens peuvent aisément être transposées à l'assistance publique mise en place à Rome, les objectifs restent identiques, bien que les modalités diffèrent. Quant au nombre de 5 000 enfants libres avancé par Pline le Jeune, il est évident qu'il ne concerne que les fils de citoyens, sans pour autant les englober tous, leur nombre total étant en réalité plus élevé¹³⁶⁶. En effet, les enfants mâles bénéficiaires étaient inscrits sur les listes à partir de l'âge de trois ans — ce qui s'explique par un fort taux de mortalité avant cet âge — jusqu'à seize ans¹³⁶⁷. Si le nombre de 5 000 constitue un *numerus clausus*, il est certain qu'une partie des garçons citoyens, bien qu'ils remplissent les critères, n'ont pas pu bénéficier de cette aide et ont dû attendre le décès ou la sortie d'un bénéficiaire de cette tranche d'âge pour espérer être inscrits. En conséquence, Pline le Jeune laisse entendre qu'une sélection s'opère parmi les garçons susceptibles d'être inscrits, au-delà de leur seul âge, possiblement en tenant compte de critères économiques ou sociaux. À regret, il n'existe aucune source permettant de confirmer ces critères, l'élaboration d'hypothèses semble donc la seule issue possible pour comprendre les modalités de recrutement des enfants au sein de cette fondation alimentaire. Il est plausible que le critère économique ait été mobilisé afin de venir en aide aux citoyens rencontrant des difficultés à élever leurs fils, comme le suggère Pline le Jeune :

¹³⁶⁴ Pagé M.-M. 2012 : *Op. Cit.*, p. 83. ; Bossu C. 1989 : *Op. Cit.*, p. 373.

¹³⁶⁵ Pline le Jeune : *Loc. Cit.*

¹³⁶⁶ Pour une étude complète et quantitative concernant le nombre de 5 000 enfants par rapport à la population citoyenne de Rome, on peut se référer à l'article de Lamotte H. 2007 : L'œuvre de Trajan en faveur des enfants de la plèbe romaine : un essai de politique nataliste ? in : *Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité*, tome 119, n°1, pp. 189-224.

¹³⁶⁷ *Ibid.*, pp. 197-201.

« Locupletes ad tollendos liberos ingentia praemia et pares poenae cohortantur pauperibus educandi una ratio est bonus princeps »¹³⁶⁸.

Trajan aurait donc privilégié les enfants issus des familles les plus modestes, il convient néanmoins de considérer que ce critère ne constituait sans doute pas la première étape de sélection, dans la mesure où les *frumentationes* de Rome relèvent avant tout d'une distinction sociale plutôt qu'économique¹³⁶⁹. Le critère social semble avoir prévalu, car, rappelons-le, les *institutiones alimentariae* portent une dimension procivique, la détention de la citoyenneté romaine constituant la première des conditions requises. Cependant, il est légitime de s'interroger sur la possibilité pour tous les fils nés libres de bénéficier de cette assistance publique, en particulier pour les fils d'affranchis : pouvaient-ils prétendre à être inscrits dans les mesures sociales mises en place par Trajan ? Trouver une réponse à cette question est de prime abord complexe, tant le *Panegyrique* de Pline le Jeune est imprécis dans les termes employés. Fort heureusement, l'épigraphie fournit des exemples de fils d'affranchis inscrits aux distributions de blé public, deux inscriptions¹³⁷⁰ illustrent cette hypothèse. La première inscription¹³⁷¹ met en évidence Marcus Baebius Asclepiades Iustinus, fils d'Asclepiades et de Iustina, décédé à l'âge de quatre ans, qui avait été inscrit au blé public ; le surnom grec d'Asclepiades laisse supposer une origine servile de son père. La seconde¹³⁷² mentionne l'inscription aux *frumentationes* de Caius Sergius Alcius, fils de Caius Sergius Alcius, mort à trois ans ; là encore, le *cognomen* grec suggère une ascendance servile¹³⁷³. À la lumière de ces deux exemples, il est possible d'envisager que les fils d'affranchis pouvaient bénéficier de l'aide instaurée par Trajan. Seulement, il convient de rester prudent et de considérer cette idée comme une simple hypothèse, étant donné que ces inscriptions ne sont pas datables et que rien ne prouve qu'elles aient été gravées sous le règne du natif d'Italica. Dès lors, il est possible que tous les enfants nés libres aient pu être inscrits aux *frumentationes*, le critère de sélection reposant, en dehors de la citoyenneté, d'abord sur l'âge, puis éventuellement sur la situation financière des parents. En somme, le prince manifeste sa générosité à l'égard des fils de Rome,

¹³⁶⁸ « Les riches sont incités à avoir des enfants par des récompenses considérables et des peines équivalentes ; les pauvres n'ont qu'une raison d'élever des enfants, la bienfaisance du prince ». **Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan***, XXVI, 5, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹³⁶⁹ **Lamotte H. 2007 : *Op. Cit.***, p. 212.

¹³⁷⁰ Catherine Virlovet recense au total six fils d'affranchis bénéficiaires du blé public, nous en avons sélectionné deux afin d'éviter de multiplier les exemples et pour ne pas alourdir notre démonstration. **Virlovet C. 2009 : *La plèbe frumentaire dans les témoignages épigraphiques : essai d'histoire sociale et administrative du peuple de Rome antique***, Rome, École Française de Rome, pp. 51-84.

¹³⁷¹ Cat. Ép. : *Roma*, 1.

¹³⁷² Cat. Ép. : *Roma*, 2.

¹³⁷³ **Virlovet C. 2009 : *Op. Cit.***, p. 56.

mais une sélection s'impose puisque seuls 5 000 enfants de sexe masculin, nés libres et âgés de trois à seize ans, pouvaient prétendre à l'assistance publique instaurée par Trajan. Toutefois, comme l'atteste l'épigraphie, la mortalité, particulièrement élevée dans cette tranche d'âge, pouvait permettre l'admission de nouveaux bénéficiaires afin de préserver le *numerus clausus* fixé dès les origines. D'essence procivique, l'élargissement des *frumentationes* aux *pueri alimentarii* exalte donc la générosité du prince, lequel songe à l'avenir de Rome en assurant une enfance digne aux futurs citoyens de l'*Vrbs*.

Conclusion de chapitre

Les *alimenta*, mis en œuvre ou à tout le moins conceptualisés par Nerva, représentent la quintessence de la bienfaisance impériale dans la mesure où, sans la générosité et l'*indulgentia* de l'empereur, ces fondations alimentaires n'auraient pu naître ni se perpétuer sous la dynastie antonine, notamment au cours des règnes d'Hadrien et de Marc Aurèle¹³⁷⁴. En conséquence, Trajan s'impose comme le véritable pilier des *institutiones alimentariae*, en raison de l'extension sous son principat de ce dispositif à de nombreuses cités d'Italie ainsi que de son application, dans une forme différente, au cœur même de la ville de Rome. Ces institutions ont pour vocation de soutenir les enfants nés libres par le biais de l'évergétisme impérial, lequel érige l'empereur en véritable père des citoyens de l'Empire, un système qui évolue progressivement, au cours de l'Antiquité tardive, vers ce que la chrétienté désigne comme la charité envers les plus démunis. En 315, l'empereur Constantin¹³⁷⁵ rétablit le principe des *alimenta*, mais en modifie la nature par le fait que les idéaux chrétiens imprègnent ces fondations, ce qui orientent l'assistance publique non plus vers les citoyens, mais vers l'ensemble des indigents. Les *alimenta* ont donc perduré au fil du temps, en s'adaptant aux évolutions politiques du IV^e siècle, mais les origines mêmes de cette institution révèlent une dimension pro-italienne, destinée à garantir la primauté de la péninsule, vivier de la citoyenneté romaine, mettant ainsi en évidence son caractère foncièrement procivique. À ce titre, les *alimenta* italiens s'inscrivent dans la continuité des mesures sociales instituées par Trajan au profit des fils nés libres de Rome, l'ensemble de ces fondations alimentaires se structure ainsi autour du principe essentiel de la citoyenneté romaine, érigeant les futurs citoyens en véritable privilégiés d'un empereur qui s'impose comme le *pater patriae*. En conséquence, à travers

¹³⁷⁴ Pagé M.-M. 2012 : *Op. Cit.*, pp. 41-44.

¹³⁷⁵ *Ibid.*, p. 44.

l'ensemble des institutions alimentaires, qu'elles soient italiennes ou romaines, l'empereur affirme la dimension paternaliste de son autorité, comme l'illustre Pline le Jeune : « nous ne parlons pas d'un tyran, mais d'un concitoyen ; nous ne parlons pas d'un maître, mais d'un père »¹³⁷⁶. En fin de compte, les *institutiones alimentariae* sont des mesures qui se fondent sur l'alliance de la bienfaisance et de l'idéologie impériale, laquelle est mise au service des principes ancestraux garantissant la primauté de l'Italie et la prédominance de la citoyenneté romaine.

¹³⁷⁶ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, II, 3, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

Chapitre III :

Transformer et édifier l'Empire à la mesure de *l'Optimus Princeps*

Le natif d'Italica se distingue, parmi l'ensemble des empereurs, comme l'un de ceux qui met en branle une véritable fièvre bâtitrice à travers tout l'Empire. Rome, l'Italie et l'ensemble des provinces se trouvent associées à un même dessein, celui de transformer l'espace urbain par l'édification de nombreux bâtiments destinés à l'ensemble de la population. La générosité impériale s'exprime pleinement à travers ce processus et contribue à la légitimation ainsi qu'à la glorification de l'empereur. Toutes ces constructions illustrent la magnanimité de Trajan, cette *μεγαλόνοια* qu'évoque Dion Cassius¹³⁷⁷, cette vertu est mise en valeur par l'idéologie impériale qui émet de nombreuses monnaies célébrant ces édifices afin d'exalter *in fine* la générosité du prince, le bienfaiteur de l'Empire. Bien évidemment, comme susmentionné, l'évergésie impériale se manifeste avant tout au cœur même de l'*Imperium Romanum*, cette *caput mundi* que symbolise Rome. C'est ici que se concentrent et convergent toutes les libéralités du prince, la transformation de la ville devient ainsi inévitable pour les empereurs désireux de laisser une empreinte éternelle. Trajan n'est nullement le premier à s'y attacher, mais il s'inscrit dans cette tradition qui érige l'empereur en héritier du fondateur de l'*Vrbs*¹³⁷⁸. De fait, l'empereur jouit d'une position privilégiée à l'égard de la cité et, à l'instar de Romulus, le *princeps* se présente comme le *conditor* de la Ville éternelle¹³⁷⁹, initiant des chantiers de construction en son propre nom afin d'embellir la capitale impériale. Ce terrain d'action reste l'espace privilégié pour exprimer l'évergésie impériale, mais l'Italie n'est nullement oubliée, pour la bonne raison que l'empereur souhaite étendre son *indulgentia* à l'ensemble de la péninsule, le centre névralgique du pouvoir romain. Les provinces bénéficient également d'un développement notable, grâce à de nombreux chantiers de construction et de rénovation qui contribuent à renforcer tant leurs infrastructures civiles que militaires. Au sein de ces contrées éloignées de Rome, l'élite locale joue un rôle de premier plan, en se faisant le relais de l'empereur et en prolongeant le

¹³⁷⁷ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 13, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹³⁷⁸ **Benoist St. 2020** : *Le pouvoir à Rome : espace, temps, figures (I^{er} s. av. – IV^e s. de n. è.)*, Paris, CNRS Éditions, pp. 28-36.

¹³⁷⁹ *Ibid.*

mouvement initié par le *princeps*. Ces nombreuses constructions illustrent foncièrement les qualités du prince et la fonction même de l'empereur, car un bon souverain se doit d'embellir sa cité¹³⁸⁰, et *ipso facto* l'ensemble du territoire placé sous son autorité. En ce qui concerne Trajan, sa politique de construction se trouve engaillardi par l'afflux du butin dace, ce qui permet de multiplier les chantiers, participant ainsi à la glorification du natif d'Italica et à son inscription durable dans le tissu urbain à travers de nombreux monuments qui portent son *nomen* ou son *cognomen*.

I. Rome, théâtre privilégié de l'évergésie impériale

Il n'est nul besoin de rappeler le lien intrinsèque qui unit le prince à la capitale de l'Empire, une relation perceptible à travers les innombrables édifices érigés sous l'impulsion de l'empereur. Il va de soi que c'est au cœur de Rome que l'évergésie impériale, en matière d'urbanisme, se donne le plus à voir. Toutefois, l'embellissement de la cité n'est nullement le seul fait des empereurs, car, durant les derniers temps de la République, de nombreux *imperatores* ont activement contribué à cette dynamique. Sylla a ordonné l'agrandissement de la *Curia Hostilia*¹³⁸¹ ainsi que la construction du *Tabularium*¹³⁸² ; Pompée le Grand a fait édifier l'imposant complexe architectural qui porte son nom, réunissant une curie, un portique et un théâtre¹³⁸³ ; César, enfin, a notamment lancé la construction de la *Curia Iulia*, du forum éponyme ou encore de la basilique Julienne¹³⁸⁴. En conséquence, les empereurs ont hérité de ces évergésies, lesquelles s'imposent comme l'une de leurs prérogatives fondamentales : celle d'assurer l'embellissement et l'ornementation de leur capitale. Trajan s'inscrit dans cette lignée et poursuit la politique urbanistique engagée par ses prédécesseurs. Bien que l'état des finances soit favorable en début de règne, les principales réalisations architecturales n'ont lieu qu'à la suite de l'apport du butin dace. Les premières années sont marquées par des rénovations ou par la poursuite de travaux engagés sous Domitien ou sous Nerva ; des monuments qui portent le

¹³⁸⁰ **Dion Chrysostome** : *Discours sur la royauté*, II, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

¹³⁸¹ **Coarelli F. 2007** : *Rome and environs : an archaeological guide*, Los Angeles, University of California Press, pp. 53-54.

¹³⁸² *Ibid.*, pp. 36-40.

¹³⁸³ *Ibid.*, pp. 265-285. ; **Sauron G. 1987** : Le complexe pompéien du Champ de Mars : nouveauté urbanistique à finalité idéologique, in: *L'Urbs : espace urbain et histoire (Ier siècle av. J.-C. - IIIe siècle ap. J.-C.)*, Rome, Publications de l'École Française de Rome, pp. 457-473.

¹³⁸⁴ **Coarelli F. 2007** : *Op. Cit.* pp. 5-9.

nom de Trajan, bien qu'il n'en soit pas l'instigateur, ce qui éclaire les mots du Pseudo-Aurelius Victor¹³⁸⁵ décrivant le natif d'Italica comme un lierre recouvrant de nombreux édifices. L'une des premières réalisations fut la restauration de l'aqueduc de l'*Anio Vetus*, qui permit une amélioration de la qualité de son eau, remplaçant l'ancienne jugée trouble et bourbeuse par une eau d'une pureté comparable à celle de l'*Aqua Marcia*, selon les termes de Frontin¹³⁸⁶, alors consul dans la première année de Trajan. Le temple de Vénus Genitrix, reconsacré le 12 mai 113¹³⁸⁷, ainsi que le *Ludus Magnus*¹³⁸⁸, l'Odéon de Domitien¹³⁸⁹ et le forum de César¹³⁹⁰ figurent parmi les édifices restaurés ou achevés sous le règne de Trajan. Cette politique démontre sa volonté de reconstruire la capitale selon son propre dessein, à l'instar de Romulus *conditor*. La restauration la plus significative du début de son règne est somme toute celle du *Circus Maximus*, partiellement détruit par un incendie sous Domitien, un chantier qui, selon les témoignages de Pline le Jeune puis de Dion Cassius, le rendit plus beau et plus majestueux encore :

« Hinc immensum latus circi templorum pulchritudinem prouocat, digna populo uictore gentium sedis nec minus ipsa uisenda quam quae ex illa spectabuntur, uisenda autem cum cetera specie, tum quod aequatus plebis ac principis locus, siquidem per omne spatium una facies, omnia continua et paria, nec magis proprius spectanti Caesaris suggestus quam propria quae spectet. Licebit ergo te ciuibus tuis inuicem contueri ; dabitur non cubiculum principis, sed ipsum principem cernere in publico, in populo sedentem, populo cui locorum quique milia adiecisti »¹³⁹¹.

« Il avait naturellement tant de grandeur dans ses conceptions et dans ses pensées, qu'ayant relevé le Cirque de ses ruines, plus beau et plus magnifique »¹³⁹².

¹³⁸⁵ « Il [Constantin] traitait habituellement Trajan de pariaire à cause de ses inscriptions affichées sur de nombreux édifices ». **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XLI, 13, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.

¹³⁸⁶ **Frontin** : *Les Aqueducs de la ville de Rome*, 93, éd. et trad. Grimal P., Paris, Les Belles- Lettres, 1947.

¹³⁸⁷ **Vidman L. 1982** : *Op. Cit.*, p. 20.

¹³⁸⁸ **Coarelli F. 1994** : *Guide archéologique de Rome*, Paris, Hachette, p. 135.

¹³⁸⁹ **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, V, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011. ; **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXIX, 4, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹³⁹⁰ **Tarpin M. 2001** : *Roma fortunata : identité et mutations d'une ville éternelle*, Gollion, Infolio, pp.196-220.

¹³⁹¹ « Ailleurs le pourtour immense du Cirque rivalise avec la beauté des temples, lieu digne du peuple vainqueur du monde, et qui mérite aussi bien d'être vu que les spectacles auxquels on y assistera ; qui mérite d'être vu non seulement pour toutes ses beautés, mais surtout parce que les places du peuple et du prince sont au même niveau : d'un bout à l'autre un même front, partout une ligne continue et égale ; César pour voir le spectacle n'a pas de tribune pour lui seul, pas plus qu'il n'a de spectacle pour lui seul. Tes citoyens pourront à leur tour te regarder ; ils auront le droit de voir non la loge du prince, mais le prince en personne mêlé au public, assis au milieu du peuple, du peuple à qui tu as donné cinq mille places de plus ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LI, 3-5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹³⁹² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 7, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

La reconstruction est totale et certaines des pierres utilisées proviennent de la naumachie de Domitien, alors démolie à cet effet¹³⁹³. De plus, le Cirque est repensé afin de refléter l'idéologie trajanienne : la loge du prince est élargie afin que le peuple puisse voir l'empereur, et la générosité impériale se manifeste non seulement dans la reconstruction de l'un des édifices les plus emblématiques de Rome, mais également dans son agrandissement de cinq mille places, un geste salué par l'ensemble des trente-cinq tribus¹³⁹⁴. Les vestiges encore visibles aujourd'hui sont le fruit de la restauration entreprise sous le règne de Trajan, reconnaissable notamment à l'extrémité droite du site avec le côté courbé du monument, précisément à l'endroit où s'élève la tour médiévale, élément emblématique du *Circus Maximus* tel qu'il se présente de nos jours. Durant cette période, certaines constructions procèdent de l'initiative directe de Trajan, Pline le Jeune mentionne l'édification d'un temple en l'honneur du divin Nerva¹³⁹⁵ et une pièce de monnaie¹³⁹⁶ évoque l'érection d'un arc de triomphe durant le troisième consulat de l'empereur, en l'an 100, destiné à célébrer le retour du prince dans la capitale impériale. Toutefois, aucune de ces réalisations n'a été attestée archéologiquement, ou du moins aucune n'a été retrouvée à ce jour. Certains chercheurs ont avancé l'hypothèse selon laquelle l'arc de Drusus pourrait correspondre à cette construction trajanienne¹³⁹⁷, mais il est difficile d'adopter pleinement cette conjecture, tant la représentation figurant sur la monnaie de Trajan diffère de l'arc encore visible sur la *via Appia*. Malgré tout, d'autres constructions sont attestées, telles que la réfection complète de la maison des Vestales¹³⁹⁸, ainsi que la construction d'une caserne sur la colline du Caelius pour les *equites singulares Augusti*¹³⁹⁹, garde montée fondée par Trajan. Les premières années du règne de Trajan sont ainsi dominées par une activité de restauration plus que de construction, ce qui s'explique sans doute par la volonté de ne pas engager de dépenses excessives en prévision de la guerre contre les Daces, laquelle, faut-il le rappeler, débute seulement trois ans après l'avènement du natif d'Italica. Rome se couvre de nouveaux chantiers après l'annexion du royaume dace en 106, grâce à l'apport considérable du butin de guerre,

¹³⁹³ **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, V, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

¹³⁹⁴ « À l'empereur César Nerva Trajan Auguste, fils du divin Nerva, vainqueur des Germains, vainqueur des Daces, grand pontife, investi de la puissance tribunitienne pour la 7^e fois, salué *imperator* pour la 4^e fois, consul pour la 5^e fois, père de la patrie, les trente-cinq tribus (dédient cette dédicace) parce que, grâce à la libéralité du meilleur des princes, leurs avantages ont été augmentés par l'ajout de place ». Cat. Ép. : *Roma*, 3.

¹³⁹⁵ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XI, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹³⁹⁶ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 419.

¹³⁹⁷ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 372.

¹³⁹⁸ **Coarelli F. 1994** : *Op. Cit.*, p. 66.

¹³⁹⁹ *Ibid.*, p. 111.

permettant d'embellir la cité au nom de Trajan et d'exalter sa gloire à travers l'idéologie impériale.

L'un des premiers édifices érigés à l'aide de ce butin semble être la *naumachia Traiani*, bassin artificiel destiné aux spectacles de batailles navales, dont l'inauguration a eu lieu avec plusieurs représentations entre le 11 et le 24 novembre 109, selon les indications fournies par les Fastes d'Ostie¹⁴⁰⁰. La naumachie de Trajan, longue de 300 mètres et large de 100, située sur l'*Ager Vaticanus* au nord de l'emplacement du futur mausolée d'Hadrien¹⁴⁰¹, remplace celle de Domitien, démantelée à l'occasion de la restauration du *Circus Maximus*. L'historien grec Pausanias¹⁴⁰² attribue à Trajan la construction d'un théâtre qu'il considère parmi les réalisations les plus remarquables. Toutefois, il précise qu'il est de forme circulaire, ce qui est étrange pour un édifice théâtral romain. Il peut alors s'agir d'un amphithéâtre, si l'on en juge par la forme mentionnée, mais aucun édifice de ce type n'est attesté par l'archéologie, il semble donc préférable de penser que l'auteur fait référence à la naumachie de Trajan, bien que l'emploi du terme « théâtre » soulève encore des difficultés d'interprétation. Sensiblement à la même période sont édifiés les thermes de Sura, en l'honneur de l'ami décédé de Trajan en 108¹⁴⁰³, un établissement destiné à l'élite romaine, comme en témoigne le raffinement de son décor¹⁴⁰⁴. En dehors de ces chantiers, les constructions les plus remarquables sont l'œuvre d'Apollodore de Damas¹⁴⁰⁵, architecte d'origine nabatéenne, qui s'était déjà illustré lors de la seconde guerre dacique par la réalisation du pont de Drobeta. Le premier bâtiment est inauguré le 22 juin 109¹⁴⁰⁶ non loin du Colisée, il s'agit des thermes de Trajan, un complexe unique en son genre. L'ensemble s'étendait sur environ 330 mètres de long pour 315 mètres de large¹⁴⁰⁷, soit une superficie trois fois supérieure à celle des thermes de Titus, qui constituaient jusqu'alors le plus vaste complexe thermal de l'Empire. Les thermes du natif d'Italica étaient orientés de manière à ce que le *caldarium* bénéficie pleinement de l'ensoleillement, du midi jusqu'au coucher du soleil¹⁴⁰⁸. Cette construction trajanienne constitue le premier exemple des grands thermes impériaux et est par la suite imitée, tant dans ses proportions que dans son orientation, par

¹⁴⁰⁰ Vidman L. 1982 : *Op. Cit.*, p. 19.

¹⁴⁰¹ Coarelli F. 1994 : *Op. Cit.*, p. 252.

¹⁴⁰² Pausanias : *Description de la Grèce. Tome V : Livre V. L'Élide*, XII, éd. et trad. Pouilloux J., Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

¹⁴⁰³ PIR², L, 174.

¹⁴⁰⁴ Coarelli F. 1994 : *Op. Cit.*, p. 234.

¹⁴⁰⁵ Festa Farina F. 2001 : *Tra Damasco e Roma : l'architettura di Apollodoro nella cultura classica*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 209p. ; Anderson J. C. 2003 : *Emperor and architect : Trajan and Apollodorus and their predecessors*, in : *Hommages à Carl Deroux*, vol. 3, Bruxelles, Latomus, pp. 3-10.

¹⁴⁰⁶ Vidman L. 1982 : *Op. Cit.*, p. 19.

¹⁴⁰⁷ Coarelli F. 1994 : *Op. Cit.*, p. 144.

¹⁴⁰⁸ *Ibid.*

Caracalla et Dioclétien. Les vestiges visibles de nos jours sont constitués des nombreuses exèdres qui abritaient autrefois le nymphée, les bibliothèques ainsi que les deux palestres. Afin d'assurer l'approvisionnement en eau nécessaire et d'accroître les réserves de la ville, Trajan ordonne la construction de l'*Aqua Traiana*, un aqueduc prenant sa source dans le lac de Bracciano, au nord-ouest de Rome ; cette réalisation est célébrée par les monnaies¹⁴⁰⁹ qui représentent le dieu du fleuve allongé sous une voûte soutenue par des colonnes, accompagné de la légende *AQVA TRAIANA*. La réalisation la plus emblématique de l'époque trajanienne, celle qui a traversé les siècles par sa splendeur et son immensité, demeure sans conteste le vaste complexe architectural du forum de Trajan. Dernier des *fora* impériaux, cet ensemble monumental, couvrant une superficie de 300 par 185 mètres, est inauguré en janvier 112¹⁴¹⁰, tandis que la colonne, élément emblématique du forum, est achevée le 11 mai 113¹⁴¹¹. L'entrée se situait du côté du forum d'Auguste et se composait d'un arc de triomphe élevé à la gloire de Trajan et dédié à *Iupiter Optimus Maximus*, ainsi que l'attestent plusieurs émissions monétaires où figurent les lettres *IOM*¹⁴¹². La construction du forum a rendu nécessaire l'aplanissement de la colline qui reliait le Capitole au Quirinal, un vaste dégagement déjà amorcé sous Domitien, lequel envisageait lui aussi d'ériger un forum portant son nom¹⁴¹³. Le forum de Trajan¹⁴¹⁴, évoqué dans un autre chapitre¹⁴¹⁵, se compose d'une vaste place à colonnades, de la plus grande basilique jamais édifiée à Rome¹⁴¹⁶, de deux bibliothèques et d'une colonne s'élevant à 39,83 mètres de hauteur¹⁴¹⁷. Insérés dans le complexe trajanien, les Marchés de Trajan s'apparentent véritablement à une prolongation du forum, l'exèdre des Marchés épousant en effet la courbure extérieure de l'*area fori*¹⁴¹⁸. Ils abritaient de nombreuses *tabernae*, témoignant la fonction commerciale de l'édifice, laquelle venait compléter la fonction principalement politique du forum ; les Marchés permettaient également de dissimuler les entailles pratiquées dans le flanc du Quirinal pour permettre l'édification de l'ensemble architectural¹⁴¹⁹. Ce projet de Trajan témoigne d'une réminiscence républicaine et italique, en ce qu'il se distingue nettement des

¹⁴⁰⁹ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 463.

¹⁴¹⁰ Vidman L. 1982 : *Op. Cit.*, p. 20.

¹⁴¹¹ *Ibid.*

¹⁴¹² Cat. Num. : *RIC II Trajan* 573.

¹⁴¹³ Bennett J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 153.

¹⁴¹⁴ Pour une analyse approfondie du forum de Trajan et de l'idéologie qui l'accompagne, voir : Galinier M. 2007 : *La Colonne Trajane et les Forums impériaux*, Rome, Publication de l'École Française de Rome, 303p.

¹⁴¹⁵ Cf. Dacia capta, l'expression du triomphe impérial, pp. 202-208.

¹⁴¹⁶ Coarelli F. 1994 : *Op. Cit.*, p. 84.

¹⁴¹⁷ Eutrope : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

¹⁴¹⁸ Galinier M. 2007 : *Op. Cit.*, p. 236.

¹⁴¹⁹ Coarelli F. 1994 : *Op. Cit.*, p. 86.

autres *fora* impériaux d'inspiration hellénistique, traditionnellement organisés autour d'un temple¹⁴²⁰. L'association du marché, du forum et de la basilique rappelle les composantes essentielles d'une place républicaine, à l'instar du forum romain situé à proximité, illustrant ainsi l'idéologie trajanienne, qui se distingue de celle de ses prédécesseurs par l'expression, à travers l'architecture, de la conception traditionnelle d'une *res publica restituta*. En somme, sous le règne de Trajan, la cité de Rome connaît une multitude de chantiers, qu'il s'agisse de rénovations ou de constructions *ex nihilo*, bouleversant en profondeur son urbanisme et participant sans équivoque aux fondements idéologiques de la politique menée par le natif d'Italica. Par l'architecture, l'idéologie trajanienne trouvait un moyen privilégié pour s'affirmer et s'inscrire durablement dans le tissu urbain. L'ensemble de ces constructions, au premier rang desquelles figure le forum de Trajan, constitue un exercice rhétorique inextricable, destiné à inscrire dans le marbre l'éloge du prince et à préserver de l'oubli la mémoire de l'*Optimus Princeps*¹⁴²¹.

II. L'Italie, vitrine de la politique architecturale de Trajan

L'importance de l'Italie est au cœur de la politique menée par le natif d'Italica, l'idée d'une *Italia restituta* s'avère fondamentale et guide les décisions impériales, qu'elles relèvent du domaine social ou de l'aménagement urbain. Sous le règne de Trajan, le désir de moderniser les infrastructures italiennes est omniprésent, en particulier en ce qui concerne la rénovation du réseau routier et portuaire de la péninsule, comme le souligne Pline le Jeune :

« Nec uero ille ciuius quam parens noster auctoritate, consilio, fide reclusit uias, portus patefecit, itinera terris, litoribus mare, litora mari »¹⁴²².

Ce désir de rénovation marque une fois de plus la primauté de l'Italie, dont les infrastructures doivent être à la hauteur de l'*Imperium Romanum*. Les routes et les ports de la péninsule constituent la première étape de tout voyage impérial ou de toute expédition militaire, elles doivent ainsi garantir, par la qualité de leur conception, un transport rapide et décent. Le

¹⁴²⁰ Galinier M. 2007 : *Op. Cit.*, p. 237.

¹⁴²¹ *Ibid.* p. 267.

¹⁴²² « Il ne fut pas un meilleur citoyen que notre père quand par son autorité, ses avis, sa bonne foi il ouvrit les routes, creusa les ports, restitua les chemins à la terre, aux rivages la mer, à la mer le rivage ». **Pline le Jeune : Panégyrique de Trajan**, XXIX, 2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

réseau routier est le premier à être modernisé et rénové, à l'instar de la *uia Appia*, consolidée sur une large portion¹⁴²³. Il est également attesté que la réfection avait été initiée sous le règne de Nerva, puis poursuivie par Trajan, soulignant ainsi cette prédominance accordée à l'Italie, déjà manifeste sous le premier des Antonins. L'œuvre la plus importante est la *uia Traiana*, prolongement de la *uia Appia*, reliant les cités de Bénévent à Brindes. Cette route permet ainsi une liaison plus rapide vers le port situé sur l'Adriatique en prévision des expéditions militaires. Effectivement, au-delà de l'aspect idéologique et de la mise en avant de la primauté italienne, il convient d'entrevoir, dans ces réfections ainsi que dans la construction d'une nouvelle route, une dimension plus prosaïque liée aux impératifs des campagnes militaires de Trajan. La restauration des voies permet ainsi de réduire significativement le nombre de jours requis pour atteindre les principaux ports reliant les provinces balkaniques ou même les régions orientales de l'Empire. Dès lors, il apparaît sans conteste que l'objectif principal revêt une dimension essentiellement technico-militaire, même si l'aspect idéologique demeure omniprésent dans un Empire où l'empereur affirme continuellement son rôle de *pater patriae*. En outre, il convient de préciser que ces rénovations et ces nouvelles constructions sont réalisées grâce aux fonds du fisc impérial, témoignant ainsi de l'évergétisme impérial qui s'étend désormais à l'ensemble de la péninsule. Le réseau portuaire est lui aussi consolidé par des rénovations ainsi que par de nouvelles constructions ; on dénombre généralement quatre chantiers majeurs engagés sur les ports italiens. Le premier d'entre eux est le port de Civitavecchia, qualifié de grandiose par Pline le Jeune¹⁴²⁴, lequel livre par ailleurs une description détaillée de l'infrastructure portuaire. Une île artificielle a été aménagée face au port afin de briser les vagues et de sécuriser davantage la navigation, un ouvrage complété par la construction de digues de part et d'autre de l'entrée¹⁴²⁵. Par la suite, le port de Terracine est lui aussi agrandi¹⁴²⁶, à l'instar de celui d'Ancône¹⁴²⁷, port ouvert sur les provinces danubiennes, ce qui explique son importance stratégique. La dernière, et sans doute la plus significatives des infrastructures portuaires, est celle du port de Trajan à Ostie, comme en témoignent les nombreuses inscriptions qui lui sont consacrées. Le dessein de Trajan est de sécuriser davantage l'intérieur du port de Claude, précisément en ce lieu où, en 62 apr. J.-C., deux cents navires ont sombré à la suite d'une violente tempête¹⁴²⁸. De surcroît, le port est également connu pour son ensablement régulier et pour remédier à ce problème,

¹⁴²³ Cat. Ép. : *Velitrae*, 1.

¹⁴²⁴ **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome II*, Livre VI, XXXI, 7, éd. et trad. Méthy N., Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

¹⁴²⁵ *Ibid.*

¹⁴²⁶ Cat. Ép. : *Terracina*, 1.

¹⁴²⁷ Cat. Ép. : *Ancona*, 1.

¹⁴²⁸ **Tacite** : *Annales. Tome IV*, Livre XV, XVIII, éd. et trad. Wuilleumier P., Paris, Les Belles- Lettres, 1924.

Trajan ordonne la construction d'un canal de quarante mètres de large, la *fossa Traiana*, relié au Tibre, afin d'empêcher les alluvions de s'accumuler dans le port. Le complexe portuaire édifié par le natif d'Italica se compose d'un vaste bassin hexagonal, mesurant 358 mètres de côté, couvrant une superficie de 32 hectares et atteignant une profondeur de six mètres¹⁴²⁹. Les quais étaient plus larges et aménagés en retrait par rapport à ceux du complexe de Claude, ce qui garantissait une meilleure sécurité, et ils étaient pourvus de nombreux édifices d'entrepôts destinés au stockage des marchandises.

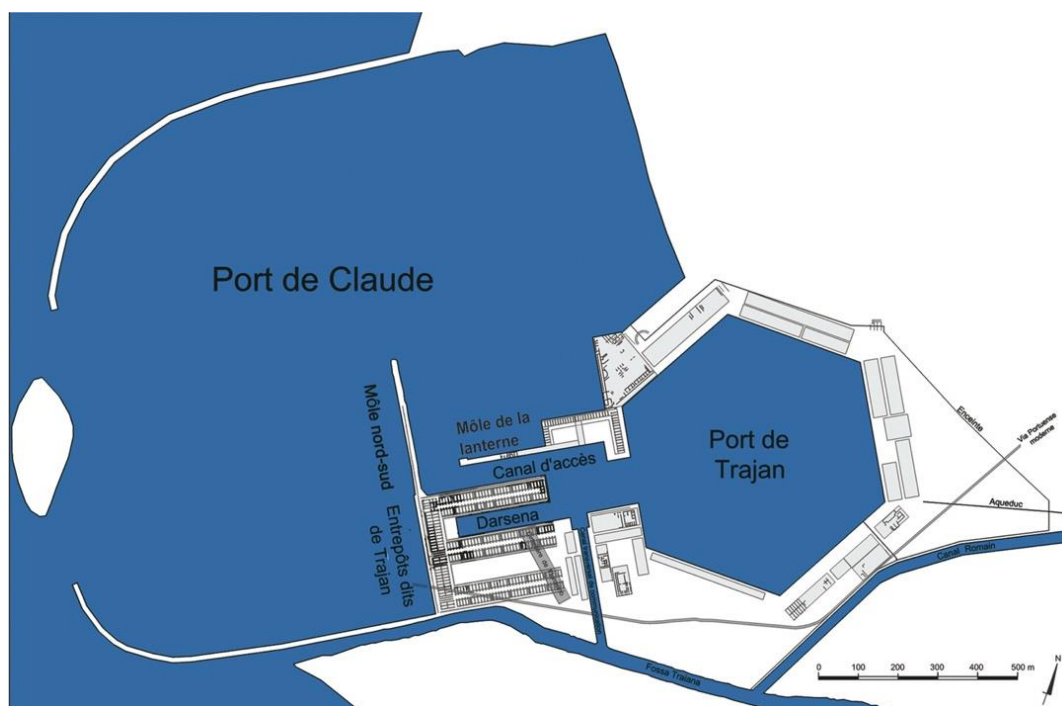


Figure 17 : Plan du port de Claude et de Trajan¹⁴³⁰

L'action de Trajan a pour principale conséquence de faire d'Ostie le principal port annonaire majeur de l'Italie, désormais accessible aux plus grands navires grâce à une sécurité renforcée et qui repose sur la protection offerte par les digues et le port de Claude, lequel, à l'instar des ports précédemment évoqués, permet de briser efficacement la houle. Ces exemples démontrent la volonté de l'administration impériale de reconstruire les réseaux routiers et portuaires de l'Italie, afin d'assurer des bases de réapprovisionnement — notamment le long de l'axe tyrrhénien Ostie–Civitavecchia–Terracine¹⁴³¹ — et d'instaurer des moyens de transport efficaces. Cette démarche s'inscrit également dans une perspective militaire avec la projection

¹⁴²⁹ Coarelli F. 1994 : *Op. Cit.*, p. 325.

¹⁴³⁰ Bukowiecki E., Mimmo M. 2024 : Infrastructure portuaire à Portus. Les entrepôts dits de Trajan et le môle nord-sud, in : Carre M.-Br., Excoffon E (dir.), *Les ports dans l'espace méditerranéen antique, Fréjus et les ports maritimes*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, pp. 289-302.

¹⁴³¹ Christol M., Cosme P., Hurlet Fr., Roddaz J.-M. 2021 : *Op. Cit.*, pp. 482-483.

de Trajan dans le conflit contre les Parthes. En définitive, l'ensemble des travaux entrepris en Italie sous le principat du natif d'Italica atteste de la préoccupation constante de l'administration impériale à l'égard de la péninsule, renforçant l'idée d'une *Italia Restituta*, déjà amorcée avec l'instauration du système des *alimenta*. Les provinces ne sont nullement négligées, et de nombreux chantiers y sont entrepris afin de contribuer au développement de ces régions, illustrant une politique qui reflète pleinement la volonté d'ériger Trajan en père de l'ensemble de l'Empire.

III. Un prince en son Empire : l'embellissement des provinces

Les provinces de l'Empire témoignent de nombreuses constructions ou restaurations entreprises par l'administration impériale au nom de Trajan. Le principat du natif d'Italica se présente comme une période de développement intense pour les provinces, étant donné l'intensification de l'urbanisme, lequel constitue l'aboutissement de la politique trajanienne en matière d'évergésie. En dehors de Rome et de la péninsule, toute construction financée par des fonds publics doit, au préalable, recevoir l'autorisation du gouverneur et par extension celle de l'empereur¹⁴³². La correspondance entre Trajan et Pline le Jeune témoigne du rapport étroit que le *princeps* exerce sur le développement des provinces, un rôle qui se caractérise par essence dans le titre de *pater patriae*, du fait que le prince se doit d'être un père participant activement au développement des territoires et des cités placés sous son *auctoritas*. Le gouverneur de Bithynie sollicite, à de nombreuses reprises, l'aide du natif d'Italica afin de connaître l'avis de l'empereur sur tel ou tel chantier, ainsi que sur la poursuivre ou non les travaux engagés. Un aspect particulièrement perceptible dans la lettre 37¹⁴³³, relative à l'abandon de l'aqueduc de Nicomédie, dont Trajan ordonne la reprise de la construction, ou encore dans la lettre 39¹⁴³⁴, concernant le théâtre et le gymnase de Nicée ainsi que les thermes de Claudiopoli, autant d'édifices que le prince demande l'achèvement. Ces deux exemples illustrent le rôle central de l'empereur dans la conduite des chantiers en cours à travers l'ensemble de l'Empire, et l'épigraphie atteste, par la mention de la titulature impériale, la multitude d'édifices érigés sous

¹⁴³² **Jacques Fr. 1984** : *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, Publications de l'École Française de Rome, p. 666. ; **Bérenger-Badel A. 2004** : Formation et compétences des gouverneurs de province dans l'Empire romain, in : *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 30, n°2, p. 42.

¹⁴³³ **Pline le Jeune** : *Lettres*, Livre X, XXXVII, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹⁴³⁴ **Pline le Jeune** : *Lettres*, Livre X, XXXIX, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

le principat du natif d'Italica. Bien évidemment, cette analyse n'a pas pour objectif de dresser une liste exhaustive des constructions réalisées dans les provinces — tâche par nature irréalisable —, mais propose une sélection ciblée, destinée à mettre en évidence l'idéologie impériale et les orientations générales de la politique menée par l'empereur. Tout comme en Italie, un accent particulier est mis sur le développement du réseau routier à l'échelle de l'ensemble de l'Empire ; il s'agit là de constructions ou de rénovations qui relèvent des prérogatives habituelles d'un prince, et qu'il ne convient pas d'attribuer exclusivement au règne de Trajan, mais plutôt d'interpréter comme une politique de réfection ambitieuse, tournée vers le développement des provinces, conforme à la fonction d'un *pater patriae*. En Sardaigne, par exemple, une route est rénovée entre les villes actuelles de Carbonia et de Villamassargia¹⁴³⁵, ce qui témoigne d'une politique de renforcement des infrastructures à l'échelle de l'ensemble de l'île¹⁴³⁶. De même, en Bretagne, aux abords de la ville actuelle de York, des travaux d'aménagement, dont la réalisation d'une porte, sont également entrepris, cette fois par l'intermédiaire de la *legio IX Hispana*¹⁴³⁷. L'Afrique Proconsulaire et la Maurétanie Césarienne comptent parmi les provinces où les travaux routiers sont les plus importants, avec un renforcement significatif des voies de circulation¹⁴³⁸, comme l'attestent le pont édifié à Simitthus¹⁴³⁹ ou encore la route aménagée près de Beresgane¹⁴⁴⁰. En Orient, plusieurs routes sont construites afin de faciliter les déplacements, à l'exemple de celle qui traverse Milet¹⁴⁴¹, d'autres axes de communication font l'objet de rénovations en Galatie, en Cilicie, ainsi qu'en Bithynie et Pont¹⁴⁴². Dans la province d'Arabie, récemment instituée, la *uia Nova Traiana* est construite sous la quinzième puissance tribunitienne de Trajan, comme mentionné dans un précédent chapitre¹⁴⁴³. À l'aune de ces exemples, il apparaît évident que l'administration impériale, sous l'impulsion du natif d'Italica, a eu à cœur de rénover en profondeur le réseau routier à l'échelle de l'ensemble de l'Empire, de la Bretagne jusqu'à l'Arabie. Cette politique peut s'inscrire dans l'objectif de la guerre contre les Parthes et répondre à la nécessité d'assurer des voies d'approvisionnement et de soutien adaptées. Néanmoins, une telle interprétation ne peut valoir que pour les provinces orientales et non occidentales, telles que l'Hispanie, alors

¹⁴³⁵ Cat. Ép. : *Villamassargia*, 1.

¹⁴³⁶ Floris P., Mastino A. 2019 : Traiano e la Sardegna, in : Zerbini L., *Traiano, l'Optimus Princeps*, Trévise, Unibrè, pp. 121-153.

¹⁴³⁷ Cat. Ép. : *Eboracum*, 1.

¹⁴³⁸ Fantar M., Zucca R. 2019 : Traiano e la rete stradale dell'Africa Proconsularis, in : Zerbini L., *Traiano, l'Optimus Princeps*, Trévise, Unibrè, pp. 263-282.

¹⁴³⁹ Cat. Ép. : *Simitthus*, 1.

¹⁴⁴⁰ Cat. Ép. : *Beresgane*, 1.

¹⁴⁴¹ Cat. Ép. : *Miletus*, 2.

¹⁴⁴² Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 383.

¹⁴⁴³ Cf. Le royaume nabatéen, un carrefour stratégique aux portes de la Parthie, pp. 210-213.

éloignée des troubles *in orientem*. Dans cette partie du monde romain, l'épigraphie témoigne davantage de rénovations que de constructions, tandis qu'en Orient, les nouvelles routes l'emportent sur les réfections, ce qui contribue à souligner le caractère militaire des aménagements routiers orientaux. Pour l'Occident, les rénovations des voies de communication peuvent être interprétées comme l'expression du caractère paternaliste de l'empereur, un aspect récurrent de notre analyse, qui s'inscrit pleinement dans l'idéologie trajanienne. Tout prince, et Trajan ne fait pas exception à la règle, se doit d'entretenir son Empire, les routes constituent l'un des meilleurs moyens pour exprimer la générosité impériale. Elles permettent, dans le même temps, d'affirmer la figure du *princeps* en *pater patriae*, veillant sur ses sujets comme sur l'ensemble de l'*Imperium Romanum*. C'est en ce sens qu'il convient de comprendre l'intervention du prince dans le développement de l'urbanisme provincial. Les constructions ne concernent, bien évidemment, pas uniquement le réseau routier ; des portiques sont, par exemple, construits à Sens¹⁴⁴⁴, en Gaule Lyonnaise, tandis qu'un théâtre est édifié à Autun¹⁴⁴⁵. Tel que mentionné précédemment, Pline le Jeune atteste la construction d'un théâtre et d'un gymnase à Nicée, de bains à Claudiopolis, ainsi que d'un aqueduc à Sinope¹⁴⁴⁶. En Égypte, un temple est érigé en l'honneur de Trajan à Philae, où l'empereur est représenté en train de brûler de l'encens devant Osiris et Isis¹⁴⁴⁷. L'Afrique est également concernée par ce développement¹⁴⁴⁸, comme en témoigne l'inauguration du *limes* de Numidie, ainsi que la construction de camps militaires, à l'instar de celui de la *legio III Augusta* à Lambaesis¹⁴⁴⁹. En somme, ces quelques aperçus suffisent à évoquer l'ampleur du mouvement de construction qui gagne l'ensemble de l'Empire, suivant l'exemple de la capitale impériale. Une multitude de travaux qui empêche Trajan d'envoyer des ingénieurs à Pline le Jeune pour répondre aux besoins de la province de Bithynie :

« Menses uix etiam iis operibus, quae aut Romae aut in proximo fiunt, sufficientes habeo ; sed in omni prouincia inueniuntur quibus credi possit, et ideo non deerunt tibi, modo uelis diligenter excutere »¹⁴⁵⁰.

¹⁴⁴⁴ Cat. Ép. : *Agedincum*, 1.

¹⁴⁴⁵ Cat. Ép. : *Augustodunum*, 1.

¹⁴⁴⁶ **Pline le Jeune** : *Lettres*, Livre X, XC, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹⁴⁴⁷ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 384.

¹⁴⁴⁸ Cette province est très bien documentée de nos jours grâce aux travaux inédits de Jacques Gascou, dont les recherches demeurent encore une référence essentielle. En conséquence, pour une étude plus approfondie sur l'Afrique Proconsulaire, voir **Gascou J. 1972** : *La politique municipale de l'empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*, Rome, Publications de l'École Française de Rome, 262p.

¹⁴⁴⁹ *Ibid.* pp. 39-40.

¹⁴⁵⁰ « Des ingénieurs, j'en ai à peine assez rien que pour les travaux qui se font à Rome ou aux environs ; mais dans toute province on en trouve à qui l'on puisse se fier et partant tu n'en manqueras pas, si tu veux te donner la

Dès lors, le principat de Trajan constitue une période de grande effervescence en matière d'urbanisme, tant à Rome que dans les provinces. Toutefois, son règne ne se limite pas aux seules entreprises de construction, puisque des déductions de colonies sont également attestées, notamment en Afrique et en Mésie. Pour ce faire, il est possible de prendre pour exemples deux cités particulièrement représentatives de cette politique de fondation coloniale initiée par le natif d'Italica : *colonia Marciana Traiana Thamugadi*, en Afrique Proconsulaire, et Marcianapolis, en Mésie Inférieure. La première, dont le nom évoque à la fois le fondateur et sa sœur, Ulpia Marciana, est fondée par Trajan en l'an 100, par l'intermédiaire de la *legio III Augusta*¹⁴⁵¹. Elle est construite au pied de l'Aurès, aux portes des royaumes berbères, sur un axe stratégique reliant Theveste à Lambaesis, formant ainsi une ligne de front destinée à prévenir d'éventuelles incursions¹⁴⁵². La cité se dote des infrastructures traditionnelles d'une colonie romaine, c'est-à-dire d'un forum, d'un théâtre, de thermes, ainsi que d'un arc de triomphe faisant office de porte d'entrée sur le côté occidental de la ville. Pour ce qui concerne Marcianapolis, elle est fondée en l'honneur de la sœur de Trajan et se dote, à l'instar de Thamugadi, des monuments emblématiques d'une cité romaine. Elle est créée dans l'arrière-pays de la Mésie Inférieure et peut servir de base arrière pour la défense de la province ou même de tête de pont en vue de futures campagnes contre les peuples établis au-delà du Danube et de la nouvelle province de Dacie. La fondation de ces deux cités s'inscrit, pour Trajan, dans un plan d'ensemble visant à établir des cités romaines aux abords des frontières, dans une perspective avant tout militaire. L'on peut citer à cet égard : *colonia Ulpia Traiana* (Xanten), en Germanie Inférieure ; *colonia Ulpia Traiana Poetouio*, en Pannonie ; *colonia Ulpia Oescus*, en Mésie Supérieure, ou encore *Colonia Ulpia Traiana Sarmizegetusa*, en Dacie. Il est sans nul doute évident que ces fondations poursuivent un objectif purement lié à la guerre ou à la défense des provinces, en constituant des postes avancés établis au plus près des frontières de l'Empire. En définitive, l'œuvre de Trajan en matière de développement provincial s'avère particulièrement significative et est accompagnée d'une politique de municipalisation à grande échelle. De nombreux monuments sont édifiés sous son règne et incarnent le caractère évergétique du principat trajanien, les cités provinciales suivant le mouvement impulsé depuis Rome et l'Italie pour s'inscrire pleinement dans la politique générale menée par le natif d'Italica. Ce dernier inaugure une nouvelle politique, imprégnée d'une idéologie de légitimation et de consolidation du pouvoir à l'aide de l'architecture, un élément caractéristique de la dynastie antonine¹⁴⁵³.

peine de bien fouiller ». **Plinie le Jeune** : *Lettres*, Livre X, XVIII, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹⁴⁵¹ Cat. Ép. : *Thamugadi*, 1-2.

¹⁴⁵² **Gascou J. 1972** : *Op. Cit.*, p. 99.

¹⁴⁵³ Sur ce sujet voir **Fraisse A. 2022** : *Op. Cit.*, 446p.

Conclusion de chapitre

Les constructions entreprises sous le règne de Trajan modifièrent en profondeur la conception urbanistique tant de la ville de Rome que de l'ensemble de l'Empire. L'importante quantité d'édifices et de municipes portant le nom du natif d'Italica ou d'un membre de sa famille corrobore pleinement cette image d'un empereur bâtisseur et rénovateur. Les monuments élevés en l'honneur ou à la gloire de Trajan se distinguent, dans leur ensemble, par une ampleur sans commune mesure ; leurs proportions inédites marquent un tournant décisif dans l'architecture urbaine, désormais empreinte d'une démesure pleinement affichée. À Rome, qu'il s'agisse du forum, des thermes ou de la rénovation du *Circus Maximus*, les constructions se devaient d'exalter la grandeur du pouvoir impérial en place, par une monumentalité et des dimensions inédites. Le forum et les thermes de Trajan sont les plus vastes constructions que le monde romain ait connues jusqu'alors, le *Circus Maximus* voit sa capacité augmentée et s'étire en longueur, atteignant des proportions significatives ; la vallée encore visible aujourd'hui, vestige de ce grand cirque, rappellent les dimensions monumentales de cet édifice. En Italie, cette démesure se manifeste notamment par le port de Trajan à Ostie, qui sécurise la navigation et permet l'approvisionnement de Rome sans difficultés majeures. Les provinces suivent elles aussi le mouvement impulsé depuis le cœur de l'Empire, bien que les constructions y demeurent plus modestes en comparaison de l'éclat des réalisations trajaniennes dans l'*Vrbs*. Ces constructions s'érigent en modèles à suivre pour les empereurs qui lui succèdent : d'autres thermes, par exemple, reprennent le plan trajanien, tandis que les nouveaux édifices qui sortent de terre se doivent de refléter la puissance de Rome et la grandeur de l'empereur régnant. La colonne et le forum de Trajan constituent l'idéal-type de l'édifice célébrant la gloire d'un *princeps* victorieux, ces deux monuments, empreints de symboles puissants, expriment pleinement l'idéologie trajanienne au point de subjuguier Constance II lors de sa visite à Rome, plus de deux cents plus tard¹⁴⁵⁴. La dynastie antonine hérite de la politique urbanistique mise en œuvre par le natif d'Italica et prolonge son action dans l'embellissement de Rome et de l'Empire, en reprenant le modèle trajanien, comme en attestent la colonne de Marc Aurèle, des répliques de la colonne Trajane. En fin de compte, le principat du natif d'Italica se présente comme un véritable renouveau dans l'art architectural et dans l'urbanisme romain, alors profondément marqués par une idéologie omniprésente qui érige l'empereur en père de Rome. À juste titre, Auguste, le premier des *principes*, se vantait « d'avoir trouvé une ville de briques et d'en avoir laissé une de marbre »¹⁴⁵⁵, mais c'est bel et bien Trajan qui incarne la figure du prince bâtisseur, par des édifices qui contribuent à l'embellissement de la capitale impériale, marquant son paysage pour des siècles.

¹⁴⁵⁴ **Ammien Marcellin** : *Histoire*, XVI, 15, éd. et trad. Galletier E., Paris, Les Belles-Lettres, 1968.

¹⁴⁵⁵ **Suétone** : *Vie des douze Césars. Tome I : Auguste*, XXVIII, éd. et trad. Ailloud H., Paris, Les Belles-Lettres, 1981.

Chapitre IV :

Une politique religieuse ancrée dans la tradition

Trajan n'est pas considéré comme un novateur dans le domaine religieux par rapport à certains de ses prédécesseurs et il n'est pas perçu comme un empereur mystique. Du moins, aucune critique n'est formulée à son encontre sur ce point par les auteurs antiques, à la différence de Caligula, Néron ou encore Domitien. Cependant, le pouvoir impérial romain s'exprime inévitablement par le biais de la religion, à travers une utilisation soigneusement pensée des cultes des dieux, destinée à légitimer l'action politique du prince. La religion constitue un élément incontournable du langage du pouvoir, les cultes offrant au *princeps* un moyen de justifier son action et de l'inscrire sous la protection du monde divin¹⁴⁵⁶. Dès lors, en reformulant notre propos, tout pouvoir impérial puise sa légitimité dans une consécration d'origine divine, l'empereur de Rome, en tant qu'individu exceptionnel, est investi d'une puissance surnaturelle par l'intermédiaire de son *numen*. Trajan ne déroge pas à la tradition, dans la mesure où il veille à rappeler la présence divine dans ses actions au moyen d'une idéologie omniprésente, qui s'exprime avant tout à travers les monnaies. Le recours à certaines divinités permet au prince de mettre en valeur un aspect central de sa politique à un moment donné. Le règne de Trajan est ainsi généralement divisé en trois grandes phases, chacune associée à une figure divine ou héroïque spécifique : Hercule, Jupiter et Sol. Ces trois entités s'inscrivent intégralement dans le monnayage et l'idéologie trajanienne, dans le dessein de légitimer l'empereur à travers des représentations dont la simple figuration, qu'elle apparaisse sur les monnaies ou sur les édifices, convoque des éléments d'ordre historique, idéologique, philosophique et religieux, permettant *in fine* d'affirmer et de justifier la politique générale menée par Trajan. Dans les faits, tout au long de l'Empire romain, la politique et le religieux fonctionnaient de manière connexe, il est *de facto* impossible de comprendre l'un sans étudier l'autre. Une conception du pouvoir qui paraît très éloignée de notre vision contemporaine, laquelle tend à dissocier, de façon quasi systématique, la politique du fait religieux. En conséquence, Trajan et l'administration impériale ne cessent de puiser dans la sphère religieuse pour donner du crédit à leurs actions, ce qui tend, par la même occasion, à placer l'empereur en

¹⁴⁵⁶ Van Andringa W. 2021 : Religion publique et pouvoir impériale en Gaule Romaine, in : *L'empereur romain, un mortel parmi les dieux*, Nîmes, Musées de Nîmes, p. 78.

position d'intermédiaire entre les dieux et les hommes¹⁴⁵⁷. Outre cet aspect, le principat de Trajan est principalement connu pour l'épineuse question des chrétiens, un problème qui semble insoluble, tant l'hostilité entre les païens et les adeptes du Christ est constante¹⁴⁵⁸. Les décisions du natif d'Italica sur ce sujet demeurent ambiguës, mais témoignent à la fois de la volonté persistante de l'administration d'éviter toute forme de trouble et de préserver l'équilibre intérieur, à un moment où le pouvoir impérial est tourné vers l'Orient. Dans l'ensemble, la politique religieuse sous Trajan allie un certain traditionalisme et une forme de tolérance mesurée à l'égard des chrétiens, dans le but de préserver autant que faire se peut cette *pax deorum* si chère aux Romains.

I. Trajan l'égal d'Hercule : le mythe au service du pouvoir

Le culte d'Hercule n'a pas suscité un engouement important dans la sphère impériale tout au long du I^{er} siècle de notre ère, et pour cause : les empereurs qui se sont rêvés l'égal du héros n'ont guère laissé une image favorable dans les sources antiques, à l'exemple de Néron¹⁴⁵⁹. Cependant, l'association de Trajan à Hercule obéit à une toute autre logique, plus profonde et plus nuancée qu'une simple conception herculéenne du pouvoir. Pour comprendre ce changement de ton au tournant du I^{er} siècle, il importe d'examiner le courant philosophique de l'époque, notamment à travers les allusions à Hercule dans le *Discours sur la royauté* de Dion Chrysostome¹⁴⁶⁰. Pour éprouver Héraclès, Zeus lui envoie Hermès, lequel le conduit devant deux sommets : celui de la royauté et celui de la tyrannie, chacun figuré par une déesse incarnant les idéaux propres à ces dernières. Après avoir contemplé les deux formes de gouvernement, Héraclès choisit la royauté et reçoit la reconnaissance du roi des dieux :

« Zeus lui confia le gouvernement de tous les hommes, estimant qu'il en était digne. Et ainsi, partout où Héraclès découvrait une tyrannie ou un tyran, il les châtiait et les

¹⁴⁵⁷ **Benoist St. 2018** : Des empereurs et des dieux : peut-on parler d'une « théocratie » impériale romaine ?, in : Schwentzel Ch.-G., Baslez M.-Fr, *Les dieux et le pouvoir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 83-99.

¹⁴⁵⁸ **Fraisse A. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 54-55.

¹⁴⁵⁹ **Suétone** : *Vie des douze Césars. Tome II, Néron*, LIII, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 1931.

¹⁴⁶⁰ **Dion Chrysostome** : *Discours sur la royauté*, I, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.

anéantissait, aussi bien chez les Grecs que chez les Barbares ; mais partout où il trouvait un royaume et un roi, il leur rendait honneur et protection »¹⁴⁶¹.

Dans les termes de Dion Chrysostome, Hercule, instruit par Mercure, est présenté comme l'incarnation du monarque idéal selon la pensée stoïcienne, un modèle qui fait écho à la définition du bon souverain que l'auteur adresse à Trajan lors de son séjour à Rome. Pline le Jeune poursuit dans cette voie en comparant la relation entre le natif d'Italica et Domitien à celle d'Hercule et d'Eurysthée :

« Nec dubito quin ille qui te inter illa Germiniae bella ab Hispania usque ut ualidissimum praesidium exciuerat, iners ipse alienisque uirtutibus tunc quoque inuidus imperator, cum ope earum indigeret, tantam admirationem tui non sine quodam timore conceperit, quantam ille genitus Ioue post saeuos labores duraque imperia regi suo indomitus semper indefessusque referebat, cum aliis super alias expeditionibus itinere illo dignus inuenireris »¹⁴⁶².

Ainsi, en établissant le parallèle entre Hercule et Trajan, Dion de Pruse, et dans une moindre mesure Pline le Jeune, reprennent et développent un thème largement diffusé dans les premières années du II^e siècle¹⁴⁶³. Dans cette approche philosophique, Hercule est le héros qui prend sur lui l'ensemble des épreuves du monde terrestre, en tant que réceptacle de la vertu et celui qui parvient à triompher de ses passions¹⁴⁶⁴. L'empereur et l'idéologie impériale développent autour de ce thème la rhétorique du bon souverain, associé à la figure du demi-dieu herculéen, permettant ainsi de transmettre l'image d'un prince soucieux de la direction morale et politique de l'*Imperium Romanum*. L'association entre Trajan et Hercule renvoie à ce courant de pensée philosophique, qui propose une représentation idéale du pouvoir selon laquelle le prince se doit de combattre toute forme de tyrannie. Ce modèle philosophique n'est pas seulement attesté par la littérature, puisqu'un relief autrefois situé sur le forum de Trajan —

¹⁴⁶¹ *Ibid.* (traduction personnelle).

¹⁴⁶² « Certainement l'homme qui, en pleines guerres de Germanie, t'avait appelé du fond de l'Espagne comme le plus puissant renfort, cet empereur [Domitien], bien que fainéant et jaloux des mérites d'autrui même quand il en avait besoin, conçut pour toi autant d'admiration, un peu mêlée d'alarmes, que le fameux rejeton de Jupiter en inspirait à son roi [Eurysthée] après les durs travaux où l'obligeaient des ordres impitoyables et qui le laissaient indompté toujours et inlassable [...] ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XIV, 5, éd. et trad. Durr M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁴⁶³ **Galinier M.** 2007 : *Op. Cit.*, p. 209.

¹⁴⁶⁴ **Riccardi L.** 2009 : L'image du pouvoir impérial de Trajan et son évolution idéologique : étude des frappes monétaires aux types d'Hercule, Jupiter et Soleil, in : Holmes N., *XIV International Numismatic Congress*, Glasgow, Spink & Son, p. 606.

découvert en 1556 et aujourd'hui disparu — associait la tête de Trajan à celles d'Hercule et de Mercure¹⁴⁶⁵, évoquant indubitablement l'influence de cette pensée stoïcienne. L'arc de Bénévent atteste également la présence du héros et du dieu sur un bas-relief situé sur l'attique sud, à gauche de l'inscription. Bien que Trajan ne soit pas figuré et qu'Hercule ainsi que Mercure occupent, chacun, les extrémités gauche et droite du bas-relief, leur présence s'impose comme un écho des courants philosophiques et religieux du moment.



Figure 18 : Restitution de la scène située sur l'attique de l'arc du Bénévent¹⁴⁶⁶

La réhabilitation d'Hercule par Trajan met également en lumière un passé républicain oublié depuis l'instauration du principat¹⁴⁶⁷, dans la mesure où le héros occupait une place notable au sein du panthéon romain, comme en témoignent les nombreuses émissions monétaires de la période républicaine ainsi que le temple édifié sur le *forum Boarium* au II^e siècle av. J.-C.¹⁴⁶⁸. De plus, Hercule est invoqué pour la première fois par les Frères Arvales en 101, à l'occasion du départ de Trajan pour la campagne de Dacie, et il n'est pas attesté dans les actes avant cette date¹⁴⁶⁹. La réintégration d'Hercule demeure, en conséquence, une

¹⁴⁶⁵ **Milella M. 1989** : I ritrovamenti, in : *Archeologia Classica*, 41, pp. 87-90.

¹⁴⁶⁶ **Reinach S. 1909** : *Répertoire des reliefs grecs et romains I : les ensembles*, Paris, Ernest Leroux, p. 64.

¹⁴⁶⁷ **Galinier M. 1998** : L'image publique de Trajan, in : Auvray-Assayas Cl., *Images romaines*, Paris, Presses de l'École Normal Supérieure, p. 127.

¹⁴⁶⁸ **Ziolkowski A. 1988** : Mummius Temple of Hercules Victor and the Round Temple on the Tiber, in : *Phoenix*, 42-4, pp. 309-33.

¹⁴⁶⁹ **Scheid J. 1990** : *Romulus et ses frères. Le collège des frères arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*. Rome, Publications de l'École française de Rome, pp. 345-347.

réminiscence républicaine du culte herculéen, tout en s'inscrivant dans un mode de pensée philosophique propre au discours impérial. L'idéologie trajanienne, en mobilisant les courants de pensée alors en vigueur et bien connus de l'élite romaine, associe le natif d'Italica à Hercule dans le dessein de présenter l'empereur comme un souverain vertueux, soucieux de la bonne direction de l'Empire. Cette association prend tout son sens dans la première partie du règne de Trajan, moment de transition politique, où, en tant que nouvel Hercule, il garantit, par ses qualités et ses vertus, la mise en ordre du pouvoir impérial¹⁴⁷⁰. Certains chercheurs¹⁴⁷¹ ont émis l'hypothèse que la dévotion de Trajan envers Hercule trouve son origine dans le temple dédié au héros situé à Gadès, non loin de sa ville natale, qu'il aurait fréquenté avant son départ pour Rome¹⁴⁷². Cependant, aucune source littéraire ni épigraphique ne permet de confirmer cette interprétation, il semble dès lors plus raisonnable de considérer que l'association entre Trajan et Hercule relève d'une construction politico-philosophique, se faisant l'écho de la pensée de Dion Chrysostome, plutôt que d'une simple proximité géographique. Le monnayage témoigne de ce lien établi entre le *princeps* et Hercule, dont la présence est attestée sur les émissions monétaires datées de 100 à 111, correspondant au troisième jusqu'au cinquième consulat de Trajan. Les deux premières émissions figurent Hercule debout, de face, tenant sa massue et revêtu du léonté sur le revers¹⁴⁷³, tandis que la troisième représente le héros accomplissant un sacrifice au-dessus d'un autel, accompagnée du titre d'*Optimus Princeps*¹⁴⁷⁴. Cette émission monétaire a pour principal objectif de présenter Trajan, l'égal d'Hercule, comme un *princeps* qui conquiert par ses vertus et gouverne par sa *sapientia*¹⁴⁷⁵, à l'instar du héros des Douzes Travaux tel qu'il est conçu dans la pensée stoïcienne du mythe herculéen. En somme, Trajan s'approprie les codes philosophiques en vigueur au début du II^e siècle afin de justifier et de légitimer son principat. Le mythe herculéen est pleinement intégré à l'idéologie trajanienne, dans la mesure où il renforce non seulement la légitimité de Trajan, mais permet également d'apporter une réminiscence républicaine par la réintégration d'Hercule au sein du panthéon romain, en parfaite cohérence avec la ligne directrice qui caractérise les débuts de son règne. Une idéologie dont l'évolution, au lendemain des guerres daciques, tend progressivement vers

¹⁴⁷⁰ Galinier M. 2007 : *Op. Cit.*, p. 217.

¹⁴⁷¹ Lembrechts P. 1957 : Les empereurs romains et leur politique religieuse. In: *Revue belge de philologie et d'histoire*, 35-2, pp. 495-511. ; Beaujeu J. 1955 : *La religion romaine à l'apogée de l'Empire : I, La politique religieuse des Antonins (96-192)*, Paris, Les Belles-Lettres, 455p.

¹⁴⁷² Cette hypothèse pourrait renforcer l'idée d'un Trajan admirateur d'Alexandre le Grand, dont une statue se trouvait, selon la tradition, dans le temple d'Héraclès-Melqart — un lieu que traversa également César et où il avait rêvé sur sa propre destinée. Toutefois, aucune source ne corrobore cette conjecture qui repose essentiellement sur une réminiscence de l'épisode césarien.

¹⁴⁷³ Cat. Num. : *RIC II Trajan 37 ; RIC II Trajan 49*.

¹⁴⁷⁴ Cat. Num. : *RIC II Trajan 152*.

¹⁴⁷⁵ Galinier M. 2007 : *Op. Cit.*, p. 215.

une association plus directe avec le monde divin.

II. Le protégé de Jupiter et de Sol, une légitimation par le divin

Trajan est associé à Jupiter dès son accession à la pourpre impériale et même auparavant, son adoption a lieu sur le Capitole, devant le temple de l'Olympien. Par ce geste symbolique, Nerva associe le natif d'Italica à la divinité capitoline dans le dessein de le placer sous sa protection. Pline le Jeune ne cesse d'exploiter, dans sa *gratiarum actio*, le lien unissant le prince à Jupiter :

« Non enim occulta potesta fatorum, sed ab Ioue ipso coram ac palam repertus est : electus quippe inter aras et altaria eodemque oci quem deus ille tam manifestus ac praesens quam caelum ac sidera insedit »¹⁴⁷⁶.

« Simili reuerentia, Caesar, non apud genium tuum bonitati tuae gratias agi, sed apud numen Iouis Optimi Maximi pateris : illi debere nos quidquid tibi debeamus, illius, quod bene facias, muneris esse qui te dedit »¹⁴⁷⁷.

L'association de Jupiter à Trajan est omniprésente dans l'idéologie trajanienne, laquelle inscrit l'empereur sous la protection de la puissance jovienne, dans la mesure où c'est au dieu qu'est attribuée son accession à la tête de l'Empire. Cette notion renvoie directement aux principes philosophiques précédemment exposés : Héraclès, guidé par Hermès, est placé par Zeus au rang de bon roi ; ainsi, par analogie, c'est par la volonté de Jupiter que Trajan devient l'*Optimus Princeps*. Par ailleurs, la référence jupitérienne dans l'optimisation du natif d'Italica ne fait aucun doute, le *princeps*, à l'instar du roi des dieux, est *Optimus*, l'idéal est donc atteint pour la seule raison que Trajan est l'agent du dieu sur terre¹⁴⁷⁸. Une conception du pouvoir clairement formulée par Pline le Jeune, lorsqu'il affirme que Jupiter « solotusque tantum caelo

¹⁴⁷⁶ « Ce n'est pas l'obscur pouvoir du destin, c'est Jupiter lui-même, au su et au vu de tous, qui l'a révélé ; n'a-t-il pas été élu devant tous les autels et dans le même lieu où ce dieu réside aussi visible et présent que dans le ciel et les astres ». **Pline le Jeune : Panégyrique de Trajan**, I, 5, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹⁴⁷⁷ « C'est avec un semblable respect des dieux, César, que tu ne souffres pas qu'on te remercie de ta bonté en s'adressant à ton génie, mais à la divinité de Jupiter *Optimus Maximus* : c'est à lui que nous devrions tout ce que nous te devons, tes bienfaits seraient l'œuvre de celui qui t'a donné à nous ». **Pline le Jeune : Panégyrique de Trajan**, LII, 6, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹⁴⁷⁸ **Riccardi L. 2009 : Op. Cit.**, p. 609.

uacat, postquam te dedit, qui erga omne hominum genus uice sua fungeris »¹⁴⁷⁹. L'adoption de ce titre est sans équivoque le résultat de cette politique d'assimilation entre la *persona* de l'empereur et celle de l'Olympien, mais elle procède également de la pensée philosophique propre à l'époque trajanienne, qui érige Jupiter en protecteur du meilleur des empereurs. Cette protection est attestée dans l'iconographie, Trajan ayant à cœur de se faire représenter aux côtés du dieu. Sur la colonne Trajane, lors de la bataille de Tapae — premier affrontement des guerres daciques —, Jupiter apparaît aux côtés de Rome, lançant son foudre en direction des Daces¹⁴⁸⁰. La représentation de la divinité capitoline au cœur du combat suggère sans nul doute que les affrontements se sont déroulés sous l'orage, phénomène interprété comme un signe favorable, ayant contribué au succès des armes de Rome. De surcroît, le bas-relief de l'arc de Bénévent, déjà mentionné précédemment, atteste la présence de Jupiter. Placé au centre du groupe, il tend la main en signe d'assistance à l'égard de l'empereur, représenté quant à lui sur un autre bas-relief situé à droite de l'attique. Les monnaies attestent également la présence de Jupiter, en association directe avec l'effigie de Trajan figurée à l'avant. La première émission¹⁴⁸¹ représente le dieu assis, tenant dans une main une Victoire et dans l'autre un sceptre, une iconographie somme toute classique dans le monnayage romain. Le réel glissement vers la protection de Jupiter est attesté en 112 et remplace le monnayage représentant Hercule ; dorénavant, Trajan n'est plus associé au demi-dieu, mais devient le représentant de Jupiter sur terre. Sur le revers est représentée la divinité capitoline, tenant un sceptre, en train d'étendre son *paludamentum* au-dessus de Trajan, vêtu de la toge et tenant une branche d'olivier¹⁴⁸². La protection divine est ici pleinement exprimée et se trouve renforcée par la légende *CONSERVATORI PATRIS PATRIAE*, soit « au protecteur du père de la patrie ». L'idéologie exprimée est évidente : l'empereur se présente comme le protégé et le représentant légitime de Jupiter, de qui il tient l'origine de son autorité. L'association entre le *princeps* et *Iupiter Optimus Maximus* est désormais pleinement instituée et démontre une divinisation progressive du souverain dès son vivant, préface des fondements idéologiques du pouvoir impérial aux III^e et IV^e siècles. Le pouvoir tend à devenir de plus en plus de nature théocratique et Trajan compte parmi ces empereurs qui renforcent significativement cet absolutisme. La présence de Jupiter ainsi que l'association de la divinité au souverain, trouvent véritablement leur expression sous

¹⁴⁷⁹ « Il [Jupiter] ne s'occupe plus que du ciel, depuis qu'il t'a donné à nous pour remplir son rôle à l'égard du genre humain tout entier ». **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXXX, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁴⁸⁰ **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *Op. Cit.*, pl. 1.

¹⁴⁸¹ Cat. Num. : *RIC II Trajan 113*.

¹⁴⁸² Cat. Num. : *RIC II Trajan 249*.

le règne du natif d'Italica, la *persona* du *princeps* tend ainsi à s'inscrire dans le monde du divin¹⁴⁸³. Un aspect qui fait, plus tardivement, de l'empereur chrétien le lieutenant de dieu sur terre. Il ne faut cependant pas oblitérer le poids de la pensée stoïcienne à cette époque, laquelle érige Jupiter en protecteur du bon prince. Trajan est imprégné des questionnements philosophiques en raison de la présence, dans son entourage proche, de figures telles que Dion Chrysostome et Pline le Jeune, ce qui peut éclairer sa politique religieuse ainsi que son aspiration à s'associer pleinement au monde du divin.

Outre Jupiter, la divinité solaire est également présentée comme la protectrice de Trajan, mais dans un contexte bien précis, celui de l'expansion de Rome vers l'Orient. En effet, Sol est présent à Rome bien avant le III^e siècle et donc de sa récupération par Héliogabale et Aurélien. Avant de devenir *Sol Inuictus*, la divinité solaire est d'abord *Sol Oriens*¹⁴⁸⁴, la représentation étant, jusqu'à l'époque sévérienne, systématiquement employée pour symboliser la victoire de Rome sur l'Orient¹⁴⁸⁵, là où se lève le soleil. La figuration de Sol sur le revers des monnaies émises entre 114 et 117 ne relève nullement du hasard, elle incarne sur le plan idéologique la mobilisation de Rome face aux Parthes ainsi que la victoire de Trajan sur le royaume arsacide. Sol, à l'instar de Jupiter, est présenté comme le protecteur du *Parthicus*, c'est sous son égide que le natif d'Italica parvient jusqu'aux rives du golfe Persique. Le portrait de Sol y figure à la même échelle que celui de l'empereur, les deux entités apparaissant sur un même plan, construites ainsi dans une logique de complémentarité¹⁴⁸⁶. Le symbole est alors puissant, car Sol devient la divinité tutélaire de Trajan durant la guerre parthique, chargé de le guider vers la victoire. L'association du titre *PARTHICO* à la divinité solaire, figurant sur le revers des monnaies, vient corroborer cette lecture idéologique¹⁴⁸⁷. Dans cette perspective, Sol illustre à la fois la protection divine accordée au *princeps* et l'affirmation de la supériorité de Rome sur l'Orient. Le recours à la divinité solaire peut également s'interpréter comme une réminiscence républicaine, Sol étant mis en valeur dans le monnayage de restitution de Trajan¹⁴⁸⁸. Sur la monnaie impériale, bien que l'empereur prenne la place de Sol, il s'agit bel et bien de la même divinité et du même symbole que la monnaie de restitution.

¹⁴⁸³ Sur cette question d'une théocratie du pouvoir impériale romain, voir **Benoist St. 2018** : Des empereurs et des dieux : peut-on parler d'une « théocratie » impériale romaine ?, in : Schwentzel Ch.-G., Baslez M.-Fr, *Les dieux et le pouvoir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 83-99.

¹⁴⁸⁴ **Martin J.-P. 2000** : Sol Inuictus : des Sévères à la tétrarchie d'après les monnaies, in: *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 11, pp. 297-307.

¹⁴⁸⁵ *Ibid.*

¹⁴⁸⁶ **Grau D. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 240-248.

¹⁴⁸⁷ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 326.

¹⁴⁸⁸ Cat. Num. : *RIC II Trajan* 785.



Figure 19 : Monnaies du règne de Trajan représentant la divinité Sol

De la sorte, Trajan insère dans son monnayage un héritage républicain, qu'il s'approprie et transforme en instrument idéologique afin d'exprimer sa politique, en l'occurrence la guerre en Orient¹⁴⁸⁹. Ainsi, l'empereur se place sous la protection des dieux et devient leur intermédiaire sur terre. Trajan a eu à cœur de reprendre cette conception du pouvoir, en se présentant comme l' élu de Jupiter et, dans le contexte de la guerre parthique, comme le protégé de Sol. L'idéologie impériale reste toutefois ambiguë sur ce point, certes l'empereur est le représentant des dieux, mais il n'en devient pas pour autant une divinité. Trajan joue constamment sur cette nuance tout au long de son principat afin d'éviter toute comparaison avec les empereurs prédécesseurs qui s'étaient assimilés aux dieux. Une voie médiane est alors adoptée, fondée sur un parallélisme entre Jupiter, souverain des dieux, et Trajan, souverain des hommes ; l'empereur est l'agent des divinités, mais non leur incarnation. Cette politique conduit à un renforcement du pouvoir impérial, dont la légitimité s'appuie désormais sur le divin. Une conception du pouvoir rejetée par les chrétiens, lesquels deviennent progressivement des adversaires de la religion publique romaine et *ipso facto* du pouvoir impérial.

III. Une attitude ambiguë face aux chrétiens

La présence du christianisme, encore à un stade primitif, constitue dès l'origine une problématique pour le maintien de l'ordre, et cela en dépit du fait que Rome soit réputée pour son syncrétisme religieux et sa tolérance à l'égard des cultes étrangers. Toutefois, les Chrétiens se révèlent être des dissidents face à l'autorité romaine, ils rejettent la religion traditionnelle et refusent de prendre part au culte impérial, lequel confère à l'empereur une nature divine incompatible avec les fondements du dogme chrétien. Leur conviction religieuse les place de

¹⁴⁸⁹ **Grau D. 2022 : *Op. Cit.*, pp. 240-248.**

fait dans une posture conflictuelle vis-à-vis de Rome¹⁴⁹⁰, car l'accroissement du nombre d'adeptes suscite l'inquiétude des gouverneurs en raison des troubles civils que ces derniers pourraient engendrer au sein des cités placées sous leur autorité. Le principat de Trajan témoigne d'une volonté de tolérance à l'égard de l'ensemble des cultes présents dans l'Empire. Sa politique envers les juifs en constitue un exemple, les mesures adoptées durant une large partie de son règne visent à apaiser les tensions entre cette communauté religieuse et la *statio principis*¹⁴⁹¹. Cette tolérance du natif d'Italica peut, semble-t-il, être transposée aux chrétiens, non pour un intérêt porté à cette communauté, mais bien en raison de la nécessité de garantir la réussite de son objectif militaire contre les Parthes. Comme nous l'avons mentionné dans un autre chapitre, la question juive et la question chrétienne semblent étroitement connexes, en raison de la tolérance manifestée par l'empereur à l'égard de ces communautés, dans le seul but d'éviter tout conflit lors de l'intervention de Rome au-delà du *limes* oriental. C'est somme toute dans cette perspective que s'inscrivent la lettre de Pline le Jeune et la réponse de Trajan concernant la question chrétienne. Cependant, la tolérance du natif d'Italica connaît des limites, il ne peut tolérer tous les excès des adeptes du Christ, car leur persistance dans la foi met à mal le principe de *pax deorum*. De surcroît, le christianisme est enclin au prosélytisme, il porte dans ses fondements mêmes la nécessité de sa propre expansion¹⁴⁹². C'est pourquoi, la réponse de Trajan à Pline le Jeune demeure ambiguë, l'empereur joue sur deux tableaux : il cherche à éviter l'insurrection de la communauté chrétienne tout en réaffirmant la primauté de la religion romaine et de l'autorité suprême de l'empereur en lieu et place de leur foi. La lettre de Pline le Jeune a pour objectif d'exposer à l'empereur la situation des chrétiens en Bithynie et, surtout, de solliciter son avis quant à la conduite à tenir à l'égard des apostats¹⁴⁹³. En effet, ceux qui niaient appartenir à la communauté chrétienne, et qui avaient donc été dénoncés à tort, durent sacrifier aux dieux traditionnels en présence d'une image de Trajan, car Pline savait que les véritables chrétiens ne pouvaient s'y résoudre¹⁴⁹⁴. Tandis que ceux qui avouaient leur foi, même sous la menace, étaient exécutés afin de prévenir tout trouble public¹⁴⁹⁵. Tel est le constat exposé à l'empereur, une sorte d'état des lieux des mesures prises par Pline le Jeune, mais le véritable

¹⁴⁹⁰ **Fraisse A. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 53-55.

¹⁴⁹¹ Sur ce point, se référer au chapitre sur la guerre de Kitos. Cf. Le principat de Trajan : l'esquisse d'un *modus uiuendi* entre Rome et les juifs, pp. 239-245.

¹⁴⁹² Sur les origines du prosélytisme chrétien, voir l'étude d'Édouard Will et de Claude Orrieux, lesquels admettent que seul le christianisme a manifesté une réelle inclination à l'expansion, contrairement à la religion juïque. **Will E., Orrieux CL. 1992** : « *Prosélytisme Juif* » ? *Histoire d'une erreur*, Paris, Les Belles-Lettres, 398p.

¹⁴⁹³ **Giovannini A. 1996** : L'interdit contre les chrétiens : raison d'état ou mesure de police ?, in : *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, p. 117.

¹⁴⁹⁴ **Pline le Jeune** : *Lettres*, livre X, XCVI, 2-4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁴⁹⁵ **Pline le Jeune** : *Lettres*, livre X, XCVI, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

questionnement surgit dans la suite du texte et en constitue une part essentielle, il porte sur les apostats, c'est-à-dire sur ceux qui ont été chrétiens, mais qui ont renoncé à leur foi :

« Alii ab indice nominati esse se Christianos dixerunt et mox negauerunt ; fuisset quidem, sed desisset, quidam ante triennium, quidam ante plures annos, non nemo etiam ante uiginti. Hi quoque omnes et imaginem tuam deorumque simulacra uenerati sunt et Christo maledixerunt »¹⁴⁹⁶.

C'est exclusivement à propos de ces individus que le sénateur demande à Trajan « si l'on punit le seul nom de chrétien en l'absence de crimes ou les crimes qu'implique les noms »¹⁴⁹⁷. La question semble, de prime abord, légitime, il s'interroge sur le fait qu'il ne peut condamner les apostats, dans la mesure où ils ont renoncé à leur foi et l'ont prouvé. Pourtant, il ne peut non plus les relâcher, puisqu'ils ont été chrétiens et, qu'à ce seul titre, ils sont considérés comme coupables d'un crime¹⁴⁹⁸. En conséquence, aux yeux des Romains, l'idée même d'être chrétien implique *de facto* l'accomplissement d'actes répréhensibles¹⁴⁹⁹, c'est précisément sur ce point que s'interroge le gouverneur de Bithynie. Cette conception corrobore, par ailleurs, les propos de Tacite, selon lequel les chrétiens sont d'abord punissables pour leur crime¹⁵⁰⁰. Le rescrit de Trajan, bien que concis, apporte une réponse parfaite à la question du gouverneur :

« Conquirendi non sunt ; si deferantur et arguantur, puniendi sunt, ita tamen, ut, qui negauerit se Christianum esse idque re ipsa manifestum fecerit, id est supplicando dis nostris, quamuis suspectus in praeteritum, ueniam ex paenitentia impetret »¹⁵⁰¹.

Pour Trajan, seul le nom de chrétien est condamnable, et ce sans distinction de sexe ou d'âge¹⁵⁰². En revanche, les apostats doivent être libérés sans que l'on tienne compte des actes

¹⁴⁹⁶ D'autres, dont le nom avait été donné par un dénonciateur, dirent qu'ils étaient chrétiens, puis prétendirent qu'ils ne l'étaient pas, qu'ils l'avaient été à la vérité, mais avaient cessé de l'être, les uns depuis trois ans, d'autres depuis plus d'années encore, quelques-uns même depuis vingt ans. Tous ceux-là aussi ont adoré ton image ainsi que les statues des dieux et ont blasphémé le Christ ». **Plinie le Jeune** : *Lettres*, livre X, XCVI, 6, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁴⁹⁷ « Nomen ipsum, si flagitiis careat, an flagitia cohaerentia nomini puniantur ». **Plinie le Jeune** : *Lettres*, livre X, XCVI, 2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁴⁹⁸ **Giovannini A.** 1996 : *Op. Cit.*, p. 117-118.

¹⁴⁹⁹ *Ibid.* ; **Siat J.** 1995 : La persécution des chrétiens au début du II^e s. d'après la lettre de Plinie le Jeune et la réponse de Trajan en 112, in : *Les études classiques*, 63-2, pp. 67-76.

¹⁵⁰⁰ **Tacite** : *Annales. Tome IV*, livre XV, XLIV, éd. et trad. Willeumier P., Paris, Les Belles-Lettres, 1924.

¹⁵⁰¹ « S'ils sont dénoncés et convaincus, il faut les condamner, mais avec la restriction suivante : celui qui aura nié être chrétien et en aura par les faits eux-mêmes donné la preuve manifeste, je veux dire en sacrifiant à nos dieux, même s'il a été suspect en ce qui concerne le passé, obtiendra le pardon comme prix de son repentir ». **Plinie le Jeune** : *Lettres*, livre X, XCVII, 1, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁵⁰² *Ibid.*

qu'ils ont pu commettre lorsqu'ils étaient chrétiens, dès lors qu'ils ont sacrifié au nom des dieux de Rome et de l'empereur. Ce geste est purement symbolique et le fait qu'ils aient été chrétiens importe peu, pourvu qu'ils respectent à l'instant présent la *pax deorum*. L'ambiguïté de l'attitude impériale réside dans cet ensemble, il ne faut pas rechercher activement les chrétiens, mais il convient de les condamner uniquement s'ils persistent dans leur foi, sans tenir compte des dénonciations anonymes, car « c'est un procédé d'un détestable exemple et qui n'est plus de notre temps »¹⁵⁰³. L'auteur chrétien Tertullien, dans son *Apologétique*, critique cette politique menée par Trajan et met en lumière l'ambiguïté de la décision impériale :

« Oh ! L'étrange arrêt, illogique par nécessité ! Il [Trajan] dit qu'il ne faut pas les rechercher, comme s'ils étaient innocents, et il prescrit de les punir, comme s'ils étaient criminels ! Il épargne et il sévit, il ferme les yeux et il punit. Pourquoi, ô censeur, te contredire ainsi toi-même ? Si tu les condamnes, pourquoi ne les recherches-tu pas aussi ? Si tu ne les recherches pas, pourquoi ne les absous-tu pas aussi ? »¹⁵⁰⁴.

Cette équivoque révèle, à l'évidence, la volonté du pouvoir impérial d'éviter toute perturbation de l'ordre établi en Orient à la veille de la campagne contre les Parthes, mais il ne pouvait se montrer pleinement tolérant, dans la mesure où les chrétiens demeurent des dissidents au sein même de l'*Imperium Romanum*. La lettre de Pline le Jeune peut être mise en relation avec celle de Tiberianus, gouverneur de Judée, rapportée par Jean Malalas¹⁵⁰⁵. L'auteur byzantin rapporte que le légat d'Auguste propréteur de la province adresse une lettre à Trajan pour l'informer qu'il a mis un terme à la persécution et à l'exécution des chrétiens, conformément à la volonté de l'empereur¹⁵⁰⁶. Ce document corrobore la position adoptée par Trajan à l'égard des adeptes du Christ et démontre que cette décision ne se limite pas à la province de Pont-Bithynie, mais s'applique à l'ensemble de l'Empire. En somme, la ligne de conduite adoptée par le prince à l'égard des chrétiens était contradictoire, puisqu'il refuse leur recherche systématique, mais n'interdit pas leur exécution s'ils persistent à ne pas reconnaître les dieux de Rome. Malgré ce paradoxe, la tolérance est bien réelle, les chrétiens ne sont pas recherchés et ne sont mis à mort que s'ils se dénoncent eux-mêmes, cas attestés dans la lettre

¹⁵⁰³ « nam et pessimi exempli nec nostri saeculi est ». **Pline le Jeune** : *Lettres*, livre X, XCVII, 2, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁵⁰⁴ **Tertullien** : *Apologétique*, II, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁵⁰⁵ **Jean Malalas** : *Chronographie*, XI, 3, éd. et trad. Thurn I., Berlin, Walter de Gruyter, 2000.

¹⁵⁰⁶ *Ibid.* ; **Galimberti A., Rizzi M. 2020** : Trajan et Hadrien dans la *Chronographie* de Jean Malalas, in : Benoist St., Gautier Al., Hoët-van Cauwenberghe Ch., Poignault R. (dir.), *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, pp. 214-218.

de Tiberianus¹⁵⁰⁷, ou s'ils expriment publiquement leur foi. Il est donc indéniable que sous Trajan aucune persécution — du moins initiée par le pouvoir central — n'a eu lieu dans l'Empire, comme le souligne Eusèbe de Césarée : « δι' οὗ ποσῶς μὲν τοῦ διωγμοῦ σβεσθῆναι τὴν ἀπειλὴν σφοδρότατα ἐγκειμένην »¹⁵⁰⁸. Cette décision impériale, selon Eusèbe de Césarée, ne met pas un terme aux persécutions locales, lesquelles peuvent être instiguées par les populations elles-mêmes ou, dans certains cas, par les autorités provinciales¹⁵⁰⁹. Seulement, ces troubles entre Romains et chrétiens peuvent s'inscrire dans la même logique que ceux survenus en Égypte entre Grecs et Juifs, où deux communautés foncièrement distinctes se trouvent contraintes de coexister. Dès lors, il est délicat de parler de « persécution », dans la mesure où ces tensions relèvent avant tout d'affrontements entre païens et chrétiens, ces derniers appartenant, rappelons-le, à une religion prosélyte. Toutefois, dans son chapitre 10, Jean Malalas dresse un tout autre portrait de Trajan, celui d'un terrible persécuteur, ordonnant de faire brûler cinq chrétiennes et de mêler leurs cendres aux matériaux destinés à la reconstruction des thermes d'Antioche¹⁵¹⁰, ce qui fait suite au tremblement de terre de 115¹⁵¹¹. Selon les écrits hagiographiques, cette persécution touche l'Église d'Antioche en 116¹⁵¹² et est associée au cas d'Ignace d'Antioche, envoyé à Rome pour y mourir en martyr¹⁵¹³. L'historicité du premier événement paraît peu plausible, du fait qu'il n'est attesté que par Jean Malalas, dont le témoignage, rédigé plus de quatre siècles après les faits, s'apparente davantage à la mise à l'écrit d'une tradition orale antiochienne, façonnée au fil du temps¹⁵¹⁴. L'origine peut concerner l'exécution de chrétiens à Antioche durant l'année 116, non dans une intention de persécution, mais bien dans une dynamique de répression. Il convient de rappeler que l'Empire était secoué, au moment où l'empereur était en campagne contre les Parthes, par des soulèvements de la communauté juive, auxquels des chrétiens ont sans nul doute participé¹⁵¹⁵. L'exécution d'adeptes du Christ semble s'inscrire dans cet événement et ne constitue que la conséquence directe de la réaction du pouvoir romain face à une rébellion généralisée. Cette répression

¹⁵⁰⁷ *Ibid.*

¹⁵⁰⁸ « C'est ainsi, en quelque sorte, que la menace de la persécution, qui était si forte, s'éteignit ». **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique. Tome I*, livre III, XXXIII, 2, éd. et trad. Bardy G., Paris, Édition du Cerf, 2001.

¹⁵⁰⁹ *Ibid.*

¹⁵¹⁰ **Jean Malalas** : *Chronographie*, XI, 10, éd. et trad. Thurn I., Berlin, Walter de Gruyter, 2000.

¹⁵¹¹ **Decreet E. 2004** : Une persécution oubliée : la persécution d'Antioche sous Trajan, in : *Topoi. Orient-Occident*, 5, pp. 417-425.

¹⁵¹² *Ibid.*, p. 422.

¹⁵¹³ **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique. Tome I*, livre III, XXXVI, éd. et trad. Bardy G., Paris, Édition du Cerf, 2001.

¹⁵¹⁴ **Galimberti A., Rizzi M. 2020** : *Op. Cit.*, pp. 214-218. ; **Rizzi M. 2018** : Jews and Christians under Trajan, and the Date of Ignatius' Martyrdom, in : Schwartz J. J., Tomson P. J., *Jews and Christians in the First and Second Centuries : The Interbellum 70–132 CE*, Leyde, Brill, pp. 119-126.

¹⁵¹⁵ *Ibid.*

conduit à la quasi-disparition de la diaspora juive dans certaines provinces de l'Empire, et il semblerait peu vraisemblable que les chrétiens, alors réfractaires à l'autorité romaine, n'aient pas pris part à ce mouvement insurrectionnel. Cette « persécution » mentionnée par Jean Malalas s'inscrit donc indubitablement dans le contexte de la guerre parthique, à un moment où la diaspora juive s'est soulevée contre Rome, entraînant une répression sanglante de la part des autorités impériales, ce qui semble également constituer la cause du martyre d'Ignace d'Antioche¹⁵¹⁶. Tout bien considéré, la politique de Trajan envers les chrétiens, mise en lumière par la correspondance de Plinie le Jeune, doit être étudiée à l'aune du contexte général de l'Empire, en particulier dans la perspective du conflit engagé contre les Parthes. À l'instar des Juifs, les chrétiens bénéficient d'une tolérance qui découle du souhait de Trajan de ne pas bouleverser l'ordre établi dans les provinces, dans l'objectif de garantir le succès de la campagne militaire, laquelle devait *in fine* aboutir à l'anéantissement de la puissance arsacide dans la région, une opération délicate qui mobilisait des forces considérables. S'assurer du soutien des communautés juives et chrétiennes permettait de concentrer pleinement les efforts au-delà du *limes*, en permettant le retrait de garnisons stationnées dans certaines provinces orientales. La ligne de conduite générale est donc claire, exécuter les véritables chrétiens et absoudre ceux qui prouvent avoir renié, ou n'avoir jamais embrassé, la foi chrétienne. Cette politique caractérise par la suite l'attitude de l'ensemble de la dynastie antonine à l'égard de cette communauté religieuse.

Conclusion de chapitre

Le principat de Trajan n'est pas marqué par de profondes modifications en matière religieuse et s'inscrit pleinement dans la continuité traditionaliste de ses prédécesseurs. Le discours impérial, mis en branle par le natif d'Italica, renforce néanmoins la sacralisation de la *statio principis* ainsi que de son détenteur, sans toutefois aller jusqu'à le présenter comme une divinité. L'assimilation du *princeps* au monde du divin demeure toujours implicite, dans la mesure où il ne peut se proclamer *deus* sans risquer de perdre l'approbation d'une partie de l'élite romaine. Les premières années du règne sont marquées par l'affirmation de l'égalité entre Trajan et Hercule, étant donné que tous deux reçoivent le gouvernement des mains de Jupiter et le conservent en vertu des qualités qui font d'eux des souverains exemplaires. De fait, Trajan

¹⁵¹⁶ Rizzi M. 2018 : *Op. Cit.*, pp. 119-126.

est placé par le roi des dieux à la tête de l'Empire et reçoit la mission de gouverner en son nom l'ensemble de la terre, c'est-à-dire sur tout le genre humain¹⁵¹⁷. L'idéologie trajanienne s'approprie progressivement cette conception philosophique du pouvoir, formulée par Dion Chrysostome, afin d'assimiler l'empereur aux dieux du panthéon romain. Celui qui est représenté dans l'iconographie et pleinement associé à Trajan est de fait *Iupiter Optimus Maximus*, dont le superlatif *Optimus* est également attribué au natif d'Italica. Ce titre résume à lui seul l'ensemble des vertus qui composent la *persona* de Trajan, prince élevé à un tel degré de perfection qu'il tend vers l'excellence jupitérienne¹⁵¹⁸. Cette relation entre le pouvoir et la religion romaine s'exprime *in extenso* à travers l'ensemble des supports véhiculant l'idéologie impériale, laquelle promeut une conception du *princeps* comme représentant terrestre de l'autorité divine et, dans le cas de Trajan, comme le protégé de Jupiter, puis de Sol au cours de la guerre parthique. Il est possible, dans cette perspective, de rapprocher cette conception à un papyrus du II^e apr. J.-C., constitué d'une série de questions-réponses portant sur divers sujets. Les deux premières formules soulignent l'ambivalence de la position du souverain, partagé entre le monde divin et celui des hommes : « Qu'est-ce qu'un dieu ? L'exercice du pouvoir. Qu'est-ce qu'un souverain ? L'équivalent d'un dieu »¹⁵¹⁹. Cette maxime résume à la perfection l'idéologie trajanienne ainsi que le basculement progressif vers la sacralisation de la figure impériale, un processus qui se trouve dès lors renforcé par les actions de Trajan. La politique religieuse se concentre avant tout sur le renforcement de la sacralité du pouvoir impérial, mais la présence inquiétante des chrétiens en Orient contraint le natif d'Italica à définir une ligne directrice en la matière. Le dialogue engagé se révèle être complexe et s'inscrit dans le contexte militaire que connaît alors l'Empire. La tolérance constitue la norme, mais pour ceux qui persistent à refuser de sacrifier aux dieux de Rome, la mise à mort est inéluctable. Les chrétiens bouleversent l'équilibre sur lequel repose le pouvoir impérial romain, fondé sur la figure de l'empereur comme représentant des dieux sur terre et destiné à être divinisé après sa mort, une conception foncièrement hostile aux enfants de Dieu. La question chrétienne semble alors insoluble et, bien que Trajan apporte des réponses qui servent de référence à ses successeurs, l'hostilité à l'égard des chrétiens ne cesse de s'intensifier, jusqu'à conduire aux persécutions du III^e siècle.

¹⁵¹⁷ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXXX, 4, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁵¹⁸ **Méthy N. 2000** : Éloge rhétorique et propagande politique sous le Haut-Empire. L'exemple du *Panegyrique de Trajan*, in: *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 112-1, p. 409.

¹⁵¹⁹ « **τι θεός; το κρατούν. τι βασιλεύς; ισοθεός** ». **Bilabel F. 1925** : Fragmente aus der Heidelberger Papyrussammlung, in : *Philologus*, 80, pp. 339-340.

Conclusion de partie

Le modèle du bon prince qu'incarne Trajan est le reflet, si ce n'est la résultante, d'une politique intérieure pragmatique teintée de bienveillance, eu égard aux mesures instituées qui exprime l'évergétisme impériale dans toute sa splendeur. Le sens de l'image où des images est significatif, puisque la politique trajanienne participe pleinement à la légitimation du *princeps* ainsi qu'à son optimisation. L'iconographie, les monnaies, les édifices et les inscriptions ne cessent de célébrer l'excellence du prince, offrant, en fin de compte, l'image « d'un empereur vertueux, saint et semblable aux dieux »¹⁵²⁰. La politique de Trajan est guidée par ce dogme impérial, lequel instaure le prince en véritable *pater patriae*, soucieux de satisfaire les besoins de son peuple. Tout au long de son principat, les émissions monétaires révèlent une construction intellectuelle ainsi qu'idéologique du pouvoir et, en exaltant le passé de Rome tout comme l'identité romaine, Trajan se place en héritier légitime de cette histoire et s'impose comme l'aboutissement d'un mouvement initié par ses prédécesseurs. En outre, la monnaie apparaît comme le vecteur de transmission privilégié du pouvoir, en faisant figurer l'idéologie qui érige Trajan en bienfaiteur et, plus encore, comme un intermédiaire entre les dieux et les hommes. Les émissions portent en elles toute la représentation de la politique trajanienne et des mesures prises par l'empereur, allant d'une construction purement idéologique à la célébration de l'évergétisme impérial, à travers notamment le programme des *alimenta* et le développement urbanistique de l'Empire. Le sens de l'image prend ici tout son sens, la représentation des actions de Trajan s'impose comme incontournable et participe *ipso facto* à sa glorification. Une représentation idéalisée du *princeps*, qui dépasse même l'entendement humain : « tandis que je m'imaginais et me représentais un prince digne d'un pouvoir comparable à celui des dieux immortels, jamais même en rêve je n'ai rien su concevoir de semblable à celui qui est devant nous »¹⁵²¹. Bien que le règne de Trajan s'inscrive dans une continuité institutionnelle et politique, il constitue un renouveau non négligeable, en ce qu'il instaure une manière inédite de gouverner¹⁵²². Cette mutation est perceptible par le renforcement du paternalisme et, par conséquent, d'un absolutisme impérial à travers la politique financière, urbanistique, sociale et

¹⁵²⁰ **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, I, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹⁵²¹ « Cum interea fingenti formantique mihi principem quem aequata dis immortalibus potestas deceret, numquam uoto saltem concipere succurrit similem huic quem uidemus ». **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, IV, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹⁵²² **Kennedy J. 2023** : *Op. Cit.* p. 304.

religieuse menée par Trajan. Il ne faut cependant pas voir dans le principat trajanien une césure complète avec celui de ses prédécesseurs, dans la mesure où une véritable continuité s'exerce, comme en témoigne la situation financière au début du règne, qui permet d'alléger la charge fiscale, et ce uniquement grâce à la politique de Domitien. Les nombreuses restaurations entreprises en début de règne témoignent de ce désir de s'inscrire dans une continuité politique, par la poursuite des travaux précédemment engagés. Mais là encore, la norme évolue : le grandiose et la monumentalité s'emparent de l'ensemble des constructions *ex nihilo* qui expriment pleinement l'idéologie trajanienne. L'évergétisme impérial sort de son cocon romain pour s'étendre à l'ensemble de la péninsule italienne, que ce soit pour le développement urbain ou pour le bien public avec les *institutiones alimentariae*, qui permettent également de réaffirmer la primauté de l'Italie et la prédominance de la citoyenneté romaine. Enfin, la politique religieuse accompagne cette transformation du pouvoir en s'efforçant progressivement d'associer l'empereur à la figure d'un demi-dieu, puis à celle du roi des dieux afin de renforcer la légitimité du *princeps*, laquelle repose somme toute sur la volonté de *Iupiter Optimus Maximus*. En somme, l'expression du pouvoir impérial sous Trajan repose sur l'exaltation du gouvernement du meilleur, lequel devient, à l'instar de la divinité capitoline, un idéal — non pas du monde divin, alors réservé à Jupiter, mais bien du genre humain. La politique trajanienne est de fait emplie de signification et de symbolisme, dont l'image — entendue ici comme les représentations iconographiques de l'idéologie — devient un vecteur essentiel pour exprimer l'œuvre du *princeps*, tout en participant à la construction d'une mémoire favorable destinée à perdurer au fil des siècles.

Cinquième Partie :
Vers un regard éternel de l’*Optimus*
Princeps

Chapitre I :

Façonner l'image de Trajan dans le temps

La postérité que connaît Trajan demeure indubitablement liée aux actions entreprises de son vivant, mais la construction de l'image d'un prince dépasse, sans conteste, les limites de sa propre existence. En effet, le discours impérial tend à conférer un caractère perpétuel au *princeps*, lequel est appelé à subsister au-delà de sa mort, soit par ses vertus, soit comme modèle pour ses successeurs. La première des images est somme toute la représentation statuaire de l'empereur et *ipso facto* de son iconographie, en ce qu'elle permet d'affirmer et de consolider l'autorité du prince¹⁵²³. Ces effigies impériales jouent un rôle déterminant, non seulement du vivant de l'empereur, mais également après sa mort et sa divinisation, dans la mesure où elles inscrivent dans le marbre l'image du prince, en l'occurrence celle de l'*Optimus Princeps*. Des représentations qui seront admirées plusieurs siècles après lui, telle la statue équestre de Trajan érigée sur son forum, qui a inspiré sans nul doute celle de Marc Aurèle et ne n'a cessé de susciter l'admiration de Constance II¹⁵²⁴. Dès lors, les figures de l'empereur participent *in extenso* à façonner l'image du prince à travers les siècles. Cette idée se manifeste dans la *damnatio memoriae*, une peine qui frappe le coupable au-delà de sa mort, car elle empêche sa mémoire de se perpétuer dans le temps. Ainsi, les représentations d'un prince jugé tyrannique sont détruites, empêchant son image de perdurer ; tandis que celle du bon prince traverse le temps et contribue à façonner son mythe. En conséquence, l'image d'un prince ne peut s'appréhender que de manière plurielle, car au-delà de sa dimension prosaïque, elle relève avant tout de l'intemporel. Dès lors, l'analyse de l'image de Trajan passe nécessairement par l'étude de sa statuaire, mais également par celle de son apothéose qui constitue un point nodal dans la construction de sa postérité, puisqu'elle fait de lui un *diuus* admis au sein du panthéon romain. La cérémonie de la *consecratio* et la statuaire participent, en conséquence, à la survivance de la figure de Trajan, qui devient dès lors le *diuus Traianus Parthicus*. Cette image, le mythe de l'*Optimus Princeps*, perdure durant toute l'Antiquité et inspire les empereurs, qu'ils

¹⁵²³ **Zanker P. 2002** : *Un'arte per l'impero : funzione e intenzione delle immagini nel mondo romano*, Milan, Electa, 235p. ; **Pichon Bl. 2012** : Les images impériales et leur utilisation dans l'Occident romain d'après les sources littéraires antiques, in : Schwentzel Ch.-G., Santinelli-Foltz E., *La puissance royale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 29-43. ; **Hekster O. 2021** : Les contraintes posées par la tradition à la création de l'image impériale, in : Le Doze Ph., *Le costume de prince*, Rome, Publications de l'École française de Rome, pp. 87-112.

¹⁵²⁴ **Ammien Marcellin** : *Histoire*, XVI, 15, éd. et trad. Galletier E., Paris, Les Belles-Lettres, 1968.

soient chrétiens ou païens, qui souhaitent tendre vers l'excellence que représente le natif d'Italica. L'image de Trajan, loin de s'éteindre, est réactivée et instrumentalisée dans les différents discours idéologiques de l'Antiquité tardive, afin de légitimer les empereurs régnants. Autant de réappropriations qui révèlent la portée symbolique de l'héritage trajanien et la permanence de l'image d'un prince *sui generis*.

I. Diuus Traianus Parthicus : la consecratio et l'apothéose d'un Optimus Princeps

En plein cœur de la campagne contre les Parthes, durant l'année 117, Trajan et ses légions parviennent à repousser la contre-offensive arsacide et à réprimer dans le sang les soulèvements juifs. Conscient de la nécessité d'une seconde campagne, le natif d'Italica décide de regagner Rome afin de préparer cette échéance et de célébrer le triomphe que le Sénat lui a accordé en reconnaissance de ses nombreuses victoires¹⁵²⁵. Toutefois, ces motifs ne sauraient à eux seuls expliquer le départ de Trajan. La dureté de la guerre, conjuguée à la propagation de pandémies — notamment à la suite du siège d'Hatra —, a sans nul doute affaibli la santé du prince, déjà en proie à certains syndromes. Le retour s'est de toute évidence effectué par voie maritime¹⁵²⁶, mais compte tenu de l'état de santé déclinant de l'empereur, une escale à Selinus, en Cilicie, a dû s'avérer inévitable¹⁵²⁷. C'est dans cette cité d'Asie que survient la mort de Trajan, le 9 août 117¹⁵²⁸, marquant la première fois qu'un empereur décède en dehors de la péninsule italienne. La cause semble résulter de diverses maladies : Dion Cassius mentionne une apoplexie¹⁵²⁹, tandis qu'Eutrope estime que le décès fut provoqué par une violente diarrhée¹⁵³⁰. Dénouer la vérité semble ardue, tant les deux possibilités sont plausibles, mais les conditions climatiques et sanitaires liées à la guerre parthique confèrent un certain crédit à l'interprétation d'Eutrope. Cependant, établir un diagnostic sur les causes du décès à partir des sources anciennes est une tâche difficile et périlleuse ; il est même probable que la diarrhée contractée par Trajan ait entraîné *in fine* le déclenchement d'une apoplexie, une cause à effet

¹⁵²⁵ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 29, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁵²⁶ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, pp. 234-237. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 468.

¹⁵²⁷ *Ibid.*

¹⁵²⁸ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 33, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867. ; **Benoist S. 2005** : *Op. Cit.*, p. 152. ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 468.

¹⁵²⁹ *Ibid.*

¹⁵³⁰ **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

qui semble conforme aux maux du natif d'Italica, bien qu'il convienne de rester prudent. Quoi qu'il en soit, le décès de l'empereur fait basculer l'Empire dans un nouveau temps, celui de la *consecratio* et de la divinisation du prince. À regret, aucune source ne mentionne le *funus* ni le déroulement précis de la cérémonie, mais il est fort probable qu'il s'agisse d'un rituel traditionnel¹⁵³¹, bien qu'il ait été différent, dans la mesure où pour la première fois il ne se tient pas à Rome¹⁵³². De fait, Trajan reçoit les honneurs funèbres à Selinus, là même où son corps est incinéré, avant que ses cendres ne soient recueillies en vue de leur transfert à Rome¹⁵³³. Plotine, après avoir œuvré à la succession de son époux, fait assurément partie du voyage retour afin de participer aux cérémonies rendues en l'honneur de l'*Optimus Princeps*. Au même moment, Hadrien, devenu empereur de Rome, adresse des missives au Sénat pour demander la divinisation de Trajan :

« Il [Hadrien] adressa au sénat des lettres écrites avec grand soin, où il demandait que les honneurs divins fussent décernés à Trajan. Sa demande fut accueillie avec un empressement si unanime, que le sénat décerna de lui-même à l'empereur défunt plusieurs honneurs qu'Hadrien n'avait point réclamés »¹⁵³⁴.

La décision de *consecratio* est ainsi votée par la Curie romaine et permet l'organisation d'une cérémonie pour la *translatio* des cendres de Trajan, un événement qui a dû suivre le schéma classique du *funus imperatorum*¹⁵³⁵ – on entend par là, la mise en place d'un bûcher orné d'une effigie du prince et l'envol symbolique d'un aigle –, destiné à consacrer le passage de Trajan dans le monde divin. Cette *relatio inter diuos* demeure l'élément central dans la construction de l'imagerie trajanienne, puisque Trajan devient un *diuus* aux côtés des dieux. L'image posthume de Trajan naît véritablement à partir de cet instant : le meilleur des princes n'est plus, mais sa figure persiste et s'érige en modèle à imiter ; au IV^e siècle, selon Eutrope, le Sénat souhaitait encore à tout nouvel empereur d'être « plus heureux qu'Auguste et meilleur que Trajan »¹⁵³⁶. En fin de compte, l'image du natif d'Italica prend pleinement sens par son

¹⁵³¹ Sur le *funus imperatorum* ainsi que sur la *consecratio* et ses évolutions, voir **Benoist S. 2005** : *Op. Cit.*, pp. 103-194. ; **Wesch-Klein G. 1993** : *Funus publicum. Eine Studie zur öffentlichen Beisetzung und Gewährung von Ehrengräbern in Rom und den Westprovinzen*, Eurasburg, Franz Steiner Verlag Stuttgart, 258p.

¹⁵³² Pour le *funus* de Nerva et les modalités de la cérémonie : Cf. De César à Empereur, une politique de rupture et de légitimation *ad hoc*, pp. 96-110.

¹⁵³³ **Benoist S. 2005** : *Op. Cit.*, p. 152.

¹⁵³⁴ **Histoire Auguste** : *Vie d'Hadrien*, IV, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

¹⁵³⁵ **Benoist S. 2005** : *Loc. Cit.*

¹⁵³⁶ « Felicior Augusto, melior Traiano ». **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

apothéose, et l'atmosphère générale entourant son retour à Rome devait assurément s'inscrire dans cette perspective. En outre, Trajan est le premier des *principes* à recevoir le droit à un triomphe posthume, en raison des actions qu'il a menées en Orient. Il est, par ailleurs, important de distinguer la cérémonie de la *consecratio* du triomphe proprement dit, bien que ce dernier ait eu sensiblement lieu au même moment, car les deux cérémonies n'ont pas le même contenu rituel et ne peuvent ainsi se confondre¹⁵³⁷. Un événement une nouvelle fois inédit, l'empereur défunt se voit accorder les honneurs d'un triomphe en récompense de ses victoires, et pour cause : c'est également la première fois qu'un *princeps* meurt alors qu'il se trouve éloigné de Rome et engagé au cœur d'une campagne militaire. La cérémonie triomphale devait suivre le déroulement classique d'un triomphe romain, à une seule exception près, c'est une effigie exaltant la gloire de Trajan qui est placée sur le char triomphal et non le triomphateur en personne¹⁵³⁸ :

« Le sénat lui [Hadrien] offrit le triomphe que Trajan avait mérité par ses exploits, mais il refusa cet honneur, et plaça sur le char triomphal l'image de Trajan, afin que cet excellent empereur ne fût pas privé, même par la mort, de l'honneur qui lui était dû »¹⁵³⁹.

Les monnaies célèbrent également cet événement en figurant, sur l'avvers, le portrait de Trajan accompagné de la légende *DIVO TRAIANO PARTH(ICO) AVG(VSTO) PATRI* et, sur le revers, un char triomphal surmonté de la mention *TRIVMPHVS PARTHICVS*¹⁵⁴⁰. Le triomphe posthume du natif d'Italica est sans commune mesure, Rome célèbre la victoire sur les Parthes d'un empereur mort et divinisé. Un tel événement ne peut que contribuer à la glorification de Trajan, premier des *principes* à recevoir le titre de *Parthicus* et, surtout, le premier à l'avoir dans sa titulature d'empereur divinisé : *diuus Traianus Parthicus*. Jeune tribun militaire aux côtés de son père en Orient entre 73 et 77 apr. J.-C., Trajan nourrissait déjà le dessein d'une ambitieuse expédition contre les Parthes ; une volonté bien réelle qui se concrétise en 117, lorsque l'Empire célèbre ses victoires sur ce royaume et lui attribue le titre de *Parthicus*, qu'il porte désormais pour l'éternité. Un succès certes éphémère, mais qui assure la gloire de Trajan, le premier à avoir mis à genoux la puissance parthe et conduit les légions de Rome jusqu'au golfe Persique. Des années après le triomphe, les jeux parthiques en l'honneur du natif d'Italica

¹⁵³⁷ Benoist S. 2005 : *Op. Cit.*, p. 156.

¹⁵³⁸ Pseudo-Aurelius Victor : *Abrégé des Césars*, XII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.

¹⁵³⁹ *Histoire Auguste* : *Vie d'Hadrien*, VI, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

¹⁵⁴⁰ Cat. Num. : *RIC II Hadrien 2451*.

continuent d'être célébrés à Rome¹⁵⁴¹, rappelant le succès du divin empereur, dont le forum et la colonne érigés à son nom perpétuent la mémoire. L'*Optimus Princeps*, en raison de ses vertus et de ses succès, reçoit l'honneur exceptionnel d'être inhumé au sein du *pomerium*, en dépit de l'interdit funéraire, privilège unique dont aucun autre empereur n'a bénéficié. Ainsi, la base de la colonne Trajane est spécialement aménagée pour l'occasion, par la construction d'une antichambre¹⁵⁴² destinée à accueillir l'urne en or contenant les cendres de Trajan¹⁵⁴³. À la lumière de cette étude, les événements entourant la mort du natif d'Italica participent pleinement à la construction de l'image impériale, en ce qu'ils renforcent le discours célébrant le meilleur des empereurs, à la fois victorieux et vertueux. En tant qu'*Optimus*, il reçoit le privilège d'être inhumé au cœur de Rome, au pied même de la colonne qui célèbre ses faits d'armes en Dacie, au sein d'un forum dont l'architecture tout entière exalte la grandeur de son règne. Il va de soi qu'un tel honneur n'est nullement anodin et ne peut être interprété autrement que comme l'aboutissement d'un discours impérial profondément ancré dans les mœurs. L'image de Trajan, avec ses funérailles et son triomphe posthume, se trouve ainsi renforcée par un symbolisme puissant, qui ne fait que le hisser au rang de parangon du modèle impérial. La titulature adoptée après sa divinisation est révélatrice de cette conception : le natif d'Italica, même après sa mort, demeure l'exemple auquel il convient de se référer. La construction de la postérité de son image s'inscrit également dans la tradition impériale, comme en témoignent les représentations statuariques à la fois divinisantes et héroïsantes du prince.

II. Les représentations statuariques au service d'un discours impérial codifié

Trajan est, à bien des égards, l'un des empereurs du II^e siècle dont l'iconographie est relativement modeste, surtout si l'on compare la rareté de ses représentations aux nombreux bustes conservés d'Hadrien ou de Marc Aurèle. Malgré cela, l'étude des bustes et statues de Trajan révèle des types à la fois héroïsants et divinisants, qui s'inscrivent pleinement dans le

¹⁵⁴¹ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXIX, 2, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁵⁴² **Coarelli F. 2007** : *Op. Cit.* p. 86.

¹⁵⁴³ *Ibid.* ; **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles-Lettres, 1999. ; **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, Livre VIII, II, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

processus de divinisation du souverain¹⁵⁴⁴, sans oublier les représentations militaires qui soulignent le caractère guerrier du prince. La construction de l'image de l'empereur de son vivant participe *ipso facto* à l'élaboration de sa postérité à travers les siècles. Ces types iconographiques permettent de le figurer en triomphateur, soit comme en héros, ou encore en maître du monde connu, à l'instar des dieux¹⁵⁴⁵.

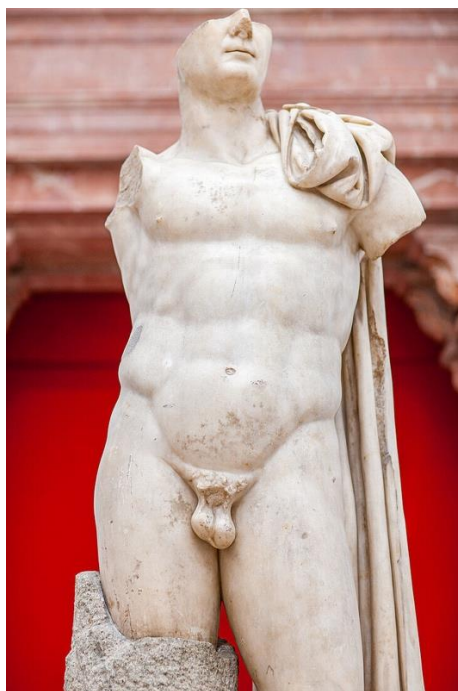


Figure 20 : Statue de Trajan– Museo Arqueológico de Sevilla, Séville

La statue de Trajan exposée au musée de Séville est l'une des rares représentations de l'empereur en nudité héroïque, elle correspond au type iconographique dit de « Diomède », bien qu'elle présente certaines variations¹⁵⁴⁶. L'assimilation à une représentation statuaire de type héroïsant apparaît ici de manière explicite et vise à transmettre un message idéologique précis, l'empereur s'identifie pleinement aux héros, voire avec le monde du divin¹⁵⁴⁷. Outre les types divinisants et héroïsants de Trajan, certes peu nombreux mais bien attestés, les représentations militaires sont plus nombreuses et traduisent l'image que l'idéologie impériale entendait conférer au *princeps*. Le prince est représenté en *imperator* au sens strict du terme, en ce qu'il incarne pleinement l'autorité militaire et, par là même, la puissance de Rome. Il n'est dès lors

¹⁵⁴⁴ **Balty J.-Ch. 2021** : *Quasi deo*. Types statuariers héroïsants et divinisants de la *gens Augusta*, in : *L'empereur romain, un mortel parmi les dieux*, Nîmes, Musées de Nîmes, p. 19.

¹⁵⁴⁵ *Ibid.* p. 20.

¹⁵⁴⁶ **Garriguet J. A. 2001** : *La imagen del poder imperial en Hispania. Tipos estatuarios*, Murcia, Tabularium, p. 44.

¹⁵⁴⁷ **Rosso E. 2021** : L'imitation des types impériaux à connotation héroïsante ou divinisante chez les élites de l'Occident romains : quelques exemples, in : *L'empereur romain, un mortel parmi les dieux*, Nîmes, Musées de Nîmes, pp. 47-53.

pas surprenant de retrouver plus largement des représentations militaires de Trajan, tant la volonté du discours impérial résidait dans l'affirmation constante de la dimension guerrière de son règne. La cuirasse n'est plus, au II^e siècle, utilisée pour véhiculer des messages implicites et allégoriques de l'empereur, à l'instar de la statue d'Auguste de *Prima Porta*, mais elle sert désormais à exalter la figure du prince, les représentations iconographiques de la cuirasse renvoyant directement à un aspect précis du règne de Trajan¹⁵⁴⁸. Par exemple, sur la cuirasse de la statue de Trajan conservée au Louvre, sont figurés des Daces captifs au pied d'un trophée (fig. 22) ; cette représentation renvoie explicitement aux campagnes victorieuses menées en Dacie, lesquelles ont permis l'annexion du territoire et sa transformation en province.



Figure 22 : Statue de Trajan – Musée du Louvre, Paris

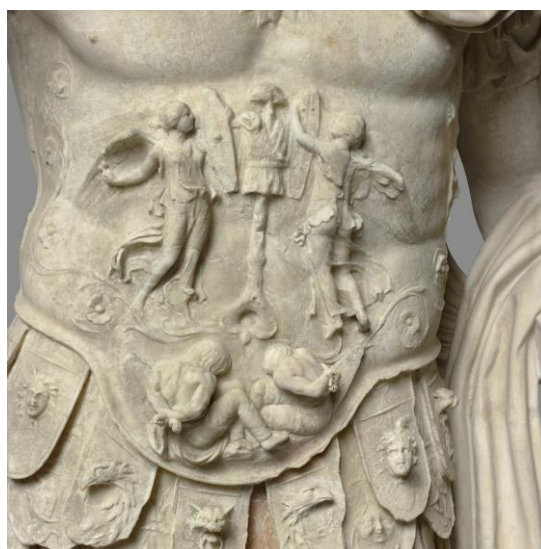


Figure 21 : Cuirasse de la statue de Trajan – Musée du Louvre, Paris

Outre ces statues, il est possible de s'intéresser aux quatre bustes de Trajan, mis au jour dans la villa de Chiragan et aujourd'hui exposés au musée Saint-Raymond de Toulouse. Ils sont importants pour l'étude de la portraiture de Trajan, dans la mesure où ils représentent les grands moments de son règne, tels que son avènement, la célébration des *decennalia* et les dernières années du principat. Le premier (fig. 23) remonte assurément au début de son règne, l'empereur y est représenté avec un visage emphatique, perceptible notamment dans l'expression de la bouche et des lèvres, ce qui lui confère somme toute une *maiestas*, alors caractéristique de la statuaire trajanienne. Le deuxième buste (fig. 24) reprend les types nus héroïsans, dont le

¹⁵⁴⁸ Cavalieri M., Jusseret S. 2009 : Hadrien et la Crète: Le Témoignage des statues cuirassées de Gortyne et de Knossos, in : *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts*, 124, p. 373.

mouvement de la tête met en exergue les qualités militaires du prince¹⁵⁴⁹. Il est possible que la production de cette œuvre soit mise en relation avec la célébration du dixième anniversaire du règne de l'empereur, tout en renvoyant à la victoire décisive sur les Daces, d'où les allusions militaires perceptibles dans la physionomie de l'empereur. Une autre représentation (fig. 25) est désignée comme appartenant au type du sacrifice, en raison de son rapprochement avec l'iconographie de Trajan telle qu'elle apparaît dans les scènes de *lustratio* de la colonne Trajane¹⁵⁵⁰. Le visage de l'empereur se veut énergique et constitue la norme pour l'ensemble de ses représentations réalisées à l'apogée de son règne, au lendemain des guerres daciques et à la veille de sa campagne contre les Parthes, période durant laquelle émergent les monuments majeurs tels que le forum et la colonne. Enfin, le dernier (fig. 26) se distingue des précédents et revêt une vocation militaire, dans la mesure où le buste provient d'une statue cuirassée, comme l'attestent les traces indiquant la présence d'un *paludamentum*¹⁵⁵¹. Cette dernière représentation se caractérise par un certain alourdissement des traits, marqué par des joues gonflées et une bouche tombante, ce qui donne l'impression d'un âge mûr, tout en renvoyant l'image d'une stabilité et d'une force morale incarnée par l'empereur¹⁵⁵².

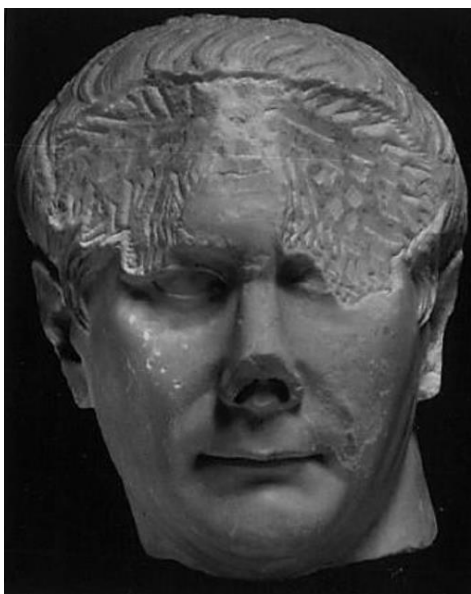


Figure 24 : Buste de Trajan – Musée Saint-Raymond, Toulouse



Figure 23 : Buste des decennalia de Trajan – Musée Saint-Raymond, Toulouse

¹⁵⁴⁹ Balty J.-Ch., Rosso E. 2012 : *Trajan, Les sculptures antiques de Chiragan (Martres-Tolosane). Les portraits romains I.2 : Le siècle des Antonins*, Toulouse, Musée Saint-Raymond, pp. 92-101.

¹⁵⁵⁰ Gross W. H. 1940 : *Das römische Herrscherbild : Bildnisse Traians*, Berlin, Verlag Gebr. Mann, p. 128.

¹⁵⁵¹ Balty J.-Ch., Rosso E. 2012 : *Op. Cit.*, p. 115.

¹⁵⁵² *Ibid.*



Figure 26 : Buste dit « type du sacrifice » de Trajan – Musée Saint-Raymond, Toulouse



Figure 25 : Buste cuirassé de Trajan – Musée Saint-Raymond, Toulouse

En définitive, la portraiture et la statuaire trajanienne participent pleinement à l'affirmation de son autorité, en même temps qu'à l'expression explicite de ses pouvoirs et de son égalité symbolique avec les héros et les divinités. Ces iconographies construisent l'image de Trajan de son vivant, dans un souci de légitimation et de consécration, mais elles élaborent également la postérité de l'empereur, en ce qu'elles préparent la divinisation du natif d'Italica. La sculpture constitue dès lors l'art par excellence pour exprimer l'idéologie impériale et en assurer la diffusion à l'échelle de l'Empire, dans le dessein de façonner une image spécifique du prince. Pline l'Ancien, bien avant l'avènement de Trajan, avait déjà souligné l'importance de la statuaire dans la construction de l'image posthume de toute personne méritante :

« On avait coutume de reproduire seulement l'image des hommes qui méritaient l'immortalité par quelque action d'éclat [...]. Les statues devinrent l'ornement des places publiques de tous les municipes, on se mit à perpétuer le souvenir des grands hommes et à graver leurs honneurs sur le socle de leurs statues, afin que la postérité pût les y lire et que leurs tombeaux ne fussent plus seuls à les faire connaître. Plus tard les maisons particulières devinrent autant de places publiques, et l'hommage de clients prit cette forme pour honorer leurs patrons dans les atriums »¹⁵⁵³.

¹⁵⁵³ **Plinie l'Ancien** : *Histoire naturelle*, XXXIV, 9, éd. et trad. Le Bonniec H., Paris, Les Belles- Lettres, 1953.

En conséquence, ces iconographies, qu'elles soient de nature militaire ou divinisante, conjuguées à la divinisation effective de l'empereur, contribuent à la postérité du *princeps* et à la construction de son image à travers les siècles dans un processus de mutation continue au fil des générations.

III. La mémoire de Trajan dans l'idéologie impériale de l'Antiquité tardive

Au fil des siècles, l'image de Trajan ne cesse de conserver toute son importance dans la sphère impériale romaine où elle continue d'être régulièrement hissée en exemple. Il va de soi que la pérennité de cette image s'inscrit avant tout dans ce que Trajan était de son vivant, à savoir le meilleur des princes¹⁵⁵⁴, laquelle est renforcée par le processus de divinisation ainsi que par sa statuaire. En effet, les événements survenus à la mort de Trajan et la diffusion de ses portraits contribuent à l'édification d'une *aeternitas imperii* entre le natif d'Italica et ses prédécesseurs. Ces éléments contribuent également à façonner l'image de l'empereur à travers les générations de *principes*, lesquels aspirent à reprendre l'idéal impérial incarné par le successeur de Nerva, dans le but de légitimer leur pouvoir et les actions qu'ils entreprennent. En outre, la tradition sénatoriale demeure, de manière générale, constante dans son discours d'exaltation de Trajan¹⁵⁵⁵, notamment à travers la production de nombreux panégyriques, dans lesquels se multiplient les comparaisons avec le natif d'Italica. Ces perspectives se trouvent attestées chez de nombreux empereurs et dans plusieurs écrits tardifs, à l'instar de l'empereur Dèce, sans doute le plus révélateur, qui choisit d'adopter le *cognomen Traianus* dans sa titulature, dans l'intention de rapprocher son action militaire contre les Goths de celle du natif d'Italica¹⁵⁵⁶. Cette image de l'empereur victorieux et conquérant se retrouve également chez Julien, dans son œuvre *Les Césars*¹⁵⁵⁷, où Trajan est élevé au rang des plus grands chefs militaires de l'histoire romaine, aux côtés de César et d'Auguste. Pour ce même empereur, Ammien Marcellin juge que son œuvre militaire égale en gloire celle du natif d'Italica¹⁵⁵⁸, ce

¹⁵⁵⁴ Galinier M. 2016 : Construire la mémoire : portraits de Trajan, de son vivant et après sa mort, in : Gaggadis-Robin V., Picard P., *La sculpture romaine en Occident*, Aix-e,-Provence, Publications du Centre Camille Jullian, p. 108.

¹⁵⁵⁵ Zecchini G. 1993 : *Ricerche di storiografia latina tardoantica*, Rome, L'Erma di Bretschneider, pp. 128-129.

¹⁵⁵⁶ Christol M., Cosme P., Hurlet Fr., Roddaz J.-M. 2021 : *Op. Cit.*, p. 801.

¹⁵⁵⁷ Julien : *Les Césars*, éd. et trad. Lacombrade Ch., Paris, Les Belles- Lettres, 1965.

¹⁵⁵⁸ Ammien Marcellin : *Histoires. Tome I*, XVI, I, 4, éd. et trad. Fontaine J., Paris, Les Belles- Lettres, 1968. ; Wolff E. 2020 : L'image de Trajan dans l'Antiquité tardive et jusqu'au début du VIII^e siècle, in : Benoist St.,

qui s'explique par les campagnes que Julien mène, d'abord en tant que César contre les Germains, puis, une fois Auguste, contre les Sassanides. Un parallèle peut être ainsi établi avec la vie de Trajan, aussi bien dans sa carrière militaire préprincipat que durant son règne. Cette comparaison conduit, par la suite, à une forme d'émulation de la part des princes, tel que le panégyrique consacré à Stilicon où ses exploits guerriers sont présentés comme surpassant ceux de Trajan¹⁵⁵⁹. Ces exemples témoignent de la postérité de l'image, en l'occurrence guerrière, du natif d'Italica, au point qu'il devient une référence que les *principes* doivent égaler, voire dépasser. Ainsi, un *topos* littéraire se construit autour de la figure presque mythifiée de Trajan, dans le seul objectif de légitimer le pouvoir de l'empereur régnant, en présentant son œuvre militaire comme égalant puis surpassant celle de l'*Optimus Princeps*. Une image guerrière que Symmaque¹⁵⁶⁰ évoque implicitement en qualifiant l'empereur du II^e siècle de *strenuus*, terme qui désigne une personne portée à l'action, ici, dans le domaine des armes. De fait, les vertus de Trajan, au-delà de la dimension guerrière, sont omniprésentes dans la culture politique et les divers discours impériaux de l'Antiquité tardive, corroborant l'idée d'une émulation quasi constante de la part des princes, qu'ils soient chrétiens ou païens. Par exemple, Ausone présente Gratien comme supérieur à Trajan en raison de sa générosité et de sa bienveillance fiscale¹⁵⁶¹. Trajan devient dès lors une référence dont il convient de suivre l'exemple, comme en atteste la lettre de Valérien adressée à Aurélien, où l'empereur évoque le souvenir du natif d'Italica : « Je compte sur vous, avec l'aide de Dieu, comme on compterait sur Trajan lui-même, s'il vivait encore »¹⁵⁶². Sidoine Apollinaire fait également partie de ces auteurs qui évoquent l'empereur antonin afin de le rapprocher du prince auquel ils consacrent leurs panégyriques, en l'occurrence Avitus. Pour l'écrivain, Trajan est pourvu de toutes les qualités et, à ce titre, est insurpassable, sauf, selon lui, par Avitus¹⁵⁶³. Dans sa correspondance¹⁵⁶⁴, l'évêque de la cité des Arvernes qualifie le natif d'Italica d'*incomparabilis princeps*, c'est-à-dire de « prince incomparable », ce qui ne fait que renforcer l'image positive de Trajan à travers toute l'Antiquité. De surcroît, la postérité du natif d'Italica est telle qu'elle résiste à l'effondrement de l'Empire d'Occident, au point d'être prise en modèle par Athalaric¹⁵⁶⁵ et même par son père

Gautier Al., Hoët-van Cauwenberghe Ch., Poignault R. (dir.), *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, p. 223.

¹⁵⁵⁹ *Ibid.*, p. 225.

¹⁵⁶⁰ **Symmaque** : *Correspondance*, I, XIII, 3, éd. et trad. Callu J.-P., Paris, Les Belles- Lettres, 1972.

¹⁵⁶¹ **Wolff E. 2020** : *Op. Cit.*, p. 223.

¹⁵⁶² **Histoire Auguste** : *Vie d'Aurélien*, XI, éd. et trad. Paschoud Fr., Paris, Les Belles- Lettres, 1996.

¹⁵⁶³ **Wolff E. 2020** : *Op. Cit.*, p. 227.

¹⁵⁶⁴ **Sidoine Apollinaire** : *Correspondance*, VIII, X, 3, éd. et trad. Loyer A., Paris, Les Belles- Lettres, 1970.

¹⁵⁶⁵ **Wolff E. 2020** : *Loc. Cit.*

Théodoric, lequel, si l'on en croit l'*Anonyme de Valois*¹⁵⁶⁶, est appelé Trajan en raison de sa capacité à gouverner sans différence les Ostrogoths et les Romains. Tout bien considéré, l'*Optimus Princeps* incarne un idéal auquel nombre de princes ont souhaité suivre la trace ; ainsi, l'image de Trajan, de toute évidence immuable, se façonne au fil des discours idéologiques qui ne cessent d'exalter les vertus qu'on lui attribue.

Trajan se trouve essentiellement mis en lumière sous la dynastie théodosienne, notamment sous Théodose I^{er} et son fils Honorius, en raison de leur origine provinciale commune. De plus, Théodose le Grand, à l'instar de Trajan, parvient à la *statio principis* sans bénéficier d'une ascendance dynastique, mais en grande partie en raison de ses mérites militaires ainsi que de ceux de son père¹⁵⁶⁷, la ressemblance avec les *Ulpia Traiani* est sans équivoque et légitime le désir de comparaison avec Trajan. Thémistios¹⁵⁶⁸, dans son discours de remerciement adressé au premier empereur théodosien, affirme que le natif d'Italica est l'ancêtre de Théodose¹⁵⁶⁹, compte tenu de leur origine hispanique, une affirmation qui de toute évidence est dénuée de tout fondement historique. Le Pseudo-Aurélius Victor abonde dans cette même perspective, en réaffirmant l'ascendance ulpienne de Théodose et en soulignant la ressemblance physique des deux hommes¹⁵⁷⁰. Cette comparaison ne peut dès lors se comprendre qu'à travers l'étude du discours idéologique élaboré sous Théodose, lequel cherche à légitimer sa position d'Auguste, d'abord en Orient puis à l'échelle de l'ensemble de l'Empire, en mobilisant un passé glorieux et issu de sa patrie d'origine. Trajan apparaît comme la seule figure capable de bénéficier d'une telle aura, d'autant qu'il parvient au pouvoir dans un contexte général dégradée, tout comme Théodose. Ce rapprochement dynastique est une pratique courante sous l'Empire, les Sévères, par exemple, n'ont eu de cesse de rechercher leur origine parmi les Antonins, remontant même jusqu'à Nerva¹⁵⁷¹. Théodose s'inscrit dans cette même logique afin de démontrer que son pouvoir repose sur une légitimité dynastique solidement établie, dont la réputation, par ailleurs, n'est plus à faire et qui est profondément ancrée dans les mœurs de l'époque, comme en témoignent les multiples références à la figure de Trajan explicitée ici. En conséquence, cette revendication généalogique permet à Théodose de légitimer son autorité en affirmant sa capacité à gouverner à l'instar de son prétendu ancêtre, démontrant,

¹⁵⁶⁶ **Anonyme de Valois** : *L'Italie sous Odoacre et Théodoric*, XII, 60, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles-Lettres, 2020.

¹⁵⁶⁷ **Wolff E. 2020** : *Op. Cit.*, pp. 224-225. ; **Galinier M. 2016** : *Op. Cit.*, pp. 107-118.

¹⁵⁶⁸ **Thémistios** : *Discours. Tome III*, XVI, éd. et trad. Schamp J., Paris, Les Belles-Lettres, 2023.

¹⁵⁶⁹ **Wolff E. 2020** : *Op. Cit.*, p. 224.

¹⁵⁷⁰ **Pseudo-Aurélius Victor** : *Abrégé des Césars*, XLVIII, 1 et 8, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles-Lettres, 1999.

¹⁵⁷¹ *CIL*, 2, 4655.

qui plus est, combien l'image de Trajan est intrinsèquement liée au choix du meilleur¹⁵⁷². Claudien, dans son *Panegyrique pour le quatrième consulat d'Honorius*, érige Trajan en modèle à imiter non seulement en raison de ses vertus militaires, mais également pour l'amour qu'il portait à sa patrie¹⁵⁷³. Le natif d'Italica est ainsi repris par la dynastie théodosienne afin de légitimer leur autorité sur l'Empire ; toutefois, qu'il s'agisse de Théodose I^{er} ou d'Honorius, ils mettent volontairement de côté la politique ambivalente de Trajan à l'égard des chrétiens, ce qui s'explique dans un contexte où le christianisme s'est imposé comme religion d'État. Ainsi, l'image de Trajan se trouve réadaptée afin de répondre aux exigences dynastiques du moment, où seules ses vertus sont mises en valeur dans le dessein de légitimer le pouvoir en place. À l'aune des exemples mentionnés, cette image se construit progressivement au gré des réemplois, participant ainsi à la construction posthume de l'image de Trajan, lequel incarne somme toute l'idéal impérial étant donnée ses vertus morales et ses qualités militaires, à une époque où les succès des légions se font rares. Ainsi, le natif d'Italica connaît une postérité sans précédent, tant auprès des empereurs païens que chrétiens, une image qui contribue sans nul doute au salut de Trajan par l'intercession du pape Grégoire. Une image que Jordanès, un goth converti au christianisme, corrobore en affirmant que le natif d'Italica est « presque le plus puissant de tous les empereurs »¹⁵⁷⁴.

Conclusion de chapitre

Il est intéressant de souligner que l'image de Trajan ait constitué, pour de nombreux empereurs qui lui ont succédé, une source à la fois d'inspiration et de comparaison. La récupération de la figure du natif d'Italica par ses successeurs a naturellement entraîné la construction progressive d'un mythe trajanien, auquel a été associées des vertus qui ne correspondent pas toujours à la réalité de son règne. À ce titre, l'exemple le plus révélateur est sans nul doute la légende de la justice de Trajan, ce dernier aurait accordé une audience à une veuve dont le fils avait, par accident, causé la mort d'un enfant¹⁵⁷⁵. Ce récit revêt une grande importance au cours du Moyen Âge et conduit véritablement au salut de l'empereur. Cet épisode

¹⁵⁷² Wolff E. 2020 : *Op. Cit.*, p. 225.

¹⁵⁷³ Tournier Ch. 2016 : La mémoire des figures impériales chez Claudien, in : *Interférences*, 9, [revue électronique : <https://journals.openedition.org/interferences/5830>, mis en ligne le 18 janvier 2018].

¹⁵⁷⁴ Moran A.-L. 2019 : *Édition critique, traduction et commentaire des Romana de Jordanès*, Université de Lorraine, thèse de doctorat soutenue le 17 décembre 2019, p. 395.

¹⁵⁷⁵ Galinier M. 2016 : *Op. Cit.*, p. 110.

illustre la construction d'une image posthume de Trajan, élevée au rang de modèle impérial, dont l'évocation permettait de légitimer le prince régnant. Le natif d'Italica connaît une telle postérité en raison des actions accomplies de son vivant, au premier rang desquelles l'œuvre militaire est le plus souvent mise en avant, mais également en raison du mythe qui se construit autour de sa divinisation et des événements survenus après sa mort. Le triomphe posthume, inédit par son essence, l'optimisation constante de la figure de Trajan et, comme pour tout autre empereur, son apothéose, ont sans nul doute contribué au renforcement de son image. Le maintien des représentations statuariques du prince, construit autour d'une idéalisation du corps impérial, a contribué à assurer la postérité du successeur de Nerva. Trajan devient, en conséquence, plus que la simple représentation d'un prince victorieux et vertueux ; il incarne indéniablement l'idéal impérial, que son titre d'*Optimus* ne fait que renforcer. En fin de compte, son image s'érige en modèle à suivre, tant pour les princes que pour les sénateurs, lesquelles ne cessent de le glorifier même après sa mort, en raison de la proximité et de la bienveillance qu'il a manifestées à l'égard de la Curie. La figure de Trajan se transforme progressivement en un exemple à égaler, voire à surpasser, mais également en une référence à mobiliser en période de crise, à l'instar de Valérien avec Aurélien. En effet, il ne faut pas oblitérer que l'évocation de Trajan par les empereurs des III^e et IV^e siècles s'inscrit dans un contexte de crise militaire et faire écho à ce passé guerrier — tant par les victoires que par l'agrandissement de l'Empire — permet non seulement de légitimer les actions militaires des empereurs régnants, mais aussi d'évoquer la gloire des légions à leur apogée à un moment où l'Empire est engagé sur de multiples fronts. En somme, l'image de Trajan demeure vivace et traverse les siècles, servant de fondement aux différents discours idéologiques tardifs dans un dessein constant de légitimation.

Chapitre II :

La titulature impériale de Trajan

Le 2 septembre 31 avant notre ère, à l'embouchure du golfe Ambracide, au pied du promontoire d'Actium, se déroule l'une des plus célèbres batailles navales de l'histoire romaine, opposant les forces militaires d'Octave à celles de Marc-Antoine et de Cléopâtre. La victoire du camp d'Octavien marque un tournant décisif dans le déclin de la République romaine qui voit, peu à peu, ses pouvoirs traditionnels concentrés entre les mains d'un seul homme : le futur Auguste, premier *princeps* de Rome. Effectivement, en 27 avant J.-C., le Sénat confère à Octave ces deux titres fondamentaux du pouvoir impérial. En plus de ces honneurs, il se voit attribuer d'autres pouvoirs importants, notamment la puissance tribunitienne, l'*imperium* consulaire et proconsulaire, ainsi que le grand pontificat par vote des comices tributes. Il est également désigné *pater patriae*, le père de la patrie, érigeant ainsi le *princeps* en l'un des fondateurs de la puissance romaine et en digne héritier de Romulus. Par conséquent, tout au long du Haut-Empire romain, à chaque émission de monnaie ou sur les inscriptions faisant mention de l'empereur, la titulature impériale revêt une importance capitale, car c'est par ce moyen que le prince impose son *auctoritas* sur l'ensemble des provinces de l'*imperium romanum*. Cette titulature reflète les noms et les titres de l'empereur suivant un ordre plus ou moins strict respecté par les graveurs et *in fine* ces éléments contribuent à la diffusion de l'idéologie impériale instaurée par Auguste. De nos jours, la titulature de l'empereur est devenue la source principale et indispensable pour la datation d'une inscription ou d'une pièce de monnaie. La présente étude se concentre sur un examen minutieux des titres portés par Trajan afin de déterminer une chronologie précise permettant une datation cohérente de son règne à partir de ces éléments. Ainsi, la puissance tribunitienne, les salutations impérioriales, le consulat et le titre honorifique d'*Optimus* occupent une place prépondérante, certains étant renouvelés à des dates fixes tandis que d'autres sont attribués en reconnaissance des actions honorables du *princeps*. Il est crucial de noter que Trajan, tout comme ses prédécesseurs, accordait une grande importance à sa filiation avec son père adoptif, mais aussi à l'héritage de Jules César, comme en témoigne l'usage du titre de *Caesar* dans sa titulature. Cette démarche soulignait la perpétuation de l'influence de César et la continuité de la lignée inaugurée par César Auguste, le premier des princes et héritier direct du dictateur. Trajan est ainsi mentionné

dans les documents officiels comme « *CAESAR DIVI NERVAE FILIUS* », rappelant son adoption par Nerva qui a été divinisé sur sa décision au début de son principat. Par conséquent, en mettant délibérément de côté ces mentions, cette étude vise à se concentrer sur les titres qui suivent cette filiation, dans l'ordre habituel de la titulature impériale, dans le dessein de mettre en lumière le pouvoir impérial exercé par le *pater patriae* à l'aune des sources épigraphiques et numismatiques. Dès lors, le discours impérial reflété par la titulature de l'empereur constitue le fondement de l'image du *princeps* en tant que magistrat *primus inter pares*¹⁵⁷⁶.

I. La puissance tribunitienne

Habituellement, les inscriptions latines suivent une structure codifiée, dans laquelle le nom impérial est immédiatement suivi du numéro correspondant à la puissance tribunitienne, ce pouvoir républicain par excellence, désormais monopolisé par les empereurs. La *potestas tribunitia* était, durant la période républicaine, portée uniquement par le tribun de la plèbe qui en recevait tous les droits et devoirs, principalement aux nombres de trois : l'*intercessio* (droit de veto), l'*auxilium* (droit de porter secours à tous les citoyens) et la *sacrosanctitas* (sacro-sainteté). Octave, à la veille de la construction de l'Empire, acquiert au fur et à mesure les pouvoirs liés à la puissance tribunitienne sans être tribun de la plèbe. Ce processus d'acquisition s'établit sur un temps long indiquant de toute évidence que la République engage une mutation vers un nouveau régime dont le futur Auguste est le premier dignitaire. Effectivement, il reçoit en 36 av. J.-C. la *sacrosanctitas* et en 30 av. J.-C. le droit d'*auxilium* ; la puissance tribunitienne est alors détachée de la magistrature associée. De surcroît, en 23 av. J.-C., Auguste reçoit de la part du Sénat la puissance tribunitienne et l'*imperium* sur toutes les provinces. Ces derniers forment une union intrinsèquement liée et indissociable, conférant à l'Empereur une autorité suprême sur l'Empire, garantissant de fait la sacralité et l'inviolabilité de sa personne. Fondement du pouvoir impérial, la puissance tribunitienne est renouvelée annuellement mais la date est variable et diffère selon les empereurs. À titre d'exemple, un grand nombre de princes choisissent leur *dies imperii*¹⁵⁷⁷ comme date de renouvellement de leur puissance tribunitienne, à l'instar d'Hadrien, acclamé empereur le 11 août 117. *A contrario*, certains empereurs

¹⁵⁷⁶ Benoist S. 2021 : *Nomina, tituli, et loci* : en quête d'une définition des *personae* du *princeps*, in : Le Doze, Ph., *Le costume de prince : Vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, Rome, Publications de l'École française de Rome, pp. 59-86.

¹⁵⁷⁷ Jour de l'acclamation impériale par les troupes, devenant ultérieurement une date marquant l'anniversaire de l'accession au trône impérial pour certains *principes*.

choisissent de faire coïncider le renouvellement de leur puissance tribunitienne avec la date de leur adoption par leur prédécesseur, ou encore avec leur *dies comitalis*¹⁵⁷⁸. Par ailleurs, d'autres empereurs, au fil de leur règne, procèdent à des modifications fréquentes de cette date. Sous le règne de Néron, le renouvellement de la puissance tribunitienne connaît d'importants changements. Dans un premier temps, il intervient le 13 octobre — date correspondant à son *dies imperii* — entre les années 54 et 60, puis, à partir de 60, il est déplacé au mois de janvier — bien que la date exacte demeure difficile à identifier — et ce, jusqu'à l'année 68¹⁵⁷⁹. En conséquence, l'identification du jour de renouvellement de la puissance tribunitienne de chaque empereur permet de dater avec précision, à l'année près, chaque document épigraphique et numismatique. Cependant, cette tâche se révèle ardue pour certains empereurs, pour lesquels peu de documents livrent des indications précises, faisant ainsi naître certaines zones d'ombre autour du renouvellement de la puissance tribunitienne.

Dans le cas spécifique de Trajan, la reconduction annuelle de sa puissance tribunitienne est difficile à percevoir, suscitant ainsi de nombreux débats parmi les chercheurs et les historiens. À travers le *Panegyrique de Trajan* de Pline le Jeune, il est établi que l'empereur reçoit sa première puissance tribunitienne lors de son adoption par Nerva, soit le 28 octobre 97 :

« Simul filius, simul Caesar, mox imperator et consors tribuniciae potestatis et omnia pariter et statim factus es, quae proxime parens uerus tantum in alterum filium contulit »¹⁵⁸⁰.

Cependant, bien que ce sénateur, un proche de Trajan, fournisse des informations précieuses, il ne mentionne pas dans la suite de son œuvre la date précise du renouvellement de la puissance tribunitienne. De prime abord, il est aisé de conclure que cette puissance est renouvelée chaque année le 28 octobre, faisant de Trajan un empereur investi de cette autorité pour la 20^e fois lors de sa mort en août 117. Cependant, cette donnée est contredite par les textes épigraphiques datant de la fin de son règne qui font référence à une 21^e puissance tribunitienne. Ainsi, au cours de son règne, Trajan ne renouvelle pas systématiquement sa puissance

¹⁵⁷⁸ Il s'agit du jour où la puissance tribunitienne est conférée par les comices, c'est-à-dire par le peuple romain, devenant ainsi la date de reconnaissance en tant qu'empereur.

¹⁵⁷⁹ **Constant L.-A.** 1912 : « Les puissances tribunitiennes de Néron », in : *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n°56, pp. 385-392.

¹⁵⁸⁰ « Tu es devenu tout à la fois fils du prince, et César, bientôt empereur avec partage de la puissance tribunitienne et tu as eu en même temps et immédiatement tous ces titres que récemment un père véritable n'a transmis qu'à un seul de ses deux fils ». **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, VIII, 6, éd. et trad. DURRY Marcel, Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

tribunitienne à une date fixe, modifiant *ipso facto* son comput tribunitien. C'est précisément sur cette modification, ce changement fortuit, que de nombreuses études et articles ont été publiés afin de dissiper le brouillard entourant le comput tribunitien de Trajan et, par conséquent, de sa périodicité. Divers historiens ont avancé de nombreuses dates pour suggérer l'année à laquelle le changement aurait eu lieu, mais peu parviennent à s'accorder sur une année précise. Au-delà de cet imbroglio, une autre évolution crée des divergences parmi les historiens. Il s'agit du changement observé, possiblement à partir du règne d'Antonin le Pieux, consistant à renouveler la puissance tribunitienne le 10 décembre, date correspondant à la tradition républicaine selon laquelle le tribun de la plèbe recevait ce pouvoir pour l'année à venir. Indubitablement, des opinions divergentes émergent quant à l'attribution de la réforme, certains historiens l'associent à Nerva, d'autres à Trajan, et d'autres encore à Antonin le Pieux. En se consacrant exclusivement sur les deux premiers empereurs, il est possible de découvrir une multitude d'études tentant de justifier l'attribution de la réforme soit à Nerva, soit à Trajan. Eugen Cizek, dans sa monographie sur le règne de Trajan¹⁵⁸¹, adopte les thèses de Theodore Mommsen et Mason Hammond en suggérant une instauration de ce changement dès l'année 97 sous le règne de Nerva, bien que Trajan soit identifié comme le promulgateur de cette réforme :

« En même temps, Trajan affectait le respect des institutions traditionnelles : la date où l'empereur assumait la puissance tribunitienne fut fixée, dès 97, au 10 décembre, jour où les tribuns de la plèbe entraient en fonction »¹⁵⁸².

Si l'affirmation de l'historien roumain s'avère exacte, cela implique que Trajan est investi de sa première puissance tribunitienne du 28 octobre 97 au 9 décembre 97, de la seconde du 10 décembre 97 au 9 décembre 98, de la troisième du 10 décembre 98 au 9 décembre 99, et ainsi de suite. Seulement, une interrogation persiste : pourquoi ce changement, étant donné que Trajan se trouve éloigné de Rome et n'est pas encore seul empereur ? Ce questionnement est légitime et remet en cause que partiellement l'analyse de l'historien. Effectivement, un changement intervient également dans le comput tribunitien de Nerva. Initialement, il renouvelle sa puissance tribunitienne le 18 septembre, correspondant à son *dies imperii*. Cela impliquerait qu'il est investi de sa deuxième puissance tribunitienne lors de sa mort le 27 janvier 98. Cependant, les textes épigraphiques mentionnent une troisième puissance tribunitienne,

¹⁵⁸¹ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, 567p.

¹⁵⁸² *Ibid*, pp. 195-196.

signalant ainsi une modification de la date, ce qui vient renforcer davantage la thèse défendue par Eugen Cizek.

Numéro de la puissance tribunitienne	Date
I	18 septembre 96 – 17 septembre 97
II	18 septembre 97 – 10 décembre 97
III	10 décembre 97 – 28 janvier 98 (mort de Trajan)

Figure 27 : Tableau représentant les dates de renouvellement de la puissance tribunitienne de l'empereur Nerva selon l'hypothèse d'Eugen Cizek

L'hypothèse formulée par ce dernier, largement soutenue et confirmée par de nombreux chercheurs, désigne Nerva comme l'initiateur de la réforme, une modification que Trajan aurait ensuite appliquée de manière constante tout au long de son principat. Toutefois, l'étude du règne d'Hadrien révèle un renouvellement de sa puissance tribunitienne le 11 août, lors de son *dies imperii*, rompant ainsi avec la tradition établie hypothétiquement par ses prédécesseurs. Ce constat soulève la question de savoir si la réforme a réellement été instaurée sous Nerva et perpétuée par Trajan, ce qui remettrait en question la légitimité d'Hadrien à ne pas suivre cette pratique. De plus, il est communément admis qu'à partir du règne d'Antonin le Pieux, jusqu'au milieu du III^e siècle, la date de renouvellement a été fixée de manière pérenne au 10 décembre. Cette perspective est soutenue par le numismate anglais Harold Mattingly¹⁵⁸³, qui situe l'officialisation de cette date en 147 sous le règne d'Antonin le Pieux. Patrick le Roux¹⁵⁸⁴ abonde dans ce sens en suggérant que la date du 10 décembre s'est imposée progressivement, peut-être initiée par Nerva, mais formellement stabilisée sous le règne d'Antonin le Pieux. Dans cette optique, il semble peu plausible que Trajan ait renouvelé sa puissance tribunitienne le 10 décembre 97, alors qu'il n'était pas officiellement à la tête de l'Empire. Cette initiative pourrait davantage être attribuée à Nerva, ce qui justifierait la mention de sa troisième puissance tribunitienne à sa mort. Néanmoins, en raison de la brièveté de son règne, cette tradition, qui n'eut pas le temps de s'enraciner dans les mœurs politiques de l'époque, n'aurait été reprise ni par Trajan ni par Hadrien, avant d'être formellement adoptée sous le règne d'Antonin le

¹⁵⁸³ **Mattingly H. 1930:** Tribunicia Potestate, in : *The Journal of Roman Studies*, vol. 20, pp. 78-91.

¹⁵⁸⁴ **Le Roux P. 1999:** Sur les puissances tribunitiennes de Trajan, in : Schallmayer E., *Traian in Germanien, Traian im Reich : Bericht des dritten Saalburgkolloquiums*, Bad Homburg, Saalburgmuseum, pp. 55-65.

Pieux¹⁵⁸⁵. Bien que cette hypothèse ne soit qu'une parmi d'autres, il demeure néanmoins possible de contester l'idée d'un renouvellement de la puissance tribunitienne par Trajan dès 97, puisqu'il n'était alors que César, et non Auguste. Par conséquent, son *dies imperii* n'avait pas encore eu lieu, et cette journée semble avoir été largement négligée par les historiens. Dans ces conditions, il est essentiel de porter une attention particulière à la date d'avènement de Trajan, car c'est le moment où l'empereur assume tous les pouvoirs inhérents à sa fonction. Le natif d'Italica accède à la *statio principis* le 28 janvier 98, à la suite du décès de son père adoptif. C'est en cette journée que le nouvel Auguste reçoit l'honneur d'augmenter son comput tribunitien d'une unité, faisant ainsi du jour de son avènement le moment privilégié pour le renouvellement de sa puissance tribunitienne. L'hypothèse que nous avançons corrobore les documents épigraphiques mis à notre disposition, ces derniers forment une base de données essentielle pour l'étude de la puissance tribunitienne. Pour mieux comprendre les éléments qui suivent, il convient de rappeler les dates du second consulat de Trajan. Il est généralement admis que l'empereur a exercé cette magistrature pour la deuxième fois à partir du 1^{er} janvier 98. Les inscriptions attestent, en parallèle de ce second consulat, l'exercice de la deuxième puissance tribunitienne, ce qui démontre qu'en l'an 98, Trajan était à la fois consul pour la seconde fois et investi de sa seconde *potestas tribunitia*. De surcroît, une inscription découverte à Sitifis¹⁵⁸⁶, l'actuelle Sétif, ne fait pas mention du titre de « *pater patriae* », qui est habituellement associé à tous les empereurs. À première vue, ce manque pourrait être attribué à un oubli du lapicide ; toutefois, il est largement admis que Trajan n'a accepté ce titre qu'à l'automne 98 — après l'avoir initialement refusé en février de la même année. Pline le Jeune évoque également cet épisode, dans l'intention de mettre en valeur la modestie de Trajan :

« Nonne hi stot tantisque meritis nouos aliquos honores, nouos titulos merebare ? At tu etiam patris patriae recusabas. Quam longa nobis cum modestia tua pugna, quam tarde uicimus ! Nomen illud, quo alii primo statim principatus die, ut imperatoris et Caesaris, receperunt, tu usque co distulisti donec tu quoque, beneficiorum tuorum parcissimus aestimator, iam te mereri fatereris »¹⁵⁸⁷.

¹⁵⁸⁵ **Bernard R. 2003** : Remarques sur la date de renouvellement de la puissance tribunitienne d'Antonin le Pieux, in : *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, vol 142, pp. 269-272.

¹⁵⁸⁶ Cat. Ép. : *Sitifis*, 1.

¹⁵⁸⁷ « Tant et de tels mérites ne te rendaient-ils pas digne de nouveaux honneurs, de nouveaux titres ? Mais tu refusais même celui de *Père de la Patrie*. Que notre lutte contre ta modestie a été longue, que tardive notre victoire ! Ce nom que d'autres ont accepté dès le premier jour de leur principat avec ceux d'empereur et de César, toi tu l'as remis pour le temps où toi-même, le plus avare de considération pour tes propres bienfaits, tu t'en es reconnu digne. » **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XXI, 1-2, éd. et trad. *Op. Cit.*

Ainsi, l'inscription de Sétif ne présente aucune irrégularité et se contente de refléter fidèlement les titres portés par l'empereur Trajan au moment de sa réalisation, ce qui corrobore l'hypothèse selon laquelle la puissance tribunitienne était renouvelée le 28 janvier. Cependant, les inscriptions mentionnées précédemment ne permettent pas de trancher entre la conjecture d'Eugen Cizek et celle que nous avançons. Un diplôme militaire¹⁵⁸⁸ daté du règne de Trajan renforce notre position, l'inscription mentionne à la troisième ligne : *[tribunic(ia)] potestat(e) co(n)s(ul) II*. De fait, le diplôme atteste que durant son deuxième consulat, Trajan est momentanément investi de la puissance tribunitienne pour la première fois. Or, si l'empereur avait renouvelé sa puissance tribunitienne le 10 décembre 97, comme le soutient Eugen Cizek, le diplôme aurait mentionné *[tribunic(ia)] potestat(e) II co(n)s(ul) II*. Cette observation peut étayer notre conjecture, mais il convient de souligner que la datation du diplôme ne peut être antérieure au 28 janvier 98, puisqu'il est attestée la divinisation de Nerva, et l'absence du titre *pater patriae* renforce cette datation. Il demeure toutefois légitime de s'interroger sur une possible omission du numéro de la puissance tribunitienne par le graveur. Deux interprétations peuvent ainsi être envisagées : la première, plus optimiste, suppose que le graveur n'avait pas été informé du renouvellement de la *potestas tribunicia* ; la seconde, considère que cette omission fut intentionnelle, comme cela peut être observé dans d'autres inscriptions. Bien que ce diplôme se distingue ses informations précieuses, il ne permet pas de trancher avec certitude entre les différentes hypothèses. En résumé, les deux conjectures présentées peuvent, dans une certaine mesure, refléter la réalité, mais elles comportent des fragilités significatives qui empêchent une fixation durable de la date du renouvellement. La théorie d'Eugen Cizek paraît peu plausible, dans la mesure où Trajan ne pouvait renouveler sa puissance tribunitienne le 10 décembre 97, n'étant pas encore empereur à cette date. De même, la première hypothèse que nous avons avancée présente également des lacunes, notamment en ce qui concerne la fiabilité du diplôme de Flémalle, où l'absence de la mention du numéro de la puissance tribunitienne pourrait être intentionnelle de la part du graveur.

Malgré tout, un deuxième diplôme militaire¹⁵⁸⁹, conservé au British, pourrait offrir de nouvelles pistes de réflexion. Découvert à Malpas, dans le comté de Cheshire, au nord-ouest de l'Angleterre, ce diplôme, gravé sur un alliage de cuivre, est délivré par Trajan à un décurion espagnol du nom de Reburus. Bien que la partie supérieure et inférieure du diplôme soient manquantes, il contient deux informations essentielles qui contribuent à éclairer davantage le processus de renouvellement de la puissance tribunitienne. Premièrement, la datation précise

¹⁵⁸⁸ Cat. Ép. : *Flémalle*, 1.

¹⁵⁸⁹ Cat. Ép. : *Malpas*, 1.

de l'inscription est rendue possible par la mention de la date à l'intérieur du diplôme. À la septième ligne du deuxième fragment, il est mentionné *A(nte) d(iem) XIII k(alendas) Febr(uarias)*, ce qui permet de le dater au 19 janvier, et à la deuxième ligne du premier fragment, il est attesté la septième puissance tribunitienne. Selon notre première hypothèse, cette puissance s'étendrait du 28 janvier 103 au 27 janvier 104, ce qui situerait la date du diplôme au 19 janvier 104. Cependant, selon la thèse d'Eugen Cizek, le diplôme serait daté du 19 janvier 103, soit un an plus tôt. L'inscription livre une autre information essentielle, après la mention des calendes de février, y figurent les noms des consuls de l'année en cours, à savoir Quintus Glitius Atilius Agricola et Manius Laberius Maximus. En se référant aux fastes consulaires, on constate que ces deux magistrats ont accédé à leur consulat lors de l'année 103, ce qui abonde dans le sens de la thèse d'Eugen Cizek et contredit l'hypothèse précédemment avancée. Par conséquent, une nouvelle hypothèse peut être avancée afin de répondre aux problématiques soulevées par les conjectures précédentes. En maintenant toujours le *dies imperii* de Trajan comme point de départ de l'augmentation du comput tribunitien, investissant l'empereur de sa deuxième puissance tribunitienne, il est envisageable de fixer la date de renouvellement au 28 octobre de chaque année, jour de l'anniversaire de son adoption. Il paraît cohérent de considérer que Trajan, ayant reçu sa première puissance tribunitienne le 28 octobre 97, en ait systématiquement renouvelé l'exercice à cette même date, avec un ajustement du comput intervenant lors de son accession officielle à la tête de l'Empire. Cette deuxième hypothèse répond adéquatement aux réflexions précédemment menées, en apportant une solution à l'incident soulevé par le diplôme militaire de Malpas. Un tableau illustrant les dates de chaque puissance tribunitienne confirme pareillement que Trajan était investi de sa septième puissance tribunitienne le 19 janvier 103.

Numéro de la puissance tribunitienne	Date
I	28 octobre 97 - 27 janvier 98
II	28 janvier 98 - 27 octobre 98
III	28 octobre 98 - 27 octobre 99
IIII	28 octobre 99 - 27 octobre 100
V	28 octobre 100 - 27 octobre 101
VI	28 octobre - 27 octobre 102

VII	28 octobre 102 - 27 octobre 103
VIII	28 octobre 103 - 27 octobre 104
VIII	28 octobre 104 - 27 octobre 105
X	28 octobre 105 - 27 octobre 106
XI	28 octobre 106 - 27 octobre 107
XII	28 octobre 107 - 27 octobre 108
XIII	28 octobre 108 - 27 octobre 109
XIII	28 octobre 109 - 27 octobre 110
XV	28 octobre 110 - 27 octobre 111
XVI	28 octobre 111 - 27 octobre 112
XVII	28 octobre 112 - 27 octobre 113
XVIII	28 octobre 113 - 27 octobre 114
XVIII	28 octobre 114 - 27 octobre 115
XX	28 octobre 115 - 27 octobre 116
XXI	28 octobre 116 - 9 août 117 (mort de Trajan)

Figure 28 : Tableau représentant l'hypothèse n°2 des dates de renouvellement de la puissance tribunitienne de l'empereur Trajan

Cet argument apporte un éclairage nouveau sur le règne de Trajan, révélant son intention de rompre avec les pratiques établies, notamment celles héritées de la dynastie des Flaviens, où le jour de l'avènement était consacré au renouvellement de la puissance tribunitienne¹⁵⁹⁰. Sous Trajan, cette tradition évolue, le moment de la reconduction prend une signification bien plus profonde : il ne célèbre pas seulement l'ascension de l'empereur en tant que *princeps* gouvernant l'Empire, mais symbolise véritablement l'acte d'adoption d'un père pour son futur héritier, incarnant ainsi les valeurs de concorde et d'unité promues par l'idéologie trajanienne¹⁵⁹¹. De plus, cette hypothèse s'inscrit *in extenso* dans l'ensemble du principat de Trajan, se conjuguant

¹⁵⁹⁰ **Francfort Th. 1962:** « Le retour de Trajan aux apparences républicaines », in : *Latomus*, vol. 21, n°1, p. 135.

¹⁵⁹¹ **Galinier M. 2007 :** *Op. Cit.*, pp. 167-227.

indéniablement avec les autres titres que porte l'empereur. La date du 28 octobre émerge ainsi comme une évidence pour le renouvellement de la puissance tribunitienne de Trajan, correspondant également avec l'arrivée de l'empereur à Rome pour la première fois en 99. Par la suite, ce jour revêt une importance particulière, en tant que célébration à la fois de l'adoption et du retour triomphal d'un *imperator* dans la Ville Éternelle. Comme évoqué précédemment, Trajan choisit d'augmenter son comput tribunitien à une date distincte de celle de son renouvellement, et son *dies imperii* apparaît dès lors comme le seul moment véritablement opportun — voire presque obligatoire — pour un futur *Augustus*.

À la lumière de ces exemples, il est manifeste que la question de la puissance tribunitienne de Trajan demeure une énigme difficile à résoudre en raison du manque de sources fiables indiquant les dates de renouvellement. Malgré cette lacune documentaire, notre hypothèse semble la plus susceptible de s'approcher de la vérité en répondant aux multiples défis posés par l'analyse des sources épigraphiques disponibles. Le 28 octobre 97 demeure à jamais gravé dans les annales du règne de l'empereur Trajan et les éléments avancés soulignent l'importance capitale de cette journée, au cours de laquelle le futur souverain acquiert *de jure* sa première puissance tribunitienne. Ne serait-il pas judicieux, dès lors, pour Trajan de perpétuer ce rituel en renouvelant ce pouvoir chaque 28 octobre, afin de commémorer cette adoption ? Il est indéniable que l'ensemble des indices converge en faveur de l'hypothèse d'un renouvellement annuel de la puissance tribunitienne le 28 octobre, avec une augmentation de son comput le 28 janvier 98, jour de son accession à la *statio principis*.

II. Les salutations impérioriales

Outre la *potestas tribunitia*, le titre prestigieux d'*imperator*, véritable quintessence du pouvoir impérial, apparaît comme l'un des éléments les plus symboliques de la titulature. Sous la République, le titre d'*imperator* était un honneur réservé aux généraux romains — principalement dans les dernières décennies de la République — après une victoire importante. Cette acclamation par les troupes était nécessaire pour obtenir du Sénat le droit à un triomphe. Par conséquent, le général victorieux se voyait accorder le titre d'*imperator* jusqu'à la célébration rituelle du triomphe, au cours de laquelle il pouvait être assimilé à *Iupiter Optimus Maximus*, comme en témoigne son visage peint en rouge, en écho à la statue du Capitole du père des dieux. Durant le Haut-Empire, le titre d'*imperator* endosse une solennité particulière,

dépassant de loin la simple désignation d'un général victorieux qui en constitue le fondement. Les empereurs se devaient d'exceller en tant que chefs de guerre et ils avaient pour mission d'assurer la sûreté des frontières tout en étendant les limites de l'Empire, portant l'aigle de Rome vers de nouveaux horizons. Le titre d'*imperator* rappelle à son détenteur les hauts faits guerriers du passé et l'engage à se montrer digne de ses illustres prédécesseurs. Il incarne à lui seul l'idée même de la victoire, se posant comme l'emblème indéfectible du chef triomphant, perpétuant ainsi l'exaltation du triomphe de Rome sur ses ennemis.

Habituellement, lors de l'accession à la tête de l'Empire, le futur *Augustus* est salué *imperator* pour la première fois et ce dernier prend la forme d'un *praenomen*, depuis le règne d'Auguste, en s'inscrivant en premier dans la titulature impériale¹⁵⁹². Dans cette perspective, les autres salutations impérioriales sont inscrites traditionnellement après la puissance tribunitienne seulement à partir de la deuxième acclamation sous la forme *IMP II*. La première acclamation, symbolisant l'avènement au pouvoir impérial, est toujours mentionnée en plus des autres acclamations, et elle est communément interprétée comme signifiant « empereur » dans les traductions contemporaines. Dans ces circonstances, il est intéressant de se demander si Trajan a obtenu le droit de porter le *praenomen* d'*imperator* lors de son adoption le 28 octobre 97 ou lors de son avènement le 28 janvier 98. Répondre à cette question demeure toutefois délicat, en raison du manque de sources fiables permettant de trancher de manière certaine en faveur de l'une ou l'autre date. Il reste néanmoins plausible de considérer que Trajan a reçu ce titre au moment de son accession au pouvoir, plutôt qu'au moment de son adoption, afin de ne pas remettre en cause l'autorité de Nerva. En effet, *de iure*, il est incompatible que deux *imperatores* coexistent simultanément, en particulier au regard de l'idéologie impériale établie depuis Auguste, selon laquelle un seul homme concentre l'ensemble des pouvoirs. Cela étant, une autre hypothèse peut être envisagée : selon les écrits de Pline le Jeune, Trajan aurait été salué comme *imperator* par le peuple romain avant même de quitter Rome, alors qu'il s'apprêtait à rejoindre la province de Germanie Inférieure en tant que *legatus augusti pro praetore* :

« An fas erat nihil differe inter imperatorem quem homines et quem di fecissent ? Quorum quidem in te, Caesar Auguste, iudicium et fauor tunc statim cum ad exercitum proficisceris, et quidem inusitate notuit. [...] Siquidem omnis turba, quae limen insederat, ad ingressum tuum foribus reclusis illa quidem, ut tunc arbitrabatur, deum,

¹⁵⁹² Festy M. 1982 : Les puissances tribunitiennes et les salutations impériales de Dioclétien à Gratien, in : *Revue intern. Des Droits de l'Antiquité*, 29, pp. 193-234.

ceterum, ut docuit euentus, te consalutauit imperatorem. Nec aliter a cunctis omen acceptum est »¹⁵⁹³.

Cet épisode, isolé dans les récits historiques, suscite légitimement des doutes quant à sa véracité. Il semble peu plausible que la population ait acclamé Trajan comme *imperator* avant même son départ pour la Germanie, étant donné qu'il n'avait pas encore obtenu de victoires militaires significatives à ce moment-là. Marcel Durry¹⁵⁹⁴ suggère plutôt que les acclamations de la foule pourraient être attribuées à Jupiter *Imperator*, peut-être en apercevant sa statue dans le temple. Cependant, en tant que chef de l'armée de Germanie Inférieure, Trajan remporta une victoire significative contre les Suèves en septembre 97¹⁵⁹⁵, un mois seulement avant d'être adopté par Nerva. Cette victoire est célébrée par l'empereur au Capitole devant la statue de Jupiter, où il officialise l'adoption de Trajan, comme en atteste le panégyrique de Pline le Jeune :

« Adlata erat ex Pannonia laurea id agentibus dis ut inuicti imperatoris exordium uictoriae insigne decoraret. Hanc imperatoris Nerva in gremio Iovis collocarat, cum repente solito maior et augustior, aduocata hominum contione deorumque, te filium sibi, hoc est unicum auxilium fessis rebus, assumpsit »¹⁵⁹⁶.

Il est envisageable que Trajan ait été salué à cette occasion à la suite de sa victoire contre le peuple germanique, ce qui pourrait expliquer pourquoi il reçoit également à la fin de l'année 97 le *cognomen ex virtute* de *Germanicus*. Par ailleurs, si cette hypothèse se confirme, Trajan ne serait pas le premier à être acclamé *imperator* alors qu'il n'est pas officiellement à la tête de l'Empire. Deux autres exemples similaires méritent d'être relevés : celui de l'empereur Tibère, acclamé pour la première fois en l'an 9 av. J.-C., sous le règne d'Auguste¹⁵⁹⁷, et celui de Titus, acclamé neuf ans avant son accession au pouvoir, à la suite de la chute de Jérusalem en 70. À la lumière de ces événements, il est plausible que Trajan ait été acclamé *imperator* lors de son

¹⁵⁹³ « Était-il convenable qu'il n'y eût aucune différence entre un empereur choisi par les hommes et un empereur choisi par les dieux ? Et ce choix qu'ils avaient fait de toi, César Auguste, cette faveur, dès l'instant où tu es parti pour l'armée, ils l'ont manifestée par un présage extraordinaire. [...] Toute la foule qui assiégeait le parvis [au Capitole], quant à ton entrée on ouvrit les portes, salua, à ce qu'elle crut alors, Jupiter *Imperator*, mais c'est à toi, comme l'a prouvé l'événement, qu'elle donnait ce titre ». **Pline le Jeune : Panégyrique de Trajan**, V, 2-4, éd. et trad. *Op. Cit.*

¹⁵⁹⁴ **Durry M. 2002 : Pline le Jeune. Lettres, livre X. Panégyrique de Trajan**, Paris, Les Belles Lettres, p.188.

¹⁵⁹⁵ **Bennet J. 1997 : Op. Cit.**

¹⁵⁹⁶ « On avait apporté de Pannonie des lauriers ; ainsi le voulaient les dieux, pour que le symbole de la victoire décorât l'avènement d'un prince invincible. L'empereur Nerva les avaient placés sur les genoux de Jupiter, quand tout à coup, plus grand et plus auguste que d'habitude, devant l'assemblée des hommes et des dieux, il t'a choisi pour fils, comme son seul soutien dans cette pénible crise ». **Pline le Jeune : Panégyrique de Trajan**, VIII, 2-3, éd. et trad. *Op. Cit.*

¹⁵⁹⁷ **Syme R. 1992: L'aristocrazia augustea**, Milan, Rizzoli, p. 106.

adoption, consécutivement à sa victoire contre les Suèves. Cependant, en raison de la courte période entre son adoption (le 28 octobre 97) et son avènement (le 28 janvier 98), aucune source ne fait mention de cette première acclamation, rendant difficile l'identification de sa date exacte. Quoi qu'il en soit, durant les années 98, 99, 100 et une grande partie de l'année 101, c'est-à-dire jusqu'au déclenchement de la guerre Dacique, Trajan ne reçoit qu'une seule acclamation impériale, qu'il porte en tant que *praenomen*.

Trajan reçoit treize acclamations impériales au cours de son principat, qui s'étend sur dix-neuf années, dont neuf sont consacrées à la défense des frontières de l'Empire, dans un contexte d'expansion sans précédent, rendu possible par deux conflits majeurs : la guerre dacique et la guerre parthique. Ces conflits conduisent les légions romaines à s'aventurer loin des frontières du monde romain, jusqu'aux portes de Sarmizegetusa Regia, capitale dace, et de Ctésiphon, capitale de l'Empire parthe. La guerre de Kitos est volontairement laissée de côté, non pas qu'elle soit dénuée d'intérêt — loin s'en faut —, mais parce que Trajan n'y reçoit aucune acclamation impériale. Le titre d'*imperator* souligne ainsi les victoires du natif d'Italica en affirmant qu'il en est l'unique détenteur, même lorsque les opérations sont conduites par l'un de ses légats. Ce phénomène met en lumière la supériorité absolue de l'empereur dans tous les domaines, démontrant que l'autorité du *princeps* repose sur un principe de verticalité¹⁵⁹⁸ ; tout est réalisé sous ses auspices.

Pendant la guerre dacique, l'empereur a été acclamé cinq fois en raison des nombreuses victoires remportées. Une analyse approfondie de ces différentes acclamations permet de saisir le contexte dans lequel ces événements s'inscrivent, mais surtout d'en fixer la chronologie. Il convient de rappeler que la première campagne dacique débute en mars 101, mais ce n'est qu'à la fin de cette même année qu'a lieu le premier affrontement d'envergure entre l'armée romaine et les Daces. À l'automne 101, à Tapae, l'armée romaine remporte sa première victoire significative, qui vaut à Trajan une seconde acclamation en tant qu'*Imperator* par ses troupes¹⁵⁹⁹. De nombreux débats ont eu lieu pour dater cette seconde salutation mais une inscription retrouvée près de Naples¹⁶⁰⁰ permet de confirmer que l'acclamation est datée de l'automne 101 : *TRIBUNICIA POTESTATE V IMP II COS III*. Cette sixième puissance tribunitienne s'étend du 28 octobre 100 au 27 octobre 101, de plus Trajan est consul pour la quatrième fois le premier janvier 101. En conséquence, il est évident que l'empereur est

¹⁵⁹⁸ Galinier M. 2019 : Le principat de Trajan : entre *Imperium* et *Libertas*, in : *Rives méditerranéennes*, 58, pp. 41-63.

¹⁵⁹⁹ Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 150 ; Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 299.

¹⁶⁰⁰ Cat. Ép. : *Neapolis*, 1.

acclamé une seconde fois durant l'automne 101, précisément entre le début du mois de septembre et le 27 octobre. L'identification de la date de la troisième acclamation se révèle complexe en raison du manque de sources littéraires et épigraphiques précises. Aucune inscription datée du règne de Trajan ne fait explicitement référence à une éventuelle troisième salutation impériale. Toutefois, il est manifeste qu'il l'obtient au cours de l'année 102, puisque, à l'automne de cette même année, il reçoit sa quatrième salutation impériale¹⁶⁰¹, laquelle intervient lors de la paix entre Trajan et Décébale. De plus, plusieurs indices confirment la datation de cette salutation. Premièrement, la colonne Trajane représente, dans le panneau LXXVII, l'allocution de Trajan devant les légionnaires qui l'acclament *imperator* et lui donnent le *cognomen ex virtute* de *Dacicus*. Cet événement est daté de l'automne 102, car il fait suite au panneau LXXV qui représente la soumission de Décébale devant Trajan¹⁶⁰². En outre, quelques inscriptions mentionnent *IMP III*, accompagnées de la septième puissance tribunitienne¹⁶⁰³, couvrant la période du 28 octobre 102 au 27 octobre 103. Le diplôme de Malpas¹⁶⁰⁴ indique même que Trajan est déjà acclamé *imperator* pour la quatrième fois le 19 janvier 103, renforçant ainsi la thèse selon laquelle il est salué lors de l'automne 102, avant son retour à Rome en décembre pour célébrer son triomphe¹⁶⁰⁵. Compte tenu des événements, il est opportun de questionner le moment où Trajan a été salué comme *imperator* pour la troisième fois. Il est plausible que cette acclamation ait été décernée en réponse à la réaction de Trajan face à la vaste contre-offensive menée par les Daces et leurs alliés Roxolans, qui avaient franchi le Danube pour attaquer la province romaine de Mésie Inférieure. Le retour de l'empereur dans la région est alors marqué par trois affrontements majeurs entre les légions romaines et les forces ennemies. Il est plausible que les légionnaires aient acclamé l'empereur à la suite de l'ultime affrontement à Adamclissi. Cependant, comme mentionné précédemment, il est impossible de fixer une date précise, car Trajan aurait également pu être acclamé *imperator* après la capture des forteresses et de la sœur de Décébale par les légions durant le printemps 102. Ainsi, faute de sources concrètes, nous pouvons seulement situer la troisième salutation impériale aux mois d'hiver et de printemps de cette année-là. Après une année de conflit, la première guerre dacique s'achève sur une victoire décisive pour Rome, valant à Trajan trois acclamations impériales

¹⁶⁰¹ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 312.

¹⁶⁰² Dion Cassius : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 9-10, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁶⁰³ Cat. Ép. : *Calama*, 3.

¹⁶⁰⁴ Cat. Ép. : *Malpas*, 1.

¹⁶⁰⁵ Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 155 ; Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 312 ; Fraisse A. 2022: *Les Antonins, de Trajan à Commode*, Paris, Ellipses, p. 59.

Au cours de l'année 104, le royaume dace se remilitarise, poussant ainsi l'*Vrbs* vers un conflit inévitable. Trajan prend la décision d'embarquer pour la Dacie en juin 105¹⁶⁰⁶. Aucune salutation impériale n'a lieu au cours de cette année-là et il faut attendre le siège et la prise de la capitale dace, Sarmizegetusa Regia, durant l'été 106 — probablement vers la deuxième quinzaine du mois de juillet — pour que Trajan soit acclamé pour la cinquième fois¹⁶⁰⁷. Cette salutation est à nouveau mentionnée sur la colonne Trajane, dans la partie droite du panneau CXXV. La dernière acclamation d'*imperator* reçue par Trajan au cours des guerres daciennes intervient à la suite de la victoire décisive sur le royaume dace, marquée par le suicide de Décébale, survenu dans une période comprise entre la fin de l'été et le 27 octobre 106. Deux inscriptions corroborent ces observations, la première mentionne¹⁶⁰⁸ *TRIB POTES X IMP V*, tandis que la seconde¹⁶⁰⁹ indique *TRIB POTES X IMP VI*. Ainsi, il apparaît clairement que Trajan est acclamé à deux reprises par ses troupes au cours de la même année. Étant donné que la cinquième acclamation est attestée sur la colonne Trajane durant l'été 106, la sixième salutation survient donc au début de l'automne de cette même année. Dans ce contexte, après avoir été acclamé cinq fois pour ses victoires au cours des campagnes daciennes, Trajan regagne Rome avec le titre d'*IMP VI*, qu'il conservera jusqu'au déclenchement de la guerre parthique en 114, marquant ainsi une période de huit années sans nouvelle acclamation.

La guerre parthique se distingue comme l'un des rares conflits du Haut-Empire où Rome a mobilisé une force armée colossale pour affronter une autre superpuissance au-delà du *limes* oriental. Cette intervention en Orient lui a valu sept acclamations impériales en seulement deux ans et demi de campagne. Vers la fin de l'année 113, Osroès, roi des Parthes, provoque l'autorité de Rome en renversant le souverain arménien, jusque-là soutenu et protégé par l'Empire romain, pour installer à sa place son propre frère, Parthamasiris¹⁶¹⁰ sans le consentement de l'*Vrbs*. Cette action constitue un affront majeur envers Rome et offre à Trajan un motif de guerre incontestable. Dès l'arrivée de l'empereur à Antioche, au début de l'année 114, l'armée romaine s'engage dans une campagne audacieuse à travers les déserts arides de Perse. Avant toute chose, Trajan se rend en Arménie afin de détrôner Parthamasiris¹⁶¹¹. Après plusieurs événements notables, le roi est déposé sans effusion de sang et l'Arménie devient par la suite une province romaine. Dion Cassius relate cet épisode en précisant que les légionnaires,

¹⁶⁰⁶ **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 156 ; **Fraisse A. 2022**: *Op. Cit.*, p. 60.

¹⁶⁰⁷ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 326.

¹⁶⁰⁸ Cat. Ép. : *Via Appia – Roma*, 1.

¹⁶⁰⁹ Cat. Ép. : *Sacidava*, 1.

¹⁶¹⁰ **Sartre M. 1997** : *Le Haut-Empire romain : les provinces de Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères*, Paris, Seuil, p.38 ; **Fraisse A. 2022**: *Op. Cit.*, p. 38.

¹⁶¹¹ **Fraisse A. 2022**: *Op. Cit.*, p. 65.

témoins de la scène, saluent Trajan en tant qu'*imperator*¹⁶¹². Il est généralement admis que Trajan a été acclamé pour la septième fois à la suite de cette annexion d'une importance cruciale pour l'Empire. Outre les récits littéraires, de nombreuses autres sources mentionnent cette acclamation, ainsi que l'événement à Élégiéa. En effet, un *Aureus*¹⁶¹³ arbore au revers l'inscription *IMPERATOR VII*, illustrant également des soldats brandissant leurs mains ou leurs glaives en signe d'acclamation. Cette pièce de monnaie ne laisse guère de place au doute quant à la septième salutation survenue durant l'année 114, d'autant plus que l'avvers porte également le titre d'*Optimus*. Cependant, la date précise de cet événement reste à déterminer. L'examen des diplômes militaires permet de s'approcher de la date réelle, sans toutefois offrir la possibilité d'en fournir une estimation véritablement précise. Le diplôme découvert en Thrace à Pissarevo¹⁶¹⁴ mentionne sur la face externe *Tribunic(ia) potest(ate) XVIII imp(erator) VII*, ainsi que *A(nte) d(iem) XIII k(alendas) Aug(ustas) C(aio) Clodio Nummo L(ucio) Caesennio Sospite co(n)s(ulibus)*. Par conséquent, le 19 juillet 114¹⁶¹⁵, Trajan est mentionné dans les documents officiels comme ayant reçu sa septième acclamation, ce qui signifie qu'il a été salué avant cette date. Il est généralement admis qu'il arrive à Élégiéa en mai 114 ou en juin 114, selon Julian Bennett¹⁶¹⁶. En l'absence d'autres documents, il n'est possible de dater la septième acclamation qu'entre le mois de mai et le 19 juillet 114. Cette salutation impériale s'avère de courte durée, puisque Trajan est acclamé pour la huitième fois en septembre ou octobre 114¹⁶¹⁷, à la suite des victoires de l'armée romaine afin de consolider la position de Rome en Arménie, notamment celles de Lusius Quietus contre les Mardes¹⁶¹⁸. Cette huitième acclamation est également attestée sur des pièces de monnaie, présentant la même iconographie au revers avec l'empereur sur un tribunal, acclamé par les soldats en contrebas. Cette accumulation de salutations impériales durant la guerre parthique souligne leur portée politique, étroitement liée à la justification de l'attribution du titre d'*Optimus* au cours de cette même année 114. Au cours du mois de décembre ou de janvier 115¹⁶¹⁹ Trajan est salué pour la neuvième fois¹⁶²⁰ en raison des nouvelles actions militaires menées par le général Lusius Quietus, qui ont permis la

¹⁶¹² **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 196 ; **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, pp. 430-431.

¹⁶¹³ Cat. Num. : *RIC Trajan 309*.

¹⁶¹⁴ Cat. Ép. : *Pissarevo, I*.

¹⁶¹⁵ Le quatorzième jour avant les calendes d'août correspond au 19 juillet, date à laquelle le diplôme est publié sous le consulat de Caius Clodius Nummus et Lucius Caesennius Sospite, en exercice durant l'année 114. Cela permet de dater le diplôme au 19 juillet 114.

¹⁶¹⁶ **Bennet J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 11.

¹⁶¹⁷ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 437.

¹⁶¹⁸ Peuple semi-nomade d'origine perse, du sud des monts Zagros, ayant migré en Azerbaïdjan actuel et en Arménie.

¹⁶¹⁹ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 434.

¹⁶²⁰ **Cizek E. 1983** : *Op. Cit.*, p. 438.

prise de Singara. Cette salutation est mentionnée dans l'inscription d'Ancône¹⁶²¹, qui fait également référence à la 19^e puissance tribunitienne de l'empereur, couvrant la période du 28 octobre 114 au 27 octobre 115. Cette inscription renforce l'hypothèse de la datation de décembre 114 à janvier 115 avancée par Eugen Cizek. En l'espace d'à peine un an, Trajan reçoit trois acclamations impériales, un fait sans précédent durant l'ensemble de son principat, ce qui vient conforter l'attribution du titre d'*Optimus* par le Sénat. Pour ce qui est des dixième et onzième salutations impériales¹⁶²² de Trajan, la datation est plus délicate en raison du manque de sources disponibles. Cependant, il est évident qu'elles ont été acquises au cours de l'année 115, car l'empereur est acclamé pour la douzième fois au printemps, ou durant l'été, 116. L'année précédente, deux événements majeurs peuvent correspondre à ces acclamations selon Eugen Cizek¹⁶²³. La dixième acclamation aurait probablement eu lieu lors de l'entrée des forces romaines en Adiabène¹⁶²⁴, marquée par la prise d'Adenystrae, tandis que la onzième pourrait être associée à la prise de Batnae durant les derniers mois de cette année 115. Concernant cette dernière acclamation, une inscription découverte à Azuaga¹⁶²⁵ confirme les propos de l'historien roumain en associant cette salutation à la 19^e puissance tribunitienne, couvrant la période du 28 octobre 114 au 27 octobre 115. Comme mentionné précédemment, la douzième acclamation en tant qu'*imperator* a vraisemblablement lieu au printemps ou à l'été 116, à Kirkouk, à la suite de la conquête de l'Adiabène. Cet événement crucial survient juste avant le déploiement des légions vers l'Euphrate, marquant ainsi une étape importante dans la progression des forces romaines en Orient. La datation de ces trois acclamations demeure hypothétique en raison du manque de sources précises mentionnant le numéro de l'acclamation, de la puissance tribunitienne et du consulat en cours. Néanmoins, ces estimations semblent cohérentes avec des événements majeurs qui ouvre le chemin vers la capitale parthe, Ctésiphon, renforçant ainsi leur crédibilité. La cité, le centre névralgique du pouvoir parthe, devient l'ultime objectif de la campagne, sa capture devant porter un coup fatal à un Osroes Ier, roi des Parthes, déjà affaibli par la perte de Babylone et de Séleucie du Tigre. Le siège est donc engagé dès le début de l'été et se conclut par la victoire romaine à la fin de juillet¹⁶²⁶ ou au début d'août 116. Cette victoire est totale, le roi parthe s'enfuit, abandonnant derrière lui le trésor royal, symbolisé

¹⁶²¹ Cat. Ép. : *Ancona*, 1.

¹⁶²² Guey J. 1937 : *Essai sur la guerre parthique de Trajan*, Bucarest, Bibliothèque d' « Istros », p. 74 ; Lepper F.-A. 1948 : *Trajan's Parthian War*, Londres oxford university Press, p. 102.

¹⁶²³ Cizek E. 1983 : *Op. Cit.*, p. 440.

¹⁶²⁴ La région de l'Adiabène, située entre les affluents du Tigre que sont le Grand Zab et le Petit Zab, est caractérisée par des villes emblématiques telles que Ninive et Assur.

¹⁶²⁵ Cat. Ép. : *Municipium Flavium V[---]*, 1.

¹⁶²⁶ Bennet J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 202.

par le trône d'or, ainsi que sa propre fille¹⁶²⁷. La Parthie, humiliée, se trouve alors sous la domination romaine et cette conquête de Ctésiphon vaut à Trajan une treizième acclamation impériale¹⁶²⁸. Cette treizième acclamation impériale, attestée par le titre *IMP XIII* dans la titulature de Trajan, vient clore le chapitre militaire de son principat. En l'espace de 19 années de règne l'empereur a été salué pour ses victoires à treize reprises. Bien que l'Empire atteigne sous Trajan son expansion territoriale maximale, ce dernier demeure, en nombre de salutations impériales, derrière les empereurs de la dynastie flavienne, Auguste, et surtout Claude, qui en détient le plus avec un total de vingt-sept acclamations. Ces salutations témoignent non seulement des triomphes militaires de Trajan, mais également de sa politique de conquête résolument audacieuse. Malgré ces succès indéniables, Trajan s'est distingué en refusant certaines acclamations, rompant ainsi avec les pratiques traditionnelles qui ont vu des empereurs tels que Vespasien, Titus, et Domitien accumuler un grand nombre de salutations impériales. Ce changement se poursuit sous la dynastie antonine, dont les successeurs ne dépassent guère le nombre de huit acclamations, principalement en raison de la politique défensive instaurée par Hadrien, qui choisit de renforcer les *limes*, marquant ainsi la fin d'une ère de conquêtes et l'ouverture d'une période de consolidation et de stabilisation pour l'Empire romain.

Bien que la grande majorité des inscriptions datées de la fin de l'année 116 ne mentionnent que la treizième acclamation, confirmant ainsi que leur nombre s'arrête à treize, deux inscriptions¹⁶²⁹ d'origine inconnue font néanmoins état d'une quatorzième. Ces inscriptions ont été gravées dans des lieux différents mais sous le même légat d'Auguste propréteur de la province d'Afrique Proconsulaire, Lucius Acilius Strabo Clodius Nummus. Se pose alors la question de savoir si l'empereur a été salué à nouveau par les légions à la suite de la prise de Ctésiphon. À la lumière des événements et des sources disponibles, il semble peu probable qu'il en ait été ainsi. Par ailleurs, les inscriptions mentionnant les titres de l'empereur après sa mort ne font aucune allusion à une quatorzième acclamation. Il apparaît donc clairement que cette initiative relève d'une décision strictement africaine, sans doute motivée soit par les ambitions personnelles du légat de la province, soit par le sentiment que Trajan méritait une nouvelle acclamation en tant qu'*imperator*, à la suite de la guerre parthique. En

¹⁶²⁷ *Ibid.*

¹⁶²⁸ « Il passa le Tigre et vint à Ctésiphon, dont la prise lui valut le titre d'imperator et la confirmation du surnom de Parthique. Divers honneurs lui furent décernés par le sénat, et, entre autres, celui de célébrer autant de triomphes qu'il lui plairait. » **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 28, éd. et trad. *Op. Cit.*

¹⁶²⁸ Cat. Num. : *RIC Trajan 309*.

¹⁶²⁹ Cat. Ép. : *Afr. Proc., Localisation inconnue, 1 et 2*.

définitive, l'analyse des acclamations impérioriales de Trajan offre un remarquable éclairage sur sa politique militaire, tout autant que sur le processus d'acclamation par les légionnaires et sa représentation dans les sources matérielles, en particulier les monnaies. En outre, les salutations impérioriales jouent un rôle crucial dans la légitimation de l'autorité du *princeps* en tant que chef de guerre victorieux, apportant gloire et renommée à Rome tout en consolidant le pouvoir de l'empereur. Bien que la datation des acclamations impérioriale de Trajan soit sujette à des hypothèses, elles peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Numéro de la salutation impérioriale	Date
I	97
II	Automne 101
III	Hiver - Printemps 102
IIII	Septembre - octobre 102
V	Été 106
VI	Fin de l'été - 27 octobre 106
VII	Mai - 19 juillet 114
VIII	Octobre 114
VIIII	Décembre 114 - Janvier 115
X	115
XI	Fin 115
XII	116
XIII	Fin juillet - août 116

Figure 29 : Tableau représentant la chronologie des différentes acclamations impérioriales de Trajan

III. Le consulat

Au tournant du V^e siècle avant notre ère, le Latium, terre ancestrale des Latins, est le théâtre d'un conflit majeur qui transforme radicalement le destin de la région pour les siècles à venir. Sur les rives du lac Régille, l'armée hoplitique de Rome affronte les Latins confédérés, venus en soutien de la dynastie des Tarquins. Cette victoire romaine décisive consolide la jeune République en tant que puissance prédominante dans la région, écartant définitivement la

monarchie du *pomoerium* et son dernier roi, Tarquin le Superbe. Ainsi, la nécessité de répartir et de partager les prérogatives royales au sein d'un appareil politique performant et non monarchique a conduit à la création de nombreuses magistratures¹⁶³⁰. À l'apogée de la République romaine, ces institutions ont donné naissance au *cursus honorum*, où le consulat émerge comme l'élément central incarnant la figure de proue du pouvoir romain. Pendant de nombreuses années, l'idée que le consulat a été instauré avec l'avènement de la République en 509 av. J.-C. était largement acceptée. Cependant, de nouvelles recherches ont remis en question cette théorie. Il a été démontré que les premiers magistrats portaient le titre de préteurs et servaient sous l'autorité d'un dictateur annuel en raison du contexte de tâtonnements institutionnels¹⁶³¹ à la suite de la chute du régime monarchique. Deux hypothèses émergent quant à l'institution des consuls, la première instaure le consulat en 449 av. J.-C. avec la promulgation de la loi des Douze Tables, et la seconde au milieu du IV^e siècle av. J.-C.¹⁶³² avec le compromis patricien-plébéien, marquant l'ouverture des plus hautes magistratures aux Romains issus de la plèbe. Durant toute la période républicaine, le consulat se distingue comme la principale magistrature curule, jouissant à la fois de l'*imperium* et du *ius auspiciorum maiorum*, c'est-à-dire le droit de prendre les auspices. Chaque année, les deux consuls sont élus par les comices centuriates, l'assemblée du peuple habilitée à élire les magistrats supérieurs, à voter les lois, à déclarer la guerre et à ratifier la paix. Ils exercent une autorité considérable tant sur le plan civil, en étant chargés de mettre en œuvre les décisions du Sénat, que sur le plan militaire, en tant que généraux des légions sur le terrain et responsables du recrutement. Néanmoins, le consulat voit son autorité progressivement s'amenuiser au cours des guerres civiles du I^{er} siècle avant notre ère, période durant laquelle certains consuls ordinaires démissionnent en cours de mandat, cédant leur place à des consuls suffects — prélude au système consulaire en vigueur durant le Haut-Empire. En effet, après l'établissement de l'Empire, une primauté sur tout *imperium* est octroyée au *princeps* — peut-être à partir d'Auguste, mais certainement à partir de Tibère¹⁶³³ —, ce dernier jouit alors d'un *imperium maius* lui permettant d'exercer son autorité en tout lieu et en toute circonstance¹⁶³⁴. En conséquence, l'empereur bénéficie véritablement de l'*imperium* consulaire sans être consul et

¹⁶³⁰ En réalité, l'établissement des magistratures s'inscrit dans un temps long et ne se produit pas simultanément. La questure est déjà en place sous la royauté, tandis qu'il est admis que le consulat est instauré en même temps que le tribunat de la plèbe, soit en 494 av. J.-C., suivie de la censure en 443 av. J.-C. et de la préture en 366 av. J.-C.

¹⁶³¹ **Lanfranchi Th. 2021** : Le développement des magistratures à Rome dans son contexte italien, in : *Mélanges de l'École française de Rome – Antiquité*, 133-2, pp. 321-346.

¹⁶³² *Ibid.*

¹⁶³³ **Hurllet Fr. 2006** : Chapitre III. La hiérarchie des *imperia* : la question de l'*imperium maius* du prince, in : *Le proconsul et le prince d'Auguste à Dioclétien*, Pessac, Ausonius Éditions, pp. 177-194.

¹⁶³⁴ *Ibid.*

de l'*imperium* proconsulaire sans être proconsul, ce qui confère à son pouvoir un caractère « absolu » sans limites dans l'exercice de ses fonctions. Dans de telles circonstances, le prince n'est pas contraint de monopoliser le consulat chaque année¹⁶³⁵, mais peut l'accepter de manière occasionnelle afin de consolider véritablement son rôle en tant que premier agent de l'État romain dans l'intention de renforcer son image publique au sein de la société. En ce sens, il se distingue d'un roi ou d'un tyran qui bénéficierait de l'*imperium maius* sans réellement occuper la magistrature qui le confère. Durant le principat, la fonction de consul perd de son importance, non pas en termes de prestige, mais en pouvoir réel. En effet, l'obtention du consulat devient une méthode incontournable pour intégrer de nouveaux membres dans l'ordre sénatorial où l'empereur nomme consuls ceux qu'il souhaite honorer. C'est pourquoi les consuls ordinaires, qui donnent leur nom à l'année, restent rarement en poste pendant toute la durée de leur mandat. Ils démissionnent souvent prématurément afin de permettre la nomination de consuls suffectes, facilitant ainsi l'adlection ou l'hommage de citoyens ayant servi l'empereur. Cela éclaire certaines stratégies politiques, tout comme le fait qu'un magistrat nommé au consulat ordinaire en même temps que l'empereur bénéficie d'un double honneur, soulignant ainsi la valeur symbolique d'une telle association au prince. Bien qu'il ne soit pas impératif pour un empereur d'occuper fréquemment la charge de consul, la dynastie des Flaviens a souvent eu recours à cette magistrature pour asseoir leur *auctoritas*. En conséquence, la magistrature se trouve dépréciée, étant accaparée par un seul individu qui en principe, en tant qu'*imperator*, bénéficiant de l'*imperium maius*, n'a pas réellement besoin du prestige associé à cette fonction. À l'inverse, Trajan avait pleinement conscience de la nécessité de ne pas monopoliser cette magistrature, si bien qu'il ne l'occupa que six fois, allant jusqu'à refuser certaines nominations proposées par le Sénat. En l'an 99, Trajan entame sa première année à la tête de l'Empire et il choisit de refuser le consulat — nous reviendrons sur ce point ultérieurement — et à la place, il confère le prestige de cette fonction à Aulus Cornelius Palma Frontonianus et à Quintus Sosius Senecio, les nommant consuls ordinaires. Cet acte de Trajan, au début de son principat, révèle également la proximité qu'il entretient avec ces conseillers, ils deviennent par la suite des figures clés de son entourage au sein du prestigieux *consilium principis*. En ce qui concerne les différents consulats de l'empereur Trajan, notre principale source d'information est le panégyrique de Pline le Jeune, qui mentionne les quatre premiers consulats du prince. Cette magistrature semble revêtir une grande importance aux yeux du sénateur, comme en témoignent les 24 chapitres qu'il consacre aux consulats de Trajan, sur les 95 que compte le panégyrique. Il est également

¹⁶³⁵ Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 77.

intéressant de noter que le troisième consulat est le plus largement représenté, avec 22 chapitres qui lui sont dédiés. Cette prépondérance s'explique par le fait que la *gratiarum actio*¹⁶³⁶ de Pline le Jeune intervient au moment du troisième consulat de Trajan¹⁶³⁷. En combinant cette source littéraire avec d'autres sources plus matérielles telles que les Fastes d'Ostie¹⁶³⁸ et les monnaies, il est possible de dater avec précision les différents consulats du successeur de Nerva.

Au sujet du premier consulat de Trajan, les sources sont peu nombreuses en raison du rôle relativement discret que celui-ci jouait dans la politique romaine à l'époque. En effet, avant d'accéder à la pourpre, Trajan était encore un acteur relativement mineur. C'est pourquoi son nom n'apparaît ni sur les pièces de monnaie ni sur les inscriptions de cette période. De plus, les Fastes d'Ostie, qui répertorient les noms des consuls éponymes de chaque année, ne font pas mention de Marcus Ulpius Traianus en raison de la dégradation des nombreux fragments découverts. Bien que Pline le Jeune, dans son Panégyrique, n'évoque pas directement le premier consulat de Trajan, il est évident, à travers les événements menant à sa nomination, que Domitien, reconnaissant la fidélité et l'aide apportées par Trajan, l'honore de cette magistrature :

« Nec dubito quin ille qui te inter illa Germaniae bella ab Hispania usque ut ualidissimum praesidium exciuerat, iners ipse alienisque uirtutibus tunc quoque inuidis imperator, cum ope earum indigeret, tantam admirationem tui non sine quodam timore conceperit, quantam ille genitus Ioue post saeuos labores duraque imperia regi suo indomitus semper indefessusque referebat, cum aliis super alias expeditionibus itinere illo dignus inuenireris »¹⁶³⁹.

En effet, Trajan a joué un rôle crucial dans la dernière partie du règne de Domitien, en particulier pendant et après la révolte de Saturninus en Germanie Supérieure en janvier 89. La loyauté manifestée par Trajan durant cet événement est indéniable et il est généralement admis

¹⁶³⁶ En réalité, cette pratique de remercier le prince après une nomination au consulat était appelée à l'origine *gratiarum actio*, et non *Panegyricus*. Cette dernière appellation est le résultat de la tradition manuscrite médiévale.

¹⁶³⁷ Pline le Jeune occupe la charge de consul suffect pendant le mois de septembre de l'an 100 au moment où Trajan brigue son troisième consulat du 1^{er} au 15 janvier de cette même année.

¹⁶³⁸ *Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)*: CIL XIV, Latii veteris Latinae, ed. H. Dessau, Berlin, Reimer, 1887.

¹⁶³⁹ « Certainement l'homme qui, en pleines guerres de Germanie, t'avait appelé du fond de l'Espagne comme le plus puissant renfort, cet empereur, bien que fainéant et jaloux des mérites d'autrui même quand il en avait besoin, conçut pour toi autant d'admiration, un peu mêlée d'alarmes, que le fameux rejeton de Jupiter en inspirait à son roi après les durs travaux où l'obligeaient des ordres impitoyables et qui le laissaient indompté toujours et inlassable quant à la suite d'un pareil voyage il te jugea digne d'ajouter les campagnes aux campagnes. » **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, XV, 5, éd. et trad. *Op. Cit.*

qu'en récompense, il a été nommé consul pour la première fois en 91¹⁶⁴⁰. Il exerce cette charge du 1^{er} janvier au 30 avril, partageant cette responsabilité avec le sénateur Manius Acilius Glabrio. Le 1^{er} janvier 98, seulement trois mois après son adoption, Trajan se voit attribuer l'honneur de briguer un deuxième consulat¹⁶⁴¹ conjointement avec son père adoptif. Il semble probable que cette nomination soit due au choix de Nerva, mais également à la suite de la victoire du légat contre les Suèves. Cependant, éloigné du centre politique de l'Empire et affecté en Germanie au moment de sa désignation, Trajan exerce ce deuxième consulat *in absentia*. Dans son panégyrique, Pline le Jeune mentionne brièvement cette seconde magistrature de Trajan, mettant en évidence la présence du futur Auguste le long du *limes* rhénan :

« Ut illud quod secundum consulatum recepisti, quia princeps et pater deferebat. [...] Gestum non in hoc urbis otio et intimo sinu pacis, sed iuxta barbaras gentes »¹⁶⁴²

Trajan, devenu empereur le 28 janvier 98, occupe son deuxième consulat jusqu'au 30 juin, date à laquelle il nomme un consul suffect pour le remplacer : Lucius Maecius Postumus. De nombreux documents archéologiques, en particulier des pièces de monnaie et des inscriptions, attestent de ce second consulat. Dans le domaine de la numismatique, qui constitue une base de données essentielle pour l'étude des titres et des charges, deux pièces permettent d'illustrer ce consulat ainsi que sa représentation. La première¹⁶⁴³ est un denier en argent, dont le revers porte l'inscription *P(ontifex) M(aximus) Tr(ibunicia) p(otestate) co(n)s(ul) II P(ater) P(atriciae)* accompagnée de la représentation de la divinité de l'abondance. La seconde¹⁶⁴⁴ monnaie, également un denier en argent, porte la même inscription, mais cette fois associée à la divinité de la Concorde. Ainsi, le deuxième consulat du nouveau *princeps* est immortalisé sur les pièces de monnaie avec les divinités guidant l'empereur vers une ère de paix et d'harmonie, devant marquer son principat. Dans le domaine de l'épigraphie, les Fastes d'Ostie ne fournissent pas une confirmation claire du deuxième consulat de Trajan, en raison de la nature fragmentaire des extraits découverts. Cependant, une résolution plausible pour l'année 98 est généralement acceptée par les épigraphistes, lesquels admettent la mention :

¹⁶⁴⁰ **Des Vergers N. 1866** : Mémoire sur la chronologie du règne de Trajan, in : *Compte rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, Auguste Durand Éditeur, p. 74.

¹⁶⁴¹ **Bennet J. 1997** : *Op. Cit.*, p. 75 ; **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 95; **Burgeon Ch. 2019** : *Op. Cit.*, p. 77.

¹⁶⁴² « Tu as reçu ton deuxième consulat parce qu'un prince, un père te le déferait. Exercé non dans la tranquillité de Rome et au plus profond d'une paix complète, mais face aux nations barbares. » **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, LVI, 3-4, éd. et trad. *Op. Cit.*

¹⁶⁴³ Cat. Num. : *RIC Trajan 1*.

¹⁶⁴⁴ Cat. Num. : *RIC Trajan 2*.

[*Imp(erator) Nerv*]a *Caesa[r Aug(ustus) Germ(anicus) IIII imp(erator) Nerva Caesar Traianus II*]. Malgré cette incertitude, d'autres inscriptions, telles que la borne milliaire de Calzadilla de Mendigos¹⁶⁴⁵, associent clairement Trajan à son deuxième consulat, en le liant également à sa deuxième puissance tribunitienne. Ce deuxième consulat revêt une importance particulière, car Trajan ne se rend jamais à Rome pour se présenter devant les comices. Ainsi, dans la même perspective, au début de l'année 99, il refuse un troisième consulat, ayant entrepris une inspection minutieuse des frontières rhénanes et danubiennes. Ce geste est salué par Pline le Jeune comme une qualité exemplaire du *princeps*, illustrant sa volonté de ne pas accaparer excessivement la fonction :

« Inuidiosusne erat aut tibi tertius consulatus aut principi primus ? Nam secundum imperator quidem, sub imperatore tamen inisti, nihilque imputare in eo uel honori potes uel exemplo nisi obsequium. Ita uero, quae ciuitas quinquies atque etiam sexies consules uidit, non illos qui expirante iam libertate per uim ac tumultum creabantur, sed quibus sepositis et absentibus in rura sua consulatum princeps generis humani ut praegrauem recusasti? Tantone Papirii etiam et Quintiis moderatior Augustus et Caesar et pater patriae ? At illos res publica ciebat. Quid ? te non eadem res publica, non senatus, non consulatus ipse, qui sibi tuis umeris attolli et augescere uidetur »¹⁶⁴⁶.

Effectivement, à la surprise générale, Trajan refuse cet honneur afin de laisser la place à Aulus Cornelius Palma Frontonianus et à Quintus Sosius Senecio. Cette décision vise à honorer leur loyauté, qui a largement contribué à son adoption par Nerva¹⁶⁴⁷. Il est légitime de se demander si le refus du natif d'Italica est un choix stratégique majeur plutôt qu'une simple preuve de modestie. Trajan était pleinement conscient du pouvoir stratégique que représentait le consulat, lui permettant de récompenser ses conseillers les plus fidèles, ou ceux ayant fait preuve d'une loyauté inébranlable, en les honorant de l'une des magistratures les plus prestigieuses. De plus, dans le but de renforcer son *auctoritas*, il aurait probablement souhaité

¹⁶⁴⁵ Cat. Ep. : *Calzadilla de Mendigos*, 1.

¹⁶⁴⁶ « Pouvait-on en vouloir à un homme comme toi de son troisième consulat ou au prince de son premier ? Car le second, tu y es bien entré comme empereur, mais sous un autre empereur, et tu n'y peux compter pour honorifique et exemplaire que ton obéissance. Oui, cet État qui a vu des hommes cinq et six fois consuls, je ne parle pas de ceux qui sous une liberté déjà expirante étaient nommés grâce aux violences et aux troubles, mais de ceux à qui malgré leur éloignement, leur absence de Rome on portait les consulats au fond de leurs campagnes, c'est dans cet État que prince du genre humain tu as refusé un troisième consulat comme abusif ? Es-tu à ce point plus modeste que les Papirius et les Quintius, toi un Auguste, un César, un père de la patrie ? Mais eux c'était la république qui les appelait. Quoi donc, toi, n'est-ce pas aussi la république, le sénat, le consulat lui-même qui est rehaussé et magnifié si tu le portes sur tes épaules ? » **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LVII, 3-5, éd. et trad. *Op. Cit.*

¹⁶⁴⁷ **Jackson N. 2022** : *Op. Cit.*, p. 111.

attendre son retour à Rome pour occuper le consulat¹⁶⁴⁸ afin de montrer aux sénateurs l'importance qu'il accordait à cette charge en étant présent dans la Ville Éternelle. Malgré de nombreuses spéculations, il est impossible de connaître avec certitude les véritables intentions de l'empereur à ce moment-là. S'agissait-il d'une preuve de modestie ou d'un coup stratégique ? Aucune réponse définitive ne pouvant être apportée. Ce qui est indéniable, c'est que l'empereur est nommé par le Sénat et que, même s'il refuse, il porte le titre de *COS II DES III*, c'est-à-dire consul pour la deuxième fois, désigné pour la troisième fois. En effet, après son élection et jusqu'à sa prise de fonction, le futur consul était qualifié de « consul désigné », désignation qui indiquait qu'il était destiné à occuper prochainement cette magistrature. C'est pourquoi, depuis la fin de l'année 98, Trajan est représenté sur les monnaies et les inscriptions sous le titre de *COS II DES III*. Ces titres sont mentionnés sur les pièces de monnaie, comme en témoignent deux as de bronze¹⁶⁴⁹ qui portent l'inscription *Co(n)s(ul) II des(ignatus) III p(ater) p(atriciae) s(enatus) c(onsulto)*, indiquant clairement que la désignation procède d'un choix du Sénat, validé par un *senatus consultum*. En règle générale, la mention de la désignation ne reste en vigueur que jusqu'à l'entrée officielle dans le consulat, au début de l'année suivante. Cependant, Trajan ayant refusé ce troisième consulat, il continue à porter la désignation dans tous les textes jusqu'à ce qu'il accepte finalement de briguer la charge en janvier de l'année 100. Lors de son retour à Rome à la fin de l'année 99, Trajan se retrouve dans une position où il n'a guère d'autre choix que d'accepter le consulat. Refuser cette responsabilité aurait pu offenser les sénateurs et diminuer la valeur de la charge :

« Sed iam tempus est te ipsi consulatui praestare ut maiorem eum suscipiendo gerendoque facias. Nam saepius recusare ambiguum ac potius illam interpretationem habet, tamquam minorem putes. Tu quidem ut maximum recusasti; sed hoc persuadere nemini poteris, nisi aliquando et non recusaueris. »¹⁶⁵⁰

Bien que cette version mette en avant le caractère modeste et la générosité de l'empereur, elle reflète néanmoins une réalité incontournable, Trajan ne peut refuser une deuxième fois le consulat sans risquer d'affaiblir son *auctoritas*. Ainsi, il devient *consul ordinarius* pour la troisième fois, associé à Sextus Iulius Frontinus, également consul pour la

¹⁶⁴⁸ Burgeon Ch. 2019 : *Op. Cit.*, p. 79.

¹⁶⁴⁹ Cat. Num. : *RIC Trajan 406 ; RIC Trajan 408*.

¹⁶⁵⁰ « Mais il est temps désormais que tu te donnes malgré tout au consulat pour le magnifier en l'assumant et l'exerçant. Car le refuser trop souvent à un sens douteux ou plutôt celui-ci : que tu le tiens trop bas. Or tu l'as refusé pour l'estimer très haut ; mais cette raison tu ne pourras en persuader personne si tu ne finis aussi par l'accepter. » Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, LIX, 1, éd. et trad. *Op. Cit.*

troisième fois. Trajan exerce cette fonction du 1^{er} au 15 janvier, puis il confère la charge de consul suffect à de nombreux sénateurs, tels que Pline le Jeune, pendant le mois de septembre. Lors de sa nomination, Trajan profite de son séjour à Rome pour mettre en œuvre une action stratégique remarquable, renforçant ainsi son image publique de premier serviteur de l'État et affirmant sa *maiestas* aux yeux de tous¹⁶⁵¹. En effet, contrairement à ses prédécesseurs qui, bien souvent, négligeaient les procédures traditionnelles entourant l'élection — héritées de l'époque républicaine —, Trajan se distingue en assistant personnellement à la *renuntiatio*¹⁶⁵² puis, dans un second temps, en prêtant serment devant l'ancien consul. Cette démarche revêt une double signification : d'une part, elle démontre son engagement envers les rites et les coutumes fondamentales de la politique romaine, et d'autre part, en tant que *princeps* de l'Empire romain, il se plie humblement à cette cérémonie en prêtant serment debout devant un magistrat assis sur son siège curule¹⁶⁵³. Pline le Jeune, souligne ces deux événements, évoquant ainsi le caractère solennel et sans précédent de la scène :

La *renuntiatio* : « Praeuertor iam ad consulatum tuum, etsi sunt quaedam ad consulatum quidem pertinentia, ante consulatum tamen, in primis quod comitiis tuis interfuisti candidatus non consulatus tantum, sed immortalitatis et gloriae et exempli, quod sequerentur boni principes, mali mirarentur. Vidit te populus Romanus in illa uetere potestatis suae sede ; perpessus es longum illud carmen comitiorum nec iam inridendam moram consulque sic factus es ut unus ex nobis, quos facis consules »¹⁶⁵⁴.

Le serment : « Alii consulatum ante quam acciperent, tu et dum accipis meruisti. Peracta erant sollemnia comitiorum, si principem cogitares, iamque se omnis turba commouerat, cum tu mirantibus cunctis accedis ad consulis sellam, adigendum te praebeas in uerba principibus ignota, nisi cum iurare cogerent alios. Vides quam necessarium fuerit consulatum non recusare. Non putassemus istud te facturum fuisse, si recusasses. Stupeo, patres conscripti, necdumque satis aut oculis meis aut auribus credo atque identidem me an audierim, an uiderim interrogo. Imperator ergo et Caesar et Augustus

¹⁶⁵¹ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 112.

¹⁶⁵² Cérémonie solennelle au cours de laquelle les résultats de l'élection des magistrats par le Sénat sont proclamés publiquement, en présence de l'empereur et des principaux intéressés.

¹⁶⁵³ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 112.

¹⁶⁵⁴ « Je passe maintenant à ton consulat, quoique certains faits – tout en s'y apportant – lui soient antérieurs ; d'abord que tu aies assisté à ton élection, candidat non seulement au consulat, mais à l'immortalité, à la gloire, à laisser un exemple digne d'être suivi par les bons princes, d'étonner les mauvais. Le peuple romain t'a vu dans cet antique siège de sa puissance ; tu as supporté jusqu'au bout le long cérémonial des comices et une attente qui n'était plus une dérision et tu as été fait consul comme un d'entre nous, toi qui nous fais consul » Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, LXIII, 1-2, éd. et trad. *Op. Cit.*

et pontifex maximus stetit ante gremium consulis, seditque consul princeps ante se stante et sedit inturbatus, interritus et tamquam ita fieri soleret. Quin etiam sedens stanti praeiit ius iurandum, et ille iuravit, expressit explanavitque uerba, quibus caput suum »¹⁶⁵⁵.

Cette scène, presque épique — si tant est qu'elle se soit réellement déroulée —, a offert à Trajan l'opportunité de réaliser un « coup de communication » sans précédent, renforçant ainsi son image et consolidant sa légitimité à la tête de l'Empire. Il est donc naturel de se demander si toutes ces actions n'avaient pas été prévues par l'empereur dès son accession en tant qu'Auguste lui permettant également de marquer de manière significative son retour à Rome. Sous le règne de Trajan, le consulat retrouve alors ses aspects républicains d'antan, où les cérémonies et les rites d'accession à la magistrature sont scrupuleusement respectés par le prince. Bien que l'empereur ne soit pas tenu de se plier à cette coutume en raison de son pouvoir qui est *de iure* supérieur à celui des autres, cette action permet à Trajan d'imposer son idéologie en se présentant comme le restaurateur de la *res publica*. Au-delà de cette dimension, le troisième consulat de Trajan est confirmé par les fastes d'Ostie et également corroborée par une inscription retrouvée à Naples¹⁶⁵⁶ mentionnant *TRIBUNICIA POTESTATE V IMP II COS III*. Dans le domaine de la numismatique, de nombreuses pièces attestent du troisième consulat de Trajan, comme en témoignent deux deniers¹⁶⁵⁷ en argent associant l'empereur aux divinités de l'Abondance et de la Concorde, rappelant les premières émissions monétaires de son principat. Le retour triomphal de Trajan à Rome, pour la première fois depuis la mort de son père adoptif, est marqué par son troisième consulat, qu'il assume avec le sérieux et les obligations qui lui incombent. Les documents officiels témoignent de l'exercice de cette magistrature jusqu'à la fin de l'année 100, où il est désormais représenté sur les pièces de monnaie avec l'inscription *COS III DES IV*. En effet, deux pièces en bronze — un as¹⁶⁵⁸ et un sesterce¹⁶⁵⁹ —

¹⁶⁵⁵ « D'autres ont mérité le consulat avant de le recevoir, toi, aussi en le recevant. Les rites des comices étaient terminés puisque, songez, il s'agissait d'un prince, et déjà toute la foule s'était ébranlée, quand, à la surprise générale, tu t'approches du siège du consul, tu t'offres à prêter serment selon la formule dont ne s'étaient jamais servi les princes, sinon pour forcer les autres à jurer. Tu vois, il a été bien nécessaire de ne pas refuser le consulat : nous ne t'aurions pas cru capable d'un tel acte, si tu avais refusé. Je reste stupide, Pères conscrits, et je n'en crois pas encore assez mes yeux ou mes oreilles, et souvent je me demande si j'ai bien entendu ou bien vu. Voilà dont l'empereur, César, Auguste, le Pontife Maxime, qui se tient debout devant le consul ; le consul est resté assis, le prince debout devant lui ; il est resté assis, imperturbable, impassible, comme devant un fait habituel. Bien plus le consul assis à l'empereur debout a dicté son serment ; et le prince a juré ; il a prononcé, détaillé la formule qui livrait à la colère divine sa tête » **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LIV, 1-3, éd. et trad. *Op. Cit.*

¹⁶⁵⁶ Cat. Ép. : *Neapolis*, I.

¹⁶⁵⁷ Cat. Num. : *RIC Trajan 32* ; *RIC Trajan 33*.

¹⁶⁵⁸ Cat. Num. : *RIC Trajan 423*.

¹⁶⁵⁹ Cat. Num. : *RIC Trajan 424*.

témoignent de la quatrième nomination consulaire de l'empereur. Sur l'avvers de ces monnaies, l'empereur apparaît aux côtés de Mars sur l'as, et de la déesse de la Paix sur le sesterce. Cette iconographie s'explique par le contexte au moment de l'émission, car il reflète les préparatifs de guerre à la fin de l'année et au début de l'an 101. Ce titre honorifique de *DES IIII* n'est porté que brièvement par Trajan, car il entre en fonction le 1^{er} janvier 101. À partir de cette date, l'empereur accepte chacune de ses nominations au consulat et ne porte le titre de désignation que durant les derniers mois de l'année précédant sa prise de fonction officielle. Par la suite, à son départ pour la Dacie, l'empereur laisse sa place à un consul suffect, Sextus Attius Suburanus Aemilianus¹⁶⁶⁰, son ancien préfet du prétoire. Concernant ce quatrième consulat de Trajan, l'étude de deux pièces de monnaie s'avère intéressante dans le dessein de comprendre les événements clefs. Tout d'abord, un *aureus*¹⁶⁶¹, probablement frappé au premier semestre de l'année 101, présente l'inscription *COS IIII* associée à Hercule sur le revers. De plus, un autre denier en argent, portant la même mention, associe cette fois-ci l'empereur à la divinité de la Victoire, confirmant l'idée que la victoire définitive de la première campagne dacique a eu lieu pendant son quatrième consulat, ce qui corrobore notre datation. Cette magistrature est également mentionnée par Pline le Jeune, qui illustre la manière dont le Sénat supplia le *princeps* de briguer un nouveau consulat :

« Quo iustius senatus ut susciperes quartum consulatum et rogavit et iussit. Imperii hoc uerbum, non adulationis esse obsequio tuo crede, quod non alia in re magis aut senatus exigere a te aut tu praestare senatui debes. [...] Tibi fortasse sufficiat tertius consulatus, sed nobis tanto minus sufficit. Ille nos instituit et induxit ut te iterum iterumque consulem habere cupiamus »¹⁶⁶².

Malgré les précieuses informations fournies par Pline le Jeune, il est peu probable que ses écrits reflètent pleinement la réalité. En effet, Trajan se prépare à une campagne longue et difficile contre la Dacie, et son quatrième consulat pourrait avoir été mobilisé comme un instrument de légitimation du conflit auprès des sénateurs, encore marqués par l'issue incertaine

¹⁶⁶⁰ Bennet J. 1997 : *Op. Cit.*, pp.85-86.

¹⁶⁶¹ Cat. Num. : *RIC Trajan 50*.

¹⁶⁶² « C'est avec d'autant plus de raison que le Sénat t'a prié et ordonné de prendre un quatrième consulat. C'est là bien un ordre et non un mot dicté par la flatterie ; crois-en ta déférence envers le Sénat qu'en aucune autre affaire le Sénat ne doit davantage exiger de toi, ni toi-même lui témoigner. [...] A toi peut-être un troisième consulat suffirait ; raison de plus pour qu'à nous il ne suffise point. Il nous a appris, il nous a engagé à souhaiter de t'avoir pour consul encore et encore. » **Pline le Jeune** : *Panégryrique de Trajan*, LXXVIII, 1, et LXXIX, 1, éd. et trad. *Op. Cit.*

de la guerre précédente sous le règne de Domitien¹⁶⁶³. En raison du conflit en Pannonie, l'empereur Trajan ne peut accepter un cinquième consulat en janvier 102, étant loin de la capitale et incapable d'exercer pleinement les fonctions consulaires, comme il l'a fait pour l'année 99. C'est pourquoi l'empereur ne brigue un cinquième consulat qu'à son retour, en janvier 103, interprété comme une récompense que le Sénat lui accorde pour sa victoire sur les Daces¹⁶⁶⁴. Conformément à la tradition, l'empereur est nommé par la Curie durant les derniers mois de l'année précédant sa prise de fonction, fin 102, et depuis lors, il porte le titre *COS IV DES V*, comme il est attesté par un dupondius¹⁶⁶⁵ et un sesterce¹⁶⁶⁶, tous les deux en bronze. Ces deux pièces de monnaie revêtent une importance capitale, car pour la première fois depuis le début du principat de Trajan, elles affichent le numéro de la puissance tribunitienne et de l'acclamation impériale, permettant ainsi de dater avec précision la cinquième désignation consulaire du prince. Le dupondius présente sur l'avvers *TR P VII* et sur le revers *IMP IIII COS IIII DES V P P S C*. Ainsi, lors de sa cinquième désignation, Trajan est investi de la puissance tribunitienne pour la septième fois et est acclamé *imperator* pour la quatrième fois. À l'aune des recherches antérieures, nous avons établi que la septième puissance tribunitienne s'étend du 28 octobre 102 au 27 octobre 103, tandis que la quatrième acclamation impériale a eu lieu au cours de l'automne 102. Il ressort clairement, à travers l'étude du dupondius, que l'empereur a été désigné consul pour l'année 103 au cours des derniers mois de l'année 102 ; toutefois, une datation plus précise peut être avancée. En effet, le sesterce en bronze mentionne la sixième puissance tribunitienne, laquelle débute le 28 octobre 101 et se termine le 27 octobre 102, associée à la quatrième acclamation impériale. Par conséquent, ces deux pièces de monnaie confirment que Trajan a été désigné pour son cinquième consulat avant le 27 octobre 102, vraisemblablement après le mois de septembre de cette même année, puisqu'il porte la quatrième acclamation impériale, dont la datation peut elle aussi être située entre ces bornes chronologiques. Compte tenu des informations apportées, il est évident que la nomination des prochains consuls par la Curie avait lieu entre la fin septembre et le 27 octobre, permettant aux magistrats nouvellement désignés de porter leur titre de désignation pendant environ trois mois avant de prendre leurs fonctions le 1er janvier de l'année suivante. Ce délai leur permettait également d'accomplir les rites habituels liés à leur accession au consulat.

¹⁶⁶³ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 121.

¹⁶⁶⁴ Bennet J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 99.

¹⁶⁶⁵ Cat. Num. : *RIC Trajan 444*.

¹⁶⁶⁶ Cat. Num. : *RIC Trajan 445*.

Lors de son cinquième consulat, Trajan s'associe à Manius Liberius Maximus pour le récompenser de sa victoire décisive contre les Daces lors de leurs incursions en Mésie¹⁶⁶⁷. Cependant, après son consulat suffect de l'année 103, Maximus est contraint à l'exil à la suite de son complot avorté contre Trajan¹⁶⁶⁸. Ce consulat est l'un des plus riches en documents épigraphiques¹⁶⁶⁹ et numismatiques¹⁶⁷⁰ en raison du long laps de temps écoulé avant le suivant. L'empereur ne brigue aucune magistrature consulaire entre les années 103 et 112, soit neuf années sans nomination, et ce malgré la victoire totale des forces romaines à l'issue de la seconde campagne dacique. Il faut attendre les préparatifs de la guerre parthique pour que Trajan brigue un consulat pour la sixième fois. Ce dernier peut être interprété comme un moyen, pour Trajan, de légitimer et de faire accepter ce conflit, à l'instar de ce qu'il avait fait auparavant en briguant un quatrième consulat avant la guerre dacique. À la fin de l'année 111, entre la fin septembre et le 27 octobre, Trajan est nommé par le Sénat pour briguer son sixième et dernier consulat, il porte ainsi le titre de *COS V DES VI* à partir de ce moment jusqu'au 1^{er} janvier 112¹⁶⁷¹. Cette désignation est systématiquement accompagnée du titre *Optimus*, que Trajan porte depuis l'année 103, bien qu'il ne l'ait officiellement accepté qu'en 114¹⁶⁷² lorsque le Sénat a décidé de lui accorder à nouveau cet *agnomen*. Un denier d'argent¹⁶⁷³ évoquant la sixième désignation de Trajan illustre parfaitement cette dynamique, sur l'avvers de la pièce il est écrit *IMP TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V DES VI* et au revers il est mentionné *SPQR OPTIMO PRINCIPI AET AVG*, ce qui permet de dater la pièce sans ambiguïté. Désormais, le consulat occupe une place prépondérante sur l'avvers des pièces, tandis que le revers joue un rôle différent en diffusant l'idéologie impériale et en justifiant le titre d'*Optimus*. Le 1^{er} janvier 112 marque le début du dernier consulat de Trajan, où il est désigné depuis sous le titre de *COS VI*, comme en témoigne un denier d'argent¹⁶⁷⁴ découvert en Égypte. Les fastes d'Ostie confirment également ce dernier consulat, avec une inscription fragmentaire : *[Imp(erator) Nerva Traianu]s Caes(ar) Aug(ustus) Germ(anicus) Dac(icus) VI*. Trajan exerce ses fonctions consulaires jusqu'au 13 janvier, date à laquelle il est remplacé par le consul suffect Marcus Licinius Ruso¹⁶⁷⁵. Le natif d'Italica conserve ce titre jusqu'à sa mort quatre ans plus tard, ce qui explique la profusion de documents archéologiques en faisant

¹⁶⁶⁷ Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 124.

¹⁶⁶⁸ *Ibid.*, p. 180.

¹⁶⁶⁹ Par exemple, Cat. Ép. : *Cuicul*, 1.

¹⁶⁷⁰ Cat. Num. : *RIC Trajan 74* ; *RIC Trajan 74 (quinarius aureus)*.

¹⁶⁷¹ Bennet J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 222.

¹⁶⁷² Jackson N. 2022 : *Op. Cit.*, p. 176 ; Bennet J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 248.

¹⁶⁷³ Cat. Num. : *RIC Trajan 229*.

¹⁶⁷⁴ Cat. Num. : *RIC Trajan 242*.

¹⁶⁷⁵ Bennet J. 1997 : *Op. Cit.*, p. 193.

mention. En somme, l'étude approfondie des six consulats de l'empereur Trajan révèle les subtilités de la magistrature consulaire durant le Haut-Empire romain, où les *principes* utilisaient cette fonction pour gratifier leurs généraux les plus dévoués ou pour récompenser d'autres membres de l'aristocratie. Le consulat émerge ainsi comme un pilier essentiel de l'ordre impérial romain, représentant la continuité républicaine au sein d'un empire en expansion. Né aux abords du lac Régille — au minima, une conséquence de la bataille — le consulat, initialement ancré dans un contexte purement militaire, évolue vers un rôle principalement civil pendant le principat. Cette transition a permis à l'empereur d'accroître son *auctoritas* en briguant dans certains cas cette magistrature au cours de son règne, tout en choisissant parfois de la décliner, comme c'est le cas pour Trajan. Ce dernier impose une nouvelle idéologie, visant non pas à accaparer le consulat — rompant ainsi avec la politique flavienne —, mais à en respecter l'essence républicaine en se conformant aux rituels d'accession alors en vigueur. Le tableau suivant résume les informations présentées, offrant ainsi une chronologie détaillée des différents consulats :

Numéro du Consulat	Date
I	1 janvier - 30 avril 91
II	1 janvier - 31 juin 98
COS II DES III	Fin de l'année 98
III	1 janvier - 28 février 100
COS III DES IIII	Fin de l'année 100
IIII	Janvier 101
COS IIII DES V	Fin de l'année 102
V	1 janvier - 13 janvier 103
COS V DES VI	Fin de l'année 111
COS VI	1 janvier - 13 janvier 112

Figure 30 : Tableau représentant la chronologie des différents consulats, éponymes ou désignés, de Trajan

IV. Le titre d'*Optimus*

Trajan est irrémédiablement associé à son titre d'*Optimus*, qui, comme nous l'avons précédemment étudié, dérive de la titulature jupitérienne. Dans les faits, il est inexact d'affirmer que Trajan est le premier à avoir été ainsi désigné, d'autres princes avant lui ont porté cet *agnomen*, comme en témoigne l'épigraphie, notamment pour Tibère¹⁶⁷⁶ où encore pour Claude¹⁶⁷⁷, dont une inscription mentionne *providentia Optimi principis*, soit « la providence du meilleur des princes ». Seulement, la gravure de ce titre demeure officieuse et il n'est pas attribué officiellement au prince. Trajan est le premier à recevoir l'honneur de porter ce titre au sein de sa titulature impériale et ce de manière officielle. Par conséquent, il est légitime de s'interroger sur la date de son attribution et sur le moment où il apparaît officiellement dans la titulature du natif d'Italica. L'ensemble de notre étude n'a eu de cesse de mettre en évidence le processus d'optimisation de l'empereur, perceptible dès son adoption, notamment dans les écrits d'auteurs contemporains, au premier rang desquels figure le panégyrique écrit par Pline le Jeune. Il ne semble pas opportun de revenir sur les occurrences du titre d'*Optimus* que contient ce texte, tant elles ont été mobilisées tout au long de notre étude, d'autant plus qu'elles relèvent de la logique pour une *gratiarum actio*, dont l'objectif premier est de remercier et d'exalter le prince. Il ne convient pas non plus de revenir ici sur le fait que le titre d'*Optimus Princeps*, appliquée à Trajan, est pleinement associée à la figure du souverain idéal telle qu'elle est définie par la philosophie stoïcienne, où le souverain des hommes incarne sur terre le représentant du souverain des dieux. Cette dernière fait de Trajan le protégé de Jupiter qui est chargé de gouverner en son nom tous le genre humain¹⁶⁷⁸, à ce titre il est *Optimus*, à l'instar de la divinité capitoline. En somme, le choix d'attribuer à Trajan ce titre résulte d'un processus philosophique profondément ancré dans la pensée romaine du début du II^e siècle, tout en étant associé à l'ensemble des vertus et des actes qu'il a accomplis, faisant ainsi de lui l'incarnation même du « bon prince ». Outre ce rappel, indispensable pour la compréhension de l'optimisation de Trajan, il convient à présent d'approfondir la question de la datation ainsi que d'examiner les différentes étapes ayant conduit à l'attribution du titre d'*Optimus*. La première période, qui s'étend de l'adoption jusqu'à l'année 114, est caractérisée par une attribution officieuse du titre à Trajan, relevant exclusivement d'initiatives individuelles ou d'hommages

¹⁶⁷⁶ *CIL*, VI, 904. ; *CIL*, XI, 3872.

¹⁶⁷⁷ *CIL*, X, 1401.

¹⁶⁷⁸ **Pline le Jeune** : *Panégyrique de Trajan*, LXXX, 4, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

rendus par certaines communautés locales. Les premières mentions du titre ne sont que le résultat d'une aspiration populaire et sénatoriale, qui voyaient en Trajan l'incarnation d'un renouveau après l'assassinat du dernier empereur flavien :

« Iustine de causis senatus populusque Romanus optimi tibi gognomen adiecit ? Paratum id quidem et in medio positum, nouum tamen. Scias neminem ante meruisse, quod non erat excogitandum, si quis meruisset. An satius fuit felicem uocare ? Quod non moribus, sed fortunae datum est. Satius magnum ? Cui plus inuidiae quam pulchritudinis inest. Adoptauit te optimus princeps in suum, senatus in optimi nomen »¹⁶⁷⁹.

Le texte du sénateur suggère que le Sénat accorde le titre d'*Optimus* à Trajan dès son adoption ou, plus probablement encore, lors de son *aduentus* en 99, étant donné que l'éloge prononcé par Pline intervient dès le 1^{er} septembre de l'année 100. Cette conjecture peut être confortée par l'atmosphère générale régnant lors de l'entrée de Trajan à Rome, un événement empreint d'une modestie jusqu'alors inédite et qui est célébrée par Pline le Jeune, soit autant d'éléments susceptibles d'avoir incité le Sénat à décerner ce titre à Trajan¹⁶⁸⁰. Si tel a effectivement été le cas, il est naturel que Trajan ait décliné cet honneur, à l'instar de nombreux autres titres, puisque les documents issus directement du pouvoir impérial, à l'exemple des monnaies, ne présentent officiellement aucune mention du titre d'*Optimus*. Il est également possible, en dépit des affirmations de Pline, que le Sénat n'ait aucunement eu l'intention, durant l'année 100, d'octroyer un tel privilège au natif d'Italica, hypothèse confortée par le fait que le *Panegyrique de Trajan* ait été remanié avant sa publication officielle en 101. Tout bien considéré, il apparaît très vraisemblable que le Sénat ait effectivement eu l'intention d'accorder ce titre, compte tenu de l'enthousiasme, tant populaire que sénatorial, suscité par le retour du prince à Rome et que Trajan, fidèle à sa politique, ait alors décliné cet honneur. La Table alimentaire des *Ligures Baebiani* atteste de l'usage du titre d'*Optimus* dès l'année 101, constituant ainsi la première mention épigraphique, à travers la formule *ex praecepto [Optim]i*

¹⁶⁷⁹ « N'est-ce pas pour de justes raisons que le Sénat et le peuple romain ont ajouté à tes surnoms celui d'*Optimus*. Il est commun, dira-t-on, et banal, mais nouveau pourtant. On sait que personne n'a mérité ce titre, qui n'était pas difficile à imaginer si quelqu'un l'avait mérité. Aurait-il suffi de t'appeler *Felix* ? C'est l'éloge non des mœurs, mais de la chance. *Magnus* ? C'est un titre auquel s'attache plus d'envie que d'éclat. En t'adoptant un prince parfait t'a donné son nom, le Sénat celui d'*Optimus* ». **Pline le Jeune : *Panegyrique de Trajan*, LXXXVIII, 4, éd. et trad. Durr M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.**

¹⁶⁸⁰ **Hammond M. 1957** : Imperial elements in the Formula of the roman Emperors during the First two and a half Centuries of the Empire, in : *Memoirs of the American Academy in Rome*, 25-2, pp. 42-43.

Maximiqu(ue) principi, c'est-à-dire « par l'instruction du meilleur et du très grand prince » ; il en est de même pour la table de Véléia, qui mentionne *indulgentia Optimi Maximique principi*, « par l'indulgence du meilleur et du très grand prince ». Il va de soi que la volonté d'exprimer ici l'optimisation de Trajan traduit avant tout une initiative locale, guidée par le désir de remercier et d'exalter un prince dont la générosité a permis de nourrir les enfants pauvres de la cité. Entre 103 et 113, certaines monnaies¹⁶⁸¹ portent dans leur légende *OPTIMO PRINCIPI*, ce qui témoignent en réalité d'une reconnaissance encore officieuse, dans la mesure où ces émissions monétaires visent à célébrer le prince à l'issue d'événements marquants, tels que les victoires remportées contre les Daces ou encore la mise en place des *alimenta*. Représenter le prince accompagné de la mention d'*Optimus Princeps* confirme, entre 98 et 113, le processus progressif d'optimisation de Trajan, qui trouve son accomplissement en 114 avec l'officialisation du titre dans sa titulature impériale. En outre, cette dignité apparaît le plus souvent après les *cognomina ex uirtute*, voire en fin de la titulature, ce qui atteste de son caractère informel. Il ne s'agit nullement d'un *cognomen* – qui, s'il en avait été ainsi, aurait placé au sein même de la titulature impériale – mais d'un *agnomen*, employé comme un superlatif destiné à exalter et à remercier le *princeps* pour ses vertus. En 114, la physionomie de la titulature change, *Optimus Princeps* cède la place à *Optimus Augustus*, marquant ainsi le transfert de l'optimisation au cœur de la titulature. Ce changement démontre inévitablement l'officialisation du processus d'optimisation de Trajan, lequel avait pris forme dès son adoption et institué de manière officieuse tant par la littérature que par les inscriptions et les émissions monétaires. L'interrogation qui survient dorénavant porte légitimement sur la datation précise de ce basculement. Dion Cassius apporte une réponse précise par la structure même de son récit : selon lui, c'est à la suite de l'annexion de l'Arménie et de la chute de Parthamasiris que le Sénat décerne à Trajan le titre d'*Optimus*¹⁶⁸² et cette chronologie est confirmée par les monnaies¹⁶⁸³, lesquelles associent ce *cognomen* aux événements d'Élégia représentés sur l'avvers. L'épigraphie témoigne également de ce changement, notamment à travers un diplôme militaire¹⁶⁸⁴ daté du 19 juillet 114, la mention d'*Optimus Augustus* est associée à la dix-huitième puissance tribunitienne ainsi qu'à la septième salutation impériale, cette dernière intervenant directement après le détronement de Parthamasiris. À l'aune de ces témoignages, les sénateurs, ayant appris la victoire remportée par Trajan en Arménie, prennent la décision de

¹⁶⁸¹ Cat. Num. : *RIC II Trajan 105, RIC II Trajan 139, RIC II Trajan 208, RIC II Trajan 211, RIC II Trajan 212, RIC II Trajan 215, RIC II Trajan 230, RIC II Trajan 569.*

¹⁶⁸² **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 23, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁶⁸³ Cat. Num. : *RIC II Trajan 310.*

¹⁶⁸⁴ Cat. Ép. : *Nicopolis ad Istrum, I.*

lui décerner le titre d'*Optimus* et, cette fois, le prince décide de l'accepter, en ce qu'il incarne la reconnaissance de ses mérites personnels et de son prestige militaire. Trajan devient le premier à porter officiellement ce titre dans sa titulature, l'excellence de ses actions et de sa politique ont ainsi conduit les sénateurs à le présenter comme le meilleur de tous les Augustes, une distinction à la fois rare et empli de symbolisme :

« Nec uideri potest optimus nisi qui est optimis omnibus in sua cuiusque laude praestantior. Merito tibi ergo post ceteras appellationes haec est addita ut maior. Minus est enim imperatorem et Caesarem et Augustum esse meliorem »¹⁶⁸⁵.

En définitive, l'optimisation finale de Trajan s'inscrit dans un processus solidement établi, dont les origines résident dans l'adoption du natif d'Italica, survenue dans un contexte de crise pour l'Empire. D'abord officieuse, l'attribution du titre d'*Optimus* vise en réalité à exalter la figure du prince et son acceptation par Trajan en 114 révèle sans équivoque le renforcement de l'absolutisme impérial, laquelle érige l'empereur en modèle à suivre, en instituant l'idéal philosophique du souverain, le meilleur des hommes et protégé de *Iupiter Optimus Maximus*.

Conclusion de chapitre

S'intéresser à la titulature impériale permet de saisir la construction progressive d'un discours de légitimation mis en place depuis Auguste¹⁶⁸⁶, qui érige la figure de l'empereur en détenteur de l'*imperium domi et militiae*, une réalité que les titres expriment pleinement. Autrement dit, la titulature apparaît comme un excellent moyen d'exposer les représentations du pouvoir impérial, en ce qu'elle reflète les charges attribuées par le Sénat, lesquelles définissent la figure du prince depuis l'instauration du principat. L'ensemble de ces titres, et plus particulièrement la puissance tribunitienne, les salutations impérioriales et les consulats, permettent de situer avec précision une date à l'intérieur du règne de l'empereur. C'est dans

¹⁶⁸⁵ « Et ne peut être jugé *Optimus* que celui qui l'emporte sur tous les hommes parfaits dans la vertu où chacun d'eux excelle. C'est donc avec raison qu'après les autres titres on a ajouté celui-ci comme plus grand. Il est moins d'être *imperator*, César, Auguste que d'être meilleur que tous les empereurs ». **Plinie le Jeune : Panégyrique de Trajan**, LXXXVIII, 6-7, éd. et trad. Durré M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.

¹⁶⁸⁶ **Benoist St. 2023** : *L'Imperator Caesar Augustus*, protecteur et garant de la paix. Variations sur un même thème des discours et pratiques impérial, in *Kentron*, 38, pp. 87-108.

cette perspective que s'est construite notre étude, non seulement afin de mieux comprendre le contexte d'acquisition des différents titres, mais surtout pour établir une chronologie claire de ces derniers, dont le comput évolue soit selon un rythme annuel, soit en fonction d'événements militaires ou civils. La puissance tribunitienne apparaît comme le seul élément permettant de dater à l'année une inscription ou une monnaie, dans la mesure où sa numérotation évolue chaque année à une date fixe, qui correspond, dans le cas de Trajan, au jour anniversaire de son adoption. Se plonger au cœur de ce renouvellement a permis d'établir une ligne directrice en matière de datation pour l'ensemble de notre étude, tout comme les salutations impériatoriales et les consulats qui, pour leur part, permettent d'affiner la datation en fonction de leur association, ou non, avec la puissance tribunitienne. Par conséquent, il s'est révélé indispensable de mener une analyse précise de la titulature trajanienne, laquelle fluctue et se transforme au gré de l'évolution idéologique du règne, comme en témoigne l'acceptation finale du titre d'*Optimus* en 114, jusque-là uniquement officieux. Il en va de même pour les salutations impériatoriales, qui renvoient au caractère victorieux du *princeps* : Trajan est acclamé sept fois en seulement trois années, de 114 à 117, alors qu'il ne l'est que six fois au cours des dix-sept premières années de son règne, de 97 à 113. Il va de soi que l'accumulation des salutations impériatoriales est étroitement liée au processus d'optimisation de Trajan, dans le seul but de légitimer ce titre. En somme, il demeurerait impossible de ne pas s'attarder sur la titulature impériale dans le cadre de l'étude de Trajan, en ce qu'elle constitue un vecteur d'informations précieuse intrinsèquement lié à l'idéologie impériale elle-même, laquelle tend à ériger le natif d'Italica non seulement en *Optimus Princeps*, mais bel et bien en *Optimus Augustus*.

Conclusion de partie

Au prisme de son image et de sa titulature, la *persona* de Trajan est progressivement façonnée au fil du temps par la tradition sénatoriale ainsi que par le discours impérial, selon le principe de l'*Optimus Princeps*. Elle s'est donc façonnée au gré du temps et des réemplois tardifs, jusqu'à incarner somme tout, l'idéal impérial dans ses dimensions politiques et militaires, en raison des vertus que l'empereur possède. L'image de Trajan est dès lors le fruit du discours impérial élaboré tant durant son règne qu'à sa mort, associé à une iconographie codifiée qui tend vers la divinisation du prince. La titulature impériale, outil par excellence de l'affirmation du pouvoir, renforce ce processus tout en assurant la postérité du natif d'Italica, le premier à recevoir le *cognomen Optimus*. Loin de perdre de son importance après sa mort, Trajan est cet empereur que nombre de ses successeurs admirent et respectent. Il laisse une empreinte indélébile, qui ne s'efface nullement avec le temps, mais qui laisse un lourd héritage :

« Hoc ipsum has nos sedes quasi responsuras interrogenus, uiderintne umquam principis lacrimas : at senatus saepe uiderunt. Onerasti futuros principes, sed et posteros nostros. Nam et hi a principibus suis exigent ut eadem audire mereantur, et illi quod non audiant indignabuntur »¹⁶⁸⁷.

L'image qu'il laisse derrière lui n'est pas seulement celle d'un conquérant ou d'un empereur bienveillant, mais indéniablement celle d'un prince vertueux, attentif à la bonne marche de l'*Orbis Romanus*. L'analyse conjointe de l'image de Trajan et de sa titulature révèle l'élaboration d'un modèle impérial qui assure la bascule entre les dynasties julio-claudienne ainsi que flavienne et celle des Antonins. En conséquence, le règne du natif d'Italica se distingue par une pratique du pouvoir jugé exemplaire, son principat se veut inédit et les honneurs comme les titres qui lui sont attribués en témoignent pleinement. Dans cette perspective, il ne faut pas oublier que pour la première fois un prince reçoit le titre d'*Optimus*, qu'il se voit accorder un triomphe posthume ainsi qu'une sépulture au cœur de Rome. Trajan est ainsi érigé en modèle de gouvernement impérial, mais, plus encore, il incarne cette image du « bon roi ». À travers

¹⁶⁸⁷ « Voici la question qu'il nous faut poser à nos sièges comme s'ils allaient répondre : ont-ils vu jamais les larmes d'un prince ; mais celles du Sénat, ils les ont vues souvent. Tu as laissé une lourde succession aux princes à venir, mais aussi à nos successeurs ; car d'un côté ceux-ci exigeront de leurs princes qu'ils méritent d'entendre pareilles acclamations et ceux-là s'indigneront de n'en point entendre ». **Plinie le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, LXXIV, 6, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

l'analyse conjointe des titres portés, des statues et des événements liés à sa mort, il est possible de percevoir l'attitude d'une idéologie impériale alors soucieuse de sa propre mise en scène dans l'espace public. Autant d'éléments qui composent l'image éternelle de Trajan, sans lesquels la compréhension de son règne et de l'idéologie n'aurait été possible.

Conclusion générale

Au moment de dresser un bilan du parcours de Trajan, tant avant son adoption qu'après, c'est avant tout sa singularité qui frappe. C'est sans doute le signe d'une trajectoire de vie pensée et modelée comme l'accomplissement suprême, qui instaure *in fine* un idéal impérial, porté par la volonté de forger, de manière pérenne, un consensus entre l'ensemble des piliers du pouvoir romain. De sa terre natale jusqu'aux confins de la Mésopotamie méridionale, Trajan incarne indubitablement une destinée où chaque étape semble s'imbriquer entre elle dans une cohérence d'optimisation. Cet aspect est palpable dans l'intégralité des sources mobilisées, de la pierre aux textes, des *papyri* à la monnaie ; toutes mettent en avant un principat idyllique, « un heureux temps »¹⁶⁸⁸ où la *statio principis*, le sénat, le peuple et l'armée cohabitent en harmonie, sans hostilités apparentes. Bien qu'un aspect contestataire soit parfois perceptible, les sources issues des traditions chrétiennes et judaïques ne se révèlent guère plus critiques, malgré le fait que leurs fidèles aient été réprimés dans le sang lors de leur rébellion généralisée contre l'autorité romaine et *ipso facto* contre celle de Trajan. À la faveur des sources, l'empereur du II^e siècle s'érige en modèle pour les souverains, qu'ils soient païens ou chrétiens, Romains ou non, en raison de son individualité dans l'exercice du pouvoir et de ses exploits militaires, qui incarnent somme toute l'*optimum* impérial du prince victorieux, dans la lignée des *imperatores* qui ont fait la gloire de Rome¹⁶⁸⁹. Il est évident que cette trajectoire de vie et la personnalité de Trajan ont façonné ce pouvoir si caractéristique et, dans cette perspective, il était nécessaire de plonger au cœur de chacun de ses aspects afin de saisir l'imbrication finale de l'ensemble de ce parcours, qui institue aux yeux des Romains un véritable idéal impérial.

La séquence allant de 53, date de sa naissance, à 99, année de son entrée à Rome, demeure une période historique fondamentale pour comprendre l'homme qu'est Trajan. Elle constitue un moment décisif dans sa vie, englobant ses années de formation physique et intellectuelle ainsi que son ascension dans la sphère politique romaine. C'est au cours de ces années que le futur prince évolue d'un jeune patricien provincial à un commandant militaire respecté, pour finalement s'imposer comme l'héritier présomptif de l'Empire. Un événement qui renforce l'image du natif d'Italica, lequel, contrairement à ses prédécesseurs flaviens et

¹⁶⁸⁸ Tacite : *Histoire. Tome I*, livre I, I, éd. et trad. Le Bonniec H. et Willeumier P., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹⁶⁸⁹ Le Roux P. 2022 : *L'Empire romain. Histoire et modèles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 191-212.

parfois julio-claudiens, apparaissait comme un *princeps* soigneusement choisi, et non imposé. La particularité du natif d'Italica réside dans le fait qu'il ne possède aucune ascendance dynastique et qu'il est le fils d'un *homo nouus* devenu patricien en raison de ses actions militaires et de sa loyauté à l'égard des Flaviens. La carrière et les choix stratégiques de Marcus Ulpius Traianus, en soutenant notamment Vespasien, ont de fait propulser la *gens Vlpia* aux portes du pouvoir. Les manœuvres politiques du père pavent incontestablement la voie de Trajan vers la *statio principis*, ce dernier ne peut que suivre le modèle paternel pour sa carrière, tant militaire que civile, tout en se frayant un chemin à travers les temps troublés que connaît l'Empire à la mort de Domitien. La vie du père ne peut qu'inspirer celle du fils, les carrières militaires des deux hommes tendent d'ailleurs à se confondre, non seulement parce que Trajan accompagne son père en Syrie, mais aussi parce qu'elles forgent leur renommée auprès du pouvoir impérial, auquel ils témoignent d'une fidélité exemplaire en temps de guerre civile — l'un envers Vespasien, l'autre pour Domitien. Bien que difficile à établir, la relation père-fils devait à l'évidence être importante, elle a contribué à forger la personnalité de Trajan, mais aussi à nourrir son ambition, dont la campagne parthique constitue un exemple particulièrement révélateur. Autant d'éléments qui expliquent on ne peut mieux la divinisation de Marcus Ulpius Traianus en 114, marquant la première fois qu'un prince rend un tel honneur à son père biologique, en dehors de la succession de la dynastie flavienne. L'importance du père est donc sans équivoque dans la formation et la carrière de Trajan, tout comme celle de la lignée maternelle, qui a su s'adapter aux vicissitudes du pouvoir sous le règne de Néron au risque de l'infamie totale. Le passif familial et les valeurs héritées de ses deux parents ont *de facto* contribué à façonner la personnalité de Trajan ainsi que le déroulement de sa carrière, faisant de lui un *capax imperii* de premier plan. C'est grâce à l'ensemble de ces qualités personnelles et paternelles que l'adoption de Trajan a eu lieu en 97. Durant cette année, la peur d'un retour de la guerre civile plane sur l'Empire, celle de 68-69 n'est pas si lointaine et l'objectif est alors de tout mettre en œuvre pour éviter de replonger dans une nouvelle guerre fratricide. Le pouvoir impérial est chancelant, mais non moins puissant. Nerva reste en place malgré deux révoltes et maîtrise sa succession — bien qu'impulsée par les prétoriens — en adoptant un homme dans la force de l'âge, âgé de quarante-cinq ans, fils d'un consulaire décoré des ornements triomphaux et respecté des Flaviens. L'adoption de Trajan établit ainsi un consensus entre toutes les forces politiques et permet de fédérer l'Empire autour d'un seul homme, bien que la tradition littéraire évoque la présence d'un rival *ad orientem*, rappelant les événements de 68-69. Pourtant, aucune insurrection ni aucun affrontement entre Romains n'a laissé de trace. L'adoption est un succès, et cela explique indéniablement la volonté de l'exprimer publiquement dans un faste *sui generis*

aux portes du temples de Jupiter. Ce contrôle de la succession se manifeste dans l'éloignement de Trajan pendant un an et neuf mois sur le *limes* rhénan et danubien. Trajan bénéficiait de soutiens tels que sa position était assurée et qu'il pouvait se consacrer pleinement à cette tournée d'inspection. En 99, l'Empire est dirigé par un prince vertueux, doté de qualités remarquables, qui s'éloigne de la politique flavienne sans pour autant marquer une rupture nette. Son retour dans l'*Vrbs* ne pouvait en conséquence que se dérouler dans une atmosphère favorable, calquée sur une *pompa triumphalis* sans l'être néanmoins. Autant d'éléments qui orientent la personnalité et la conduite de l'idéologie de Trajan tout au long de son règne et qui font de son principat un modèle de « l'art de gouverner », consacrant l'empereur en *Optimus Princeps*.

Héritier du modèle augustéen, il en conserve la structure et le place au cœur de sa politique, tout en lui insufflant une vigueur nouvelle, outre passé les vicissitudes des princes jugés tyranniques par l'élite sénatoriale. L'idéologie trajanienne a eu à cœur de rechercher en permanence la concorde entre *le primus inter pares* et les sénateurs. Ce renouveau se manifeste dans la volonté de Trajan de témoigner d'une réelle proximité et d'une considération sincère envers le Sénat, contrairement à Domitien. Une réelle liberté est rendue à la Curie, elle retrouve *de iure* sa fonction de *consilium rei publicae*, comme en témoigne la décision de Trajan de laisser le Sénat traiter avec Décébale en vue d'établir la paix. À cet égard Pline le Jeune loue le prince : « tu nous ordonnes d'être libre ; nous le serons »¹⁶⁹⁰. Seulement, la réalité s'avère toute autre : si les sénateurs jouissent effectivement d'une certaine liberté, l'ingérence du prince demeure bien présente, voire même renforcée. La qualité du natif d'Italica réside dans sa volonté d'afficher un *modus uiuendi* avec l'élite gouvernante de l'Empire, tout en imposant de manière implicite son autorité sur l'institution sénatoriale, dont la vigueur n'est plus celle de l'époque républicaine en raison des profondes mutations institutionnelles survenues tout au long du I^{er} siècle. Il s'agit donc d'une habile mise en scène orchestrée par Trajan : au II^e siècle, les sénateurs ne pouvaient que reconnaître la légitimité politique de la *statio principis*, les nombreuses délégations émanant de l'empereur renvoient par ailleurs l'image d'une étroite collaboration entre le *princeps* et la Curie, laquelle demeure en réalité sous le contrôle de Trajan, à travers son entourage sénatorial. La *libertas* imprègne l'ensemble du règne, tout comme la générosité et l'évergétisme impériale qui trouve une place significative. En tant que *pater patriae*, Trajan agit pour le bien de l'Empire, ce qui démontre avant tout ce renforcement absolutiste du pouvoir. Dans les constructions, la démesure devient la norme et exprime pleinement les vertus du prince ainsi que ses qualités personnelles. Les nombreux édifices

¹⁶⁹⁰ **Pline le Jeune** : *Panégryrique de Trajan*, LXVI, 4, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

érigés, tant à Rome que dans l'ensemble de l'Empire, rappellent l'œuvre augustéenne tout en rappelant une réminiscence républicaine, à travers la figure de l'*imperator* qui se manifeste par le don de monuments à la Cité. Le *princeps* façonne dès lors non seulement sa capitale à son image, mais également l'ensemble de l'Empire, avec des constructions qui reflètent et orientent sa politique, tant dans le domaine civil que militaire. Ses mesures sociales, telles que les *alimenta*, s'inscrivent dans une logique de renforcement du paternalisme impérial et d'élargissement de l'évergétisme, avec pour objectif de réaffirmer les principes fondamentaux de la primauté de la citoyenneté romaine et de la prédominance de l'Italie sur les provinces. Les finances sont également concernées : des mesures sont adoptées pour alléger le fardeau fiscal et élargir la liste des personnes exonérées de l'impôt sur les successions. Autant de dispositions rendues possibles par la politique peu dépensière de Domitien, permettant *in fine* à Trajan de conduire une politique intérieure fondée sur une *indulgentia* impériale décuplée, renforçant ainsi le rôle du prince au sein de la société. Le *princeps* se positionne tel un père pour ses sujets, lesquels ne peuvent en retour que le percevoir comme l'incarnation de l'idéal impérial. Cette réputation, bien que fondée, doit également beaucoup au discours idéologique qui s'emploie constamment à opposer Trajan à un contre-modèle, au premier rang duquel figure Domitien — procédé que maîtrise à merveille Pline le Jeune. Les mérites du natif d'Italica s'appuient pleinement sur l'ensemble de ces dimensions, qui construisent ainsi sa gloire et sa postérité, au point que Fronton affirme qu'« on ne trouvera personne qui se soit rendu plus agréable au peuple romain que Trajan »¹⁶⁹¹. Ce ne sont pas, par ailleurs, les réserves émises à son encontre, qu'il s'agisse de son goût pour le vin ou de son inclination envers les garçons, qui ont altéré son image dans le temps.

Bien qu'administrateur reconnu, c'est avant tout en qualité de soldat, puis de chef de guerre, que Trajan connaît une gloire éternelle. Son attachement profond aux armes demeure la pierre angulaire de sa personnalité. Il forge ses qualités militaires dès l'enfance, aux côtés de son père en Syrie, puis au fil de différentes légations qui le mènent au pinacle, notamment en 89, lorsqu'il conduit la *legio VII Gemina* vers les Germanies afin d'apporter son soutien à Domitien dans la répression de la révolte de Saturninus. Pour sa loyauté, il est nommé gouverneur de Pannonie où il se distingue par ses faits d'armes, repoussant les armées des Suèves et de leurs alliés. À la mort du dernier des Flaviens, Trajan est un homme militaire d'importance mais non de premier rang, il faut reconnaître que ses actions militaires, jusqu'alors, se comptent sur les doigts d'une main. Cependant, son succès est bien présent et

¹⁶⁹¹ **Fronton** : *Principe de l'Histoire*, éd. et trad. Cassan A., Paris, Levasseur, 1830. ; **Méthy N. 2003** : Une critique de l'*optimus princeps*: Trajan dans les « Principia historiae » de Fronton, in : *Museum Helveticum*, 60-2, pp. 105-123.

démontre l'importance que revêt le domaine des armes pour le natif d'Italica. Cet épisode n'est que la préface d'un règne orienté vers les campagnes militaires. La première des mesures est l'anéantissement de la puissance dace, une guerre que Trajan ne pouvait pas se permettre de perdre. Bien que les causes en soient multiples et résident dans des domaines variés, la volonté affichée est sans ambiguïté : il s'agit de réparer l'affront essuyé par Domitien. Ne pas remporter la victoire n'aurait fait que compromettre l'autorité de Trajan, mais en la remportant, cela n'a fait que magnifier la figure de l'empereur, en restaurant la puissance romaine dans la région. Le natif d'Italica réussit un coup de force en s'emparant, au terme de deux campagnes, de la capitale dace ainsi que de nombreuses autres forteresses, contraignant Décébale à se suicider et à laisser son royaume aux mains de Rome. La guerre a été rude, des revers ont été essuyés, un légat a trouvé la mort, à l'instar de la campagne menée sous Domitien, mais la victoire est bien là, la Dacie est désormais une province romaine. Trajan revient donc auréolé de succès et accompagné d'un butin considérable qui permet de poursuivre la politique qu'il a engagée. Les guerres daciques incarnent le triomphe de Rome et de ses légions sur un ennemi, qui avait à plusieurs reprises défié et bafoué l'autorité romaine. Elles constituent en outre la dernière guerre de conquête menée en Occident, survenant après une longue période durant laquelle les frontières occidentales semblaient établies. Qu'une étape vers l'Orient, la Dacie constitue l'œuvre militaire de Trajan par excellence, que son forum et sa colonne ne font qu'exalter. Trajan ne s'arrête pas au Danube, et dès son retour à Rome, son ambition se tourne irrémédiablement vers l'Orient. L'Arabie Pétrée est annexée sans réelle difficulté, offrant ainsi une tête de pont stratégique en direction des Parthes, dans le dessein de réunir toutes les conditions nécessaires à la réussite de la campagne. Trajan fait montre de nombreuses qualités tactiques et parvient à repousser les Parthes au-delà de leur capitale, poussant même son avancée jusqu'au golfe Persique. Les légions, d'après les sources, ne connaissent que peu de revers, voire aucun, et le prestige du natif d'Italica s'en trouve considérablement renforcé. L'Empire atteint alors des proportions sans précédent, avec l'intégration de l'Arménie, de la Mésopotamie et de l'Assyrie dans le giron romain. Toutefois, l'entreprise orientale ne constitue qu'un succès éphémère : la contre-offensive parthe, les révoltes juives et l'état de santé de Trajan le conduisent à mettre un terme à sa campagne. La guerre parthique représentait une ambition de jeunesse pour l'empereur, elle connaît dans un premier temps d'importants succès, mais le contexte général ne permet pas de les préserver durablement. De plus, l'insurrection de la population juive pousse le prince à réagir en conséquence afin de rétablir l'ordre, ce qui est accompli dans le sang. L'œuvre militaire du natif d'Italica est indéniablement importante, mais doit néanmoins être relativisée au regard de l'issue de la campagne parthique. L'action militaire

de Trajan dessine les contours d'un empereur guerrier et victorieux, le tout apparaissant comme une véritable mise en scène du pouvoir militaire du prince. Par la guerre, Trajan construit ainsi son règne et façonne l'image d'un souverain triomphant, que l'échec final de 117 n'obscurcit en rien.

L'idéologie trajanienne se glisse à travers l'entièreté des actions entreprises par Trajan durant son règne, tout semble lié pour l'ériger en prince vertueux et juste, pleinement conforme à l'idéal philosophique exprimé notamment par Dion Chrysostome. Elle repose sur le parallèle mythique avec Héraclès, figure du « bon roi » doté de vertus exemplaires, à laquelle Trajan cherche à se comparer. Toutefois, elle s'appuie également sur l'idéologie instaurée par Auguste où se conjuguent les thèmes de la *res publica restituta* et de l'affirmation du pouvoir personnel du *princeps*. Trajan devient le restaurateur de cet idéal hérité des débuts de l'Empire, en proposant une vision renouvelée et fondée sur les mutations de la *statio principis* ainsi que sur le courant philosophique de son temps. Le natif d'Italica se distingue par ses vertus, en particulier sa *moderatio* et sa *modestia* ; il est ainsi aux yeux de Pline *Optimus*, précisément parce qu'il place ces qualités au cœur de son action politique, démontrant que cette forme de pouvoir repose sur l'exaltation du meilleur¹⁶⁹². Les premiers temps de son règne sont marqués par un désir de *libertas*, où le *mos maiorum* est porté à son paroxysme, l'empereur se posant lui-même en garant, en incarnant l'ensemble des vertus traditionnelles. Toutefois, un basculement s'opère après les guerres daciques, le prince n'apparaît plus seulement comme un *primus inter pares*, mais également comme le représentant terrestre de Jupiter. La pensée de Dion Chrysostome est alors réinvestie, non plus simplement pour présenter un prince vertueux, mais bien pour affirmer la figure d'un souverain protégé par le roi des dieux, de qui il tient son pouvoir. L'idéal est atteint du fait que Jupiter devient la divinité tutélaire de l'empereur et que, tout comme le souverain du monde divin, le *princeps* se doit d'être *Optimus* pour gouverner le genre humain. Le processus d'optimisation de Trajan a nécessairement comporté des connotations divinisantes, non seulement sur sa propre personne, mais aussi sur sa famille : les divinisations inédites de son père et de sa sœur biologiques témoignent de cette volonté de faire de la *domus Augusta* une entité placée sous la protection du monde divin. À travers cette construction idéologique, Trajan instaure un nouveau discours impérial où la légitimité et le pouvoir du *princeps* ne reposent plus exclusivement sur ses vertus ou même sur ses qualités militaires, mais sur une forme de légitimation par le divin. L'idéologie trajanienne cherche ainsi à conjuguer la réminiscence augustéenne et républicaine, le modèle stoïcien du « bon roi » et

¹⁶⁹² Kennedy J. 2023 : *Op. Cit.*, p. 304.

l'image du prince placé sous la protection de *Iupiter Optimus Maximus*. Ce triple agencement permet *de facto* à Trajan de se présenter aux yeux des Romains non seulement comme le détenteur légitime de la *statio principis*, mais surtout comme l'*Optimus Augustus*.

Toute réflexion faite, le principat trajanien se révèle inédit dans sa pratique du pouvoir, tout en s'inscrivant dans une continuité politique amorcée depuis Auguste, un ensemble qui permet de comprendre qu'on ait pu comparer Trajan à un bâtisseur et restaurateur de l'idéal impérial. Dans les faits, le règne du natif d'Italica n'est pas moins autocratique que celui de Domitien, mais il s'efforce d'en cacher la nature derrière une façade augustéenne du pouvoir. Le dernier des Flaviens a été de son vivant désigné comme *dominus* et *deus*¹⁶⁹³, il a été condamné à la *damnatio memoriae* pour cela. Trajan, en revanche, prend soin de ne pas reproduire les mêmes erreurs que son prédécesseur, bien qu'il parvienne à se faire présenter comme l'intermédiaire entre les dieux et les hommes ainsi qu'à se faire attribuer le titre d'*Optimus*. Ce que Domitien avait revendiqué par la force, Trajan l'acquiert par une construction idéologique soigneusement élaborée et rendue acceptable grâce aux vertus et aux qualités qu'il incarne. En cela, il s'impose comme un modèle à suivre, largement repris par ses successeurs, qui cherchent à se comparer à l'*Optimus Princeps*, tant dans son rôle de chef de guerre que dans celui d'administrateur. Autant de qualités qui poussent Pline le Jeune à implorer Jupiter de préserver cet idéal impérial pour les neveux et les arrière-neveux¹⁶⁹⁴. Un principat et une idéologie considérés comme exemplaires, sans opposition véritable mais non exempts de suspicion : un soupçon à l'égard de Sura est attesté par Dion Cassius¹⁶⁹⁵, tout comme envers trois fidèles lieutenants de Trajan — Sosius, Palma et Celsus — mentionnés par l'*Histoire Auguste*¹⁶⁹⁶. Pourtant, aucun d'eux ne fut assassiné ni exilé, ce qui conduit à s'interroger sur la fiabilité de ces récits d'auteurs tardifs. Interroger le principat trajanien, c'est donc analyser la personnalité même de l'empereur, de sa naissance à sa mort, ainsi que les actions et les discours mis en œuvre pour aboutir à l'optimisation du prince. Par son unicité et sa portée symbolique, le règne de Trajan s'inscrit dans une continuité impériale héritée du I^{er} siècle, dont la nouvelle écriture idéologique oriente les principes de la politique antonine.

¹⁶⁹³ **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome III, Domitien, XIII, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 2011.

¹⁶⁹⁴ **Pline le Jeune** : *Panegyrique de Trajan*, XCV, 5, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles- Lettres, 2002.

¹⁶⁹⁵ **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, Livre LXVIII, 15, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.

¹⁶⁹⁶ **Histoire Auguste** : *Vie d'Hadrien*, V, éd. et trad. de Callu J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.

Sources

Sont réunies dans cette section uniquement les sources littéraires. Quant aux sources épigraphiques, papyrologiques ou archéologiques, elles sont intégrées dans la bibliographie, en lien avec les éditions qui les ont mises en valeur.

- **Ammien Marcellin** : *Histoire*, Tome I, XIV, éd. et trad. Galletier E., Fontaine J., Paris, Les Belles-Lettres, 1968.
- **Anonyme de Valois** : *L'Italie sous Odoacre et Théodoric*, XII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles-Lettres, 2020.
- **Appien** : *Guerres civiles à Rome*, II, éd. et trad. Combes-Dounous J.-I., Paris, Les Belles-Lettres, 1994.
- **Aulu-Gelle** : *Les Nuits Attiques*, tome III, XIII, éd. et trad. Marache R., Paris, Les Belles-Lettres, 1989.
- **Aurelius Victor** : *des Césars*, éd. et trad. Dufraigne P., Paris, Les Belles-Lettres, 1975.
- **Cicéron** : *Correspondance*, Tome II, éd. et trad. Constans L.-A., Paris, Les Belles-Lettres, 1935.
- **Cicéron** : *Discours*, Tome XVII, éd. et trad. Boulanger André, Paris, Les Belles-Lettres, 1949.
- **Dante** : *La Divine Comédie*, Chant XX, éd. et trad. Risset J., Paris, La Pléiade, 2021.
- **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, LV, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1865.
- **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, LVI, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1866.
- **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, LVII, éd. et trad. Auberger J., Paris, Les Belles-Lettres, 1995.
- **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, LXVI, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.
- **Dion Cassius** : *Histoire Romaine*, LXVIII, éd. et trad. Gros E., Paris, Firmin Didot Frères, 1867.
- **Dion Chrysostome** : *Discours sur la royauté*, éd. et trad. Cohoon J. W., Crosby H. L., Londres, The Loeb Classical Library, 1985.
- **Eusèbe de Césarée** : *Histoire ecclésiastique*, tome I, IV, éd. et trad. Bardy G., Paris, Éditions du Cerf, 1952.
- **Eutrope** : *Abrégé d'histoire romaine*, VIII, éd. et trad. Hellegouarc'h Joseph, Paris, Les Belles-Lettres, 1999.
- **Flavius Josèphe** : *La Guerre des Juifs*, VII, éd. et trad. Savinel P., Paris, Les Éditions de Minuit, 1977.
- **Flavius Josèphe** : *Guerre des Juifs, Tome II*, II et III, éd. et trad. Pelletier André, Paris, Les Belles-Lettres, 2009.
- **Flavius Josèphe** : *Les Antiquités juives*, tome IX, XX, éd. et trad. Nodet E., Paris, Les Éditions du Cerf, 2022.

- **Florus** : *Œuvres. Tome I*, I, éd. et trad. Paul J., Paris, Les Belles Lettres, 1967.
- **Frontin** : *Les Aqueducs de la ville de Rome*, 93, éd. et trad. Grimal P., Paris, Les Belles- Lettres, 1947.
- **Fronton** : *Principe de l'Histoire*, éd. et trad. Cassan A., Paris, Levasseur, 1830.
- **Hérodien** : *Histoire des empereurs romains de Marc-Aurèle à Gordien III*, IV, éd. et trad. Roques D., Paris, Les Belles-Lettres, 1990.
- **Histoire Auguste** : *Vie d'Aurélien*, éd. et trad. Paschoud Fr., Paris, Les Belles- Lettres, 1996.
- **Histoire Auguste** : *Vie d'Hadrien*, éd. et trad. de Calli J-P, Desbordes O., Gaden A., Paris, Les Belles-Lettres, 1992.
- **Homère** : *Illiade*, Tome I, Chants I, éd. et trad. Mazon Paul, Paris, Les Belles- Lettres, 1937.
- **Jean de Salisbury** : *Policratique*, V, éd. et trad. Brucker Ch., Paris, Droz, 2006.
- **Jean le Lydien** : *Des Magistratures de l'État romain. Tome II*, II, éd. et trad. Schamp J., Paris, Les Belles- Lettres, 2006.
- **Jean Malalas** : *Chronographie*, XI, éd. et trad. Thurn I., Berlin, Walter de Gruyter, 2000.
- **Jordanès** : *Histoire des Goths*, éd. et trad. Devillers O., Paris, Les Belles Lettres, 2022.
- **Julien** : *Les Césars*, éd. et trad. Lacombrade Ch., Paris, Les Belles- Lettres, 1965.
- **Juvénal** : *Satire*, VIII, éd. et trad. de Labriolle P., Paris, Les Belles-Lettres, 1921.
- **Loup de Ferrière** : *Correspondance. Tome I*, XXXVII, éd. et trad. Levillain L., Paris, Les Belles- Lettres, 1927.
- **Martial** : *Épigrammes*, Tome II, X, éd. et trad. Izaac H. J., Paris, Les Belles- Lettres, 1934.
- **Orose** : *Histoires (Contre les Païens). Tome III*, VII, éd. et trad. Arnaud-Lindet M.-P., 1991.
- **Pausanias** : *Description de la Grèce. Tome V*, V. *L'Élide*, XII, éd. et trad. Pouilloux J., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.
- **Philostrate** : *Vies de sophistes*, éd. et trad. Bounoure G., Paris, Les Belles-Lettres, 2019.
- **Pline l'Ancien** : *Histoire naturelle*, XXXIV, éd. et trad. Le Bonniec H., Paris, Les Belles- Lettres, 1953.
- **Pline le Jeune** : *Lettres*, X, éd. et trad. DURRY Marcel, Paris, Les Belles- Lettres, 2002.
- **Pline le Jeune** : *Panégryrique de Trajan*, éd. et trad. DURRY Marcel, Paris, Les Belles- Lettres, 2002.
- **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome I*, II, éd. et trad. Zehnacker H., Paris, Les Belles- Lettres, 2009.
- **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome II*, VI, éd. et trad. Méthy N., Paris, Les Belles- Lettres, 2009.
- **Pline le Jeune** : *Lettres. Tome III*, VII, éd. et trad. Méthy Nicole et Zehnacker Hubert, Paris, Les Belles- Lettres, 2012.
- **Plutarque** : *Œuvres morales*, Tome IV, CII, éd. et trad. Boulogne J., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.
- **Plutarque** : *Vies. Tome IX*, César, éd. et trad. Chambry Emile et Flacelière Robert, Les Belles- Lettres, 1975.

- **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.
- **Pseudo-Aurélius Victor** : *Abrégé des Césars*, XIII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles-Lettres, 1999.
- **Pseudo-Aurelius Victor** : *Abrégé des Césars*, XLVIII, éd. et trad. Festy M., Paris, Les Belles- Lettres, 1999.
- **Sénèque** : *De Clementia*, II, éd. et trad. Chaumartin F.-R., Paris, Les Belles- Lettres, 2005.
- **Sidoine Apollinaire** : *Correspondance*, VIII, X, éd. et trad. Loyen A., Paris, Les Belles- Lettres, 1970.
- **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome I, Auguste, éd. et trad. Ailloud H., Paris, Les Belles- Lettres, 1981.
- **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome I, César, éd. et trad. Ailloud Henri, Paris, Les Belles- Lettres, 1981.
- **Suétone** : *Vie des douze Césars*, Tome II, Néron, éd. et trad. Ailloud H., Paris, Les Belles- Lettres, 1931.
- **Suétone** : *Vie des douze Césars. Tome III : Galba – Othon – Vitellius – Vespasien – Titus - Domitien*, éd. et trad. Ailloud H., Paris, Les Belles Lettres, 2011.
- **Symmaque** : *Correspondance*, I, éd. et trad. Callu J.-P., Paris, Les Belles- Lettres, 1972.
- **Tacite** : *Annales. Tome IV*, XV, éd. et trad. Willeumier P., Paris, Les Belles-Lettres, 1924.
- **Tacite** : *Annales. Tome IV*, XVI, éd. et trad. Willeumier Pierre, Paris, Les Belles- Lettres, 1924.
- **Tacite** : *Histoires*, I, éd. et trad. Willeumier P., Paris, Les Belles- Lettres, 1987.
- **Tacite** : *Histoires*, III, éd. et trad. Hellegouarc’h J., Le Bonniec H., Paris, Les Belles-Lettres, 1921.
- **Tacite** : *Vie d’Agricola*, III, éd. et trad. De Saint-Denis E., Paris, Les Belles- Lettres, 1942.
- **Tertullien** : *Apologétique*, II, éd. et trad. Durry M., Paris, Les Belles-Lettres, 2002.
- **Thémistios** : *Discours. Tome III*, XVI, éd. et trad. Schamp J., Paris, Les Belles- Lettres, 2023.
- **Tite-Live** : *Histoire romaine*, Tome I, I, éd. et trad. de Baillet G., Bloch R., Paris, Les Belles-Lettres, 1940.

Bibliographie

- **Acerra M. 1997** : La symbolique des noms de navires de guerre dans la marine française, in : *Histoire, économie et société*, 1, pp. 45-61.
- **Alföldy G. et Halfmann H. 2017** : M. Cornelius Nigrinus Curiatus Maternus, general Domitians und rivale Trajans, in : *Chiron. Mitteilungen der Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts*, n°3, pp. 331-374.

- **Anderson J. C. 2003** : Emperor and architect : Trajan and Apollodorus and their predecessors, in : *Hommages à Carl Deroux*, vol. 3, Bruxelles, Latomus, pp. 3-10.
- **Applebaum S. 1979** : *Jews and Greeks in Ancient Cyrene*, Leiden, Brill.
- **Balielo A. 2018** : Plotina agli amici, in : Parisi Presicce C., Milella M., Pastor S., *Traiano. Costruire l'Impero, creare l'Europa*, Rome, De Luca Editori d'Arte, pp. 335-338.
- **Balty J.-Ch. 1977** : Un nouveau portrait de Trajan, in : *Les cahiers de Mariemont*, volume 8-9, pp. 44-62.
- **Balty J.-Ch. 2021** : *Quasi deo*. Types statuariers héroïsants et divinissants de la gens Augusta, in : *L'empereur romain, un mortel parmi les dieux*, Nîmes, Musées de Nîmes, pp. 19-26.
- **Balty J.-Ch., Cazes D., Rosso E. 2012** : *Les portraits romains. Le siècle des Antonins*, Toulouse, Musée Saynt-Raymond, volume 1, tome 2.
- **Barnes T. D. 1989** : Trajan and the Jews, in : *Journal of Jewish Studies*, 40/2, pp. 145-162.
- **Batsch Ch. 2020** : Les « amphores hadriennes ». Mémoires juives des empereurs Trajan et Hadrien, in : Poignault R. (dir.) et al., *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, pp. 71-82.
- **Beaujeu J. 1955** : *La religion romaine à l'apogée de l'Empire : I, La politique religieuse des Antonins (96-192)*, Paris, Les Belles-Lettres.
- **Becker H.-J. 1991** : *Synopse zum Talmud Yerushalmi*, Tubingue, Mohr Siebeck.
- **Beckmann M. 2015** : The function of the attribute of liberalitas and its use in the *Congiarum*, in : *American Journal of Numismatics*, 27, pp. 189-198.
- **Bennet J. 1997** : *Trajan Optimus Princeps. A Life and Times*, Londres, Routledge.
- **Benoist S. 2005** : *Rome, le prince et la cité*, Paris, Presse Universitaire de France.
- **Benoist St. 2018** : Des empereurs et des dieux : peut-on parler d'une « théocratie » impériale romaine ?, in : Schwentzel Ch.-G., Baslez M.-Fr., *Les dieux et le pouvoir*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 83-99.
- **Benoist St. 2020** : *Le pouvoir à Rome : espace, temps, figures (I^{er} s. av. – IV^e s. de n. è.)*, Paris, CNRS Éditions.
- **Benoist S. 2021** : À propos d'une République « impériale » en situation : aperçus historiographiques, méthodologiques et programmatiques, in : *Dialogues d'histoire ancienne*, n°24, pp. 17-41.
- **Benoist S. 2021** : *Nomina, tituli, et loci* : en quête d'une définition des *personae* du princeps, in : Le Doze, Ph., *Le costume de prince : Vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, Rome, Publications de l'École française de Rome, pp. 59-86.
- **Bérenger-Badel A. 2004** : Formation et compétences des gouverneurs de province dans l'Empire romain, in : *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 30, n°2, pp. 35-56.
- **Bernard R. 1998** : Les élites locales et municipales de la colonie de Vienne au Haut-Empire, *l'antiquité classique*, Tome 68, pp. 77-120.

- **Bernard R. 2003** : Remarques sur la date de renouvellement de la puissance tribunitienne d'Antonin le Pieux, in : *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, vol 142, pp. 269-272.
- **Besombes P.-A. 2008** : *Monnaies de l'Empire romain. Volume IV, Trajan (98-117 après J.-C.)*, Paris, Bibliothèque nationale de France.
- **Bickerman E. J. 1974** : Diva Augusta Marciana, in : *The American Journal of Philology*, vol. 95, n°4, pp. 362-376.
- **Bigot P. 1942** : *Rome antique au IV^e siècle apr. J.-C.*, Paris, Vincent & Freal.
- **Bilabel F. 1925** : Fragmente aus der Heidelberger Papyrussammlung, in : *Philologus*, 80, pp. 339-340.
- **Birley A. 1997** : *Hadrian. The restless emperor*, Londres, Routledge.
- **Blazquez Martinez José Maria 2003** : *Trajano*, Madrid, Editorial Ariel.
- **Bonfante G. 1939** : Le latin VLPIUS et le nom Osco-Ombrien du loup, *Latomus*, vol. 3, n°2, pp. 79-83.
- **Bonfante G. 1939** : Le latin VLPIUS et le nom Osco-Ombrien du loup, *Latomus*, vol. 3, n°2, pp. 79-83.
- **Bossu C. 1989** : L'objectif de l'institution alimentaire : essai d'évaluation, in : *Latomus*, 48-2, pp. 372-382.
- **Boulvert G. 1974** : *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain. La condition de l'affranchi et de l'esclave du prince*, Besançon, Presse Universitaire de Franche-Comté.
- **Bourne F. C. 1960** : The Roman alimentary program and Italian agriculture, in : *Transactions of the American Philological Association*, pp. 47-75.
- **Brancourt I. 2021** : Monarchie ou royauté ? Royauté ou monarchie ? Question de légitimité politique ou de légitimation du politique, in : Bouscau F., *l'institution monarchique. Passé, permanence et Avenir*, Saint-Agnan-sur-Sarthe, La Légitimité, p. 223-260.
- **Briand-Ponsart CL., Hurlet Fr. 2019** : *L'Empire romain d'Auguste à Domitien*, Paris, Armand Colin.
- **Briant P. 2016** : *Alexandre. Exégèse des lieux communs*, Paris, Gallimard.
- **Bruhl A. 1930** : Le souvenir de d'Alexandre le Grand et les Romains, in : *Mélanges de l'École Française de Rome*, n°47, pp. 202-221.
- **Bukowiecki E., Mimmo M. 2024** : Infrastructure portuaire à Portus. Les entrepôts dits de Trajan et le môle nord-sud, in : Carre M.-Br., Excoffon E (dir.), *Les ports dans l'espace méditerranéen antique, Fréjus et les ports maritimes*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, pp. 289-302.
- **Burgeon Ch. 2019** : *Trajan, l'empereur soldat*, Paris, Perrin.

- **Burnand Y. 2005** : *Primores Galliarum : sénateurs et chevaliers romains originaires de Gaule de la fin de la République au III^e siècle. I. Prosopographies*, Édition Latomus, Bruxelles.
- **Camodeca G. 1993** : Per una riedizione delle *Tabulae Herculaneenses*. I, in : *Cronache Ercolanesi*, n°23, pp. 109-119.
- **Capponi L. 2019** : Le cause della rivolta giudaïca sotto traiano, in : Capponi L. (dir.), *Tra politica e religione. I Giudei nel mondo greco-romano. Studi in onore di Lucio Troiani*, Milan, Jouvance, pp. 179-203.
- **Capponi L. 2020** : Trajan dans les *Acta Alexandrinorum* : un portrait contradictoire, in : Poignault R. (dir.) et al., *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, pp. 187-204.
- **Carcopino J. 1934** : *Points de vue sur l'impérialisme romain*, Paris, Le Divan.
- **Carcopino J., Julian C. 1921** : La table de Veleia et son importance historique, in : *Revue des Études Anciennes*, 23-4, pp. 287-304.
- **Carradice I. 1983** : *Coinage and finances in the reign of Domitian : a.d. 81-96*, Oxfords, British Archaeological Reports.
- **Cavalieri M., Jusseret S. 2009** : Hadrien et la Crète: Le Témoignage des statues cuirassées de Gortyne et de Knossos, in : *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts*, 124, pp. 357-402.
- **Cébeillac-Gervasoni M. 1972** : *Les « Quaestores principis et candidati » aux I^{er} et II^{ème} siècles de l'Empire*, Milan, Cisalpino-Goliarda.
- **Cébeillac-Gervasoni M. 1996** : L'élite politique d'Ostie de la République à Néron, in : *Les élites municipales de l'Italie péninsulaire des Gracques à Néron*, Naples, Publication du Centre Jean Bérard, pp. 83-89.
- **Cenerini Fr. 2017** : Le donne di Traiano e la politica, in : Parisi Presicce C., Milella M., Pastor S., *Traiano. Costruire l'Impero, creare l'Europa*, Rome, De Luca Editori d'Arte, pp. 107-112.
- **Cenerini Fr. 2019** : Pompeia Plotina e Ulpia Marciana : le donne di Traiano, in : Zerbini L., *Traiano. L'Optimus Princeps*, Treviso, UNIBRÈ, pp. 9-25.
- **Chantraine H. 1967** : *Freigelassene und Sklaven im Dienst der römischen Kaiser*, Wiesbaden, F. Steiner, 1967.
- **Charles-Laforge M.-O. 2015** : Patrimoines et héritages des femmes à Rome : l'exemple des princesses antonines, in : Courrier C., Chilet Cl., Passet L., *Arcana imperii*, volume I, pp. 233-273.
- **Chastagnol A. 1956** : Le culte d'Apollon à Rome, in: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 11^e année, n°2, pp. 216-222.
- **Chastagnol A. 1992** : *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris, Les Belles-Lettres.

- **Chausson F. 2000** : Transmissions de patrimoines dans la famille maternelle d'Antonin le Pieux, in : *Cahiers du Centre Glotz*, XI, pp. 357-369.
- **Chausson F. 2007** : Variétés généalogiques – IV. Cohésion, collusions, collisions : une autre dynastie antonine, in : G. Bonamente, H. Brandt, *Historiae Augustae Colloquium Bambergense*, EdPuglia, Bari, pp. 123-163.
- **Chausson F. 2008** : De Domitia Longina aux Antonins : le règne de Nerva, in : *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, n°2002, pp. 201-206.
- **Chausson F., Buonopane A. 2010** : Une fonte della ricchezza delle Augustae – Le figlinae urbane, in : Kolb A., *Augustae. Machtbewusste Frauen am römischen Kaiserhof?*, n°18, pp. 91-110.
- **Chausson Fr. 2012** : Les mots et les concepts de l'Empire romain, in : *Monde(s)*, vol. 2, n°2, pp. 27-37.
- **Chemain J-F. 2022** : *La guerre juste : aux origines de la conception occidentale du Bellum Iustum*, Paris, Édition des Cimes.
- **Chiarini L. 1831** : *Le Talmud de Babylone*, Leipzig, Weigel.
- **Christol M., Cosme P., Hurlet Fr., Roddaz J.-M. 2021** : *Histoire Romaine. Tome II, d'Auguste à Constantin*, Paris, Fayard.
- **Cichorius C. 1896** : *Die Reliefs der Traianssäule. Erster Tafelband : Die Reliefs des Ersten Dakischen Kriegeres, Tafeln I-57*, Berlin, Verlag von Georg Reimer.
- **Cizek E. 1983** : *L'époque de Trajan. Circonstances politiques et problèmes idéologiques*, Editura Stiintifica si enciclopedica et Les Belles Lettres, Bucarest-Paris.
- **Coarelli F. 1994** : *Guide archéologique de Rome*, Paris, Hachette.
- **Coarelli F. 1999** : *La Colonna Traiana*, Rome, Colombo.
- **Coarelli F. 2007** : *Rome and environs : an archaeological guide*, Los Angeles, University of California Press.
- **Collectif 1994** : Les années Domitien, in : *Pallas*, 40/1994.
- **Constant L.-A. 1912** : « Les puissances tribunicienes de Néron », in : *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n°56, pp. 385-392.
- **Corbier P. 2006** : *L'épigraphie latine*, Paris, Armand Colin.
- **Cosme P. 2013** : *L'armée romaine VIII^e s. av. J.-C. - V^e s. ap. J.-C.*, Paris, Armand Colin.
- **Coudry M. 2009** : Les origines républicaines de l'or coronaire, in : Coudry M., Humm M., *Praeda. Butin de guerre et société dans la Rome républicaine / Kriegsbeute und Gesellschaft im republikanischen Rom*, Stuttgart, Steiner, pp. 153-185.
- **Crook J. 1955** : *Consilium Principis. Imperial Councils and Counsellors from Augustus to Diocletian*, Cambridge, University Press.
- **Cumont F. 1938** : Essai sur la guerre parthique de Trajan (114-117), in : *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 17-1, p. 309-311.

- **Cuq E. 1884** : Mémoire sur le *Consilium principis* d'Auguste à Dioclétien, in : *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. Première série, Sujet divers d'érudition*, Tome 9, Paris, pp. 311-504.
- **Dall'Aglia P. L., Franceschelli C., Maganzani L. 2013** : Attorno a Veleia romana : la Tabula Alimentaria altri questioni, in : Dall'Aglia P. L., Franceschelli C., Maganzani L., *Atti del IV Convegno Internazionale di Studi Veleiati*, Bologne, Ante Quem, pp. 19-26.
- **Dall'Aglia P. L., Marchetti G. 2013** : La Tabula Alimentaria veleiate e la sua rilevanza nel campo fisico-territoriale di uso del suolo, in : Dall'Aglia P. L., Franceschelli C., Maganzani L., *Atti del IV Convegno Internazionale di Studi Veleiati*, Bologne, Ante Quem, pp. 145-155.
- **Daremberg Ch. et Saglio Edm. 1877** : *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*, Paris, Hachette.
- **Debecq J. 1951** : Les Parthes et Rome, in : *Latomus*, tome 10, fasc. 4, pp. 459-469.
- **Decrept E. 2004** : Une persécution oubliée : la persécution d'Antioche sous Trajan, in: *Topoi. Orient-Occident*, 5, pp. 417-425.
- **Depeyrot G. 2008** : *Légions romaines en campagnes. La colonne Trajane*, Saint-Étienne, Éditions Errance.
- **Des Boscs-Plateaux F. 2005** : *Un parti hispanique à Rome ? Ascension des élites hispaniques et pouvoir politique d'Auguste à Hadrien (27 av. J.-C. – 138 ap. J.-C.)*, Casa de Velazquez, Madrid.
- **Des Vergers N. 1866** : Mémoire sur la chronologie du règne de Trajan, in : *Compte rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris, Auguste Durand Éditeur, p. 70-84.
- **Descorps-Declère A. 2020** : De l'Enfer au Paradis : itinéraire médiéval de la postérité de l'empereur Trajan, in : Benoist St., Gautier Al., Hoët-van Cauwenberghe Ch., Poignault R. (dir.), *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, pp. 277-286.
- **Desideri P. 2015** : L'immagine dell'imperatore nei discorsi "Sulla regalità" di Dione di prusa, in : Ferrary J. L., Scheid J., *Il princeps romano : autocrate o magistrato ? Fattori giuridici e fattori sociali del potere imperial da Augusto a Commodo*, Pavie, IUSS Press, pp. 293-326.
- **Dondin-Payre M. 1994** : Domitien et la vieille aristocratie sénatoriale : ruptures et continuité, in: *Pallas. Les années Domitien*, 40, pp. 271-288.
- **Dondin-Payre M. 2018** : L'anthroponymie de l'empire romain, in : Nadiras S., *Noms de lieux, noms de personnes*, Publications des Archives nationales, pp. 19-27.
- **Dumézil G. 1986** : *Mythes et Épopée III*, Paris, Gallimard.
- **Dumézil G. 1987** : *La religion romaine archaïque*, Paris, Payot.
- **Duncan-Jones R. 1994** : *Money and Government in the Roman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press.
- **Dupont F. 1994** : *Le citoyen romain sous la République (509-27 av. J.-C.)*, Paris, Hachette.
- **Dupont F. 2003** : La matrone, la louve et le soldat : pourquoi des prostitué(e)s « ingénues » à Rome ?, in : *Clio*, pp. 21-44.

- **Durry M. 1955** : Le mariage des filles impubères à Rome, in: *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 99^e année, n° 1, pp. 84-91.
- **Eck Werner 1997** : *Die römischen Kaiser. 55 historische Portraits von Caesar bis Iustinian*, Munich, C. H. Beck.
- **Fantar M., Zucca R. 2019** : Traiano e la rete stradale dell'Africa Proconsularis, in : Zerbini L., *Traiano, l'Optimus Princeps*, Trévis, Unibrè, pp. 263-282.
- **Faure P., Hurlet Fr. 2022** : *Enquête de pouvoir. De Rome à Lugdunum*, Lyon, Snoeck.
- **Festa Farina F. 2001** : *Tra Damasco e Roma : l'architettura di Apollodoro nella cultura classica*, Rome, L'Erma di Bretschneider.
- **Festy M. 1982** : Les puissances tribunicienes et les salutations impériales de Dioclétien à Gratien, in : *Revue intern. Des Droits de l'Antiquité*, 29, pp. 193-234.
- **Février S. et Le-Bohec Y. 1999** : La VIII^e légion Auguste et Langres, in : *Archäologisches Korrespondenzblatt*, n° 29, pp. 257-260.
- **Floris P., Mastino A. 2019** : Traiano e la Sardegna, in : Zerbini L., *Traiano, l'Optimus Princeps*, Trévis, Unibrè, pp. 121-153.
- **Follet S. 1994** : Lettres d'Hadrien aux Épicuriens d'Athènes (14.2- 14.3.125) : SEG III 226 + IG II² 1097, in : *Revue des Études Grecques*, tome 107, fasc. 509-510, pp. 158-171.
- **Forni P. 2024** : *Les Impératrices romaines. Opprimées, rebelles, émancipées*, Paris, Ellipses.
- **Fraisse A. 2022** : *Les Antonins, de Trajan à Commode*, Paris, Ellipses.
- **Francfort Th. 1962** : Le retour de Trajan aux apparences républicaines, in : *Latomus*, vol. 21, n°1, pp. 134-144.
- **Fraschetti A. 2000** : Traiano nei Fasti Ostienses, in : *Traiano, emperador de Roma*, pp. 141-154.
- **Fuks A. 1953** : The Jewish Revolt in Egypt (A. D. 115-117) in the light of the papyri, in : *Aegyptus*, 33, n°1, pp. 131-158.
- **Fuks A. 1961** : Aspects of the Jewish Revolt in A.D. 115-117, in : *The Journal of Roman Studies*, vol. 51, pp. 98-104.
- **Galimberti A. 2007** : *Adriano e l'ideologia del principato*, Rome, L'Erma di Bretschneider.
- **Galimberti A., Rizzi M. 2020** : Trajan et Hadrien dans la *Chronographie* de Jean Malalas, in : Benoist St., Gautier Al., Hoët-van Cauwenberghe Ch., Poignault R. (dir.), *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, pp. 205-220.
- **Galinier M. 1998** : L'image publique de Trajan, in : Auvray-Assayas Cl., *Images romaines*, Paris, Presses de l'École Normal Supérieure, pp. 115-142.
- **Galinier M. 2007** : *La Colonne Trajane et les Forums impériaux*, Rome, Publication de l'École Française de Rome.
- **Galinier M. 2012** : Guerre et Paix à Rome dans le monnayage de Trajan, l'*Optimus Princeps*, in : Galinier M. et Cadé M., *Images de guerre, Guerre des images, Paix en images*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, pp. 67-96.

- **Galinier M. 2016** : Construire la mémoire : portraits de Trajan, de son vivant et après sa mort, in : Gaggadis-Robin V., Picard P., *La sculpture romaine en Occident*, Aix-en-Provence, Publications du Centre Camille Jullian, pp. 107-118.
- **Galinier M. 2019** : Le principat de Trajan : entre *Imperium* et *Libertas*, in : *Rives méditerranéennes*, 58, pp. 41-63.
- **Gallia A. B. 2012** : *Remembering the Roman Republic : Culture, Politics and History under the Principate*, Cambridge, Cambridge University Press.
- **Gallivan P. 1981** : The Fasti for A. D. 70-96, in: *The Classical Quarterly*, vol. 31, n°1, pp. 186-220.
- **Gangloff A. 2009** : Le sophiste Dion de Pruse, le bon roi et l'empereur, in : *Revue Historique*, n°649, pp. 3-38.
- **Gangloff A. 2018** : *Pouvoir impérial et vertus philosophiques. L'évolution de la figure du bon prince sous le Haut-Empire*, Leiden, Brill.
- **Garriguet J. A. 2001** : *La imagen del poder imperial en Hispania. Tipos estatuarios*, Murcia, Tabularium.
- **Garzetti Albino 1960** : *L'Impero da Tiberio agli Antonini*, Bologne, Cappelli.
- **Gascou J. 1972** : *La politique municipale de l'empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*, Rome, Publications de l'École Française de Rome.
- **Gibbon E. 1819** : *Histoire du déclin et de la chute de l'Empire romain, tome I. Rome de 96 à 582*, Paris, Lefèvre.
- **Gilliam J. F. 1952** : The minimum subject to the *vicesima hereditatium*, in : *The American Journal of Philology*, vol. 73, n°4, pp. 397-405.
- **Giovannini A. 1995** : Les origines de l'antijudaïsme dans le monde grec, in : *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, vol. 6, pp. 41-60.
- **Giovannini A. 1996** : L'interdit contre les chrétiens : raison d'état ou mesure de police ?, in : *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, pp. 103-134.
- **Goodman M. 2003** : Trajan and the origins of the Bar Kokhba war, in : Schäfer P., *The Bar Kokhba war reconsidered*, Tübingen, Mohr Siebeck, pp. 23-29.
- **Goodman M. 2004** : Trajan and the Origins of Roman Hostility to the Jews, in : *Past & Present*, vol. 182, pp. 3-29.
- **Gourevitch D. 2009** : La matrone romaine poussée à la procréation, in : *Topoi. Orient-Occident*. Supplément 10, pp. 115-125.
- **Gourevitch D., Raepsaet-Charlier M.-Th. 2001** : *La femme dans la Rome antique*, Paris, Hachette Littératures.
- **Graindor P. 1934** : *Athènes sous Hadrien*, Le Caire, Imprimerie Nationale Boulac.
- **Grainger J. D. 2003** : *Nerva and the Roman Succession Crisis of AD 96-99*, Londres, Routledge.
- **Grau D. 2022** : *La mémoire numismatique de l'Empire romain*, Paris, Les Belles Lettres.

- **Greggi C. 2023** : *Pudicitia* et honneur féminin à Rome, in : Badel Ch., Fernoux H., *Honneur et dignité dans le monde antique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- **Gross W. H. 1940** : *Das römische Herrscherbild : Bildnisse Traians*, Berlin, Verlag Gebr. Mann.
- **Gsell S. 1888** : Étude sur le rôle politique du Sénat romain à l'époque de Trajan, in : *Mélange de l'École française de Rome. Antiquité*, tome 7, pp. 339-382.
- **Gsell St. 1893** : *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, Thorin & Fils.
- **Guey J. 1937** : *Essai sur la guerre Parthique de Trajan (114-117)*, Bucarest, Istro.
- **Guittard Ch. 1988** : Naissance et développement d'une légende : les *Decii*, in : *Mélanges Henri Le Bonniec*, Bruxelles, Latomus, pp. 256-266.
- **Halkin L. 1913** : *Le Diplôme Militaire Romain de Flemalle-Haute*, Liège, publication du musée de Liège.
- **Halleux R. 1973** : L'orichalque et le laiton, in : *l'antiquité classique*, Tome 42, fasc. 1, pp. 63-81.
- **Hekster O. 2021** : Les contraintes posées par la tradition à la création de l'image impériale, in : Le Doze Ph., *Le costume de prince*, Rome, Publications de l'École française de Rome, pp. 87-112.
- **Hidalgo de la Vega M. J. 2000** : Plotina, Sabina, y las dos Faustinas : la función de la Augustas en la política imperial, in : *Studia Historica. Historia antigua*, vol. 18, pp. 191-224.
- **Hidalgo de la Vega M. J. 2012** : *Las Emperatrices romanas. sueños de púrpura y poder oculto*, Madrid, Salamanca.
- **Hoët-Van Cauwenberghe Ch. 2020** : Auguste, les figures d'un prince à prendre pour modèle ?, in : *Cahiers de la Méditerranée*, 101, pp. 13-36.
- **Hurlet Fr. 1993** : *La dictature de Sylla : monarchie ou magistrature républicaine ? : essai d'histoire constitutionnelle*, Bruxelles - Rome, Institut historique belge de Rome.
- **Hurlet Fr. 1993** : La « Lex de Imperio Vespasiani » et la légitimité Augustéenne, in : *Latomus*, vol. 52, N°2, pp. 261-280.
- **Hurlet Fr. 2001** : le centre du pouvoir : Rome et la cour impériale aux deux premiers siècles de notre ère, in : Belayche N., *Rome, les Césars et la ville*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 159-183.
- **Hurlet Fr. 2002** : Le *consensus* et la *concordia* en Occident (I^{er}-II^e siècle apr. J.-C.). Réflexions sur la diffusion de l'idéologie impériale, in : Inglebert H., *Idéologies et valeurs civiques dans le monde romain. Hommage à Claude Lepelley*, Paris, Éditions Picard, pp. 163-178.
- **Hurlet Fr. 2006** : Auguste et Pompée, in : *Athenaeum*, 94/2, pp. 467-485.
- **Hurlet Fr. 2006** : Chapitre III. La hiérarchie des *imperia* : la question de l'*imperium maius* du prince, in : *Le proconsul et le prince d'Auguste à Dioclétien*, Pessac, Ausonius Éditions, pp. 177-194.
- **Hurlet Fr. 2009** : Comment devenait-on empereur à Rome ?, in : Piel Th., *Figures et expressions du pouvoir dans l'Antiquité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 93-108.

- **Hurlet Fr. 2021** : Comment les Romains se représentaient leur Empire. L'apport des cursus sénatoriaux (époques républicaine et julio-claudienne), in : *Dialogues d'histoire ancienne*, n°24, pp. 203-225.
- **Hurlet Fr., Mineo B. 2009** : *Le principat d'Auguste : Réalités et représentations du pouvoir. Autour de la Res publica restituta*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- **Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione, 2022** : *La Colonna Traiana. Atlante fotografico del fregio istoriato / Trajan's Column. A Photographic Atlas of the Historiated Frieze*, Rome, Gangemi Editore.
- **Jackson N. 2022** : *Trajan. Rome's Last Conqueror*, Barnsley, Greenhill Books.
- **Jacques Fr. 1984** : *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, Publications de l'École Française de Rome.
- **Jacques Fr., Scheid J. 2010** : *Rome et l'intégration de l'Empire, tome 1 : Les structure de l'Empire romain*, Paris, PUF.
- **Jallet-Huant M. 2009** : *La garde prétorienne dans la Rome antique*, Paris, Presses de Valmy.
- **Jatta B., Farinella V., Rindaldi F. 2022**: *La Colonna Traiana. Atlante fotografico del fregio istoriato / Trajan's Column. A Photographic Atlas of the Historiated Frieze*, Rome, Gangemi Editore.
- **Jones B. 1992** : *The Emperor Domitian*, Londres, Routledge.
- **Kajanto I. 1965** : *The latin cognomina*, Keskkurkirjapaino, Helsinki.
- **Keil H. 1855** : *Grammatici Latini*, vol. II, Leipzig, Teubneri.
- **Kennedy J. 2021** : « Le corps tout entier est asservi à l'âme ». Une réappropriation sénéquienne du pouvoir personnel à l'orée du *principatus* de Néron, in : *Dialogues d'histoire ancienne*, n°24, pp. 227-243.
- **Kennedy J. 2023** : *Une res publica impériale en mutation. Penser et pratiquer le pouvoir personnel à Rome, de Sylla à Trajan*, Ceyzérieux, Champ Vallon.
- **Kienast D. 2004** : *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Berlin, Darmstadt.
- **King H. 2008** : Barbes, sang et genre : afficher la différence dans le monde antique, in : Wilgaux J. et Dasen V., *Langages et métaphores du corps dans le monde antique*, Rennes, Presses universitaire de Rennes, pp. 153-168.
- **Kleijwegt M. 1994** : Iuvenes and roman imperial society, in : *Acta Classica*, vol. 37, pp. 79-102.
- **Köves-Zulauf Th. 1990** : *Römische Geburtsriten*, Munich, C. H. Beck, vol 1.
- **Lamotte H. 2007** : L'œuvre de Trajan en faveur des enfants de la plèbe romaine : un essai de politique nataliste ?, in : *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, tome 119, n°1, pp. 189-224.
- **Lanfranchi Th. 2021** : Le développement des magistratures à Rome dans son contexte italien, in : *Mélanges de l'École française de Rome – Antiquité*, 133-2, pp. 321-346.

- **Lapini N. 2020** : Auguste/Tibère et Trajan/Hadrien : la difficulté d'être le successeur de l'*Optimus Princeps*, in : Poignault R. (dir.), Benoist St., Gautier A., Hoët-van Cauwenberghe Ch., *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, pp. 31-44.
- **Lavaux P. 1996** : Les monarchies, inventaire des types, in : *Pouvoirs*, n°78, pp. 23-41.
- **Le Bohec Y. 2009** : Histoire militaire des Germanies d'Auguste à Commode, in : *Pallas*, pp. 175-201.
- **Le Bohec Y. 2014** : Guerre et politique dans le monde romain à l'époque d'Auguste (31-27 avant J.-C. – 14 après J.-C.), in : Baechler J., Holeindre J., *Guerre et Politique*, pp. 181-197.
- **Le Bohec Y. 2016** : V. La religion et la guerre au temps de Rome, in Baechler J., in : *Guerre et Religion*, Paris, Hermann, pp. 61-69.
- **Le Bohec Y. 2017** : *Histoire des guerres romaines, milieu du VIII^e siècles avant J.-C. – 410 après J.-C.*, Paris, Tallandier.
- **Le Bohec Y. 2018** : *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, Éditions Picard.
- **Le Bohec Y. 2020** : *La vie quotidienne des soldats romains à l'apogée de l'empire*, Paris, Tallandier.
- **Le Bohec Y. 2021** : L'empereur et l'armée sous le Principat, in : Le Doze Ph., *Le costume du prince*, Rome, Publications de l'École française de Rome, pp. 437-464.
- **Le Doze Ph. 2021** : Le prince et le *Senatus Populusque Romanus* sous le Haut-Empire, in : Le Doze Ph. (dir.), *Le costume de prince : Vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, Rome, École Française de Rome, pp. 25-58.
- **Le Roux P. 1999** : Sur les puissances tribunicienes de Trajan, in : Schallmayer E., *Traian in Germanien, Traian im Reich : Bericht des dritten Saalburgkolloquiums*, Bad Homburg, Saalburgmuseum, pp. 55-65.
- **Le Roux P. 2010** : *L'Empire Romain*, Paris, Presses Universitaires de France.
- **Le Roux P. 2011** : *La toge et les armes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- **Le Roux P. 2022** : *L'Empire romain. Histoire et modèles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- **Lécrivain Charles M. 1886** : La juridiction fiscale d'Auguste à Dioclétien, in : *Mélanges de l'école française de Rome*, vol. 6, pp. 91-114.
- **Lembrechts P. 1957** : Les empereurs romains et leur politique religieuse, in: *Revue belge de philologie et d'histoire*, 35-2, pp. 495-511.
- **Lepper F.-A. 1948** : *Trajan's Parthian War*, Londres oxford university Press.
- **Lerouge-Cohen Ch. 2017** : L'image des Parthes chez Arrien. Pour une révision de l'édition Teubner des *Parthika* ?, in : Müller S., Wieshöfer J., *Parthika. Greek and Roman Authors' Views of the Arsacid Empire*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, pp. 279-305.
- **Lesuisse L. 1961** : La nomination de l'empereur et le titre d' « imperator », in : *L'antiquité classique*, Tome 30, fasc. 2, pp. 415-428.
- **Lett D. 2019** : La perception de l'enfance dans l'antiquité et au Moyen Âge, *Après-demain*, vol. 49, n°1, pp. 5-6.

- **Lhuillier-Martinetti D. 2008** : *L'individu dans la famille à Rome au IV^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- **Lichocka B. 1979** : L'autel de *Pudicitia* sur les monnaies de Plotine, in : *Actes du IX^e congrès international de numismatique, Berne, septembre 1979*, Louvain-la-Neuve, Tony & Weiller, pp. 385-392.
- **Lo Cascio E. 1978** : Gli alimenta, l'agricoltura italica e l'approvvigionamento di Roma, in : *Rendiconti dell'Accademia dei lincei*, pp. 311-351.
- **Lo Cascio Elio 2000** : *Il princeps e il suo impero. Studi di storia amministrativa e finanziaria romana*, Bari, Edipuglia.
- **Lyasse E. 2008** : *Le Principat et son fondateur : l'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, Bruxelles, Latomus.
- **Martin J-P, Chauvot A., Cébeillac-Gervasoni M. 2019** : *Histoire romaine*, Paris, Armand Colin.
- **Martin J.-P. 1983** : Néron et le pouvoir des astres, in : *Pallas*, n°30, pp. 63-74.
- **Martin J.-P. 2000** : Sol Invictus : des Sévères à la tétrarchie d'après les monnaies, in: *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 11, pp. 297-307.
- **Martin P. M. 1994** : *L'idée de royauté à Rome. Haine de la royauté et séductions monarchiques (du IV^e siècle av. J.-C. au principat augustéen)*, Clermont-Ferrand, ADOSA.
- **Martin R. 1967** : Pline le Jeune et les problèmes économiques de son temps, in : *Revue des Études Anciennes*, 69-1, pp. 62-97.
- **Mattingly H. 1930** : Tribunicia Potestate , in: *The Journal of Roman Studies*, vol. 20, pp. 78-91.
- **Mattingly H., Sydenham E. A. 1926** : *The Roman Imperial Coinage. Volume II, Vespasian to Hadrian*, Londres, Spink & Son.
- **Maurice L. 2017** : *The teacher in ancient Rome*, Londres, Lexington Books.
- **Maymo i Capdevila P., Jiménez-Sánchez J. A. 2020** : L'origine d'une légende grégorienne : la rédemption de Trajan, in : Benoist St., Gautier Al., Hoët-van Cauwenberghe Ch., Poignault R. (dir.), *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, pp. 233-251.
- **Mélèze-Modrzejewski J. 1987** : Trajan et les Juifs : propagande alexandrine et contrepropagande Rabbinique, in : *Problèmes d'histoire du christianisme*, 17, pp. 7-31.
- **Mélèze-Modrzejewski J. 1991** : *Les juifs d'Égypte : de Ramsès II à Hadrien*, Paris, Errance.
- **Méthy N. 2000** : Éloge rhétorique et propagande politique sous le Haut-Empire. L'exemple du *Panegyrique de Trajan*, in: *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 112-1, pp. 365-411.
- **Méthy N. 2003** : Une critique de l'*optimus princeps*: Trajan dans les « Principia historiae » de Fronton, in : *Museum Helveticum*, 60-2, pp. 105-123.
- **Mignot D. 2008** : *Pline le Jeune, le juriste témoin de son temps, d'après sa correspondance*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille.
- **Milella M. 1989** : I ritrovamenti, in : *Archeologia Classica*, 41, pp. 55-100.

- **Mimouni S. Cl. 2012** : *Le judaïsme ancien du VI^e siècle avant notre ère au III^e siècle de notre ère : des prêtres aux rabbins*, Paris, PUF.
- **Minaud G. 2012** : *Les vies de 12 femmes d'empereur romain. Devoirs, intrigues et voluptés*, Paris, L'Harmattan.
- **Mineo B. 2013** : Tite-Live et la politique apollinienne d'Auguste, in: *Dialogues d'histoire ancienne, Supplément* n°8, pp. 39-64.
- **Mommsen Th. 1886** : *The provinces of Roman Empire from Caesar to Diocletian*, Londres, Macmillan and co.
- **Mommsen Th. 1892** : *Chronica Minora*, vol. 1, Berlin, Berolini.
- **Moran A.-L. 2019** : *Édition critique, traduction et commentaire des Romana de Jordanès*, Université de Lorraine, thèse de doctorat soutenue le 17 décembre 2019.
- **Moreau Ph. 2002** : *Incestus et prohibita nuptiae. L'inceste à Rome*, Paris, Les Belles Lettres.
- **Morel J.-P. 1976** : Sur quelques aspects de la jeunesse à Rome, in : *L'Italie préromaine et la Rome républicaine*, Rome, Publication de l'École française de Rome, n°27, pp. 663-683.
- **Morizot P. 1989** : Remarques sur l'âge du mariage des jeunes Romaines en Italie et en Afrique, in: *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 133^e année, n° 3, pp. 656-669.
- **Morris J. 1964** : Leges Annales under the principate, in : *Listy Filologické / Folia Philologica*, vol. 87, n°2, pp. 316-337.
- **Musurillo H. 1954** : *The Acts of Pagan Martyrs*, Londres, Clarendon Press.
- **Nicolet C. 1988** : *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard.
- **Nicolet Cl. 1988** : La *Tabula Siarensis*, la *lex de imperio Vespasiani*, et le *jus relationis* de l'empereur au Sénat, in : *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, tome 100, n°2, pp. 827-866.
- **Nünnerich-Asmus Annette 2002** : *Traian. Ein Kaiser der Superlative am Beginn einer Umbruchzeit ?*, Mayence, Zabern.
- **Pagé M.-M. 2004** : Politique sociale impériale et évergétisme local : les *alimenta* de Trajan et le rapport centre-périphérie, in : *Cahiers des études anciennes*, XLI, pp. 112-124.
- **Pagé M.-M. 2009** : La politique socio-agraire de l'empereur Nerva (96-98), in : *Mélanges de l'École Française de Rome. Antiquité*, 121-1, pp. 209-240.
- **Pagé M.-M. 2012** : *Empereurs et aristocrates bienfaiteurs. Autour de l'inauguration des alimenta dans le monde municipal italien, fin I^{er} siècle – début IV^e siècle*, Laval, Presses Universitaires de Laval.
- **Pani M. 1991** : Il principato dai Flavi ad Adriano, in : Momigliano A., Schiavone A., *Storia di Roma*, II, Turin, Giulio Einaudi Editori, pp. 265-285.

- **Paribeni R. 1926** : *Optimus princeps. Saggio sulla storia e sui tempi dell'imperatore Traiano*, 2 vol, Messine, Casa Editrice G. Principato.
- **Parisi Presicce Cl. 2017** : *Traiano: construire l'Empire, créer l'Europe*, a cura di Claudio Parisi Presicce, Rome, De Luca Editori d'Arte.
- **Parker H. M. D. 1958** : *The Roman legion*, Cambridge, Barnes & Nobles Inc.
- **Parsons P. J. 1974** : *The Oxyrhynchus Papyri, volume XLII*, Londres, Egypt exploration society.
- **Pichon Bl. 2012** : Les images impériales et leur utilisation dans l'Occident romain d'après les sources littéraires antiques, in : Schwentzel Ch.-G., Santinelli-Foltz E., *La puissance royale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 29-43.
- **Piganiol A., Terrasse H. 1964** : *Les empereurs romains d'Espagne*, Paris, Édition du Centre national de la Recherche scientifique.
- **Plassart A. 1970** : *Fouilles de Delphes. Tome III, Épigraphie. Fasc. IV : Les inscriptions de la terrasse du temple et de la région nord du sanctuaire*, numéro 287-288, Paris, De Boccard.
- **Pognault R. (dir.), Hoët-van Cauwenberghe Ch., Gautier A., Benoist St. 2020** : *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- **Posteguillo Santiago 2017** : *L'ira di Traiano, vol. II*, Casale Monferrato, Piemme.
- **Préaux Cl. 1953** : Une source nouvelle sur l'annexion de l'Arabie par Trajan : les papyrus de Michigan 465 et 466, in : *Mélanges Joseph Hombert*, Bruxelles, Phoibos, pp. 123-139.
- **Preud'homme N. J. 2024** : *À la porte des mondes. Histoire de l'Ibérie du Caucase (III^e s. a.C.-VII^e s. p.C.)*, Bordeaux, Ausonius.
- **Prigent P. 1974** : Au temps de l'Apocalypse. I Domitien, in : *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 54-4, pp. 455-483.
- **Pucci M. 1981** : *La rivolta ebraica al tempo di Traiano*, Pise, Giardini.
- **Raepseat-Charlier M.-Th. 1987** : *Prosopographie des femmes de l'ordre sénatorial (I^{er}-II^e siècles)*, Peeters, Leuven.
- **Rastoin M.** : Les conséquences culturelles et religieuses de la « guerre de Quietus » (115-117), in : *Istina*, 51, pp. 421-430.
- **Reinach S. 1909** : *Répertoire des reliefs grecs et romains I : les ensembles*, Paris, Ernest Leroux.
- **Riccardi L. 2009** : L'image du pouvoir impérial de Trajan et son évolution idéologique : étude des frappes monétaires aux types d'Hercule, Jupiter et Soleil, in : Holmes N., *XIV International Numismatic Congress*, Glasgow, Spink & Son, pp. 964-972.
- **Rivière Y. 2002** : *Les délateurs sous l'Empire romain*, Rome, École Française de Rome.
- **Rizzi M. 2018** : Jews and Christians under Trajan, and the Date of Ignatius' Martyrdom, in : Schwartz J. J., Tomson P. J., *Jews and Christians in the First and Second Centuries : The Interbellum 70-132 CE*, Leyde, Brill, pp. 119-126.
- **Robinson B. 2016** : La dénomination des adoptés à la fin de la République romaine, décodification d'une pratique sociale ?, *Dialogue d'histoire ancienne*, vol 42/2, n°2, pp. 85-102.

- **Roddaz J.-M. 2021** : Conclusion. Habiller le Prince, in : Le Doze Ph. (dir.), *Le costume de prince : Vivre et se conduire en souverain dans la Rome antique d'Auguste à Constantin*, Rome, École Française de Rome, pp. 553-564.
- **Rodriguez Ch. 2017** : *Les Procès des Acta Alexandrinorum : une vision des vaincus sur les relations entre Alexandrie et Rome aux deux premiers siècles de notre ère*, Thèse de doctorat d'Histoire du droit, Université Paris II Panthéon-Assas.
- **Roman D. 1981** : Apollon, Auguste et Nîmes, in: *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 14, pp. 207-214.
- **Roos A. G. 1968** : *Flavii Arriani quae exstant omnia II. Scriptora minora et fragmenta*, Leipzig, Teubner.
- **Rosso E. 2006** : *L'image de l'empereur en Gaule romaine : portraits et inscriptions*, Paris, Cths Edition.
- **Rosso E. 2021** : L'imitation des types impériaux à connotation héroïsante ou divinisante chez les élites de l'Occident romains : quelques exemples, in : *L'empereur romain, un mortel parmi les dieux*, Nîmes, Musées de Nîmes, pp. 47-53.
- **Rufus Fears J. 1981** : The Theology of Victory at Rome: Approaches and Problem, in : *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt II*, 17, pp. 736-826.
- **Salles C. 2019** : *Néron. Empereur des arts*, Paris, Perrin.
- **Santi Bartoli P. 1673** : *Colonna Traiana eretta dal senato, e popolo romano all'imperatore Traiano Augusto nel suo foro in Roma*, Rome.
- **Sartre M. 1997** : *Le Haut-Empire romain : les provinces de Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères*, Paris, Seuil.
- **Sartre M. 1997** : Mémoire et identité civique. Les légendes de fondation des cités grecques aux époques hellénistique et impériale, in : Bartoli Langeli A., Chalh G, *La mémoire de la cité. Modèles antiques et réalisations renaissantes*, Naples, E. scientifica Italiana, pp. 9-22.
- **Sauron G. 1987** : Le complexe pompéien du Champ de Mars : nouveauté urbanistique à finalité idéologique, in: *L'Urbs : espace urbain et histoire (Ier siècle av. J.-C. - IIIe siècle ap. J.-C.)*, Rome, Publications de l'École Française de Rome, pp. 457-473.
- **Scheid J. 1990** : *Romulus et ses frères. Le collège des frères arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*. Rome, Publications de l'École française de Rome.
- **Scheid J. 2006** : *Commentarii fratrum arvalium qui supersunt. Les copies épigraphiques des protocoles annuels de la confrérie arvale (21 av.-304 ap. J.-C.)*, Rome, École Française de Rome.
- **Schürer E. 1973** : *The History of the Jewish People in the Age of Jesus Christ (175 B.C.-A.D. 135)*, Edimbourg, T. & T. Clark.
- **Schwab M. 1885** : *Le Talmud de Jérusalem*, Paris, Maisonneuve et Cie.
- **Seelentag Gunnar 2004** : *Taten und Tugenden Trajans. Herrschaftsdarstellung im Prinzipat*, Stuttgart, Hermes-Einzelschriften.

- **Sella J. 2020** : *Tenir le loup par les oreilles. Prendre le pouvoir et le conserver dans la Rome impériale des premiers siècles*, Paris, Champ Vallon.
- **Sheppard A. 2017** : The Letter of Barnabas and the Jerusalem Temple, in : *Journal for the Study of Judaism in the Persian, Hellenistic, and Roman Period*, vol. 48, n° 4/5, pp. 531-550.
- **Sherwin-White A. N. 1985** : *The letters of Pliny : historical and social commentary*, Oxford, Oxford University Press.
- **Siat J. 1995** : La persécution des chrétiens au début du II^e s. d'après la lettre de Pline le Jeune et la réponse de Trajan en 112, in : *Les études classiques*, 63-2, pp. 67-76.
- **Sirago V. A. 1958** : *L'Italia agraria sotto Traiano*, Louvain, Publications Universitaires.
- **Smallwood E. M.** : *The Jews under Roman rule : from Pompey to Diocletian : a study in political relations*, Leiden, Brill Academic Publishers.
- **Soria Molina D. 2015** : *Arabia Petraea, de reino cliente a provincia romana (63 a. c.-106 d. C.)*, in : Bravo G., Gonzalez Salinero R., *Poder central y poder local. Dos realidades paralelas en la orbita politica romana*, Madrid, Signifer Libros, pp. 313-330.
- **Soria Molina D. 2016** : *Bellum Dacicus. Geopolítica, estrategia y conflicto en el Danubio bajo Domiciano y Trajano*, Madrid, Signifer Libros.
- **Soria Molina D. 2016** : La segunda guerra dácica de Trajano (105-106 d.C.): cambio y continuidad en la geopolítica de la Europa danubiana, in : *Sautola : Revista del Instituto de Prehistoria y Arqueologia Sautola*, n°21, pp. 155-173.
- **Soria Molina D. 2017** : Strategy and naval warfare in the Danube area during Trajan's Dacian wars, in : Zerbini L., *Traian and the Danubian Provinces. The political, economic and religious life in the Danubian Provinces*, Zagreb, FF Press, pp. 255-264.
- **Soria Molina D. 2025** : *Trajano. El mejor emperador*, Madrid, Desperta Ferro Ediciones.
- **Speidel M. 1994** : *Riding for Caesar. The Roman Emperors Horse Guards*, Cambridge, Harvard University Press.
- **Spinola G. 1990** : *Il congiarium in età imperiale. Aspetti iconografici e topografici*, Rome, Bretschneider.
- **Stefan A. S. 2005** : *Les guerres daciques de Domitien et de Trajan : architecture militaire topographie, images et histoire*, Rome, Publication de l'École Française de Rome.
- **Stefan A. S. 2009** : Victoires et défaites en Gétie et en Dacie de Burévistas à Décébale, ou de César à Trajan, in: *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, tome 121, n°2, pp. 431-460.
- **Stefan A. S., Chew H. 2015** : *La Colonne Trajane*, Paris, Édition Picard.
- **Steinby E. M. 1999** : *Lexicon Topographicum Urbis Romae*, Volume IV P-S, Rome, Edizioni Quasar.
- **Strobel K. 2010** : *Kaiser Traian: Eine Epoche der Weltgeschichte*, Berlin, Friedrich Pustet.
- **Strobel K. 1984** : *Untersuchungen zu den Dakerkriegen Trajans. Studien zur Geschichte des mittleren und unteren Donaupraumes in der Hohen Kaiserzeit*, Bonn, Halbet.

- **Syme R. 1930** : The Imperial Finances under Domitian, Nerva and Trajan, in : *The Journal of Roman Studies*, vol. 20, pp. 55-70.
- **Syme R. 1987** : Marriage ages for roman senators, in: *Historia: Zeitschrift für alte geschichte*, vol. 36, n°3, pp. 318-332.
- **Syme R. 1992**: *L'aristocrazia augustea*, Milan, Rizzoli.
- **Tarpin M. 2001** : *Roma fortunata : identité et mutations d'une ville éternelle*, Gollion, Infolio.
- **Tcherikover V. 1960** : *Corpus Papyrorum Judaicorum*, vol. II, Cambridge, Harvard University Press.
- **Temporini H. 1978** : *Die Frauen am Hofe Trajans. Ein Beitrag zur Stellung der Augustae im Principat*, Berlin, W. de Gruyter.
- **Thomasson B. E. 1984** : *Laterculi praesidum*, volumen I, Göteborg, Bokförlaget Radius Göteborg.
- **Tournier Ch. 2016** : La mémoire des figures impériales chez Claudien, in : *Interférences*, 9, [revue électronique : <https://journals.openedition.org/interferences/5830>, mis en ligne le 18 janvier 2018].
- **Ursu Horia 2004** : *Trajan*, Paris, Thélès.
- **Valdenberg V. 1927** : La théorie monarchique de Dion Chrysostome, in : *Revue des Études Grecques*, tome 40, fasc. 184-188, pp. 142-162.
- **Valette-Cagnac E. 2003** : Être enfant à Rome, in : *Terrain*, vol. 40, pp. 49-64.
- **Van Andringa W. 2021** : Religion publique et pouvoir impériale en Gaule Romaine, in : *L'empereur romain, un mortel parmi les dieux*, Nîmes, Musées de Nîmes, pp. 77-84.
- **Verstanding A. 2017** : *Histoire de l'Empire Parthe (-250 – 227)*, Bruxelles, Le Cri.
- **Veyne P. 1957** : La table des Ligures Baebiani et l'institution alimentaire de Trajan, in : *Mélanges de l'école française de Rome*, 69, pp. 81-135.
- **Veyne P. 1958** : La Table des Ligures Baebiani et l'institution alimentaire de Trajan, in : *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, Tome 70, pp. 177-241.
- **Veyne P. 1961** : Ordo et Populus, génies et chefs de file, in: *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 73, pp. 229-274.
- **Veyne P. 1965** : Les « alimenta » de Trajan, in : Piganiol A., Terrasse H., *Les Empereurs romains d'Espagne*, Paris, Édition du Centre National de la Recherche Scientifique, pp. 163-177.
- **Veyne P. 1982** : L'homosexualité à Rome, in : *Communications*, vol. 35, pp. 26-33.
- **Veyne P. 2002** : Qu'était-ce qu'un empereur romain ? Dieu parce qu'empereur, in : *Diogène*, 199-3, pp. 3-25.
- **Vidman L. 1975** : Traianus der altere in : den Fasti Ostienses, in : *Listy Filologické / Folia Philologica*, vol. 98, n°2, pp. 66-71.
- **Vidman L. 1982** : *Fasti Ostienses*, Prague, Academiae Scientiarum Bohemoslovaca.
- **Virlouvet C. 2009** : *La plèbe frumentaire dans les témoignages épigraphiques : essai d'histoire sociale et administrative du peuple de Rome antique*, Rome, École Française de Rome.

- **Visa-Ondarçuhu V. 2008** : « Héraclès à la croisée des chemins » : de l'usage du mythe chez Dion de Pruse, in : *Pallas*, 78, pp. 335-350.
- **Voisin L. 2000** : L'éthique militaire et mort volontaire sous le Haut-Empire : le soldat peut-il se tuer ?, in : Le Bohec Y., Wolff C., *Légions de Rome sous le Haut-Empire*, Lyon, De Boccard, pp. 727-732.
- **Volpe R. 2019** : Tra città e suburbio: il ruolo di limite delle Mura Serviane e Aureliane di Roma, in : Dubbini R., *I confini di Roma*, Pise, Edizione ETS, pp. 121-129.
- **Von Kienle W. 1961** : *Die Berichte über die Sukzessionen der Philosophen in der hellenistischen und spätantiken Literatur*, Berlin, Freie Universität Berlin.
- **Waters K. H. 1975** : The Reign of Trajan, and its Place in Contemporary Scholarship (1960-1972), in : *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II. Principat, 2, Berlin – New York, Walter de Gruyter, pp. 381-431.
- **Weaver P. R. C. 1972** : « *Familia Caesaris* ». *A social study of the emperor's freedmen and slaves*, Cambridge, At the University Press.
- **Wesch-Klein G. 1993** : *Funus publicum. Eine Studie zur öffentlichen Beisetzung und Gewährung von Ehrengräbern in Rom und den Westprovinzen*, Eurasburg, Franz Steiner Verlag Stuttgart.
- **Whittaker D. 2000** : Le commerce romain avec l'Inde et la prise de décision économique, in : *Topoi. Orient-Occident*, 10-1, pp. 267-288.
- **Will E., Orrieux CL. 1992** : « Prosélytisme Juif » ? *Histoire d'une erreur*, Paris, Les Belles-Lettres.
- **Winter J. G., Youtie H. 1951** : *Michigan Papyri*, vol. VIII, Ann Arbor, Library P., n°465.
- **Winterling A. 2001** : Cour sans « État ». L'*aula Caesaris* aux I^{er} et II^e siècles de notre ère, in : Belayche N., *Rome, les Césars et la ville*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 185-206.
- **Wolff C. 2004** : Primipilus ou Primus Pilus ?, in : *Revue des Études Militaires Anciennes*, n°1, pp. 1-16.
- **Wolff E. 2020** : L'image de Trajan dans l'Antiquité tardive et jusqu'au début du VIII^e siècle, in : Benoist St., Gautier Al., Hoët-van Cauwenberghe Ch., Poignault R. (dir.), *Mémoires de Trajan, mémoires d'Hadrien*, Villeneuve d'Ascq, Septentrion, pp. 221-232.
- **Woytek B. 2009** : Trajan dans les collections de la BNF, in : *Revue Numismatique*, 165, pp. 427-441.
- **Zanker P. 2002** : *Un'arte per l'impero : funzione e intenzione delle immagini nel mondo romano*, Milan, Electa.
- **Zecchini G. 1993** : *Ricerche di storiografia latina tardoantica*, Rome, L'Erma di Bretschneider.
- **Zerbini L. (dir.) 2019** : *Traiano. L'Optimus Princeps*, Treviso, Unibrè.
- **Ziolkowski A. 1988** : Mummus Temple of Hercules Victor and the Round Temple on the Tiber, in : *Phoenix*, 42-4, pp. 309-33.
- **Zissu B., Eshel E., Ecker A., Langford B. 2014** : *Aramaic and Latin Graffiti in an Underground Complex at Khirbet 'Arak Hala – North of Bet Govrin*, Göttingen, Esther Eshel.

Table des illustrations

Figure 1 : Carte de l'Empire romain à la mort de Trajan en 117	10
Figure 2 : Tableau récapitulant les événements clefs et la carrière de Marcus Ulpius Traianus, père de Trajan	39
Figure 3 : Arbre généalogique de Trajan.....	45
Figure 4 : Tableau illustrant le consilium principis à la transition des années 98 et 99	107
Figure 5 : Buste de Trajan – Musée de Saalburg	117
Figure 6 : Buste de Trajan de la villa de Chiragan – Musée Saint-Raymond, Toulouse	117
Figure 7 : Buste de Trajan – Musées du Vatican	117
Figure 8 : Tableau récapitulant les différentes monnaies associées au portrait 1	120
Figure 9 : Tableau récapitulant les différentes monnaies associées au portrait 2	121
Figure 10 : Tableau récapitulant les divinités représentées et leur répartition.....	121
Figure 11 : Carte montrant le trajet de Trajan durant l'aduentus de 99.....	135
Figure 13 : Reconstitution des portiques du forum de Trajan	206
Figure 14 : Carte du royaume de Dacie à la veille des guerres daciennes	210
Figure 15 : Évolution du poids des aurei en fonction des années	270
Figure 16 : Évolution des intérêts en fonction du versement impérial	286
Figure 17 : Plan du port de Claude et de Trajan	303
Figure 18 : Restitution de la scène située sur l'attique de l'arc du Bénévent.....	312
Figure 19 : Monnaies du règne de Trajan représentant la divinité Sol.....	317
Figure 20 : Statue de Trajan– Museo Arqueológico de Sevilla, Séville.....	332
Figure 21 : Cuirasse de la statue de Trajan – Musée du Louvre, Paris	333
Figure 22 : Statue de Trajan – Musée du Louvre, Paris	333
Figure 23 : Buste des decennalia de Trajan – Musée Saint-Raymond, Toulouse	334
Figure 24 : Buste de Trajan – Musée Saint-Raymond, Toulouse	334
Figure 25 : Buste cuirassé de Trajan – Musée Saint-Raymond, Toulouse	335
Figure 26 : Buste dit « type du sacrifice » de Trajan – Musée Saint-Raymond, Toulouse.....	335
Figure 27 : Tableau représentant les dates de renouvellement de la puissance tribunitienne de l'empereur Nerva selon l'hypothèse d'Eugen Cizek	345
Figure 28 : Tableau représentant l'hypothèse n°2 des dates de renouvellement de la puissance tribunitienne de l'empereur Trajan	349
Figure 29 : Tableau représentant la chronologie des différentes acclamations impélectorales de Trajan	359
Figure 30 : Tableau représentant la chronologie des différents consulats, éponymes ou désignés, de Trajan	371